ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842.

BULLETIN

1923

I

ANVERS
IMPRIMERIE E. SECELLE, 35, RUE ZIRK

1923

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier des Annales	20	centimes
» vélin	30	»
Couverture non imprimée	10	»
» imprimée	20	»

Titre et faux-titre:

Papier des Annales	20	centimes
» vélin	30	»

Brochage:	par feuille	10	centimes
»	Encartage des planches: par planche (sans engagement)	10	»

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

BULLETIN
DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE
DE BELGIQUE

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842.

BULLETIN

—

1923

I

ANVERS
IMPRIMERIE E. SECELLE, 35, RUE ZIRK
—
1923

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 6 AOUT 1922.

La séance s'ouvre à 2 heures dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts à Anvers, sous la présidence de M. Saintenoy, président.

Sont présents : MM. Donnet, secrétaire, Dilis, trésorier, MM. Geudens, Stroobant, Van Heurck, Kintsschots, Dr Van Doorslaer, membres.

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 1922 est lu et approuvé sans observations.

Il est procédé au vote pour la nomination de deux membres titulaires en remplacement de MM. Errera et baron de Pauw, décédés.

MM. Vander Essen et Hasse sont élus.

Quatre places de membre correspondant regnicole sont ouvertes par suite de la promotion de MM. Van der Essen et Hasse et du décès de MM. Van den Branden et Gaillard.

Le scrutin est ouvert ; il en résulte que MM. Paul Rolland, archiviste de l'Etat à Anvers, F. Leuridant, secrétaire du Cercle archéologique d'Ath, V. Tourneur, conservateur du Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale à Bruxelles et Sander Pierron publiciste à Bruxelles, sont proclamés membres correspondants regnicoles.

M. le Dr R. Forrer, conservateur du Musée des antiquités préhistoriques gallo romaines et mérovingiennes de Strasbourg, est nommé membre correspondant regnicole.

La séance est levée à 2 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
PAUL SAINTENOY.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1922.

La séance s'ouvre à 2 heures dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts à Anvers, sous la présidence M. Paul Saintenoy, president.

Prennent encore place au bureau MM. le lt colonel de Witte, vice-président, Donnet, secrétaire, Dilis, trésorier.

Sont présents : MM.le chanoine van den Gheyn, baron Holvoet, Fris, Casier, Hulin de Loo, Hasse, Van Heurck, Kintsschots, Dr Van Doorslaer, Stroobant, Coninckx, Geefs, membres titulaires.

MM. Rolland, Buschmann, abbé Philippen, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion :

MM Destrée, Comhaire, Soil de Moriamé, de Behault de Dornon, Tahon, Pâris, membres titulaires.

Mgr Lamy, MM. van der Borren, Sander Pierron, Leuridant, Bautier, membres correspondants regnicoles.

M. le baron G. van de Werve et de Schilde, membre honoraire regnicole.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 1r octobre 1922 qui est adopté sans observations.

M. le président annonce que depuis la dernière séance l'Académie a perdu un de ses membres les plus méritants, M. Edm. Geudens, ancien trésorier, décédé à Anvers le 28 octobre dernier. Il fait l'éloge du défunt, résume sa carrière scientifique si bien remplie et énumère les principaux travaux qu'il a publiés.

Il félicite ensuite M. Sander Pierron qui vient d'être nommé officier de la Couronne.

M. le ministre des sciences et des arts communique la réponse qu'il a reçue de la Commission royale des monuments et des sites relative à la collégiale de Dinant ; il en résulte que ce collège, par un troisième vote, s'est rallié au projet de reconstruction d'une tour unique avec flèche bulbeuse.

Dans une lettre fort aimable adressée au secrétaire, S. Ex. M. de Margerie, ambassadeur de France, exprime le regret, en quittant la Belgique, que les circonstances douloureuses qu'il a traversées, ne lui aient pas permis de prendre un contact plus actif avec les membres de l'Académie.

Il est ensuite donné connaissance :

d'une lettre émanant du comité fondateur du prix Maurice Rahir demandant la participation de l'Académie à l'institution d'un prix spécial destiné à récompenser les meilleurs travaux géographiques ;

d'une lettre de la Société archéologique d'Athènes remerciant pour l'envoi des publications de l'Académie et faisant des vœux pour que les relations récemment créées entre les deux compagnies soient fructueuses ;

d'une lettre de l'International Art exchange « Corona mundi » de New-York, sollicitant la coopération de l'Académie ;

d'une missive de la Commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations, faisant un appel en faveur des travailleurs intellectuels autrichiens. Un billet de fr. 20 est remis dans ce but par un des membres présents ; il sera transmis à Genève;

d'une requête du comité institué à Rome en vue de créer en l'honneur de l'historien d'art M. Adolpho Venturi, une fondation perpétuelle qui porterait son nom et aurait pour but de faciliter aux jeunes gens de mérite et indigents leurs études artistiques et historiques. Une liste de souscription présentée aux membres, réunit une somme de frs. 155.— qui seront envoyés au comité italien.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois d'octobre et novembre derniers, ainsi que le compte-rendu analytique des principales d'entre elles ; ces documents seront insérés au Bulletin.

MM. Destrée et Pierron, en motivant leur absence, demandent la remise à la prochaine séance de leurs communications figurant à l'ordre du jour ; il en sera fait ainsi.

M. V. Fris retrace la carrière d'un financier qui appartenait à une vieille famille gantoise. Laurent de Maecht, conseiller, puis secrétaire du duc Philippe le-Bon, s'étant construit une somptueuse demeure aux environs de l'église St-Jean, la dota d'un triptique, œuvre de grande valeur, qui a heureusement été conservé jusqu'aujourd'hui. On a attribué à tort ce tableau à Gérard Van der Meiren ; on n'en connait jusqu'ici pas l'auteur.

MM. le chanoine Van den Gheyn et Hulin de Loo ajoutent quelques détails à cette communication.

M. le lt colonel de Witte plaide la cause de l'œuvre nationale pour la reproduction des manuscrits à miniatures en Belgique. Il soumet un specimen de ses productions et insiste pour que les membres tâchent de recruter des souscripteurs à Anvers.

M. Hasse exhibe une collection d'épingles, de clous, de morceaux de métal qui ont été trouvés dans les cours d'eau, toujours à proximité d'un pont, d'un passage d'eau. Ces objets appartiennent à toutes les époques. Diverses explications ont été données à leur sujet. M. Hasse est d'avis que ce sont des objets d'offrande qui ont été jetés à l'eau dans un but superstitieux, pour se rendre favorables les divinités qui président au cours des rivières et pourraient contrarier le passage.

M. Coninckx passe en revue les monuments et les maisons d'habitation qui présentent un intérêt artistique ou archéologique et qui existent encore à Malines. Il les classe par époque, indique les influences artistiques qui ont présidé à leur érection, décrit les caractéristiques les plus intéressants de leur construction ou de leur ornementation. Il soumet un grand nombre de reproductions photographiques qui confirment l'intérêt de sa communication.

M. Donnet fait rapport sur un travail soumis à l'Académie par M. le chanoine Lefevre. Celui-ci, grâce à des recherches d'archives, est parvenu à établir que le retable que le musée du Steen possède et qui provient de l'abbaye d'Averbode, a été acquis à Anvers en 1511, du fabricant de retables Laurent Keldermans, et a été payé grâce aux bénéfices de la vente du miel provenant des ruches de l'abbaye.

L'impression de ces divers travaux est votée.

M. Geefs attire l'attention sur les fouilles qui sont faites en Palestine par le British Museum et l'Université de Pensylvanie à l'emplacement du tombeau d'Abraham, à Uhr.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
PAUL SAINTENOY.

BIBLIOTHÈQUE

Liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de Décembre 1922 et Janvier 1923.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

JOSEPH CASIER.	Le Musée des Beaux-Arts de Gand.
ALFRED D'HOOP.	Inventaire général des archives ecclesiastiques du Brabant.
H. SPILMAN.	Afbeeldingen van Kerken, Kasteelen en andere gebouwen in oostelijk Noordbrabant.
THÉOPHILE SIMAR.	Etude critique sur la formation de la doctrine des races au XVIIIe siècle.
A. DELATTE.	La vie de Pythagore de Diogène Laërce.
ABBÉ JOS. WALTER.	L'art en Alsace à travers les âges.
ID.	La merveille et le mystère du retable d'Issenheim du maître Grünewald.
PAUL ROLLAND.	Une inscription romaine de Tournai.

2° ECHANGES.

BRUXELLES.	Société royale belge de géographie. Bulletin 46e année, fasc. 2. Renseignements commerciaux 1922, n° 8.
ID.	Académie royale de Médecine de Belgique. Bulletin V[e] série, tome II, n° 10.

BRUXELLES Académie royale de Belgique.
Classe des lettres et des sciences morales et politiques.
Bulletin 5e série. Tome VIII, nos 9-11.
Mémoires. Coll. in -8°. 2e série, tome XVI fasc. 4 et tom. XVII fasc. 2.
Classe des Beaux-Arts.
Bulletin tome IV. Nos 8-10.

MALINES. Mechlinia.
Chronique mensuelle 2e année. Nos 5, 6, 7.

LIÉGE. Institut archéologique liégois.
Chronique archéologique du pays de Liége, 13e année. Nos 7 & 8.

GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie. Verslagen en mededeelingen. September-October 1922.

TURNHOUT. Geschied- en Oudheidkundige Kring der Kempen Taxandria. 1922. Nos 3-4.

ISEGHEM. Franciscana.
Vol. VI. N° 1.

PARIS. L'amour de l'art.
3e année, nos 10 & 11 et 2e année nos 5 à 11.

ID. La renaissance de l'art français et des industries de luxe. 5e année nos 11 & 12 et 4e année n° 12.

ID. La revue de l'art ancien et moderne, tome XL. n° 231.

ID. Académie des inscriptions et belles-lettres.
Comptes-rendus des séances 1922. Juillet-Août et Septembre-Octobre.

ID. Société française d'archéologie.
Bulletin monumental. 81e volume.

ID. Polybiblion.
Partie littéraire. Vol. CLV. 5e et 6e livr.
Partie technique. Vol. CLVI. 11e et 12e livr.

ID. Ministère de l'instruction publique et des Beaux-Arts.
Comité des travaux historiques et scientifiques.
Section des sciences économiques et sociales.
Bulletin. Congrès de Strasbourg 1920.
Bulletin philologique et historique. Année 1920.

PERIGUEUX.	Société historique et archéologique du Périgord.
	Bulletin. Tome XLIX, 5e livraison.
SAINTES.	Société des archives historiques.
	Revue de Saintonge et d'Aunis. XLe vol., 4e livr.
POITIERS.	Société des antiquaires de l'Ouest.
	Bulletin. 3e trimestre 1922.
LYON.	Bulletin historique du diocèse.
	Nouvelle série nº 1.
VALENCE.	Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
	Bulletin, année 1922. 216e livraison.
CAEN.	Academie nationale des sciences, arts et belles-lettres.
	Memoires 1920-1921.
AMIENS.	Société des antiquaires de Picardie.
	Bulletin trimestriel, année 1922. Nos 2 & 3.
BESANCON.	Société d'emulation du Doubs.
	Memoires 9e série, vol. I.
ABBEVILLE	Société d'émulation.
	Memoires tome II fasc. 1 & 2.
DIJON.	Commission des antiquités du département de la Côte-d'or.
	Memoires tome XVII, 5e fasc.
GRONINGUE.	Tijdschrift voor geschiedenis.
	37e jaargang, aflevering 4.
'S HERTOGENBOSCH.	Provinciaal genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord-Brabant. Uitgave 2 stuk.
MIDDELBURG.	Zeeuws genootschap der wetenschappen.
	Archief 1922.
UTRECHT.	Historisch genootschap.
	Werken. Derde serie. Deel 43 44. 45.
	Bijdragen in mededeelingen 42, 43. Deel.
LA HAYE.	Genealogisch heraldisch genootschap « De Nederlandsche Leeuw ».
	Maandblad XL jaargang. Nº 11. en 12.

AMSTERDAM.	Koninklijke Akademie van wetenschappen.
	Verhandelingen. Deel XIX, nº 2, 3, 4, 5. Deel XX. Deel XXI.
	Verslagen en mededeelingen. Letterkunde. Deel IV.
	Jaarboek 1918 en 1919.
	Prijsvers 1919 en 1922.
	Naam- en zaakregister. Afd. letterkunde.
MADRID.	Revista de archivos, bibliothecas y museos.
	Ano XXVI. Abril a Junio de 1922.
PALMA.	Societat arqueologica Luliana.
	Bolleti. Desembre de 1922.
LONDRES.	Royal historical Society.
	Transactions 4th séries. Volume V.
LEMBERG.	Ukrainischen Sevunko-gesellschaft der wisschenschaften.
	Chronik nr 56-57-58-59.
LISBONNE.	Academia das sciencias.
	Boletim da classe de letras. Vol. XIII fasc. 1,2,3.
	Boletim da segunda classe. Vol. XII.
	Journal de sciencias matematicas, fisicas naturaes. Tomo II, nº 7, 8. Tome III nº 9.
	Sessao publica de 1921.
	Catalogo geral das publicacoes.
	Boletim bibliografico 1ª serie. Vol II, fasc. 2.
PHILADELPHIE.	Americain philosophical Society.
	Proceedings. Vol LXI. Nº 1, 2. List.
BOSTON.	American Academy of arts and sciences.
	Proceedings. Vol. 57. Nº 11, 12, 13, 14, 15.
WASHINGTON.	Smithsonian Institution.
	Bureau of american ethnology. Bulletin 73, 75.
NEW-HAVEN.	Connecticut Academy of arts and sciences.
	Transactions vol. XXVI. p. 1/179.
BATAVIA.	Bataviaasch Genootschap van kunsten en wetenschappen.
	Tijdschrift voor Indische taal, land en volkenkunde. Deel LXI. Afl. 4 & 5.

BATAVIA.	Oudheidkundige dienst in Nederlandsch Indië. Oudheidkundig verslag 1922. 1e kwartaal.
ALLAHABAD.	Superintendent, archaeological survey of India. Northern Circle. Annual progress report 1920-22.
CALCUTTA.	Director general of Archaelogy in India. Annual report 1919-1920.
ID.	Archaeological survey of India. Catalogue of the museum of Archaeology at Sanchi.
DAMAS.	Academie Arabe. La revue, 2e année nº 11.
BONN.	Verein von Alterthumsfreunden im Rheinlande Bönner Jahrbücher. Heft 127.
TRÈVES.	Trierische heimatblätter. 1e jahrgang. Nos 1-12.

3º CATALOGUES ET JOURNAUX.

BRUXELLES.	G. Van Oest & Cie. Supplément au catalogue général.
STOCKHOLM.	Kosmos.
FLORENCE.	Leo S. Olschki. Bulletin des derniers achats de la librairie ancienne, nº 76.
BOLOGNE.	Raccolta degli storici italiana.
LEIPZIG.	Karl W. Hiersemann. Kunstgeschichte. Katalog 516.
HALLE.	August Hettier. Geschichte. Genealogie & Heraldiek.
ID.	Max Niemeyer. Literaturwissenschaft & Geistesgeschichte.
LEIPZIG.	K. F. Koehler. Neuerwerbungen. Heft 76, 77, 82.

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

de quelques publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de décembre 1922, et janvier 1923.

N° 112.

—

MESSIEURS,

Quoiqu'un renouvellement d'année ne soit pas propice à la distribution de publications, les envois qui nous sont parvenus ne semblent pas s'être ressentis de cette coïncidence. Et comme toujours parmi ces nombreux ouvrages ou périodiques, beaucoup nous apportent des communications, des renseignements, qui méritent d'attirer votre attention. Je me permettrai de vous en signaler brièvement quelques uns.

Le musée des Beaux Arts de Gand qui se distingue par son intelligente ordonnance et par la richesse de ses collections, a trouvé un historien averti en notre collègue M. Joseph Casier. En une élégante plaquette in-4°, abondamment illustrée, il en fait la description, description vivante et instructive. Après avoir brièvement rappelé le mouvement artistique dont Gand fut le centre, et les vicissitudes diverses qu'éprouvèrent les nombreuses œuvres d'art qui y etaient conservées, il précise les débuts du Musée dont l'institution avait été decrètée dans les dernières années du XVIIIe siècle et qui s'ouvrit au public le 22 novembre 1822. Ses débuts furent modestes, et pendant près d'un siècle, il végéta d'une manière peu brillante. Toutefois des acquisitions intéressantes déjà avaient été faites, et lorsqu'en 1902 le Musée fut installé dans les nouveaux locaux du parc de la Citadelle, on put y recueillir bon

nombre d'œuvres qui n'étaient pas sans valeur. Mais depuis cette époque les progrès furent rapides et sensibles : des legs importants, des donations généreuses, des achats intelligents, contribuèrent à faire de la galerie gantoise une des plus riches du pays. Ces accroissements sont successivement détaillés et décrits par M. Casier ; son travail permet de se rendre un compte exact de la valeur des œuvres nombreuses qui meublent aujourd'hui les salles si bien ordonnées du musée.

* * *

Notre confrère M. de Mély poursuit inlassablement les études, qu'il a entreprises en vue de dévoiler l'identité des artistes du moyen-âge. Il s'est élevé contre le préjugé qui universellement avait cours et qui proclamait sans contradiction que les artistes de cette époque tenaient absolument à conserver l'anonymat. Ses patientes investigations lui ont permis de constater que cette règle invariable n'était qu'apparente, et que ces artistes avaient parfaitement signé leurs œuvres. Le tout était de découvrir ces signatures. Dans cette tâche il a obtenu des résultats étonnants, et des milliers de noms de peintres, de sculpteurs, d'architectes ont déjà été déchiffrés, de multiples œuvres d'art ont été identifiées. Cette fois il s'occupe des *Grands tombiers du moyen âge*. Dans une étude parsemée d'illustrations que publie la revue « La Renaissance de l'art français et des industries de luxe » (5e année, n° 12, page 654) il étudie les anciens monuments funéraires, il compulse les documents d'archives contemporains. Dès le IXe siècle des noms de plusieurs grands artistes tombiers sont connus ; ce sont par exemple ceux qui exécutaient le tombeau de St Remi à Reims, de St Césaire à Arles. Plus tard, lorsque les monuments de pierres se furent multipliés, et que peu à peu, au cours des siècles, ils eurent gagné en ampleur et en opulence, les renseignements se multiplient. Plusieurs tombiers célèbres sont originaires de nos provinces, tels Jean de Huy, Jean de Liége, Jacques de Gérines et maints autres. L'étude attentive de ces noms, de ces œuvres permet d'établir que la France produisit dans ce domaine de nombreux et remarquables artistes. Ainsi finit, comme conclut M. de Mély cette légende qui

prétendait que dans le domaine artistique les français devaient tant à l'étranger.

* * *

Il y a un siècle, en 1821, en creusant un aqueduc dans la partie méridionale de la grand'place de Tournai, on mit à jour une pierre ancienne sur laquelle était gravée une inscription. Elle datait de l'époque romaine. L'importance de cette découverte est d'autant plus considérable, que l'épigraphie tournaisienne est d'une pauvreté absolue ; l'épitaphe exhumée en 1821 en constitue le seul spécimen. Malheureusement le texte de cette inscription qui fut reproduit par divers auteurs, témoigne de divergences importantes ; il a même subi à deux reprises une interpolation intéressée Le contrôle aujourd'hui n'est plus possible, la pierre fut détruite en 1831 par l'administration de la ville. Ces diverses circonstances ont incité notre confrère M. Paul Rolland à reprendre l'étude de *l'inscription romaine de Tournai*. S'armant des données que lui fournissent l'étude de l'épigraphie romaine et la comparaison de monuments du même genre, il restitue au texte sa forme probable et en justifie la lecture. En terminant, il croit pouvoir approximativement fixer au commencement du second siècle de notre ère l'âge de cet antique mémorial funéraire.

* * *

M. A. Bredius, en compulsant les dépôts d'archives hollandais, antérieurement déjà a réussi a enrichir les fastes artistiques de son pays de maintes pages inédites. Dans deux notices qu'insèrent les « Verslagen en mededeelingen » de la « Koninklijke Akademie van Wetenschappen » d'Amsterdam : *Een vergeten Kunstenaar* et *Twee onbekende schilders*, il identifie trois artistes dont les noms et les œuvres n'avaient jusqu'ici pas pû être précisés. C'est d'abord Marten Pietersz Deym, né à Delft en 1576, qui plus tard habita successivement Amsterdam et Leyden, où il mourut en 1604. Peintre de portraits, il subit l'influence de Jacob Willemsz, de Mirevelt et de Van Ketel. C'est ensuite Hendrik Couturier, le

jeune, appartenant à une famille originaire du Limbourg qui s'établit à Leyden. Il fut reçu en 1648 dans la gilde St Luc de cette dernière ville. Plus tard il émigra au nouveau monde et habita jusqu'à sa mort à Nieuw-Amstel, qui devait devenir New-York. On possède encore plusieurs portraits dûs à son pinceau. C'est enfin Jacques de Rousseau qui habita Leyden ou il décéda très jeune vers 1638 Elève de Rembrandt, il a laissé bon nombre d'œuvres qui sont signées du monogramme J. O. R. et qui souvent ont été confondues avec celles de son maître. Il peignit notamment le portrait du père de Rembrandt dont il existe plusieurs repliques.

* * *

M. le Dr Van Schelven publie les *Kerkeraads protocollen der Nederduitsche vluchtelingen kerk te Londen* (1560-1568) dans les « Werken uitgegeven door het historisch Genootschap » d'Utrecht. Ces procès-verbaux, malgré leur concision, sont intéressants par suite des rapports suivis que le Consistoire de l'église réformée hollandaise de Londres entretenait avec nos provinces et principalement avec Anvers. Beaucoup de résolutions prises forment en quelque sorte l'écho d'événements advenus parmis les protestants de cette dernière ville. Ceux-ci semblent en diverses circonstances s'être soumis à la juridiction religeuse anglaise en vue de trancher en appel des difficultés ou des differents nés dans leur patrie. Ces procès-verbaux, de même que les extraits des registres baptismaux publiés en annexes, fournissent de nombreux noms de refugiés belges ou anversois établis à Londres.

* * *

Au cours de l'année 1919, sur une colline dénommée Traprain Law, à environ 36 kilomètres à l'Est d'Edimbourg, à proximité de la mer, à été decouvert *un trésor d'Argenterie romaine*, le plus important par le nombre des pièces qui ait été exhumé jusqu'à ce jour. La cachette etait aménagée à l'emplacement d'un etablissement indigène notable, peuplé pendant une longue suite de siècles. Les objets avaient été deposés hâtivement, à même le sol, sans aucune

enveloppe protectrice ; tous étaient dans un état de déformation deplorable, tordus, ecrasés, cassés à coups de hâche et de marteau ; plusieurs d'entre eux avaient intentionnellement été rompus en deux moitiés dont l'une manquait. Parmi ces 170 pièces, la majorité consiste en objets de vaisselle, destinés à l'usage privé ou liturgique : vases, coupes, assiettes, patères, cuillers, etc. ; plusieurs de celles-ci sont decorées de symboles ou types nettement chrétiens. Il est evident, que des pillards d'églises, à la suite d'un partage, ont dû hâtivement enfouir leur part en cette cachette. Certains fragments d'équipement militaire d'origine Wisigothe, mêlés aux pièces d'argenterie, font présumer que celles-ci devaient provenir de la partie de la Gaule occupée au commencement du Ve siècle par les conquérants Wisigothe et qu'elles auraient été enlevées par des pirates saxons. Cette importante trouvaille a été longuement décrite dans une étude qu'un archéologue, M. Curle, lui a consacrée et qui ne constitue que la préface d'un prochain ouvrage plus détaillé. M. Théodore Reinach analyse cette communication dans les comptes-rendus de l'Academie des inscriptions et belles lettres de Paris (1921, appendice) ; il fournit quelques photographies des diverses pièces, les décrit, en discute l'origine et l'usage et émet l'opinion que c'est en Aquitaine qu'elles auraient été volées.

* * *

Le « Bulletin historique diocèse de Lyon » (nouvelle serie, n° 1) nous apporte un article dans lequel M. le chanonie Vanel fournit des extraits de *deux livres de compte du cardinal Fesch, archevêque de Lyon*. Au point de vue artistique, ces comptes fournissent des indications malheureusement fort brêves, mais cependant pleines d'intérêt. Le cardinal Fesch etait un amateur d'art convaincu ; il achèta des antiquités de divers genres, des livres. Mais ce sont surtout les tableaux qu'il collectionna, peut-on dire avec fureur. Il se forma une galerie avec une hâte fébrile ; il accumula les achats ; c'est par quantités parfois qu'il acquérait les œuvres des maîtres anciens. C'est ainsi que pendant les années VIII et IX, des centaines de toiles viennent enrichir ses collections. Impossible d'énumérer toutes ces multiples acquisitions. Tout lui est bon : esquisses,

copies, œuvres douteuses ou authentiques des maîtres de toutes les écoles Dans ce fouillis presqu'inextricable, je me bornerai à relever quelques mentions intéressant plus particulièrement l'art de nos provinces. Voici renseignées par ordre chronologique des toiles de Franck, plusieurs œuvres de Breughel, deux Seghers, un Martin De Vos, de nombreux Teniers, *le retour de la chasse de Diane* par Jordaens, *le Miracle de Lazare,* puis *Silène*, par le même; *la toilette de Vénus* de Floris, un Craesbeke, un Booz, *le portrait d'Henri IV* par Pourbus, une *marine* de Bonaventure Peeters, etc.

Rubens est largement representé dans les achats du cardinal. Successivement il acquiert, et j'en passe, un tableau original *l'Adoration* et une esquisse représentant *Achille*; une esquisse de la *Vénus naissante*, en pied ; un tableau : *l'enlèvement*, qui provenait de chez le président Audri d'Orléans ; *Orphée et Eurydice aux enfers.* Acquis à la vente Robit, *l'adoration des Mages* que Boisset avait payée 60,000 fr. et qu'il obtint en revente pour 8402 1/2 fr.

Quant à Van Dyck, ses œuvres ne sont pas non plus négligées ; les comptes témoignent de l'achat d'une esquisse non spécifiée qui fut restituée peu après au vendeur, puis un tableau représentant *le Christ,* un autre de la *Mort de St-François*, un troisième de petit format : *St-Martin* ; une esquisse de *Bacchantes* que lui vendit un perruquier de la rue du Théâtre français ; deux portraits, replique homme et femme avec leurs enfants ; encore deux portraits, repliques.

Ces données qui ne se rapportent qu'à deux années des comptes du cardinal Fesch, permettent de présumer de quelle importance fut, au point de vue de la quantité, la galerie qu'il réunit.

***

Parmi les églises anciennes il en est en assez grand nombre qui se distinguent par une particularité fort caractéristique. Lorsqu'une église romane flanquée de bas-côtés devait être voûtée sans emploi d'arcs boutants, il fallait par mesure de prudence ou d'économie, renoncer à l'éclairage direct de la nef ou percer des fenêtres hautes. *Les nefs sans fenêtres dans les églises romanes et gothiques* n'avaient pas encore été particulièrement étudiées. Elles viennent

de trouver un historien avisé dans M. E. Lefevre-Pontalis. (Bulletin Monumental, 81e volume, p. 257). C'est au XIe siècle, au sud de la Loire, que les architectes appliquèrent pour la première fois ce mode de construction. Les voûtes de la nef étaient épaulées par celles des collatéraux. Ce système offrait de tels avantages qu'il se répandit rapidement dans de nombreuses provinces françaises, en Espagne, en quelques parties de l'Allemagne, en Italie, en Cilicie, ailleurs encore. Dans nos provinces on ne suivit pourtant pas cet exemple et il faut attendre la fin du XIIIe siècle et surtout le siècle suivant pour voir les *Hallekerken* flamandes, puis d'autres églises construites chez nous avec des nefs obscures. En France il existe encore beaucoup d'églises de cette catégorie. M. Lefevre-Pontalis les décrit minutieusement et pour plus de facilité parsème son texte de nombreuses reproductions photographiques. Il est possible ainsi de se rendre compte de la physionomie exacte de ces temples dont les particularités architectoniques spéciales n'avaient jusqu'ici pas assez frappé l'attention des archéologes.

***

L'Art en Alsace à travers les âges a constitué le titre et le sujet d'une conférence qui récemment a été donnée à Strasbourg par M. l'abbé Walter, archiviste de la ville de Selestat. Il veut bien nous envoyer en une brochure le texte de cette conférence. C'est au cours des siècles, et dans les monuments que ceux-ci ont vu s'élever, que M. l'abbé Walter poursuit les manifestations artistiques dont il recherche les traces. non seulement dans la structure architectonique dans l'ornementation archéologique, mais encore dans l'état d'esprit, dans la mentalité, dans le sentiment religieux intime qui ont inspiré et en quelque sorte animé les chefs-d'œuvre de pierres et de couleurs. Et c'est ainsi qu'il analyse tour à tour les rares églises romanes qui datent du XIe siècle, puis dans ce même style dont la richesse s'est accrue, les temples beaucoup plus nombreux qui furent édifiés un siècle plus tard. A l'époque ogivale ce sont, à partir de 1275, des églises qui n'ont pas de type bien spécial ; toutes se rattachent étroitement à des monuments français. Peu après, ce fut cette admirable cathédrale de Strasbourg, qui constitue

en quelque sorte un résumé fidèle des tendances artistiques qui regnèrent au cours de sa laborieuse construction. Au XVIe siècle on constate l'influence victorieuse d'élements nouveaux, qui dans la sculpture et la peinture surtout, venaient des Flandres et de la Bourgogne. Bientôt ce sont les principes italiens qui s'introduisent et provoquent d'abord l'efflorescence de l'art de la renaissance, ensuite à partir du XVIIe siècle celle de l'art officiel français qui a sa source à Paris et se développe surtout dans la construction d'édifices civils ; l'art moderne devait au siècle dernier clôturer assez banalement cette succession de manifestations artistiques.

Dans la peinture quelques artistes de grand talent se produisirent au déclin de la période ogivale. Ce furent d'abord Martin Schongauer ; puis Hanz Baldung, l'auteur du maître-autel de Fribourg en Brisgau et Mathieu Grunewald, le plus puissant interprête du mysticisme et du réalisme alsacien. Une œuvre surtout de ce dernier dont s'enorgeuillit le musée de Colmar, provoque l'admiration de M. l'abbé Walter, qui dans une seconde brochure étudie spécialement *la merveille et le mystère du retable d'Issenheim*. Il décrit minutieusement le polyptique. Dans cette œuvre de génie l'artiste, imperturbable dans la poursuite de son idéal, qui est la recherche de la beauté morale, impose à ses personnages des apparences qui certainement manquent de beauté ; il ne craint pas de se laisser guider par un réalisme outrancier. Son art est une protestation contre l'idéal de la renaissance italienne. L'œuvre de Grunewald dans sa fantaisie désordonnée constitue le triomphe d'un coloriste inimitable.

* * *

Le dernier fascicule des Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'or (tome XVII, 5e fasc.) nous apporte le resumé des communications faites en ses séances. Parmi celles-ci il en est plusieurs qui fournissent des détails au sujet de nos anciens souverains, les ducs de Bourgogne. Ce ne sont pas des événements importants, des renseignements rares, ce sont tout au plus de menus faits divers, de modestes incidents, mais qui, étant données les personnalités auxquelles ils se rapportent, méritent d'être signalés.

M. Picard nous apprend (p. CCCXC) que Jean-sans-Peur fit son entrée à Dijon le 17 juin 1404 ; il occupa le palais ducal des Capétiens que ses parents, le duc Philippe-le-Hardi et Marguerite de Flandres, avaient restauré et agrandi Ceux-ci avaient fait exécuter ces travaux aussitôt après leur prise de possession du duché de Bourgogne. Pendant qu'on besognait ainsi au palais ducal, Philippe-le-Hardi, Marguerite de Flandre, et leurs enfants, ainsi que le relate dans une autre communication M. Picard (p. CCCXCVII), allaient loger à l'abbaye de Sainte Bénigne. Une certaine partie des bâtiments restait toutefois en usage, et c'est ainsi que Charles Monsieur, second fils du duc, naquit à Dijon le 12 avril 1373, dans la même chambre où etait né son frère aîné Jehan. Toutefois l'enfant, malgré les aumônes et les cierges offerts à des sanctuaires vénérés, mourut dans la nuit du 11 au 12 juillet. La duchesse, l'année suivante, le 16 octobre 1374, mit au monde sa fille, Marguerite. En 1376 les souverains avec leurs deux enfants logent derechef à Ste Bénigne. Le 27 juillet 1377, le duc revient en temps d'un voyage en Flandre pour assister à la naissance d'un troisième fils : Louys Monseigneur.

M. Cornereau nous apprend (p. CCCCIV) qu'un fonctionnaire du ministère des chemins de fer Autrichiens est, après une nombreuse succession de propriétaires, devenu acquéreur d'une horloge construite vers 1430, et qui aurait appartenu à Philippe-le-Bon. Construite en bronze doré elle est conçue en style ogival ; elle a la forme d'une église à deux tours surmontées de flèches ajourées et repose sur quatre animaux fantastiques.

Le musée de Dijon possède un portrait de Charles-le-Téméraire. M. Fyot discute son authenticité (p CCCVII). Ce tableau fut acheté en 1836 chez un amateur à Gray et était attribué au Giorgonne. Il est demontré aujourd'hui que cette œuvre représente tout simplement la tête de St-Guillaume et a pour auteur le peintre Van Hemessem. A cette occasion M. Fyot se demande s'il existe des portraits authentiques de Charles-le Téméraire. Il cite un vitrail de la Cour des Comptes et deux médailles du XVe siècle, mais surtout un portrait conservé au Musée de Berlin et attribué à Van der Weyden.

* * *

***

Les fascicules parus en 1921 de la revue « L'Amour de l'Art », nous apportent quelques notices ou biographies artistiques qui pour nous ne manquent pas d'intérêt. Je crois devoir vous en signaler un certain nombre.

Voici d'abord M. Paul Colin, qui s'occupe de *James Ensor, à propos de la rétrospective de son œuvre à Anvers* (2e année, n° 7, p. 220). Il considère Ensor comme un méconnu et attribue l'incompréhension dont il a souffert aux louanges fantaisistes dont l'ont accablé en termes déplacés toute une génération de littérateurs. Car le maître d'Ostende n'est pas un névrosé, mais un artiste doué d'une admirable puissance technique qui donne à ses tableaux une importance réelle. Il souligne l'influence immense qu'il exerça en Belgique ; toutefois il regrette que cette technique qui autrefois constituait sa grande supériorité, ait perdu son assurance première Malgré tout, la foule ne le comprend pas encore et les bourgeois d'Anvers, au Salon qui réunissait son œuvre, ne lui épargnèrent pas leurs critiques et leurs brocards.

L'œuvre de Vermeer de Delft est décrit et analysé par M. Tristan Klingsoe (2e année, n° 10. p. 324). Cet œuvre n'est pas nombreux, une quarantaine de tableaux le composent. Mais si leur total est mince, leur valeur est inappréciable. Dans ces toiles, en général de petite dimension, l'auteur signale surtout une harmonie d'une sonorité délicieuse, un sens éminent des contrastes ; elles se distinguent par une douceur charmante et mystérieuse, par un enveloppement qui éloigne toute dureté, toute vulgarité. Sa facture, procédant par petites touches, produit une traduction sincère de la vérité. Il explique ainsi l'engouement extrême dont les tableaux de Vermeer jouissent aujourd'hui et les prix considérables qu'on leur alloue.

Les Pieter Breughel de Vienne sont décrits dans une étude illustrée que leur consacre M. François Crucy (2e année, n° 11, page 346). Ils sont au nombre de quinze ou seize et sont accrochés dans trois petits cabinets du musée d'histoire de l'art. Les reproductions de tous genres depuis longtemps les ont fait connaître. Non seulement au point de vue de l'art, mais au point de vue du folklore de

l'histoire intime du peuple flamand, ils sont d'un prix inestimable, car Breughel est en vérité le premier grand réaliste des Pays-Bas. Il fut en réalité à un degré éminent l'homme de son heure. Comme le dit l'auteur, il court au populaire ; il a besoin de se sentir libre au moment où la contrainte se fait déjà durement sentir. Il était avant tout épris de l'amour du paysage, du goût du remuement. Et les diverses œuvres du peintre que décrit M. Crucy, s'échelonnent au cours d'une existence accidentée dont il rappelle les épisodes les plus saillants.

Je m'arrête, Messieurs, je vous ai promis d'être bref. Vous aurez toutes facilités de compléter les renseigements que je viens de vous fournir et de parcourir les diverses publications dont vous trouverez l'entrée signalée sur la liste jointe à ce compte-rendu.

Anvers, 4 février 1923. FERNAND DONNET.

Exercice 1922
Rapport annuel du secrétaire et bibliothécaire.

MESSIEURS,

Moins heureux que l'année dernière, nous avons à constater avec un profond regret les nombreux vides qui se sont produits dans nos rangs pendant l'exercice 1922.

Le 12 juillet 1922 est mort à Bruxelles M. Paul Errera, avocat, professeur à l'Université de la capitale. Il était né à Laeken le 23 juillet 1860. Amateur d'art distingué, juriste de grande valeur, il publia un important *Traité de droit public belge*. Entré en 1888 dans notre Compagnie, il en devint membre titulaire en 1895. Il prit maintes fois la parole dans nos réunions et nous avons à diverses reprises accueilli ses communications dans nos publications. Je rappellerai notamment son étude sur *les Massuirs*, sa notice relative à *un précurseur de Montesquieu, Jean Bodin*, et celle dans laquelle il faisait connaître *un contrat social en 1620*.

Le 27 octobre 1922 la mort frappait notre confrère M. Edmond Geudens qui avait vu le jour à Anvers le 26 février 1846. Sa vie fut toute de travail et d'étude. Il avait pendant de nombreuses années rempli les fonctions d'archiviste de l'administration des Hospices ainsi que de l'église Notre-Dame de notre ville. Il avait en 1890 été élu membre correspondant de l'Academie et promu en 1892 membre titulaire. Pendant une longue période il avait rempli avec un zèle méritoire la charge ingrate de trésorier de notre Compagnie.

Il prit une part active à nos travaux et les nombreuses communications dues à sa plume qui furent imprimées dans nos Bulletins ou nos Annales, témoignent de la vaillance de son travail et du succès de ses recherches. Parmi ces publications je citerai : *Tableau de A. Godyn* ; *Le jugement dernier par B. Van Orley ; l'hôpital Ste-Elisabeth à Anvers ; le magistrat d'Anvers et la représentation proportionnelle au XVIe siècle ; la bienfaisance publique à Anvers : le compte moral de l'an XIII ; la biographie de P. Genard ; Le spectacle institution de bienfaisance à Anvers, etc. etc.*

Outre ces travaux qui furent publiés sous les auspices de l'Académie, il fut encore l'auteur de différents ouvrages qui furent imprimés par d'autres soins. Dans cette catégorie, je me bornerai à signaler : *Het Antwerpsch knechtjeshuis, Plaatsbeschrijving der straten van Antwerpen* ; *het hoofdambacht der Merseniers ; l'hôpital St-Julien et les asiles de nuit* ; *Van Schoonbeke en het Maagdenhuis* etc., plus nombre de brochures d'intérêt local.

M. Alphonse Goovaerts était un de nos plus anciens membres; il avait pris place dans nos rangs en 1877 et était devenu titulaire en 1883. Pendant de nombreuses années il fut assidu à nos travaux et sa collaboration effective fut abondante. Plus tard lorsque ses fonctions l'appelèrent à Bruxelles, sa présence devint plus rare ; dans la dernière periode de sa vie une infirmité grave devait mettre malheureusement obstacle à son activité scientifique. On trouvera dans nos publications les notes diverses qu'il nous avait communiquées. Ce furent entre autres les biographies du chevalier de Burlure et de A. Kempeneers, de nombreux rapports parfois très détaillés sur des ouvrages presentés, puis des notices relatives au *Dilf ou chantier d'Anvers*, à *une femme bourgmestre d'un ville belge au XVIIIe siècle*, à *la construction de l'église St-Jacques à Anvers*, etc. Il nous avait également presenté un important travail sur l'Amirauté à Anvers, dont la préface seule a été imprimée, et annoncé une autre étude sur l'origine et la vie de Bethoven dont la publication a toujours été remise. Alphonse Goovaerts etait encore auteur d'autres publications ; on connait ses ouvrages sur l'histoire de la musique, son livre illustré sur Abraham Verhoeven, ses nombreuses publications généalogiques.

Il naquit à Anvers et décéda à Etterbeek (Bruxelles) le 25 décem-

bre 1922 à l'âge de 75 ans. Entré aux archives et à la bibliothèque communale de sa ville natale quand ces services etaient encore réunis, il y recueillit plus tard la succession de P. Génard comme archiviste de la ville, fonction qu'il remplit jusqu'au jour où il fut nommé archiviste général du royaume. La maladie le força à prendre prématurément sa retraite. Il avait été nommé officier de l'ordre de Leopold et officier d'académie de France.

Le 8 avril 1922 décédait à Gand, où il était né le 26 septembre 1835, le baron Napoléon de Pauw, procureur général honoraire près de la Cour d'appel de sa ville natale, grand officier de l'ordre de Léopold. Il faisait aussi partie de l'Académie royale flamande, de la Commission royale d'histoire et de maintes autres sociétés scientifiques. Il avait été élu membre correspondant de notre Compagnie en 1889 et promu membre effectif en 1896.

Il fut l'auteur de nombreuses et importantes publications historiques, il s'occupa surtout des Artevelde et résolut maints problèmes relatifs à la vie du grand capitaine Gantois et à celle de son fils, ainsi qu'à la période si troublée de l'histoire de Flandre dont ceux-ci furent contemporains. Il leur consacra son *cartulaire historique et généalogique des Artevelde*. D'autres ouvrages historiques prouvent encore combien l'histoire de Flandre lui était familière ; dans ce domaine nous citerons la traduction de la *Chronique de Flandre* de Froissart et son étude économique : *Ypres teghen Poperinghe*. Avec Edw. Gailliard il publia en quatre volumes *l'Istory van Troyen* de Van Maerlant.

On se rappellera que dans nos annales il fit paraître son étude sur les *trois peintres David Teniers et leurs homonymes*.

Parmi nos membres correspondants regnicoles nous avons à déplorer trois decès.

Ce fut d'abord le 22 mars 1922 celui de M. Jos. van den Branden, ancien archiviste de la ville d'Anvers, né dans cette ville le 14 Juin 1837. Il avait pris place parmi nous en 1875 ; c'était le doyen de nos correspondants regnicoles. Il avait aussi été professeur de déclamation au Conservatoire royal flamand et membre de diverses commissions artistiques. On se rappellera ses ouvrages sur Anna Byns, sur Conscience, sur Abraham Verhoeven et sur d'autres points d'histoire locale. Mais il se fit surtout connaître par la publi-

cation de sa *Geschiedenis der Antwerpsche Schildersschool*, dont la partie biographique a rendu de réels services à tous ceux qui s'intéressent au passé artistique d'Anvers et aux peintres qui y virent le jour ou résidèrent dans cette ville. Van den Branden avait reçu la croix de chevalier de l'ordre de Léopold et les palmes d'officier de l'Instruction publique de France.

Edw. Gailliard qui avait autrefois rempli à Anvers les fonctions d'archiviste de l'Etat, avait ensuite été nommé secrétaire perpétuel de la *Koninklijke Vlaamsche Academie*. Né à Bruges, il est mort dans la même ville le 30 juillet 1922. Son érudition était grande. Outre sa collaboration avec le baron de Pauw et d'autres écrivains encore, il mit à contribution les archives de sa ville natale pour publier nombre de travaux de valeur. Il collabora à plusieurs revues littéraires ou historiques. On se souviendra qu'il fut l'auteur des cinq volumes de la *Keure van Hazebrouck*, d'un glossaire flamand fort estimé, d'un ouvrage intitulé *Werk over processien generaal te Brugge in de XVeeuw* et d'autres publications encore.

Il avait été honoré de la cravate de Commandeur de l'ordre de Léopold.

Ce n'est que bien tardivement que nous avons appris la mort survenue en 1907 de M. D. Vande Casteele, qui avait rempli jusqu'en 1906 les fonctions de conservateur des archives de l'Etat à Liège. Sa nomination de membre correspondant datait de l'année 1884. Outre les publications intéressant le dépôt dont il avait la garde, il collabora activement aux bulletins de l'Institut archéologique liégeois et à la revue Leodium. Il publia aussi des lettres relatives *à la verrerie liégeoise à la Vénitienne* et quelques autres notices d'intérêt local.

Ce fut avec un réel regret que nous eurent connaissance du décès survenu au château de Schalkhoven, le 8 décembre 1922, du baron Camille deBorman. Il était né le 2 avril 1837 au château de Rullingen (Looz). Il avait été élu dans notre Compagnie comme correspondant regnicole en 1868, puis après avoir passé par le grade de membre effectif, été promu membre honoraire regnicole. Ses publications historiques et héraldiques sont nombreuses et justement estimées.

Le baron de Borman, qui était aussi président du Conseil héral-

dique, membre de la Commission royale des monuments et de maintes autres institutions scientifiques, avait été nommé commandeur de l'Ordre de Léopold, grand officier de l'Ordre de la Couronne, commandeur de l'Ordre de Charles III d'Espagne, etc. Ces hautes distinctions honorifiques se justifiaient non seulement par les œuvres scientifiques auxquelles il collabora, mais encore par les grands services qu'il rendit à sa patrie en occupant pendant de nombreuses années les fonctions de président du Conseil provincial du Limbourg et de membre de la Députation permanente de cette province.

Dans nos publications nous retrouvons trace d'une étude sur la question « l'Enceinte actuelle de Tongres a-t elle une origine romaine? » et un rapport sur un travail relatif au « Chapitre de Tongres », tous deux dûs à la plume érudite du baron de Borman.

Il nous reste à signaler la mort survenue le 29 mars 1922, dans sa 80e année, de M. Robert Clephan, de Tynemouth (Northumberland); il avait été élu membre correspondant étranger en 1920.

Du passage de ces dévoués confrères parmi, nous il faut qu'il reste une trace durable et il est à souhaiter que bientôt leur biographie prenne place dans nos publications, fixant ainsi le souvenir de leurs travaux et de leurs mérites.

Pour remplir les vides que ces décès ont causés dans nos rangs, diverses élections ont eu lieu, à la suite desquelles ont été nommés membres titulaires : MM. Van der Essen et Hasse ; membres correspondants regnicoles : MM. Paul Rolland, archiviste de l'Etat à Anvers, Victor Tourneur, conservateur du cabinet des monnaies et médailles de l'Etat à Bruxelles. Sander Pierron, publiciste à Bruxelles, Félicien Leuridant, secrétaire du cercle archéologique d'Ath, et membres correspondants étrangers : MM. Balanos, directeur du service de conservation des monuments à Athènes, et Dr Forrer, conservateur du Musée des antiquités préhistoriques à Strasbourg.

D'autre part, lors des élections statutaires qui ont eu lieu pour le renouvellement annuel du bureau, les suffrages unanimes des membres se sont portés sur M. le lt-colonel de Witte pour occuper la vice-présidence en remplacement de M. Saintenoy auquel devait échoir la présidence annuelle. M. Donnet a vu renouveler pour un

nouveau terme ses fonctions de secrétaire et bibliothécaire, tandis que M. le vicomte de Jonghe était élu conseiller.

L'année dernière le cours de nos travaux a été signalé par une circonstance heureuse et exceptionnelle. L'un de nos membres les plus devoués et les plus estimés, M. le président A. Blomme fêtait le 50e anniversaire de son entrée dans notre Compagnie. Cette année pareille manifestation s'est renouvelée en l'honneur d'un autre de nos plus méritants confrères. M. Ad. De Ceuleneer. Tous deux, par leur participation active et persévérante, ont pendant ce demisiècle largement contribué à nos travaux et leurs publications temoignent de la diversité de leurs connaissances et de la sûreté de leur érudition. A tous deux, en souvenir de cet événement memorable, il a été rémis un diplôme commémoratif spécialement imprimé en leur honneur avec les caractères de l'imprimerie Plantinienne. Puissent ils pendant longtemps encore jouir d'une santé parfaite et continuer à occuper leur place parmi nous.

Nos séances bi-mensuelles ont été régulièrement tenues tant à Anvers, qu'à Bruxelles. Vous aurez pu vous rendre compte du zèle louable dont tant de nos membres ont fait preuve non seulement en assistant règulièrement à ces réunions, mais encore en y présentant des travaux ou en y faisant des communications. Cette activité constitue la preuve évidente de la remarquable vitalité de notre Compagnie.

Quant aux travaux qui ont été présentés au cours des séances ils ont presque tous déjà trouvé place dans nos publications. Celles-ci malgré les difficultés matérielles ont pû régulièrement paraitre. Ces jours-ci vous recevrez les derniers fascicules de 1922 des Annales et Bulletins.

Dans les premières, au cours de cette année, ont été imprimés entre autres le travail de M. Fris sur *la Citadelle de Charles-Quint et le Château des Espagnols à Gand* ; la suite et la fin de la monographie du *Château de Vilvorde* par M. de Behault de Dornon, l'étude consacrée par M. Van der Borren aux *Compositions inédites de Guillaume Dufay et de Gilles Binchois,* une notice sur *un vase aretin à sujets macabres* par M. Sibenaler, le texte de l'intéressante conférence que nous a faite M. Rocheblave sur les *Elèves flamands inscrits à l'école académique de Paris entre les*

années 1765 et 1812, une collection de *notes et documents relatifs à la galerie de tableaux du château de Tervueren*, receuillis par M. Terlinden, une note dans laquelle M. Destrée décrivait *un retable anversois ;* le texte de la communication faite par M. Dilis au sujet des *Romanistes Anversois* et enfin le début d'un important travail de M. Stroobant sur le *Brabant proto-historique et légendaire.*

D'autre part, nos bulletins vous ont apporté les procès-verbaux de nos séances et le texte des divers rapports qui ont été présentés au cours de l'année. Quelques courtes notices y ont aussi trouvé place. Parmi celles-ci je citerai : *Une œuvre de Joseph Cyfflé* par M. Visart de Bocarmé, une *note au sujet de la fontaine du Sablon à Bruxelles* par M. Fernand Donnet ; *Le baptême du Christ et la Sainte Ampoule* par M. Marcel Laurent ; *l'archéologie préhistorique de l'Alsace* par M. Matthis, une *note sur les antiquités conservées à Deynze* et *Les épreuves de Job, triptyque conservé à Turin.* par M. De Ceuleneer ; *les archives de Tongerloo et St-Michel* par Mgr Lamy et *un retable anversois du musée du Steen* par M. le chanoine Lefevre.

Dans le mêmes Bulletins a été imprimé *l'hommage à la mémoire de M. le chanoine Alfred Cauchie.* Dans cette biographie M. Van der Essen a esquissé la vie si méritoire et les titres scientifiques si nombreux du grand savant dont l'érudition nationale a eu à déplorer la fin tragique et prématurée.

Dans mon rapport de l'année dernière, je vous faisais part du déplorable accident qui s'était produit dans le local de notre bibliothèque, apportant le désordre au milieu de nos collections et y causant pas mal de dégats. Vous aurez pû vous apercevoir que les traces de ce contretemps ont aujourd'hui presqu'entièrement disparu et que nos séries de publications ont repris dans les rayons leur place en un ordre parfait. Ce résultat heureux, nous le devons, je me plais à le constater, au zêle et au travail d'un de nos nouveaux membres, M. l'archiviste Rolland, qui a bien voulu consacrer tous ses loisirs à la tâche ingrate de ramener l'ordre dans le désordre de notre bibliothèque. Je suis persuadé que vous vous joindrez à moi pour le remercier de son zêle et le féliciter des résultats heureux qu'il a obtenus. Je compte bien qu'à l'avenir il consentira à m'alléger quelque peu le travail de bibliothécaire, travail qui sera

aisé à sa jeune vaillance et à son expérience professionnelle. Quant aux hommages d'auteurs et aux publications parvenues par voied'échange leur nombre et leur régularité se sont affirmés. Je n'en veux pour preuve que les listes d'entrée qu'à chaque séance je vous soumets et qui témoignent de l'activité du service de la bibliothèque. D'autre part, j'ai persisté dans la tâche que jadis vous m'avez imposée et j'ai continué à vous donner régulièrement un compte-rendu analytique,(j'en suis aujourd'hui arrivé au n° 112,) des principales publications reçues. Cette modeste revue vous permettra de vous rendre compte de la valeur des ouvrages dont notre bibliothèque s'est enrichie.

Je termine, Messieurs, je suppose que vous serez d'accord avec moi pour juger que les résultats acquis pendant l'année 1922 sont entièrement satisfaisants, et que si les ressources matérielles ne nous font pas defaut, nous pouvons être en droit d'augurer pour l'exercice nouveau des résultats au moins aussi favorables.

Anvers, 4 février 1923. FERNAND DONNET.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 4 FÉVRIER 1923.

La séance s'ouvre à 2 heures dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers, sous la présidence de M. le lt colonel de Witte, vice président.

Sont présents : MM. Donnet, secrétaire, Dilis. trésorier.

MM. Dr Van Doorslaer, Van Heurck, Visart de Bocarmé, Casier, Soil de Moriamé, Hasse, Destrée, membres.

Le procès verbal de la séance du 6 août 1922 est lu et approuvé sans observations.

Il est procédé à la désignation d'un vice-président pour l'exercice 1923.

M. le Dr Van Doorslaer obtient la majorité des suffrages et est proclamé vice-président pour l'année 1923.

Deux places de conseiller étant vacantes par suite du décès de MM. Geudens et Goovaerts, les membres accordent leurs suffrages à MM. le baron Holvoet et Fris.

M. Dilis, trésorier, est réélu par acclamation pour remplir ses fonctions pour un nouveau terme de deux ans.

Pour les deux places de membre titulaire vacantes par suite du décès de MM. Geudens et Goovaerts, sont présentées trois candidatures.

Pour remplacer les membres correspondants qui seront promus titulaires et pourvoir au siège vacant par suite du décès de M. Van de Casteele, huit candidatures sont inscrites.

La séance est levée à 2 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Lt colonel DE WITTE.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1923.

—

La séance s'ouvre à 2 1/2 heures, dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers, sous la présidence de M. le lt colonel de Witte, président.

Sont présents : MM. Dr Van Doorslaer, vice-président, Donnet, secrétaire, Dilis, trésorier.

MM. Van Heurck, Visart de Bocarmé, Casier, Soil de Moriamé, Hasse, Destrée membres titulaires.

MM. comte Legrelle, Sander Pierron, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion :

MM. Saintenoy, Kintsschots, Coninckx, De Ceuleneer, Tahon, Bergmans, chanoine van den Gheyn, Stroobant, Comhaire, de Béhault de Dornon, membres titulaires.

MM. Rolland, Buschmann, Van der Borren, Gessler, Bautier, Brunin, abbé Philippen, membres correspondants regnicoles.

M. le baron G. van de Werve et de Schilde, membre honoraire regnicole.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 décembre 1922, qui est approuvé sans observations.

En s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion par suite de raisons de famille qui le tiennent en ce moment éloigné du pays, M. le président Saintenoy exprime le grand regret qu'il a de ne pouvoir procéder à l'installation de son successeur, M. le lieutenant colonel de Witte en qualité de président annuel pour 1923.

Ce dernier, après qu'il eut été félicité au nom de ses confrères par le vice-président M. Van Doorslaer et par le secrétaire, M Donnet, fait l'éloge de son prédécesseur et assure que l'Académie pourra compter sur tout son dévouement.

Le secrétaire donne ensuite connaissance de la correspondance. L'Académie ayant été invitée à se faire représenter aux fêtes commémoratives du centenaire de la naissance de Jean-Baptiste de Rossi, organisées par la « Pontifica Accademia romana di archeologia » de Rome, le bureau avait prié M. le Dr Venturi, membre honoraire étranger, de bien vouloir la représenter en cette occasion. M. Ven-

turi écrit pour annoncer qu'il a rempli la mission dont on l'avait chargé.

La Société d'émulation de Cambrai envoie le programme du concours de poésie pour 1923.

L'Institut archéologique liégeois transmet le programme des causeries qu'il organise pour l'hiver 1922-1923.

La Société des Sciences de Leopol (Galicie Orientale) en envoyant ses publications, exprime le désir de voir rétablir les relations d'échanges qui existaient précédemment avec notre Compagnie

Le Cercle de la fondation universitaire à Bruxelles annonce sa création et espère obtenir l'adhésion du bureau de l'Académie.

Les Amis de l'art Wallon à Liége sollicitent une souscription en faveur de la manifestation organisée pour commémorer le centenaire de César Franck.

M. l'abbé Trelcat communique le prospectus d'un ouvrage qu'il va publier et qui sera consacré à l'Histoire de l'abbaye de Crespin.

Même communication de la part de M. le chev. prof. Silvio Serafini en faveur de l'ouvrage de Muratori : Rerum italicarum scriptores.

La pontifica Accademia romana di archeologia de Rome sollicite également une souscription à l'ouvrage de Giovanni Pinza : Storia della civilta latina dalle origini al V. sec. A. C.

La société Corona mundi de New-York, envoie le programme des concours artistiques qu'elle organise pour 1923.

M. Donnet en qualité de bibliothécaire dépose sur le bureau la liste des publications parvenues à la bibliothèque en décembre 1922 et janvier 1923, ainsi que le compte-rendu analytique de quelques unes d'entre elles. Ces documents seront insérés dans les bulletins.

Le sécretaire donne lecture du compte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'exercice 1922, ainsi que de l'activité de la bibliothèque. Ce rapport paraîtra aux bulletins.

M. Dilis, trésorier, justifie sa gestion financière et établit que les comptes de 1922 clôturent par un lourd déficit ; il espère que la Fondation universaire mettra l'Académie en mesure de remédier à cette situation.

M. le Président résume un travail qu'il a consacré aux filigranes. Ces marques destinées à identifier le papier sont en usage depuis

la fin du XIIe siècle ; dès lors au cours des siècles leur simplicité primitive s'est modifiée par suite de la généralisation de leur emploi et de la multiplicité des types utilisés. Il fait connaître ces modifications successives et décrit quelques types qui se distinguent par leur composition artistique ou par leurs caractéristiques historiques. Il insiste sur les grands services que la connaissance des filigranes peut rendre aux paléographes et forme des vœux pour qu'un recueil descriptif aussi complet que possible leur soit consacré.

M. Sander Pierron après avoir rapidement fait connaître les aventures diverses qui provoquèrent la fuite de France d'Olympe Mancini, comtesse de Soissons, rappelle qu'elle trouva un refuge au château de Tervueren, libéralement mis à sa disposition. Elle paya cette hospitalité en mettant au pillage les biens dont elle avait obtenu l'usage, ce qui provoqua des difficultés multiples avec la Cour des comptes. La mort en 1708 de cette nièce de Mazarin devait enfin mettre fin à ce roman plus ou moins scandaleux.

M. Destrée décrit les fonts baptismaux de Dinant. Contrairement à l'opinion de plusieurs archéologues qui leur donnaient une origine fort ancienne, il est d'avis qu'ils appartiennent au XVe siècle et qu'ils pourraient avoir été placés dans l'église après l'incendie de 1473. Les têtes qui ornent la cuve constituent la caractéristique de travail des sculpteurs namurois. M. Destrée suppose que ces fonts proviennent de l'atelier de Lambert Ad. Quant au déversoir, il est plus moderne ; il ne date que du XVIIIe siècle.

M. Hasse soumet des fers à cheval trouvés dans l'Escaut à Termonde. Il les compare à d'autres pièces de provenance romaine et fait remarquer la persistance des formes. Les clous également présentent de l'intérêt à cause de leur aspect caractéristique.

M. Donnet soumet les photographies des façades intérieure et extérieure de l'hôtel Kums au marché aux Chevaux, à Anvers, avec des vues intérieures des salons. Il déplore la prochaine disparition ou transformation de cette ancienne demeure et de son mobilier.

Il est décidé que la réunion du mois d'avril aura lieu à Bruxelles.

La séance est levée à 5 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Lt colonel DE WITTE.

BIBLIOTHÉQUE

Liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de Février et de Mars 1923.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

EUGENIO OLIVERO.	L'antica pieve di San Pietro in Pianezza.
EM. DILIS.	La Confrérie des romanistes.
HUGUES LAMY.	Les archives des abbayes de Tongerloo et de St-Michel d'Anvers.
H. LEFEVRE.	L'identification du rétable d'Averbode conservé au musée du Steen à Anvers.
FERNAND DONNET.	Seconde note bibliographique sur les tapisseries.
ID.	Compte-rendu analytique des publications Juillet-Août 1922.
ID.	Compte rendu analytique des publications Septembre-Octobre 1922.
CHAN. JANSEN O. P.	Kunsthistorische tentoonstelling en geschiedkundig Congres der Kempen..
JEAN GESSLER.	Van Eyck et Dalmau.
PAUL SAINTENOY.	Le congrès archéologique français en Rhénanie.
JOS. DESTRÉE.	Un rétable anversois du commencement du XVIe siècle.
Dr HOLWERDA.	Arentsburg. Een romenisch militair vlootstation bij Voorburg.

L. STROOBANT. Le Brabant protohistorique et légendaire.
PAUL ROLLAND. Les archives du catholicisme en Norvège.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin 5e serie tome II. N° 1 et tome III n° 1.
Mémoires couronnés et autres mémoires. Collection in-8°. Tome XXII 2e fasc.

ID. Commission royale des monuments et des sites.
Bulletin LXIe année 1922 (janvier-juin).

ID. Société royale belge de géographie.
Renseignements commerciaux 1923, nos 2/3.

ID. Société royale de numismatique.
Revue belge de numismatique LXXIVe année. 3e en 4e livr.

ID. Académie royale de Belgique.
Classe des beaux-arts. Bulletin, tome IV. Nos 11 et 12.
Classe des lettres et des sciences morales et politiques.
Bulletin 5e série, tome VIII. 1922. N° 12.
Annuaire de l'Académie 1923.

MALINES. Mechlinia. Chronique mensuelle d'archéologie. 2e année n° 8.

LIÈGE. Institut archéologique du pays de Liège 14e année nos 1 & 2.

PARIS. L'Amour de l'art.
3e année n° 12 et 4e année n° 1.

ID. Institut de France.
Journal des Savants. Nouvelle série. 20e année. Nos 1 à 12.

ID. Polybiblion.
Partie technique, 2e série, tome CLIX, 1re livr.
Partie littéraire, 2e série, tome CLVII, 1e livr.

ID. La renaissance de l'art Français et des industries de luxe, 6e année n° 1.

PÉRIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin tome XLIX, 6e livr.

DUBLIN. Royal Society of antiquaries of Ireland.
Journal vol. LII part. II.

LA HAYE. Genealogisch heraldisch Genootschap « de Nederlandsche leeuw ».
Maandblad. XLIe jaargang nº 1/2.

TURIN. Societate piemontese di archeologia e belle arti Ricerche storico artistiche
Bollettino anno VI n 1-4.

MILAN. Reale Instituto lombardo di scienze e lettere.
Rendiconti. serie II. Vol. LIV fasc. 1 — XX.

NAPLES. Accademia di archeologia, lettere e belle arti Atti. Nuova serie. Vol. IV à VII.
Rendiconto. Nuova serie. Anno XXIX à XXXV.
Memorie Vol. III et IV.

PALMA. Socittat arqueologica Luliana.
Bolleti. Gener di 1903.

REVAL. Kosmoglot.
Decembre 1922. Nr 11-12.

STOCKHOLM. K. Vitterhets historie och antikuitets Akademien Fornvännen 1921.

UPSALA. Kungl. humanistiske Vetenskaps samfundet. Band 21.

ID. Universitetsbiblioteket.
Strena philologica Upsaliensii. Festkrift tillägnad prof. Persson.

TRÈVES. Gesellschaft für nützliche forschungen zu Trier
Trierer jahresberichte XII jaargang.

KASHMIR. Archaeological department. Jamma and Kashmir state. Annual report. 1976.

BOMBAY. Archaeological survey of India. Western Circle Archaeology. Progress report 1920-1921.

DAMAS. Académie arabe.
La revue. 2e année nº 12.

3° JOURNAUX ET CATALOGUES.

PARIS.	J. Gamber.
	Catalogue n° 113.
AIX-LA-CHAPELLE.	Creutzer.
	Kunstgeschichte. Katalog n^{r} 124.
LEIPZIG.	Gustav Fock.
	Livres d'occasion.

Arnould de Leefdael,

abbé d'Averbode

à l'époque des troubles religieux du XVIe siècle.

Le 25 septembre 1574 décédait à Louvain, dans le refuge de son abbaye, le prélat d'Averbode Gilles Sommers. Il avait consacré toute son activité à restaurer dans sa communauté la discipline religieuse que des épreuves continuelles avaient fortement ébranlée au cours du XVe et du XVIe siècle. Bien que très court, son abbatiat n'en restait pas moins un des plus féconds de cette malheureuse période. (1)

L'élection de son successeur eut lieu le 9 octobre suivant. Elle fut présidée par l'abbé de Saint-Michel à Anvers, père abbé d'Averbode et par le chancelier du Brabant, Jean Hovelmans.

Celui qui obtint la majorité des suffrages fut Corneille Hemeleers, en ce moment curé de Wesemael, une des paroisses à la collation du monastère. Il ne sut se faire valoir à la cour et retira bien vite sa candidature.

Un autre profita de sa timidité. C'était Arnould de Leefdael, alors curé à Oostham et qui avait intrigué près de ses confrères pour obtenir des voix. Grâce à l'entremise de son parent, le bourgmestre d'Anvers, créature dévouée du Taciturne, il parvint à se faire délivrer des patentes de nomination par les Etats-Généraux, commis à l'administration du pays en l'absence d'un Gouverneur Général.

(1) Au sujet de l'abbé Sommers, voir les registres 150, f. 127 et 415, ff. 78-82, aux Archives d'Averbode, 1e section.

Une fois en possession de sa charge, il profita de sa situation pour faire main-basse sur les revenus de l'abbaye, qui servirent à satisfaire son amour du luxe et de la bonne chair.

Lorsqu'en 1578, une bande de gueux vint piller Averbode et mettre en fuite les religieux, Arnould se fit octroyer un passeport pour rentrer dans l'abbaye déserte. Profitant de l'absence des religieux, il fit des aliénations très préjudiciables. Le régime des gaspillages ne prit fin qu'à sa mort, survenue au château d'Oostham, le 28 avril 1584.

Tel est le récit que nous a conservé de cette élection et de cette prélature un chroniqueur presque contemporain, Gilles Die Voecht, récit repris après lui par les annalistes de l'abbaye. Tous condamnent sévèrement la mémoire d'Arnould et se refusent à reconnaître en lui un abbé légitime. Son nom ne figura jamais sur le catalogue des prélats et, dans le nécrologe conventuel, on inscrivit son obit comme celui d'un simple religieux. (1).

Pour notre part, nous estimons que cet ostracisme est immérité, car l'élection d'Arnold de Leefdael fut en tout point régulière.

Ses actes aussi ont été jugés défavorablement, sans doute à cause des bruits malveillants qui circulaient sur sa prétendue instrusion

(1) Voici le texte de Gilles Die Voecht relatif à ces événements : *Post hujus obitum (Ægidii Sommers) vacavit sedes usque ad annum 1586, propter bella intestina et medio tempore surrogatus fuit Arnoldus a Leefdael a statibus Brabantiae, electus ab insaniori parte conventus et introductus a statibus, sed nunquam confirmatus, adjutorio principis Auriaci. Cornelius Hemelaers, Halensis.., fuerat electus abbas a bona parte conventus contra Leefdael, sed peste obit.* Un peu plus loin, il écrit : *Jam denique, post triennium circiter,* a rege in abbatem nominatus creditur, *dominus Cornelius, pastor tum in Wesemael. Quia hic pie sua humilitate et timiditate denominationem prosequi noluit, maxime quia ab aula, prout fieri solitum erat, non vocabatur ad acceptandum denominationem fectum. Est itaque quod frater Arnoldus Leefdalius, forte non catholicorum favore, subintravit secundum Evangelium, aliunde contentus dignitate abbatiali, quomodocumque potiretur. Nec mirum, cum ut nullius religionis inveniebatur strenuus defensor, ita merito de ejus religione et fide dubitari potest.* Archives d'Averbode, 1e section, reg n° 415, ff. 79 et 83. — Les mêmes assertions se retrouvent dans sa chronique d'Averbode et dans celles de ses deux continuateurs, E. Van der Steghen et A. Van Boterdael. Ibidem, reg. 136, f. 289, reg. 173, ff. 71-73 et reg. 172, ff. 320-330.

et les intelligences qu'on l'accusait d'entretenir avec les rebelles. De fait, il eut à faire face à une situation très précaire et dut, plus d'une fois, se résigner à des sacrifices qu'en temps normal il aurait pu éviter.

Ce qui, à première vue, rend suspecte l'interprétation de Die Voecht, c'est l'incertitude et l'invraisemblance qui planent sur ses sources d'information.

De l'époque où de Leefdael fut mis à la tête du monastère, les nomminations aux grandes dignités ecclésiastiques, dans les Pays-Bas, étaient réservées aux souverains espagnols. Aux termes du concordat de 1564, on envoyait des commissaires officiels dans les abbayes vacantes, à l'effet d'y recueillir les suffrages des religieux. Chaque électeur émettait trois voix, en faveur des trois candidats qu'en conscience il jugeait les plus dignes et les plus capables. Il déclarait en même temps les motifs qui déterminaient son choix. Le relevé de toutes ces voix, accompagné d'une note des commissaires consignant leur sentiment personnel et le résultat de leur enquête sur l'état spirituel et financier de l'abbaye, étaient envoyés à la cour. En général, le souverain se laissait guider par ces indications pour le choix de l'élu, sauf lorsque des raisons majeures l'en dissuadaient. Encore celles-ci lui étaient-elles presque toujours suggérées par les commissaires enquêteurs ou les déclarations des votants. (1)

La collection des enquêtes ecclésiastiques pour les années 1522 à 1635 est conservée dans le fonds des *Papiers d'Etat et de l'Audience*, aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles. Nous y avons retrouvé, dans le recueil côté 906, celle qui fut faite à Averbode au mois d'octobre 1574.

De l'étude de ce document il faut conclure que les affirmations de Die Voecht sur la prétendue cabale montée par Arnould de Leefdael, pour s'emparer de la crosse d'Averbode, sont dénuées de fondement.

Voici comment les choses se passèrent :

Le nombre des électeurs se chiffrant à quarante-deux et chaque

(1) Sur les élections abbatiales aux Pays-Bas, à cette époque, voir POULLET *Histoire politique nationale*, t. II, p. 379. Louvain, 1882-1892.

religieux disposant de trois voix, il y avait donc cent-vingt-six suffrages à exprimer. Sur ce total, Corneille Hemeleers en recueillit trente et un, soit dix-huit premiers, cinq deuxièmes, huit troisièmes; Arnould de Leefdael en obtint vingt-six, soit quatorze premiers, six deuxièmes, six troisièmes ; enfin vingt-six suffrages désignèrent Jean Geens, prévôt des moniales de Keyserbosch, soit huit premiers, treize deuxièmes, cinq troisièmes.

Les premières voix étant toujours prépondérantes, le souverain devait se prononcer entre Corneille Hemeleers et Arnold de Leefdael.

Ce qui vint augmenter les chances du curé d'Oostham ce fut l'appréciation élogieuse dont il fut l'objet, tant de la part de ses confrères que des commissaires préposés à l'enquête. Ces derniers reconnaissent les hautes vertus d'Hemeleers, mais vantent à l'envi les brillantes qualités administratives de Leefdael. A les entendre, les quelques voix de majorité de son compétiteur ont été octroyées à celui-ci par de jeunes religeux, peu au courant des affaires, pour de « légères et frivolles causes » (1). Ils ajoutent que dans l'élection précédente, de Leefdael avait obtenu le plus de voix après l'abbé défunt (2). Tout compte fait, à leur avis, il devait être préféré aux deux autres candidats (3).

Par suite des troubles politiques, de jour en jour plus graves, l'affaire resta en suspens. Depuis 1574, le pays se trouve dans une situation désastreuse. Les échauffourées continuelles entre les armées du roi catholique et les rebelles du Nord ; les mutineries des troupes espagnoles et des mercenaires étrangers, privés de leur solde régulière ; la mort inopinée de Requesens et le gachis qui en résulte, enfin l'arrivée tardive de Don Juan d'Autriche, autant d'événements qui favorisent le désarroi général.

(1) Ces « frivolles causes » sont les soupçons d'hérésie qui pesaient sur Arnould de Leefdael à la suite d'un voyage en Hollande, dans l'intérêt de ses paroisiens. Les dépositions des religieux prouvent leur inanité.

(2) Nous n'avons pu vérifier l'exactitude de cette assertion. Le procès-verbal de l'élection de Gilles Sommers manque dans la collection des ENQUÊTES ECCLÉSIASTIQUES.

(3) L'intérêt que présentent, à de multiples points de vue, cette enquête et le rapport des commissaires nous a engagé à les publier en annexe.

La nomination du nouvel abbé d'Averbode trainait en longueur. Aussi, vers la fin de l'année 1577, les Etats Généraux, commis à l'administration du pays, sur l'instance des religieux, reprirent pour leur compte le dossier de l'élection de 1574 et se chargèrent de désigner un titulaire pour l'abbaye vacante. Après avoir examiné les avis des commissaires, ils délivrèrent, à la date du 7 novembre, une procuration en faveur d'Arnould de Leefdael, enjoignant à celui-ci de solliciter la confirmation de sa dignité auprès du Saint Siège et du roi d'Espagne, dès que la situation serait redevenue normale. (1)

En conséquence, le 2 janvier 1578, Arnould fut introduit comme abbé d'Averbode, en présence du prélat de Saint Michel d'Anvers et du conseiller Hovelmans, qui avaient présidé naguère à l'enquête (2).

Arnould de Leefdael appartenait à la célèbre famille des seigneurs de Thielen et de Ghierle. Il était né au manoir de Thielen, le 20 juillet 1522, de Philippe de Leefdael et d'Anne de Gavre. Il entra à Averbode en 1543 et fit profession le 8 décembre de l'année suivante. Ordonné prêtre, le 3 juin 1547, il étudia pendant quelques mois à l'université de Paris, puis à celle de Louvain. Le 13 novembre 1549 il devint vicaire à Wesemael et, en juin 1554 fut nommé curé à Oostham. C'est de là qu'il rentra à Averbode pour y prendre la direction de ses confrères (3).

(1) L'octroi, délivré par les Etats généraux, insinue que les religieux eux-mêmes auraient proposé à nouveau la candidature d'Arnould de Leefdael : *versocht hebbende daeromme de voorscreve prioer ende andere vanden voorscreve convente dat wy, als representerende den gouverneur ende stadhoudere generael in dese Nederlanden, zouden committeren den voirscreven heeren Aerden totter administratien vanden voorscreve vacerende abdye ende by provisie totter prelaturen*... Original, sur parchemin, aux Arch. d'Averbode, sect. I, liasse 3, n° 6. Voir, dans la même sens : N. Japikse. *Resolutien der Staten generaal van 1576 tot 1609*, t. I, p. 581, 's Gravenhage, 1915.

(2) Cette date est donnée dans le rapport des commissaires qui présidèrent à l'élection du successeur d'Arnould de Leefdael, Arnould Van der Heyden, le 9 juillet 1584. Enquêtes Ecclésiastique, citées plus haut, reg. n° 911, ff. 180-181.

(3) Nous avons emprunté ces détails aux reg. 105, ff. 115v-116 ; 169, ff. 38 et. reg. 200, ff. 101v. et 112v. des Arch. d'Averbode, 1e sect. Sur la famille de Leefdael, voir l'étude de Ad. Reydams, *Thielens Hof en zyne Heeren*, pp. 10-20. Turnhout, s. d.

Investi de l'autorité suprême, Arnould eut à faire face à de nombreuses difficultés. L'absence prolongée d'un chef régulier comme aussi les troubles extérieurs avaient fortement compromis la vie régulière. Les exactions et les pillages continuels de la soldatesque dans les dépendances du monastère avaient entamé ses ressources (1). Il fallut se procurer de l'argent. Arnould fut contraint de négocier des aliénations et, entre autres, vendit la seigneurie d'Oostham ainsi que des ornements liturgiques et des joyaux de prix (2).

Au mois d'août de l'année 1578, une épreuve sans précédent s'ajouta à ces déboires. Battue à Gembloux l'armée des Etats recrutée contre le nouveau gouverneur, Don Juan, s'était retirée vers le Nord. On la croyait hors de combat. Elle fut aussitôt renforcée par l'arrivée des bataillons allemands du comte palatin Casimir. Le 1r août, elle tenta une seconde offensive contre les espagnols, non loin de Rymenam. Nouvel échec. Mais, au cours de la retraite vers Malines. les troupes casimiriennes se disloquèrent dans la direction de l'est. Pénétrant plus profondément dans la Campine, une bande de soudards, sous les ordres du comte de Bossuyt, atteignit Averbode. On était le dimanche 24 août. Ayant aperçu de loin le clocher de l'église abbatiale, les luthériens se dirigèrent de ce côté et firent irruption dans le temple, à l'heure de la messe conventuelle, au moment précis du prône dominical. Ils s'emparèrent du prédicateur et du célébrant, brisèrent les images et prophanèrent les sacrements. D'autres forcèrent les portes du cloitre et, pénétrant dans l'abbaye, firent main basse sur les provisions de bouche, les objets de valeur et même les manuscrits de la bibliothèque conventuelle. Ils revendirent ces derniers à des brocanteurs à Anvers.

Après le pillage, les religieux durent prendre la fuite et l'abbaye resta inhabitée pendant de longues années. Des garnisons ennemies occupaient les villes avoisinantes : Aerschot, Sichem et Diest ; à tout moment on pouvait redouter une nouvelle poussée sur Aver-

(1) On trouve la liste de ces dépenses dans le reg. nº 16, fol. 184-193. Arch. d'Averbode, Ie sect.

(2) La liste de ces argenteries se trouve dans le nº 5004 des ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles.

bode, dont les hauteurs offraient une position stratégique très avantageuse (1).

Le sort des chanoines fut misérable. Pendant cinq ans ils vécurent complètement dispersés et durent chercher un refuge chez des parents, des amis ou des confrères employés dans le ministère curial. Plusieurs furent victimes de la peste, propagée par l'armée espagnole, après le siège de Maestricht et qui exerça ses ravages en Campine limbourgeoise (2).

D'autres furent traqués par les gueux ou les bandits de grand chemin qui profitaient de l'absence d'une police régulière pour détrousser les voyageurs. A titre d'exemple, citons Waltère Schuyssen, curé norbertin de Suetendael, arrêté lorsqu'il se rendait à Genck, lié à la queue d'un cheval et traîné jusqu'à Maestricht, où il expira à la suite de ses blessures. (3) Ces hécatombes étaient d'autant plus pénibles, que l'abbaye se dépeuplait graduellement, ne pouvant plus recruter un personnel nouveau à la suite des troubles extérieurs.

On a prétendu qu'Arnould de Leefdael aurait profité du désarroi général pour rentrer subrepticement à Averbode, grâce à un passeport du prince d'Orange et ce pour y remplir ses poches et disposer en maitre souverain des propriétés monastiques.

Ce sont là de pures calomnies. Les ventes faites par de Leefdael furent consenties par tous les conventuels et autorisées par le Saint Siège. D'autre part, son retour à Averbode ne résulte d'aucune preuve certaine. Comme tous ses confrères, il se retira en lieu sûr et séjourna pendant plusieurs années au château d'Oostham, dont le propriétaire lui était bien connu. C'est là qu'il mourut le 28 avril 1584 (4)

(1) Une description circonstanciée de ces évènements nous a été conservée par Die Voecht Arch. d'Averbode 1e sect. reg. 415, fol. 86

(2) Voyez Ibidem.

(3) Le nécrologe conventuel porte à la date du 22 août la mention : *Com. Walteri Schuyssens de Duysel, pastoris in Sutendael, qui a latronibus captus et equi caudae alligatus, Trajecti ad Mosam, vulneribus percussus, expiravit. (+ 1580).* Arch. d'Averb. reg. nº 105 bis.

(4) Le deuxième successeur de Leefdael, Mathias Valentyns (1591-1635) voulut racheter ces joyaux, vendus autrefois par Leefdael à l'abbaye de St-Laurent de Liége. L'abbé de ce monastère refusa de rétrocéder le marché, précisément

Les chroniqueurs ont voulu voir, dans sa mort, la fin de la dispersion des religieux. Peu après, à les en croire, les chanoines auraient été rassemblés au refuge de Diest, par le prieur Van der Heyden en vue d'y faire une nouvelle élection canonique (1)

En réalité, cette élection eut lieu à Léau, dans le refuge de l'abbaye d'Heylissem et les religieux ne reprirent la vie commune à Diest qu'en 1584, lorsque cette ville eut été arrachée aux rebelles par Alexandre Farnèse. C'est, du reste, sur les ordres réitérés de l'abbé du Parc, Van Vlierden, alors visiteur de la province brabançonne, qu'il s'engagèrent dans cette voie. (2)

A tout prendre, la prélature d'Arnould de Leefdael fut malheureuse pour Averbode. Il faut en chercher les causes, non dans les intentions de l'abbé, mais dans les désastres et les perturbations politiques qui abbreuvèrent nos provinces au cours de la révolution religieuse du XVIe siècle.

PL. LEFÈVRE, O. Prœm.

Attaché aux Archives générales du Royaume à Bruxelles.

parce qu'il avait été conclu du consentement unanime des religieux d'Averbode, avec l'autorisation du St-Siège. La lettre de l'abbé se trouve aux Archives d'Averbode, Ire sect., liasse 19, farde 1.

(1) Voyez texte DIE VOECHT. cité plus haut. – L'élection canonique se trouve dans la série des ENQUÊTES ECCLÉSIASTIQUES, citée plus haut, reg. 911. ff. 169-180.

(2) Un document, écrit de la main de l'abbé de Parc et signé par lui, à la date du 13 juillet 1584, porte l'injonction suivante : *In virtute sanctae obedientiae, praecipimus domino Priori et duobus administratoribus, quatenus, sepositis omnibus excusationibus, pro meliori observatione disciplinae monasticae ac professae religionis, statim post collectas segetes migrent una cum conventualibus ac pastoribus non residentibus ad aedes monasterii Disthemii sitas, in quibus volumus omnes religiosos reg lariter, secundum ordinis et statutorum praescriptum vivere et omnia divina officia peragere, prout loci et temporis ratio patietur.* Archives Générales du Royaume à Bruxelles, ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES, n° 4987, pièce 175.

ANNEXES.

—

I. — *Procès-verbal de l'élection, faite à l'abbaye d'Averbode le 9 octobre* 1754.

—

Informatie begonst te nemene, binnen den godshuyse van Everbode, den neghensten dach van October int jaer XV^c^ vier entseventig, by ons Wilhelmus Greven, abt van Sinte Michiels tot Antwerpen, ende Jan Hoevelmans, raedt ordinaris in Brabant, achtervolghende der commissien ons ghegheven by d'Excellencie van mynen heere, myn heer de Gouverneur Generael van desen Nederlanden van zynder Majesteyt, van date den XXVIII^en^ dach van September, int jaer XV^c^ LXXIIII onderteeckent : Loys de Requesens ende noch onder : Berty.

1. Brueder AERDT VANDER HEYDEN, prior, oudt 34 jaren, hebbende in dordere gheweest den tyt van acht jaren, ende hebbende geweest prior zedert Sint Jansmisse lestleden, ende heeft te vore gheweest magister infirmorum den tyt van twee jaren, zynde priester gheworden nu gheleden drye jaren, ende hebbende ghedaen den behoirlycken eedt van te zegghen zyne beste kennelycke. Seght dat hy, in zyne conscientie, (des ghevraecht zijnde), bevindt bequaempste te zyne totte prelature van desen huyse brueder *Cornelis Hemmelers*, pastoer tot Wesemael, ende dat uut dyen dat hy van verscheyden heeft ghehoort dat mynen heere de prelaet overleden zoude den selven brueder Cornelis boven allen d'andere pastoeren gheprezen ende gherecommandeert hebben, van gheleertheyt ende gheschichtheid, vande goede leven, ende want hy oick ghehoirt heeft vanden twee anderen religieusen ende broederen, die metten voirscreven broeder Cornelis oeck mede tot Wesemael woenen, dat de voirscreve broeder Cornelis een schoon ende goede gratie heeft van

preecken, ende zelve zyne ondersaten preekt ende de sacramente administreert, houdende eerlyck ende als een religieus toebehoirt. huys ende zyn familie, ende de twee religieusen by den voirscreven broeder Cornelis woenende bedancken hen zeer vant tractament dat hy den zelven twee religieusen, die in zynen cost zyn, is doende.

Ende nae den voirscreven bruer Cornelis zeeght dat hy voer den tweesten bequaemsten totter voirscreven prelature zoude noemen ende houdt broeder *Jan Godefridi*. van Coersel, wesende proest ende confesseur vanden jouffrouwen tot Keyserbosch, uut dyen dat hy deponent dickwils van diversche loffweerdighe persoenen heeft ghehoirt dat de voirscreve brueder Jan Godefridi tvoirscreve clooster van Keyserbosch zeer wel, eerlyck ende proffytelyck heeft gheregeert, den tyt van elf oft 12 jaren, oft daerontrent, ende zoe hy deponent heeft oick verstaen vanden ouders, zoe heeft de voirscreve brueder Jan daer te voeren gheweest prioir binnen desen godshuyse, ende heeft tselfde offitie zeer eerlyk ende wel in zijner tijt bedient tot confirmatie vander oirdene ende discipline van desen cloostere, zonder te weten hoe langhe hy prioir is gheweest, ende houdt den selven verstandigher in temporalibus dan den voirscreve brueder Cornelis

Ende zoe verre de voirscreve twee ghebraken, zoude noemen ende noempt voerden derden als bequaemste, na de twee voirscreve, brueder *Wouter Schuysens*. pastoir tot Suetendael, die eertyds geweest heeft cantoir, supprioir ende oick prioer. hebbende alle de selve officien zeer wel ende eerlyck bedient, ende doende zeer wel onderhouden de statuyten ende discipline vander oerdenen, wesende, zoe hy verstaet, een gheleert man, prekende zelve zyn ondersaten ende administrerende de sacramenten, nu int clooster niet ghecomen zynde, maer heeft aen hem deponent by brieven hem zelven gheexcuseert. dat hy persoenelyck in dese electie niet en can commen uut dyen de peste in zyn parochie is, ende zynen cappellaen sieck, zoo dat hy persoenelyc moet zyn ondersaeten in hueren noot blyven bystaende // Onder stont ghescreven : fr. Arnoldus vander Heyden prior indignus.

2. Brueder Tadeus van Diest oudt 65 jaren, hebbende inden oerdenen gheweest 43 jaren, pastoer in Hoogemiert, hebbende eertyden prioer gheweest int godshuys, ende cappellanus tot Wesemael, hebbende te Miest ghewoent 32 jaren oft daerontrent, hebbende ghedaen den behoirlycken eedt. ende ghevraecht naert leven ende conversatie vanden religieusen, woenende binnen den clooster, ende na dadministratie vanden godshuys, seeght dat hy bevindt dat de selve religieusen zeer wel leven nae de statuyte ende reghel vander oerdene, in goeden peys ende vrede, ende dat hy bevindt tgodshuys, na zynen duncken, wel gheregeert. Ende voirts ghevraecht wie hy. nae God ende zyne conscientie, bevindt ende houdt voer bequaemsten om ghesteld te wordene voer prelaet van desen godshuyse, ende om daer inne wel te doen

onderhouden den reghel, statuta ordinis ende de discipline monasticque, ende oeck om de goeden wel te regeren, seeght dat hy daer toe nuempt ende bequaemste vindt Brueder *Aert van Leefdael*, prochiaen tot Oostham, inden lande van Luydich, ende dat uut dyen dat hy deponent, hem hebbende geinformeert opt leven ende qualiteyten van den voirscreven brueder Aerdt van Leefdael, zoe aenden landeken van Beeringhen als aen vescheyden ondersaten vande voirscreve prochie van Ham, ende dat sedert daflyvicheyt vanden lestoverleden prelaet, heeft vanden zelven verstaen dat die voirscreve heer Aerdt zyne officie ende prochiaenschap zeer eerlyck / ende loffelyck was bedienende, ende altoos hadde bedient, zelve preeckende ende sacramenten van der kercken zyne ondersaten administrerende, zonder te ghebruycken eenighen cappellaen. Segghende voirts dat hy vanden voirscreve brueder Aerdt, ten tyde hy int clooster woende, ende oeck ten tyde dat hy op de voirscreve kerche heeft gewoent, altoes heeft ghehoirt dat hy was van goeden ende catholycken religie ende gheloeve, ende vande Roomsche kercke, ende dat hy tselve altoos zoude hebben ghepreekt ende zyne ondersaten hebben gheleert, ende dat hy wel eer heeft hooren segghen dat de voirscreve brueder Aerdt zoude, by eenighe berucht, zyn gheweest van quade leeringhe oft heresie, maer dat die selve, naemaels hebbende hem hooren preeken ende tvolck leeren, zouden gheseight hebben dat men den voirscreve brueder Aerdt tonrecht ende qualycken naeseyde, zoe dat hy, dyen niet teghenstaende, hy deponent den voirscreven brueder Aerdt houdt voer alder bequaemste, als wesende van goeden ende eerlyck leven, zonder concubine oft van eenighe vrouwen oft dronkenschap befaempt te zyne. Ende ghevracht oft hy niet en heeft ghehoirt dat die voirscreve brueder Aerdt in Hollandt heeft gheweest, by den Princhevan Oraengien, oft eenighe van zynen volcke, seight dat hy verstaen heeft dat die voirscreve brueder Aerdt heeft eenen brueder dienende oft wesende by den prinche, ende dat daerduere die voirscreve brueder Aerdt versocht is gheweest vanden vrienden, van eenèn van Antwerpen, ghevanghen in Hollandt, om te willen gaen in Hollant, ende dyen helpen lossen, ende dat die voirscreve brueder Aerdt is ghegaen in Hollant, om den ghevanghen vrienschap ende dienst te doene, zonder dat hy deponent daeromme eenighe quade suspicie heeft van heresie teyhens den voirscreven brueder Aerdt.

Ende voerden tweeden, ende in ghebreke vanden eersten, zoude / nuemen den teghenwoirdighen prochiaen van Wesemael, uut dyen dat hy verstaet vanden leesmeester van desen cloostere, dat die prelaet lestoverleden zoude die voirscreven prochiaen van Wesemael ghehouden hebben voer de nutste ende bequaemste om prelaet te wesen, hebbende oick, van ander luyden, ghehoirt dat hy wel zoude preecken, ende dofficie van zyn cuere ende prochiaenschap zoude bedienen, niettemin dat hy in temporalibus niet zoe gheschickt en is, wesende van goeden

name ende fame, ende van eerlycken ende duechdelijcken leven, niets befaempt van eenighe oncuysscheyt.

Ende voer den derden, ende de twee voirscreve ghebraken, nuempt bruer *Wouter Schuysens*, pastoir van Zuetendael, hebbende eertijts gheweest prioir van desen godfhuyse, ende wesende nu prochiaen van Zuetendael, segghende dat de selve is van goeden leven ende wel gheleert, preeckende ende administrerende zelve zyne onderdersaten de sacramenten vander heyliger kercken, ende die zyn officie van Prioirschap, binnen den voirscreve clooster, wel ende behoirlijcken heeft bedient ghehadt, goet ende cloeck van verstande en hebbende een goede ende bequaeme spraecke // Onder stont ghescreven : fr. Thadeus Diest pastor in Miert.

3. Brueder AERT VAN LEEFDAEL, prochiaen teghenwoirdich tot Oostham, int landt van Luydick, out ontrent vyftich jaer, ende heeft zesse jaer ghewoent tot Wesemael, als collega, ende dat die twee colleghen metten prochiaen hebdommedatim tot Wesemael doen den dienst, ende heeft aldaer ghepreeckt ende die sacramenten gheadministreert, zoewel in zyn weecke ende turno als inde weecke ende turno van Brueder Adriaen van der Haghen, prochiaen aldaer, ende dat duer zynen ouderdom ende continuele zieckten, ende te Wesemael zijnde, is by zynen prelaet versien geweest van de voirscreve prochie van Oostham, daer hy twintich jaeren pastoir is gheweest, behalven dat hy ontrent een jaer tot Loeven heeft ghewoent ende ontrent een halff jaer heeft bedient de kercke van Druynen, inde langhestrate, assisteren zynen bruedere, die was religieulx van Tongherloo ende pastoir van Druynen. Ghevraecht opt leven ende conversatie vanden religieusen int clooster woenende, ende oft de discipline wel wordt onderhouden, ende tclooster wel gheregeert, seight, ghedaen hebbende den behoirlijcken eedt, dat der religieusen binnen tconvent leven in goeden peys ende vrede, wel onderhoudende regulam et statuta, ende dat tclooster, zoo vele hy ziet, wel is gheregeert ende ordene daer inne ghestelt. Gevraegt wie hem dunckt bequaemste om tgodshuys van Everboede, in tgheestelyck ende weerlyck te administreren ende regeren als prelaat, seight dat, na zijne conscientie ende eedt by hem ghedaen, hij judiceert daer toe bequaemste te zijne *Jaspar Leysen*, teghenwoirdich prochiaen tot Hechtelt, uut dyen de selve vele jaeren heeft gheweest camerlinck ende backmeester binnen den godshuyse van Everboede, ende de selve officien loffelyck bedient, ende zedert Sint-Jansmisse, heeft de voirscreve cure loffelyck bedient, preeckende ende administrerende zelve zyne ondersaten de heylighe sacramenten ende van allen zijnen anderen leven heeft altoes ghehoirt dat de voorscreve brueder Jaspar is eerlyck, duechdelyck ende loffelyck.

Ende voerde twee nuempt brueder *Andries Willems*, van Balen, pastoir van Tessenderloo, uut redenen dat de selve veel jaren heeft d'officie van

kelderweerden loffelyck bedient, zynde van goeden leven ende eenen religieus toebehoirende, ende weesende van cloecken verstande, hebbende experientie van gheestelycke ende weerlycke saken.

Ende voerden derden nuempt bruederen *Cornelis Hemmeler*, pastoir tot Wesemael, uut dyen dat myn heer de prelaat overleden den selven heeft ghenomen uut der kercken van Rummen, ende duer zyn verdiensten ghestelt in loco celebrioii, te weten tot Wesemael, aldaer hy hadde twee colleghen, wesende oick van goeden leven, recommandeert van zyne ondersaten, preeckende ende administrerende de sacramenten. // Onder stont ghescreven: f. Arnoldus de Leefdael.

4. Brueder Willem Happaert, prochiaen tot Koerselle, out ontrent 36 jaren, in ordene gheweest 18 jaren, hebbende geweest succentor, cantor, ende pitansiarius ende daer nae gheweest hebbende prochiaen tot Coersselle vyff jaren, seight dat, na zyne conscientie ende eedt by hem nu ghedaen, hy jugeert ende houdt voer bequame totter prelature van Everboode brueder *Aerdt van Leefdael*, prochiaen van Oostham, uut dyen dat de selve is van goeden ende duechdelycke leven, gheen dronckaert noch concubinarius, selve zyne ondersaten preeckende ende dikwils ende meestendeel de sacramenten administreerende Gevraecht oft hy niet en heeft ghehoirt dat de voirscreve brueder Aert, wanneer de Prinche van Oraengien omtrent Ham is met zynen legher gecommen, heeft hem ghevonden inden leger vanden Prince, ontrent Weert oft Remunde, ende dat hy naemaels oeck in Hollandt heeft gheweest, by den Prinche voirschreven, seight dat hy tselfde wel heeft hooren segghen ende weet, maer dat de voirscreve bruer Aerdt tselve heeft ghedaen uut medelyden van zyne ondersaten ende prochiaenen, ende om de selve haer affghenomen beesten wederomme te doen hebben, ende dat hy in Hollant was ghereyst is, gheweest om te lossen oft composeren een van zyn neven. Ghevraecht oft hy deponent, religieux zynde, ende egheen verstant met den Prinche oft zyn volck hebbende, zoude derren reysen nae Hollandt, om dyer ghelycke saken te solliciteren, seight dat de voirscreve brueder Aerdt heeft eenen brueder by heer Cristoffel, sone vanden Palgrave, ende dat hy duer de confidentie hem heeft ghevonden inden leegher vanden Prinche, ende in Hollandt, zoe hy deponent heeft verstaen, ende deur de kennisse die voircreve Cristoffel, hem dede hebben bij ander edelluyden, bevelsluiden ende capiteynen de voirscreve brueder Aerdt is derwaarts ghereyst. Gevraecht oft de voirscreve Aerdt heeft ghehadt eertyts boecken van Martin Luther, Philippus Melanchton ende andere, seight dat hy noyt ghesien en heeft noch en weet dat de voirscreve brueder Aerdt zoude gheadt hebben boecken van Martin Luther, Philippus Melanchton, oft dyer ghelycke, noch en heeft tselffde van ander luyden hoiren segghen. Ghevraecht oft hy niet en heeft ghehoirt dat eenen brueder, Jan van der Voerst, zoude ghevloden zyn uut den cloostere, deur quade leeringhe, ende dat bruer Aerdt van Leefdael zoude

metten selven, dyer tyt conversatie hebben ghehadt, segt dat hy deponent wel heeft ghehoirt van de appostasie van Brueder Jan Voirst niet weetende wat conversatie brueder Aerdt van Leefdael metten voirscreven brueder Jan Vorst heeft ghehadt, uut dyen dat ghebuert is aleer hy int clooster van Everboede is commen woenen.

Ende voerden tweeden nuempt heeren *Jan Godefridi*, proest van Keyserbosch, uut dyen dat hy onder den selven bruer Jan, wesende supprior ende prior, heeft gheleeft int clooster van Everbode, ende heeft den selven de voirschreve officien wel en loffelyk zien bedienen ghelyck hy oeck hoirt dat hy tclooster van Keyserbosch ende zyn proestdye eerlyck ende loffolyck bedient; wezende van goeden leven, schouwende dronckenschap, oncuyscheyt ende dyerghelycke ende anderen zonden.

Ende voer den derden nuempt hy dominum *Cornelium Hemmeleers*, teghenwoirdich pastoir in Wesemael, ende eertyts in Rummen, uut dyen de selve is van goeden ende duechdelycken leven, hebbende binnen tyde zyns deponents gheweest succentor ende custos ende de selve officien wel bedient, ende verstaet dat de selve zyne kercke zeer wel ende loffelyk bedient / Onder stont ghescreven : Ita est fr. Guilielmus Hapert pastor Corselius indignus.

5. Brueder Willem van Houtom, pastoir in Endhoutam, oudt omtrent 33 jaren, gheweest hebben in doirdene omtrent 13 of 15 jaren, hebbende gheweest in desen clooster succentor, ende hebbende geweest tot Wesemael drye jaren, collega pastoris, nadyen hy den behoirlycken eedt hadde ghedaen, ghevraecht wie hem dunckt bequaemst te zyne, seight dat hem dunckt bequaemst te zyne brueder *Cornelis van Hemmelers*, pastoir van Wesemael, ende dat uut dyen hy deponent den tyt van twee jaren metten voirscreve heer Cornelis heeft ghewoent, ende den selven altoes ghevonden in zyn leven goet, duechdelyck ende eerlyck, ende die wel wiste met goede middelen ende manieren te onderwysen die religieusen die by hem te coste ghinghen, ghelyck hy deponent aen zyn eyghen persoon bevonden heeft, wesende by ons Heere Godt beglift van zeer goede, treffelycke ende verstande gaven van sermoenen te doene, ende zynen ondersaten eerlycken ende wel de sacramenten te administrerende, ende houdt voer zeker, uut tghene hy inden voirscreven brueder Cornelis heeft ghesien, dat de selve zoude de temporaliteyt zeer wel administreren, zoe wanneer tselve tot zynen laste zouden staen Hebbende oeck gesien / ende zelfde gehoirt, dat de leste overleden prelaet met woirden, wercken ende andere demonstratien betoonde dat hy den voirscreven brueder Cornelis hielt in grooter weerden ende estime, ende na dat hy coeste bevroeyen, zoe hadde de voirscreve overleden prelaet den voirscreven heer Cornelis van Rummen gheroepen ende ghestelt tot Wesemale om hem oirsake te ghevene te leeren ende te institueren die religieuse die te Wesemael, by den pastoir woenen, ende zoe voirts andere.

Ende voer den tweeden nuempt brueder *Aerdt van Leefdaele*, pastoir tot Oostham, uut dyen dat hy deponent, hebbende ghewoent ontrent de prochie van Oostham, heeft van d'innegheseten vande voirscreve prochie dicwils ghehoirt ende verstaen dat de voirscreve brueder Aerdt zyn officie van prochiaenschap zeer eerlyck ende loffelyck is bedienende ende administerende, ende dat principalyck vanden ghenen die gheheellyck ende gansselyck toeghedaen zyn het oude kerstelyck ende catholycke ende roomsche gheloove, niet wetende datter yemand in die voirscreve prochie zoude wezen suspect van heresie, maer weet dat die voirscreve bruer Aerdt zoe die heeft onderhouden, dat hy, in den tyde vanden turbelen, egheene ongheschictheyt hebbende voirts yeste noch tot heretycken sermoenen gheloopen, vanden welcken in dyen tyde groot peryckel was. Gevraecht oft hy niet en heeft ghehoort dat de voirscreve brueder Aerdt heeft gheweest inden leegher vanden Prinche van Orangien, zoe by Remunde als in Hollandt, seight niet ghehoirt te hebbenen dat brueder Aerdt zoude gheweest hebben inden leegher vanden Prinche voirscreven, ontrent Rumunde, maer wel heeft hoiren segghen dat hy gheweest heeft in Hollandt, em te lossen of te composeren een van zyne neven aldaer ghevangen zynde, niet meynende dat hy daer duere in eenigher manieren is ghescheyden van den ouden catholycken gheloove ende roomsche kercke, als alleen hebbende ghedaen opus pietatis, voer eenen nie hy deponent heeft ghehoirt te wesenen vander oprechte catholicke ende roomsche religie.

Ende voer den derden nuempt brueder *Jan Godefridi*, proest int Keyserbosch, uut dyen dat hy den selven ghesien heeft prioir vanden godhuyse van Everboede, doen hy deponent noch novitius was, ende en heeft nooyt ghehoirt deselve brueder Jan en heeft tselve priorscap ende den voirscreve proesdye wel ende deuchdelyk gheadministreert / Onder stont ghescreven : Ita est attestor ego frater Guilielmus van Houtom alias Lambrechs Trudonensis, pastor in Eindoutham.

6. Bruder Matheus Tys, pastoir in Testelt, oudt ondtrent 36 jaren, hebbende in doirdene gheweest zesthien jaren, hebbende als collega ghewoent tot Wezemael vier jaren. Ghevraecht wie dat hy, na zijnen conscientie ende op den eedt, by hem nu ghedaen, bevindt beqwaemste om ghestelt te wordene prelaet van Everboede, ende om de selffde abdye in gheestelycke ende goede discipline monastycke wel te regeren, ende oeck in bonis temporalibus, seight dat hy daer toe beqwaemst judiceert brueder *Aerdt van Leefdael*, pastoir tot Oostham, uut dyen dat hy den zelven hebbende mediate gesuccedeert, als collega, ten huyse vanden pastoir van Wesemael, heeft den selven aldaer zeer hoiren prysen vanden heer Mathias Van Gennaert, dyer tyt pastoir van Wesemael, ende oick vanden besten vander voirscreve prochiaen, ende dat uut dyen dat hy wel preeckte, den ziecken ende armen wel by stont, ende de hant reyckte. Ghevraecht oft hij niet en heeft ghehoirt oft de

selve brueder Aerdt soude hebben eenighe smette oft naeclap ende defamie van heresie, seight dat hy dicwils met hem heeft ghefrequenteert ende ghesproken. ende heeft in zyne sermoenen bevonden dat hy was van doude catholicke ende roomsche kercke, noyt hebbende ghehoirt dat de voirscreve bruer Aerdt eenighe articule heretyck ende contrarie der roomscher kerken zoude hebben ghesustineert oft willen houden staene. Ghevraecht oft hy niet en heeft ghehoirt dat de voirscreve brueder Aert heetf gheweest inden leegher vanden princhevan Orangien, seight dat hy heeft ghehoirt dat brueder Aert, zoude gheweest hebben in den leeger van den princhebinnen Gheele, oft daerontrent, om zyn prochiaenen te helpen salveren de beesten oft andere muebele, goeden, heur afgenomen duer tvolck des voirscreve prinche, ghelyck zy oick hem gherestitueert syn. Heeft oick hoiren segghen dat de voirscreve brueder Aert zoude in Hollant gheweest zyn, by den Prinche, niet wetende uut wat oirsake, niet meynende ofte connen ghelooven dat de voirscreve bruer Aert aen den princhezoude ghereyst zyn deur ennighe affectie oft ghesinnicheyt, die hy zoude hebben ghehadt tot heresie oft quade leeringhe, maer alleene deur begheerte van andere te helpen, hebbende ghehoirt vanden prochianen des voirscreven brueder Aerts dat hy vromelyck hadde wederstaen zekeren predikant, ketter uut Duitslandt, willende aldaer leeren ende preken onder zeker crychsvolck, dat daer lach, ketterse leeringhe, ende zoe verde hy hem hiel suspect van ketterye en zoude hem niet willen numen, segghende hem te syne een goet menaiger ende scherp op zynen penninck.

Voir den tweeden nuempt bruederen *Jan Grodefridi*, proest van Keyserbosch, uut dyen onder den selven wesende prior heeft gheleeft, ende heeft hem tselve officie wel ende loffelycken sien bedienen, ende heeft hy deponent mynen heer den prelaet saligher dicwils zeer hoiren prysen den voirscreven bruer Jan, inde administratie ende tregeren vande voirscreve proesdye, wesende van goeden, eerlycken ende deuchdelycken leven.

Voer den derden noempt bruederen *Cornelis Hemmelers*, pastoir tot Wesemael, uut dyen hy deponent heeft present gheweest ende ghehoirt dat de prelaet overleden den selven Hemmelers zeer recommandeerde, in zyn leven, leerlinghe ende alle anderen, tghene eenen religieus aengaet ende toebehoirt, wesende sonderlinghe wel ghelcert, ende een zeer goet predicant, ende zeer deuchdelyck in alle zyn leven, ende is ghestelt tot Wesemael, by den overleden prelaet, om dat hy daer twee colleghen, twee religieusen, by hem zoude hebben, die hy zoudemoeghen formeren ende faetsonneren // Onder stont ghescreven: Ita est Matheus Thijs pastor in Testelt.

7. Brueder AERT WITTEN van Tongheren, collega by den prochiaen tot Wesemael, oudt 38 jaeren, ende in oirdene gheweest 17 jaren, hebbende vyff jaren gheweest keldermeester ende wynman ende circator.

Ghedaen hebbende den behoirlycken eedt, ende ghevraecht wesende wie hy voer de bequaemste houdt totter prelaturen van Everboede, seight dat hy, in zyn conscientie, houdtvoer aelder bequaemsten totter prelature van Everboede brueder *Cornelis Hemmelers*, pastoir tot Wesemael, ende dat uut dyen de voirscreve heer Cornelis is van zeer eerlycken ende deuchdelycken leven, ende zeer wel gheleert inder godheyt, hebbende oick sonderlinghe gratie van preecken, ende zynde zeer exemplaer in alle syn leven. Ghevraecht oft de voirscreve heer Cornelis niet en is ghediffameert ende ghesuspecteert van eenighe concubine, oft ander oneerlyck leven met eenighe vrouwen, segt dat de voirscreve heer Cornelis, wesende eerst prochiaen tot Rummen, hiel aldaer huys ghelyck hy oick nu tot Wesemael doet, met een van zyn susters, ende oick met zyn eyghen moeder, die tot Wesemael is ghestorven, ende en heeft oick noyt yemanden en hoiren spreken die eenich vermaen zouden ghemaeck hebben, van eenighe oncuyscheyt zyns levens ghelyck hy deponent, hebbende zeder Paeschen tot Wesemael by den voirscrevene heer Cornelis in huys ghewoent, en heeft aen hem noyt ghesien noch van hem ghehoirt dan alle eerbaerheyt ende reynicheyt in alle zyn leven, alsoe dat hy niet en can ghelooven dat sulcken fame vanden voirscreven brueder Cornelis zoude connen ghesyn.

Ghevraecht wie dat hy houdt voer den tweeden en de meest bequaem totter prelaturen voirscreve, na den voirscreven Brueder Cornelis, seight dat hy houdt brueder *Aert van Leefdael*, daer nae voir de bequaamste, uut dyen de selve is van goeden cloecken verstande, ende van eerlycken ende loffelycken leven, ende zoe hy deponent heeft verstaan van verscheyden, die den voirscreven brueder Aert tot Wesemael woenende hadden ghekent, was als doen oeck van zeer goeden ende loffelycken leven, ende weet hy deponent dat de voirscreve bruer Aerdt tot deser tyt alnoch heeft zeer goede fame, ende heeft hy deponent tot verscheyden stonden, vanden ondersaten van Hamme, aldaer de voirscreve bruer Aert veel jaeren pastoir is gheweest, ghehoirt dat de voirscreve bruer Aert is van goeden, deuchdelycken ende eerlycken leven, gheenssins ghesuspecteert van oneerlycke conversatie van vrouwen oft dronckenschap, ende wanneer hy deponent noch jonck religieux was, woenende int convent van Everboede, ende dat de voirscreve brueder Aerdt int selve convent quam, zoe was hy ghewoenlyck die jonghers te vermanen tot obedientie van hun oversten, ende onderhoudenisse vande statuyten vander oirdenen, ende allen tghene dat die religie aenghinckt. Ghevraecht oft hij den zelven niet en heeft weten suspecteren van heresie oft quade leeringhe, oft dat hy den religieusen quade ende verboden boeckxkens zoude heymelyck in de hand hebben gesteken, seight neen maer heeft den selven altoes ghehouden, ghelyck hy hem alnoch houdt, voer gheheel catolyck ende van der roomscher kercken, ende die de religie ende oirdene ende statuta ordinis begeerde onderhouden te heb-

benen, als hy hier voer heeft gheseight, hebbende oick altyts ghesien dat die leste overleden prelaet den voirscreven brueder Aert in grooten weerden ende eere hadde Ghevraecht oft hy niet en heeft ghehoirt dat de voirscreve broeder Aert zoude gheweest zyn inden leegher vanden Prinche van Orangien, seight wel gehoirt te hebbene dat brueder Aert zoude zyn beste gedaen hebben, inden leeger van den Prinche, om verscheyden lieden heur beesten ende meubelen wederomme te doen hebben, ende dyen niet teghenstaende hem houdenen voer catholyck vande roomsche kercke, ende goet religieus

Ende voer den derden nuempt ende kiest, als naest de twee voirgaende bequaemst te zyn, bruederen *Jammen Godefridi*, proest tot Keyserbosch, uut dyen dat hy deponent, onder den voirscreven brueder Jan wesende supprioir ende prioir, heeft ghewoent, ende de selve officien zeer eerlyken ende loffelycken weten bedienen.ende is daer naeghe worden pastoir van Loo en de proest van Keyserbosch,aldaer hy hem zeer wel heeft ghedragen, zoe die deponent heeft ghehoirt, reformerende tclooster ende religieusen in huer leven ende conversatie, ende wel regerende de temporele goeden vanden selven godshuys, ende is altoes van goeden ende deuchdelyke leven gheweest. // Onder stont ghescreven : Arnoldus Witten collega in Wesemael.

8. Brueder Andries Van Oisterwyck, pastoir in Veerle, oudt 72 jaren, hebbende gheweest in oerdene vyftich jaren, hebbende eertyds gheweest circator ende namaels supprioir, ende verscheyden andere officien bedient, ende dair na is gheweest pastoir tot Rotsselaer, ende daar na tot Verle. aldaar hy nu woent. Ghevraecht op den eedt, by hem nu behoirlyck ghedaan, naar het leven ende conversatie vanden religieusen, in den clooster woenende, ende hoe tselve clooster is gheregeert, seight dat die religieusen, woenende in den cloester, zyn zeer peyselyck ende vredelyck onderlinghe levende, ende statuyten, ja beter dan hy in vyftich jaren heeft ghesien, ende dat tgodshuys wel wordt gheregeert ende gheadministreert, ende voirts ghevraecht wie dat hy voer de bequaemste houdt totter prelaturen van Everboede, seight dat hy voer de bequaemste houdt brueder *Aert van Leefdale*, pastoir tot Oostham, ende dat uut dyen de selve is een zeer goet huysman oft menagier, eerlyck ende duechdelyck in allen zyn leven. wel preeckende ende administrerende zelve zyne ondersaten de heylige sacramenten, daeraf hy deponent noyt ghehoirt en heeft dat hy van eenighe vrouwen ioft oneerbaerheyt zoude ghesuspecteert zyn gheweest. Ghevraecht oft hy niet en heeft ghehoirt dat de voirscreve brueder Aert zoude gheweest hebben in den leeger vanden prince van Orangien, ende oick in Hollandt, seigt dat hy heeft oiren segghen dat de voirscreve brueder Aert zoude hebben gheweest by den Prinche, om te helpen lossen zekeren schepenen van Antwerpen, wezende zyn neve, ende zoude inden leegher hebben gheweest om te preserveren de goeden vanden clooster ende den innegheseten van

Oostham. Ghevraecht oft hy niet en heeft ghehoirt dat die voirscreve brueder Aerdt heeft eenen brueder int hoff van den palgrave, zynde heretyck oft van ghereprobeerden gheloove, seight dat hy tselfde wel heeft hoiren segghen maer dat dat selve dezen brueder Aert niet aan en gaet, want dikwils de bruers van verscheyden leven ende conditien zyn, affirmerende, op den eedt by hem ghedaen, ende op zyn conscientie, dat tghene voirsceve is nyet teghenstaande, hy meynt ende houdt dat die voirscreve brueder Aerdt die bequaemste is tot de prelature, ende dat hy t'godshuys, in spiritualibus ende na den reghele ende statuta ordinis, best zoude regeren, ende houden in goede discipline, ende desghelycx oick die weerlycke goeden. uut dyen bruer Aert is wel gheleert, van goeden leven ende in alles wel gheexperimenteert.

Ghevraecht wie hy nuempt voer den tweesten, seeght bruer *Jan Godefridi*, proest van Keyserbosch, uut dyen de selve t'godshuys van Keyserbosch zeer wel heeft gheregeert, ende gheadministreert, zoe hy deponent heeft hoiren segghen, ende is van goeden eerlycken ende deuchdelycken leven, ende oik een goet huysman oft menagier.

Voer de derde nuempt brueder *Cornelis Hemmeleer*, pastoir in Wesemael, uut dyen de selve bruer Cornelis is van goeden leven, wel preeckende, maer anders teer ende debile complexie, die niet en schynt van langhe leven, wesende anders een goed ende deuchdelyck heere ende hebbende den selven noyt hooren suspecteren noch diffameren van eenige concubinaet oft handteringhe ende oneerlyck leven met vrouwen // Onder stond geschreven : Andreas Laureys, pastor in Veerle.

9. Brueder Peeter Camp, prochiaen tot Venlo ende landeken aldaer, oudt 44 jaren, ende in de oirdene gheweest hebbende 25 jaren, hebbende gheweest succentor ende cantor int clooster. Ghevraecht wesende, nadien hy ghedaen hadde den eedt, wie hy zoude houden voer de bequaemste ende nutste te wesene totter prelaturen van Everboede, seight dat heer *Jan Godefridi*, proest van Keyserbosch, nae syne conscientie ende eedt, by hem ghedaan, zoude bevinden den bequaemsten om 't godshuis en de prelature van Everboede wel te regeren ende administreren, uut dyen hy deponent heeft ghesien, ende ziet, dat die voirscreve brueder Jan het clooster van Keyserbosch wel heeft gheregeert ende regeert, hebbende oick eertyden gheweest prioir ende supprioir van desen godhuys, ende hebbende de selve officien oick eerlyck ende loffelyck bedient ende wesende van een loffelyk ende deuchdelyk leven, hebbende de oirdene ende religie lief.

Voor den tweeden nuempt br. *Aert van Leefdale*, parochiaen van Oostham, uut dyen hy den selven heeft altoes bevonden ende ghehoirt te zyne van goeden eerlycken leven. Seght voirts dat hy deponent hem wel scherpelyck heeft gheexamineert, opt leven ende religie vanden voirscreve brueder Aerdt, ende dat hy van hem niet en heeft verhoirt noch vernomen dan deucht, eere en de oprechticheyt, ende wanneer hy depo-

nent noch jonghe religieus was, in den convente woenende, alwaer die voirscreve br. Aerdt plach dicwils te commenen, zoe heeft br. Aerdt hem deponent dicwils vermaent ad studium sacrarum litterarum, seghende tghene dat hy jonck niet en leerde, naemaels niet wel en zouden connen gheleeren. ende riede hem deponent onder andere te koopen cathecismum federici nausie, ende opera Joannis Eckij, ende divi Chrisostomi. ende en heeft in hem noyt niet vernomen noch ghemerkt dan dat hy was liefhebber van de religie, ende oprecht goet kersten gelooven, na de leeringhe vander roomscher kercken, hebbende wel gehoirt dat de voirscreve br. Aert zou gheweest hebben by den prince van Orangien, om uut den ghevanckenisse te helpenen lossen zekeren zynen neven, ende dat uut pure affectien tegens den selve neve.

Voer den derden nuempt br. *Cornelis Hemeler*, pastoir van Wesemael, uut dyen hy den selven bevindt van zeer goede leven, hebbende verstaen dat de selve is een zeer stille ende hues heer, noyt hebbende ghehoirt dat die voirscreve br. Cornelis zoude ghesuspecteert oft ghedefameert wesen van eenighe oneerlycke leven, met oneerlycken vrouwen //. Onder stont ghescreven : fr. Petrus Campius pastor ecclesiae Venlonensis

10. Brueder JACOB BEEMONT, pastoir tot Zuldre, oudt ontrent 38 jaren, ende hebbende in oirdene gheweest 15 jaren, zynde geweest wynman, circator. supprioir, jongher meester ende prioir, ghedaen hebbende den behoirlycke eedt, ende ghevraecht wesende wie dat hy voer de bequaemste ende nutste zoude houden totter prelaturen van Everboede, seight dat hy daer toe nutste en bequaemste houdt heeren Jannen Godefridi, proest van Keyserbosch, uut dyen dat hy den selven heeft ghekent prioir van dezen godhuyse, ende heeft hem tselfde officie wel ende loffelyck weten bedienen ende administreren. ende desghelycxs hoirt dat hy loffelyc regeert het godshuys van Keyserbosch, ende ooik anders is van goeden, deuchdelyck leven ende religie lief hebbende.

Voor den tweeden nuempt heer *Cornelis Hemeler*, pastoir tot Wesemael, uut dyen hy verstaet dat de selve is van goeden, eerlycken leven, ende dat myn heere saligher den selven van de prochie van Rummen ghestelt heeft tot Wesemael, uut dyen de voirscreve bruer Cornelis zoude ghevraecht hebben dat hy tot Rummen zynen vrienden te na was gheseten, ende quaelycken toe cost kommen, ende dat hy worden van syne vrienden uit gheteert, hebbende ghehoirt dat mynen heer saliger de kercke van Wesemael heeft ghemeerdet tot vyftich gulden, oft daerontrent.

Voor den derden nuempt broeder *Enghebert Bets.* van Haelen, nu proprochiaen in Rummen. hebbende der selven ghesien dispensier van dezen godshuys, ende wynman int convent, hebbende hem de selve officien wel ende eerlyck ende loffelyck weten bedienen. wel ende loffelyck preeckende ende sacramenten zynen ondersaten administrerende//.

Onder stont ghecreven Ita est fr. Jacobus Beamonts, ecclesiae divi Vincentii in Zuylris pastor.

11. Brueder Franciscus Van Lirop, prochiaen in Blerick, oudt wesende 42 jaren. ende in de ordene gheweest ontrent 19 jaren, hebbende geweest wynman vanden cloostere, ghedaen hebbende den behoirlycken eedt. ende ghevraecht wesende opt leven ende conversatie vanden religieusen vanden conventualen, ende tregiment vanden clooster, seight dat.nae zyn goetduncken, tleven vanden conventualen zeer goet is, ende dat zy wel worden opghetogen van joncx in disciplina religionis et in sacris litteris, ende dat clooster wel wordt gheregeert, ende ghevraecht wie dat hy houdt voer de nutste ende bequaemste totter prelaturen vanden godshuys van Everboede, seight, op den eedt by hem gedaen, dat hy daer toe nutste ende bequaemste houdt heer *Jan Godefridi*, proest van Keyserbosch, uut dyen de selve tvoiscreve Godshuys van Keyserbosch wel heeft gheregeert. den tyt van twelf jaren, ende met gheestelyc ende weerlyck, ende hooghe ende leeghe, hem wel can ghedraghen ende heeft den selven daer te voren ghesien cicator, supprioir, ende prioir int convent van Everboede, ende heeft hem de selve officien wel ende loffelyck weten bedienen.

Voer den tweeden nuempt br. *Cornelis Hemmelers*, pastoir tot Wesemael, uut dyen hy den selven de costerye van desen clooster heeft sien wel ende deuchdelyck administreren, ende zynde daer nae by zynen prelaet ghestelt prochiaen tot Rummen. ende van daer ghebrocht tot Wesenmael, heeft ghehoirt, van verscheyden, dat de voiscreve heer Cornelis heeft de voiscreve kercke wel ende loffelyc bedient, hebbende den selven altyt ghesien ende bevonden duechdelyck van leven, ende devoet tot God, wel preeckende ende administrerende zyner ondersaten de sacramenten.

Voer den derden nuempt br. *Aernout Van der Heyden*, teghenwoirdich prioir van desen godshuys, uut dyen dat hy bevindt dat de prelaet overleden den zelven heeft gheinstitueert prioir, ende hebben den zelven andersins noyt ghekent oft ghesien dan in dese vergaderinghe //. Onder stont ghescreven : Franciscus a Loeyenbraken de Lierop, curatus in Blerick.

12. Brueder Huybrecht de Zichnis, prochiaen tot Balen, oudt 49 jaren, hebbende in ordene gheweest ontrent 19 jaren, hebbende gheweest magister infirmorum, sacrista, vinitor, hebbende den eedt ghedaen ende ghevraeeht wie dat hy houdt voer de nutste ende bequaemste totter prelature van Everboede, seight, op den eedt by hem ghedaen. na zijne conscientie, dat hy bevindt de nutste ende bequaemste te zyne totter prelaturen voirscreve br. *Cornelis Hemmelers* persoon ende prochiaen tot Wesenmael, segghende voer redenen dat hy den selven bruer Cornelis altoes heeft bevonden zeer devoet, ende der religien toeghedaen, ende van sunderlinghe goede leven, prekende zelve ende de sacramenten

administrerende, nogt hebbende ghehoirt dat hy eenighe oneerlycke conversatie zoude ghehadt hebben met oneerlycke vrouwen ; oick ghevraecht opt leven ende conversatie vande religieusen binnen tclooster van Everboede, ende hoe tgodshuis is gheregeert, seight dat hy bevonden heeft de religieusen int convent zeer wel worden opghevoet in disciplina monastica, ende dat zy vredelyck ende peyselyck tsamen leven, worden oick wel gheleert in sacris litteris, ende dat hy bevindt tgodshuys wel gheregeert.

Voer den tweeden nuempt br. *Wouteren Schuyskens*. pastoir in Suetendael, uut dyen dat hy den selven heeft ghesien succentor ende cantor, ende heeft oick gheweest prioir van dezen convente ende zoe hy deponent altoes heeft ghehoirt, ende eensdeelz ghesien, heeft de selve officien wel ende loffelyck bedient

Voer den derden noempt br. *Aerdt van Leefdaele*, uut dyen de selve is van goeden leven, wesende wel gheleert ende wel sprekende, ende hoirende van dondersaten dat hy wel leert tvolk ende instrueert int kerstelyk gheloove, na de roomsche leeringhe// Onder stont ghescreven : Ita attestor ego fr. Hubertus Verysfoert, pastor in Balen.

13. Br. Pauwels van Muerbeeck, pastoir in Bruystom, oudt 33 jaren, hebbende in oirdene gheweest 12 jaren hebbende eertyts geweest zesse jaren supprioir, hebbende ghedaen den eedt, ende ghevraecht opt leven ende conversatie van den religieusen, woenende binnen den cloester van Everboede, ende opt regiment vanden godshuyse, seight dat hy bevindt deselve te levenen in goeden peys ende vrede, ende worden gehouden/ in goede disciplina monastica, ende gheleert in sacris litteris ende dat tcloister wel is gheadministreert ende gheregeert, ende voirts ghevraecht wie dat hy houdt de nutste en de bequaemste te wesen prelaet van Everboede, seigt, op den eedt by hem ghedaan. dat hy de nutste en de bekwaamste houdt te zyne br. *Cornelis Hemeleers*. prochiaen te Wesemael, uut dyen dat hy ghehoirt heeft van verscheyden, zoe ten ten tyde dat hy woende tot Wesemael, dat hy was een zunderlinghe predicant ende uutleggher van d'woirt Godts. ende dat hy in zunderlinghe godsdienst, ende religie toeghedaen, noyt hebbende ghehoirt dat hy soude zyn ghedafameert oft ghesuspecteert van oncuysschen leven met vrouwen, ende dat de selve zoude zyn een goet huysman, die hem selven noyt vele en heeft ghevuecht tot die weerelt, maer meest altoes tot godsdienst.

Voer den tweeden nuempt bruederen *Rutgeren van Exelle*, pastoir in Voerst, uut dyen de selve wel gheleert is, wel preeckende ende syn ondersaten de sacramenten administrerende, wesende van goeden ende eerlycken leven, hebbende gheweest prioirende coester vanden selven godshuys, ende de selve officien wel ende loffelyck gheadministreert.

Voer den derden nuempt bruederen *Enghelbert Bets*, van Hoelen, pas-

toir tot Rummen, uut dyen hy den selven heeft ghesien dispensier, ende tselfde office wel heeft bedient, ende heeft den selven zeer hoiren prysen in de administratie vande prochiaenschap van zyn ondersaten. Onder stont ghescreven : fr. Paulus Meerbeeckanus, pastor immeritus in Brusthem.

Br. Cornelis Hemmelers, prochiaen in Wesemaël, oudt ontrent 42 jaren, hebbende in oerdene gheweet 19 jaren, hebbende eertyts gheweest sacrista oft coster, ende daer na is gheworden prochiaen van Rummen, ende van Rummen is gheworden prochiaen van Wesemael, hebbende ghedaen den eedt, is ghevraecht opt leven ende conversatie van de religieusen, woenende in den convente, ende op de maniere dat tgodshuys wordt gheregeert Seight dat hy de zelve bevindt zeer wel te leven, na den reghel ende statuta ordinis, in goede discipline ende dat zy worden wel gheleert in sacris, ende tgodshuys wel gheadministreert ende gheregeert, ende voirts gevraecht wie dat hy houdt voer nutste ende bequaemste te zyn totter prelaturen van Everboede, seight dat hy voer den nutsten ende bequaemsten houdt br. Jan Godefridi, proest tot Keyserbosch. uut dyen dat hy deponent den zelven heeft zeer loffelyck ende wel sien ende weten bedienen d'officien van supprioir ende prioir, ten tyde hy deponent noch in tconvent was woenende, ende daer buyten heeft medeghehoirt dat de voirscreve brueder Jan tot Keyserbosch alle weerlycke saken heeft wel ende loffelyk gheadministreert ende gheregeert, ende gheen clachten van gheestelycke saken ghehoirt.

Voer den tweeden nuempt br. *Andries Van Balen*, pastoir in Mal, uut dyen hy den selven heeft gheweten wel ende loffelyck te administreren dofficie van coester binnen den convente van Everboede ende oick d'officie van prioirschap, zoe hy deponent eensdeels heeft ghesien, ende eensdeels heeft vanden anderen ghehoirt.

Voer den derden nuempt brueder *Andries Van Balen*, pastoir van Tessenderloo, uut dyen dat hij deponent heeft van andere hoiren segghen dat hy dofficie van kelderschap, binnen den clooster, wel heeft geadministreert, ende dat hy voirts is van deuchdelyck ende eerlyck leven, ghelyck oick syn de andere twee voirghenoempden //. Onder stont ghescreven : br. Cornelius Hemmelers Wesemaliensium pastor licet indignus.

15. Br. Jan Godefridi, proest tot Keyserbosch, oudt 43 jaren, gheweest hebbende in doirdene ontrent 23 jaer, hebbende eertyts gheweest in desen clooster circator, supprioir ende prioir. Ghedaen hebbende den eedt, is gevraecht opt leven ende conversatie vande religieuse, woenende inden clooster ende administratie vande selven. Seght dat hy bevindt dat de religieuse, woenende inden cloistere, wel leven nae den reghel ende statuta ordinis, in goede discipline, ende worden wel gheleert in sacra scriptura, ende tcloister anders wel gheregeert, ende voirts ghevraecht wie dat hy houdt voerde nutste ende bequaemste te wesen

prelaet van Everboede, seight dat hy daer toe houdt bequaemste br. *Cornelis Hemmelers*, prochiaen van Wesemael, uut dyen hy den selven heeft dofficie vau coesterie ende sacristerie wel ende loffelyck sien bedienen, ende heeft namaels bedient de prochiaenschap van Rumnen ende Wesemael, ende heeft hy deponent van verscheyden ghehoirt dat de voirscreve bruer Cornelis de voirscreve prochiaenschap wel ende eerlyck bedient ghehadt heeft, ende dat de selve is sunderlinghe gheleert ende zeer wel prekende, hebbende redelyck goet verstant in spiritualibus, niet wetende wat experiencie hy in temporalibus heeft ende dat hy is van is van uutnemende goeden regement ende leven, daer off zyne medebrueders, by hem woenende, zeer goet contentement hebben

Voer den tweeden nuempt brueder *Frans Verdoybraeken*, pastoir in Blerick, uut dyen hy daghelycx voer zyn ooghen siet het goet leven dat hy leyt, ende de goede leeringhen die hy zyn ondersaten is doende, ende dat hy is zeer cloek van verstande, niet alleene in dadministratie van gheestelycken dinghen, maer oick in weerlycken saken.

Voer den derden nuempt br. *Rutger van Exel*, pastoir in Voerst, uut dyen hy eertyt ghecomen zynde van Keyserbosch tot Everboede, heeft den selven bevonden in dofficie van Prioir des godshuys van Everboede ende tselfde sien loffelyken ende eerlycken administreren, ende de jonghe religieusen loffelyck ende eerlyc instrueren, ende dat hy hoirt dat hy zyn kercke wel administreert ende is van eerlycken ende deuchdelycken leven.//Onder stont ghescreven : fr. Joannes Godefridi Coerselensis, prepositus in Keyserbosch.

16. Brueder Andries van Balen, pastoir in Oostmalle, oudt ontrent 39 jaren, hebbende in ordine gheweest 16 jaren. oeft daerontrent, hebbende eertyts coester ende prioir van dezen clooster gheweest, ghedaen hebbende den behoirlycken eedt, is ghevraecht vant leven ende conversatie van desen cloostere, ende administratie des godshuys, seight dat de jonghe religieusen inden convente worden opghehouden, in zeer goede discipline monasticke et in sacris litteris, wel levende in peyse ende vrede, na den reghel ende statuyten ende dat tcloester wel is gheadministreert, ende voirts ghevraecht wie dat hy houdt voer bequaemste om te wezen prelaet van Everboede, seight dat hy heer *Cornelis Hemelers*, pastoir tot Wesemael houdt voor bequaemste om prelaet van desen clooster te wesen,uut dyen dat hy deponent heeftgheweest adjoinct vanden voirscreven bruer Cornelis, ten tyde bruer Cornelis was coestere binnen den godshuys van Everboede,ende heeft ghesien, dyen tyt dat de voirscreven br. Cornelis zyn leven aenstelde nae den reghel van Sinte Augustyn. ende statuta vander ordene, ende uut dyen hy deponent heeft hoiren segghen, zoe van den inneghesetenen van Rummen ende van Wesemael, daer die voirscreve brueder Cornelis successive is prochiaen gheweest, dat hy de zelve officien zeer loffelyck hadde bedient, ende dat

de van Rummenden zelven in prochiaen gheerne hadden behouden, ende besundere uut dyen dat hy inde scriftuere wel/ gheleert is, ende wys om syn huys wel te regeren.

Voer den tweeden nuempt br. *Jan Godefridi*, proest in Keyserbosch, uut dyen hy den zelven heeft sien dofficie van supprioir ende prioir, binnen desen cloistere van Everboede bedienen, ende dat zeer wel ende loffelyck, wesende hy deponent dyer tyt vanden jonghen priesteren, ende heeft van verscheyden ghehoirt dat hy zeer loffelyck bedient heeft t'godshuys van Keyserbosch, connende met allen soirten van lieden, wel leven van goeden ende eerlycken leven

Voer den derden nuemt br. *Andries Van Baelen*, pastoir van Loo, ende dat uut dyen dat hy siet dat hy by mynen heer saligher onlancx is ghestelt voer kelderweerder ende mede administrateur van tgheheel clooster.// Onder stont ghescreven : pr. et D. Andreas Baten, Balensis, pastor in Oostmal licetindignus.

17. Brueder Enghelbert Beets, pastoir tot Rummen, oudt 35 jaren, hebbende 13 jaren gheweest in oirdene, hebbende gheweest wynman ende pitansier van desen clooster, hebbende ghedaen de behoirlycken eedt, is ghevraecht wie dat hy houdt voer bequaemste ende nutste totter prelaturen van Everboede, seight. op zynen eedt ende consciencien, nutste ende bequaemste te syne bruederen *Jannen Godefridi*, proest van Keyserbosch, uut dyen hy onder den selven, wesende prioirs heeft ghewoent binnen Everboede, ende heeft den voirscreve brueder Jan tvoirscreve officie van prioir zeer loffelyck zien bedienen ; desghelycx heeft hy deponent van verscheyden ghehoirt, ende onder andere vanden prelaet lest overleden dat die voirscreve br. Jan tgodshuys van Keyserbosch zeer wel ende loffelyck administreerde, ende tselve hadde ghebrocht op eenen zeer goeden voet, int gheestelyck ende weerlyck.

Voer den tweeden, ende naest den voirscreven bruederen Jan bequaemste, nuempt brud. *Rutgeren Van Exel*, prochiaen tot Voerst, uut dyen hy deponent wesende ghenoch van een cleedinghe metten voirscreven brueder Rutger, heeft den selven altoos ghekent van zeer goeden leven, ende oick weten d'officie van prioirschap wel ende loffelyck bedienen, ghelyck hy oick bedient heeft d'officie vander costeryen, wesende oick zeer wel gheleert, ende hebbende de selven zeer wel hoiren preecken in dit cloester van Everboede.

Voer den derden nuempt brueder *Aerdt van Leefdaele*, pastoir van Hamme uut dyen hy deponent denselven altoes heeft ghesien ende bevonden van goeden ende gheestelycken leven, ende heeft hy deponent denselven tot verscheyden stonden hoiren preecken, inde prochie van Hamme, ende heeft den selven zeer wel ende catolyckelyck, ende na de de leeringhe van der roomscher kercken, tvolck hoiren leeren ende onderwysen, ende heeft hy deponent oick noyt ghehoirt van den voirscreven brueder Aert dat hy yet gheleert, gheseet oft ghesproken zoude

hebben, dat zoude wesen teghens de leeringhe ende religie vander roomscher Kercken, oft theghen den reghel ende statuta ordinis, oft in verminderinghe votorum monasticorum, seggende daer toe, dat wanneer hy deponent noch woende inden convente, dat die voirscreve bruer Aert, commende van syn kercke binnen tconvent, heeft hem deponent, tot verscheyden stonden, vermaent ghehadt tot onderdanicheyt van zyn overste, ende mede dat hy neerstich soude studeren in sacra scriptura, affirmerende. Neerstelyck ghevraeght zynde onder zynen eedt, dat hy den voirscreven brueder Aert houdt voer een goet ende oprecht religieus/, wel catolyck. doirdere ende reghel lief hebbende ende van goeden leven, zonder conversatie van vrouwen.// Onder stont gescreven : fr. Ingelbertus Beets, pastor in Rumpnis.

18. Brueder Adriaen vander Meeren, prochiaen van Rotselaer, oudt 33 jaren, hebbende gheweest 15 jaren in de religie hebbende gheweest coester in de kercke van Everboede, hebbende ghedaen den behoirlycken eedt, is ghevraecht wie dat hy houdt voer nutste ende bequaemste totter prelaturen van Everboede, seght dat hy houdt voer den alder bequaemsten ende nutsten brueder *Aert van Leesdaele*, pastoir tot Oostham, uut dyen hy altoes ghehoirt heeft dat de zelve is van zeer goeden leven, ende zyn ondersaten wel leerende ende onderwysende, segghende daer uut te hopen dat de voirscreve br. Aert tgodshuys oick wel als prelaet zoude regeren, ende alsoe deze, deponent, als collega, ghewoent heeft tot Wesemael, seght dat hy verstaen heeft dat brueder Aert oick aldaer eertyden als collega ghewoent heeft, ende verstaen dat br. Aert aldaer wel ende loffelyck gheleeft heeft.

Voer den tweeden nuempt br. *Cornelis Hemmelers*, pastoir in Wesemael, uut dyen de selve zeer goet van leven ende devoet is, wel preeckende ende selve die sacramenten administrerende, ende syn huys ende de brueders oft collegas, by hem woenende, wel regerende ende onderhoudende, noyt hebbende ghehoirt dat hy van eenighe oncuyscheyt soude gesuspecteert oft ghedefameert wesen, maer ten contrarien heeft altoes ghehoirt dat hy is van eerbaren ende reynen leven.

Voer den derden nuempt heeren *Wouteren Schuysens*, pastoir in Suetendael, uut dyen hy den selven dofficien van cantor, supprioir ende prioir heeft wel ende loffelyck weten bedienen, ten tyde dat hy deponent noch in tconvent woende, ende oick uut dyen dat hy is van seer goeden ende religieusen leven, ende daerom hoept dat hy tgodshuys wel ende profytelyck zoude connen tregeren.// Onder stont ghescreven: fr. Adrianus dé Mera.

19. Brueder Dierick Breesip, pastoir tot Badsheer ende Ruckelinghen, oudt 34 jaren, hebbende in doirdere gheweest ontrent 14 jaren, hebbende oick gheweest succentor ende cantor in de convente, ende ghedaen hebbende den behoirlycken eedt, is ghevraecht wie dat hy houdt voer nutste ende bequaemste totter prelaturen van Everboede, seeght dat, op

zyne conscientie. nuempt voer den alder bequaemsten te syne br. *Wouter Schuysens*, prochiaen tot Sutendael, uut dyen hy deponent den selven heeft ghesien ende ghekent cantor, supprior ende prior in dit godshuys van Everboede, ende die voirscreve officien wel ende loffelyck sien ende weten bedienen, ende heeft oick van andere hoiren segghen dat hy d'officie van zyn cure wel ende deuchdelyck bedient, zyn ondersaten met goeden leven voergaende, ende anders wel levende.

Voer den tweeden nuempt br. *Enghelen Bets*, vander Hoelen, pastoir in Rummen, uut dyen hy deponent hebbende met den zelven int convent ghewoent, heeft den zelven d'officien van vinitor ende pensier wel ende ghetrouwelyck weten bedienen, ende om dat hy deponent hem kent te zyne van zeer goeden leven, hem wel verstaende van alle weerlycke zaken ende in spiritualibus, zyn volck wel leerende ende met zyn leven stichtende.

Voer den derden nuempt br. *Aerdt van Leefdael*, prochiaen tot Oostham, uut dyen hy hoirt segghen dat hy is van goeden leven ende van goeden edelen vrienden. Segghende voirts dat de voirscreve heer Aerdt. hem deponent wesende noch in tconvent, heeft vermaent om zyn overste wel onderdanich te zyne, ende neerstelyck te studeren, segghende dat de zelve br. Aert is een man van cloecken verstande, ende zeer wys in alle de weerlycke ende temporele saken, noyt hebbende ghehoirt oft gheweten dat die voirscreve brueder yemandt soude ghedehoirteert hebben vander religie. oft votis monasticis, oft vanden statuyten vander oirdene, oft die selve zoude eenichsins gheblameert oft ghelastert hebben, maer heeft ter contrarien hem deponent vermaent tot die selve wel te onderhoudenen, ende wesende de zelve br. Aerdt van goeden ende duechdelycken leven. niet wetende oft den selven by den prinche van Orangien heeft gheweest. dan dat hy binnen twee oft drye daghen nu gheweest zynde in tcloister, tselfde ghehoirt heeft// Onder stont ghescreven : fr. ac Dom. Theodoricus Breedzyp, pastor de Bertsheer et Ruckelinghen indignus.

20. Brueder Gaspar Leysen, pastoir in Hechtel, oudt 37 jaren, hebbende gheweest in oirdenen 17 jaren, hebbende ooick gheweest elff jaer backmeester in tgodshuys van Everbode, ende twee jaer camerlinck vanden prelaet. hebbende den eedt ghedaen, is ghevraecht opt leven ende conversatie vanden conventualen ende de discipline van den cloostere. seeght dat deselve vredelyck zyn, God dienende, de discipline wel onderhoudende, ende ghevraecht wie dat hy nutste ende bequaemste houdt om prelaet te zyne van Everboede, seight dat hy voerden nutsten ende bequaemsten houdt ende nuempt br. *Jannen Godefridi*, proest tot Keyserbosch, uut dyen dat hy deponent onder den selven als prioir in dit convent heeft ghewoent, ende oick mede te voren onder hem, als supprioir, ende heeft hem de selve officien wel ende loffelycken weten bedienen, ende daer na heeft ghehoirt dat hy tgodshuys van Keyserbosch zeer wel heeft gheregeert, ende die goeden vanden godshuys ver-

meerdert, ende cenighe nieuwe huysen ende edifficien ghebouwt ende ghemetst, ende oick een nieuw pachthoff gheerigeert, wesende van zeer goet leven.

Voor den tweeden nuempt Br. *Rutger van Exel*, pastoir van Voerst uut dyen hy d'officie van prioir zeer loffelyck heeft bedient, ghelyck hy teghenwoirdelyck oeck doet zyn kercke, wesende een sunderling predicant, wesende devoet ende wel gheleert, ende van goeden leven.

Voer den derden nuempt br. *Andries Willekens*, pastoir in Tessenderloo, uut dyen dat hy wel ende eerlyck den tyt van 11 oft 12 jaren dofficie van kelderweerder heeft bedient, wesende goet ende deuchdelyck van zyn leven // Onder stont ghescreven : subsignat fr. Jasperus Coerselius, curatus in Hechtelt.

21. Br. Rutger van Exel, pastoir in Voerst, oudt 36 jaren, hebbende in oirdene gheweest ontrent 14 jaren, hebbende hier gheweest coester drie jaren, ende prioir den tyt van twee jaren, hebbende ghedaen eedt, is ghevraecht vanden leven ende conversatie vanden conventualen, ende oft den reghel ende statuyten wel worden onderhouden, seight dat de conventualen vredelyck ende wel tsamen leven, in goede discipline, na den reghel ende statuyten van huerder oirdene. Ghevraecht wie hy houdt voer de bequaemste om ghestelt te worden voer prelaet, seeght dat hem dunckt bequaemste te syne br. *Cornelius Hemmelers*, pastoir tot Wesemael, ende dat uut dyen dat hy den zelven heeft zeer horen recommanderen van zyne goede leven ende leeringhe, by de inneghesetten van Rummen ende Wesemael, aldaer hy prochiaen heeft gheweest, meynende dat hy hem selven in temporalibus haest zoude gheformeert hebben, noyt hebbende ghehoirt dat de voirscreve brueder Cornelis zoude gesuspecteert oft ghedefameert zijn gheweest de concubinatu, oft van eenich oneerlyck leven met vrouwen.

Voer den tweeden nuempt Br. *Jannen Godefridi*, proest van Keyserbosch, uut dyen de selve prioir was ten tyde hy deponent int clooster ende convent was woenende, ende heeft hem tselfde officie wel sien bedienen, ende heeft ghehoirt dat hy tgodshuys van Keyserbosch zeer wel ende loffelyck, zoe in spiritualibus als in temporalibus, heeft gheregeert, ende op eenen goeden voet ghebrocht, daer te voeren eenighe reformatie behoefde.

Voer den derden nuempt br. *Enghelbert Beets*, alias Hoelen, pastoir tot Rummen, uut dyen hy den selven dofficie van wynnan ende dispensier heeft sien loffelyck ende eerlyck bedienen ende daghelycx hoirt dat hy zyn ondersaten wel leert // Onder stont ghescreven : fr. Rutgerus Exell

22. Br Henrick Breen, prochiaen van Opglabbeeck, oudt 34 jaren, hebbende in oirdene gheweest 14 jaren, hebbende gheweest circator ende magister infirmorun, ende ghedaen hebbende den behoirlycken eedt, ghevraecht wesende van tleven ende conversatie vanden reli-

gieusen vanden cloestere, ende den regimente ende administratie vanden selven godshuys, seight dat hy bevindt dat die conventualen seer wel leven, na den reghel ende statuta ordinis, ende worden opgevoet in disciplina monastica ende in sacris litteris gheleert, ende voirts ghevraecht wie hem dunckt nutste ende bequaemste te wesene, inde plaetse vandenafflyvighen, totter prelaturen ende abdyen van Everboede, seight dat Brueder *Jan Godefridi*, proest van Keyserbosch, hem dunckt daer toe bequaemste te wesen, uut dyen dat hy, in tconvent noch woenende, heeft den selven bruer Jan, prioir ghesien ende tselfde officie ghesien zeer wel ende loffelijck bedienen. is daer na de voirscreve brueder Jan tot Keyserbosch ghestelt, ende heeft hy deponent van zijne medebruers ende andere verscheyden loffweerdighe persoonen ghehoirt dat die voirscreve brueder Jan het selve godshuys seer wel heeft gheregeert ende gheadministreert, als de jouffrouwen vanden selven clooster brenghende tot nader onderhoudinghe vanden reghele, ende bouwende en timmerende nieuwe edificien.

Voer de tweede nuempt bruederen *Aert van Leefdael*, pastoir van Oostham, uut dyen hy altoes heeft ghehoirt dat de selven is van goeden leven, ende dat hy zeer cloeck van verstande is, ende tclooster in spiritualibus et temporalibus wel soude regeren Ghevraecht oft hy niet en weet dat de voirscreve Leefdael soude gheweest hebben inden leegher vanden prince Van Oraengien seight dat hy tselfde wel heeft ghehoirt, uut den monde vanden selven bruer Aerdt, maer allenlyck uut intentien dat hy de beesten ende meubelen van zyne ondersaten ende arme luyden soude helpen lossen ende weder cryghen, segghende dat de voirscreve brueder Aerdt hem deponent thoonde eenen brief, die hy seyde te wesene paspoirte, vanden prince van Oraengien wesende onderteekent, sonder dat hy te voren ende na des princen hand heeft ghesien noyt hebbende ghehoirt dat de voirscreve bruer Aerdt de religie oft statute vander oirdene oft vota monastica soude mispresen oft ghelastert hebben.

Voer den derden nuempt bruederen *Rutgerum van Exel* pastoir in Voerst, uut dyen dat de selve gheweest is prioir, ende tselve officie wel ende loffelyck bedient, ghelyck hy oick doet dofficie vande coesteryen vanden voirscreve conventeff. Onder stont ghescreven: fr. Henricus Christiani.

23) Brueder *Joris Beevroen*, pastoir van Misselbroeck, oudt ontrent 34 jaren, hebbende gheweest in doirdene 14 jaren, hebbende eertijts gheweest circator van desen clooster, ghedaen hebbende den eedt, ende ghevraecht wesende van tleven ende conversatie vande religieusen vanden cloostere, ende den regimente ende administratie vanden selven godshuys, seight dat, gheleden vier jaren, dat hy deponent uut den clooster ghinck, hy deponent heeft ghelaten inden cloostere goede discipline, ende weet wel dat de conventualen doen wel worden onderhouden in sacris litteris, ende dat tgodshuys wel wordden gheregeert.

Ghevraecht voirts wie hy houdt voer bequaemste ende nutste ghestelt te wordene voer prelaet van Everboede, seight dat hem dunct daar toe bequaemste te syne brueder *Aert Van Leefdael*, pastoir van Oostham, uut dyen hy den selven houdt wel ghequaliceert om tgodshuys wel te regeren, int gheestelyck ende in weerlyck. Gevraecht, oft hy niet en heeft ghehoirt dat hy gheweest is by den prince Van Orangien, seight ghehoirt te hebbene dat de voirscreve brueder Aert heeft in Hollant gheweest, by den prince oft eenich van synen volcke, om te lossen eenen van Antwerpen, wesende syn neve, ende hebbende eertyden gheweest borghemeester oft schepen der voirscreven stadt, ende meynt hy deponent tselve te wesende opus misericordie, ende dat hy daeromme niet en can gesuspecteert worden als gheaffectionneert den gheusen.

Voer den tweeden nuempt bruederen *Wouteren Schuysen*, pastoir van Suetendael, uut dyen hy deponent, woenende inden cloostere, den selven heeft ghesien prioir ende tselfde officie, ghelyck oick d'officie van cantor, seer wel ende deuchdelyck weten exerceren, wesende goet van leven, goede almoesenier ende van vernuften verstande.

Voer den derden nuempt bruer *Engelbert Bets*, van Hoelen, pastoir in Rummen, uut dyen hy deponent, hebbende den selve ghekent woenende tsamen inden convente, heeft bevonden neerstich ende ghetrouwen om eerlyck ende loffelyck te bedienende dofficie van wynman ende van dispensier, ende anders God vreesende, ende van seer goeden leven//. Onder stont ghescreven : fr Georgius Beevroey, pastor in Misselbroeck.

24. Brueder *Andries Willekens de Baelen*, pastoir in Tessenderloo, oudt ontrent 40 jaren, ende hebbende inde oirdene gheweest 15 jaren, hebbende eertyden gheweest circator, magister infirmorum, ende kelderweerder, den tyt van elf jaren. Ghedaen hebbende den behoirlyken eedt, ghevraecht opt leven ende conversatie vanden conventualen ende andere bruederen, woenende binnen den godshuys van Everbode, ende op dadministratie vanden selven godshuys, seight dat de jonghe religieusen, inden convente wesende, worden zeer wel opghevuet inde discipline monasticke, nae den reghel ende statuyten vander oirdene, ende van joncx wel gheleert in sacris litteris, levende onderlinghe in goeden peys ende vrede ende onderdanigheyd van heuren oversten, ende is tgodshuys wel geregeert gheweest. Ghevraecht wie hem dunckt de bequaemste te zyne voer prelaet, in plaetse van de aflyvighen prelaet, seight dat hem dunct daer toe bequaemste ende nutste te wesene brueder *Cornelius Hemmelers*, pastoir tot Wesemael, uut dyen de selve heeft altoes gheweest van zeer goeden leven, discreet ende voirsichtich in alle zyn wercken, ende uut dyen hy de pastoryen van Rummen ende Wesemael wel heeft gheadministreert ghehadt, ende dat hy deponent den selven brueder Cornelis heeft ghekent coester binnen Everboede, ten tyde hy deponent aldaer oick woenende, ende heeft den selven,

dyen tyt, ende altoes daer naeghesien ende ghekent van eerlycken ende deuchdelycken leven.

Voer den tweeden nuempt bruederen *Jan Godefridi*, proest tot Keyserbosch, uut deyn hy deponent, commende woenen int convent, heeft den selven brueder Jan ghevonden prioir. ende heeft hem tselve officie seer deuchdelyck sien ende weeten bedienen. ende hoirt den selven seer prysen van syne administratie in tgodshuys van Keyserbosch.

Voer den derden nuempt bruederen *Rutgerum*, pastoir in Voerst, uut dyen hy deponent metten selven in tclooster van Everboede ghewoent heeft, ten tyde dat hy coster was, ende heeft den selve tselve officie, ende namaels oick dofficie van prioir, seer loffelyck ende deuchdelyck weten ende sien administreren, ende tegenwoirdelyk seer wel regeert de kercke van Voerst, daer hy prochiaen is//. Onder stont ghescreven : Ita attestor, fr. Andries Guilhelmi.

25. Brueder JAN LEYTEN, pastoir in Oppitteren, oud tomtrent 34 jaren, hebbende inde oirdene gheweest 14 jaren, hebbende gheweest vinitor ende daer naer dispensier, ende heeft oick gheweest collega tot Wesemael, doen aldaer pastoir was Mathias Ghemert. Gedaen hebbende den behoirlycken eedt, ghevraecht van tlveven ende conversatie vanden religieusen, woenende inden cloostere van Everboede, ende nae dadministratie vanden godshuys, seight dat hy bevindt den conventualen te leven na den reghel ende statuyten vande oirdene, ende dat zy wel worden gheinstrueert in sacris litteris, ende dat tgodshuys wel gheadministreert ende gheregeert is gheweest, ende voirst ghevraecht wie dat hy houdt voer de nutste ende bequaemste te syn totter prelaturen, seeght dat hy bequaemste ende nutste vindt totter prelaturen brueder *Aert van Leefdale*, pastoir tot Oostham, uut dyen hy deponent dicwils hem heeft gheinformeert op de qualiteyten vanden voirscreven brueder Aert, by syne ondersaten, die den selven hem deponent hebben gherecommandeert van goeden leven, ende uut dyen hy den selven houdt ende bevindt wel gheschict in spiritualibus ende temporalibus Ghevraecht oft hy niet een heeft ghehoirt dat de voirscreve brueder Aert zoude gheweest hebben inden leegher vanden prince van Orangien, seght ghehoirt te hebbenen dat brueder Aert aldaer heeft gheweest om eenighe beesten oft meubelen van syn ondersaten, oft andere goede lieden, die by des princen volck wech waren ghelcyt, wederomme te cryghenen, seghende dat de selve brueder Aert is eloquent ende wel sprekende ende oick wel preeckende synder ghemeynten, noyt hebbende ghehoirt dat die voirscreve brueder Aert yemant inde hant soude hebben ghesteken ghereprobeerde boecken, oft dat hy yemanden soude hebben ghedeterreert oft afghekeert vande religie ende gheestelyckheyt, maer dat, ter contrarien de voirscreve brueder Aert hem deponent, noch woenende binnen den convent, heeft vermaent tot onderdanicheyt van syn overste ende onderhoudinghe

vanden reghel ende statuyten, ende neerstighe leeringhe in sacris litteris, ende dat tot meer ende diversche stonden.

Voer den tweeden noempt brueder *Jannen Godefridi*, proest van Keyserbosch, uut dyen hy deponent, commende in tconvent. heeft den selven ghevonden prioir ende tselve officie sien wel ende loffelyck bedienen, ende heeft hy deponent by den voirscreven brueder Jan gheweest tot Keyserbosch, ende heeft selve ghesien ende van verscheyden ghehoirt dat hy tselve clooster in spiritualibus et temporalibus seer wel ende loffelyck heeft gheregeert, ende dat hy tselve clooster in spiritualibus op beteren voet heeft gheset, ende veel huysen gerepareert, ende eenen nieuwen wynhoff van nieuws ghebouwen.

Voer den derden nuempt brueder *Cornelis Hemmeler*, pastoir van Wesemael, uut dyen hy den selven grootelyck heeft hoiren loeven ende prysen vaude administratie vanden kercken van Rummen ende Wesemael, daeraff hy successive pastoir heeft gheweest, ende dat soe wel van dinnegheseten vanden selven prochien als vanden religieusen die met hem te Wesemael hebben ghewoent, noyt hebbende ghehoirt dat de selve zoude befaemt wesen oft gesuspecteert van eenighe oncuysche oft oneerlyck leven met vrouwen, ende heeft altyt ghehoirt dat de selve is wel gheleert ende wel stichtende in syn sermoenen, die hy deponent weleer heeft ghehoirt//. Onder stont ghescreven : Joannes Leytens, pastor in Opitter.

26. Broeder *Jan Laurentii*, van Miscoven, zedert Sint Jansmisse lestleden supprioir vanden convente van Everboede, out 25 jaren ende gheprofessyt ontrent seven jaren, hebbende ghedaen den eedt, ende ghevraecht van tleven ende conversatie vanden religieusen, woenende in dit godshuys, ende van dadministratie desselfs, seeght dat de religieusen inden convente wel worden onderhouden in de religie ende gheestelycke discipline, ende nae den reghel ende statuyten vander oirdenen, levende in goede peys ende vrede, ende dat tgodshuys is wel gheregeert ende gheadministreert, ende voirts ghevraecht wie hy houdt voer de nutste ende bequaemste om te syn prelaet van Everboede, seight dat Bruer *Cornelis Hemelers*, pastoir van Wesemael, hem dunct te wesenen de alder nutste ende bequaemste, uut dyen hy heeft ghehoirt, van verscheyden religieusen van desen cloostere, ende oick vanden licentiaat ende leesmeester van desen clooster, dat de voirscreve bruer Cornelis is zeer sunderlinghe in spiritualibus, ende heeft hoiren segghen, van den teghenwoirdighen prioir ende voirscreven leesmeester, dat de lest overleden prelaet den voirscreven bruer Cornelis grootelyck soude hebben gherecommandeert, sonder dat hij deponent daer by ende present gheweest is.

Voer den tweeden nuempt bruederen *Jannen Godefridi*, prepositum in Keyserbosch, uut dyen dat hy deponent heeft hoiren segghen den teghenwoirdighen prioir, dat de leste overleden prelaet soude den selven

brueder Jan seer gerecommandeert hebben. als bequame totter prelaturen.

Voer den derden nuempt broederen *Rutgerum van Exel* pastoir tot Voerst, uut dyen dat hy deponent onder den selven als prioir heeft ghewoent, ende tselfde officie, als oick d'officie van coesters, wel ende loffelycken heeft weten bedienen. Onder stont ghescreven : Ita est ut testor fr. Joannes Laurentii. Supprior fratrum Averbodiensium indignus.

27. Brueder HERMANNUS HORST, backmeester int clooster van Everboede, oudt 37 jaren, hebbende inde oirdene gheweest 14 jaren, hebbende oick gheweest cantor, infirmerie meester, wynman ende nu backmeester, hebbende ghedaen den behoirelycken eedt. Ghevraecht nae tleven ende conversatie vanden conventualen ende religieusen, binnen Everbode, ende oft tgodshuys wel is gheregeert, seight dat de conventualen seer wel worden onderhouden in disciplina monastica. ende naden reghel ende statuyten vanden oirdene, ende worden oick wel gheleert in sacris litteris, ende dat tgodshuys ende convent tot noch toe wel is gheregeert, ende voirts ghevraecht wie dat hy houdt voer die nutste ende bequaemste totter prelaturen van Everboede, seight dat hij, nae syn conscientie ende eedt, bequaemste vindt totter prelaturen brueder *Aert Van Leefdael*, pastoir van Oostham. uut dyen hy van dinnegheseten van Oostham heeft ghehoirt dat hy de selve seer wel leert ende sticht, soe met predicatie als met synen goeden leven, ende uut dyen de selve brueder Aert is wel gheleert ende gheschickt in temporalibus, ende hebbende nae syn leven ghevraecht, soe aenden landeecken vanden concilie van Beringhen, daer onder de voirscreve bruer Aert staet, heeft de selve landeken den voirscreven brueder Aert hem seer gerecommandeert, ende ghepresen van syn leven ende officie wel te bedienen, desghelycx hebbende hy deponent hem gheinformeert by de innegesetenen van Hamme, heeft van hen ghehoirt dat brueder Aert nemmermeer in herberghen en coempt, noch vrouwen en hanteert, maer in als hem eerlyck ende wel draecht, hebbende wel ghehoirt dat brueder Aert voirscreve soude gheweest zyn inden leegher vanden prince, om te lossen een van syn neven, aldaer ghevanghen, ende hebbende oick wel ghehoirt dat de voirscreve brueder Aert eenen brueder heeft by den palsgrave, die soude syn van ketteryen ende quade religie, niettemin meynt ende houdt sekerlyck dat de voirscreve brueder Aert hem wel ende behoirlycken soude aenstellen in de religie, prelaet wesende, ghelyck hy hem tot noch toe ghevonden heeft ende houdt.

Voer den tweeden nuemt brueder *Jan Goddefridi*, proest van Keyserbosch, uut dyen hy deponent gheboren synde van Horst, ontrent Venloe, ende Keyserbosch. heeft van syne ouders ende innegheseten aldaer wel hoiren segghen dat de voirscreve brueder Jan tvoirscreve godshuys ende proestdye seer wysselyck ende profytelyck is regerende, ende heeft tselfde op eenen goeden voet ghebracht.

Voer den derden nuempt bruederen *Andries Baelen*, pastoir in Tessenderloo, uut dyen hy den selven dofficie van kelderweerder, in domo abbatis, ende alle tghene dat int clooster te doene is, seer wysselyck ende profytelyck heeft sien doen ende regeren, soe in presentie als in absentie vanden prelaet//. Onder stont ghescreven : frater Hermannus Horts backmeister.

28. Brueder Jan Cuyck, collega in Wesemael, oudt ontrent 31 jaren hebbende in oirdene gheweest ontrent 13 jaren, hebbende eertyden gheweest coster ende succentor in desen godshuyse, ghedaen hebbende den behoirlycken eedt, ghevraecht opt leven ende conversatie vanden conventualen ende andere religieusen, seigt dat de selve syn levende in seer goede disciplina monastica, den dienst Gods zeer wel ende loffelyck doende, levende tsamen peyselyck ende vredelyck, ende voirts ghevraecht wie dat hy houdt voer de nutste ende bequaemste totter prelaturen van Everboede, seight dat hy nuempt voer den bequaemste bruederen *Cornelis Hemmelers*, pastoir in Wesemael, uut dy ende selve is seer wel gheleert, ende eenen spieghel van duecht ende religie, tselve wetende uut dyen hy deponent als collega tot synen huyse, twee jaren lanck, ghewoent heeft, ende syn goet leven ghesien, noyt hebbende ghehoirt dat hy soude ghesuspecteert oft ghedefameert syn gheweest van eenighe conversatie van vrouwen, ghelyck hy deponent sulcx aen hem noyt en heeft connen ghemercken, maer ter contrarien alle reynicheyt ende cuyscheyt van leven.

Voer den tweeden nuempt bruederen *Aerdt van Leefdaele*, prochiaen van Oostham, uut dyen de selve is een duechdelyck geleert religieus, ende goet huysman oft menagier, hoirende den selven seer prysen van tloffelyck bedienen van syn kercke, ende zoe die voirscreve brueder Aerdt eertyden tot Wesemael heeft ghewoent als collega, heeft hy deponent des selfs leven van dyen tyt van verscheyden persoenen zeer hoiren prysen, heeft oick wel ghehoirt dat de innegeseten van verscheyden dorpen, daer prochiaens worden ghestelt by den prelaet van Everboede, hebben ghesoliciteert om den voirscreven brueder Aert voer pastoir te hebbenen houdende den selven voer stantachtich in de catholycke religie en de roomsche Kercke, ende voor een beminder vander religie ende statuyten vander oirdene, ende heeft noyt anders aen den voirsreven brueder Aert connen merken oft bevinden.

Voer den derden nuempt bruederen *Wouteren Schuysens*, uut dyen de selve is wel gheleert, ende heeft den selven dofficie van Prioir seer wel weten bedienen, wel geschicht in de temporalibus.// Onder stont ghescreven : fr. Joannes Cuyck.

29. Brueder Jacop Baelen, helderweerder, oudt 30 jaer, hebbende in doirdene geweest 9 jaren, hebbende oick gheweest infirmeryemeester ende coester van desen godshuys, hebbende ghedaen den behoirlycken eedt, ende ghevraecht opt leven ende conversatie vanden religieusen,

ende oft de edificien ende huysen wel syn onderhouden, seight dat die conventualen den dienst Gods eerlyck ende loffelyck syn doende. ende neerstelyk onderhouden den reghel ende statuta ordinis, ende dat alle de edificien syn in goeden reke ende wel onderhouden, ende voirts ghevraecht wie dat hy houdt voor de bequaemste ende nutste totter prelaturen van Everbode. seight dat hy houdt voere bequaemste, om prelaet te wesen, bruer *Aert Van Leefdale*, prochiaen van Oostham, uut dyen de selve is een zeer discreet man. ende goet herte heeft totten medebruers, en dat hy is een liefhebbere vander oirdene ende religie, hebbende goet ghetuyghenisse van een goet leven ende leeringhe by syn ondersaten, ende houdt hem voer een goet huysman en de menaigier. Ghevraecht oft hy niet en is gheweest inden leegher vanden prince, ende dat hy eenen broeder heeft by den palsgrave, seigt dat de voirscreve brueder Aert, soe gheleert ende stantaftig. hem tot noch toe aen de roomsche Kercke ende religie heeft ghehouden, dat geen peryckelen is dat hy in toekomenden tyden daeraff souden vallen, ende heeft by den prince alleene gheweest om wederomme te cryghenen de beesten ende meubelen van syne ondersaten, by sprincen volck affghenomen ende om sekeren zynen neve uuter ghevanckenissen te lossenen, zonder dat hy deponent weet oft heeft ghehoirt dat brueder Aert voirscreve anders gheaffectioneert oft toe ghedaen zoude zyn den prinche van Oraengien.

Voer den tweeden nuempt bruer *Andries Van Baelen*, pastoir in Tessenderloo, uut dyen de selve seer profytelyck heeft bedient dofficie vanden kelder. binnen desen godshuys ende tgoet vanden godshuyse wel ende neerstelyck by een ghehouden, seer wel verstaende allen de affairen ende saken van desen godshuys, wesende van deuchdelycken ende goeden leven.

Voer den derden nuempt bruederen *Jan Godefridi*, proest in Keyserbosch, uut dyen de selve is een goet ende gheschickt religieus, die vele goets doet. soe hy heeft ghehoirt int godshuys van Keyserbosch, stellende de religie aldaer in goeder ordene ende mede de temporele goeden, hopende dat hy van ghelycke hier soude doen// Onder stont ghescreyen:

Frater Jacobus Balensis, cellerarius.

30. Bruer Michiel Haelen, circator, oudt 28 jaeren, hebbende in ordine gheweest vyff jaren ende priester twee jaren, hebbende gheweest succentor, ende voer desen tyt circator, hebbende den eedt ghedaen, is ghevraecht vanden leven ende conversatie vanden religieusen vanden godshuys, segt dat de conventualen den choor seer neerstelyck ende wel frequenteren. by daghe ende by nachte. ende dat den reghel ende statuyten seer wel worden onderhouwen. ende leven de religieusen in goeden peys ende vrede. ende voirts ghevraecht wie dat hy houdt voer den bequaemsten te wesenen prelaet van Everboede, seigt dat hy daartoe nuempt brueder *Cornelis Hemmelers*, pastoir in Wesemael, uut dyen dat den prelaet lest overleden heeft den selven eertyden seer hoiren prysen,

wanneer de selve bruer Cornelis sieck was, ende die prelaet overleden hem quam recommanderen in capitulo precibus religiosorum, seggende dat tgodshuys by de doot vanden voirscreven bruer Cornelis seer vele soude verliesen, ende uut dyen de voirscreve heer Cornelis is een goet devoet ende deuchdelyck religieus, hebbende hem deponent vermaent ghehadt tot obedientie ende neerstelyck onderhoudt vande statuyten ende reghel.

Voer den tweeden nuempt bruederen *Wouteren Schuysens*, pastoir van Suetendael, uut dyen dat hy heeft ghehoirt dat voirscreve brueder Wouter dofficie van prioir seer wel ende loffelyck heeft bedient ghehadt, ende dat is een wel gheleert ende gheschickt heere van goeden leven.

Voer den derden nuempt bruederen *Jan Miscom* supprioir, uut dyen hy het selve officie wel bedient, ende dunckt hem deponent dat en goet heer is, van goeder conscientien. Onder stont ghescreven: Ego frater Michael Halen.

31. Bruer HUBERT HUISBERGHEN, coestere, oudt 30 jaeren, hebbende in ordine gheweest ontrent 10 jaeren, hebbende oick gheweest wynman, ghevraecht opt leven ende conversatie vanden conventualen, ende oft tgodshuys in edificien ende anderen dinghen wel is ghehouden, ende ghedaen hebbende den eedt, seigt dat die conventualen ende andere religieusen binnen Everbode den dienst Gods zeer neerstelyck ende loffelyck syn frequenterende ende doende, na den reghel endé statuyten van der oirdene, levende minnelyck ende vredelyck onder malcanderen, ende dat de edificien vanden godshuys, wel zyn onderhouden ende in goeden staet, ende ghevraecht wie dat hij houdt bequaemste totten prelaturen, seigt dat hem dunckt totter prelaturen bequaemste te syne brueder *Jan Godefridi*, proest van Keiserbosch, uut dyen dat hy deponent heeft ghehoirt ende verstaen dat de voirscreve brueder Jan dofficien van supprioir ende prioir zeer wel ende loffelyck, binnen desen godshuys, heeft eertijden gheadministreert ende bedient, ende dat wylen heer Matheus van Reti, wesende een voirsienighe ende neerstich prelaet, den selven bruer Jan heeft nut ende bequaem ghevonden ende ghestelt tot een proest ende administrateur vanden godshuyse van Keyserbosch, welcke godshuys hy deponent verstaet dat de voirscreve brueder Jan seer loffelyck, in spiritualibus et temporalibus, heeft bedient ende gheadministreert, ende nyet teghenstaende den quaden tyt die nu eenighe voerleden jaeren is gheweest, het goedt vanden voirscreven godshuyse soude ghemeerdert hebben totter sommen van twee hondert carolus guldens tsjaers, oft daarontrent, zoe hy deponent van loffweerdighe persoenen heeft ghehoirt, ende oick uut dyen dat hy deponent heeft ghehoirt ende ghesien, dat die leste overleden prelaet den voirscreven brueder Jan hielt in grooter weerden ende estime, hem committerende alle de saken vanden godshuis die tselfde ontrent Keyserbosch hadde te doene, hetwelck hy

deponent verstaet dat die overleden prelaet dede, om dat hy bevondt groote bequaemheydt inden voirscreven bruer Jan.

Voer den tweeden nuempt brueder *Cornelis Hemmelers*, van Haelen, pastoir tot Wesemael, uut dyen hy den selven hoirt prysen van gheleertheyt ende eloquentie, de welcke hy sunderlinghe betoont in syne sermoenen die hy synen ondersaten is doende, de selve stichtende soe wel met syn goetleven als met woirden, ende uit dyen dat hy heeft eertyts ghehoirt den lestoverleden prelaet, wanneer de voirscreve bruer Cornelis sieck was, quam in capitulo recommanderen precibus religiosorum, dat dyer tyt de prelaet prees den selven brueder Cornelis, quod esset vir cordatus ende van goeden rade.

Voer den derden nuempt bruederen *Aert van Leefdael*, pastoir in Oostham, uut dyen dat hy den voirscreven brueder Aert bemindt, ende kent soe gheleert ende eloquent ende bequaem om alle dinghen te doene als yemandt vanden voirgaenden religieusen, hebbende altoes bethoont een zeer goet herte teghen die conventualen ende anderen religieusen van desen huyse, presenterende de jonghe heeren, versien synde van eenige kercke assistentie, van ghelde, wanneer sy in ghebreke souden syn ende huys beghinnen te houdende, connende mede gricx ende redelyck wel wals, hebbende goede experientie van veel saken, ende, zoe hem dunckt, zoude den clooster profijtelijck zijn//. Onder stont ghescreven : Fr. Hubertus Heynseberch custos.

32. Brueder Jan Coerthouts, pastoir in Coesen, oudt ontrent 51 jaren, hebbende ghewoent op de kercke van Coesen 21 jaer, hebbende ghedaen den eedt, is ghevraecht op tleven ende conversatie vanden conventualen, seigt dat hy deponent in dit godshuys van Everboede siet goede discipline, ende dat de religieusen de missen ende andere godlycke diensten seer loffelyck syn doende ende levende na den reghel ende statuyten vanden oirdene, levende minnelyck ende vredelyck onder malcanderen. Ghevraecht wie hem dunckt bequaemste te syne om te wesen prelaet van desen godshuyse, inde plaetse vanden afflyvighen prelaet, seigt dat hy voer de bequaemste houdt om prelaet te wesenen brueder *Cornelis Hemmelaers*, pastoir van Wesemael, uut dyen hy deponent altoes heeft bevonden ende ghesien dat die voirscreve bruer Cornelis seer aengenaem is gheweest den voirgaende prelaet ende convent segghende dat de voirscreve brueder Cornelis is gheweest prochiaen tot Rummen ten tyde hy deponent is geweest prochiaen tot Coesen, ligghende de selve kercken een cleyn urken deen van dandere, ende heeft de selve wel ghekent, ende bevonden dat hy is wel gheschickt in allen syn leven, seer wel preeckende, ghelyc hy deponent den selven heeft hoiren preecken, segghende den selven te wesenen een oprecht religieus, ende wesende hospitael ende wel om Gode ghevende, niet wetende oft den selven inden temporaliteyt soe bequaem sal bevonden worden als hy bevonden wordt in spiritualibus.

Voer den tweeden nuempt bruederen *Aardt Van Leefdael*, prochiaen van Oostham, uut dyen hy den selven ghekent heeft over de 22 oft 23 jaeren, ten tyde dat by deponent woende tot Loeven, in domo cruciferorum. ende die voirscreve Leefdael tot Wesemael als collega, commende tot Loeven, dicwils gheloopen ad lectiones, ende somtyts ghereden met eenen cleynen peerdeken, ende van dyen tyt aff tot deser uren toe heeft den selven bevonden voer een goet eerlyck ende vroem heere, segghende voirts midts dyen hy den voirscreven Leefdael houdt voer een goet catolyck religieus ende vande Roomsche Kercke, die de selve is voer staende, ende daer na syn volck instituerende, ende die hy deponent meynt ende houdt dat hy tgodshuys zoude houden inde oude catolycke en roomsche religie, ende nae den reghel ende statuyten vander oirdene, seer wel gheschickt in temporalibus, ende dat hy inden leegher van den prince is geweest, heeft tselve ghedaen om syn ondersaten ende neven by te stane ende behulpich te wesen, ten eynde sy henne beesten ende haefflycke goeden souden moeghen weder omme hebben, oft syn neve lossen vander ghevanckenisse, vermanende hem deponent ende biddende dat hy niet ghescandalezeert en soude wordenen, hoirende dat hy by den prince hadde gheweest

Voerden derden nuempt bruederen *Jan Godefridi*, proest in Keyserbosch, uut dyen de selve is verstandich ende goet religieus, ende lieffhebbere vander discipline monastycke, ende die den reghel, ten tyde hy prioir was, wel dede onderhouden ende dat hy ghehoirt heeft dat hy de proestdye van Keyserbosch wel ende loffelyck heeft gheregeert. // Onder stont ghescreven aldus: Haec jam per me postcriptum, deposita manu propria, subsigno ita esse verissima quo judicio cupio mori et vivere, teste Deo ende onderteeckent Fr. Joannes Corthouts pastor in Coesen qui-supra.

33. Brueder Peeter Nuerdt, cantor, oudt ontrent dertich jaren, hebbende gheweest inde religie ontrent 9 jaren, hebbende oick eertyts gheweest succentor, hebbende ghedaen den behoirlycken eedt, is ghevracht op tleven ende conversatie vanden religieusen ende onderhoudt vanden godshuys, seigt dat die conventualen huer geestelycke diensten van missen, mettenen, loff, vesperen, etc. seer wel syn doende, ende dat niemandt hem van dyen officien en absenteren, ten waereuut sieckte ende andere merckelycke redenen, ende dat altoes met voirgaenden oirloff vanden prior, segghende dat dedificien vanden voirscreven godshuyse wel zyn onderhouden, ende voirts ghevraecht wie hem dunckt de bequaemste ende nutste te wesen totter prelaturen van Everboede, seight dat hy daer toe vindt brueder *Aerdt van Leefdael*, pastoir van Oostham, uut dyen hy den selven bevindt ende hoirt recommanderen, als wel verstaende van allen gheestelycken ende weerlycken saken, ende tot verscheyden stonden commende in tconvent, heeft hem deponent neerstelyck vermaent tot onderdanicheyt van syn overste ende

onderhoudenisse van synen reghel ende statuyten, ende tot neerstighe studeringhe ende leeringe heylighe scrifte, seghende dat tselve hem deponent altoes wel te passe zoude commen, ende heeft hy deponent verscheyden innegheseten van Oostham den voirscreven bruer Aerts seer hoiren recommanderen, soe van syn eyghen goet leven als van te syne goet aelmosenier ende peismaker tusschen den ghenen die tweedrachtich moechten wesen. Ghevracht oft hy heeft ghehoirt dat die voirscreve brueder Aerdt heeft geweest by den prince van Oraengien, seight wel gehoirt te hebbenen dat die voirscreve brueder Aerdt by den prince heeft geweest, om uut den ghevanchenisse te lossenen eenen synen neve, eertyden schepenen van Antwerpen. hetwelck hem deponent dunckt te wesenen opus misericordiae, ende dat met tselffde niemandt en behoirt ghelast te wordene, bysunder daer hy deponent altoes heeft ghesien ende ghehoirt, dat de voirscreve brueder Aert, in allen dinghen, ten uutersten ghehoirsaem is gheweest den statuyten vanden oirdene als den ghenen die eenighe officien int cloister hadden, niet alleen prelaet, prioir ende supprioir, maer oick den circator ende minderen officiers.

Voer den tweeden nuempt bruederen *Wynteren Schuysens*, pastoor tot Suetendael, uut dyen hy onder den selven heeft ghewoent als prioir, ende heeft ghehoirt dat de selve is gheweest succentor ende cantor ende supprioir, ende dat hy alle de voircreve officien wel ende loffelyck heeft bedient, ende dat hy teghenwoirdichlyck syn kercke zeer loffelyck bedient, tot groote vernueghen van zynen ondersaten, ende dat is een seer gheleert man ende in allen manieren ende wesen seer wel gheschickt.

Voer den derden nuempt brueder *Cornelis Hemmeleers*, pastoir in Wesemael, uut dyen de selve is seer gheestelyck, ende zynen dienst zeer wel doet. ende souden ghestelt hebben in de tweede plaetse, ten waere dat hy hoirde dat hy inde temporaliteyt niet sunderlinghe en is gheschicht.// Onder stont ghescreven : frater Petrus Nuerde, cantor.

34. Brueder Noerbert Coersel, magister infirmorum, oudt wesende 25 jaren, hebbende in oirdene gheweest zesse jaren, ende priester van S[t] Jansmisse lestleden aff, ghedaen hebbende den behoirlycken eedt, ende ghevraecht op tleven ende conversatie vanden conventualen ende religieusen van desen godshuys, seight dat de selve hennen dienst ende officie wel doen, secundum regulam et statuta ordinis, ende minnelyck ende vredelyck met malcanderen levende. Ende voirts ghevraecht wie dat hy houdt voer nutste ende bequaemste totter prelaturen van Everboede, seght dat hy voer bequaemste houdt brueder *Cornelis Hemmelers* prochiaen van Wesemael, ende dat uut dyen, dat hy deponent eertyden rydende metten prelaet saliger nae Leeven op eenen waghen, heeft den selven prelaet zeer hoiren recommanderen den voirscreven brueder Cornelis ende uut dyen hy deponent den voirscreven bruer Cor-

nelis by veele loffweerdighe persoonen, heeft hoiren recommanderen, voer zeer bequaem ende van goeden leven, ende wel gheleert te syne.

Voer den tweeden nuempt bruederen *Jannen Godefridi*, proest in Keyserbosch, uut dyen hy deponent den selven sunderlinghe heeft hoiren recommanderen voer een cloeck ende verstandich man, ende heeft den selven sulcx ghevonden inden quaden tyde, ende doen de vyanden voer Loeven quamen, in welcken tyde de voirscreve brueder Jan metten conventualen ende hem deponent converseerden, ende verhoirde dat hy met hooghe ende leeghe, gheestelycke ende weerlycke, wel can handelen ende overcommen.

Voer den derden nuempt brueder *Aert van Leefdael*, pastoir van Oostham. uut dyen hy den selven van syne ondersaten zeer hoirt prysen, van dat een geschicht man zoude wesen, zyn ondersaten met aelmoesen wel bystaende, daert noot is, wel preeckende ende wesende van zeer goeden leven. Ghevraecht oft hy niet en heeft ghehoirt dat die voirscreve brueder Aert soude gheweest hebben by den prince, seght tselve ghehoirt te hebben, maer dat hy tselve heeft ghedaen om eenen van synen neven uut der ghevanchenisse te lossene, ende syne ondersaten henne meubelen ende beesten wederom te doen hebben. Desghelycx heeft wel ghehoirdt, dat de voirscreve brueder Aert heeft eenen bruer by den palsgrave, maar seeght dat tselve hem niet en moveert, want Jacop ende Esau waren ghebrueders ende van zeer verscheyden sinnen, houdende den selven nu tertyt zoo stantaftich dat hy niet en soude te brenghen zyn vande catholicke ende roomsce Kercke, ende dat den selven brueder Aert hem deponent somtyds vermaent heeft tot onderhoudinghe van de religien en de statuyten vander oirdene.// Onder stont ghescreven : frater Norbertus Smeets Coerselensis.

35. Brueder Augustyn Hobbertynghen, oudt 37 jaeren, hebbende in oirdene gheweest ontrent drye jaren, hebbende priester geweest een jaer ende een halff, hebbende ghedaan den behoirlyken eed, ende ghevraecht op tleven ende conversatie vanden conventualen ende religieusen van desen godshuys, seght dat de conventualen ende andere religieusen, woenende binnen Everboede, huer missen ende andere godsdiensten zeer loffelyck ende wel syn doende, ende vredelyck ende peyselyck levende. Ende voirts ghevraecht wie dat hy houdt voer de bequaemste totter prelaturen van Everboede, seght dat hy daertoe nuempt bruer *Cornelis Hemmelers*, pastoir in Wesemael, nyet uut dyen hy metten selven sou hebben geconverseert, maer omdat hy van allen anderen heeft ghehoirt dat hy wel ende devotelyck is levende, ende dat de leste overlevenden prelaet, commenderende eens in capitulo den voirscreven brueder Cornelis, siec wesende, om voer hem te bidden, heeft gheseyt dat de selve een deuchdelycke priester was, ende den Kercken noch veul deugden souden moeghen doen, moecht hy langher leven.

Voerden tweeden, nuempt brueder *Jan Miscum*, supprioir, uut dyen dat hy is devoet ende Godt toeghedaen, ende goet van verstande.

Voer den derden nuempt bruederen *Wouteren Schuysens*, pastoir in Suetendael, uut dyen de selve bruer Wouter heeft gheweest prioir ende supprioir, ende de selve officien wel bedient.

Onder stont ghescreven : fr. Augustinus Hobertinghen.

36. Brueder JHEROEM VAN OSMAEL, oudt wesende 26 jaer, hebbende in doirdene gheweest ontrent drye jaeren, hebbende ghedaen den behoirlycken eedt, ende gevraecht opt leven ende conversatie vanden conventualen ende religieusen van desen godshuys, seght dat deselve den dienst gods wel doen, ende den reghel ende statuyteu wel onderhouden. Gevraecht wie hy bequaemste kent, om te wesene prelaet vanden godshuys van Everboede, seght dat hy daertoe bequaemste vindt brueder *Aert van Leefdael*, uut dyen dat hem dunckt dat de selve is een seer goet man, ende God zeer vreesende, ende dat hy seer getrouwelyck ende wel gheleert heeft zyn ondersaten, ende heeft hy deponent wel ghehoirt, vanden prochiaen van Quaetmechelen, dat de lantdeken van Beeringhen zoude ghepresen hebben de leeringhe ende tleven vanden voirscreven brueder Aert, nadyen hy hem daerop wel hadde geinformeert.

Voer den tweeden soude noemen brueder *Dierick Bressip*, pastoir tot Batsheer, uut dyen hy den selven eertyts heeft ghesien, ende met hem ghesproken, ende bevonden den selven ghequalificeert totter prelaturen.

Voer den derden nuempt *Wouter Schuyven*, pastoir in Suetendael, hebbende ghehoirt dat de voirscreve brueder Wouter der armen seer lief heeft, ende seer gheleert ende vernuft is in syn saken.

Onder stont ghescreven : Hieronimus Vriesen, Orsmalensis, junior sacerdos.

37. Brueder NICLAES BAELEN, pastoir van Nederclabbeeck, oud ontrent 38 jaren, hebbende gheweest inde oirdene 18 jaren, hebbende den behoirlycken eedt ghedaen, ende ghevraecht op tleven ende conversatie vanden conventualen ende religieusen van desen godshuys, seght dat deselve, by daghe ende by nachte, den dienst Godts zeer wel syn doende, ende dat de religie, reghel en de statuyten nu beter worden onderhouden dan hy oyt te voeren heeft sien onderhouden Ende voirts ghevraecht wie dat hy nutste ende bequaemste houdt voer prelaet te syne van desen godshuys, seght dat hy daer toe bequaemste vindt brueder *Aert van Leefdael*, pastoir tot Oostham, uut dyen dat hy altoes heeft ghehoirt dat die voirscreve brueder Aert hem altoes deuchdelyck ende wel heeft gheregeert, ende liefhebber is gheweest vanden armen, ende houdt den selven voer sulcken dat hy de policie, geestelyck ende weerlyck, int godshuys wel soude onderhouden, hebbende den selven altoes bevonden te wesen een liefhebber vander religie ende van den dordene ende statuyten, wesende een welsprekende man, connende wel leven met edele ende onedele, segghende. voirts ghevraecht synde, oft de voirscreve

brueder Aert niet en heeft gheweest inden leegher vanden prince, seeght daer aff niet te weten, maer wel dat edel ende onedel, gheestelyck ende weerlyck, hebben wel gheloopen inden leegher vanden prince, om huer goeden, huysen ende beesten te salveren, oft wederomme te hebbene.

Voer den tweeden nuempt bruederen *Jan Godifridi*, proest van Keyserbosch, uut dyen de selve tcloester van Keyserbosch, int gheestelyck ende weerlyck, wel heeft gheregeert, ghelyck hy deponent tselve wel heeft hoiren segghen van goede duechdelycke ende geloefflyke persoonen, ende heeft den selven supprioir ende prioir int convent ghesien, ende de selve officien seer wel weten administreren.

Voer den derden nuempt bruederen *Andries Willekens* van Baelen, pastoir van Tessenderloo, uut dyen hy den selven van joncx op heeft ghekent ende altoes bevonden een vroem ende eerlyck heere, dien den prelaet ende tgodshuys wel ghedient heeft, hebbende omtrent 10 jaeren kelderweeder gheweest, ende wesende seer verstandich ende wys.

Onder stont ghescreven : fr. Nicolaus Peys, pastor ecclesiae Inferiorum Glabbeke immeritus.

38. Brueder Henrick Velroe, van Sint-Truyen, diaken, oudt 23 jaeren, hebbende in dordene gheweest vier jaeren, ende hebbende den behoirlycken eedt ghedaen, ende ghevraecht wie hy bequaemste houdt ende bevint om gheconstitueert te wordene abt ende prelaet van desen godhuys, seigt dat, na syn conscientie ende eet, hy daer toe bequaemste vindt brueder *Aert Van Leefdael*, pastoir van Oostham, uut dyen hy deponent ghehoirt heeft dat die voirscreve brueder Aert syn kercke ende huysghesin seer wel regeert ende administreert, ende voirts, uut dyen dat hy deponent bevonden heeft dat die voirscreve brueder Aert is een goed liefhebber vander religie, reghel ende statuyten, hebbende hem deponent ende andere jonghens dicwils vermaent gehad tot onderhoudt vanden selven reghel ende statuyten, ende tot neerstige leeringhe vande heylighe scrifture ende schouwinghe vanden dranck, wesende valde disertus in sermone teutonico et latino, graecas litteras oik connende, ende hebbende goede kennisse vande weerlycke saken, soe hy deponent heeft verstaen.

Voer den tweeden nuempt brueder *Dierick Bresip*, pastoir in Badsheer ende Rukelinghe, uut dyen dat hy, wesende gheboren omtrent Badsheer, heeft van verscheyden loffelycke persoonen hoiren seggen dat de voirscreve brueder Dierick de twee prochien beter bedient ende goede slaet dan yemandt anders voer zynen tyt, hebbende de vruchten vander kercken tot hondert guldens tsiaers oft daerontrent, selve duer syn industrie, gheaugmenteert, zeer wel preeckende, ende die sacramenten administrerende, ende wesende van seer goeden leven, ende lieffghetal onder zyne ondersaten, ende in dezen quaden tyde ende oploop der gheusen heeft hem altyt ghehouden in zyn kercken, sonder syn ondersaten te verlaten.

Voer den derden, nuempt brueder *Jan Godefridi*, proest van Keyser-

bosch, uut dyen hy verstaet dat de selve heer wel tselfde godshuys gheregeert heeft, int gheestelyk ende weeryck, ende op goeden voet gebracht, ende dat hy in lingua latina seer eloquent is, ende wesende in dit godshuys supprioir ende prioir, de jonghers seer wel heeft gheregeert ende beweghen.

Onder stont ghescreven : fr. Henricus Velroven.

39. Brueder Benedictus van Quamechelen, subdiaken, oudt 24 jaer, hebbende in dordene gheweest ontrent twee jaer, wesende succentor, hebbende den behoirlycken eedt ghedaen, ende ghevraecht wie dat hy houdt voor den bequaemsten totter prelaturen van Everboede, in plaetse van d'afflyvigen, seegt dat hy nuempt, voer de bequaemste ende nutste tot deser prelaturen, brueder *Aert van Leefdael*, pastoir tot Oostham, uut dyen de selve is een wys ende seer wel gheleert man, goedertieren over zyn ondersaeten ende de selve zeer wel leerende, ende den armen mildt, seggende dat de selfde brueder Aert hem deponent heeft gheraden ende beweecht om in dit godshuys thabyt aen te trecken, ende commen professien, prysende hem deponent zeer tvoirscreve godshuys, reghel ende statuyten, ende vermaende de selve wel te onderhouden, ende neerstelyck te studeren, ende nae dyen raet is hy, deponent, hier int clooster commen woenen, segghende voirts dat voer ende alleer hy deponent quame in dit clooster, hy heeft den voirscreven brueder Aert altoes uutnemende zeer weten recommanderen onder de inneghesetenen van Oostham ende Quaetmechelen, zoe van zyn goet leven, wel prekende wysheyt, ende van verscheyden andere gaven.

Voer den tweeden nuempt bruederen *Wouteren Schuysens*, pastoir in Suetendael, uit dyen hy verstaen heeft vanden conventualen dat de voirscreve brueder Wouter dofficien succentor, cantor, supprior ende prior, in zynen tyt, zeer wel zoude bedient hebben, ende worde ghehouden voor een zeer gheleert man.

Voer den derden nuempt bruederen *Cornelis Hemmelers*, pastoir van Wesemael, alleene uut dyen dat, int capittel, by den prioir, is gheseight dat mynheer de prelaetsaligher den selve n soude hebben gherecommandeert, ende dat hem dunckt dat een fyn'man is, zonder anders van hem kennisse te hebben.

Onder stont gheschreven : Ego frater Benedictus de Mala Mechlinia.

40. Brueder Andries van Gheele, accolitus, die hem geconfereert/ heeft myne heer de prelaet saligher, oudt ontrent 21 jaer, hebbende in ordine gheweest by de twee jaeren, den behoirlycken eedt ghedaen hebbende is ghevraecht wie dat hy bequaemste houdt voer gheconstitueert te woirden inde prelature van Everbode, seght dat hy luttel vande religieusen des godshuys wel kent, maer zoe hy eenen dach heeft gheweest ten huyse van den prochiaen van Wesemael, brueder *Cornelis Hemmelers*, ende dat de selve brueder Cornelis hem deponent heeft somtyds commen aenspreken, wonende in collegio Praemonstratensi vel albo-

rum, tot Loeven, soe staet het wesen ende manieren van den voirscreven brueder Cornelis hem deponent wel ane, ende uut dyen hy den selven van verscheyden loffweerdigen persoonen heeft hoiren recommanderen, van seer goeden leven, gheleertheyt en de gheschictheyt, soe nuempt hy den selven voer de bequaemste totter voirscreven prelaturen, ende heeft myne heere de prelaet saliger den voirscreven brueder Cornelis hoiren recommanderen van zyn miltheid totten armen.

Voer den tweeden, nuempt bruederen *Jan Godefridi*, proest van Keyserbosch, uut dyen hy hoirt segghen dat hy tgodshuys van Keyserbosch zeer loffelyck, int gheestelyck ende weerlyck, heeft gheregeert, ende tleven van den religieusen grootelyck gereformeert.

Voer den derden, nuempt bruederen *Rutger van Exel*, pastoir van Voerst, uut dyen hy deponent onder den selven als prioir heeft ghewoent, ende het selffde officie zeer wel ende deuchdelycken heeft weten administeren, wesende een zeer deuchdelyck religieus, ende van zeer goeden leven.

Onder stont ghescreven : fr. Andreas Dunghen, Ghelensis.

41. Brueder JAN VAN BAELEN, accolitus, oudt ontrent 21 jaeren, hebbende in dordene gheweest ontrent twee jaren, ende ghedaen den behoirlycken eedt, ghevraecht wesende wie hy houdt voer de bequaemste om te syn prelaet van desen godshuys. seight dat hy daer toe nuempt *Cornelis Hemmelers*. pastoir tot Wesemael, uut dyen dat hy deponent eens tot Wesemael, te zynen huyse heeft gheweest, ende den selven oick tot Loeven heeft ghesien, ende dat zyn manieren ende wesen hem seer wel aenstaen, ende oick uut dyen dat hy den selven, van diversche persoonen, zeer heeft hoiren prysen van gheleertheyt ende goede leven.

Voer den tweeden nuempt bruederen *Rutgerum Van Exel*, pastoir tot Voerst, uut dyen hy deponent, onder den voirscreven Rutgerum, als prioir heeft gheleeft, ende heeft denselven bevonden van zeer goede leven, doende den reghel ende statuyten wel onderhouden.

Voer den derden nuempt *Wouteren Schuysens*, pastoir van Suetendael, uut dyen hy den selven heeft hoiren prysen dat is een gheleert man, van goeden leven.

Onder stont ghescreven : f, Joannes Balen.

42. Brueder Jacob van Gorcum, accolitus, oudt wesende 22 jaeren, in doirdene gheweest anderhalft iaer, ende studerende tot Loeven, in collegio Praemonstratensi aut alborum, ende ghedaen hebbende den behoirlycken eedt, ende ghevraecht wie hem dunckt bequaem te syne gheconstituert te wordene om prelaet te syne van Everboede, seght dat hy daer toe nuempt brueder *Cornelis Hemmelers*. pastoir tot Wesemael, uut dyen hy den selven van verscheyden, als vanden religieusen, met den voirscreven bruederen Cornelis woenende tot Wesemael, zeer heeft hoiren recommanderen. van gueden deuchdelycken leven, ende gheleertheyt ende van zyn kercke wel te administreeren.

Voer den tweeden, nuempt bruederen *Rutgerum Van Exel*, pastoir in Voerst, uut dyen hy deponent onder den voirscreven bruer Rutger, prioir wesende, heeft ghewoent, ende zyn officie van prioir seer neerstelyck ende loffelyck sien bedienen.

Voer den derden, nuempt bruederen *Aert van Leefdael*, pastoir van Oostham,uut dyen hy den selven bevindt ende hoirt te syne de geschicste in gheleertheit ende mede in temporalibus, hebbende de liefde ende vreese Gods.

Onder stont ghescreven : fr. Jacobus Gorcom.

Nadyen wy de voirscreven religieusen hadden verhoirt, heeft ons de voirscreve prioir, brueder Aerdt Verheyden, ghetoont zekeren brieff, aen hem ghescreven by brueder Wouter Schuysens, pastoir in Suetendael, inhoudende dat hy was geadverteerd van doverlyden vanden prelaet saliger ende vande convocatie vanden religieusen, teghen de coempste van ons commissarissen, ende dat hy uut syn prochie, mits de peste aldaer reguerende, niet en cost gecommen, ende syn ondersaeten verlaeten, vercleerende den selven te kiesen in prelaet, die de prioir metten convente bequaem souden vinden, blyckende byden voirscreven brieff hier mede overghegeven, ghedateert van den 7 octobris ende onderteeckent : Vester frater deditissimus Walterus Schuysen, pastor indignus.

Dinformatie hier boven ghescreven, is by ons hier onder ghescreven, ghenomen binnen dabdye van Everbode, inde maent van october, int jaer 1574, ten laste ende bevele als boven.

Willem Greven, abdt tot Sinte Michiels,
Jan Hovelmans.

Archives Générales du Royaume à Bruxelles : fonds : Papiers d'Etat et de l'Audience. Enquêtes Ecclésiastiques, registre n° 906, ff. 149-180.

II. — Avis des commissaires enquêteurs transmis au gouverneur Requesens.

MONSEIGNEUR,

Pour obéir aux commendemens de votre Excellence du vingt-huictiesme du mois passé de septembre, nous nous avons trouvé en l'abaye d'Everbode, et nous avons informé et enquesté de tous les religieulx de ladite abbaye et tant de ceulx quy se tiennent aux cures hors l'abbaye que de ceulx qui se tiennent dedans le couveni et abbaye d'Everbode, sur les poincts et articles a nous enchargez, et en premier lieu sur la vie, conversation et conduite des religieulx de ladite maison. Et quant a cesluy article nous avons trouvé les religieulx conventuaulx, et tous aultres qui se tiennent et demeurent en ladite abbaye, être de très bonne vie et conversation, fort diligemment et louablement par nuict et jour, faisant les divins offices, et vivant ensamble en sobriété et bonne paix et tranquilité, selon leur règle et ordre, en fort bonne discipline monasticque, et y ont ung licentié en théologie qni les enseigne es sacrées lettres, de sorte que a grande peine l'on pourrait mettre meilleure reigle et ordre en l'abbaye.

Quant au deuxième point et lequel d'entre eulx soit le plus ydoine et qualifié pour estre promu à la dignité et prélature vacante.

Certes nous trouvons entre les religieulx plusieurs, à notre jugement, bien ydoines etqualifiéz pour estre avancés à la dite dignité, et entre iceulx trois qui de beaucoup surpassent tous les autres, à savoir frère Corneille Hemmelers, agé de 42 ans et aiant été en la religion l'espace de 19 ans, curé pour le présent à Wesemael et paravant à Rumnis et à 18 voix ou suffraiges des religieux élisans Et frére Arnould de Leefdale, agé de 50 ans, ayant été en la religion 31 ans, curé en Oosthamme et a 14 voix ou souffrages et le 3e est frère Jean Godefridi agé de 43 ans, ayant été en la religion environs 23 ans, et aultrefois Souppricur et Prieur, et pour le présent prevôt et confesseur des nonnains á Keyserbos et qui a 8 suffrages ou voix de ses confrères et religieulx.

Et trouvons lesdits frère Corneille et fr. Arnould quasi' également recommandez, de bonne et vertueuse vie, érudition et science et de grande affection envers la religion, ordre et discipline monasticque et de bien prescher et enseigner le peuple, tant de bonne vie que par parolles et sermons et d'avoir bien et louablement administré et gouverné les

églises ou ils ont esté commis, a savoir le dit fr. Corneille les églises de Rumnis et Wesemael, lesquelles il a suffisamment administré, comme curé, par l'espace de 13 ou 14 ans et le dit fr. Arnould l'église de Oosthamme, par l'espace de 20 ans.

Mais quant a l'expérience des biens temporelz et bonne administration d'iceulx, ledit fr. Arnould est beaucoup plus recommandé que ledit fr Corneille et, selon le dire et déclaration de plusieurs, le passe de beaucoup. Et quant au 3e fr. Jean Godefridi, il est aussi fort recommandé, de bonne vie et naturelle discrétion, mais de moindre érudition et cavoir que les deux précédens, aiant en tamps passé bien et louablement administré les offices de Supprieur et Prieur, et pour le présent le cloistre des nonnains à Keyserbosch, où il est confesseur et a grande louange de fort bien faire son debvoir et d'avoir bonne cognoissance de choses temporelles, et introduit audit cloistre meilleurs discipline et ordre.

Et comme il a pleu à vostre Exellence nous commander de donner nostre avis lequel d'entre eulx nous sambleroit, en noz consciences, debvoir estre préféré a la dite dignité abbatialle. Si avons toutes les dépositions et déclarations des religieulx, et les qualitéz d'icelles meurement veu et reveu et examiné, et aians tout pesé, il nous samble, à notre conscience, que ledit fr. Arnould doit estre préféré à la dicte dignité abbatialle, nonobstant que ledit fr. Corneille le surpasse de quelques voix et sufftraiges, pour ce que scavons que 4 ou 5 voix luy sont données par quelques jeusnes religieulx et aultres, pour légières et frivolles causes, de sorte que à nostre conscience et jugement, les fr. Arnould et Corneille doibvent estre tenuz et réputéz comme égaulx, non seulement es voix et suffrages, mais aussy en recommandation de vertu, science et spiritualité, comme avont dictcy-devant. Et quant à l'expérience et bonne administration des biens temporelz, ledit fr. Arnould surpasse les aultres religieulx, y joinct la dernière élection, faite en décembre l'an soixante cinq, ledit fr. Arnould est aussi trouvé le plus qualifié par les voix des religieulx et advis des commissaires, après le prélat trespassé, priant très humblement Vostre Excellence cestui nostre advis prendre de bonne part et de si brief pourveoir ladite abbaye d'ung prélat que les affaires et négoces le permectront. Monseigneur, nous aians très humblement recommandé en la noble grace de vostre Excellence, prions Dieu donner a Icelle, en santé toute prospérité. D'Everbode, le 14e jour du mois d'octobre l'an 1574.

De vostre Excellence,
très humbles et très obeissans serviteurs.
Guillaume Greve, abbé de Saint-Michel.
Jean Hovelmans.

Archives générales du Royaume, même collection et registre, fol. 181-182.

III. — Les Etats Généraux mettent Arnold de Leefdael en possession du siége abbatial d'Averbode.

[7 Novembre 1577].

Wij prelaten, edelen ende steden, representerende de Staten Generael van de Nederlanden ons Heeren des Conincx, binnen Brussel vergaedert zynde, alzoe ons by oetmoedighe supplicatie is te kennen gegeven van wegen den prioer ende andere vanden convente ende abdye van Everbode, der oerdene van Premonstré,inden lande ende hertochdomme van Brabant,hoe dat al eest zoe dat de voerscreve abdye is vacerende by der doot ende afflyvicheyt van wylen heeren Gielis Zemmers, leste prelaet ende besitter vander zelver, ende dat om te versiene vander zelver prelature, tot verscheyden stonden waren gesonden geweest commissarisen inden voirscreve cloosters, om informatie te nemen vander drye meest gequalificeerde ende bequaemste vande religieusen vanden zelven cloostere, om te mogen succederen inde voorscreve prelature ende abdye, dat d'informatien, dyen aengaende, gesonden ende wedersonden waren geweest in Spaegnen, aen onsen Heere den Coninck, om daeraff te kiesene ende te nommerene den alder bequaemste vande voorscreven dryen Ende alle behoorlyck vervolgh ende neersticheyt is gedaen geweest om tot eenen oversten, prelaet ende abdt, te geraecken. En hadde nochtans daertoe nyet connen gecomen, maer, want de voirscreve abdye hadde den tyt van drye geheele jaeren gevaceert gehadt, ende dat 't voorscreve cloostere duer zulcke lanckdueringhe vacatie heeft groote beschadicheyt ende achterdeel geleden, zoo wel inde geestelyckheyt als weerlicheyt, ende dat voorts de commissarissen hadden huer rapport gedaen, ende tzelve met huere advys ons overgegeven, daerbij gebleken is dat heere Aerdt van Leefdaele, religieulx vanden voorscreve cloestere ende prochiaen van Oesthamme, den andere vele te boven te gaene inde geleertheyt, deuchden, goetleven ende conversatie, zoe wel inde weerlichheyt als geestelichheyt, versoch hebbende daeromme de voorscreve prioer ende andere vanden voorscreve convente, dat wys, als representerende den Gouverneur ende Stadhoudere Generael in dese Nederlanden zouden committeren den voorscreven heeren Aerden totter administratien vanden voorscreve vacerende abdye ende by provisie totter prelaturen als volgende voorscreve rapport ende advis,daertoe de bequaemste, ende dat onder tgoet behagen oft goede geliefte van onsen heyligen vaeder den pauws ende van onsen Heer den Coninck. Soe eest dat wy dese zaecken aangemerckt,gesien het verbael van 't voorscreve rap-

port ende advise, ende gehoort de verclaeringhe van den eerweerdigen heere ende vaeder in Gode, den prelaet van Sinte Michiels, conformelyck het verbael boven gedaen, begheerende te verziene tegen alle voordere beschadicheyden ende achterdeel vanden voorscreve cloostere, hebben aen voorscreve heeren Aerden van Leefdael, als de nutste bevonden om prelaet van den voorscreven cloostere te wesen, gecommitteert ende committeren by desen totter administratie van de voorscreve vacerende abdie, ende by provisie ende. onder tgoet behaegen van zynder Heylicheyt ende Majesteyt, totter prelaturen vander voorscreve abdye, versuekende daeromme ende, voer zoe vele in ons is. ordonneren den voerscreven prioer ende alle andere religieusen des voorschreven convents aen voorgenoemden heeren Aerden, als administrateur vander voorscreve abdyen ende by provisie, onder tgoet behaegen als voere, voer prelaet te bekennen ende aen zelven voer zulcx te ontvangen, ende hem daertoe te doene ende te geven alle assistentie, behulp ende bystant, sonder hem daer inne te doene off te laeten geschieden eenich beleth ter contrarien. Aldus gedaen tot Bruessel, onder de signature van onzen greffier. Meester Cornelius Weellemans ende onder den zegel van onse Staten van Brabant.

Pièce sur parchemin, dont le sceau a disparu.

Archives de l'abbaye d'Averbode, Ire section, liasse n° 3, farde 6.

TABLE DES MATIERES

PAGES.

Procès-verbaux
Séance des membres titulaires du 6 août 1922 5
Séance du 3 décembre 1922 6
Bibliothèque.
Liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de décembre 1922 et janvier 1923 9
Compte-rendu analytique de quelques publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de décembre 1922 et janvier 1923 . 14
Exercice 1922. Rapport annuel du secrétaire et bibliothécaire, par M. FERNAND DONNET. 25
Procès-Verbaux.
Séance des membres titulaires du 4 février 1923 33
Séance du 4 février 1923 34
Bibliothèque.
Liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de février et mars 1923 37
Arnould de Leefdael, abbé d'Averbode à l'époque des troubles religieux du XVIe siècle, par M. le chan. PL. LEFÈVRE 41

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 45, à Anvers.

L'abonnement aux **Annales** est de **20 frs.** par an — au **Bulletin** de **10 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842.

BULLETIN

1923

II

ANVERS
IMPRIMERIE E. SECELLE, 35, RUE ZIRK

1923

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier des Annales	25 centimes
» vélin	35 »
Couverture non imprimée	15 »
» imprimée	25 »

Titre et faux-titre:

Papier des Annales	25 centimes
» vélin	35 »

Brochage: par feuille	15 centimes
» Encartage des planches: par planche	15 »

(sans engagement)

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

PROCÈS-VERBAUX.

—

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 25 MARS 1923.

—

La séance s'ouvre à 10 1/2 heures dans les locaux du Palais des Académies à Bruxelles, sous la présidence de M. le Lt-colonel de Witte, président.

Sont présents : MM. le Dr Van Doorslaer, vice-président, Fernand Donnet, secrétaire, Dilis, trésorier.

MM. Blomme, Visart de Bocarmé, vicomte de Jonghe, Pâris, baron Holvoet, Tahon, Bergmans, Destrée, Casier, de Behault de Dornon, membres.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 février 1923 ; il est accepté sans observations.

Il est procédé à la discussion des candidatures présentées pour les deux places vacantes de membre titulaire ; trois d'entr'elles sont définitivement adoptées.

Pour les trois places de membre correspondant regnicole, sept candidatures seront soumises au vote lors de la prochaine réunion.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Lt-COLONEL DE WITTE.

SÉANCE DU 25 MARS 1923.

—

La séance s'ouvre à 11 heures dans les locaux du Palais des Académies à Bruxelles, sous la présidence de M. le lt-colonel de Witte, président.

Sont présents : MM. le Dr Van Doorslaer, vice-président; Fernand Donnet, secretaire ; Dilis, trésorier.

MM. Blomme, Visart de Bocarmé, vicomte de Jonghe, Pâris, baron Holvoet, Tahon, Bergmans, Destrée, Casier, de Behault de Dornon, membres titulaires.

MM. Terlinden, Sibenaler, Rolland, Leuridant, Poupeye, van den Borren, De Bruyn, Bautier, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. Saintenoy, De Ceuleneer, chanoine Maere, Comhaire, Soil de Moriamé, Hasse, membres titulaires ; Mgr Lamy, MM. Brunin, comte d'Arschot, Sander Pierron, Buschmann, membres correspondants regnicoles.

M. le baron G. van de Werve et de Schilde, membre honoraire regnicole.

Le procès-verbal de la séance du 4 février 1923 est lu et approuvé sans observations.

La correspondance dont le secretaire donne connaissance, comporte :

Une lettre de Mlle Goovaerts, annonçant le décès de son père. Des condoléances lui ont été adressées au nom de l'Académie.

Une lettre de M. le chanoine Janssen demandant l'impression de l'obituaire du Chapitre de St-Pierre à Turnhout, dont il a donné connaissance dans une précédente séance. Ce document étant très considérable et d'intérêt surtout local, il lui sera demandé d'en faire une analyse résumée.

Le bibliothécaire dépose sur le bureau la liste des publications parvenues à la bibliothèque ; elle paraîtra au Bulletin.

M. le président de Witte donne connaissance d'un travail relatif aux cuirs dorés. Ceux-ci, d'origine arabe, passèrent en Espagne, puis en Italie. Plus tard leur fabrication se répandit en Hollande et

dans nos provinces. Elle débuta dans les premières années du XVIIe siècle et ne prit fin que pendant les dernières années du XVIIIe siècle. Les centres principaux de fabrication furent Bruxelles et surtout Malines. M. de Witte fournit encore de nombreux et intéressants détails sur la fabrication même des cuirs, leur ornementation et les caractéristiques divers qui les distinguent.

M. Vanden Borren, à la suite de patientes recherches, est parvenu à reconstituer en grande partie, l'important manuscrit musical du XVe siècle que possédait la bibliothèque de Strasbourg et qui fut brûlé en 1870. Il décrit les divers documents qui le composaient et fournit d'intéressants détails sur leur origine et leur composition.

La désastreuse inondation qui ravagea la Hollande en 1421, laissa des traces profondes dans les annales locales. Les artistes mêmes, par des œuvres spéciales, consacrèrent le souvenir de cette catastrophe. M Casier a eu la bonne fortune de découvrir dans une collection gantoise, deux volets d'un triphyque datant du XVIe siècle, sur lesquels on retrouve une vue fidèle des parages où se produisit l'événement. Il décrit cette œuvre picturale et en fait ressortir la grande valeur documentaire.

Ces trois communications seront imprimées dans les Annales.

Il est encore donné connaissance d'une notice de M. le chanoine Lefèvre, consacrée à Arnold de Leefdael qui fut élu, en 1574, abbé d'Averbode. Il démontre que contrairement aux assertions des historiens, cette élection fut régulière, et que les désastres dont eut à souffrir à cette époque l'abbaye, ne sont que la conséquence des troubles religieux qui regnaient alors.

Cette notice sera insérée dans le Bulletin.

La séance est levée à 1 1/4 heures.

Le Secrétaire.
FERNAND DONNET.

Le Président,
Lt-COLONEL DE WITTE.

BIBLIOTHÈQUE

Liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois d'Avril et Mai 1923.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

CHARLES TERLINDEN.	Les ordonnances des recteurs du Collège de la Société de Jésus à Liège, seigneurs et prieurs de Muno.
ID.	La vie à l'abbaye de la Cambre.
ROBERT FORRER.	Cave et fonds de cabanes préhistoriques en Alsace.
ID.	Nouvelles découvertes et acquisitions du Musée de Strasbourg.
ID.	La Vierge d'Hangenbieten Gloeckelsberg.
NOËL THIOLLIER et GABRIEL BRASSART.	Peintures murales découvertes dans l'église de St-Forgeux-L'Espinasse.
ANTOINE AUDA.	Etienne de Liège.
CH. VANDEN BORREN.	Le couronnement de Poppée de Gio Francesco Monteverdi.
H. DIERICKX.	Stad Mechelen. Verslag over de stadsarchief.
ID.	Stad Mechelen. Verslag over de stadsbibliotheek.

ÉCHANGES.

BRUXELLES.	Société royale belge de géographie. Bulletin, 46e année, fasc. 3. Renseignements commerciaux 1923, nos 4 et 5.
ID.	Académie royale de médecine de Belgique. Bulletin, Ve série, tome III, nos 2, 3 et 4.
ID.	Académie royale de Belgique. Classe des Beaux-Arts. Mémoires, coll. in-8o, tome II, fasc. I. Biographie nationale. Tome XXIII, 1r fasc.
MALINES.	Mechlinia. Chronique mensuelle d'archéologie. 2e année, nos 10, 11 et 12.
ISEGHEM.	Franciscana. VI no 2.
GAND.	Koninklijke Vlaamsche Academie. Verslagen en mededeelingen Nov.-Dec. 1923.
ST-NICOLAS.	Cercle archéologique du pays de Waes. Annales, tome XXXV.
ATH.	Cercle archéologique. Annales, tome IX, 1923.
LIÈGE.	Institut archéologique liégeois. Chronique archéologique liégeoise, 14e année, no 3.
PARIS.	La renaissance de l'art français et des industries de luxe. 6e année, nos 2 et 3.
ID.	L'Amour de l'art, 4e année, nos 2 et 3.
ID.	Polybiblion. Partie littéraire. Tome CLVII, 2e, 3e et 4e livr. Partie technique. Tome CLIX, 2e, 3e et 4e livr.
ID.	Université de Paris, Répertoire d'Art et d'Archéologie, 1921.
ID.	Société Nationale des Antiquaires de France. Bulletin, 3e et 4e trim. 1922.

PARIS. Académie des inscriptions et belles-lettres.
Comptes-rendus des séances de l'année 1922.
Bulletin de Novembre, Décembre 1922.
Bulletin de Janvier, Février 1923.

ID. Société Saint-Jean.
Notes d'art et d'archéologie. 27e année, nº 1.

PÉRIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin tome L, 1e et 2e livr.

BAR-LE-DUC Société des lettres, sciences et arts.
Bulletin 1922. Nos 4-6.

SAINT-OMER. Société des Antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique, 260e livraison.

LYON Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Nouvelle série, Avril 1923, Nº 2.

MONTPELLIER. Académie des Sciences et lettres.
Bulletin Juin 1922-Janvier 1923.

POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
Bulletin, 4e trimestre de 1922.

ROME. R. Accademia Nazionale dei Lincei.
Notizie degli scavi di antichita. Vol. XIX. fasc. 10, 11, 12.

PALMA. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti. Feber, Marc & Abril di 1923.

COPENHAGEN. Aarboger for Konglige nordiske oldskrift-selskab.
Nordisk oldkyndighed og historie, 1921, IIIe R. II Bind.

LA HAYE. Genealogisch heraldisch Genootschap «de Nederlandsche leeuw ».
Maandblad. XLIe jaargang, nrs 3 en 4.

GRONINGUE. Tijdschrift voor geschiedenis.
38ste jaargang, afl. 1-2.

MAASTRICHT. Société historique et archéologique dans le Limbourg.
Publications, tome LVIII.

LEYDEN. Rijksmuseum van oudheden.
Oudheidkundige mededeelingen, nieuwe reeks, III 2 et IV et 1 et 2.

STOCKHOLM. K. Vitterhets historie och antikuitets Akademien Handlinger. Tredje följden. Fôrsta delen 3, 4.

ATHÈNES. Archaiologikès etaireias.
Archaiologikè efèmeris 1920 & 1921.
Pratika tès arkaiologikès etaireias ton etans 1920.
Bibliothèkè nº 22.
Bibliotheca, vol. XXI.

WASHINGTON. Smithsonian Institution. Bureau of American ethnology.
United States National Museum. Report 1921-1922.
Smithsonian report. Publications 2644, 2646, 2647, 2648,

PHILADELPHIE. American philosophical Society.
Proceedings, vol. LXI, nº 4

BOSTON. American Academy of arts and sciences.
Proceedings, vol. LXII, nº 16, 17, 18.

CAMBRIDGE. Peabody museum of American archaeology and ethnology. Harward University.
Papers, volume X.
Peabody museum, 5, 6 report.

CALCUTTA. Governement printing.
Conservation manual, by Marshall.

3º CATALOGUES ET JOURNAUX.

FLORENCE. Instituto bibliografica italiano.
Bulletino mensile n. 12 & 13.

PARIS. Henri Picard.
Le bibliopole. Livres anciens et modernes nº 143.

LEIPZIG. Buchandlung Gustav Tock.
Kollektionen van dissertationen.

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

de quelques publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois d'Avril et Mai 1923.

N° 113

—

MESSIEURS,

Dans un de mes précédents comptes-rendus, j'ai récemment attiré l'attention sur une communication se rapportant au passage à Malines de Marc d'Aviano. « Franciscana », dans sa dernière livraison (1923, VI, p. 120) fournit maintenant quelques détails intéressants au sujet du séjour de ce célèbre thaumaturge à Anvers. Ils complètent les renseignements autrefois produits dans son étude par le chanoine Rembry. Cette nouvelle contribution, intitulée *Marcus van Aviano te Antwerpen (1681)*, nous apprend que le religieux, venant de Bruxelles, débarqua au Bierhoot, le vendredi 20 juin 1681, vers midi. Reçu par le vice-gouverneur espagnol de la citadelle, il fut conduit, à travers une grande foule, jusqu'au couvent des capucins. Pendant tout son séjour il prêcha, et surtout il bénit solennellement la multitude qui se pressait sur ses pas. Ces cérémonies eurent lieu d'abord dans la chapelle du couvent, puis en plein air au marché aux Chevaux, enfin à la place de Meir, au pied du crucifix qui alors s'élevait en face de la rue des Tanneurs. Pendant ces journées, on constata un grand nombre de faits extraordinaires ; des guérisons subites se produisirent. Le magistrat d'Anvers et les autorités religieuses, ordonnèrent des enquêtes sur ces guérisons ; plusieurs des documents relatifs à cette

procédure, ont été retrouvés, et le P. Hildebrand les reproduit in-extenso à la suite de la communication que nous signalons ici. Ils sont intéressants par leur caractère de vérité et par leur couleur locale.

* * *

Parmi les publications que nous a offertes notre confrère M. Ch. Terlinden, je me permettrai de signaler l'opuscule illustré qu'il consacre à *la vie à l'abbaye de la Cambre*. Une dotation du duc Henri I, datée de mai 1210, est faite en faveur des frères et sœurs du couvent de Sainte-Marie de la Cambre, ce qui pourrait faire supposer l'existence d'un monastère double. M. Terlinden est d'avis que les frères sont ici plutôt les religieux cisterciens, présidant à la vie spirituelle de la communauté et les frères convers chargés des travaux agricoles. La règle de St Bernard, qui stipulait rigoureusement le jeûne et l'abstinence, était au début strictement observée à la Cambre ; la même année 1210, la communauté était autorisée à pêcher dans les étangs d'Ixelles la quantité de poisson nécessaire à la consommation des religieuses. Les ducs de Brabant prodiguèrent leurs libéralités au couvent et celui-ci jouit bientôt de domaines considérables et de revenus importants. Des acquisitions heureuses complétèrent cette fortune immobilière. L'abbaye devint ainsi une des plus riches du Brabant et l'une des gloires de Citeaux. Les religeuses y étaient nombreuses et son influence considérable. Toutefois les événements politiques devaient au cours des siècles y occasionner des crises fâcheuses. Tel fut le cas notamment, pendant les troubles religieux du XVIe siècle, quand les moines durent se réfugier à Bruxelles, et au XVIIe siècle pendant les guerres de Louis XIV. Les dégâts occasionnés par les événements furent pleinement restaurés au XVIIIe siècle et la prospérité de la communauté fut plus grande que jamais. Diverses abbesses du reste, femmes d'énergie et d'action, dont M. Terlinden esquisse la biographie, contribuèrent grandement à ce renouveau Le droit de nommer l'abbesse appartenait au souverain ; celle-ci était seule maîtresse de la communauté. La charge n'était pas une sinécure, car à côté du soin des religeuses, elle avait encore à surveiller le

pensionnat de jeunes filles annexé au couvent et à se préoccuper de l'instruction des classes populaires. La révolution de la fin du XVIIIe siècle devait mettre un terme à cette prospérité. Le couvent fut supprimé et ne devait plus cette fois se relever de cette catastrophe. Aujourd'hui, de toutes ces richesses, il ne subsiste plus que des bâtiments claustraux et l'église. Une ligue s'est formée et s'est donné pour but de sauver ces vestiges si intéressants. Espérons que ses efforts ne seront pas vains et que les habitants qui se fixeront à Bruxelles dans ces parages se rappeleront qu'autrefois en ce site, alors encore campagnard, florissait une abbaye puissante. Il n'est que juste que le souvenir de ces faits se perpétue, et que surtout les derniers vestiges des bâtiments claustraux et de l'église soient respectés et conservés.

* * *

Dans mon dernier compte-rendu j'ai fourni, d'après le Bulletin historique du diocèse de Lyon, quelques précisions au sujet des achats faits par le cardinal Tesch, en vue de se constituer rapidement une galerie de tableaux importants. Dans le nouveau fascicule que nous venons de recevoir de la même revue (nouvelle série, Avril 1923, n° 2, page 97), M. Vanel publie la suite et la fin des *deux livres de comptes du cardinal Tesch*. Cette fois, les principales dépenses ont rapport aux achats de livres Encore une fois, le prélat use ici des mêmes procédés que j'ai signalé dans mon premier compte-rendu. Il conclut des achats fébriles, en quantités considérables, d'ouvrages de tous genres et de toute nature. Il semble surtout avoir une prédilection pour les in-folios et pour les ouvrages composés de nombreux volumes. On dirait qu'il vise à la masse. Parmi les matières dans lesquelles on peut ranger ces multiples publications, la théologie et les biographies de saints figurent en nombre relativement modeste, l'histoire et les voyages y sont représentés en proportion plus importante, les sciences diverses n'y sont pas oubliées, enfin la littérature elle-même y occupe une place. Ces achats ajoutés à ceux des tableaux, des meubles, des antiquités, des objets les plus divers devaient fortement obérer le budget du cardinal et on ne sera pas étonné de constater qu'il dut consentir à

de fréquents emprunts parmi lesquels figurent, par exemple, 150,000 fr. prêtés par son neveu Lucien, 100,000 fr. par le général Murat, 27,000 fr. par sa sœur, 9,000 fr par son neveu Joseph et enfin 50,000 fr. par le premier Consul !

* * *

C'est en vain qu'on avait recherché aux archives de Bourgogne et à celles de l'évêché de Tournai, *le testament de Guillaume Fillastre, abbé de St-Bertin, evêque de Tournai* et chancelier de la Toison d'Or, qui mourut à Gand le 21 août 1473 M. l'abbé E. Van Steenberghe a eu la bonne fortune d'en retrouver une copie dans un manuscrit provenant de l'abbaye de St-Bertin, actuellement conservé à la bibliothèque municipale de Saint-Omer. Il reproduit et analyse ce précieux document dans le Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie (260e livraison, avril-octobre 1922, page 695.)

Après un court préambule, dans lequel il affirme sa foi et exprime sa confiance en la clémence divine, l'évêque énumère ses volontés dernières. Il choisit le milieu de la nef de l'église abbatiale de St-Bertin pour lieu de sa sépulture et n'autorise le placement sur sa tombe du mausolée de la Renaissance qu'il avait fait venir de Florence, que dans le cas où des juristes et des théologiens jugeraient qu'il pourra y figurer sans vanité de sa part ou danger pour son âme. Il prescrit ensuite l'ordonnance de ses funérailles et gratifie de nombreuses églises et couvents de legs généreux à charge de prières et de célébration de messes pour le repos de son âme. L'église de Tournai n'est pas oubliée dans cette distribution; elle reçoit 40 livres de rente. Il fait abandon à l'abbaye de St-Bertin de nombre d'objets précieux, tels le retable d'argent du maître-autel, le reliquaire de St-Bertin, les tapisseries de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui lui appartenaient ou dans l'acquisition desquelles il était intervenu pour une part. Il y ajoute son argenterie particulière, notamment quatre coupes antiques, six vases ornés d'ancolies et la vaisselle qu'il avait achetée à Bruges, chez Jean Baest. Il lègue à la cathédrale de Tournai, le calice d'or dont s'était servi autrefois St-Louis de Marseille et qu'il avait reçu du duc de Bourgogne. De nombreux legs

sont faits aux membres de sa famille et à ses familiers. Pour le reste de ses biens, partagés en trois parts, il désigne comme héritiers la cathédrale de Tournai, l'abbaye de St-Bertin et quelques parents. Enfin, en terminant. il engage la cathédrale à prélever sur son lot, la somme nécessaire pour pouvoir attribuer des deniers de présence au chœur pour les jours où les chanoines n'en percevaient pas, et stipule ensuite la fondation d'une fête double à célébrer tous les ans le 5 septembre en l'honneur de St-Bertin, attestant ainsi sa piété ardente pour le bienheureux fondateur du monastère dont il avait fait choix pour y dormir son dernier sommeil Ce document que nous venons de résumer était signé : *G. episcopus tornacensis abbas S^ti Bertini* et contresigné par *Johannes Pavonis*, prêtre tournaisien, faisant fonction de notaire ainsi que par divers témoins.

* * *

Messire Jean d'Allamont, gouverneur, capitaine et prévôt de Montmédy, fut tué sur la brèche pendant le siège de cette place. le 4 août 1657. L'histoire de sa vie et les circonstances de sa fin vaillante furent consignées en un petit livre intitulé : « Le fidelle et vaillant gouverneur représenté dans l'histoire de la vie et de la mort de messire Jean d'Allamont etc. ». Pendant longtemps, la paternité de cet ouvrage fut attribuée à Thomas des Hayons. Or il résulte d'une communication que Mme la marquise d'Imécourt a faite à la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, (Bulletin 1922, f° 239), que le véritable auteur de cette biographie est le P. de Waha Baillonville, de la Compagnie de Jésus, mort à Liége en 1690. Parmi les documents conservés au château de Louppy, vestiges de riches archives, que les Allemands ont en grande partie volées ou détruites, se trouve une longue lettre de ce religeux, adressée à Eugène d'Allamont, dernier descendant mâle de sa famille, chanoine de Liége, dans laquelle il annonce la publication de cet ouvrage, en analyse le contenu et demande conseil au sujet du titre à lui donner. En même temps il transmet au chanoine d'Allamont des renseignements généalogiques tendant à prouver que leurs deux familles ont eu des ascendants communs. Cette prétention ne fut pas admise par Eugène d'Allamont, comme il

résulte d'une note qu'il écrivit au dos de la lettre du P. de Waha et dans laquelle il contestait les prétentions émises dans la « généalogie forgée » par ce dermier.

A ce premier document est jointe une généalogie de la famille d'Allamont, sur laquelle est inscrite une nouvelle note explicative dont voici le texte : « Cette généalogie est escrite de la propre main de feu mon frère Jean d'Allamont, issu de même père et mère que moy, à scavoir, de Jean d'Allamont et d'Agnès de Mérode, et moy suis à présent en l'année 1667 évêsque de Gand, Eugène Albert évêsque de Gand. »

En effet, Eugène d'Allamont, qui était depuis 1659, évêque de Ruremonde et depuis 1662 vicaire-apostolique de Bois-le-Duc, fut en 1666, transféré au siége épiscopal de Gand. On sait qu'il mourut à Madrid le 28 août 1673, au cours d'un voyage qu'il fit à la suite de certaines difficultés que la Cour d'Espagne avait soulevées Avant son départ il fit son testament dont les archives de Louppy conservent également une copie. Dans sa notice qu'elle intitule : *Sur Guillaume de Waha et les deux derniers d'Allamont*, Mme la marquise d'Imécourt observe que la mort n'avait pas pris le prélat à l'improviste. Elle le loue de cette prudence et croit pouvoir conclure « qu'il fut en disgrâce peut-être pour avoir senti en ces belles années du règne du grand Roy que le pays Lorrain devait être Français et non Espagnol ». Il avait compris, conclut-elle, que notre petite patrie devait faire partie de la grande, de notre belle France.

* * *

Le musée Cluny à Paris, possède un grand coffre de chêne sculpté très remarquable. Viollet-le-Duc, dans son « Dictionnaire du mobilier », de Champeaux, Molinier, d'autres auteurs encore, le décrivent. Ils fixent l'époque de son exécution au début du XIVe siècle, et nous apprennent que sur sa face antérieure sont sculptés les douze pairs couverts de leurs armures et désignés par leurs blasons armoriés D'autres scènes sont figurées sur les faces latérales et sur le couvercle. Voici maintenant que M. Prinet, dans une communication faite à la Société nationale des antiquaires de

France (Bulletin 1922, page 274) conteste l'interprétation des sculptures du panneau principal. Il prouve que ce ne sont pas les pairs de France, mais bien l'épisode très en vogue au moyen-âge du Pas Saladin, et que le sculpteur, pour son travail, a suivi les données d'un poème français de la fin du XIIIe siècle, dont le texte a été publié en 1836. Les blasons permettent d'affirmer que que ce sont bien les douze chevaliers chrétiens qui défendirent victorieusement un défilé (un *pas*) contre une armée d'infidèles. Mais ce qui est pire, c'est que M. Prinet estime que ces sculptures sont modernes, que le coffre a été fortement restauré, ou mieux, que le couvercle seul serait ancien et que les parois auraient été sculptées sans doute au milieu du XIXe siècle, soit qu'on ait copié un modèle ancien, soit qu'on se soit borné à reproduire les sculptures anciennes tombant de vétusté. La constatation est plutôt désagréable pour le musée parisien.

* * *

Olaf Engelbrektsson, archévêque de Drontheim en Norwège, de 1523 à 1537, chassé de sa patrie par les troubles religieux, s'était réfugié dans nos provinces. Il mourut à Lierre, le 7 mai 1538. On prétendait qu'il avait emporté dans sa fuite *les archives du catholicisme en Norvège.* Ces documents qui devaient avoir une grande valeur historique, avaient disparu et vainement les historiens les recherchaient. Dans une récente note, notre confrère M. Paul Rolland, établit qu'en 1548 elles étaient en possession du comte palatin Frédéric, gendre du roi Christiern II, que le prélat avait rejoint à Lierre. Elles furent ensuite transportées à Heidelberg et à Munich, puis en 1827, vendues par la Bavière à la Norwège. Depuis lors elles ont été en grande partie publiées ; elles reposent actuellement aux archives du royaume, à Christiana, où il est loisible aux historiens de les consulter.

* * *

Au mois d'août de l'année dernière se déroulèrent à Turnhout les assises d'un congrès historique et archéologique ayant pour but la

glorification de la Campine et la mise en lumière de son passé historique et artistique. La partie la mieux réussie de cette manifestation scientifique fut sans contredit l'exposition organisée dans les salles du château de Turnhout, récemment restauré. D'aucuns regrettent sans doute la transformation de cette antique construction qui, avec sa masse sévère, ses larges fossés et sa ceinture d'arbres séculaires, avait un caractère imposant et grandiose. Les bâtiments ont été entièrement transformés et rajeunis. Quoi qu'il en soit, les salles nouvellement aménagées, se prêtaient admirablement à l'organisation d'une exposition artistique. Celle-ci, au point de vue campinois, offrait un vif intérêt. On y retrouvait des tableaux dont quelques-uns étaient d'un grand mérite, de fort intéressants insignes de gildes et de corporations, des orfèvreries de prix, des porcelaines rares, et enfin des objets de tous genres, pouvant contribuer à la reconstitution de l'histoire locale et du folklore campinois. Le principal organisateur de cette exposition fut notre confrère M. le chanoine Jansen. Il a eu l'excellente idée de résumer en une notice illustrée le souvenir de ce congrès et de décrire brièvement l'exposition. Il a bien voulu offrir à notre bibliothèque un exemplaire de ce travail. Vous pourrez y consulter le *Verslag van de historische tentoonstelling en geschiedkundig Congres der Kempen.*

* * *

Le territoire de l'Alsace est fertile en découvertes d'antiquités appartenant à toutes les périodes de son existence. Les fouilles entreprises dans ces derniers temps, ont fourni une récolte abondante et précieuse. M. R. Forrer a pris une part active à ces recherches archéologiques. Il les décrit en consignant dans une récente publication le résumé des *Nouvelles découvertes et acquisitions du musée préhistorique et gallo-romain de Strasbourg*. Tous les objets mis au jour, et ils sont multiples, sont méthodiquement classés. Voici d'abord les ossements, les outils et les nuclei appartenant à la période paléolithique, reliques d'une époque reculée, chaude par son climat, sa végétation et sa faune, ayant précédé la période froide où l'homme chassait le mammouth, le rhinoceros et autres animaux parfaitement identifiés. Pour l'époque néolitique de nombreuses tombes

ont été fouillées ; elles ont fourni un important mobilier : outils en pierre, variés par leurs formes et le choix de la matière employée, et poteries qui se distinguent par leurs contours et leurs ornements. L'étude de ces documents permet d'établir qu'en Alsace se sont succédées cinq grandes civilisations néolithiques dues à des invasions de peuples venus de régions très différentes. Pour cette période, l'étude des *Caves et fonds de cabanes préhistoriques* a été d'un grand secours. Les plaines d'Alsace sont, en effet, constituées en dessous d'une légère couverture d'humus, d'une couche épaisse de laess, terre fertile de couleur jaune et claire et se coupant à l'état frais avec une grande facilité, même avec des instruments en bois. Les cabanes des peuplades primitives étaient toutes complétées par une cave plus ou moins vaste et variant de forme suivant les époques. Ces réduits servaient de dépôt pour les provisions, d'abri hivernal et même de réceptacle à immondices. Les cabanes fragiles ont vite disparu ; les caves ont été comblées. Mais à la couleur des terres qui les remplissent, couleur qui tranche vivement sur la nuance claire du laess, on les retrouve facilement. Leur exploration a fourni des débris de tous genres : tessons de vases, ornements, outils en silex, en os ou en corne de cerf, polissoirs, fusaïoles, coquilles ou perles en terre cuite, etc. Tous ces objets, aussi bien que la forme des caves, ont varié non pas par suite d'évolution d'un type primitif, mais sous l'influence de l'immigration et d'émigration de peuples de races différentes. Les plus anciennes caves datent de l'époque quaternaire; elles ont persisté jusqu'à l'occupation romaine. La cave rectangulaire en usage pendant cette dernière période a, depuis lors, été utilisée sans nouvelle modification.

***

Les fouilles et aussi les découvertes se succèdent en Italie avec une persistance heureuse. Les derniers fascicules des « Atti » de la « R. Accademia Nazionale dei Lincei » (anno CCCXIX. 1922) nous en fournissent divers exemples. Nous appellerons l'attention sur la mise au jour dans la région de Venise, à Negrar di Valpolicella, des restes d'une villa romaine au milieu desquels on a mis au jour une série de mosaïques d'une valeur exceptionnelle. L'orne-

mentation linéaire et géométrique domine dans ces œuvres d'art, mais en maints endroits elle encadre des sujets variés dont l'exécution dénote un sens artistique avisé. L'état de conservation de ces remarquables spécimens de décoration artistique est fort satisfaisant.

Des travaux exécutés dans un établissement industriel situé aux abords de Rome, le long de la Via Portuense, ont mis au jour des monuments funéraires datant de l'époque impériale. De nombreuses stèles avec inscriptions ont été extraites du sol. Mais une découverte plus importante fut celle de deux hypogées. Le premier a des voûtes ornées de peintures d'un grand intérêt. Il renfermait plusieurs sarcophages aux parois couvertes de remarquables bas-reliefs sculptés. Le second hypogée qui servait de lieu de sépulture aux membres de la gens Octavia se distinge également par des peintures et des sculptures de grand intérêt.

Enfin le compte-rendu illustré des résultats des dernières fouilles exécutées à Pompeï mérite d'attirer l'attention, surtout par la décoration picturale qui couvrait les murs de plusieurs habitations et par les nombreux objets de tous genres qui furent extraits de la lave. Ce sont de nouveaux et importants documents qui serviront à compléter la physionomie exacte de la ville détruite et de la vie intime de ses malheureux habitants.

* * *

Les débuts de la carrière de Louis Elzevier, l'ancêtre des célèbres imprimeurs hollandais, qui s'établit à Leyde vers la fin de l'année 1580, sont fort peu connus. On sait qu'il naquit à Louvain vers 1540, que fort jeune il se fixa à Anvers où il exerca la profession de relieur pour s'occuper ensuite d'imprimerie. Il épousa vers 1563 Marie du Verdin. Ses enfants naquirent successivement à Anvers, puis en divers endroits, suivant que ses pérégrinations forcément causées par son adhésion au protestantisme, l'amenèrent au delà des frontières des Pays-Bas. De nouveaux documents récemment découverts permettent d'établir qu'en 1569 et 1570 il séjourna à Liége d'où sa femme était originaire. Celle-ci appartenait en effet à une famille de vieille souche liégeoise, et lors de la liquidation des biens de ses parents, elle cèda pour plus de facilité ses droits à son mari qui, dès

lors est qualifié de libraire et citoyen de Liége. La profession de libraire de Louis Elzevier à cette époque est douteuse, car il n'embrassa cette carrière que plus tard ; il est probable que suivant le texte d'un contrat qu'il passa en 1569. il doit plutôt encore être considéré comme relieur. Quant au titre de citoyen liégeois, la justification ne s'en retrouve pas dans les registres des Cris du péron. Quoiqu'il en soit, *Louis Elzevier, citoyen de Liége*, prend ce titre dans des actes officiels de 1569-1570. M. Emile Fairon qui expose cet intéressant problème dans la chronique archéologique, organe de l'Institut archéologique liégeois (14e année Nov. p. 7) se borne à conclure que la qualification belge de la célèbre dynastie elzevirienne est désormais doublement attestée, par l'origine flamande d'un père flamand et d'une mère wallonne et liégeoise.

* * *

En Hollande, près de Delft, à *Arentsburg*, furent mis au jour les restes d'un établissement romain. Depuis longtemps des vestiges nombreux en avaient déjà decélé l'existence et des légendes diverses s'étaient créées au sujet de sa fondation et de sa destination. Toutefois ce ne fut qu'en 1827 que M. Scheltus put se livrer à des fouilles régulières. Le résultat de ses recherches consignées en des documents divers, est conservé aux archives du musée d'antiquités. A son tour M. Holwerda s'est occupé de cette question, il a complèté les fouilles entamées par son prédécesseur et recueilli un grand nombre d'objets intéressants. Il a résumé le résultat de ses travaux dans un ouvrage qu'illustre une abondante collection de reproductions gravées et photographiées. Il a bien voulu nous en envoyer un exemplaire.

Il résulte à l'évidence que cet important établissement était puissamment fortifié. On a retrouvé les fondations des murailles avec leurs diverses portes d'accès, des casernes pour l'infanterie et cavalerie, la prætorium établi au centre et d'autres bâtiments. On se trouve sans conteste en présence d'une forteresse romaine destinée à défendre un port militaire. Les nombreux objets de toutes catégories exhumés au cours de fouilles permettent de conjecturer

que cet établissement fut fondé l'année 89 après Jésus-Christ et qu'il exista pendant plus de deux siècles. Dans tous les cas, il est établi qu'on se trouve ici en présence non pas du Forum Hadriani de Peutinger, comme on l'avait cru, mais d'un port militaire bien antérieur à Hadrien.

* * *

Vous aurez remarqué peut-être parmi les catalogues renseignés dans la dernière liste d'entrée de la bibliothèque, un catalogue de livres offerts en vente par un libraire de Leipzig. Il n'y aurait dans ce fait rien d'extraordinaire, si dans ce catalogue n'était inserée une petite note imprimée prévenant les amateurs que les prix de tous les ouvrages étaient indiqués en dollars et ceux-ci calculés à 15 francs français et belges.

Cette réduction était déjà passablement exagérée, surtout que de cette manière devaient être calculés des prix évidemment surfaits et c'est ainsi pour ne parler que d'une publication, faite en Belgique, le volume VI du catalogue de la vente Somzée, est offert pour 80 dollars, soit fr. 1200! Je suis persuadé que les amateurs à l'envi se précipiteront pour faire l'acquisition du volume, ce qui permettra au libraire de réaliser une honnête opération, dont le bénéfice appréciable lui permettra de faire face à la crise des marks.

Anvers, 10 juin 1923. FERNAND DONNET.

PROCÈS-VERBAUX.

—

SÉANCE DU 10 JUIN 1923.

La séance s'ouvre à 2 1/2 heures, dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers, sous la présidence de M. Jos. Casier, conseiller.

Sont présents :

MM. Donnet, secrétaire ; Dilis. trésorier. MM. Pâris, Van Heurck, Kintsschots, Geefs, Hasse, membres titulaires. MM. Van Ortroy, Rolland, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion :

MM. Tahon, Coninckx, de Béhault de Dornon, Visart de Bocarmé, baron Holvoet, De Ceuleneer, Comhaire, chanoine Van den Gheyn, lt-colonel de Witte, Dr Van Doorslaer, Destrée, membres titulaires.

MM. Van der Borren, Gessler, Buschmann, Bautier, Sibenaler, Leuridant, Sander Pierron, membres correspondants regnicoles. M. Lagasse de Locht, membre honoraire regnicole.

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 1923, est lu et approuvé.

A la suite d'une vœu émis lors de la réunion, à Bruxelles, des délégués de la Fédération des Sociétés d'archéologie, il est décidé que, pour clôturer le congrès de Tongres, il sera organisé une journée archéologique pour fêter la tenue de la XXVe session de la fédération qui a été créée grâce à l'initiative de l'Académie.

M. Donnet dépose la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque et donne lecture du rapport analytique sur les principaux d'entre eux. Cette notice sera publiée dans le Bulletin.

M. Van Ortroy donne connaissance d'un mémoire consacré à

Chrétien Sgrooten, géographe du XVIe siècle. On possède à son sujet peu de renseignements. On sait qu'il naquit à Sousbeek, devint en 1557 géographe de Philippe II et décéda à Calcar vers 1608. Il est l'auteur de nombreuses cartes pour l'établissement desquelles il employa des méthodes pratiques et personnelles qui constituaient une innovation heureuse. Il eut le tort toutefois d'accepter trop facilement les renseignements fournis par les autorités locales. Il délaissa deux atlas manuscrits dont l'un est conservé à Bruxelles, à la Bibliothèque royale. Les compositions dessinées et peintes qui encadrent les cartes sont absolument remarquables.

M. Geefs décrit les maisons du XVIe et XVIIe siècles, qui existent encore à Anvers et déplore les restaurations parfois peu judicieuses qui ont été faites. Il établit les règles qu'observaient les constructeurs de cette époque pour l'édification des diverses parties des maisons. Ces règles devraient être fidèlement respectées lors des restaurations actuelles. Les deux travaux de MM. Van Ortroy et Geefs, seront imprimés aux annales.

M. Puig i Cadafalch envoye une notice sur de précieuses tapisseries bruxelloises qui sont conservées au Palais de la Généralité, à Barcelone. Elles datent du XVIe siècle et représentent des scènes de l'histoire de Noé. Le même sujet a servi pour l'illustration d'une autre tenture qui existe encore au Palais Royal à Madrid.

Le secrétaire se mettra en rapport avec l'auteur pour obtenir le prêt des clichés qui doivent illustrer cette notice destinée au Bulletin.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Lt-COLONEL DE WITTE.

BIBLIOTHÉQUE

Liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de Juin et de Juillet 1923.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

ROBERT FORRER.	Rites funéraires néolitiques en Alsace.
EMILE VAN HEURCK.	Le contrepoisage et le rite des offrandes substitutives et votives.
G. V. ET J. F.	Belgisch Congo.
FERNAND DONNET.	Académie royale des Beaux-Arts. Rapport annuel.
A. BOGHAERT-VACHÉ.	Nouvel atlas et géographie de Belgique.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES	Académie royale de Belgique.
	Classe des Beaux-Arts.
	Mémoires. Collection in-4°, 2e série. Tome I. fasc. 3.
	Classe des lettres et des sciences morales et politiques.
	Mémoires. Collection in-8°. tome XVIII. fasc. 1 & 2.
ID.	Commission royale des Monuments et des sites.
	Bulletin LXIe année. Juill.-Décem. 1922.
ID.	Académie royale de médecine de Belgique.
	Bulletin Ve série. tome III. Nos 5 & 6.

BRUXELLES. Société royale belge de géographie
Bulletin 47e année, fasc. 1.

ID. Académie royale de langue et de littérature françaises.
Bulletin 1923, nº 1.

MALINES. Mechlinia. Chronique mensuelle d'archéologie.
3e année. Nos 1-2.

TURNHOUT. Cercle historique et archéologique de la Campine
Taxandria 1923. Nº 1.

LIÉGE. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique. 14e année nº 4.

PARIS. La renaissance de l'art français et des industries de luxe. 6e année nos 4-5.

ID. L'amour de l'art.
4e année nos 4-5.

ID. Polybiblion.
Partie technique. Tome CLIX. 5e et 6e livr.
Partie littéraire. Tome CLVII 5e et 6e livr.

ID. Ministère de l'instruction publique et des Beaux-Arts.
Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin archéologique. Année 1921.

ID. Académie des inscriptions et belles-lettres.
Comptes-rendus des séances. — 1923 —
Bulletin Mars-Avril.

ID. Société française d'archéologie.
Bulletin monumental. 82e volume.

ID. Société de St-Jean.
Notes d'art et d'archéologie. 27e année. nº 2.

PERIGUEUX. Société historique et archéologique du Perigord.
Bulletin, tome L. 3e livr.

BÉZIERS. Société archéologique, scientifique et littéraire.
Bulletin, vol. XLIII. 3e livr.

SAINTES. Société des archives historiques.
Revue de Saintonge et d'Aunis. XLe vol. 5e livr.

CAMBRAI. Société d'emulation.
Mémoires, tome LXX.

DUNKERQUE	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
	Mémoires. 59e vol.
SAINT-OMER.	Société des antiquaires de la Morinie.
	Bulletin historique, tome XIV. 261e livr.
GRENOBLE.	Académie delphinale.
	Bulletin 5e série, tome 12.
VALENCE.	Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
	Année 1923. 217 & 218 livr.
LILLE.	Société d'études de la province de Cambrai.
	Bulletin mensuel, tome XXII. Janv. & Dec. 1922.
NIMES.	Académie de Nimes.
	Mémoires VIIe série, tome XL.
LYON.	Bulletin historique du diocèse de Lyon.
	Nouvelle série no 3.
POITIERS.	Société des antiquaires de l'Ouest.
	Bulletin. 1e trimestre 1923.
CAMBRIDGE.	Antiquarian Society.
	Proceedings. no LXXII.
ROME.	R. Accadémia nazionale dei Lincei Atti. série quinto, vol. XX, fasc. 1. 2. 3.
ID.	Institut historique belge.
	Analecta vaticano belgica, vol. VII.
	Bulletin 1r & 2e fascicules.
LA HAYE.	Geneologisch-heraldisch genootschap «De Neder-Leeuw».
	Maandblad XLIe jaargang. Nrs 4-6/7.
ROTTERDAM.	Museum van Oudheden.
	Verslag over het jaar 1922.
COPENHAGEN.	Kgl. Nordiske Oldskriftselskab.
	Nordiske Fortidsminder II Bind. 3 Hefte.
PALMA.	Societat arqueologica Luliana.
	Bolleti Maig-Juny de 1923.
BARCELONE.	Institut d'estudis Catalans.
	Anuari MCMXII—X14. Any V. part. 1-2.
GENÈVE.	Société d'histoire et d'archéologie.
	Mémoires et documents. Tome XXXII.

Bulletin. Tome IV. Livraisons 7-8.

LISBONNE. Associacao dos arqueologos Portugueses.
Publicacoes. Arqueologia e historia, volume I.

TRÊVES. Gesellschaft für nufzliche forschungen.
Trierer jahresberichte XIII. 1923.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.
Bureau of American ethnology. 34th annual Report.
Bulletin 77.

BOSTON. American Academy of arts and sciences.
Proceedings. Vol. LVIII. N°s 3, 4, 5, 6, 7.

BERKELEY. University of California.
Publications in American Archæology and ethnology. Vol. 13. N°s 6-7. Vol. 15. n° 5.

PHILADELPHIE. American philosophical Society.
Proceedings. Vol. LXII N° 1.

RANGOON. Archaeological Survey of Burma.
Epigraphia Birmanica. Vol. III. part. 1.

KASHMIR. Archaeological department Sambat.
Annual report 1920-'21.

BATAVIA. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Oudheidkundige dienst. Oudheidkundig verslag 1922. 2e & 3e kwartaal.
Tijdschrift voor indische taal-, en volkenkunde. Deel LXI, afl. 6 en Deel LXII, afl. 1.

TOKIO. The imperial University.
Calendar 2582-2583.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

PARIS. I. Gamber, catalogue n° 115.
Philologie, littérature du moyen âge.

STOCKHOLM. Generalstabens litognafiska austalt.
Results ofthe Swedesh antartic expedition.

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

de quelques publications reçues pendant les mois de Juin et Juillet 1923.

N° 114.

MESSIEURS,

Permettez-moi, en quelques courts aperçus, d'attirer votre attention sur quelques-unes des publications qui nous sont parvenues depuis la dernière séance et que j'estime présenter, à certains points de vue, un intérêt spécial.

* * *

« Les atteintes successives portées à l'architecture de la place Royale ramènent la pensée vers la grande œuvre d'embellissement que la ville et le gouvernement réalisèrent de commun accord à la fin du XVIIIe siècle. » Tel est le début du travail que l'archiviste de la ville, M. Des Marez, consacre à *La place Royale à Bruxelles*, dans la collection in-4° des Mémoires de la classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique (Tome I, fascicule 3). C'est en 1769 que surgit l'idée de déblayer la place des Bailles, encombrée par les ruines du Palais des ducs de Brabant. La Ville demanda l'intervention du gouvernement pour l'exécution d'un plan qu'elle avait fait dresser par l'architect Fisco. Celui-ci y consentit et fit abandon des droits qu'il possédait sur ces parages. Il en résulta un accord qui fut sanctionné en 1776 par l'impératrice Marie-Thérèse. La création du quartier de la place Royale et du Parc fut décrétée ; en même temps

fut décidée l'érection au centre de la place de la statue de Charles de Lorraine. Dès lors divers plans d'ensemble que décrits M. Des Marez furent présentés, et dans l'exécution du projet de Fisco intervint bientôt un autre architecte, Barnabé Guymard. On s'arrêta à une conception monumentale à laquelle présida la symétrie classique la plus sévère. Les moindres détails furent prévus. D'autres architectes, Louis Montoyer et Claude Fisco, furent bientôt chargés d'une partie des travaux. On s'adressa à divers propriétaires pour solliciter leur intervention. Celle-ci, après diverses péripéties, fut acquise et activement poussée. En bâtissant l'église et en appropriant ses abords, l'abbaye de Coudenberg fut acculée à la faillite ; des spéculateurs voulurent coopérer à l'œuvre sans aboutir à un meilleur résultat financier. Malgré ces déboires, le travail se réalisa pourtant et les résultats obtenus provoquèrent l'admiration générale. « La postérité ne respecta malheureusement pas la belle œuvre que le gouvernement, la ville, les abbayes, la corporation des brasseurs et quelques particuliers avaient réalisée avec tant de zèle. Peu à peu, des percées intempestives, le remplacement de la statue de Charles de Lorraine par celle de Godefroid de Bouillon, peu en proportion avec les bâtiments qui l'encadrent, des modifications de tous genres apportées petit à petit aux divers bâtiments qui entourent la place, en transformèrent la physionomie d'une manière peu heureuse. Et ainsi s'écroule morceau par morceau, conclut M. Des Marez, l'œuvre qui fit la gloire de nos ancêtres et l'ornement de la ville de Bruxelles ».

* * *

L'evêché de Gand vient d'entrer en possession d'une série de documents intéressant l'épiscopat de *Maurice, prince de Broglie, XIXe évêque de Gand*. Parmi ceux-ci se trouvait une autobiographie rédigée par le prélat lui-même sous le titre de « Ma Vie, c'est-à-dire Mes Malheurs». M. le chanoine Vanden Gheyn, frappé à juste titre de l'intérêt que présentaient ces mémoires non seulement pour l'histoire du diocèse de Gand, mais aussi pour l'histoire intime et anecdotique des personnages et des évènements de cette époque, a eu l'heureuse idée d'en donner une analyse très détaillée dans les

annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand (tome XVII 1r fascicule).

Fils du maréchal prince de Broglie, le futur évêque de Gand naquit en 1766 en Normandie. D'un tempérament maladif, il eut une jeunesse assez pénible. Une vocation raisonnée le décida à embrasser l'état ecclésiastique; il entra au Séminaire de St Sulpice. Mais bientôt les évènements revolutionnaires le forcèrent à émigrer. Il se refugia en Prusse où il gagna l'amitié du roi Frédéric Guillaume II. Celui-ci le nomma en 1796 prévôt de Posen. Après un court séjour en Pologne, il rentra en France en 1802. Gagné par l'ascendant qu'exerçait Bonaparte, il se rallia à l'Empire. Il fut nommé aumônier de la Cour; à ce titre il suivit Napoléon en Italie lors du voyage qu'il y fit pour être couronné à Rome. Les détails qu'il donne sur cette expédition sont des plus intéressants. En 1805 de Broglie est sacré évêque d'Acqui ; l'année suivante il prit possession de son siège épiscopal, toutefois l'état de sa santé le forca à rentrer en France et à se retirer à la campagne. Dans l'entretemps il continuait à jouir de la faveur impériale, et de son côté il éprouvait pour l'empereur une grande admiration et une réelle affection. En 1807 il est transféré au siège de Gand et bientôt il se rend en Flandre pour remplir ses nouvelles fonctions. Il parcourt son diocèse et partout il est accueilli avec enthousiasme ; il ne târit pas d'éloges sur la piété ardente des populations et sur le zèle du clergé.

Toutefois il avait des ennemis que la faveur dont il jouissait rendaient jaloux; ils le poursuivirent de calomnies, sources de nombreuses difficultés que d'abord il pût surmonter. Il réussit à apaiser les mécontentements que soulevaient les décrets de conscription militaire et les exigences officielles au sujet de l'Université impériale. Il refusa avec courage la décoration de la légion d'honneur, ne croyant pas en conscience pouvoir prêter le serment exigé des titulaires. Toutefois, malgré sa prudence, la réunion du concile national de Paris en 1811 devait provoquer sa perte. Il prit la défense des droits du Pape dans la question des Bulles épiscopales et s'attira ainsi la colère de l'empereur. Au mois de juillet il fut arrêté et enfermè dans le donjon de Vincennes avec les évêques de Tournai et de Troyes ; il y fut mis au secret et traité d'une manière

inhumaine. Il y resta jusqu'au mois de décembre 1811 quand il fut conduit en exil à Beaune. Dans cette ville il trouva le meilleur accueil et il s'y serait consolé de sa disgrâce, si sous le vain prétexte de correspondance avec ses diocésains, il n'avait été éloigné de la Bourgogne et relègué dans l'île de Sainte Marguerite. La solitude, le climat déprimant, le manque de toute distraction, lui furent très penibles et son existence devint pitoyable. Toutefois sa foi vive devait lui donner le courage de supporter ses peines. Et c'est en cette periode de son existence, en septembre 1812 que le pieux prélat, en terminant ses mémoires, se soumet entièrement à la Volonté divine, lui offre ses souffrances, et dans un élan de ferveur consigne en clôture l'expression de son union complète avec les souffrances de Celui à qui il avait consacré sa vie et qui lui servait de modèle et de soutien,

* * *

Un *Nouvel atlas de géographie de Belgique à l'usage des écoles et des familles* vient de voir le jour à Bruxelles. Il a pour auteur M. A. Boghaert-Vaché. M. Pirenne qui l'a examiné, écrit à celui-ci que son travail lui a paru excellent en tous points, tant au point de vue historique qu'au point de vue moderne. Je ne puis que m'incliner devant cette appréciation. L'Europe que la grande guerre a remaniée si radicalement, est figurée sur une série de cartes qui permettent de se rendre compte de sa nouvelle configuration. La Belgique et ses provinces sont représentées non seulement au point de vue politique, mais bon nombre de cartes sont consacrées aux domaines agricole, hypsométrique et physique. Un texte resumé et clair fournit chaque fois des indications précises et permet à celui qui consultera cet ouvrage de se rendre promptement compte dans ses grandes lignes du passé de notre patrie, de son histoire et de ses ressources économiques et commerciales.

* * *

Notre confrère M. Emile van Heurck publie une nouvelle notice de folklore dans laquelle il étudie spécialement *le contrepoisage et le rite des offrandes substitutives et votives.* Aux Indes, les boudhistes, en accomplissement de certains vœux ou pour la rémission

de leurs péchés, ont l'habitude d'offrir à la divinité leur poids en or, argent ou denrées. Cet usage n'est pas particulier aux peuples hindous ; on en retrouve des traces à diverses époques en Egypte, en Perse, en Grèce, à Rome. C'est en quelque sorte un sacrifice dont le caractère a été dénaturé ; ce sont aussi des offrandes votives consenties dans le but d'obtenir une grâce ou une faveur. Dans certaines localités de notre pays des pratiques superstitieuses de ce genre étaient également en usage. C'étaient des abus intéressants par leur côté folklorique mais qu'aucune prescription cultuelle n'autorisait. Le sacrifice du Golgotha ne peut sous aucun rapport entrer en ligne de comparaison ; un simple recours au plus élémentaire des catéchismes suffit à montrer la divergence absolue qui existe entre celui-ci et les pratiques superstitieuses tolérées de-ci de-là par une autorité religieuse locale trop complaisante. Les exemples d'offrandes faites en vue de solliciter la faveur céleste que cite M. van Heurck, sont fort suggestifs ; ils jettent une lueur pleine d'intérêt sur les mœurs des populations de nos anciennes provinces et nous permettent de mieux nous initier à leur mentalité, à leurs usages, à leur genre de vie si plein de pittoresque et de traditionnelles coutumes.

* * *

Notre confrère M. H. Coninckx esquisse une plaidoirie en faveur de *la Vierge de l'ancienne maison échevinale à Malines*. Et en fait, elle en vaut la peine. Placée au-dessus de la porte qui s'ouvre sur le perron du vieux palais, elle est quelque peu dissimulée par l'ogive qui l'encadre et les accessoires qui l'entourent. M. Coninckx en décrit les mérites avec enthousiasme et, désireux de l'identifier davantage, a fouillé les comptes communaux. Dans ceux de l'exercice 1374-1375 il a trouvé mention de la commande à un artiste qui portait le nom de Andries Van Valencinis, de diverses statues destinées à l'ornementation de la *Scepene huys* et entr'autres d'une Vierge : *1 grote onser vrouwen beelde*, qui fut placée *boven de grote dore*. Ce sculpteur, maitre André, ne serait autre que André Beauneveu. Celui-ci, peintre enlumineur et sculpteur, fut attaché au service de Charles V en France et travailla aussi en Flandre

pour Louis de Male. Il exécuta notamment des travaux à Courtrai, à Ypres, à Valenciennes. Il travailla aussi, d'après une mention des comptes, à l'ornementation de la chapelle de la maison échevinale de Malines. A cette époque Louis de Male était seigneur de Malines. M. Coninckx n'hésite donc pas à reconnaître dans le maître Antoine de Valenciennes dont parlent les comptes, Antoine Beauneveu. Quoiqu'il en soit, la statue malinoise est une œuvre de valeur; elle est en bois et fut polychromée ; autrefois elle était placée sous un auvent qui l'abritait. Elle a déjà subi des dommages. Des mesures donc s'imposent pour que sa conservation soit assurée. Il est à espérer que l'appel qu'esquisse M. Coninckx soit écouté.

* * *

Voici derechef une découverte d'argenterie ancienne d'une importance considérable. C'est, cette fois, dans les pays scandinaves qu'elle fut faite en 1920, près du village de Hoby, sur la côte Sud de l'île de Lolland. Nous en trouvons la description admirablement illustrée qu'en donne M. K. Früs Johansen dans le « Nordiske fortidsminder », publié par la Société royale des antiquaires du Nord, à Copenhague (II Bind. 3 Hefte). La *Hoby fundet* consiste en vases en argent et en bronze d'une valeur artistique supérieure. Les scyphes ou écuelles en argent sont ornées de bas-reliefs qui autrefois furent dorés. Ceux-ci rehaussés par la gravure représentent sur l'un la visite de Priam à Achille et sur l'autre la légende de Philoctète. Détail intéressant, ces œuvres d'art sont signées ; elles portent le nom de Cheirisophos. M. Johansen, pour des raisons qu'il expose, estime que ces bas-reliefs ne peuvent être antérieurs au dernier siècle avant Jésus-Christ, mais que d'autre part par leur composition et leur style, accusent une parenté incontestable et très étroite avec l'art attique des alentours de l'an 400 avant Jésus-Christ. L'artiste aurait donc travaillé d'après des modèles anciens. Une casserole en bronze d'une grandeur peu commune, agrémentée de jolies décorations, porte le marque du fabricant Cn. Trebellius Romanus dont on a établi l'existence sous le règne d'Auguste. Un grand seau se distingue par une anse terminée par des têtes de cygnes. La tombe dans laquelle ces richesses furent découvertes

contenait encore des vases en argile, des tasses, des cornes à boire, et enfin des fibules et d'autres objets de parure parmi lesquels des bagues en or. On se demande maintenant comment des œuvres d'une telle valeur puissent se retrouver dans une tombe barbare dans des parages si lointains. Il est évident qu'elles appartiennent à une époque antérieure à l'établissement régulier, à la fin du Ier siècle de relations commerciales entre Rome et les régions septentrionales de l'Europe. M. Johansen, se basant sur un passage de Tacite, qui relate que les Romains, dans un but politique, avaient coutume d'offrir des vases précient à des chefs barbares importants, suppose que le défunt, dont la tombe a été découverte à Hoby, aurait été un personnage éminent qui aurait été gratifié d'un don de ce genre.

* * *

Les archéologues Alsaciens distinguent les diverses races qui à l'époque préhistorique peuplèrent leur pays, par l'ornementation des vases que l'on retrouve dans leurs sépultures. C'est ainsi qu'ils ont établi les quatre catégories de poteries poinçonnées, rubanées, tulipiformes, cordées. En étudiant le mobilier des tombes de ces diverses races, M. Forrer a pu établir l'existence de certains rites funéraires qui, d'une manière plus au moins générale, ont été en usage parmi ces peuplades primitives. Il expose les résultats de son enquête dans une brochure qu'il consacre aux *Rites funéraires néolithiques en Alsace pour que le mort ne revienne plus*. Le principal de ces rites est celui qui se manifeste par le depôt dans beaucoup de tombes de blocs de pierre ou de pierres de meules, qui sont déposées intentionnellement sur les corps pour les empêcher de sortir de leur sépulcre. D'autres indices permettent d'établir que parfois les jambes avaient été liées, probablement dans le même but. Et M. Forrer se demande même si ce n'est pas dans une intention identique que les tumuli furent elevés sur les tombes. D'autres constatations ont permis d'établir, que si dans les tombes même furent déposées quelques poteries entières, que par contre un nombre considérable de débris de poteries parsemaient les terres qui avaient servi à combler les fosses. Ces débris ne provenaient pas de poteries brisées par suite de leur enfouissement, mais avaient été semées intentionnellement sur le terrain. Il est évident qu'elles

témoignent d'un rite presque généralement observé ; un repas funéraire avait lieu sur la tombe et après celui-ci la vaisselle était détruite et les tessons étaient disséminés sur le terrain. D'autres constatations peuvent être faites en étudiant la pose des squelettes, et la manière dont ilsont été ensevelis.On pourrait aussi présumer, suppose en terminant M. Forrer, que les pierres qui furent utilisées primitivement dans un but d'alourdissement, donnèrent naissance aux blocs ou menhirs désignant l'emplacement de la sépulture et divinrent par là suite les stèles funéraires.

* * *

L'Incendie de la bibliothèque d'Alexandrie par les Arabes était un des faits historiques dont, dès nos premieres études, on nous avait fait comprendre toute la barbarie. La mémoire du calife Omar nous était en exécration. Mais voici maintenant que M. Casanova, dans une communication faite à Paris à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres (Comptes rendus des séances 1923), Bulletin p. 193.) nous affirme que cet événement n'est qu'une pure légende qui a pris naissance près de six siècles après que prétendue-ment il aurait été perpétré. Les premiers auteurs qui en font mention vivaient au début du XIIIe siècle et c'est à la fin de ce même siècle que l'Europe savante pour la première fois a eu connaissance de ce récit. C'est Omar qui apprenant par ses lieutenants la découverte à Alexandrie de grandes quantités de livres et consulté sur le point de savoir ce qu'il faudrait en faire, aurait répondu : s'ils renferment des vérités divines, nous possédons un livre divin qui nous les communique toutes, ils sont donc inutiles ; s'ils contiennent des tromperies, ils ne peuvent être con-servés. C'était donc dans tous les cas un arrêt de destruction. Ce n'est en somme qu'une tradition à laquelle on avait donné une apparence historique et qui se basait uniquement sur le fameux dilemme d'Omar. Pas d'autre livre que le livre de Dieu. Omar a très bien pû s'opposer à ce que l'on donnât aux Musulmans un second livre sacré, mais rien ne prouve et aucun document con-temporain n'atteste qu'il ait ordonné de livrer aux flammes la bibliothèque d'Alexandrie. L esouvenir de cette célèbre collection de livres depuis longtemps disparue s'amalgama à cette tradition ;

elle passa à la suite de certaines circonstances dans l'histoire ; M. Casanova affirme qu'il faut aujourd'hui l'en arracher sans pitié.

* * *

Des œuvres d'art de grande valeur provenant des collections délaissées par M. Edouard Corroyer, inspecteur général des édifices diocésains, viennent d'enrichir les collections du Musée du Louvre. M. Marquet de Vasselot qui décrit les principales d'entre elles dans le *Bulletin de Musées*, de la revue parisienne « Beaux Arts » (n° 10. 1 Juin 1923, page 149), signale à l'attention des visiteurs quelques petites sculptures en bois dont la plupart portent les marques des ateliers d'Anvers et de Malines et datent du commencement du XVIe siècle. Mais les plus précieuses de ces nouvelles acquisitions sont sans contredit deux statuettes en or représentant la Vierge et Saint-Jean. Ce sont des œuvres exceptionnelles tant par la matière dont elles sont formées que par leur valeur artistique On avait cru pouvoir les attribuer à l'art français du moyen-âge, mais M. Marquet de Vasselot, se basant sur l'étude des visages et des plis des vêtements, croit plutôt devoir leur assigner une origine étangère. Il croit découvrir dans l'exécution de ces statuettes une influence septentrionale et est tenté de les rattacher à une région plus voisine du Rhin. Seraint-elles l'œuvre d'un orfèvre mosan? Ce point mériterait d'être éclairci.

* * *

Le hasard, grand maître des découvertes archéologiques, de temps en temps révèle des excavations souterraines jusqu'ici ignorées. Et cependant en France elles existent en grand nombre ; plus de 1200 ont déjà été signalées, mais leur étude est encore presqu'entièrement à faire. Des descriptions locales ont déjà de ci de là été tentées, mais un travail d'ensemble n'avait pas encore été entrepris. M. Adrien Blanchet s'efforce d'en assumer la tâche dans un travail que nous retrouvons dans le bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques de Paris (année 1921, page CXIII). Il classe les *Souterains refuges de la France*, en

plusieurs grandes catégories dont il décrit successivement les caractéristiques. Ce sont d'abord des habitations préhistoriques creusées par les premiers habitants des diverses provinces françaises ; elles servaient de magasins, de refuges contre les intemperies. Depuis l'occupation franque, et à travers tout le moyen âge on continua dans les mêmes buts à occuper les souterrains ; ceux-ci servaient aussi de refuges pendant les temps troublés et les nombreuses guerres qui sévissaient alors ; enfin dans certaines régions ils servirent à titre définitif de demeures à de véritables troglodytes. Dans une autre catégorie se rangent les anciennes carrières ou galeries dont furent extraits les matériaux de construction ; celles ci s'étendirent souvent à de grandes distances et à une profondeur considérable sous certaines villes telles : Arras, Paris, Cambrai, Orléans, Bourges, etc. ; elles sont encore utilisées en partie comme magasins, comme caves, comme écuries. L'exploration de ces cachettes a souvent donné lieu à des découvertes intéressantes : armes préhistoriques, poteries du moyen âge, objets de toutes catégories. Pendant la dernière guerre plusieurs de ces souterrains, notamment en Champagne, furent utilisés par les Allemands qui y installèrent des dépôts, des casernes, des hôpitaux. Le sujet que M. Blanchet ne présente que dans ses grandes lignes, est des plus intéressants et mérite que des études plus précises et plus détaillées lui soient consacrées.

* * *

En 1904, j'ai publié à Turnhout, dans Taxandria, une notice sur la fameuse statuette de Casterlé qui aujourd'hui fait partie de mes collections. Quelques années plus tard, dans la même revue, j'ai encore fourni une note complémentaire sur le même sujet. On sait que cette statuette avait, lors de sa découverte, provoqué au sujet de son origine et de sa signification, une ardente polémique entre divers savants ; de nombreux écrits lui ont été consacrés en Belgique, en France, en Allemagne. Je les ai fait connaître et ai rétabli la vérité concernant la découverte de la statuette. Les uns voulaient voir dans ce type, représenté par plusieurs exemplaires recueillis en divers endroits, une figuration de l'Hercule Gaulois d'autres se

bornaient à reconnaître en elle une reproduction de l'homme sauvage, qui fut fort en vogue au moyen-âge et fut employé dans la décoration des édifices ou des meubles. Adoptant la thèse défendue par MM. de Witte et de Longperrier, j'avais conclu que l'on devait faire remonter l'origine de la statuette de Casterlé à l'art barbare du XIVe ou du XVe siècle. Voici maintenant que dans une *note sur un « dispater » provenant de Maronville* que publie M. l'abbé Drioux dans le Bulletin historique du Comité des travaux historiques et scientifiques de Paris (année 1921, p. 67), il fait connaître une statuette appartenant au conservateur du musée de Langres. Sa position, son attitude, ses gestes sont identiques à ceux des autres statuettes que j'ai fait connaître. Elle en diffère peut-être, s'il faut juger d'après la reproduction, par une chevelure un peu plus abondante et par un vêtement un peu moins sommaire. M. l'abbé Drioux est d'avis que la statuette représente le « *dispater* » au maillet et le présume donc d'origine romaine ou gauloise. Je persiste dans mon opinion et crois pouvoir ranger le Jupiter de Maronville dans la même catégorie que les autres statuettes et en faire remonter la naissance au moyen-âge.

* * *

Je m'arrête ici, Messieurs, le temps m'a fait défaut pour donner à ce simple compte-rendu une étendue plus grande. Beaucoup d'ouvrages mériteraient encore d'être signalés. Vous avez le moyen de les consulter à la Bibliothèque.

5 août 1923. FERNAND DONNET.

Le Voyage de Napoléon en 1810.

C'est en Avril 1810, donc peu de temps après son second mariage, que Napoléon fit un voyage en Belgique. L'Evêque de Gand d'alors, le prince Maurice de Broglie, en a donné un récit très détaillé dans son autobiographie, dont nous avons récemment publié de larges extraits. Nous avons cru pouvoir alors ne faire qu'une courte allusion au voyage de l'Empereur, pour avoir l'occasion de traiter cette matière in-extenso dans les Annales de l'Académie royale d'Archéologie.

Mais pour mieux saisir la portée de certains incidents qui vont se produire, il importe, sur le témoignage même de de Broglie, d'insister sur la disposition des esprits en Belgique à cette époque. En Août 1809 s'était répandu avec profusion, note le prélat, « un gros livre qui, contenant toutes les pièces soi-disant officielles de la Cour de Rome avec celle de la France, énumérait les griefs de la première contre la seconde et concluait par trois bulles d'excommunication, l'une sans nom de personnes, les deux autres nominales. La première du 10 Juin, celles d'ensuite des 11 et 12 suivant portaient le nom de Napoléon ». Aux yeux donc d'un certain nombre, l'Empereur passait pour un excommunié, et comme conséquence plusieurs membres du clergé belge se refusaient à chanter les prières publiques pour l'Empereur. Grâce à l'énergie de de Broglie le diocèse de Gand, qui comptait alors plus de 1200 prêtres, connut à peine quatre récalcitrants.

Le second mariage de Napoléon vint encore envenimer les choses, car malgré les déclarations de l'officialité de Paris et de Vienne, on

n'était pas d'accord en Belgique pour admettre la nullité de son union avec Joséphine. N'avait-elle pas été lors de son couronnement ointe par les mains même du Pape, qui avait dû nécessairement s'assurer si elle et son époux étaient mariés catholiquement? Et d'autres encore soutenaient que « le droit de prononcer sur les mariages des souverains appartenait aux souverains Pontifes, qui se l'étaient réservé et en jouissaient depuis un grand nombre de siècles ».

Une fois de plus de Broglie coupa court aux discussions par la publication d'un mandement, qui ordonna qu'à l'occasion de ce mariage, un Te Deum serait chanté dans toutes les églises de son diocèse. Il fut obéi par tous ses prêtres, mais l'évêque constate lui-même que cette prière « fut omise dans beaucoup de paroisses des administrations voisines ».

Telles étaient entre autres dans une portion du clergé belge les préventions contre Napoléon. Mais, chose étrange, alors que de Broglie avait dépensé un si beau zèle pour maintenir dans son diocèse la fidélité à l'Empereur, « on me représentait, écrit-il dans ses mémoires, par des lettres et aussi en conversation, Sa Majesté comme mécontente de moi ». La cause de ce mécontentement était parait-il, le voyage que fit l'évêque l'année précédente à Paris, où il était venu plaider la cause de son vicaire général l'abbé Le Surre. Celui-ci, quoique Français, avait été mis en suspicion par le gouvernement et relevé de ses fonctions.

C'est à cette circonstance que nous devons le récit par de Broglie du séjour de Napoléon à Anvers. En effet, l'Evêque n'avait pas voulu attendre que l'Empereur vînt à Gand, avant de s'expliquer avec lui, car comme il le dit lui-même, « s'il avait contre moi de l'humeur, des préjugés, du mécontentement, j'aimais mieux que la première éruption éclatât hors de mon diocèse, qu'à Gand même ». Et il ajoute cette réflexion qui peint bien son caractère : « J'ai toujours préféré d'aborder les dangers, plutôt que de les attendre. »

§ I. NAPOLÉON A ANVERS.

Laissons donc l'Evêque lui-même raconter son entrevue avec l'Empereur. « Admis à Anvers chez l'Empereur, il vient à moi et

me dit : J'ai confiance en vous, mais on m'a dit que vous étiez faible de caractère. Sire, on m'a plus d'une fois reproché trop d'énergie, jamais je ne fus accusé d'en manquer. Mais puisque V. M. daigne m'interroger, j'ose la prier de m'entendre. Voici ma manière de gouverner le clergé de mon diocèse. Je lui prescris son devoir comme prêtres de Dieu et sujets du Souverain. S'ils remplissent ces obligations, et c'est la louange méritée que je dois à la très grande majorité de mes coopérateurs, je les encourage et les approuve. S'ils me désobéissent (à peine 3 ou 4 l'ont fait), je les avertis paternellement ; d'ordinaire ils se corrigent. S'ils persistent à ne pas obéir, je les mets en retraite pour un temps, et cela réussit presque toujours. S'ils sont opiniâtres, je leur interdis les fonctions du ministère et je les remplace par d'autres soumis et fidèles. Sire, 1200 prêtres en fonctions ecclésiastiques sont plus difficiles à conduire qu'un régiment. L'Eglise n'a pas les moyens de coaction, elle ne peut agir que par ceux de charité, de douceur ou par des peines spirituelles. L'Empereur sourit, convint que j'avais raison, il approuva ma manière d'administrer.»

Napoléon ayant toutefois fait remarquer que quelques prêtres ne chantaient pas les prières publiques pour lui, de Broglie s'empressa de répondre: «Sire, mon diocèse à cet égard est le modèle des voisins, j'ose croire que vous ne l'ignorez pas» L'évêque le savait d'autant mieux qu'on lui avait répété le reproche fait à Laeken au clergé de Malines et que l'Empereur avait formulé dans les termes que voici : « Pourquoi n'êtes-vous pas tous soumis et obéissants à votre évêque? Voyez celui de Gand, comme son clergé s'accorde avec lui. Il se fait obéir, on chante là les prières pour moi. Que n'en est-il de même partout dans votre diocèse !»

Il eut dans cette même entrevue l'occasion de plaider avec chaleur la cause de son vicaire général disgracié : « Je saisis ce moment, dit-il, pour faire le juste éloge de cet excellent prêtre, raconter les preuves de sa conduite zélée comme fidèle sujet, témoigner mon amertume et celle de tout ce diocèse, quand il le quitta et de le redemander avec instance. L'Empereur fut touché et me donna de bonnes espérances ». L'issue de son entretien avec Napoléon fut si favorable, que celui-ci le désigna pour remplir le trimestre suivant la charge d'aumônier à la cour, car nonobstant sa

nomination au siège de Gand, de Broglie conservait toujours son titre d'aumônier à la cour impériale.

La facilité avec laquelle de Broglie avait réussi à dissiper les préventions qu'on avait inspirées contre lui à l'Empereur, l'amène à la conclusion que « franchise et confiance, quand on n'a pas tort, ces procédés-là plaisent à ce grand homme ».

L'incident étant vidé, de Broglie se sentira plus à l'aise pour raconter ce qui se passa à Anvers, lors de la visite de Napoléon. Il dira tout d'abord un mot de sa présentation à l'Impératrice. Voici comment il en parle : « Pour lui diminuer l'embarras de cette cérémonie, (car les jeunes princesses s'intimident souvent d'un rien), je dis à S. M. que j'avais un désir d'autant plus naturel de lui faire ma cour, que ma famille payait un tribut particulier de reconnaissance à l'auguste maison d'Autriche, le maréchal de Broglie, mon père, ayant été fait Prince du St-Empire, lui et ses descendants, pour avoir dans la guerre de sept ans, gagné la bataille de Bergen et sauvé Francfort sur le Mein de l'attaque des Prussiens. C'est l'empereur François I, époux de Marie-Thérèse, qui donna le glorieux titre et le diplôme à mon Père. Cela devait, me semble, faciliter la réponse de l'Impératrice, mais elle ne me dit rien ».

Le clergé d'Anvers fut convoqué le lendemain en audience publique. Elle dura depuis 7 1/2 h. jusqu'à 9 h. du soir. « Soit piège, soit ignorance, écrit de Broglie, on vint m'engager à m'y rendre. Je répondis que je n'étais point l'Evêque diocèsain, et je m'abstins de cette séance orageuse, où le clergé et l'Université de Louvain furent sévèrement traités. » de Broglie ne cache pas combien il lui aurait été pénible de voir « le mécontentement d'un souverain contre ce clergé vertueux d'Anvers, dont les réfractaires étaient absents de cette audience, de sorte que l'humeur ne porta pas sur ceux qui la méritaient : ce qui arrive presque toujours ainsi, les coupables évitant la confrontation». Et le bon évêque d'ajouter que ce clergé était « plus à plaindre encore qu'à blâmer, puisqu'il était sans chef, Mgr de Pradt n'ayant pas ses bulles et ne pouvant gouverner lui-même ». Mais venons-en aux festivités qui eurent lieu à Anvers à l'occasion de la visite du couple impérial.

Lorsque de Broglie fit en arrivant la traversée de l'Escaut, « notre bateau, dit-il, fut 3/4 d'heure sans pouvoir aborder, parce que

leurs Majestés voguaient de vaisseau en vaisseau sur un yacht charmant aux rames dorées, aux voiles de pourpre. Le coup d'œil de cette escadre brillante et pavoisée, des cordages couverts de matelots, les deux rives remplies de monde, les cris de vive l'Empéreur, vive l'Impératrice, il y avait dans ce tableau quelque chose de ravissant et de majestueux ».

Soulignons cet autre numéro du programme. « Nous assistâmes au lancement d'un vaisseau de ligne de 84 canons. Il entra dans l'Escaut comme le conquèrant des mers. Il y a dans ce départ, cette rapidité, cette course soudaine quelque chose de très imposant. Toutefois un plaisant du voisinage s'écria près de nous : Encore un paralytique de plus dans l'Escaut. Phrase qui surprit et à laquelle personne ne fit réponse ».

Mais il y eut mieux encore, et l'on voit que ce trait de mœurs locales n'échappa pas à l'attention du prélat français. « La ville, raconte-t-il, fut en fête. On promena les géants, les vaisseaux, machines immenses qui décorent bien moins la première entrée des souverains à Anvers, depuis des siècles, que l'immense concours et la bruyante joie d'un peuple immense. Cette marche fut terminée par le char du patriarche Joseph entouré de figures à l'Egyptienne. Sur quoi le maire de la ville dit à l'Impératrice : V. M. va voir passer le Vice-Roi d'Egypte. Joseph était ainsi qualifié dans le programme de la fête. Cela nous fit tous rire, surtout à cause du sangfroid avec lequel ce magistrat solide débitait cette singulière annonce ». L'Empereur fit aussi une excursion à Flessingue où malgré lui, note de Broglie, l'accompagna l'Impératrice Un fait encore pour finir ce chapitre, et qui prouve une fois de plus qu'il n'y a rien de neuf sous le soleil. « S. M. voulait faire entre Anvers et la Tête de Flandre un pont et les experts d'applaudir, le décret en fut porté. C'eut été pontem indignatur Araxes. L'Escaut profond là de 60 à 80 pieds, remué deux fois le jour par les marées terribles de l'Océan, opposait à ce plan l'invincible obstacle qu'on reconnut et qui fit renoncer à cette idée gigantesque ».

§. 2. NAPOLÉON A GAND.

L'évêque ne précise pas la date exacte de la visite de Napoléon à

Gand, mais dans son « mémorial de la ville de Gand » Prosper Claeys la place au 17 et 18 mai. On sait que déjà antérieurement quand il n'était que premier Consul. Napoléon vint à Gand le 24 juillet 1803, et cette double visite servit de prétexte à l'architecte Pisson pour défigurer entièrement la grande salle de justice de la Keure à l'hôtel de ville

Prosper Claeys ne donne qu'un très rapide compte-rendu de cette visite impériale : de Broglie lui entre dans plus de détails, et spécialement dans ceux qui l'intéressent plus particulièrement. Son premier soin à son retour d'Anvers est de réunir le chapitre et le clergé. « Je leur demande dit-il, de me remettre les réclamations particulières pour l'Empereur et je déclare à ces coopérateurs que je les présenterai à S. M., mais que je leur ôte la parole devant elle, que je me la réserve seul, attendu que je savais et qu'ils ignoraient la manière de traiter et de répondre à cet homme extraordinaire ». de Broglie s'inspirait ici de l'exemple d'un évêque italien, qui avait suivi cette méthode lors du voyage de l'Empereur en Italie, à l'occasion de son couronnement en 1805, et qui s'en était bien trouvé.

L'audience eut lieu à la Préfecture. « Admis à la tête du clergé, raconte l'évêque, je fais à l'Empereur un discours énergique de style et rempli d'attachement pour sa personne. Je m'honorais d'être le chef d'un clergé fidèle au souverain et respectable par ses vertus, ses talents et ses mœurs. Je rappelai les services qu'il avait rendus et le zèle qu'il avait montré depuis quatre années de mon épiscopat, en des circonstances civiles, religieuses et militaires, remplies de difficultés et d'écueils. Je terminai par le regret que mes forces physiques fussent si fort au dessous de mon attachement et de mon activité pour le service du Souverain, auquel j'avais donné mon cœur et j'assurai S. M. que jusqu'à mon dernier soupir je serais le plus zélé de ses sujets ». de Broglie souligne le succès de cette harangue auprès de la troupe dorée de l'Empereur, qui à son tour fit à l'évêque diverses questions. de Broglie en profita pour demander l'augmentation du traitement des vicaires de ville, réduit à 300 francs et « pour obtenir plusieurs tableaux engouffrés dans ce museum où personne ne les remarque». On voit combien elle lui tenait à cœur cette question de la restitution des tableaux

enlevés à la Belgique, car à peine rentré de son long exil (24 mai 1814) il rédige à ce propos une nouvelle supplique, en date du 4 juin 1814, au roi de France (1).

« L'empereur, continue de Broglie, promit de faire droit à toutes ces réclamations. Il parle, mais avec plus de calme qu'à Laeken et à Anvers, de ses discussions avec le Pape, fit l'éloge de ce vénérable Pontife, dit : c'est un saint homme, mais il n'entend rien aux choses humaines (ce qui n'est pas sans vérité), déclara que ses divisions avec lui, n'avaient rapport qu'au temporel et non au spirituel ; qu'il était né, vivait et mourrait catholique Romain. qu'il croyait cette religion, y adhérait, parce que c'était celle de ses pères et par conscience, ce qu'il répéta deux fois ».

Inutile d'insister sur l'heureuse impression que fit sur le clergé cette énergique profession de foi.

La conversation en vint ensuite à rouler sur l'Université de Louvain, et Napoléon en parla en défaveur. de Broglie n'hésita pas à défendre la cause de l'Université, et voici en quels termes : Sire, je ne suis point Louvaniste, mais Sorboniste ; ainsi je suis impartial dans cette cause. Je dois dire, parce que c'est la vérité, que les Louvanistes et surtout les plus savants, dont plusieurs sont en votre présence, ont puissamment contribué d'accord avec moi, à la constante soumission de mon diocèse pour vous ; que leur plus illustre docteur a fait un écrit spécial. où il prouva qu'on devait chanter le Domine salvum fac Imperatorem, que ce fut le sentiment des autres élèves de Louvain, et que leur zèle à cet égard eut même dans les diocèses voisins d'heureux résultats. Ce passeport ayant été bien accueilli, je continuai par l'assurance qu'on avait calomnié l'Université de Louvain qui, depuis plus d'un siècle, avait renoncé à l'enseignement que le temporel des Rois fut du ressort de l'Eglise et professait l'entière indépendance de la puissance royale de la puissance ecclésiastique. Je ne savais pas cela, dit avec bonté l'Empereur, vous avez bien fait de me le dire. Je conviens qu'il est de bons Louvanistes et je vois que c'est chez vous plus qu'ailleurs. »

L'Empereur fournit à l'Évêque une nouvelle occasion de plaider

(1) Voir notre article : Le retour de l'Agneau mystique en 1815, dans Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, 1920.

en faveur de son vicaire général Le Surre. Celui-ci n'y manqua pas, et il le fit avec une telle conviction qu'il n'hésite pas à dire : « Si les décrets impériaux pouvaient se faire aux audiences publiques, à coup sûr l'Empereur m'aurait ce jour là rendu mon ami. Il le voulait, sa résolution était prise, mais les lenteurs de signature ont tout paralysé, comme tant d'autre biens. »

Comme on s'en rend bien compte, cette entrevue n'avait pas été un banal échange de politesses, et sans doute l'évêque avait le droit de se réjouir du but qu'il avait atteint. Le même après-midi il était reçu avec son clergé par l'Impératrice. Laissons ici la parole à de Broglie, et n'ajoutons aucune réflexion à ce récit, qui ne manque pas d'une naïve saveur. « Chose étonnante, moi qui le matin n'avais éprouvé nul embarras en portant la parole devant l'Empereur, je m'embarrassai devant une jeune Princesse, toute embarrassée elle-même. J'avais fait un discours joli, trop joli peut-être et vers le milieu j'hésitai un instant, mais je mis le point de couture à temps. S. M. nous salua pour réponse. M. Ermangard, président du Tribunal, s'intimida comme moi devant l'Impératrice, après avoir, comme moi parlé sans embarras à l'Empereur. Je m'affligeai très peu de ce petit désagrément d'amour propre ; le juge y fut plus sensible, mais ayant appris que j'étais son collègue de disgrâce, il jouit de la voir partagée. »

de Broglie, qui depuis plusieurs jours avait la fièvre et qui en souffrait davantage encore le jour de sa double audience impériale, se hâta de rentrer chez lui après avoir été reçu par l'Impératrice. Mais voilà que « m'arrive en grand galop, écrit-il, un officier d'ordonnance de la garde d'honneur gantoise. Il m'annonce que l'Empereur m'invite à dîner. Je fus, je crois, le premier Evêque auquel il fit cet honneur (du moins à ce voyage). Il me fallut tout languissant me rendre à la cour et y rester jusqu'après de onze heures du soir. Mais cette séance fut agréable et jamais je n'ai vu l'Empereur plus rempli de bonté, plus attachant par cette bonhomie, charme de la grandeur et du génie. »

Nous n'écourterons pas le récit que donne notre prélat de cette soirée, parce qu'il nous peint bien ce qu'était Napoléon dans l'intimité.

« A peine le dîner commencé, l'Empereur demande au Préfet où

il était logé. Sire, où devrait habiter Mgr. dans l'ancien palais épiscopal. Moi, tout de suite : Il y a peu d'années les Évêques avaient des palais ; maintenant ils habitent des maisons mesquines, mais c'est le moindre de leurs soucis.

Mais cette ville est-elle ancienne ?

Sire, son origine date d'un souverain de ce pays, qui fonda l'abbaye de S. Bavon, appelé castrum Sti-Bavonis dans les anciennes chroniques. On en voit les débris dans la citadelle. Ce prince embrassa la vie monastique, donna ses grands biens à l'Église et mourut dans cet asile, autour duquel comme à Abbeville et dans une foule de cités se réunirent des villageois nourris des aumônes des pieux solitaires. Il y a plus de 800 ans que fut bâtie la superbe église du nom de ce Saint. Philippe II érigea d'accord avec le Pape l'évêché de Gand, en même temps que 17 autres dans les provinces. Alors l'église de S. Bavon devint la Cathédrale. (1)

Mais la Flandre et la Belgique sont-ils des pays bien anciens ?

Non, Sire, car on lit dans les Commentaires de César, qu'il n'osa pas s'engager dans le pays des Morins, où il n'y avait ni chemins, ni villes, mais des marais impraticables.

A cette citation des Commentaires de César, le maréchal Berthier fit un geste d'admiration de ce que je connaissais ce livre.

Virgile, ajoutai-je, appelle les Morins (c'est-à-dire le peuple de Tournay, Gand et plus avant), les plus éloignés des humains : *extremi hominum Morini.*

Heureusement que malgré mes occupations, j'avais parcouru le volumineux ouvrage d'un savant sur les antiquités flamandes.

Napoléon continua ses questions sur le moyen-âge de ce pays et sur les temps plus modernes. Là je n'avais plus de guide récent, il ne me restait que de vagues souvenirs de l'histoire. Sans balancer je composai d'après eux, et persuadé que l'Empereur ne voulait qu'effleurer le sujet, je les peignis d'une manière attachante. Presque les 3/4 du dîner se passèrent à cette narration. L'essentiel avec l'Empereur c'est, ou de ne pas hésiter, ou de savoir dire je ne sais pas. Un jour il m'avait dit : que pensez-vous de cela ? Et moi de

(1) Nous ne croyons évidemment pas nécessaire de relever les inexactitudes commises par l'évêque dans son histoire des origines de la ville de Gand.

répondre : Sire, je n'en sais rien. — Quoi, vous ignorez cela ? — Oui, sire, et bien d'autres choses avec. Il aime que l'on sache, ou que l'on convienne d'ignorer.

Le reste de l'entretien roula sur la situation et les besoins du département. Je l'affirme (étant en double disgrâce), je n'ai jamais rien entendu de plus lumineux et de plus paternel que les réflexions de l'Empereur. Il semblait un bon père de famille qui s'informe par sentiment de l'état de ses domaines, montre où l'on peut améliorer, jusqu'où cela est possible, et ne cherche que le bonheur de ses enfants.

Après le dîner, l'Empereur prit du café dans la salle voisine. Ce fut l'Impératrice qui le lui présenta. Elle versait de la tasse qu'elle gardait dans la soucoupe et entretemps ils se tenaient des propos d'amitié, de sentiment.

Ensuite le Roi et la Reine de Westphalie, causèrent avec Marie-Louise et s'égayèrent. Mais tout à coup m'apercevant, la Reine dit : « Chut, il y a un évêque là, ce qui me fit sourire. »

C'est à cet endroit que de Broglie nous apprend donc que le Roi et la Reine de Westphalie étaient de la suite de l'Empereur. Prosper Claeys dans le mémorial cité plus haut, nous donne ce renseignement que l'Empereur et l'Impératrice qui avaient fait leur entrée par la porte de Bruxelles, étaient assis dans un carrosse à huit chevaux. Le Roi et la Reine de Westphalie et les autorités suivaient dans des carrosses à six et à quatre chevaux.

Mais il nous faut ici épingler la typique observation que fait l'Evêque. « L'Empereur ne prit qu'à Gand, par la manière dont il y fut reçu, la gaieté qu'il conserva tout le reste du voyage. »

De toutes les festivités qui eurent lieu à Gand à cette occasion et que Prosper Claeys résumait en ces mots : Bal à l'hôtel de ville, revue, spectacle de gala, illumination, arcs de triomphe, de Broglie ne fait mention que du bal offert par la ville et pour en dire deux choses : d'abord qu'il s'en abstint « comme l'on peut croire », et ensuite pour déclarer que le dais pour leurs Majestés « fut trouvé plus beau et dans le fait il l'était, que ceux de la couronne impériale».

Le séjour de Napoléon à Gand ne se prolongea pas au-delà de deux jours. « Après une rapide tournée dans les polders par un temps de pluie, 24 heures durant, Napoléon arrive à Bruges. »

§ 3. NAPOLÉON A BRUGES.

A cette époque Bruges appartenait encore au diocèse de Gand. L'évêque aurait donc dû y recevoir l'Empereur. Mais il dut y renoncer en raison de l'état déplorable de sa santé, et confier à son vicaire-général M. De Pauw, le soin de haranguer leurs Majestés. « Qui pouvait, écrit de Broglie, ne pas être touché de la vue d'un vieillard de 82 ans, doué de toute la verdeur de la jeunesse, blanchi sous le harnais, célèbre par son zèle et ses services pour la religion et la patrie ? L'empereur lui fit cadeau d'une bague avec son chiffre enrichi de diamants. M. Buydens, homme de beaucoup d'esprit, curé de Notre-Dame, la première paroisse de la ville, fit demander et obtint que LL. Majestés viendraient voir son église, où se trouvaient les tombeaux restaurés de Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne et de Marie, sa fille. La beauté des émaux et la richesse de ces mausolées frappèrent LL. Majestés et surtout Marie-Louise. Il en résulta pour le curé une bague brillante et 10.000 francs pour l'embellissement de cette chapelle. La tour du beffroi, fanal très élevé et fort utile aux navires exposés dans cette mer orageuse, était à la charge de la Ville ; l'Empereur en chargea le Gouvernement. »

C'est à ces quelques rapides détails que se réduit la relation du voyage de l'Empereur à Bruges. Elle eut sans doute été plus circonstanciée, si l'évêque avait lui-même pu faire les honneurs de sa seconde ville épiscopale. Mais il se consola d'avoir été retenu chez lui par son état de langueur à l'idée que s'il avait été là « ni son vicaire-général, ni le curé n'auraient rien reçu ».

Chanoine VAN DEN GHEYN.

L'art provencal et le congrès de Vienne-Montelimar.

Messieurs les Président et Membres
de l'Academie royale d'Archéologie de Belgique.

Messieurs,

Vous avez, avec beaucoup de raison, désiré que votre Academie soit représentée, au Congrès français d'Archéologie et d'Histoire, tenu cette année en Provence.

C'est ainsi que votre délégué a eu l'insigne nonneur d'apporter à la science française, le salut amical de la Belgique.

Sa première pensée a été d'exprimer nos respects à ceux qui personnifient la France, à l'homme éminent profondément dévoué à sa belle patrie, au grand ami de notre pays, Monsieur le Président de la Republique française et à celui qui, à juste titre, porte le nom de « Président de la Victoire », Monsieur le Président du Conseil, M. Poincaré, qui, toujours, a montré combien il nous estime et nous aime !

Il a salué ensuite, la société française d'Archéologie, les savants éminents qu'elle groupe à ses Congrès et particulièrement a exprimé ses hommages à l'Institut de France et à son éminent représentant, Monsieur le Colonel Esperandieu, délégué du gouvernement français.

Il a adressé à M. Lefevre-Pontalis, Président du Congrès, toutes ses bien sincères félicitations pour la belle organisation de celui-ci.

On sait avec quelle haute tenue scientifique, il conduit l'étude de ces beaux monuments ; on admire sa critique éclairée et sa méthode impeccable dont votre délégué l'a félicité en votre nom.

L'an dernier, nous étions avec lui sur le Rhin.

Nous y avions étudié le passé de cette terre fécondée par la pensée romaine et toute cette civilisation sortie de la culture latine.

Nous étions, cette année, dans le bassin méditerranéen ; nous allions y voir la voûte en berceau succéder dans notre vision, à la voûte d'arrête, la coupole de l'église de Champagne en Ardèche, se substituer à celle d'Aix-la-Carlovingienne.

Nous voulions voir l'arbre latin produire son beau rameau de Provence, cette « *provincia Romana* », éclose à l'entour de la colonie grecque. Car on doit toujours penser en parlant d'elle, aux Phocéens, à cette colonie ionique, l'ancêtre de Marseille, l'antique Massilia qui a essaimé ses établissements dans la vallée du Rhône et d'autre part, aux Ligures et aux Celtes établis plus au Nord et jusque dans la Vallée de la Saône, atteignant le plateau de Langres et la Haute Meuse et, ainsi, en contact avec les Belges-Celtes.

Tout au moins, l'étude des lieux dits, « la toponomastique », permet-elle de le croire.

De plus, la Provence possède des enceintes en pierres brutes datant des périodes de la Tène I et II.

Beaucoup paraissent avoir été occupées dès l'âge de la colonisation de Massilia, c'est-à-dire vers le VIe siècle avant J. C. et désertées vers 125 lors de la fondation de la Narbonnaise, à la suite de la défaite des Celto-Ligures par les légions de Fulvius Flaccus et de Sextius. (1)

Les types céramiques qu'on y trouve renferment les poteries indigènes (ligures ou gauloises), grecques de fabrication massiliote ou des poteries importées, grecques ou italiques.

Dans celles-ci, on distingue des produits campaniens, étrusco-campaniens fabriquées en Apulie et, plus tard, à l'âge de la Tène III, les vases rouges d'Arezzo.

D'autre part, l'ambre venu du Nord par caravanes trouvait

(1) Dechelette III. p. 997.

son débouché en Orient par le Rhône (1) et tout naturellement, les échanges du commerce s'y firent dès les âges du bronze.

Marseille, Porte de l'Orient, a vu passer ainsi les produits fabriqués par la Grèce, par l'Etrurie pour les répandre vers le Nord. Celui-ci, par contre, a déversé les envahisseurs Celto-Gaulois d'abord, et Celto-Belges ensuite qui, tour à tour, envahirent ce qui devait, plus tard, s'appeler la Gaule.

C'est ainsi que votre délégué a pu rappeler que toutes ces villes qui, avec un juste orgueil, s'appellent Vienne, Porte de Provence, Donzère, Porte du Midi, Marseille, Porte de l'Orient, ont vu passer quelque chose de notre Histoire nationale et que la grande voie qui remontait le Rhône par Vienne et Lyon, puis, de là, partait presqu'en ligne droite sur Trèves, avait amené la civilisation romaine dans nos contrées en même temps qu'elle allait féconder la Rhénanie.

La *Lugdunensis prima* touchait à la *Belgica secunda* et leurs cités eurent ainsi, des relations constantes. Telles sculptures rhénanes sont sœurs des sculptures provençales et c'est avec raison que l'on en retrouve les types et les prototypes dans la vallée du Rhône.

Cette contrée avait, sous la tutelle romaine, une haute civilisation. C'est mieux que de l'Art provincial romain, que les morceaux statuaires récemment déterrés à Vayson par l'intelligente initiative de monsieur l'Abbé Joseph Sautel dans les ruines du Théâtre romain.

La figure de Tibere, celle de l'admirable empereur cuirassé et surtout le Torse d'Adrien, réplique heureuse d'un superbe morceau grec, sont de premier ordre.

Mais que dire, alors, de la belle figure de Sabine dont la tunique soyeuse est si harmonieusement voilée. La « Pudicite » de Rome n'est pas plus belle.

Désormais, il faudra faire une étude au Musée Municipal de Vayson si l'on veut connaître la statuaire antique dans ses plus belles œuvres de l'époque des grands empereurs.

Voilà pourquoi votre délégué a voulu revoir l'antique capitale des Voconces qui ne figurait pas à l'horaire du Congrès et sa

(1) Dechelette II, p. 18.

curieuse chapelle de Saint-Quenin qu'il continue à croire une ancienne bâtisse sur plan octogone, bien que les fouilles n'en aient pas — jusqu'ici — donné les dispositions primitives.

Les Musées de Vienne, de Valence, de Vayson sont riches en documents nombreux, en multiples matériaux. Il y a là de véritables richesses archéologiques d'un très puissant intérêt que l'on souhaite voir publier davantage.

Ajoutons la collection Vallentin du Cheylard, à Montélimar, si riche elle aussi, que ne doivent pas négliger de visiter les archéologues qui veulent connaître les Antiquités du Nord de la Provence.

Son étude est, pour eux, indispensable.

Toutes ces collections lapidaires renferment des témoins précieux de ces apports et prouvent combien complexe est le *processus* de cet Art rhonanien.

C'est Vienne, la « *Vienna Pulchra* » de l'Antiquité, qui fut le Centre artistique de la Contrée. La jolie cité dont les applaudisesements charmaient les oreilles de Martial et des Lettrés de Rome (1)

Tertur habere meos, si vera est fama, libellos inter
delicias pulchra Vienna suas.

a conservé un des deux Temples romains restés intacts en France.

Dédié à Auguste et à Livie, l'édifice est fort imposant et mérite mieux que sa réputation. Il est de l'époque de celui de Nimes et en a toute la grâce et la modénature raffinée. Qu'il ait été restauré au IVe siècle, c'est bien possible.

Il y a aussi un curieux reste de *L'Agger* ou *Spina* de l'Amphithéâtre ; c'est un édicule assez élevé, couronné d'un obélisque que l'on appelle, là-bas, « L'Aiguille ».

Mais l'intérêt majeur de Vienne réside dans les collections lapidaires, de l'eglise Saint-Pierre qui renferment des sculptures datant des premiers siècles au XVIe. On peut y suivre, à coup sûr, les influences romaine, grecque, asiatique, byzantine, syriaque, burgonde et démêler la part de chacun de ces éléments, dans la formation de l'Art médiéval.

(1) Martial, Epigrammes L. VII cité par Reymond-Grenoble Vienne p. 87.

Ce qui frappe le plus, c'est l'influence prépondérante de l'Art asiatique.

La mère-Patrie ionienne avait conservé avec Massalia, des relations continues.

Lorsque la religion chrétienne y apparut, elle fut introduite par des marchands orientaux et particulièrement des Grecs qui remontaient le cours du Rhône et avaient établi dans la plupart des villes commerçantes, de petites colonies (1).

Allmez, dans ses « Inscriptions de Vienne » signale une épitaphe dans laquelle figure le nom d'un marchand Lydien établi à Vienne (2).

Le premier monument chrétien du Viennois est une lettre des fidèles de Vienne et de Lyon en 177, racontant à leurs frères d'Asie et de Phrygie, leurs sanglantes épreuves (1).

Parmi les premiers martyrs, à côté de Sainte-Blandine, on distingue Saint-Pothin, un asiatique, Attale, un phrygien comme le médecin Alexandre Irenee, un asiatique, sans oublier les légendes pieuses des Disciples du Christ et des Saintes-Femmes arrivées en Provence et vénérées aux Saintes-Marie de la Mer.

Malheureusement, les pierres sculptées datant du IVe et du Ve siècles sont rares et les archéologues hésitent, faute de preuve, à les faire remonter aussi haut.

Il eut été intéressant d'entendre les savants du pays discuter l'antiquité de l'église Saint-Pierre de Vienne, que d'aucuns, comme M. Reymond et Roux font remonter aussi haut que la crypte de Saint-Laurent à Grenoble, c'est-à-dire au VIe siècle.

Certes, il est imprudent de prendre parti sur une simple visite, mais nous avouons que l'édifice nous a paru comporter pareille antiquité.

La forte épaisseur de ses murs d'embase est plus romaine que romane. Cette vaste salle, évidemment couverte de charpente à son origine, nous a rappelé la Basilique de Treves là-bas, à l'autre bout de la chaussée romaine qui reliait Massalia à Cologne.

Les deux plans sont semblables : une large cella couverte en

(1) Roux, Vienne, Paris 1909. p. 44.
(2) Allmez, II. p. 494.

charpente, une abside hémicirculaire, deux rangs de fenêtres sur neuf travées à Trèves et à Vienne.

Une telle similitude qui n'a pas été signalée jusqu'ici, doit engager les savants dauphinois à parfaire l'étude de leur église de St-Pierre.

Ils ont, d'ailleurs, d'autres problèmes à résoudre.

L'architecture romane de Provence est très complexe.

L'Art romain y reste visible jusque très avant dans le XIIe Siècle les importations étrangères y sont nombreuses, multiples mêmes. L'emprise byzantine s'y marque dans les voûtes sur trompes dont l'Orient syrien est en droit de réclamer les prototypes, notament dans celles de l'église de la Garde Adhemar où l'influence des Croisades a marqué ses stigmates.

L'Orient arabe s'y montre par certaines arcatures polylobées, par des chapiteaux, par l'ornementation mosarabe de bien des détails.

La butée des voûtes en berceaux cintrés ou légèrement aigus, s'y fait sur les collatéraux couverts par des demi-berceaux.

Parfois au-dessus de ceux-ci existent des galeries.

L'église de Champagne, dans l'Ardèche, nous a montré des voûtes du XIIe siècle réparées ou reconstruites au XVIe siècle

Les charpentes portent immédiatement sur les reins des voûtaisons.

La nef centrale est souvent aveugle, les collatéraux également du côté du vent dominant, le mistral, dont nous avons eu, pendant le Congrès, à constater la violence.

Dans les derniers édifices romans, par influence bourguignonne et de de l'Abbaye de Tournus en particulier, les nefs centrales reçoivent un jour rare et parcimonieux au-dessus des bas-côtés.

L'ornement est fin, délicat, de source romaine, sans excès de couleur et avec une tenue très classique en certaines cas, presque grecque dans ses interprétations de l'acanthe aiguë ; la modénature très châtiée procède du même sentiment et d'une semblable origine.

On sent qu'on est sur un des grands courants méditerranéens, sur une des voies d'expansion de l'Hellénisme.

De temps à autre, par contre, l'envahisseur du Nord a laissée sa griffe « *ex ungue leonem* ; on retrouve les sculptures des cimetières rhénans des V et VIe siècles, le rapprochement se fait avec les

monuments chrètiens primitifs des Musées de Bonn, de Trèves, de Wiesbaden et de Mayence

Les pierres sculptées de Narbonne, de Carpentras, de Charlieu, de Montélimar (Collection Vallentin du Cheylard) sont convaincantes. On ne peut plus, après pareille comparaison, en faire des spécimens de l'Art romain dégénéré. La main des sculpteurs du Nord s'y reconnait tout comme dans certaines sculptures du Musée lapidaire de Vienne, d'Aix en Provence, de Romainmoutier.

Tout cela est, à tort, donné comme de l'Art mérovingien.

J'estime qu'une étude très attentive de tous ces débris donnerait un rôle aux *Bourgondiones* dont on ne peut supprimer le rôle historique sur le sol de la Provence.

Récemment, M. Gillet, dont je ne prise que le talent littéraire, dans sa récente *Histoire des Arts en France*, a nié toute ingérence de l'élément barbare.

Heureusement la France a donné à l'archéologie des savants comme Courajod, dont la critique élevée et clairvoyante a ouvert les voies que la science archéologique suit avec tant de succès, en France et en Belgique

Il ne convient pas de retourner en arrière.

Les antiquités Burgondiones sont dans les Musées de Mayence et de Wiesbaden. Il est vraiment trop facile d'en faire table rase et de croire qu'arrivés en Provence, ils se romanisèrent au point d'oublier leurs origines.

Clients des Romains, ceux-ci y avaient fait pénétrer leur civilisation. Arrivés sur le sol gaulois, ils y apportèrent du leur, tout comme, après eux, les Francs riquaires et saliens.

L'Art qui se forma alors laisse des traces dans le décor des édifices du XIe siècle. Souhaitons que les savants du Dauphiné sauront en déchiffrer les origines et mettre un peu de lumière parmi ce qu'on appelle à tort chez eux « l'Art mérovingien ».

Je souhaite de voir disparaitre cette appellation de la nomenclature chronologique de l'archéologie du Midi et de la réserver uniquement à la Gaule Belgique et à la région du Nord de la Gaule française.

Que vient faire l'Art mérovingien en Bourgogne impériale en Dauphiné, dans le Viennois, dans le Valentinois ?

Ni Mérovée, ni ses successeurs n'y ont régnés.

Quant aux Carlovingiens, sauf Charlemagne, il en fut de même, la rive gauche du Rhône n'ayant été rattachée à la France qu'à la fin du XVe siècle (1494).

Encore de nos jours, les nautes du Rhône parlent de la rive royale et de la rive impériale. Tant il est vrai que les idées survivent souvent aux faits qui leur ont donné le jour. (1)

Ainsi s'explique le caractère très septentrional de l'Architecture du Viennois au XIVe siècle et au XVe siècle et, notamment, les façades de la Cathédrale de Vienne, de l'église abbatiale de St-Antoine (Isère) et leurs portails si délicieusement ornés et décorés de groupes multiples.

On les étudie en se demandant par quel phénomène, les tailleurs de pierre ont employé une modénature et une ornementation aussi étrangère au midi ; comment, par exemple, le portail principal de St-Antoine ressemble autant au portail Nord de la Cathédrale d'Erfurt (commencement de la deuxième moitié du XIVe siècle) et rappelle celui de la Cathédrale de Fribourg en Brisgau, (deuxième moitié du XIIIe siècle).

Le portail principal de St-Maurice de Vienne est d'une composition presque semblable, mais autrement plus riche et dénotant une facture plus récente. C'est surtout sa modénature qui décèle un Art septentrional.

C'est aux savants dauphinois à nous donner la solution.

Bornons-nous, sans entrer dans les voies de la conclusion, à dire que l'Abbé Requin a fait connaître qu'Agnès de Bourgogne, sœur de Philippe-le-Bon, a fait chercher, à St-Antoine du Viennois, en 1462, Antoine le Mouturier, pour lui faire achever à Dijon, le tombeau de Jean-Sans-Peur.

Né à Avignon, en 1425, cet artiste, qui résidait à St-Antoine-le-Viennois depuis 1452, nous dit M. André Humbert, était le neveu d'un Jacques Morel, sculpteur, qui semble avoir connu chez Perrin Morel, son père, le Mouturier comme élève à Avignon, de 1441 à 1445.

En 1466, Antoine le Mouturier vint à Bruges, présenter ses

(1) Imbart de la Tour, p. 238.

modèles pour le tombeau de Jean-Sans-Peur, qu'il livra à l'examen d'une Commission, le 5 juin 1470 à Dijon.

Dans cette Commission figurait Pierre Spich dont le nom, diminutif de *Spichtig*, le long, l'élancé, le grêle, révèle l'origine néerlandaise et qui était peintre-verrier.

Dans l'Ardèche, le Congrès a visité la curieuse Cathédrale de Viviers dont le chœur, contemporain des portails de St-Maurice et de St-Antoine révèle une origine franchement française ; ses caractères sont bien différents.

Il nous est impossible de parler en détail des églises de Cruas (Ardèche), de Bourg St-Audéol (idem), du Val des Nymphes, de la Garde Adhémar (Drôme), de Melas-Leteil, de Romans, de Rochemaur, de Valréas (Vaucluse), des Cathédrales de Valence et de Vienne (Drôme).

Mais comment ne pas dire un mot du tombeau du Cardinal de la Tour d'Auvergne par Michel-Ange Slodtz, qui «vivait à Rome bien que «Français d'origine» (1) s'il fallait en croire M. Roux.

Ce monument est à la cathédrale de Vienne.

Les Slodtz, d'Anvers, qui en furent les auteurs, sont réclamés par notre pays comme de très beaux artistes, bien que toute leur carrière se soit passée en France et en Italie.

Le monument de Vienne a échappé à l'attention de leurs biographes et, spécialement à celle du chevalier Marchal.

Notre but est, ainsi, de mentionner ce qui intéresse les études des archéologues belges.

A ce propos, il sera important de leur signaler quelques tapisseries.

A Suze-la-Rousse existe une tapisserie des ateliers de Bruxelles (XVIIe S.) de la série d'Artemise, avec le signature

et la marque B O B des fabriques bruxelloises.

(1) G. Georges. Mémoire lu à la Société des B. A. des Départements, 8 avril 1896. Charles Roux. Vienne, p. 124.

La tenture de St-Antoine du Viennois a été commandé le 22 février 1623, à Léonard Walleys, maître-tapissier à Aubusson et représente l'Histoire de Joseph.

La tenture de l'église St-Bernard de Romans (Drôme) a particulièrement intéressé le Congrès.

Mon confrère Louis Vinay, architecte en cette ville, a bien voulu me faire part des travaux de l'Abbé Cyprion Perrossier à son sujet. (1)

Elle représente « La Passion » et semble être l'œuvre d'un peintre, Jean de Bruxelles, en 1555.

Mentionnons avec admiration, les six tapisseries des Gobelins d'après les cartons de Jean Jouvenet et de Jean Restout à la Cathédrale de Viviers et arrêtons-nous quelques instants devant le portrait de Philippe-le-Bon par Sustermans, avec retouches de P. P. Rubens, de l'ancienne collection Norblin, actuellement dans celle du baron de Witte au Château de Suze-la-Rousse.

Ce beau dessin mérite d'être signalé aux iconographes du grand Duc d'Occident. On souhaiterait de le voir dans nos collections nationales.

A propos de celles-ci, une chose intéressante à constater c'est la présence de l'église de Saint Restitut (Drôme), d'un plat d'offrande de cuivre du commencement du XVe siècle, portant dans son marli l'inscription répétée de

×Wart×gelijk×alsz×ich× (2)

A l'église voisine de St-Paul trois châteaux, il y a deux plats flamands. L'un d'eux représente le lion de St-Marc tenant un philactère et l'autre, des porteurs de grappes de raisins.

Peut-être ces plats furent-ils donnés par Monseigneur Lagaude qui occupa, pendant les guerres de l'Empire, le siège des Evêques de Namur et qui était né à St-Restitut.

(1) Les tapisseries de St-Bernard de Romans, Valence 1891, une brochure de 22 pages.

(2) Notre collègue M. le D. van Dorselaer croit cette pièce d'origine Allemande et peut-être de Nuremberg.

Mentionnons, pour être complet, un primitif flamand, à la Cathédrale de Carpentras dans cet inventaire, peu fourni d'ailleurs des œuvres belges en la terre dauphinoise, et arrivons à notre visite au château de Madame de Grignan, « la plus jolie fille de France », comme disait Bussy-Rabutin, et la fille de Marie de Rabutin-Chantal, Marquise de Sévigné, bien la plus spirituelle et la plus charmante de toutes les femmes de France !

Grignan ! Ce château qui évoque en nous tant de gracieux souvenirs, était tombé en ruines par la faute de l'héritier d'un beau nom.

Une femme de cœur a, elle, entrepris de le restaurer ! C'est Madame Fontaine, sa propriétaire actuelle.

Elle veut rendre Grignan à la France, lui faire parler de Marie de Sévigné. Grâce à elle, bientôt ce château où furent reçues par une jeune fille aimée, les spirituelles lettres d'une mère aimante, sera rendu à l'admiration de tous les gens de lettres et de tous ceux qui ont le sens de la beauté.

Mais ses meubles, ses tableaux, le portrait de la Marquise, ses objets, ceux qui ont entendu les délicieux papotages de la plus charmante des femmes, ceux qui l'ont vue mourir à Grignan le 18 avril 1696, ne sont plus là ! ... Ils sont partis ! ... Ils s'en sont allés sous le marteau du commissaire priseur ainsi que meurent les choses nobles de la vie lorsque ceux qui les possèdent et qui ont l'honneur de porter un grand nom, oublient que la noblesse crée des devoirs.

Ce sentiment de respect religieux pour le passé nous l'avons heureusement trouvé dans le château de Suze-la-Rousse, somptueux manoir féodal que conserve avec un soin pieux son propriétaire le baron de Witte, d'origine belge, le fils de notre compatriote, l'érudit baron de Witte, membre de l'Académie de Belgique, de l'académie des inscriptions et belles-lettres, né à Anvers en 1808 et mort à Paris en 1889, que notre Académie Royale d'Archéologie s'honorait de compter dans son sein.

En ses mains, Suze-la-Rousse est bien placée et c'est avec quelque émotion que nous avons salué cette terre qui a quelque chose de belge !

Qu'il me soit permis, en terminant de remercier de leur gracieuse hospitalité MM. le chanoine Ulysse Chevalier, Bellet, Vallentin du Cheylard, J. de Font-Réaulx et spécialement le colonel Espérandieu, dont la haute science est bien connue ; leur bonne grâce pour le délégué belge fut inépuisable et leur accueil lui restera au plus profond du cœur ; qu'ils en reçoivent ici la bien amicale assurance.

PAUL SAINTENOY.

Bruxelles, le 10 juillet 1923.

Un ancien aqueduc au Lantaarnhof à Deurne.

Au cours des fouilles faites pour la construction d'égoûts à Deurne, à Deurne Sud près du Boekenberg et du Lantaarnhof, on a mis à jour le 15 mai 1914, un intéressant ouvrage d'art sur pilotis.

Il s agit d'un aqueduc en briques et en calcaire de Tournai construit sur pilotis à 2.70 mètres sous le niveau du sol.

Ce qui rend ce travail particulièrement intéressant, c'est sa construction et sa situation. Ou a creusé dans les sables noirs miocènes où l'eau affleuve à 1,50 mètre sous le niveau du sol et l'on est parvenu à établir de façon parfaite un aqueduc sur pilotis qui a tenu sans difficulté dans ce terrain difficile, étant donné l'époque de la construction, les moyens simples dont on disposait pour sa réalisation. C'est un véritable ouvrage d'art; l'aqueduc était situé à 150 mètres du Lantaarnhof et à 80 mètres de la rue d'Argile.

Le soubassement de l'aqueduc était formé par de petits pilotis en bois de sapin, longs de 1 mètre, larges de 5 cm. placés deux par deux tous les mètres et réunis au sommet par des planches en sapin longues de 2 mètres, larges de 35 cm. épaisses de 2,5 cm. clouées.

Sur les planches une double rangée de petites briques sur champ unies au mortier de trass, puis des dalles en calcaire de Tournai de 1 m. sur 40 cm. et de 4 cm. d'épaisseur, taillées, planes à la face supérieure ; la voute assez haute 0,80 métre avec une largeur de 0,70 mètre était formée d'une seule rangée de briques, l'intérieur et l'extérieur garnis d'une couche de mortier au trass avec débris de briques.

Nous avons retrouvé en un point une double glissière en calcaire de Tournai pour une vanne de 0,80 m. sur 0,70 m. sur 0,03 m.

L'ouvrage si curieux retrouvé ici a dû dépendre de l'ancien château du Lantaarnhof, puisque sa construction a été faite en pleine aquifère et à proximité du Boulaer beke.

Pour dater cet aqueduc, l'histoire nous renseigne que le château du Lantaarnhof est de date très ancienne et que sur d'anciennes substructions le sieur Joris Veseleer, marchand à Anvers bâtit en 1542 ou 1544, un château avec une tour et au sommet une lanterne d'où son nom, qu'il fut cédé en 1613, à Christian Huygens passa en 1645 à Jacques Van Brussel, puis à Jean Van der Piet qui le restaura entièrement et fut celui qui l'habita le plus; puis le bien passa à la famille de Bosschaert et fut habité comme maison de campagne jusque vers 1765 et de nos jours est transformé en une ferme sans avoir rien conservé de sa splendeur passée.

Tout ceci nous fait croire que l'aqueduc doit dater de Jean Van der Piet, qui a le mieux restauré et habité le château et il doit dater d'au moins deux siècles, soit le début du 17e siècle, il constitue donc un très intéressant témoin de l'art des constructions hydrauliques de jadis en pays flamand.

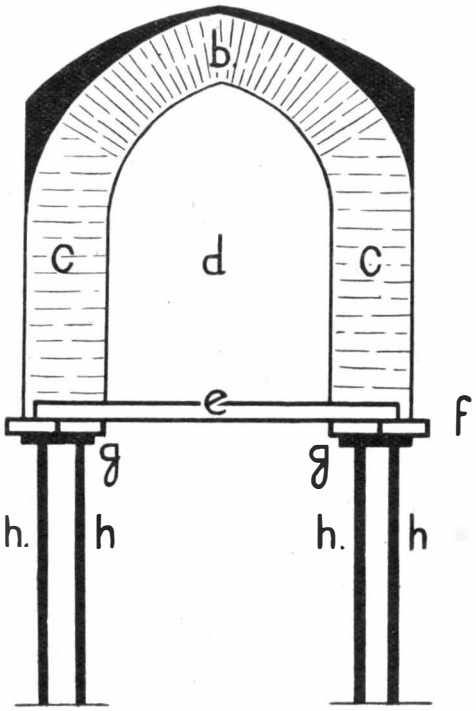

a. chappe en mortier et briques en morceaux et trass.
b. voûte, épaisseur 0.16 m.
c. côtés épaisseur 0.35 m.
d. hauteur 0.80, largeur 0.70 m.
e. dalle en calcaire, *f*) briques.
g. planche 2.00 × 0.35 × 0.025.
h. pilotis 1.00 × 0,05.

GEORGES HASSE.

Les épingles en offrande au passage des rivières en Belgique

Ayant eu l'occasion à plusieurs reprises de receuillir de nombreuses épingles et débris de fer et de cuivre au cours de fouilles dans des draguages et dans divers travaux, j'eus mon attention spécialement attirée par ce fait caractéristique de ce qu'ils appartenaient à des époques diverses.

La première fois ce fut à la Spelleplaats, à Oostduinkerke, près de la Panne, j'y receuillis de nombreuses éplingles, hameçons et objets en métal ; messieurs le Baron de Loë, Rahir (3) et J. Maertens (7) ont également fouillé cette station archéologique et fait la même moisson.

La seconde fois ce fut à Wichelen dans les terres rejetées par les dragues faisant le ripage de l'Escaut, d'innombrables épingles et objets en métal furent receuillis.

La troisième fois ce fut dans des conditions parfaites lors du ripage de la Dendre à Termonde, près du vieux pont, je recueillis les clous et épingles par centaines.

Nous retrouvons dans la bibliographie tout d'abord un opuscule de Mr Van Bastelaer (9) : disant qu'en faisant des travaux sous le pont de la Sambre à Châtelet on a trouvé de très nombreuses épingles et d'innombrables débris de métal ; Mr Van Bastelaer pense que ces objets ont été jetés dans la Sambre en offrandes pendant une longue période, mais ne donne aucune note spécifiant les époques auxquelles ces objets appartenaient.

Au passage de la Sambre à Namur de nombreuses épingles ont été également retrouvées lors de draguages.

Monsieur J. Maertens de Gand (9) explique la présence d'épingles à Oostduinkerke d'après une note de J. Beck (1) sur le costume flamand. par le nécessité d'avoir beaucoup d'épingles pour fixer les coiffes des femmes ; Monsieur le Baron de Loë pense qu'il peut être question d'épingles de dentellières, sans pousser plus avant ses investigations (3).

Monsieur Jean Chalon (2) reprend sans commentaires les notes de Mr Van Bastelaer au sujet des épingles, mais étudie en quelques notices très intéressantes de folklore l'usage des épingles comme objets d'offrande religieuses, cite des saints et les pelotes piquées d'épingles et note ensuite les nombreux arbres cloués.

Monsieur Monseur (8) cite également les épingles et clous comme offrande religieuses ; tous deux disent qu'actuellement encore se perpétue la coutume de l'emploi d'épingles et de clous pour piquer des saints, des robes, des sachets ou les jeter dans la chapelle ou derrière le chœur de l'église.

Etudiant la situation des divers endroits où se firent les découvertes nous remarquons :

1° à Oostduinkerke se trouvait d'après les études de Mrs le Baron de Loë et Van Nérus (3) un village, actuellement disparu, dénommé Nieuwe Yde et qu'il était située près d'une passe ou crique marine nommée Vloedgat, que l'on devait passér en barque à marée haute, à guée à marée basse;

2° à Namur la Sambre à cet endroit fut toujours passée en barque et plus tard sur un pont ;

3° à Châtelet on passait d'abord en barque plus tard sur un pont (9) ;

4° à Wichelen a existé de tout temps un passage en barque (10) ;

5° à Termonde, au lieu de découverte, il y eut à l'époque préhistorique un passage en barque, plus tard un pont sur la Dendre (10), les pilotis de trois époques différentes en font foi ;

6° de récentes fouilles à Amiens ont amené les mêmes constatations et découvertes (11).

Puisque les épingles et clous ont eté trouvés toujours en quantité dans des lits de rivières ou au bord de celles-ci, quels sont les raisons qui nous fait admettre qu'il s'agit réellement d'offrandes : c'est Termonde qui nous donne le plus d'élements démonstratifs de

contrôle. Connaissant la situation de la Dendre à Termonde en 1375 (10) et ayant fait des études personnellement au point de vue géologique sur les alluvions modernes des rivières de la plaine maritime (4 et 5), nous pouvons dire qu'il ne s'agit pas du hasard, qui a amené par des tourbillons ou des tournants brusques des rivières tous ces objets en un seul endroit, mais que l'homme en est la cause effective et agissante.

Nous avons trouvé à Termonde et à Wichelen des épingles typiques : pour le néolithique en os, pour l'âge du bronze : en bronze, des ardillons de fibules romaines, des épingles de l'époque franque, du moyen-âge et des récentes en bronze ou en bronze et fer; certaines épingles trouvées à Termonde sont à grosse tête, longues et extrêmement minces au point de n'avoir pu servir à piquer sur étoffes à cause de leur extrême flexibilité.

L'histoire nous apprend qu'en Angleterre on 1483 on défendait l'importation des épingles et en 1543 Catherine d'Angleterre édicte une défense de vendre des épingles qui n'auront pas une double tête bien martelée ; les épingles en laiton étant considérées comme articles de luxe, celles en fer article commun ; la France fut jusqu'en 1626 le plus grand fabricant et fournisseur d'épingles ; ce n'est qu'en 1824 qu'on brevète la première machine servant à fabriquer des épingles d'une pièce.

A Termonde nous avons compté 1200 épingles au mètre cube de terre et deux cent clous, plus des ferrets en bronze, en laiton des débris de fer et seulement 20 aiguilles.

Nous savons que chez tous les peuples le passage des rivières a suscité des craintes et que pour apaiser les divinités, que ce soit Neptune, Eole, les Nayades on faisait des offrandes ; plus tard les offrandes servaient à empêcher le diable de troubler le passage ou simplement à conjurer le mauvais sort.

Notre conclusion est que ces épingles et ces clous retrouvés en ces divers endroits sont des objets d'offrandes.

GEORGES HASSE.

BIBLIOGRAPHIE.

1. Beek J. Le costume flamand.
Congr. Sc. hist. Dunkerque 1907.

2. Chalon Jean. Les arbres fétiches de la Belgique, p. 12, 24, 14, 31, Anvers 1912.

3. de Loë (baron A.) et Van Nérus.
Nieuwe Yde. Un village disparu.
Bull. Soc. Anthr. Brux. 1922.

4. Hasse G. Une station néolithique à Gand.
Soc. anthr. Brux. 1912.

5. Hasse G. Les Schyns et l'Escaut primitifs à Anvers
Bull. Soc. Géol. Mém. 1910.

6. Encyclopédie Britannique.
Epingles p. 97, vol. 19.

7. Maertens J. Les restes d'une bourgade ensevelie dans les sables d'Oostduinkerke.
Gand, Siffer 1920.

8. Monseur. Les clous et les épingles dans les usages du culte.
Bull. Folklore Wollon vol. I p. 250.

9. Van Bastelaer A. Note sur l'offrande de menu objets.
Mem. Arch. Charleroi 1881.

10. Vlaminck. (A. de) Stad en heerlyckheid van Dendermonde. Oudheidkk. van Dendermonde 1863.

» Société des Antiquaires de Picardie.
1921 Bull. Epingles.

Note sur des fers à chevaux de la plaine maritime.

Dans une étude précédente, nous avons eu l'occasion d'étudier un nombre assez grand de fers à chevaux trouvés à Contich sur la route romaine, à Anvers dans les bassins intercalaires dans un ruisseau du 16e siècle et de les identifier pour l'époque romaine et pour le 16e siècle.

Des fouilles récentes nous ont permis de recueillir des fers à chevaux anciens et particulièrement intéressants.

Le premier est un fer à cheval de l'époque romaine trouvé dans la Dendre à Termonde avec un phallus romain ; ce fer est caractérisé par sa très faible épaisseur 6 millimètres, une forte couverture en pince : 4,5 centimètres, sans talons ; formé d'une lame de fer courbée sur champ mais caractérisée par des trous carrés pour les clous, ayant jusque 1,5 centimètre de diamètre.

Ce fer n'a que 9 centimètres de long.

Voici ensuite une série de fers à chevaux trouvés par Monsieur van Rymbeke à Oedelem près de Bruges et gracieusement communiqués par lui ; ces fers sont trouvés à 2 mètre de profondeur sous la Chaussée de Oedelem à Bruges et montrent tous de grandes dimensions.

Ces fers sont comme ceux précédemment décrits larges et peu épais avec talons, munis de 7 à 9 étampures oblongues, mais la longueur est grande ainsi que le diamétre transversal

a) 17 cm. sur 17 cm.
b) 15 cm. sur 15 cm.
c) 13,5 cm. sur 15 cm.
d) 15 cm. sur 14 cm.

Ce sont donc tous des fers pour très grands chevaux.

Il est intéressant de constater une fois de plus que les mêmes types romains grands et petits se rencontrent dans tous les coins de la Belgique, montrant ainsi la coëxistance à cette époque comme maintenant encore d'un grand et d'un petit type de cheval belge.

Enfin ayant trouvé dans des fouilles à Termonde un fer à cheval avec des objets du 13e et 14e siècle, je pensais qu'il était seul de son époque trouvé actuellement en Belgique, quand notre savant confrère Sander Pierron m'envoya un fer semblable ayant lui aussi encore des clous et trouvé, il y a vingt ans à Boitsfort à l'endroit où se trouvaient jadis les abreuvoirs de l'ancienne vénerie des Ducs de Brabant et où se dresse la nouvelle maison communale.

Notre confrère relate qu'on a trouvée à l'occasion des fouilles pour la construction de nombreux fers semblables. Or nous savons que la maison de chasse des Ducs de Brabant remonterait au 13e siècle et que Jean Ier y établit officiellement sa vénerie.

Nous pouvons admettre que ce modèle de fer a servi pendant 2 à 3 siècles et tenons seulement à en signaler les caractéristiques.

Longueur 11 cm., largeur 10 cm. épaisseur 6 millimètres en pinces, 3 centimètres en talons ; les étampures petites, carrées sont toutes placées en mamelles et en talons, les clous sont courts et minces terminés par une tête oblongue rectangulaire, le tout formant un T parfait ; les talons sont épais. bien martelés, dressés d'un côté en crampon, aplati de l'autre en éponge à la turque ; le fer a peu de couverture.

Ces types de fer sont ceux de chevaux de luxe, fin comme ceux que nous avons actuellement ; il semble que les progrès depuis cette époque sont nuls, rien n'a changé.

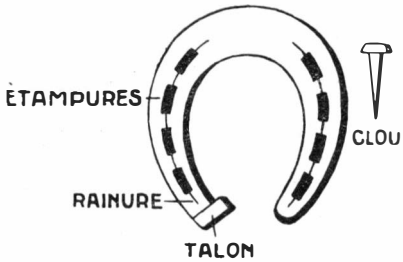

Nous espérons ainsi au cours des ans refaire une histoire complète de la ferrure grâce à des nouveaux témoins d'époques dont la littérature ne nous a rien laissé.

GEORGES HASSE.

BIBLIOGRAPHIE

La Bessée. – Le maréchal méthodique.
Paris 1676.

Lafosse. — Observations sur des chevaux avec une nouvelle pratique de la ferrure.

Vegetins, R.— Artis veterinariæ.
Basiliæ 1528.

Hasse, G. — Les fers à cheval trouvé à Anvers.
Soc. Anth. Bruxelles, 1909.

TABLE DES MATIERES

PAGES.

Procès-verbaux

Séance des membres titulaires du 25 Mars 1923 91

Séance du 25 mars 1923 92

Bibliothèque.

Liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois d'Avril et Mai 1923 94

Compte-rendu analytique de quelques publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois d'Avril et Mai 1923, par M. FERNAND DONNET 98

Procès-Verbaux.

Séance du 10 Juin 1923 110

Bibliothèque.

Liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de Juin et de Juillet 1923 112

Compte-rendu analytique de quelques publications reçues pendant les mois de Juin et Juillet 1923, par M. FERNAND DONNET 116

Le voyage de Napoléon en 1810, par M. le chanoine VAN DEN GHEYN . 127

L'art Provencal et le Congrès de Vienne-Montélimar, par M. PAUL SAINTENOY 138

Un ancien agueduc au Lantaarnhof à Deurne, par M. GEORGES HASSE 150

Les épingles en offrande au passage des rivières en Belgique, par M. GEORGES HASSE 153

Note sur des fers à chevaux de la plaine maritime, par M. GEORGES HASSE 157

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 45, à Anvers.

L'abonnement aux **Annales** est de **20 frs. par an** — au **Bulletin** de **10 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842.

BULLETIN

1923

III

ANVERS
IMPRIMERIE E. SECELLE, 35, RUE ZIRK

1923

PUBI PÉRIODIQUE PARAISSANT 1 LES 1 5.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier des Annales	25	centimes
» vélin	35	»
Couverture non imprimée	15	»
» imprimée	25	»

Titre et faux-titre:

Papier des Annales	25	centimes
» vélin	35	»

Brochage: par feuille	15	centimes
» Encartage des planches: par planche	15	»

(sans engagement)

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU 5 AOUT 1923.

La séance s'ouvre à 10 1/2 h., dans les locaux du Palais des Académies, à Bruxelles, sous la présidence de M. le Dr Van Doorslaer, vice-président.

Prennent encore place au bureau MM. Donnet, secrétaire ; Dilis, trésorier, et Rolland, secrétaire adjoint.

Sont présents : MM. vicomte de Jonghe, chanoine Van den Gheyn, baron Holvoet, de Behault de Dornon, Van Heurck, Saintenoy, membres effectifs.

MM. De Ridder, Cappart, Leuridant, Gessler, Terlinden, Bautier, Poupeye, Macoir, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : M. le colonel de Witte, président.

MM. Kintsschots, Comhaire, comte d'Arschot, Tahon, Visart de Bocarmé, Casier, membres titulaires.

Mgr Lamy, MM. Brunin, Buschmann, Van den Borren, membres corespondants regnicoles.

MM. le baron G. van de Werve et de Schilde et Lagasse de Locht, membres honoraires regnicoles.

Le procès verbal de la séance du 10 juin 1923 est lu et approuvé sans observations.

Il est donné connaissance de lettres de remerciements émanant de MM. le comte d'Arschot Schoonhoven et Siebenaler, promus membres titulaires.

de MM. De Ridder, Van Puyvelde, baron Paul Verhaegen, nommés membres correspondants regnicoles, et de Sir Ch. Walston Kn. nommé membre honoraire étranger.

L'Académie polonaise des Sciences et des lettres écrit que désireuse

de resserrer les liens qui existent entre les deux pays, elle enverra ses publications historiques et archéologiques en échange des Annales et Bulletins de l'Académie.

Le bibliothécaire dépose sur le bureau la liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de juin et de juillet 1923 et le compte-rendu analytique de quelques unes d'entre elles. Ces documents seront insérés au Bulletin.

M. le chanoine van den Gheyn fournit quelques détails au sujet d'un manuscrit dont viennent de s'enrichir les archives de l'évêché de Gand et qui constitue une autobiographie du prince Maurice de Broglie, évêque de cette ville. Il en fait connaître la partie qui a rapport au voyage que l'empereur Napoléon fit en 1810 dans nos provinces. Cette relation est pleine d'intérêt pour l'histoire intime de cette époque et pour celle des relations qui existaient alors entre le souverain et le prélat.

M. Paul Saintenoy, grâce à des documents nouveaux, reconstitue la biographie complète de Wenceslas Coebergher, peintre, architecte, savant, qui fut le fondateur dans nos provinces des monts de piété et fut chargé par les achiducs de travaux importants Ce fut une des figures les plus intéressantes de la Renaissance de la fin du XVIe siècle.

M. Gessler, fait connaître une légende à laquelle a donné naissance une pierre tombale indéchiffrable de l'église d'Heppenert, près de Maeseyck. Ste Gertrude aurait sauvé de la damnation un chevalier qui, perdu de dettes, avait vendu son âme au diable. Cette légende se rattache au type de celles plus anciennes qui sont consacrées à commémorer l'intervention de la Vierge ou d'un saint arrachant au démon l'acte de servitude qu'un malheureux avait signé dans un moment de désespoir. M. Gessler recherche à travers les imprimés et les manuscrits l'origine de ce récit folklorique et le retrouve dans un écrit du VIIIe siècle ayant pour auteur le moine Théophile qui vivait en Asie mineure.

La séance est levée à 12 1/2 heures.

Le Secrétaire. *Le Président.*

FERNAND DONNET. Colonel DE WITTE.

BIBLIOTHÈQUE

Liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois d'Août et de Septembre 1923.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

E. C. R. ARMSTRONG.	National Museum. Dublin. Guide to the collection of Irish antiquities.
CHANOINE PL. LEFEVRE.	O. P. Arnould de Leefdaele, abbé d'Averbode.
ERNEST MATTHIEU.	Comité provincial de la commission royale des monuments. Rapport annuel 1922.
FERNAND DONNET.	Rapport annuel du secrétaire et bibliothécaire. Exercice 1922.
ID.	Compte-rendu analytique N° 112 — Décembre 1922 et Janvier 1923.
EUG. GEEFS.	Etude des façades des maisons avec pignons à Anvers.
JOS. CASIER.	Le « Sinte Elisabethsvloed près Dordrecht en 1421 ».
PAUL BERGMANS.	Rapport sur les travaux de la Commission de la Biographie Nationale. 1922-23.
ID.	Ville de Gand. Commission des Monuments. Rapport. Exercises 1920 et 1921.
ID.	Un imprimeur musicien. Tielinau Susato.

PAUL BERGMANS. Un patriote belge d'avant 1830. Ferdinand Vander Straeten.

OSCAR ALMGREN & BIRGER NERMAN. Die ältere eizenzeit Gotlands.

2e ÉCHANGES.

BRUXELLES. Académie royale de langue et de littérature française. Bulletin, tome II, Nos 2 & 3.

ID. Société royale de géographie.
Renseignement commerciaux 1923, Nos 6, 7 & 8.

ID. Société royale de numismatique.
Revue belge de numismatique et de sigillographie 1923, 1e et 2e livr.

ID. Académie royale de Belgique.
Classe des lettres et des sciences morales et politiques.
Bulletin, tome IX, Nos 1-6.
Mémoires. Collection in-4°, 2e Série, tome IX, fasc. 2.
Mémoires. Collection in-8°, tome XVIII, fasc. 3 & 4.
Classe des Beaux Arts.
Bulletin, tome V, Nos 1-6.

ID. Académie royale de Médecine de Belgique.
Bulletin, Ve Série, tome III, N° 7.

MALINES Mechlinia, Chronique mensuelle d'archéologie 3e année. Nos 3, 4.

ISEGHEM Franciscana.
Revue trimestrielle. VI. n° 3.

HUY Cercle hutois des siences et beaux-arts.
Annales tome XIX. 3e livr.

PARIS Polybiblion.
Partie technique. CLIX vol. 7e livr.
Partie littéraire. CLVIII vol. 7e livr.

PARIS.	Societé nationale des antiquaires de France.
	Bulletin 1r trimestre.
	Mémoires et documents. Mettensia VIII.
ID.	L'Amour de l'art.
	4e année, Nos 6-7.
ID.	La renaissance de l'art français et des industries de luxe.
	6e. année, Nos 6-7.
MONTPELLIER.	Académie des sciences et lettres.
	Bulletin. Février-Juin 1923.
LE HAVRE.	Société havraise d'études diverses.
	89e Année 1922, 1r-2e et 3e trim.
POITIERS.	Société des antiquaires de l'Ouest.
	Bulletin, 2e trim. 1923.
AVESNES.	Pro Nervia. Revue historique et archéologique du pays des Nerviens, Nos 1 & 2.
LUXEMBOURG.	Institut grand ducal de Luxembourg.
	Publications de la Section historique, Vol. LX.
SOLEURE.	Schweiz Gesellschaft fur urgeschichte.
	14er Jahresbericht.
DUBLIN.	Royal Society of antiquaries of Ireland.
	Journal vol. LIII, part. 1.
GRONINGEN.	Tijdschrift voor geschiedenis.
	38e Jaargang, afl. 3.
LA HAYE.	Genealogisch-heraldischgenootschap « De Nederlandsche leeuw ».
	Maandblad, XLI., jaarg. No 8-9.
MADRID.	Revista de archivos, bibliotecas y museos.
	Tercera epoca. Anô XXVII. Enero a Margo 1923.
PALMA.	Societat arqueologica Luliana.
	Bolleti. Fuliol et Agost de 1923.
TURIN.	Societa piemontese di archeologia e belle arti.
	Bolletino Anno VII, Nos 1-2.
ROME.	R. Accademia nazionale dei Lincei.
	Notizie degli scavi di antichita. Vol. XIX, fasc. 7, 8, 9.

STOCKHOLM.	Kungl. vitterhets historie och antikuitets Akademien.
	Archaeologische monographien XII. 1-2 Heft.
DAMAS.	Académie Arabe.
	Revue, 3e année Nos 1-2, 3-4, 5-6.
CORDOBA.	Academia nacional de ciencias.
	Boletin tomo XXV, Nos 1-2.
CINCINNATI.	Museum association.
	42d Annual report 1922.
BOSTON.	American Academy of arts and sciences.
	Proceedings. Vol. LVIII, Nos 1, 2, 9.

3° JOURNAUX ET CATALOGUES.

BRUXELLES.	Pro arte.
ID.	Art et décoration.
	1e Année. Numéro spécial.
LEIPZIG.	Rudolph Hönisch.
	Deutsche literatur Katalog XXVIII

La Complainte de la mort d'Isabelle de Bourbon.

Dans la notice que nous avons publiée en 1920 dans les Bulletins de l'Académie royale d'archéologie de Belgique (1920, page 5) sous le titre de « *Les aventures posthumes d'une princesse bourguignonne* », nous avons reproduit en annexe le texte de « *la complainte de très haulte et vertueuse dame Madame Yzabel de Bourbon contesse de Chariolois* ». Ce poëme est inséré dans un manuscrit du XVe siècle qui appartient au British Museum à Londres et qui porte pour titre : « *Un brief et utile traitté du conseil compilé au commandement de mon très redouté seigneur Charles, le duc de Bourgogne, par le rev^d^ père en Dieu Guillaume, eveque de Tournay* ». Il est évident qu'il est ici question de Guillaume Fillastre, abbé de St-Bertin, évêque de Tournai et chancelier de la Toison d'Or, qui mourut à Gand le 21 août 1473. Récemment nous avons dans notre compte-rendu analytique n° 113 (Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique 1923, page 101) analysé le testament de ce prélat dont il y a peu de temps une copie a été retrouvée à la bibliothèque de St-Omer.

Mais nous ignorions quel était l'auteur de la complainte conservée dans le manuscrit de Londres. Dans notre notice, nous disions que de la mort de la jeune femme de Charles le Téméraire il était resté un témoignage contemporain. Et nous ajoutions, qu'un poète que l'on peut préjuger avoir appartenu à l'entourage immédiat de la princesse, et qui assista à ses derniers moments, exhala sa douleur en une longue et diffuse complainte. Cette pièce que nous

jugions alors inédite, nous fournit quelques détails intéressants au sujet de la mort d'Isabelle de Bourbon.

Mais cette complainte est-elle réellement inédite et n'a-t-elle pas déjà été reproduite en totalité ou en partie ? Nous en avons aujourd'hui une preuve affirmative.

En effet, dans une notice d'un grand intérêt, que M. le comte A. de Laborde, membre de l'Institut, vient de publier avec de belles illustrations dans les Archives de la Société des bibliophiles français, dont il est l'érudit président, et qui porte pour titre : « *La mort chevauchant un bœuf. Origine de cette illustration de l'office des morts dans certains livres d'heures de la fin du XVe siècle* », il analyse un poème consacré à la « Danse aux aveugles » et qui a pour auteur Pierre Michault.

A ce propos il fournit quelques indications concernant cet auteur.

Pierre Michault, poète, orateur et rhétoricien, a souvent été confondu avec Michault Le Caron, dit Taillevent, maitre queux de Charles VII, dont le principal ouvrage est le *Passe temps*, antérieur à 1440.

Quant à Pierre Michault, il était en réalité secrétaire de Charles le Téméraire, ce qui explique sa présence au lit de mort de la femme du duc, et lui permit de recueillir les détails, dont il fit mention dans sa relation rimée.

Notre supposition était donc justifiée : l'auteur de la complainte avait en réalité appartenu à l'entourage immédiat de la princesse.

Pierre Michault est bien l'auteur de ce poème. M. le comte de Laborde nous apprend, en effet, que né au début du XVe siècle, il devait déjà être mort en 1467 car, lors du décès du duc Philippe, qui eut lieu à cette date, il ne figure plus sur l'« Etat des officiers et domestiques des ducs de Bourgogne ». Et cependant son nom aurait dû être inscrit sur ces rôles, car lui-même, dans l'épitre dédicatoire du « *Doctrinal du temps présent* » dont il fut l'auteur, s'intitulait : « orateur et sujet du duc de Bourgogne et humble secrétaire de Monseigneur de Charolais ».

De nombreux auteurs se sont occupés de Michault, mais ne fournissent pas de plus amples détails sur son existence. Il écrivit divers ouvrages ; un des principaux qui fut réédité à maintes reprises,

porte pour titre : *la Danse aux Aveugles*. C'est ce traité qu'analyse dans sa notice M. le comte de Laborde. Poème allégorique, religieux et moral, en prose et en vers, écrit-il, qui ne manque pas de talent, mais qui à la suite d'une erreur et d'un manque de compréhension des premiers éditeurs, a été affublé d'un titre qui ne lui convient en aucune manière. Dans ce poème, ce ne sont en effet pas des aveugles qui dansent, mais les hommes qui font la ronde devant les trois divinités aveugles: l'Amour, la Fortune et la Mort, qui président à leurs destinées. L'auteur lui-même, du reste, précise cette conception quand il écrit :

Amour, Fortune et Mort, aveugles et bandés font dancer les humains chacun par accordance. Pierre Michault, nous l'avons dit, composa aussi en 1466 le *Doctrinal du temps présent*. Enfin on le reconnait sans conteste comme auteur de la *Complainte de très haulte et vertueuse dame Madame Isabel de Bourbon, comtesse de Charrclois*. Ce dernier poème a été imprimé en 1748 à Lille chez André Joseph Panckoucke, en un petit in-12, de 332 pages, plus un avertissement et un vocabulaire non paginés, qui porte pour titre : *La dance aux aveugles et autres poësies du XVe siècle extraites de la bibliothèque des ducs de Bourgogne*.

La complainte d'Isabelle de Bourbon dont nous avons publié le texte d'après le manuscrit du British Museum, n'était donc pas, comme nous l'avions cru, inédite. C'est à la savante notice de M. le comte de Laborde que nous avons dû la connaissance de l'auteur de ce chant historique. Nous lui exprimons encore ici toute notre reconnaissance pour l'amabilité qu'il a eue de nous communiquer son travail.

FERNAND DONNET.

Les statuts de la collégiale de Saint Jean-Baptiste à Diest au moyen-âge.

L'église Saint Jean-Baptiste à Diest, aujourd'hui à l'état de ruine, remonte vraisemblablement à la seconde moitié du XIIIe siècle. Il en est fait mention pour la première fois, à notre connaissance, dans une sentence arbitrale du 7 septembre 1274, relative à un projet pour l'ériger en paroisse. On suppose qu'elle servit d'abord de chapelle castrale, annexée à la résidence des seigneurs de Diest et que, dans la suite, vu l'importance de l'agglomération qui se forma autour du château, on y établit un rectorat paroissial. (1)

Vers la fin du XIIIe siècle, les chapelains qui desservaient l'oratoire manifestèrent l'intention de s'unir en *collegium*, à la façon du clergé secondaire de Liége. A cet effet ils s'adressèrent au seigneur de Diest, Gérard, pour qu'il appuyât leur demande auprès de l'autorité diocésaine. Gérard se rendit à ce désir et, après avoir concédé lui-même plusieurs privilèges (2), fit octroyer la charte de fondation du chapitre par le prince-évêque de Liége, Hugues de Châtillon.

Ce document, daté du 18 août 1297, instituait dans l'église de

(1) On peut voir, à ce sujet : RAYMAEKERS, *Het kerkelijke en liefdadige Diest*, p. 201. Leuven, 1870.

(2) Charte du 27 juin 1297, publiée dans : RAYMAEKERS, *Chronicon Diestense*, dans le *Bulletin de la Com. Royale d'Hist.* 1861, 3e série, t. II, p. 477-478.

Saint Jean douze prébendes, dont huit presbytérales, deux diaconales et deux sous-diaconales. Les quatre dignitaires du chapitre, à savoir le doyen, le chantre, l'écolâtre et le trésorier seraient élus par la majorité des chanoines. Toutefois avant de prendre possession de leur charge, ils auraient à la faire confirmer par l'autorité épiscopale. Le doyen remplirait en même temps l'office de recteur ou pléban de la paroisse. Comme tel, il devrait demander l'agréation du patron de l'église, le châtelain de Diest, et reconnaîtrait la juridiction de l'archidiacre et du doyen du concile. Chaque jour, les chanoines seraient tenus de chanter deux messes conventuelles, l'une pour les âmes des bienfaiteurs, l'autre de l'office du jour. Moyennant l'observance de ces prescriptions, le chapitre jouirait de tous les privilèges du clergé secondaire de la principauté. (1)

La même année, le seigneur de Diest fonda dans la nouvelle collégiale une chapellenie en l'honneur de Notre Dame, dont les revenus serviraient à l'entretien des chanoines. (2)

L'année suivante, le duc de Brabant, Jean III, fit plusieurs largesses au chapitre et le prit sous sa protection. (3)

Quoique richement doté à l'origine par la munificence des seigneurs et des fidèles, le chapitre vit ses revenus baisser progressivement à partir du XIVe siècle. Il faut en chercher la cause dans son éloignement du centre de la ville, qui depuis cette époque se développa dans un autre quartier de l'enceinte, comme aussi dans les lourdes exactions dont il fut accablé, lors des troubles religieux du XVIe siècle.

A plusieurs reprises les chanoines tentèrent de transférer leur résidence dans une église plus fréquentée, par exemple à Saint Sulpice ou à Notre-Dame. Ce fut peine inutile. (4)

(1) A. Miraeus et F. Foppens, *Opera Diplomatica*, t. I, p. 442. Bruxelles, 1748.

(2) Raymaekers, *Het kerkelijke en liefdadige Diest*, p. 213.

(3) Charte datée du 26 avril 1298, inédite. — Nous en publions le texte en annexe, d'après une copie conservée aux archives abbatiales d'Averbode.

(4) Archives générales du Royaume à Bruxelles, « Archives ecclésiastiques » n° 953 et Archives de l'Archevêché de Malines « Chapitre de Saint Jean-Baptiste à Diest ».

A la fin du XVIIIe siècle leur dénûment était tel qu'ils se virent forcés de demander leur dissolution. Au lieu des 8000 florins, nécessaires à leur entretien, ils n'en percevaient plus, chaque année, que 1200. Aussi le chapitre fut-il un des premiers supprimés lors de la réunion de la Belgique à la France. (1)

A part ces maigres données, nous ne savons rien des péripéties que traversa, au cours des âges, la collégiale de Saint-Jean. La majorité de ses archives a disparu, ou se trouve enfouie dans un dépôt privé, dont on ignore aujourd'hui l'existence.

La riche collection manuscrite, formée au XVIIe siècle par Gilles Die Voecht, diestois d'origine et religieux prémontré de l'abbaye d'Averbode, renferme la copie de deux documents du plus haut intérêt pour l'histoire interne de l'ancienne collégiale (2).

Ce sont deux codifications statutaires, dont l'une, la plus conséquente, remonte à l'année 1444, l'autre, plus brève, ne porte pas de date. L'auteur de l'histoire de Diest, qui eut connaissance des écrits de Die Voecht, assigne erronément à cette dernière l'année 1297 et la tient pour la plus ancienne du chapitre (3). Ce qui l'amena à cette affirmation ce fut sans doute la charte de l'évêque de Liége portant le millésime de 1297 et qui, dans la copie de Die Voecht, avoisine le texte en question.

Quoiqu'il en soit, ce ne sont pas là les statuts primitifs des chanoines de Saint Jean. La codification de 1444 rappelle plusieurs injonctions décrites *in originalibus statutis* et que l'on chercherait en vain dans le texte tenu pour primitif par Raymaekers. (4) De

(1) Archives du Royaume. Etats des biens du clergé, t. XVI.

(2) Archives de l'abbaye d'Averbode, IVe section, reg. n° 7, fol 465-493. Sur Gilles Die Voecht et ses travaux, voir *Bulletin de la Com. Royale d'Hist.* 1913, t. LXXXII, p. XLVI-L.

(3) Voyez, ouvrage cité, p. 211.

(4) Voici quelques passages pour lesquels se vérifie cette remarque : *Sciendum est quod in originalibus nostrae ecclesiae statutis et fundatione inter alia caneur quod in nostra ecclesia debent esse duodecim canonici, quorum unus sit decanus, unus scholasticus, unus cantor, unus thesaurarius sive custos, quorum octo erunt presbyteri, duo diaconi et duo subdiaconi.*

Cfr. Statuts de 1444, n° 1.

Item statuimus et ordinamus quod nullus canonicorum, capellanorum, choralium, tenet in domo sua publicam focariam seu concubinam aut mulie-

plus, dans le serment des chanoines, annexé à ce texte, on trouve le passage suivant qui condamne totalement l'opinion de Raymaekers :

Item juro quod statuta antiqua ac reformationes novas eorumdem statutorum, ac renovationes novàs per secundarias ecclesias factas et ordinatas, inviolabiliter observabo. (1)

Cette phrase ainsi que l'allure générale des prescriptions contenues dans cette codification, nous inclinent à croire qu'elle est antérieure aux statuts de 1444, sans qu'elle puisse être tenue pour la plus ancienne de la collégiale diestoise.

Nous publions, ci-dessus, ces documents dans la teneur qu'en donne le manuscrit de Die Voecht. Les abbréviations que présente sa copie, nous garantissent qu'il se servit de textes anciens, que l'historien futur des vieux corps capitulaires sera heureux de posséder.

PL LEFÈVRE, O. Praem.

rem suspectam, prout sanctiones canonicae statuerunt e in antiquis statutis continetur....

Ibidem, n° 32.

Item, prout in antiquis statutis habetur, renovandum statuimus et ordinamus, quod nullus de gremio capituli nostri, sive decanus, sive canonicus, eo in infirmitate constituto, aliquid perdat in horis, sed durante infirmitate domini et capitulum supplebunt vices suas.

Ibidem, n° 38.

1) Cfr. texte publié plus loin, en premier lieu : *Juramentum canonicorum.*

I. Statuts antérieurs au XVe siècle.

Universis presens scriptum visuris et audituris, nos decanus et capitulum ecclesiae Sancti Joannis Baptistae in Diest salutem et rei suscriptae cognoscere veritatem. Quamquam alma mater Ecclesia rationabiliter omnia ordinat, consultius tamen, juxta loci et temporis necessitatem, ac hominum utilitatem, secundum sacrorum canonum sanctiones, aliqua in melius commutat, affectum discretionis non semper juxta rigorem, verum etiam aliquando ad ejus temperantiam applaudendo, ad ipsius beneficium se convertit. Sane quidem, cum inspecta divini cultus augmentatione, certis die et hora, in loco nostro capitulari praefixis, scilicet anno Domin millesimo..., in vigilia beati Quirini martyris, hora prima, ac omnibus ac singulis canonicis ejusdem ecclesiae a me .. . decano subscripto specialiter vocatis, de communi nostrorum omnium singulorumque consensu, infrascripta statuimus et ordinavimus statuta, quoad annum proximum, firmiter sub modo et firmiter subscriptis, observanda.

1. In primis statuimus ordinantes, quod quicumque canonicorum nostrorum ad missas et ad horas canonicas, in missis scilicet ad ultimum *Kyrieleyson*, et in omnibus aliis horis canonicis ante finitionem *Gloria Patri* primi psalmi, et in matutinis ante finitionem primi psalmi nocturni non venerit, perdet sua signa.

2. Item statuimus quod omnes canonici teneantur esse similes in habitu solito religionis, videlicet a festo Omnium Sanctorum usque ad Pascha, in cappis nigris et decentibus cum subtilibus, et a festo Paschae usque ad festum Omnium Sanctorum in superpelliciis et almutiis decentibus competentes.

3. Item statuimus quod capellani ecclesiae nostrae teneantur et debeant, secundum suum modum, esse in habitu religionis decenti.

4. Item statuimus quod illo tempore quo horae canonicae fiunt, vel missa vel vigilia cantatur in ecclesia nostra, nullus canonicorum

vel capellanorum sine religione sua solita, ipsum chorum praesumat introire.

5. Item statuimus quod quicumque canonicorum et etiam capellanorum nostrorum, in istis sex festivitatibus venerit ad ecclesiam, videlicet in festivitatibus Natalis Domini, Paschae, Pentecostes, beati Joannis Baptistae, Assumptionis beatae Mariae Virginis ac Omnium Sanctorum, ad horas canonicas et praecipue ad utrasque vesperas, ad matutinas et ad missas, habebit, pro qualibet horarum, sex denarios communis pagamenti canonicus; capellanus vero illius medietatem, quum unus canonicus semper tantum accipit in distributione sicut duo capellani fuerit statutum.

6. Item statuimus et ordinamus quod omnes nostri canonici residentiam facientes, in sex festivitatibus anni conveniant ad omnes horas, videlicet in festivitatibus Natalis Domini, Paschae, Pentecostes beati Joannis Baptistae, Assumptionis, beatae Mariae Virginis et Omnium Sanctorum. Si quis autem venire neglexerit in praedictis festis, ut praemittitur, solvet in quolibet festo, sex denarios, quo non venerit, et etiam carebit distributione sua, in praedictis festis fieri solita et consueta.

7. Item statuimus et ordinamus quod canonicus, ad processionem in letaniis, ut moris est, veniens et hoc eundo et redeundo decenter, habebit quartam vini, capellanus dimidiam quartam vini habebit; item in vigiliis defunctorum, eundo ad aliquod funus, unusquisque habebit partem sibi competentem de eleemosina inde data.

8. Item statuimus et ordinamus quod quicumque canonicorum nostrorum ordinem sacerdotalem adeptus, perrexerit ad studium privilegiatum et cum effectu studuerit, ille totum corpus sui beneficii obtinebit et alii canonici supplebunt vices suas.

9. Item canonici minuti habebunt 4 dies spatiandi, proviso tamen eis de officiatione et possunt septies in anno minuere et non amplius.

10. Item statuimus et ordinamus quod unusquisque canonicorum nostrorum in anno habebit 40 dies spatiandi, proviso eis de officiatione et si aliquis per plures dies absens fuerit, et hoc non procedat de licentia decani et capituli petita et obtenta, debet simpliciter foraneus deputari et haberi.

11. Item canonicus residens moriens habebit corpus beneficii sui proximo anno integraliter

12. Item statuimus et ordinamus quod testamenta nostrorum canonicorum residentium decedentium, contra quoscumque impugnantes, in expensis communibus capituli nostri defendantur, si tamen alii canonici secundariarum ecclesiarum Leodiensium hoc fecerint suis confratribus decedentibus, et facere hoc sunt consueti.

13. Item statuimus et ordinamus quod secundo anno post mortem alicujus canonici, redditus corporis beneficii sui, canonici mortui cedent, pro media parte canonicis residentibus, alia medietas cedit fabricae ecclesiae nostrae et capellani aequaliter inter se dividentet ad augmentandum distributiones quotidianas.

14. Item canonicus de novo receptus vel recipiendus, seu etiam capellanus, post mortem seu resignationem alicujus canonici vel capellani, dat quinque solidos grossorum veterum fabricae ecclesiae nostrae pro cappa vel pro aliis, quibus ipsa fabrica potest indigere, et de eisdem capellano vel gubernatoribus ecclesiae nostrae satisfaciat per certa pignora vel per promptam pecuniam, gratuite et gratiose, et sic in Dei nomine admittatur.

15. Item ipse jurabit observare consuetudines et statuta nostrae ecclesiae et fidelitatem ejusdem ecclesiae nostrae, et celare secreta capituli nostri. Item ipsam comestionem solitam, infra 40 dies suae receptionis, dominis et sociis ecclesiae nostrae administrabit. Hic est notandum quod propter majorum utilitatem rei publicae capituli nostri, ista comestio mutata est in sex antiqua scuta pro communi bono nostri capituli convertenda et exponenda.

16. Item nullus canonicorum mutuabit purpuras ecclesiae nostrae aut locet alicui, nisi magistris ecclesiae, duobus vel tribus de canonicis presentibus.

17. Item quicumque canonicorum nostrorum in vigilia seu in die nativitatis beati Joannis Baptistae non venerit ad faciendam residentiam corporalem, illo anno reputabitur et habebitur omnino foraneus.

18. Item quicumque canonicorum vel capellanorum, de novo promotus in sacerdotem, non celebrabit alibi suam primam missam quam in ecclesia beati Joannis Baptistae praedicta : alioquin fructus

beneficii illius, quoad illum annum, sociis residentibus integraliter remanebunt.

19. Item exercens officium praepositurae nostrae ecclesiae, quicumque fuerit, debet facere suam computationem, singulis annis, infra quindenam post festum beati Joannis Baptistae ad longius, et eadem die satisfaciet capitulo de redditibus et bonis, et capitulum eidem satisfaciet e converso de suo praemio.

20. Item quicumque canonicorum venerit ad computationem, et ibidem usque ad finem perseveraverit, habebit unam quartam vini.

21 Item nullus canonicorum nostrorum levabit aut percipiet redditus vel fructus ecclesiae nostrae, nisi ille qui ad hoc per decanum et capitulum rite sit deputatus ; si quis secus fecerit et hujusmodi levata infra triduum receptori non restituerit, nihil in ecclesia nostra lucrabitur, quousque de hujusmodi levatis, dicto receptori nostro satisfecerit ad plenum.

22. Item beneficia canonicorum non residentium, quoad duas partes, cedent canonicis residentibus et, quoad tertiam partem, capitulo et fabricae ecclesiae et inter se aequaliter divident. Item si aliquem canonicum vel etiam scholarem, nobiscum residentem, extra nostrum capitulum citari contingat vel vexari, talem contra quascumque personas, defendemus, et procurabimus nobis remitti per nostras patentes litteras, ut moris est, et observabimus et faciemus, in talibus et in consimilibus casibus, quod ecclesiae secundariae Leodienses solent facere et observare in expensis et in aliis.

23. Item si contingat aliquem canonicorum, propter offensam dominorum temporalium, vel propter aliorum aliquorum molestationem manifestam, in suo beneficio nobiscum cum quiete non posse residere, poterit alibi stare et manere et habebit corpus beneficii sui quamdiu oportet eum sic esse extra oppidum nostrum Diestense, et alii vices suas supplebunt.

24. Item si contingat aliquem canonicorum nostrorum abesse in horis propter defensionem bonorum sui beneficii, illo tempore in ecclesia nihil amittet et alii supplebunt vices suas.

25. Item si aliquem canonicorum residentium ante festum beati Joannis Baptistae in ecclesia nostra contigerit abesse, socii residentes presentes fructus illius beneficii, pro rata temporis, obtinebunt.

26. Item statuimus et ordinamus quod custos, sive matricularius nostrae ecclesiae, pulsabit unam campanam ad matutinum, ad primam et ad nonam, tanto tempore ad minus quod unusquisque canonicorum, si fuerit in fine oppidi Diestensis, commode et sine nimia festinatione, ad horas poterit venire, et eisdem interesse. Si quis autem in isto aliquem impediverit, impeditor exsolvet signa impediti.

27 Item statuimus quod omnes nostri canonici residentes, singulis annis, in vigilia sancti Quirini martyris, ad locum capitularem conveniant, ad videndum, statuendum et ordinandum de statutis : quidquid tum per presentes ordinatum et statutum fuerit, ratum et firmum permanebit.

28. Item statuimus quod nemo respondeat, ubicumque fuerit, de utilitate communi, nisi matura deliberatione praehabita competenti cum confratribus, alias corrigetur.

29. Item si aliquid emerserit faciendum factis statutis, nostrae ordinationi reservamus.

In cuius rei testimonium, nos N. talis decanus et a, b, c, d etc. canonici residentes ecclesiae Sancti Joannis Baptistae Diestensis, sigillum nostrum commune presenti ordinationi duximus apponendum. Datum anno et die predictis.

Juramentum decani.

Ego N..., juro ad haec sancta Evangelia, quod ad decanatum hujus ecclesiae Sancti Joannis Baptistae Diestensis, Leodiensis diocesis, ad quem sum assumptus, habeo canonicum ingressum ; item quod jura et bona ipsius decanatus pro posse conservabo et alienata, si quae sint, ad jus et proprietatem illius revocabo pro viribus ; item quod in ipsa ecclesia Sancti Joannis, ratione dicti decanatus faciam personalem residentiam et continuam et infra annum a tempore adeptae pacificae possessionis ejusdem, me faciam in sacerdotem, impedimento cessante legittimo, promoveri et ea quae ad decani officium spectant, adimplebo pro viribus.

Juramentum canonicorum.

Primo juro quod sim liberae conditionis et de legittimo matrimonio natus, vel legittimatus via juris; item quod ad canonicatum et prebendam, ad quos peto admitti, habeo canonicum ingressum; item quod observabo fideliter et contra quoscumque volentes illas infringere, pro posse meo, defendam omnes et singulas libertates, exemptiones et francisias, tam hujus ecclesiae quam aliarum secundarum ecclesiarum Leodiensium, ac personarum et locorum spectantium ad easdem, sed et privilegia, jura, proprietates, consuetudines bonas antiquas et approbatas hujus ecclesiae, necnon specialiter statutum seu ordinationem de fructibus unius anni prebendarum vacantium istius ecclesiae fabricae applicandis Item juro si contingat me eligi vel esse decanum, facere residentiam personalem et me facere promoveri infra annum ad sacerdotium. Item juro quod statuta antiqua ac reformationes novas eorumdem statutorum ac renovationes novas per secundarias ecclesias factas et ordinatas, inviolabiliter observabo; non recipiam canonicum aliquem nisi praemissa juraverit. Ista juro ad haec sancta Dei Evangelia.

Juramentum capellanorum.

Ego N. juro ad haec Sancta Dei Evangelia, me habere canonicum ingressum ad istud beneficium, de quo mihi promissum est, et quod bona et jura beneficii ejusdem fideliter observabo, alienata, si quae fuerint, pro posse et nosse recuperabo, personaliter ipsi beneficio deserviam, et residebo, nisi obtinuero super hoc libertatem a domino decano et capitulo ecclesiae Sancti Joannis Baptistae Diestensis, Leodiensis diocesis, et obediens ero domino decano, et capitulo praedictis et nunquam conspirationem faciam contra ecclesiam nostram, necnon contra aliquam secundariarum ecclesiarum Leodiensium, nec consentiam vel contribuam in faciendo.

II. Statuts de 1444.

In nomine Domini. Amen. Universis presentis libelli seriem inspecturis et audituris, Henricus de Hellegate, artium magister, sacrae theologiae baccalaureus, decanus totumque capitulum ecclesiae Santi Joannis Baptistae oppidi Diestensis, Leodiensis diocesis, salutem quam Christus, in ara crucis sitiens, et pro illa obtinenda proprium effundens sanguinem, suis fidelibus irrogavit, et subscriptorum memoriale perhenne Fragilis hominum memoria, diversis saepius perturbata negotiis, infinitae rerum universitati non sufficiens, ac suae infirmitati consulere cupiens, sano providit concilio illis quae firmiori memoriae commendanda sunt scripturae beneficio succurere. Sicut enim humanam excedit comprehensionem arenas maris vel cœli stellas universaliter enumerare, sic et humanae transgreditur facultatem naturae, illa etiam quae scire necesse est, absque scriptura, tenaci memoriae commendare. Hac igitur ducti consideratione, necnon attento quod cedentibus vel decendentibus praesertim senioribus ecclesiae nostrae canonicis et personis ipsius, antiquae consuetudines,laudabiles et approbatae, quas in suis receptionibus novi ecclesiae ejusdem canonici jurant se pro viribus servaturos, et statuta pro ipsius ecclesiae et personarum ejusdem directione statuque prospero, retroactis temporibus deliberate condita, plerumque per eosdem novos canonicos ignorantur, et cum super illorum redurguuntur transgressione, se per illorum ignorantiam excusare solent, quodque nonnunquam ipsae consuetudines et statuta introducta negantur, precipue sub ea forma sub qua per seniores recitantur, et plerumque calumniam patiuntur, et ex eo quod in scriptis redacta non existant, deliberavimus hujusmodi consuetudines et statuta in uno certo libello recolligendas esse et describendas, ipsoque libello per nos approbato ac duplicato, unum ex eis in archivis ecclesiae nostrae, sub fida custodia fore recondendum, ut ei plena fides per canonicos et personas ecclesiae nostrae, presentes et futuros, adhibeatur in judiciis et extra, cum ex archivis productus

fuerit ante scriptis, alium vero in choro seu in vestibulo ejusdem ecclesiae nostrae palam incathenari decrevimus, ut ab omnibus ecclesiae nostrae personis, sublato quovis obstaculo, legi valeat, nec eis ignorantiam super his allegandi de cetero locus aliquis relinquatur, et eis in hunc libellum fideliter redactis et in pleno capitulo nostro saepius perlectis et exacte consideratis, tamdem sub anno Domini 1444 in capitulo nostro celebrato. .., ordinationes et consuetudines infrascriptas recedentes approbamus et statuta renovamus, de communi omnium nostrorum sequela consilio et assensu, prohibentes sub poena inobedientiae, necnon unius scuti antiqui capitulo applicandi, ne quis hujusmodi ordinationes et statuta praesumat minuere, illis vero addere seu etiam alias quomodolibet, absque consensu totius capituli et nisi per capitulum, immutare :

1. In primis siquidem sciendum est quod in originalibus nostrae ecclesiae statutis et fundatione inter alia canetur quod in nostra ecclesia debent esse 12 canonici, quorum unus sit decanus, unus scholasticus, unus cantor, et unus thesaurarius sive custos, quorum octo erunt presbyteri, duo diaconi et duo subdiaconi. Dictum statutum et ordinationem renovamus et corroborando statuimus et ordinamus, atque deputamus... virum N. in cantorem, qui chorum ecclesiae nostrae, ad instar secundariarum ecclesiarum Leodiensium, reget et dominum N. in scholasticum, qui verbum capituli geret et de rectore scholarum providebit, quem decanus et capitulum, an idoneus fuerit, examinabunt et dominum rectorum admittere debent et habent, et dominum N. in thesaurarium seu custodem ; quodque decanus praeerit ecclesiae et capitulo, secundum quod hactenus est observatum, cantor choro et custos seu thesaurarius ornamentis et clenodiis debet intendere et libros custodire et eorum curam gerere.

2. Item statuimus et ordinamus quod ex nunc in antea, singulis diebus dominicis, fiet processio apud ecclesiam nostram, ante, summam missam, more majoris et secundariarum ecclesiarum Leodiensium, quodque decanus in choro, in latere suo, si presens fuerit, alioquin senior canonicus presbyter in absentia decani, suppositis ecclesiae dabit aquam benedictam, et in dextro senior canonicorum aquam benedictam asperget. Extra vero chorum, celebrans missam populo aquam benedictam dabit et introitu

ecclesiae celebrans dicet collectam *Praesta quaesumus;* qua finita, cantor incipiet antiphonam diei congruentem.

3. Item quod decanus in singulis solemnitatibus et triplicibus festis tenebitur dicere et cantare primas et secundas vesperas, matutinas et missam, necnon diebus animarum, cinerum, palmarum, caena Domini, veneris sancta, sabbatho sancto et die Paschae ad missas, necnon Ascensionis, Pentecostes, Sacramenti, Joannis Baptistae, et singulis festivitatibus beatae et gloriosae Virginis Mariae. Quod si decanum aliquo dictorum festorum abesse contingat, hoc casu rogare habebit aliquem de senioribus presbyteris, qui, eo absente, suas vices supplebit. Si autem contingat festum decani evenire dominica die, tunc hebdomadarius pro tempore tenebitur ad primam missam celebrandam in locum decani et in parvis horis hebdomadarius tenebitur dicere capitula et orationes, cantor vero *Venite* invitatorium, cum socio per eum eligendum.

4. Item statuimus et ordinamus tria capitula generalia, quorum primum erit ipso die Quirini martyris, secundum in vigilia Nativitatis Sancti Joannis Baptistae et tertium in crastino Ægidii confessoris, et tunc publicabuntur et legentur statuta, continuando per tres dies. Quod si aliquem nostrorum, irrationabiliter, cessante causa, hujusmodi capitulis abesse contingat, pro quolibet capitulo quo aberit, ex fructibus suae prebendae perdet unum grossum antiquum, fabricae applicandum.

5. Item statuimus et ordinamus quod canonici et supposita capituli, tam in choro quam extra, tenebuntur decano ad reverentiam. Quod idem dominus decanus tenebitur redarguere et increpare delinquentes in malis moribus et fabulis in choro et eos caritative corripere, absque aliqua dissimulatione, quodque deliquentes et fore facientes, dummodo sibi constiterit per famam publicam aut rei evidentiam eos deliquisse, illos, absque dissimulatione quacumque, accusabit in capitulo, ad finem ut de commissis corrigantur et puniantur, juxta exigentiam delictorum. Et si decanum abesse contingat, deputabit unum ex canonicis, quem velit, in vice decanum, qui ad premissa teneatur.

6. Item quia canonici, juxta primaevam eorum fundationem, horis canonicis tenentur interesse, statuimus et ordinamus, quod quicumque canonicorum ecclesiae nostrae, cessante impedimento

legittimo vel causa rationabili, non interfuerit singulis diebus matutinis, missae defunctorum, summae missae, vigiliis et vesperis, perdet in qualibet horarum praedictarum unum turonensem, nisi notorie infirmus fuerit aut legittime excusatus, quam excusationem intimabit decano; debentque canonici venire in tertio psalmo matutinarum usque ad finem, infra epistolam in missis, in vesperis autem infra tertium psalmum et usque ad finem, in vigiliis autem infra *Magnificat* et usque in finem, nisi fortassis ex causa necessaria seu alias probabili, quam decano intimare debet, contingat canonicum tempore divinorum exire.

7. Item statuimus et ordinamus quod nullus in choro faciat aut teneat confabulationes et colloquia tempore divinorum, sed quilibet cantet aut legat cum choro, pro se et in solidum, absque fabulis, clamoribus seu rixis. Quicumque secus fecerit et per custodem horarem repertus fuerit culpabilis, perdet 4 turonenses. fabricae applicandos. Volumus autem hujusmodi statutum se extendere tam ad canonicos, capellanos chorales, quam ad officiatos ecclesiae nostrae.

8. Item statuimus et ordinamus quod junior canonicus, receptus et residens, tenebitur ex injunctione capituli conscribere et notare absentes et delinquentes in singulis horis praedictis, et praestabit in capitulo solemne juramentum quod absentes et delinquentes, absque personarum acceptione, secundum melius suum, legaliter signabit et notabit, singulis diebus, per se vel alium, nemini parcendo, vel procurabit alium, expensis suis.

9. Item statuimus et ordinamus quod nullus canonicorum, capellanorum choralium, officiatorum intrabit chorum tempore divinorum sine habitu aut religione decenti; bastionarius autem, cum virga, chorum intrabit; quod si secus per alium aliquem praedictorum factum fuerit, solvet singulis vicibus unum antiquum dimidium boddrager, fabriciae applicandum, habebuntque canonici capellani et officiati suas seras et clausuras extra chorum, ubi suas deponent vestes religionis, ibidem se induendo et exuendo.

10. Item statuimus et ordinamus quod quandocumque decanus habet celebrare summam missam, diaconus et subdiaconus debent et teneantur confiteri peccata sua, et sic confessi, se aptare et praeparare in tempore et vestibulum; cum decano celebraturo exeant,

et praecedant a principio usque in finem cum devotis ceremoniis, insistendo debitis locis : qui secus fecerit, perdet tres turonenses, fabricae applicandos; quodque de caetero diaconus et subdiaconus cum celebrante missam vestibus suis congruis se induere et exuere debent, nec ante vel post illis uti ad diversa loca, extra chorum pervagando, dictoque celebranti in missa assistere et sibi servire devote ut praedictum est, et absque adminiculo cujuscumque alterius personae, adjuncto custode et scholaribus ; quodque subdiaconus in festis decani debet tenere patenam, prout hactenus est conservatum.

11. Item statuimus et ordinamus quod missa animarum semper dici debet in summo altari, statim prima et *Preciosa* decantatis, cum diacono et subdiacono, juxta formam et tenorem fundationis ecclesiae nostrae, quodque commendatio animarum per celebrantem missam animarum, astante sibi diacono et subdiacono, legi et dici debet ante pulpitum in choro et, illa finita, cantabitur tertia.

12 Item statuimus et ordinamus quod quandocumque aliquis canonicorum debeat induere cappam choralem ad custodiam chori, debet cappam hujusmodi induere et in vestiario seu vestibulo et non alibi.

13 Item statuimus et ordinamus quod hebdomadarii et custos chori, cujus est septimana, qui cantor vulgariter nuncupatur, habent et debent interesse, suis septimanis durantibus, singulis horis et hujusmodi sua officia, per se vel per alium canonicum, facere et exercere, prout hactenus consuetum est fieri, et si fuerint defectuosi et negligentes, nec aliquem pro eis rogaverint, cum effectu in se recipientem onus seu officium, singulis diebus perdent in principalibus horis, videlicet matutinis missis, vigiliis et vesperis, in qualibet horarum hujusmodi duo turonenses et presentes eorum vices supplebunt, ne divinum officium, propter eorum absentiam, retardetur vel quomodolibet omittatur. In parvis vero horis perdent hujusmodi hebdomadarii seu custos absens, qualibet horarum, dimidium turonensem. Est tamen nostrae intentionis quod praedicti hebdomadarius et custos chori, si absentes fuerint et alium loco eorum posuerint, non amittent in distributione magis quam illi, quibus officium hujusmodi non incumbit.

14. Item statuimus et ordinamus quod ecclesia nostra et ejus

membra de caetero conforment se, pro posse, secundariis ecclesiis Leodiensibus, intonando psalmos et antiphonas, taliter videlicet, quod custos chori intonabit primam antiphonam in matutinis et in vesperis usque ad debitum punctum ; hebdomadarius, non stando, in sua forma, solus intonabit psalmos usque ad medium versus, absque interruptione cujuscumque alterius, et extunc chorus ulterius prosequetur, quodque in medio versus cujuslibet psalmi fiet pausa per utrumque chorum in psallendo. Quod si, quod absit, contingat cantorum seu custodem chori ex negligentia vel inprovisione errare intonando, quod de caetero non fiat per aliquem sibilatio, susurratio, rumor seu clamor, sed modeste et honeste per alium chorum emendetur et corrigatur error commissus, ne fiat scandalum seu verecundia in choro, sub poena duorum turonensium, a quolibet delinquente fabricae applicandorum.

15. Item statuimus et ordinamus quod ex nunc in antea in Adventu Domini et in Quadragesima, quandocumque in crastino fiet de tempore, dicentur die praecedenti vigiliae cum novem lectionibus et in crastino laudes, finitis matutinis. Quodque in duplicibus festis de caetero non fient neque dicentur vigiliae ; similiter in solemnitatibus et stationibus solemnibus, in dicta nostra ecclesia fieri solitis

16. Item statuimus et ordinamus quod chorales ecclesiae nostrae tenebuntur interesse solemnibus processionibus, videlicet Rogationibus, Sacramenti, Joannis Baptistae et beatae Mariae Virginis et in triplicibus festis, in tribus principalibus horis, a principio usque ad finem, nisi legittime fuerint excusati, vel licentiam obtinuerint a decano, alioquin stabunt singulis vicibus, quibus eos abesse continget, in claustro, per tres dies continuos, et hoc ad monitionem decani.

17. Item statuimus et ordinamus quod nullus de caetero, sive canonici, sive capellani, sive chorales extra ecclesiam nostram deserviat beneficio, sive beneficiis suis vel non suis, sine licentia decani et capituli, ob hoc petita et obtenta et per majorem partem capituli concessa ; quae quidem licentia peti debet in vigilia beati Joannis Baptistae et durabit per annum dumtaxat; quodque canonici habentes et volentes, licentia petita et a capitulo obtenta, deservire aliis beneficiis, captent horam talem quod divinus cultus in ecclesia

nostra non diminuatur, precipetur aut retardetur : quod si per aliquem secus factum fuerit, eo ipso, absque monitione praecedenti, sit privatus distributionibus quotidianis dimidii anni.

18. Item statuimus et ordinamus quod nullus de gremio ecclesiae nostrae deferat libros, jocalia, vestes et ornamenta ecclesiae nostrae extra ecclesiam sine speciali licentia dominorum decani et custodis, conjunctim per eosdem concedenda, petita et obtenta : quod si per aliquem contrarium fieri contingat, solvet fabricae ecclesiae unum florenum rhenensem aureum infra 15 dies proximos; et si de presenti, aliqui penes se habeant aliquid de libris, aut aliquid de jocalibus ac aliis hujusmodi, praecipimus et mandamus ut, infra triduum a tempore publicationis praesentium, sub poena unius floreni rhenensis, fabricae applicandi, libros et alia hujuscemodi reportent et restituant.

19. Item statuimus et ordinamus quoad in ecclesia campanas in horis pulsandas, quod matricularius tenebitur et debet in summis festis, videlicet Nativitatis Christi, in undecima hora noctis pulsare et compulsare hora duodecima; Purificationis, Palmarum, Paschae, Ascensionis Pentecostes, Sacramenti, Joannis Baptistae festis hora tertia post medium noctis, et compulsare hora quarta. In duplicibus festis et diebus dominicis pulsabitur hora quarta et quinta compulsabitur. In ferialibus diebus ac tribus lectionibus pulsabitur hora quinta et sexta compulsabitur; quodque inter primum et tertium pulsum semper sit integra hora intermedia.

20. Item a festo Paschae usque ad Omnium Sanctorum matricularius tenebitur pulsare primam hora septima et adeo hujusmodi pulsus durabit, quod canonicus commode a loco suae habitationis ad ecclesiam potest et valeat, sine fatigatione, venire; et a festo Omnium Sanctorum usque ad festum Paschae hora octava, demptis diebus dominicis, quibus, propter sermonem ad populum, semper prima pulsabitur hora octava, et de caetero durante sermone hujusmodi, nullus praesumat celebrare missam, etiam in summo altari.

21. Item statuimus et ordinamus quod matricularius pulsabit ad summam missam, quando tertia cantatur; qua cantata incipietur summa missa et, illa finita, cantabitur sexta, nisi fuerit jejunium praeceptum, aut in Adventu vel in Quadragesima, et tunc sexta ante summam missam et nona post summam missam cantabitur.

22. Item statuimus et ordinamus quod matricularius, a festo Paschae usque ad festum Omnium Santorum, extra Adventum et Quadragesimam, ad nonam pulsabit hora prima post meridiem, et durabit hujusmodi pulsus per dimidiam horam; cantata nona, pulsabitur pro defunctis ut moris est et incipientur vigiliae. si festum non impediat, et tempore decantationis vigiliarum pulsabit ad vesperas Si vero non fuerint vigiliae, pulsabitur more consueto, videlicet hora secunda et ad vesperas. decantatis vesperis, sine intervallo cantabitur completorium, praevia pulsatione consueta.

23. Item volumus et statuimus et ordinamus, propter abusus pridem in ecclesia nostra commissos, quod matricularius in capitulo solemniter jurabit quod horis praetactis, et ut praescribitur ordinatis, horas canonicas pulsabit, nec pulsus suos anticipabit vel retardabit propter quaecumque, nisi de speciali mandato capituli seu decani, sibi ad hoc facto, et si in praemissis defecerit et per decanum accusatus fuerit, perdet de suo salario, in qualibet horarum. unum turonensem, fabricae applicandum.

24. Item statuimus et ordinamus quod decanus, cum opus fuerit et tempus requirit, indici faciat capitulum per bastionarium, cum expressione causae vel facti, super qua capitulari debet, et si laicus aut forensis velit habere capitulum, tenebitur venire in aestate circa sextam horam. et hieme circa quartam. et petere a decano indici capitulum. Similiter si quis velit convenire canonicum, capellanum, vel aliquem ex suppositis ecclesiae nostrae, petat a decano licentiam advocandi vel citandi reum ad crastinum, si dies juridica fuerit, alioquin ad proximam diem juridicam tunc immediate sequentem, et veniat in tempore praeexpresso; quodque bastionarius pro citatione hujusmodi ac salario suo, habebit unum stuferum. Volumus etiam quod si quis canonicorum, occasione debiti vel alicujus causae cujuscumque succubuerit in lite contra eum mota, tenebitur ad refusionem expensarum, ad decretum decani et capituli, nisi expensae ex toto vel ex parte, ex causa legittima compensarentur.

25. Item statuimus et ordinamus ad finem ut facta et negotia capitularia, provida modestia et descretione tractari et expediri valeant, et domini capitulares, absque perturbatione, interruptione et impedimento, suas querelas dicere valeant et possint, quod

quicumque canonicorum deinceps in loco nostro capitulari, decanum seu vicedecanum aut singulares canonicos ecclesiae nostrae, quominus ipse decanum seu vicedecanus in factis et negotiis capitulandis suas facere querelas, aut quominus ipsi canonici singulares suam dicere super hujusmodi factis et negotiis capitularibus intentionem, absque disturbio valeant et possint, verbo vel facto interumperet, perturbaret aut impediret, et ab hujusmodi interruptione, perturbatione seu impedimento, per decanum seu vicedecanum, ad hoc requisitus, non cessaverit, aut alias in hujusmodi perturbatione et impedimento perseveraverit, quod talis interruptor, perturbator seu impeditor, per decanum seu vicedecanum ad hoc requisitus, statim locum debet et tenebitur exire capitularem et de hujusmodi perturbatione et impedimento pro tunc illarum ad decretum capituli correctionem recipere, et exinde emendare; quae quidem correctio seu emenda talis erit, quod quoties hoc fieri continget, per quemquam, talis privabitur voce capitulari, spatio unius integri anni et solvet fabricae ecclesiae nostrae, infra quindecim dies, tria scuta antiqua irremissibiliter exigenda. Pariformiter fiet de illis qui revelant actus capitulares seu secreta capituli et pari poena veniunt plectendi.

26. Item statuimus et ordinamus quod quicumque canonicorum, capellanorum vel suppositorum ecclesiae nostrae graves injurias, reales aut verbales, intulerit decano vel canonico aut alteri ejusdem ecclesiae supposito, in quocumque etiam loco, ad decretum decani et majoris partis capituli corrigatur et puniatur ; quod si decreto eorumdem obtemperare et acquiescere noluerit, sine ulteriori progressu a quotidianis distributionibus suspendatur, donec de praemissis satisfactionem praestiterit condignam.

27. Item statuimus et ordinamus quod causae coram nobis intentatae, summarie et de plane expediantur, aut de consensu decani et majoris seu sanioris partis capituli, in civitate Leodiensi, ubi jurisperitorum copia habetur, committantur.

28. Item statuimus et ordinamus quod qui pro suis negotiis peragendis se absentare voluerint, habebunt singulis annis quadraginta dies liberos, prout hactenus est observatum et dies exitus et reditus non computabuntur ; debetque volens exire petere a decano seu vice decano, per se vel per alium, licentiam exeundi, anniversariis

conditionatis exemptis et exceptis, in quibus perdent quotas suas ; et canonicus, qui ultra quadraginta dies se absentaverit, perdet singulis diebus hujusmodi absentiae sex turonenses, mensae capitulari applicandos, sibi per receptorem ecclesiae nostrae discomputandos de fructibus et redditibus sibi competentibus

29. Item statuimus et ordinamus quod canonicus qui fecerit suam primam residentiam habebit pro foronea duos florenos rhenenses, postquam anni gratiae et fabricae fuerint expirati, et quod quilibet canonicus debet facere suam primam residentiam spatio unius anni, et interesse singulis diebus duabus horis principalibus, nisi legittime fuerit excusatus.

30. Item statuimus et ordinamus quod decanus aut canonicus volens se divertere ad studium universale, postquam fecerit suam primam residentiam, debet habere libere stando in studio corpus suae prebendae intregaliter. Pariformiter canonicus missus ex delicto vel negligentia commisso seu commissa ad scholas, habebit corpus suae prebendae integre, hoc addito, quod hujusmodi canonicus, ad scolas missus, singulis annis solvet ecclesiae, ad opus fabricae, unum florenum rhenensem dumtaxat, et de dicta portione debet et tenetur esse contentus.

31. Item cum plerumque dissentiones, rixae et jurgia emerserint ex actibus capitularibus, illique publicati et revelati fuerint, quod dolenter referendum est, per canonicos in detrimentum et confusionem ecclesiæ et animarum suarum periculum, non obstante juramento in eorum receptionibus praestito, statuimus et ordinamus, quod nullus secreta capituli, prout juravit, revelet nutibus, signis aut verbis : quod si per aliquem contrarium factum fuerit et sufficienter probatum, carebit voce capitulari, et suspendetur a perceptione fructuum suorum per integrum annum et deinde habebit scholas biennales in studio universitatis, sibi per capitulum nominando et assignando.

32. Item statuimus et ordinamus, quod nullus canonicorum, capellanorum choralium tenent in domo sua publicam focariam seu concubinam, aut mulierem suspectam, prout sanctiones canonicae statuerunt et in antiquis statutis continetur; quod si secus fecerit, et per decanum requisitus fuerit ut desistat, talis tertio

monitus, sit privatus distributionibus quotidianis, quamdiu in dicta vita perseveraverit et per tres menses proxime sequentes.

33. Item nullus canonicorum aut capellanorum seu choralium de caetero cantet suam primam missam extra ecclesiam nostram, nisi de licentia decani petita et obtenta.

34. Item statuimus et ordinamus, quod nullus canonicorum aut suppositorum ecclesiae nostrae officia vel negotia saecularia, maxime turpia et inhonesta exerceat, aut braxare, pingere seu alia opera mechanica personaliter facere praesumat, et qui talia fecerit ad arbitrium decani et capituli corrigatur et puniatur.

35. Item quia in secundariis ecclesiis est moris in die cinerum sermonem fieri, post primam in capitulo, ad corrigendum mores fratrum et ad incitandum collegium ad devotionem, sequentes vestigia earumdem ecclesiarum, decanus ex gratia speciali, per se vel per alium, faciat collationem brevem coram clero et suppositis ecclesiae, una cum rectore scholarium et scholaribus in habitu et religione. Facta collatione dicentur septem psalmi.

36. Item statuimus et ordinamus, quod quilibet de gremio ecclesiae nostrae habetit ex nunc in antea et habeat liberam postestatem testandi, tam coram notario et testibus viva voce, quam in scriptis sive per scedulam, sua propria manu scriptam sive signatam, aut scedula suo sigillo sigillata, et si aliquem decedere contingat, quod absit, intestatum, bona ipsius mobilia confiscabuntur capitulo.

37. Item si aliquem de gremio ecclesiae infirmari contingat, decanus si requisitus fuerit, deferet illi viaticum; quodque canonici, capellani tenebuntur cum religione eum associare, praecedentibus duobus tortitiis ardentibus, cum Eucharistiae sacramento; quodque campana major pulsari debet ad convocandum conventum seu collegium et eorum supposita, eisque intimare debet per bastionarium ecclesiae, si presentes non fuerint. Et si contingat infirmum seu aegrotantem decedere, omnes de conventu tenebuntur interesse vigiliis et missae animarun ac sepulturae, alioquin perdant quotam suam de scuto antiquo, ad quod moriens tenetur.

38. Item, prout in antiquis statutis habetur, renovandum statuimus et ordinamus, quod nullus de gremio capituli nostri, sive decanus sive canonicus, eo in infirmitate constituto, aliquid perdat

in horis, sed durante infirmitate domini et capitulum supplebunt vices suas.

39. Item statuimus et ordinamus, quod ex nunc in antea legatum Odae Vastelavonts habetit suum processum et in omnibus et per omnia teneatur et observetur, prout in testamento per eam condito continetur, et distribuitur, nec quidquam ex illo omittatur, quia ultima ultimis lex est.

40. Item statuimus et ordinamus quod unusquisque capellanus residens suas missas per se et non per alium personaliter leget et celebrabit, nisi necessitate seu impedimento notabili supervenienti, petita tamen licentia et obtenta a decano, ad finem ut missae debite fiant et non omittantur.

41. Item statuimus et ordinamus, quod quilibet canonicus de caetero decedens, tenebitur ad minus solvere aut legare, de primis et promptioribus suis bonis, pro suo anniversario quatuor grossos veteres hereditarie ; capellanus vero duos grossos ad quos fructus anni gratiae ultra alia bona decedentium voluit esse obligatos et obnoxios ; choralis autem prout in eorum admissionibus se obligaverunt.

42. Item statuimus et ordinamus, quod quicumque de caetero, de gremio ecclesiae nostrae, receperit vel recipere voluerit ab ecclesia nostra bona seu hereditates in emphiteosim perpetuam, talis, infra mensem post investituram hereditatum per eum adeptam, ponere debet fidejussores laicos, qui conveniri possint coram laicali justitia : quod si non fecerit eo ipso sit suspensus a perceptione fructuum donec et quosque adimpleverit. Item canonici, in negotiis ecclesiae occupati, nihil perdant.

43. Item statuimus et ordinamus quod receptor ecclesiae nostrae singulis annis computabit et suas faciet computationes, infra 15 dies post festum nativitatis Joannis Baptistae et solvet canonicis de eorum rata, juxta tenorem sui juramenti, et decanus et capitulum tenebuntur deputare dicto receptori et adjungere unum ex dominis canonicis, qui dicto receptori in suis agendis assistat : quod si secus fecerit privabitur suo salario et officio.

44. Item quod nullus canonicorum de caetero levare praesumat redditus ecclesiae nostrae sine speciali commissione capituli, et si aliqua eum levare contingat vel recipere, illa restituat receptori

per eum levata infra triduum : quod si contrarium fecerit suspensus erit a perceptione fructuum per tres menses.

45. Item reservamus nobis potestatem antefactas ordinationes et statuta si quoquomodo ex eisdem dubia oriantur, interpretandi, moderandi seu in melius reformandi, toties quoties opus erit, et hoc de consilio venerabilium ecclesiarum secundariarum Leodiensium.

Subscriptum :

Lambertus Steenaert, quoad copiam, facta collatione diligenti.

III. Charte du duc de Brabant Jean II en faveur du chapitre du Saint Jean. 1298, avril 26.

Universis praesentes litteras visuris. Nos Johannes, Dei gratia Lotharingiae, Brabantiae et Limburgii dux, notum facimus quod nos, dilectis canonicis nostris, decano et capitulo collegiatae ecclesiae Sancti Johannis Baptistae, in Dyest, concedimus et damus potestatem in terra nostra, in augmentationem suarum communium praebendarum, ob remedium animae nostrae ac nostrorum praedecessorum, acquirendi quindecim bonnaria terrae censualis sive allodialis et in ea investiendi et dictam terram liberam tenendi et habendi ab omni tallia, focaria, exactione, seu ab alio quovis servitio nobis aut nostris successoribus in perpetuum exhibendo, absolvimus et quittamus, hoc adjecto quod si bona eadem ad talliam, quae communiter tallia undecim annorum appellatur, obligentur, ad solutionem ejusdem teneantur, presentium testimonio litterarum, sigillo nostro sigillatarum. Datum anno Domini 1298, in crastino beati Marci evangelistae.

Original disparu. — Copie aux Archives d'Averbode, IVe section, reg. n° 7, fol. 475.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1923.

La séance s'ouvre à 2 1/2 heures, à Anvers, dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts, sous la présidence de M. le colonel de Witte, président.

Sont présents : MM. le Dr Van Doorslaer, vice-président. Donnet, secrétaire ; Dilis, trésorier ; Rolland, secrétaire adjoint.

MM. Soil de Moriamé, Bautier, Coninckx, Geefs, Stroobant, Hasse, De Ridder, Casier, Pâris, membres.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion :

MM. Destrée, Tahon, baron Holvoet, de Behault de Dornon, Van Heurck, Bergmans, chanoine Van den Gheyn, membres titulaires.

Mgr Lamy, MM. Van den Borren, Buschmann, comte d'Arschot, Leuridant, Brunin, membres correspondants regnicoles.

M. Lagasse de Locht, membre honoraire regnicole.

Le procès-verbal de la séance du 5 août 1923 est lu et approuvé sans observations.

Le Musée d'art et d'histoire de Genève propose l'échange de son Bulletin contre les publications de l'Académie. Cette proposition est acceptée.

M. le président fait part du décès de M. le baron G. van de Werve et de Schilde, gouverneur de la province d'Anvers et membre honoraire régnicole de notre Compagnie. Il exprime les regrets profonds que ce décès subit a provoqués parmi les membres. Une lettre de condoléances sera adressée à Mme la baronne van de Werve et de Schilde.

M. le colonel de Witte félicite ensuite M. Paul Rolland qui vient d'être proclamé docteur en philosophie et lettres avec félicitations du jury.

Le bibliothécaire dépose sur le bureau la liste des publications parvenues à la bibliothèque depuis la dernière séance.

M. le président rappelle que le mois dernier s'est tenu à Tongres un Congrès d'archéologie. C'était le 25e à la participation duquel l'Académie prenait une part importante. Cet événement constitue une date mémorable et qui mérite d'être soulignée. C'est de plus, grâce à l'initiative de l'Académie, et surtout de son président d'alors, le général Wouwermans, qu'en 1885 fut fondée la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie. Celle-ci prit la direction des congrès dont le premier avait eu lieu en 1867 avec un véritable succès. Il s'est tenu à Anvers. Depuis lors, vingt-cinq fois des congrès ont été organisés dans diverses villes belges. L'œuvre entreprise il y a près d'un demi siècle, a obtenu une complète réussite et a grandement contribué au développement des études archéologiques et historiques en Belgique. Le président, en terminant, rend hommage à tous ceux à qui est dû ce brillant résultat, et forme des vœux pour que la Fédération poursuive à l'avenir ses travaux avec le même succès.

M. De Ridder donne connaissance d'un travail très documenté relatif à la transmission des titres de noblesse aux Pays-Bas sous l'ancien régime. Seul le possesseur d'une seigneurie pouvait en porter le nom; toutefois à partir du milieu du XVIIIe siècle le titre fut parfois attaché à un nom qui constituait ainsi un fief fictif. La transmission s'en faisait en ligne directe par ordre de primogéniture.

Des tentatives nombreuses furent faites au cours des siècles pour obtenir des dérogations à ces règles. Grâce à des recherches dans les archives contemporaines M. De Ridder fournit nombre de renseignements inédits sur ces péripéties, sur les poursuites judiciaires qui eurent lieu, sur les décisions que prit le gouvernement.

M. Paris exprime le vœu que M. De Ridder puisse un jour produire un travail identique au sujet des modifications que subit le port des armoiries. Ces renseignements seraient précieux pour l'étude de nombre de manuscrits archéologiques ou artistiques.

M. le chanoine Lefèvre O. Pr. a envoyé une étude sur le Chapitre de l'église St-Jean-Baptiste à Diest. Il fournit quelques détails sur sa fondation, son existence et sa disparition. Il reproduit deux

codifications statutaires du XVe siècle qui complètent sur certains points ces renseignements.

M. Donnet dans son travail sur Isabelle de Bourbon avait reproduit une complainte contemporaine extraite d'un manuscrit du Britisch Museum. L'auteur n'en était pas connu. Grâce à des renseignements fournis par M. le comte de Laborde, il a pû combler cette lacune. L'auteur du poème est un secrétaire de Charles-le-Téméraire, Pierre Micault, poëte, orateur et rhétoricien.

Le travail de M. De Ridder sera imprimé aux annales; les notices de MM. le chanoine Lefèvre et Donnet seront insérées au bulletin.

M. P. Bautier soumet les photographies de deux repliques d'un même tableau attribué à Quinten Matsijs et représentant un Ecce Homo, Elles sont de qualité inégale. Dans l'une, un coin de ciel est remplacé par un fragment de bâtiment contre lequel se voit un petit monument qui pourrait être inspiré par le puits dont la légende attribue l'exécution au peintre.

Les membres émettent l'avis qu'on pourrait être ici en présence d'une surcharge qui pourrait avoir pour but de confirmer l'attribtion du tableau à Quinten Matsijs..

Il est décidé qui la prochaine séance aura lieu à Bruxelles et qu'on s'entendra avec M. Cappart au sujet d'une visite proposée à la galerie Egyptienne du Musée du Parc du Cinquantenaire.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire, FERNAND DONNET.

Le Président. Colonel DE WITTE.

BIBLIOTHÈQUE

Liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois d'Octobre et de Novembre 1923.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

TIMOTHÉE WELTER.	Notice sur une statuette en plomb de sa collection.
CHEV. DE CORSWAREM.	De liturgische boeken der Kollegiale O L. V. Kerk van Tongeren.
LEO BITTREMIEUX.	Mayombsch idioticon.
CH. VAN DEN BORREN.	Contribution au catalogue thématique des sonates de Galuppi.
CHANOINE VAN DEN GHEYN.	Le voyage de Napoléon en 1810.
PUIG Y CADAFALCH.	Les tapisseries du Palais de la Généralité à Barcelone et celles du Palais royal de Madrid.
PAUL SAINTENOY.	L'art provincial et le congrès de Vienne-Montélimar.
GEORGES HASSE.	Notes sur les fers à chevaux de la plaine maritime.
ID.	Les épingles en offrande au passage des rivières en Belgique.
ID.	Un aucien aqueduc au Lantaarnhof à Deurne.

FERNAND DONNET.	Un vol de tableaux de Rubens en l'an II de la République.
ID.	Compte-rendu analytique des publications. Juin-Juillet 1923.
ID.	Compte-rendu analytique des publications. Avril-Mai 1923.
CHANOINE JANSSEN O. P.	Bijdragen tot de geschiedenis der lakengilde van Turnhout.
SIR. G. FORDHAM	Notes on the Hundred and manor, or granges of Odsey.
R. FARRER.	Les enceintes romaines et du moyen âge de Strasbourg.
ID.	Découvertes récentes de mammifères fossiles en Alsace.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES.	Académie royale de médecine de Belgique. Mémoires couronnés et autres Mémoires. Collection in-8° tome XXII — 3e fasc. Bulletin Ve série, tome III nos 8, 9.
ID.	Société royale belge de géographie. Renseignements commerciaux 1922. n° 9.
ID.	Commission royale des monuments et des sites. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. LXIIe année 1923 janvier-juin.
MALINES.	Cercle archéologique, littéraire et artistique. Bulletin, tome XXVIII.
ID.	Mechlinia, Chronique mensuelle d'archéologie, histoire, etc., 3e année nos 5, 6, & 7.
GAND	Koninklijke Vlaamsche Academie. Verslagen en mededeelingen. Jan.-Maart 1923. Jaarboek 32e jaar. Uitgave van het Salsmans fonds nr 1. Uitgave van het Heremans fonds, nr 7.
LIÉGE	Institut archéologique liégeois. Chronique archéologique du pays de Liége 14e année, no, 5.

TURNHOUT.	Cercle historique et archéologique Taxandria. Annales 1913, n° 2.
PARIS.	Polybiblion. Partie technique, tome CLIX, 8e, 9e et 10elivr. Partie littéraire, tome CLVIII, 8e, 9e et 10elivr.
ID.	L'Amour de l'art. 4e année, nos 8, 9, 10.
ID.	La renaissance de l'Art français et des industries de luxe. 6e année nos 8, 9, 10.
ID.	Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances. Bulletin mai-juin 1923.
ID.	Ministère de l'instruction publique et des Beaux-Arts. Comité des travaux historiques et scientifiques Section des sciences économiques et sociales. Bulletin. Année 1919-1920.
ID.	Société de Saint-Jean. Notes d'art et d'archéologie, 27 année, n° 3.
LILLE.	Société des sciences, de l'agriculture et des arts. Bulletin des sciences 1920-1921-1922.
PERIGUEUX.	Société historique et archéologique du Perigord. Bulletin, tome L. 4e livr.
LYON.	Bulletin historique du diocèse de Lyon. Nouvelle série 1923 n° 4.
AMIENS.	Société des antiquaires de Picardie. Bibliothèque. Catalogue des manuscrits. Bulletin trimestriel Année 1922 n° 4. Mémoires 4e série, tomes VIII et IX. Mémoires in-4°. Documents inédits concernant la province, tome XX. La Picardie historique et monumentale, tome V n° 3 et tome VI n°. 1.

ANGERS. Société nationale d'agriculture, sciences et arts.
Mémoires, 5e série, tome XXV.

SAINTES. Société des archives historiques.
Revue de Saintonge et d'Aunis.
XLe vol., 6e, 7e & 8e livr.

ORLÉANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais.

VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Bulletin, année 1923, 219e livr.

AIX-EN PROVENCE. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, Séance publique 1922.
Musée Arbaud. Rapport 1921-1922.
Réception du 55e Congres des Sociétés savantes, 1922.

ID Université d'Aix.
Faculté de droit. Annales nos 9 et 10.
Faculté des lettres. Annales tome XII, nos 1-4.

ABBEVILLE. Société d'émulation.
Bulletin trimestriel, 1919, 1-4 1920, 1-4-1921, 1-4 1922. 1-2 et 3-4.
Mémoires, tome XXV, 2e fasc.

DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Mémoires, Juillet, Août, Décembre 1922 — Janvier 1923.

TOULOUSE. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres
Mémoires IIe série, tome X.

TOURS. Société archéologique de Touraine.
Bulletin trimestriel, tome XXII.
Mémoires, tome LI.

DUBLIN. Royal Irish Academy.
Proceedings Vol. XXXVI, Section C. part 6-15.

LA HAYE. Genealogisch heraldisch Genootschap « de Nederlandsche leeuw ».
Maandblad XLIe jaargang no 10.

GENÈVE.	Bulletin du musée d'art et d'histoire. 1923 I.
MADRID.	Revista de archivos, bibliothecas y museos. Anno XXVII. Abril a Junio de 1923.
PALMA.	Societat arqueologica Luliana. Bolleti. Setembre Octubre de 1923.
ROME.	R. Accademia nazionale dei Lincei. Notizie degli scavi di antichita. Vol. XX. fasc. 4, 5, 6. 7, 8, 9.
HELSINGFORS.	Société finlandaise d'archéologie. Suomen museo. Finska Museum XXIX.
GOTHENBOURG.	Göteborgs och Bohusläus forminnesförenings. Tidskrift 1921 et 1922.
CALCUTTA.	Archaeological Survey of India. Memoirs n° 14. Annual report 1920-21.
RANGOON.	Archaeological Survey Burma. Report till 31th March 1923.
BATAVIA.	Bataviaasch Genootschap van kunsten en wetenschappen. Oudheidkundig verslag 1922, 4e kwartaal. Tijdschrift voor Indische taal, land en volkenkunde. Deel LXII.
DAMAS.	Académie arabe. La revue. 3e année, n° 7-8, 9-10.
WASHINGTON.	Smithsonian Institution. Publications 2695 till 2700. Bureau of American ethnology. 37th Annual report.
BOSTON.	American Academy of arts and sciences. Proceedings. Vol. LVIII. Nos 10 till 15.
NEW-HAVEN.	The Connecticut Academy of arts and sciences Transactions. Vol. XXVI. p. 181-211.
BERKELEY	University of California. Publications. Price list 1923

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

PARIS. Edouard Champion.
Nouvelles publications.

ID. J. Gamber.
Catalogue 116. Préhistoire.

ID. Jacques Lechevallier.

LEIPZIG. Karl W. Hiersemann.
Catalogue n° 98. Géologia. Paleontologia.
Kunstgewerke. Katalog 527.
Géographie. Kartographie. Katalog 529.

ID. Gustav Fock.
Klassische philologie und altertumskunde.

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

de quelques publications reçues pendant les mois de Juillet à Septembre 1923.

N° 115.

MESSIEURS,

Les mois d'été, mois de vacances, ont arrêté quelque peu l'afflux ordinaire des publications destinées à notre bibliothèque Aujourd'hui leur envoi régulier a repris son activité, la liste des ouvrages reçus vous le prouvera. A mon tour, je reprends ma tâche et je me permets d'attirer votre attention plus particulièrement sur quelques travaux parus dans les diverses publications récemment reçues.

* * *

Continuant et terminant son important travail sur *l'Ancienne industrie du cuivre à Malines*, M. le Dr Van Doorslaer vient d'en faire paraître la cinquième partie dans le bulletin du Cercle Archéologique de Malines (Tome XXVIII). On y trouvera la description d'objets en métal de toutes catégories, fabriqués à Malines et répandus dans de nombreuses localités du pays et de l'étranger.

Leur caractère artistique s'avère d'une manière incontestable. Ce sont des clôtures de chœur ou de chapelles aux colonnettes élégantes, à l'ornementation le plus souvent ogivale; des chandeliers de toutes grandeurs et de tous styles, de charmantes sonnettes gracieusement ornées de motifs délicats, des mortiers au profil artistique, des

marmites, des boites à poids, des mesures, et nombre d'autres objets qui, malgré leur destination banale, se distinguent toutefois par la pureté de leur ligne et la perfection de leur fabrication. Des listes de divers genres : noms des fondeurs, nomenclature de leurs œuvres, ainsi que des tables détaillées permettront aux chercheurs de s'orienter facilement dans un travail destiné à fournir tant d'indications utiles et intéressantes sur une industrie artistique importante qui pendant plusieurs siècles s'est exercée à Malines avec une intensité et un succès si grands. L'ouvrage de M. le Dr Van Doorslaer constituera une mine de renseignements précieux pour ceux qui s'intéressent au passé artistique de notre pays ou qui s'efforcent d'en recueillir et d'en collectionner les produits les plus intéressants.

* * *

Le premier typographe anversois qui se servit du caractère musical complet fut *Tielman Susato*. M. Paul Bergmans, dans le premier numéro du « Compas d'or », bulletin de la Société des Bibliophiles anversois, nous présente sa biographie. Né en Allemagne, il s'établit vers 1529 à Anvers où il fut admis deux ans plus tard dans le corps des musiciens communaux. Musicien et copiste de musique, il s'établit comme imprimeur, d'abord avec des associés dont il se débarassa bientôt, puis seul, en 1543, dans la rue des Douze Mois. Plus tard, il transporta sa demeure près du Poids Public, où il mourut vers 1561. Il composa divers recueils vocaux et instrumentaux et de nombreuses chansons. Il imprima aussi diverses compositions musicales de plusieurs auteurs.

Une seconde biographie que nous envoie M. Bergmans, est celle d'une personnalité d'un tout autre genre et vivant à une époque bien plus moderne. Il s'agit *d'un patriote belge d'avant 1830, Ferdinand Van der Straeten*, qui prit une part active à l'opposition contre le gouvernement du roi Guillaume. Né à Gand, il s'établit à Bruxelles. S'appliquant surtout aux études économiques, il fit imprimer sur cette matière divers écrits qui lui valurent de sérieux mécomptes. Il fut poursuivi à deux reprises et emprisonné. Ce traitement ne mit pas fin à son opposition. Sa plume était infati-

guable, et seule sa mort, qui survint à la fin de l'année 1822, devait mettre un terme à ses luttes contre le régime hollandais.

* * *

Dans de nombreuses publications, notre confrère M. de Mély s'est efforcé depuis bon temps déjà de faire connaitre les étonnantes constatations qu'il avait faites au sujet de la signature des primitifs. Il résume encore une fois les découvertes déjà établies dans une étude illustrée que publie le n° 10 de la 6e année de « La Renaissance de l'art français et des industries de luxe ». Une fois de plus il s'attaque à *la légende de l'anonymat*, et il établit, chacune de ses affirmations étant prouvée par une reproduction photographique, que loin de cacher par modestie leur identité, les artistes du moyen-âge, signaient leurs œuvres Le tout est de découvrir ces signatures et de savoir les lire. Aux précédentes constatations il en ajoute quelques nouvelles. Nous citerons tout particulièrement celle relative au portrait de Philippe de Croy, seigneur de Sempy. Cette œuvre, qui fait partie de la galerie van Ertborn au Musée d'Anvers, avait été attribuée tour à tour à Memling, à Van der Goes ou à Van der Weyden. C'est cette dernière attribution qui semblait en dernier lieu définitivement adoptée. Or, dans un coin du panneau est peint un monogramme qu'on disait être composé des lettres P et S (Sempy). La lettre P pouvait en effet s'y retrouver, quant à l'S on le chercherait vainement, tandis que que d'autres éléments restent inexpliqués. Or en décomposant ce monogramme et en juxtaposant les lettres qu'il en extrait, il obtient clairement le nom d'Hugo. Faudrait-il en conclure que ceux qui attribuaient le portrait à Hugo Van der Goes avaient raison ? On serait tenté de la croire malgré les objections d'âge qu'ils formulaient. En terminent sa notice M. de Mély prouve que les artistes médiévaux non seulement signaient leurs œuvres, mais en de nombreuses occasions y introduisaient leur propre portrait Parmi les exemples qu'il cite, nous signalerons ceux qui ont rapport à Memling, Roger Vander Weyden et à d'autres encore.

***

Les dramaturges espagnols du XVIIe siècle se sont plus dans leurs œuvres scèniques de mettre en action les principaux évènements des *règnes de Charles-Quint et de Philippe II*. M. E. Gossart, dans les mémoires de l'Académie royale de Belgique (classe des lettres et des sciences morales et politiques, Collection in-8e tome XVIII, fascicule 4) analyse quelques unes de ces pièces. Ce qui surtout les distingue c'est la fidélité poussée jusqu'à la minutie de la vérité historique. Les divers événements de la vie de ces souverains y sont décrits d'après les anciennes chroniques et y sont entourés de détails descriptifs d'une exactitude absolue. On est étonné d'y voir faire mention de certaines circonstances, de certains événements qui n'ont été portés à la connaissance des historiens que plusieurs siècles plus tard. Les péripéties glorieuses de la vie de Charles Quint ; les appréciations sur le caractère de Philippe II, y sont exposées à un point de vue spécial correspondant aux idées qui avaient cours en Espagne, mais qui n'est peut-être pas d'accord avec l'opinion qui prévalut chez nos historiens. D'autre part, la sècheresse d'une mise en scène historique trop longue, ne pourrait avoir grand succès dans nos régions, mais néanmoins cette littérature dramatique spéciale a une valeur documentaire qui lui donne un incontestable intérêt. Elle reflète l'opinion d'un pays, d'une époque et mérite d'attirer l'attention des historiens.

***

Le premier fascicule du Bulletin de l'Institut historique Belge de Rome, que nous avons reçu après un assez grand retard, est spécialement consacré à l'*expansion belge à Rome et en Italie depuis le XIe siècle*. Les travaux qu'il renferme sont d'une importance capitale pour l'histoire artistique et intellectuelle de nos provinces. M. l'abbé Paul Liebaert a scrupuleusement consulté toutes les sources dans lesquelles il avait chance de rencontrer des renseignements relatifs aux artistes Flamands qui visitèrent l'Italie pendant la Renaissance ou se fixèrent dans ce pays. Sa récolte fut abondante et lui permit de dresser des listes où figurent des

centaines de noms. Ce ne sont pas seulement les peintres ou les sculpteurs qui y sont renseignés, mais aussi les tapissiers, les orfèvres, les musiciens, les chanteurs. Tous étaient désignés sous le nom de Flamand, qu'ils fussent originaires de la Flandre, du Brabant, du Hainaut et même de Liège. ou de l'Artois et du Cambresis. Ces listes faciliteront singulièrement les travaux des chercheurs et leur seront pratiquement d'une aide sérieuse. C'est un travail qui s'apparente un peu au précédent que publie ensuite Mgr. Vaes. Il s'occupe des fondations hospitalières flamandes à Rome du XVe ou XVIIIe siècle. Divers auteurs avaient déjà antérieurement traité ce sujet. Leurs travaux ici sont amplement complètés par des recherches minutieuses dans les archives de ces maisons hospitalières. Tour à tour l'hospice St-Julien des Flamands, celui de Santa Maria dell' Anima, le Collegio lieggeo, la confrérie de Santa Maria in Campo Santo font l'objet d'une étude complète et pleine d'intérêt. Ici encore des listes interminables d'artistes et aussi d'artisans démontrent combien la population flamande était nombreuse à Rome depuis le XVe siècle ; parmi ceux qui la composaient on rencontre le nom d'artistes qui acquirent dans nos diverses provinces une réputation enviable. Les indications que l'on possède ainsi sur leur séjour dans la ville éternelle, complètent heureusement la biographie souvent incomplète de nombre d'entre eux. L'Institut historique belge à Rome en publiant ces études et d'autres encore qui mériteraient à juste titre une mention, témoigne incontestablement du zèle et de la science des savants qui travaillent sous ses auspices.

* * *

On se rappellera de quelle indignation fut secoué le monde entier quand, au cours de la dernière guerre, les Allemands, pour la première fois, firent usage d'une arme déloyale et meurtrière qu'en secret ils avaient préparée, les gaz empoisonnés. Il fallut les suivre dans cette voie et les combattre avec des procédés identiques. Il paraît qu'au cours des siècles,on avait, et même dans nos provinces, tenté des essais du même genre. C'est du moins ce que rapporte dans sa grande chronique Jean d'Outremeuse, comme le fait remar-

quer dans une communication faite à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, M. Roy. (Mémoire. Recueil mensuel. Décembre 1922. I.)

Ce fut le héros brugeois Pieter de Coninck qui, assiègeant Lille, dont les Français s'étaient emparés, fit déverser sous les murailles de la place vingt-deux tonnes de harengs pourris. Il y fit mettre le feu, ce qui produisit une fumée méphitique qui incommoda grandement les assiégés. Une autre fois voulant emporter l'église de La Bassée, dans laquelle s'était enfermé un groupe nombreux de réfugiés que commandait le bâtard de Vermandois, de Coninck fit retirer ses troupes et fit accumuler contre les murailles un immense tas de fiente auquel il mit le feu. La fumée irrespirable qui se produisit força les assiégés à se rendre.

Dans d'autres parages des procédés du même genre furent employés. C'est ainsi qu'à la fin du moyen-âge, voulant s'emparer d'un château qui était vaillamment défendu, les Strasbourgeois lancèrent, au moyen d'une catapulpe à travers les fenêtres, des tonneaux de vidange. Ces projectiles d'un nouveau genre firent plus d'effet que les armes de guerre les plus terribles, et si leur résultat fut moins meurtrier que celui qu'obtinrent les Allemands au moyen de leurs produits chimiques, ils n'en furent pas pour cela plus odoriférants.

* * *

Parmi les nombreuses publications que nous a fait parvenir la Société des Antiquaires de Picardie, une mention spéciale est due à deux nouveaux fascicules de *La Picardie historique et monumentale*. Je ne saurai assez attirer l'attention sur la riche illustration qui accompagne cette intéressante publication. Les planches, exécutées par l'héliogravure, ont un caractère artistique qui ajoute grandement au prix de l'ouvrage. Les fascicules actuels sont consacrés aux arrondissements de Péronne et de Doulens. Des inventaires, soigneusement dressés, décrivent les monuments principaux des localités de cette région, ainsi que les œuvres d'art qui les garnissaient. J'emploie l'imparfait, car hélas, de toutes ces richesses il ne reste guère grand'chose. La ville de Péronne et d'autres localités

ont été presqu'entièrement détruites. De leurs monuments il ne subsiste plus que des ruines pitoyables. Tous les objets ayant quelque valeur, toutes les œuvres d art avaient, au préalable, été soigneusement enlevés et transportés en Allemagne. Une destruction systématique, dont les planches de l'inventaire nous fournissent maintes preuves, a suivi ce pillage général. La victoire et la paix sont survenues, mais aucune de ces richesses n'a été restituée. Les voleurs continuent à jouir paisiblement dans leur patrie du fruit de leurs rapines. La publication de la Société d'Amiens constituera pour l'avenir un réquisitoire fidèle dont les constatations indiscutables stigmatiseront, indébilement la mémoire de ceux qui ont perpétré ces inexcusables méfaits.

* * *

Dans une étude fort documentée que publie « l'Amour de l'Art », M. André Charles Coppier tend à démontrer que « rien, absolument rien, ne demeure de la légende de la Ronde de Nuit ; ni son titre, ni son sujet, ni son format primitif, ni ses valeurs, ni les intentions de Rembrandt, qui n'ont été expliquées ni comprises ». Et d'abord le célèbre tableau du Rijksmuseum d'Amsterdam a été mutilé sur ses quatre côtés en 1715 et nettement desaxé. Dans le bas c'est une bande de terrain qui a été coupée; le haut subissait une ablation qui fit disparaître la voûte en plein cintre de la porte; trois figures en pénombre qui existaient à gauche, ont disparu ; à droite une bande a été coupée, enlevant la moitié du visage du tambour avec un peu de fond. La toile a seulement été en partie dévernie, l'opération ayant porté uniquement sur les figures, sans s'attaquer aux fonds dont la transparence forme l'essence même de l'art pictural de Rembrandt. Celui-ci devait peindre quinze portraits; il a exécuté une composition de vingt-six figures faisant ainsi disparaître l'individualité dans l'ensemble. C'est un portrait corporatif qui n'est pas destiné à être vu en détail, mais dont l'ensemble pourra être apprécié si l'on se place à la reculée nécessaire. Enfin, ce n'est pas une compagnie de bons bourgeois en action que l'artiste a entendu peindre, mais il a choisi le moment où ceux-ci se sont réunis devant la demeure de leur capitaine, où ils ont salué leur drapeau qui sort de

sa demeure, tandis que que ce chef qui était échevin de la ville, déjà se met en mouvement en donnant ses ordres à son lieutenant.

Passant à un autre ordre d'idées M. Coppier étudie plus spécialement la technique du tableau ; il souligne l'audace extrême de la composition, l'opposition violente des tons les plus divergents que l'artiste parvient à harmoniser en établissant soigneusement l'ambiance qui la rendait possible et en soignant particulièrement le groupement linéaire de son tableau. L'esquisse fut construite et peinte en camaïeu roux; c'est sur cette base que l'artiste prodigua ses couleurs et appliqua des glacis résineux. Des variantes et des repentirs qui peuvent s'apercevoir, prouvent combien l'œuvre fut étudiée et combien la recherche de l'effet voulu fut poussée à l'extrême.

L'étude de M. Coppier est une contribution pleine d'intérêt à l'histoire de *la ronde de nuit* ; elle présente des aperçus nouveaux qui font mieux connaître et apprécier le chef-d'œuvre de Rembrandt.

* * *

Lorsque le premier préfêt du Département des Deux-Néthes, d'Herbouville, fut rappelé en France, il eût pour successeur en 1805, le préfêt de la Vienne, qui répondait au nom peu décoratif de Cochon. Plus tard il se fit appeler Cochon de Lapparent et prit même le titre de comte. Il ne resta à Anvers que pendant quatre ans, ayant été en 1809 nommé sénateur. Son passage à la tête de l'administration départementale ne se signale guère par une activité bien grande et l'histoire n'en garde que des traces insignifiantes. A Poitiers par contre, où il avait résidé avant sa nomination à Anvers, il se distingua d'une manière assez originale. Il consacra toute son activité à l'organisation des fêtes si nombreuses qui furent décrétées sous le consulat dans le but d'augmenter la popularité du régime nouveau. Il voulait, disait-il, rattacher tous les citoyens à la patrie commune et démontrer combien le Premier Consul avait accru la gloire de la France. Dans ce but il établit le programme des fêtes,programme qui n'est guère varié et qui se résume ordinairement en coups de canon, en un cortège, toujours composé des mêmes personnages, en une réunion au temple décadaire. en un discours

d'apparat dont le thème ne variait guère. Une fois il dut modifier cette ordonnance, lorsque en l'an IX, il dut recevoir à Poitiers le roi d'Etrurie. Les détails de ces fêtes, organisées par un ancien révolutionnaire en l'honneur d'un personnage princier, ne manquent pas de piquant. Toutefois Cochon, en ces diverses circonstances, fit preuve d'un tel zèle, qu'à défaut de qualités plus apparentes, il lui valurent néanmoins sa nomination à la préfecture des Deux Nèthes. C'est M. Henri Carré qui a réuni les détails du séjour du *préfet Cochon de Lapparent*, à la tête du département de la Vienne, dans une notice que nous trouvons dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest (2e trimestre de 1923, page 340).

* * *

Dans les mémoires de la Société archéologique de Touraine (tome LI), M. le docteur Louis Dubreuil-Chambardel étudie *les cadrans solaires tourangeaux*. Quoique dans ce travail il se soit borné à porter ses recherches dans la seule Touraine, les indications qu'il fournit sont si nombreuses et si complètes, qu'elles offrent tout l'intérêt d'une étude plus générale. Du reste ces parages, sous ce rapport, étaient privilégiés, car l'usage des cadrans y était extrêmement répandu et de très nombreux exemplaires y ont été conservés. On les retrouvait autrefois échelonnés le long de toutes les grandes routes ; on les a conservés encore nombreux dans les multiples châteaux et demeures féodales des bords de la Loire.

Comme les manuscrits anciens le prouvent, la gnomonique était fort anciennement en honneur en France ; il est probable que ce furent les Romains qui implantèrent dans le pays l'usage des cadrans solaires. A l'époque mérovingienne leur emploi s'était répandu. Au XIIIe siècle, le roi saint Louis les mentionne dans une de ses ordonnances.

Quoi qu'il en soit, les plus anciens exemplaires que l'on retrouve en Touraine ne datent que du XIVe siècle. Pour les époques subséquentes leur nombre se multiplie grandement. M. Dubreuil les décrit, accompagnant le plus souvent ses notes d'une reproduction fort exacte ; il fait ensuite connaître les principaux fabricants des cadrans, puis, après avoir classifié leurs œuvres, reproduit toutes

les inscriptions dont elles étaient ornées. La plupart se rapportent à la brièveté du temps, au cours des heures et de la vie, d'autres n'ont pas de portée morale et rappellent simplement quelqu'événements mémorable, quelque circonstance caractéristique. Certains littérateurs avaient même la spécialité de composer ce genre d'inscriptions.

Ces divers renseignements méritaient d'être publiés, et sous ce rapport le travail que je viens de signaler les présente et les développe avec une compétence qui en augmente encore l'intérêt.

* * *

Nous avons reçu la première livraison de *Genova*, le Bulletin du Musée d'art et d'histoire de la ville de Genève. Ce fascicule est intéressant. Comme il convient, sa première partie est consacrée au musée lui-même. Les divers conservateurs en font connaitre les principales richesses et les récentes acquisitions. De bonnes illustrations parsèment cette partie. Diverses notices complètent l'ouvrage. Je signalerai entre autres l'étude que M. Dionna consacre à *l'imitation de l'Antique par quelques artistes de la fin du XVIIIe siècle et de la première moitié du XIXe siècle*, dont les œuvres appartiennent au Musée de Genève. Les artistes de cette époque, victimes d'un engouement dont des manifestations analogues s'étaient déjà produites à diverses reprises au cours des siècles, se laissèrent entrainer par une admiration exclusive pour l'art de la Grèce et de Rome. « Ils puisent à pleine main dans le repertoire des formes antiques, ils unissent, ils combinent, parfois copiant fidèlement, parfois dénaturant. » Au musée de Genève se retrouvent diverses œuvres qui permettent de se rendre compte des méthodes suivies et des résultats acquis. Ces œuvres sont décrites par M. Dionna et leur filiation est établie. Ces constatations sont suggestives et leur résultat est parfois malheureux. Pour compléter la récente étude de notre confrère M. De Ceuleneer, nous nous bornerons à citer « La Charité », représentée d'une façon originale mais peu heureuse par Carle Van Loo.

* * *

L'antique cité de Bavay a une origine des plus reculées. Placée au point de jonction de sept voies romaines, elle jouissait déjà, antérieurement au IIIe siècle de notre ère, d'une importance considérable. Depuis lors elle eut à subir des déastres sans nombre ; ses édifices furent détruits sa prospérité fut anéantie. Il est évident que le sol où jadis elle s'élevait, devait receler des restes importants de ses richesses détruites. On ne peut donc qu'applaudir à la création d'un organisme spécial, du syndicat d'initiative de la région de Bavay, ayant pour but de se livrer à des fouilles systématiques dans l'espoir de provoquer des découvertes intéressantes. Et, en effet, les résultats obtenus jusqu'ici sont pleins de promesses et déjà importants On en trouvera le compte-rendu dans une nouvelle revue historique et archéologique qui, sous le titre de *Pro Nervia*, a été créée à Avesnes et sera consacrée à l'étude de l'ancien pays des Nerviens. Nous venons d'en recevoir les deux premiers fascicules. On y trouvera la description de différents hypogées dont les restes ont été retrouvés dans les sablières de Bavay, des détails sur la céramique nervienne et les marques des potiers, une notice sur l'âge du bronze dans la vallée de l'Escaut et d'autres communications encore relatives au passé historique de cette région si riche en souvenirs précieux pour l'origine de la civilisation dans nos provinces.

* * *

Il me resterait à vous fournir des renseignements au sujet de publications relatives aux tapisseries. Mais si vous le voulez bien, je les réserverai pour une 3e notice spéciale.

9 décembre 1923. FERNAND DONNET.

Eugène Lefevre Pontalis

Membre honoraire étranger de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique.

Il est dans la vie des moments bien pénibles. Celui qui vous fait apprendre la perte d'un être éminent, doué des plus rares qualités du cœur et de l'esprit, est certes parmi les plus navrants. L'émotion est telle, alors, qu'on se refuse à croire à une aussi douloureuse épreuve et qu'on se révolte à l'idée d'une pareille catastrophe.

Tels sont les sentiments qui nous ont assiégé à la nouvelle du décés inattendu d'Eugène Lefevre Pontalis, membre honoraire étranger de notre Académie qui nous a été ravi le 31 octobre 1923, et que nous avions quitté plein de santé quelques semaines auparavant Né en 1862, d'une constitution robuste, et paraissant destiné encore à une longue et fertile carrière de travail, notre savant confrère, nous a quitté avant d'avoir mis la dernière main à la tâche immense qui fut celle de toute son existence, exclusive, de tout ce qui n'était pas travail et labeur, de tout ce qui ne se rapportait pas à la connaissance approfondie de l'art français du XIe au XVe siècle.

Pour la Belgique, il fut un ami fidèle et dévoué. Il aimait en nous les enfants d'une patrie de travailleurs appliqués et tenaces.

Certes, il savait critiquer la prolixité de certains de nos travaux, la méthode parfois empirique des déductions de certains de nos chercheurs, mais il admirait dans nos congrès, les discussions approfondies qui s'y sont parfois produites. Nous l'entendons encore

vanter à un éminent membre de l'Institut, l'instinct délibératif des Belges habitués de longue date par la liberté, à la discussion libre de leurs idées. Il avait ce sentiment que les régions françaises du Nord, de la Picardie et de l'Artois, dont il participait par ses origines familiales, partageaient notre émancipation intellectuelle et qu'une communion parfaite d'idée en émanait entre lui et nous.

Aussi venait-il avec le plus grand empressement à nos congrès, à nos réunions. Jamais il ne nous refusa son concours et toujours l'accueil fut pour lui, celui que l'on réserve à un ami éminent qui sait unir les hautes qualités du cœur aux dons les plus précieux de la cérébralité.

Eugène Lefevre Pontalis était d'une de ces excellentes familles françaises où les exemples du labeur intellectuel abondent. Le souvenir de son père, membre de l'Institut, est resté vivace parmi nous par sa haute participation au Congrès antiesclavagiste qui a libéré le Congo, de la traite arabe des esclaves.

Il fut donc entraîné vers l'étude et dès l'âge de 23 ans, il présenta à l'école des Chartes, une thèse sur l'*Architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons aux XIe et XIIe siècles*, qui mérita le prix Fould, de l'Académie de belles-lettres et qu'il publia en 1896. Puis vint un travail de bénédictin, *la bibliographie des sociétés savantes*, qui eut cet avantage énorme de lui faire connaître tous les travaux de ses devanciers. Alors succédèrent les *études sur la date de l'église de St-Germer* (1886), sur *le chœur de l'église de St-Martin-des-Champs à Paris* (1886), les monographies des églises d'Epone, Hardricourt, Juziers, Meulan, Triel, Gassicourt (1885 à 1888), ses mémoires sur *l'église de Paray-le-Monial* (1886), les *croix de pierre du XIe et XIIe siècles dans le nord de la France* (1885), les *églises de Santeuil et de Gonesse* (1887), *St-Gervais de Pontpoint* (1887), *Villers-St-Paul* (1886), *St-Médard de Soissons* (1887) et *l'église de la Madeleine à Châteaudun* (1888).

Cette production abondante se continua ainsi jusqu'en 1900, dâte de la mort de notre inoublié ami le comte Arthur de Marsy, auquel Eugène Lefevre Pontalis fut appelé à succéder comme directeur de la Société française d'archéologie, fondée en 1828 par Arcisse de Caumont, en plein romantisme troubadour, au moment de l'apparition de la *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo.

La vieille société reçut d'Eugène Lefevre Pontalis, une impulsion nouvelle, que l'auteur de la *Monographie de St-Maclou de Pontoise* (1888), de l'*Étude archéologique de la cathédrale du Mans* (1889), de *L'Abbaye de Noirac* (1900), était tout désigné pour lui donner.

L'élève de Quicherat et du comte de Lasteyrie avait, en effet, derrière lui ce magnifique passé et, déjà professeur-suppléant à l'école des Chartes, (il fut titulaire de cours en 1911), il avait les qualités d'analyse et de synthèse qu'il fallait pour les hautes fonctions qui lui étaient ainsi dévolues.

C'est à ce moment qu'il produisit la notice : « *Comment doit-on rédiger la monographie d'une église?* » (1907), programme dont devraient s'inspirer tous ceux qui monographient les temples chrétiens du moyen âge, et la belle *Monographie de la cathédrale de Noyon* (1901), dans laquelle il appliqua ses principes de science, d'analyse, de synthèse, conduits par une critique impérieuse et constante. Il est impossible de relater tant de travaux qui augmentèrent encore le respect que tous nous avions pour ce remarquable chercheur.

C'est ainsi qu'il sut grouper sous sa direction, des chartistes éminents et de nombreux auditeurs. La sympathie qu'inspirait ce jeune et enthousiaste savant fut telle, que des membres de l'Institut s'arrachaient à leurs travaux pour jouir de cette parole inspirée par une connaissance approfondie de l'architecture française médiévale.

A ses fonctions de directeur s'ajoutaient la publication du *Bulletin monumental* et des volumes annuels des *Congrès archéologiques*. Désormais ce fut pour Pontalis, la besogne journalière et exclusive. Il ne fut plus que l'apôtre infatigable de la science archéologique et, sans se lasser de cet apostolat, il produisit un labeur énorme et fécond.

Celui-ci impliquait le sacrifice de lui-même et, souriant, l'homme de cœur noble et généreux, nous en parla plus d'une fois, nous disant : « J'aurai donné le meilleur de moi-même, les plus belles années de ma vie à cette société, à ce groupement de chartistes, d'architectes, de spécialistes des sciences archéologiques qui forment l'auditoire de ces congrès ».

Il lui manquait une plus grande sensibilité artistique, une généralisation d'idées passant au-dessus des frontières des pays de

France, au-dessus des murs de « son jardin » comme il disait, mais ce « jardin », était si beau, si vaste, qu'il s'y promena à l'ombre des clochers d'Amiens, de Chartres, de Reims et de Paris, en chantant l'hymne triomphal d'un Art qui n'a pas son pareil dans le monde et justifie un amour non partagé.

« La science des faits, la science pure était sa première préoccu-» pation. C'était un merveilleux anatomiste qui disséquait un » édifice avec un *maestria* et une perspicacité sans pareilles », a » écrit Paul Vitry.

La mort a arrêté son élan ; nous nous inclinons, les larmes aux yeux, devant la dépouille du grand savant et de l'ami, en associant à notre douleur respectueuse, celle qui fut pour Eugène Lefèvre Pontalis, la compagne dévouée de tant de labeur, de toute une vie fructueuse et exemplaire.

PAUL SAINTENOY.

Wenceslas Cobergher, peintre.

1557 (?) † 1634.

Après les guerres de religion, après les troubles civils qui ensanglantèrent les Pays-bas Belgique, pendant la deuxième partie du XVIe siècle, au lendemain des déprédations de la furie espagnole, des folies sanglantes du Tribunal du sang, le règne des Archiducs dut apparaitre à nos pères, comme le début d'une période de rénovation et de réparation patriale.

On pressentait que leur gouvernement serait celui de la reconstruction de la Belgique, qu'il verrait une période de réparation succéder à tant de malheurs et à tant d'avanies.

Et ce dut être un jour de liesse, une journée d'espérance que celle du 11 février 1596, qui ramena à Bruxelles, dans le palais de Charles Quint, un prince du sang : l'archiduc Albert d'Autriche, qui devait y faire oublier Marguerite de Parme et Don Juan !

Ajoutons, sans crainte d'allonger cette prolalie, que cette demeure royale n'avait plus eu pareil honneur depuis le départ de Philippe II pour l'Espagne le 25 août 1559.

Presqu'en cette même année, puisque nous allons établir que sa naissance peut être reportée vers 1557 naissait à Anvers, un homme qui a eu un grand rôle dans la reconstitution de nos provinces, sous Albert et Isabelle.

C'est Wenceslas Cobergher, dit van Obberghen, dont la naissance

dans cette ville est prouvée par des lettres patentes du mois de mai 1579. (1)

L'homme qui devait être à la fois, peintre, architecte, sociologue, graveur, archéologue, numismate, ingénieur, créateur de canaux, de monts de piété, chimiste, homme d'industrie et de finance, qui fit tout et de tout, (2) vint au monde, entouré des seuls soins de sa mère Catherine Raems ou Catelina Rams.

Son père naturel ne reconnut pas sa naissance et une mort prématurée l'empêcha de réparer cette injustice.

Cependant, l'enfant et sa mère prirent le nom du père, Cobergher dit van Obberghen, tant et si bien que Wenceslas, dans sa prime jeunesse, ignora le mystère de sa naissance jusqu'à la mort de sa mère ! C'est à ce moment, par le testament de la défunte, *want hij vuyt den testamente van zijn moeder verstaet dat hij is natuerlijk ende niet van wettigen bedde*, (3) qu'il comprend sa véritable situation et qu'il réclame sa légitimation, le droit de garder le nom qu'il a toujours porté. C'est en mai 1579, que des lettres patentes de Philippe II lui donnent satisfaction et le déclarent fils de Wenceslaus Cobergher (4), en le qualifiant de *Jonckgezelle*.

Philippe Baert dit que les Cobergher étaient d'une famille noble et ancienne, originaire de Breslau en Silésie, mais il n'en donne aucun indice et l'acte en question ne nous le prouve pas davantage.

Ce *surnomen* de Van Obberghe était alors porté par un architecte Jérôme van Obberghe, dont nous avons conté ailleurs, la belle carrière dans l'Allemagne du Nord et la naissance à Malines, mais rien

(1) Pinchart. *Archives* I, p. 230.

(2) Cobergher a trouvé des biographes, en MM. Siret, Schoy, Bortier, Paul de Grave, Pierre de Decker, etc. Tous ont négligé les sources chartistes. Nous avons tenté d'y suppléer par des recherches aux Archives du Royaume, en marchant dans la voie si bien ouverte par les travaux d'Hymans et Pinchart.

(3) Registres nº 649, fº 149 et 665, fº 209, Chambre des Comptes, publié par Pinchart, *Archives*, etc., I, p. 231.

(4) L'ortographe du nom varie beaucoup. C'est ainsi qu'on lit : Coopberger, Cobergher, etc. Nous avons préféré cette dernière forme parce que c'est celle des lettres patentes de sa naturalisation.

ne peut être actuellement conclu de cette similitude de noms. (1)

Il paraît positif par l'acte de légitimation qu'en mai 1579, Wenceslas avait environ 18 ans, *out ontrent XVIII jaren*. Il serait donc né en 1561, mais plus tard, en 1600, une pièce officielle venue de Rome, lui donne *environ quarante ans*. et ces deux témoignages semblent. au premier abord, une preuve pour la date de 1561. Seulement Van Lerius et Rombouts ont publié les *Liggeren* de la Gilde de St-Luc (2) d'où il ressort que Coberghe r est entré, en 1573, comme apprenti chez Martin de Vos. Alph. Wauters en infère qu'il a dû diminuer son âge. en 1579, pour obtenir sa légitimation, d'autant plus que le 22 février 1583, il reconnait. devant le banc des échevins d'Anvers, devoir à Jacques Sneyers. la somme de 130 florins et être âgé de 26 ans. Cela place sa naissance, en 1557. et prouve que, jusqu'à preuve du contraire. cette date peut être acceptée.

Sa mère ne soigna-t-elle pas bien son instruction, ses ressources l'en empêchèrent elles ? toujours est-il qu'en 1600, une correspondance de Rome, adressée aux Archiducs, constate *qu'il parle italien, françois et flameng et encor qu'il ne parle latin, ni grecq, si est-ce toutefois qu'il se sait si bien ayder des dites langues qu'il s'en sert en son estude des médailles et antiquitez* (3).

Cet homme était né peintre et ses comtemporains croyaient voir en lui un grand peintre. Il peut alors lui être pardonné de ne pas avoir cultivé la langue de Tite Live avec plus de persévérance et de succès au point de la parler, lui qui l'écrivait correctement. (4)

En 1579, il est dit, *schilder van zynder neringhe*, ce qui peut être admis, si on accepte 22 ans d'âge à cette date, et devient contes-

(1) Bull. Acad. R. d'Archéologie de Belg. 1907, p. 161, PAUL SAINTENOY, les Architectes flamands dans le nord de l'Europe.

(2) P. 252. Note du chevalier DE BURBURE, extrait des lettres scabinales du 22 février 1583.

ALPHONSE WAUTERS. *La date de la naissance et de la mort de Wenceslas Coeberghe r*, par AUGUSTE CASTAN, Acad. R de Belg. Bull. 3e série, tome VII, n° 5, mai 1884, penchait, lui aussi, pour 1557.

(3) Archives de l'Etat, Papiers d'Etat et de l'Audience. Corr. hist. III, publié par PINCHART, *Archives*, III, p. 212.

(4) Mss. 2052, Bibl. R. de Belg , Sect. des Mss.

table s'il n'en avait que 18. Il est, en effet, peu soutenable que son apprentissage ait fait de lui un maître à un âge aussi tendre, dix-huit ans !

Il paraît donc prouvé que sa naissance doit être située vers 1557, d'autant plus qu'en 1579, il quitte Anvers, afin *ter tyt woenende tot Parys*, en ce temps pour habiter Paris.

Nous sommes au mois de mai de l'année 1579 et au printemps de sa vie, vingt-deux ans.

La légende veut qu'il ait dû quitter sa patrie et son maître par désespoir d'amour, n'ayant pu épouser la fille de Martin de Vos, qui avait, en 1560, convolé avec Joanna Le Boucq. La chose n'est donc pas impossible, mais il est infiniment plus probable que les événements politiques furent surtout la cause de cet exode.

Songeons que l'éducation du jeune artiste coïncide avec les années les plus troublées de l'histoire de sa ville natale. Il y connaît les événements terribles du Gouvernement du Duc d'Albe et il a environ 16 ans lorsque, le 29 novembre 1573, Don Louis Requesens reçoit ses pouvoirs. Ses années d'apprentissage artistique voient, en même temps, la mutinerie des troupes espagnoles, à Anvers, la ruine de son commerce, la furie espagnole, le massacre de milliers de ses concitoyens, le pillage de la ville. Aussi n'est-ce pas une autre cause qui a dû l'inciter à quitter les bords de l'Escaut. A ce moment, le siège d'Anvers est à prévoir et avec lui le retour des horreurs déjà endurées. L'exode s'imposait, mais, pour le rendre plausible aux yeux des autorités, ne fallait-il pas un prétexte ? Une amourette en devint le subterfuge tout naturel, le prétexte tout trouvé. Mais pourquoi aller à Paris ? Cobergher a dû se le demander.

L'art français était alors dans une décadence que Paul Mantz qualifiait d'évidente. Les Pays-bas italianisés se contentaient de donner à l'école française, les disciples de Franz Floris et l'Anversois Ambroise Dubois, pauvres émules dans la deuxième école de Fontainebleau du décadent Toussaint Dubreuil et de Jacob Baunel.

Martin Fréminet n'était pas encore revenu d'Italie, il ne dut donc pas y avoir grande tentation pour Wenceslas Cobergher de rester à Paris.

Le milieu ne devait pas le tenter.

L'Italie était autrement prestigieuse pour le jeune artiste.

Il est probable que son maitre, le romanisant Martin de Vos, ancien élève du Tintoret, lui avait conseillé d'aller, en Vénétie, voir ce génial artiste mettre la dernière main aux magnifiques peintures du palais des Doges. Avec le Tintoret. y travaillaient le Véronèse Palma le jeune, Federigo Zucchero et tutti quanti, sans compter ce Paola Fiammingo, sur lequel nous savons si peu de chose. Il y avait certes de quoi tenter le jeune Anversois et peut-être est-ce là qu'il a passé les années 1579 à 1583 sur lesquelles nous n'avons aucun détail.

En cette dernière année, il part pour Rome, du moins on le croit et rien ne l'empêche.

C'était la tendance générale des esprits d'alors.

La littérature en avait donné l'exemple.

Le temps n'était plus des réactions gallicanes, comme en avaient voulu faire les poètes de la pléiade. Ceux-ci opposaient leur sentiment nationaliste aux exagérations d'un Maurice Scève, dévot de Pétrarque, qui avait célébré des cérémonies à l'antique autour du tombeau de Laure, en Avignon. Et c'est ainsi que l'on comprend comment Du Bellay a pris « *la deffence et illustration de la langue françoise* », contre les érudits d'alors qui « *déprisent et rejettent d'un sourcil plus que stoïque toutes choses écrites en françois et préfèrent écrire en latin* ».

Ronsard avait écrit :

Les Français qui mes vers liront
S'ils ne sont et Grecs et Romains
Au lieu de ce livre ils n'auront
Qu'un pesant faix entre les mains.

du Bellay lui répond durement que pour réussir dans ce temps il faut « *louer les estrangers, les français mépriser* », et il ajoute :

Je ne veux feuilleter les exemplaires grecs
Je ne veux retracer les beaux traits d'un Horace,
Et moins veux-je imiter d'un Pétrarque, la grâce.

Et encore peut-on opposer Jacques Amyot, qui fit une traduction de Plutarque, à Estienne Pasquier, qui écrivit *Les recherches de la France*, et à Claude Fauchet, qui publia *Le recueil de l'origine de la langue et de la poësie française.*

Enfin ne peut-on pas mettre en parallèle les œuvres des humanistes Etienne Dolet, Guiliaume Budé, les Estienne avec un de ceux-ci, Henry Estienne, qui composa *La Précellence du langage français*, en 1579.

Cette lutte venait de l'enseignement scolastique, prenait sa source dans l'antagonisme de l'humanisme et des tendances nationalistes qui, depuis le siècle précédent, divisaient la pensée française. (1)

En art aussi le torrent du romanisme avait saisi nos artistes et les entraînaient vers Rome la *tutta bella Roma*.

Martin de Vos l'avait subi et Cobergher, certes, dut aux conseils de son maître, d'y aller. Peut-être, car nous ignorons à quelle école se mit le *jonckgezelle* anversois, alla-t-il à Bologne demander conseil à Denis Caluwaert, dans ce palais Bolognini où il avait fondé sa célèbre école, imitée plus tard par les Carrache ?

Denis Caluwaert ou Calvaert (1540 † 1619) était, lui aussi, d'Anvers et il avait environ 18 ans de plus que Cobergher ; cela semble donc possible, sinon probable.

Depuis 1580, le manièrisme avait peu à peu cédé la place au style nouveau (2) créé à la suite du Concile de Trente.

L'école de Bologne avait pris la tête du mouvement sous l'impulsion de Caluwaert, qui passa toute sa vie en Italie. Peut-être est-ce à son école, illustrée par le Guide, l'Albane et le Dominiquin, que vint Cobergher, qui a connu en Italie, Paul Bril (1556 † 1626) ; nous le savons positivement, puisque le 28 avril 1598, il fait avec lui, à Rome, l'inventaire des tableaux délaissés par le cardinal Michele Bonelli. (3)

(1) Chose à noter, ce dualisme se continua jusqu'au romantisme qui, à proprement parler, doit être considérée comme une réaction gallicane vis à vis des excès humanistes ou, si l'on veut, romanistes qui avaient eu faveur sous l'empire napoléonien.

(2) BURCKHARDT, le Cicerone, II, p. 779.

(3) HOOGEWERFF. *Bescheiden in Italie omtrent Nederl. Kunst.* S'Gravenhague 1913, pp. 264, 277-78, 318-19. Archives de Santa-Maria in Campo Santo. Le 28 avril 1598.

Vincentius Coberger fait à Rome, avec Paul Bril, l'inventaire des tableaux délaissés par le Cardinal Michele Bonelli, idem. S'Gravenhague 1911 par Dr. J. A. F. ORBAAN, p. 39. Bibl. vatic.

Dans toute la peninsule italienne Charles Borromée avait enflammé l'enthousiasme des masses, entraînées par le verbe du saint archevêque et les exemples des *instructionem fabricae ecclesiasticae*. Les constructions du *monte sacro*, près de Varello, s'élevaient après sa visite (1584). Bernardino Campi et Lomazzo publiaient leurs traités sur l'art de peindre et le premier plan de la scène artistique était occupé par les Carrache. Annibal peint en 1587. l'*Assomption* et le *Saint-Roch*, du musée de Dresde, en 1592, la *Sainte Catherine* et le *Saint-Luc*, du Louvre, en 1593, la *Vierge glorieuse*, de Bologne, Ludovic le *Saint-Hyacinthe*, du Louvre, en 1594.

Wenceslas Cobergher était à Rome pendant qu'Annibal Carrache faisait les fresques du palais Farnèse (1600), que le Guide, l'Albane travaillaient aux palais Torloain, Borghèse, Barberini et Rospioglosi, que le Caravagio peignait *l'Enselissement du Christ*, du Vatican et que Maderna découvrait la *Sainte-Cécile*.

Cependant l'œuvre la plus ancienne que les critiques, Henri Hymans, Nagler lui attribuent, la gravure portant les lettres et la date :

W. C. I. E. F.
1586.

montrant *une vierge avec l'enfant Jésus jouant avec une colombe*, apparaît comme une œuvre italienne. inspirée par les productions d'Albert Dürer. L'impression première se modifie lorsqu'on examine certains détails, les vitraux, par exemple, mais tout cela doit rendre circonspect, le jugement à tirer de cette pièce, conservée au Cabinet des estampes. (1)

Cobergher, en 1586, pouvait-il avoir ainsi subi l'influence du grand artiste de Nurenberg et posséder déjà une facture aussi italianisante?

Somme toute, ces réserves énoncées, rien n'empêche de lui attri-

1) Remercions M. Van Bastelaer, conservateur, de l'obligeance aimable qu'il a mise à nous faciliter son étude.

buer cette œuvre acceptée comme telle par Hymans (1) et Nagler, (2) Cobergher, passait, alors, en Italie, pour un artiste éminent.

Le représentant à Rome, de notre nation, en écrivait :

« En la paincture, qu'est sa principalle profession, il est très excel-
» lent et est tenu pour ung des premiers de l'Italie, ayant des es
» tableaux ahelly les principales églises de Naples et de Rome et y
» at peu de maistres qui le surpassent et pour les inventions il est
» fort habile et heureulx, la main est courante, facille et doulce. (3)

Parmi son œuvre picturale dans la péninsule, on cite surtout une *crucifixion* qui orne le maître-autel de la petite église de *Sancta Maria di Piedi Grotta*, à Naples (4) et quatre petits tableaux, représentant différents épisodes de la *Vie de N.-D.* ; enfin le *Christ pleuré par les saintes femmes*.

Peut-être est-ce de ce temps aussi que date l'*Ecce homo*, du musée de Toulouse (5)

Ses autres productions picturales de la période italienne ne nous sont pas connues, mais elles durent avoir du renom, car la célébrité de l'artiste vint jusqu'à sa terre natale. C'est ainsi que, pendant son séjour en Italie, il peignit, en vue de le placer dans une des chapelles de l'église N.-D. à Anvers, sur l'autel des Arbalétriers, un *St-Sébastien*. Envoyé «en Belgie», il fut inauguré le 6 novembre 1599.

Auparavant la Gilde avait fait démolir son autel à l'église de Notre-Dame et l'avait vendu à la Gilde de Saint-Sébastien de Lierre. En février 1598, Otto van Veen (Venius) fit le dessin du nouvel autel, qui fut sculpté par Robrecht et Hans de Nole, moyennant 1550 florins. (6) C'est dans le rétable de cet autel que fut placé le *Martyre de St Sébastien*, par Cobergher.

(1) H. Hymans (œuvres de) publiées par sa veuve, née Cluysenaar, Bruxelles 1920, p. 144.

(2) Die Monogrammisten, München 1919 V n° 1597 p. 322.

(3) Papiers d'Etat et d'Audience, L. 111 de la *Corr. hist.*

(4) Is. Plaisant. Mémoire sur les hommes célèbres qui ont visité l'Italie, Lemonon, *Naples*, Paris, Laurens, 1911, p. 83.

(5) Michiels. Rubens et l'école d'Anvers, Paris 1857, p. 36.

(6) Van den Branden. Antw. Schilderschool. Anvers, 1883, p. 595.

Il fut mutilé dans la nuitdu 2 janvier 1601, par un vandale. (1)

La toile fixée sur panneau avait été lacérée. La partie rectangulaire coupée. comprenait deux têtes de femmes. Le sacrilège. connu dès la première heure du jour, mit Anvers en rumeur. Le Magistrat, ému de ce scandale, promit 100 florins à qui ferait connaître le coupable. Jean van Peborg, membre de la Gilde de la jeune arbalète, dit que c'était un membre de la Gilde des peintres qui avait commis l'acte par haine et envie. Cette accusation est pour nous bien intéressante. On peut comprendre qu'il s'agisssait d'une jalousie d'artiste, d'une réaction de l'art autochtone contre les tendances italianisantes de Cobergher.

On en soupçonna un jeune peintre, Jean Lunis, élève et puis apprenti ou compagnon de David Remeeus.

Le 22 février, pendant qu'il était sous les armes comme garde civique, il fut arrêté et conduit à la prison du Steen. Il protesta de son innocence ; le 24 février des voleurs, profitant de son absence, volèrent son mobilier, dans sa demeure, et sa femme affolée s'enfuit. Tout semble être rentré dans le calme le 1r mars, le Magistrat d'Anvers, paraissant l'avoir mis hors de cause, après l'avoir entendu à cette date. (2)

Le *Martyre de Saint-Sébastien* est actuellement dans le musée de Nancy, (3) après avoir été enlevé à Anvers, en août 1794.

Pendant ce temps, à Rome, bien qu'italianisé, Ws Cobergher se qualifiait encore *fiamengo pittor*. C'est le titre qu'il prend sur la première page de ses *Observatione de medaglie antiche de Julio Cesar a Gallieno*, de 1598 au 19 mai 1604. (4) On l'appalait aussi, dans la ville éternelle, *il signor Vincenzo*. (5).

Au Vatican, en 1598, le 30 novembre, il dessine à la faveur du Cardinal Barbiani, la *Sainte-Face* et en fait le sujet d'une gravure,

(1) Ibidem p. 595.

(2) Van den Branden, op. cit., p. 597.

(3) *La Grande encyclopédie.*

(4) Mss. 2052 — D — Bibl. R. de Belg. Sect. des Mss. ayant appartenu à la Société de Jésus, à Bruges, 1662.

(5) Papiers d'Etat et de l'Audience. Corr. hist.. tome III, publié par Pinchart, III, p. 212.

conservée au Cabinet des estampes de la Bibliothèque royale. Pareille faveur était toute naturelle pour notre artiste.

A Rome, il était réputé de *bonne représentation courtois et lequel se fait bien vouloir de sa nation et des estrangers*. (1) Il etait marié depuis peu «*avecq une jeune fille eaigée d'environ quinze ou seize* » *ans natifve de Bruxelles ayant le père d'elle demeuré à Paris et* » *à Rome quatorze ou quinze ans se tenant encoire audict Rome*» (2)

Nous savons qu'elle s'appelait Suzanne (3) Franckard ou Francqnard, (4) fille d'un peintre Jean Franckart (5) qu'il ne faut pas confondre avec avec le peintre-architecte Jacques Francquart, né à Bruxelles en 1577. Elle était donc née en 1584 ou 1585 et il y avait ainsi une grande différence d'âge entr'elle et Wenceslas. Il avait 43 ans environ, alors qu'elle n'en avait que 15 ou 16, la petite Bruxelloise, qui survécut à son époux, puisqu'elle touche encore ses gages en 1643. (6)

* * *

Pendant son séjour à Rome, l'artiste avait acquis une grande science d'érudition.

On sait, en effet, par un manuscrit de Nicolas Claude Fabri de Peiresc, que Wensel Cobergher lui écrivait le 30 juillet 1606, en décrivant l'ouvrage qu'il souhaitait publier. Le P. Van den Gheyn a fait connaître *in-extenso* ce manuscrit, tout à l'honneur de l'érudit Cobergher. (7)

(1) Archives du R. Papiers d'Etat et de l'Audience. Correspondance historique, tome III, publié par PINCHART. *Archives*, III, p. 112.

(2) Idem.

(3) FLORENT LE COMTE. Cab. des Singularités, Paris, 1699, tome II, p. 262.

(4) Archives de Lille. Reg. 1664. II, p. 378, de l'Inv. somm.

(5) PINCHART *Archives* III, p. 211.

(6) Idem. Reg 27,513 f° XCVI.

C'est probablement son père, Jean Franquart, qui fut inscrit aux *liggeren* d'Anvers, en 1585-6.

(7) P. J. VAN DEN GHEYN. *Peiresc et Cobergher*, Ann. Acad. R. Archéol. Belg. 1905, p. 5. Bibl. R. de Belg. sect. des man., n° 878. Voir FLORENT LE COMTE. Cab. des sing. d'Arch., II, p. 263.

Résumons-le :

Le premier livre devait concerner l'architecture. Il se proposait de rectifier les proportions des ordres antiques, d'après ses relevés de Rome et voulait corriger « *les dimensions qui se trouvent faulces dans les livres imprimez del Palladio, del Serlio et des autres.* Il voulait publier *les plans des temples, des Thermes, Mausolées et de tous autres èdifices anciens dont on voit les masures à Rome, à Pozzolo, etc. des grottes de la Sybille (de Cumes) de la « Solphatara » du théâtre de Capua, qu'il estime estre fait avec plus de science d'architecture que tout ce qu'en peu vent avoir escrit Vitruve, ny les autres.*

Le deuxième, la peinture et la sculpture antique; le troisième, les images des Dieux ; le quatrième, le livres des médailles. (1)

Il paraîtrait, s'il faut en croire C. T. de Murr, qu'une partie de ces manuscrits aurait été publiée.

Il s'agit du *Tractatus de Pictura*, qui aurait paru sous le titre de : *Il figino overo del fine della Pittura dialogo del padio don Gregorio Cammanino, canonico Lateranense, vel quale si mostra qual sia l'imitatore piu perfetto ô il pittore, o il poêta, Mantova*, 1591, in 4°. (2)

Charlens Ruelens a publié, en 1888, une lettre du 28 mai 1610, écrite par Cobergher, en flamand d'abord, en italien pour la finir, à Jacques De Bie, alors occupé à classer la riche collection numismatique de Charles duc de Croy et d'Aerschot. (3) Il y est question d'antiquités et nous y trouvons une preuve que notre artiste avait conservé ses goûts de collectionneur et une partie tout au moins de ce qu'il avait récolté par ses recherches en Italie.

Le 10 mars 1611, dans une lettre de Cornelis Boel à notre artiste,

(1) Un ou peut-être deux des manuscrits numismatiques de Cobergher sont conservés dans notre Bibliothèque Royale de Belgique, nos 5575 et 5052 Nous y renvoyons le lecteur ainsi qu'au mémoire si érudit du P. Van den Gheyn, sur notre artiste.

(2) Bibliothèque de peinture, de sculpture et de gravure. Francfort 1770, p. 161.

(3) Vlaamsche School, 1888, I, 179.

il est de nouveau question d'antiquités réunies par lui. (1) Car Cobergher fut aussi numismate et collectionna des statues antiques, si nous en jugeons par la lettre qu'écrit le 26 janvier 1613, de Bruxelles, le nonce Gui Bentivoglio (1579-1644) au Cardinal Borghèse. *Della medaglia et figure niha dato conto un pittore che stato lougamenti a Rome e a Napoli et chora sta in servitio di questi principi chiamato Vincenzo Cobergo, Anzi egli stesso, chen haveva fatta un esquisita raccolta in Italia vendett poi tutte le sue al ducca d'Ariscor al prezzo di 12000 scudi.* (2)

On le voit, sa collection d'antiques fut vendue au duc d'Ariscor, pour le prix de douze mille scudi, et c'est qui explique pourquoi elle ne quitta pas l'Italie.

* * *

Cette Italie, il n'y avait pas seulement fait de la peinture *En l'architecture*, dit encore le prieur de Morteau, (3) *il s'est employé plusieurs années soubs la conduite des principaulx et plus renommez de Naples et a fait tel progrès qu'à Rome et à Naples, il a esté employé aux principaulx bastiments tant des maisons ou palais que des chasteaulx ou forteresses et est fort excellent maître à conduire les fontaines ou rivières.*

La situation mondaine de Wenceslas était d'ailleurs brillante. Il était de *forte bonne conversation, et en singulière* (sic) *affection du signor Jacomo Buoncompagni, duc de Sora, des Cardinaux Cinthio et Aldobrandino, du duc de Sora et de tous les amateurs d'antiquitez de paincture et d'architectures.* (4) Wenceslas était

(1) Idem, p. 124. Remercions notre confrère M. Gessler, qui a bien voulu nous signaler cette lettre.

(2) PINCHART, l'appelle Philippe, mais CHARLES RUELENS dit qu'il s'agit, en réalité, de Jean Richardot, prieur de Morteau en Bourgogne, fils du président au Conseil privé, puis évêque de Cambrai, et qui mourut dans un âge peu avancé, en 1614. Vlaamsche School 1888, p. 179.

(3) Bibliothèque Barberini à Rome. Notes PINCHART. II, Bibl. R. de Belg. Sect. des manuscrits.

(4) Archives du R. Etat et Aud. Corr. hist. III.

donc un dilettante d'art ayant des attaches dans la société aristocratique romaine. Il devait d'ailleurs avoir des ressources, puisque ses collections d'antiquités, il les avait « *collecté avecq tel soing qu'il n'y at espargné nul argent* » (1)

Le 29 novembre 1600, les Archiducs auxquels ces renseignements avaient été donnés, écrivent à leur ministre à Rome, Philippe Moreau, pour qu'il s'enquière si tout cela est véritable, pour qu'il se mette en rapport avec Cobergher et *le treuvant tel qu'il est decyffré par ledict escript, sonder dextrement s'il ne vouldroit par de ça pour se mettre en nostre service et à quelle condition et pension de ce que en aurez sceu et tiré nous donner advis au plus tost pour ce attendre nostre ulterieur ordre* (2)

L'affaire n'alla pas vite, puisque le 15 septembre 1601, Henri Bureau écrit de Rome aux Archiducs : *Regrettant infiniment la disgrâce advenue au sieur Venceslao Cobergher par la visite que Dieu a faict en sa maison depuis son partement.*

Il est donc parti, mais pour où ? Le texte continue et nous apprend que, depuis son départ, son beau-père, Jean Franquart et sa belle-mère, en deux jours, sont « *passez de ceste* (existence) *à meilleure vie que pour cela je crains que ses affaires ne lui permèteront de faire le sèjour que désirerions pour se faire cognoistre par delà.*

Le voyage à Bruxelles n'avait donc pas eu lieu et les négociations se continuaient entravées par ce deuil.

Peu après, se produit un événement qui peut avoir donné à réfléchir à Cobergher.

Un redoutable concurrent venait de révéler, dont il dut d'emblée comprendre la colossale importance.

A Rome, Rubens peignait à ce moment son *Exaltation de la Croix* Cobergher assista ainsi à l'aurore de son grand émule et concitoyen, dont la gloire devait le faire oublier !

En eut-il de la rancœur ?

C'est possible, car les deux émules étant de grands artistes, on ne peut dire dans le cas de Cobergher :

(1) Idem.
(2) *Archives.* PINCHART, III, p. 211.

Plus le cœur est petit,
Plus il y tient de haine (1)

car il était lui même un homme de haut rang.

Mais Cobergher ayant toujours montré un sens positif très développé, a dû concevoir combien les propositions des Archiducs étaient tentantes pour lui et quelle position plus élevée, elles lui donneraient pour résister à son rival, dont les premières œuvres permettaient de mesurer la grandeur et le génie.

Toujours est-il que le 1r septembre 1601, il est à Anvers et que lui même restaure son *Saint-Sébastien* dans la Cathédrale Il se fixe dans la métropole maritime, puisque le 15 février 1602 il y achète à son maître Martin de Vos, deux rentes provenant de sa mère, Catelyne Rams et que probablement le viel artiste avait sauvegardé pendant sa longue absence.

Le fait prouve, à coup sûr, qu'il était au mieux avec Martin de Vos et *a fortiori* que l'historiette de ses amours avec sa fille, n'était qu'une fable.

Nous ne savons pas quand Cobergher entra au service des Archiducs. Il est probable que c'est dès 1604, bien que ses lettres patentes soient de 1605.

Les voici :

24 décembre 1605.

Albert et Isabelle, etc , à tous ceux que les présentes verront, salut, faisons scavoir que pour la bonne cognoissance qu'avons du sens et grande expérience de nostre cher et bien aimé Wensel Cobergher, tant aufait d'architecture, peinture que plusieurs autres rares arts, nous icelluy confions à plain de ses léaulté et bonne diligence avons retenu, commis, ordonné et establi, retenons commettons et ordonnons et establissons par ces présentes notre architecte et ingéniaire pour entendre aufait des ouvrages et fortifications de nos villes et fortz, de ceulx de nostre Court de Bruxelles, Mariemont et aultres maisons, de toute autre chose que luy pourra estre enchargé, dépen-

(1) Victor Hugo. Toute la lyre, XXXVIII.

dante de l'architecture, peinture et aultres ses arts en donnant audit Wensel Cobergher plain pouvoir et mandement espécial dudict estat, d'ore en avant tenir exercer et deservir, entendu soigneusement et diligemment au faict desdits ouvraiges et fortifications, faire les porctraits patrons et deseings qu'il appartiendra et ce qui en dépend et au surplus faire bien et duement tout ceq ue bon et léal ingéniaire susdit peult et doilt faire et que audit estat et office compète et appertient aux gaiges et traitement de CXXV livres du prix de XL gros, nostre monnoye de Flandre la livre par mois dont nous voulons et ordonnons qu'il soit payé et contenté par les mains de nostre receveur général des finances présent ou aultre advenir depuis le 1er juillet dernier en avant de demy an en demy an par égalle portion et au surplus aux droictz honneurs, libertez, exemptions et franchises accoutumez et y appartenans moyennant qu'il sera tenu faire sa résidence en cette nostre ville de Bruxelles tant qu'il nous plaira sur quoy et de soy bien et duement acquitter en l'exercice dudict estat et office, ledit Cobergher sera tenu faire le serment à ce deu et pertinent et ce es mains de nostre très chèr et féal messire Jehan de Richardot, chevalier, seigneur de Barly, de nostre Conseil d'Estat et chief président de nostre Conseil privé. (1)

* * *

Cette année, il assiste à Anvers, au dîner des romanistes, c'est à dire des artistes ayant visité Rome. (2)

Nous avons déjà parlé de son rôle d'architecte. (3) Cobergher est l'ainé de tous les artistes que les Archiducs vont employer ; il a acquis, en Italie, une telle réputation d'artiste et d'archéologue que sa gloire a retenti jusque sur sa terre natale, car c'est lui qui sera l'Inspirateur artistique de leur Cour jusqu'à l'arrivée de Rubens. et même après son influence perdurera. Il y a plus: c'est à Cobergher

(1) Papiers d'Etat et d'Audience Liasses. Notes PINCHART, II[1].

(2) PAUL SAINTENOY. L'Art et la Contre-réforme sous Albert et Isabelle, Bull. Acad. R. d'Archéologie de Belgique 1921. — PAUL SAINTENOY. L'Art architectural sous A. et I. et les règles du Concile de Trente. Revue latine, janvier 1922.

(3) *Liggeren*, III, p. 252.

que la Compagnie de Jésus devra la transformation de son architecture. (1)

Cobergher est né vers 1557, tandis que les naissances du Père d'Aiguillon (4 janvier 1567). du Frère Huyssens (6 juin 1577), de Jacques Francquart (1577), de P. P. Rubens (29 juin 1577), du Fr. Guillaume Hesius (11 juin 1601), sont beaucoup postérieures,

Lorsque Cobergher revient de Rome, en 1601, ses émules sont de tout jeunes gens et il arrive avec tout le prestige que lui valaient ses succès en Italie et la science acquise pendant le long séjour qu'il y avait fait. On comprend alors, comment les ordres religieux augustin et jésuite se hâtent d'appeler le novateur à la construction de leurs édifices. On peut même expliquer de cette façon, la transformation du style des édifices de la Société de Jésus qui se marque entre l'architecture gothique du frère Hoeimaker à Tournai, Mons, Gand, etc., du frère Johannes du Blocq à Luxembourg, Arras, Saint-Omer, etc., et l'architecture en style baroque des églises de la Compagnie à Bruxelles, Anvers, Louvain, Liège, Namur, Malines, Cambrai, etc... (2)

Admettons tout au moins que l'influence de Cobergher y a été pour quelque chose et que Rubens, revenu dans sa patrie, en 1609, fait allusion à la transformation amenée par son aîné lorsqu'il constate le changement des idées artistiques.

Pendant son séjour en Italie, Cobergher a travaillé sons l'inspiration des architectes alors en honneur là-bas, Il a dû admirer les œuvres de ses contemporains, Carlo Maderna (1556-1629). Scamozzi (1551-1610), Onorio Lunghi (1561-1619), Girolamo Rainaldi (1570-1655), et Flaminio Ponzio (1575-1620).

Au Palais de Bruxelles, il succédera à un autre architecte, puisqu'il ne revint en Belgique qu'en 1601. Ce n'est, en effet, pas Cobergher que nous trouvons à la direction des travaux d'architecture du Cardinal-Archiduc Albert au début de son règne.

En 1598, c'esr un *ingénieire*, Harduin ou Harduino qui dirige

(1) Duvivier *Revue d'hist. et d'archéol.*, II, p. 101.
Arch. de Lille. VI, p. 127, 131, 169, 204.
(2) Braun, op. cit., p. X.

ses travaux (1) à titre d'architecte, puisque c'est lui qui fait les plans et conduit les ouvriers sous le contrôle des Seigneurs du Conseil des Finances.

Cobergher n'arrivera que plus tard.

Plus tard son fils constatera qu'il avait été *appelé par de ça, de la ville de Rome ou il résidoit pour les servir* (les Archiducs) *en qualité de Conseiller et Architecte général et que dés son arrivée : il a entr'autres suggéré à LL. AA. qu'il y avoit moien de non seulement réduire l'usure des Lombards ou tenant tables de prest a un pied plus moderne mais de les extirper totalement au moien de l'érection des monts de piété.* (2)

Le *fiamengo pictor* révèle à nouveau son sens de la réalité. La Belgie, comme s'appelle notre pays dans la correspondance (3) de Charles Cobergher, sortait d'une période semblable à celle de 1918. Les banquiers d'alors, lombards et tenant *tables de prest*, étaient assiégés par la foule des escompteurs de traites, l'inflation sévissait et l'encaisse métallique était raréfiée. Notre peintre suggéra un remède et il est certain qu'il fut bon, puisque trois siècles après les Monts de piété persistent encore, presque sans modifications. (4)

Le pays devait aussi s'armer de places fortes, menacé qu'il était au Sud par la France et au Nord par les Pays-bas protestants. Cobergher était de taille à les construire. La Belgie devait créer des industries ; il se fait manufacturier, chimiste, fabricant de bleu ;

(1) D'autres ingénieurs travaillaient pour le Cardinal Albert, à ce moment, notamment Thiery de Mol, dont la *commission* est du 28 mars 1597 au faict des fortifications, desseingz, pourtraictures et patrons (Papiers d'Etat et de l'Audience, liasse 1150; et Passio de Passy qui reçoit, le 6 juillet 1598, un don de « mil livres » pour dix ans de travail, ce qui indique que sa nomination datait de 1588. (Idem. liasse 1153).

(2) Mss. 3302 Bib. R. de Belg., Sect. des Mss.

(3) Mss. 16306, idem.

(4) On choisit un moyen terme. Les lombards furent réduits de 33 % d'intérêt à 22 *qu'ils tiroient à la charge des empruntants*, (Mss. 3302, Bibl. R. de Belg., Sect. des Mss.) et ce ne fut que plus tard que la suggestion de Cobergher fut appliquée. Auparavant les Archiducs tentèrent de réduire l'intérêt à 15 %, mais ils échouèrent, les lombards répondant *qu'il estoit impossible de faire le prest à un si bas prix.*

enfin elle demande des terres de culture, il la dotera des terres conquises sur les marais salins des *moeren*.

Le parallèle entre ce temps et le nôtre est complet dans cette œuvre de rénovation et de résurrection patriale.

Les travaux de Cobergher à la Cour de Bruxelles nous sont connus dès 1604. Son travail y est varié. Le 1er juillet 1610, nous voyons, dans un rapport de Jules de Ayala, que notre artiste collabore avec Salomon de Caus pour l'exécution d'une réserve d'eau dans le parc. En 1615, il vend un reliquaire d'ébène garni d'argent aux Archiducs pour 520 livres.

Aussi le voyons-nous le 1r juillet 1604 prendre service à la Cour et le 24 décembre 1605 devenir architecte et *ingeniaire des Archiducqz au faict des ouvraiges des villes et forts et de la Court à Bruxelles, Mariemont et aultres maisons*. (1) C'est en cette qualité qu'il travailla à Mariemont. (2)

On verra qu'il sut apporter de l'ordre dans les travaux de la Cour par la pièce suivante :

(1) *A Wensel Coberger, architecte et ingéniaire des archiducqz, la somme de CXXV Livres par lettres patentes données à Bruxelles, le 24e jour de decembre 1605 lui ont ordonné et accordé des gages et traitement pour chascun mois à raison de son dict estat de architecte et ingéniaire au faict des ouvraiges et fortifications des villes et fortz de LL. AA. et de la Court à Bruxelles Mariemont et aultres maisons et de toute aultre chose que de leur part luy pourra estre chargé dépendante de l'architecture peincture et autres ses artz.*

Ch. des comptes. Reg. 45.872 fo 253. — Voir aussi PINCHART, op. cit. I, p. 231. Mentionnons à ce propos, que Coebergher bâtit la chapelle St-Hubert de Tervueren vers 1610. MERTENS, Etudes sur l'église de Tervuren, Brux. 1891, p. 103. — SANDER PIERRON, la Forêt de Soignes, Brux. 1905, p. 413. Le P. VAN DEN GHEYN dit avec raison que Coebergher fut attaché à la Cour en 1604, op. cit. p. 7. Mais sa nomination ne date que du 24 décembre 1605, d'après la pièce que nous publions.

(2) Coebergher eut comme adjoint pour les travaux du château de Mariemont Hans Straesborch, ingénieur nommé architecte des ouvrages de Mariemont (7 mai 1618).

Papiers d'Etat et de l'Audience Reg. 27509, fo 428 verso. Ch. des Comptes, Notes PINCHART, 12.

INSTRUCTIONS AU FAIT DES OUVRAGES ET BATIMENTS DE LA COUR FAITES LE 17 MARS 1607.

Pour vous Philippe d'Ayala, cher conseiller et commis de nos Domaines et Finances, de la sorte qu'aurez à vous conduire et gouverner au fait des ouvrages et batiments ordonnés et à ordonner en cette Cour et ailleur en notre ville de Bruxelles à l'intervention et par avis de Venceslas de Coberger, notre Architecte lequel entendons y devoir entendre joinctement avec vous en tout.

En premier lieu prendre bon soigneux égard que les dits ouvrages se fassent selon les modèles et dessins sur ce dressés et à dresser par ledit Venceslas Decoberger et ce le plus diligemment que faire se pourra.

Et pour meilleure conduite et direction d'Iceux affin que tout se fasse avec bon ordre et sans confusion vous et ledit Venceslas assemblerez et ferez assembler toutes les semaines le dernier jour ouvrier au lieu que à ce feront designer le controlleur son substitut et receveur pour traiter avec eux de tout ce qui peut concerner les dits ouvrages tout ceux qui se doivent faire l'ensuivante y faisant aussi comparaître tous autres que par notre commandement sont entremis et ont charge d'aucune chose qui touche les dits ouvrages pour estre avisés et resolut ce qui sera trouvé convenir dont sera tenu note pertinante.

3) Item en cas qui s'y rencontre quelque difficulté de considération ou d'importance vous nous en consulterez au plus tót et en notre absence à ceux de nos Finances.

4) feres aussi traiter en la dite assemblée des matériaux nécessaires pour faire les dits ouvrages et par quel moyen on pourra recouvrer et acheter à meilleur prix.

5) Les achats des dits matériaux et d'autres choses nécessaires se feront et s'arrêteront en la présence de vous deux et à l'intervention desdits controlleur et receveur lesquels prendront garde qu'y ceux soient bons et loyaux et propres à l'effet qu'ils doivent être employés.

6) Et porterez soin que les dits matériaux soient mis en certain lieu et place qu'a ce seront designes avec telle distinction et separation qu'un marchant ne mesle ses matériaux avec ceux

qu'aura délivré un autre affin qu'aucune confusion ou forcompte n'en advienne et qu'après la délivrance ils soient bien gardés et livrés.

7) Vous tiendrez la bonne main que tous les ouvrages qui se pourront donner a tacque ou en bloc se fassent au moins prenant après deux publications ou bien qu'on accorde avec les maîtres ordinaires s'il se contente de la faire au même prix qu'un autre sans toutefois s'arrêter toujours à un même maître. Soit pour les ouvrages soit pour les livrances des dits matériaux si l'on en trouve de meilleurs ailleurs ne fut toute fois que quelqu'un des dits ouvrages fusent de telle qualité que jugassiez (jugiez) plus à propos de les faire faire en journées ce que remettant à votre discrétion pour en oser par avis du dessudit selon que vous trouverez plus cenvenir.

8) Vous ordonnerez que tous les matériaux qui procèderont de quelques vieux ouvrages et bâtiments se metterons en un lieux à part clos et seré dont le controlleur et receveur auront chaceune une clef et en feront un inventaire auquel ils noteront en marche ce qu'on aurait tiré pour l'employer soit aux bâtiments en question ou ailleurs avec spécification du lieu.

9) Et s'il y a chose que l'on jugera ne pouvoir venir a propos vous tienderay la main qu'il soient vendue à notre grand profit ou bien donner en échange et à bon compte des matériaux que l'on aura besoin sans que ni le controlleur, ni le receveur ni autres qui se soit en pourra emporter aucune chose pour l'employer ou l'appliquer à son particulier profit ou autre usage soit prétexte de droit et emolumennt ou autrement.

10) Vous tiendra y semblablement la main queq uand il sera question de faire quelque ouvrages le controlleur avant que arretes ou commencer en fasse relation en votre assemblée pour y faire avouer les contrats qui s'en feront et s'il en est besoin nous avertire de ce qu'on aura semble toutefois s'il se présente une nécessité repentine et inexecutable se faire quelque légère ouvrages qui ne souffre aucun delays, notre intention n'est pas de serer la main au dit controlleur qu'il ne le puisse faire moiennant qu'a la première assemblée il en donne compte et des causes qui l'auront meises à ce faire affin que tout en demeure appaisé.

11) Vous autorisant outre ce pour avec avis du dit Venceslas et de l'intervention desdits controlleur et receveur faire et établir telles autres ordonnances règlements que pour la meilleure conduite discrétion et évènements desdits ouvrages et à notre plus grand profit trouvera convenir.

12) Portant que tout particulier soin que lesdits controlleur et receveur en suivant particulièrement l'intention a ceux donnés ou à donner.

13) Et au surplus en ce qu'est dit et en depens feres toute autre chose jugéré utile et convenable à notre service selon la confiance qu'avons de vous, etc.

fait à Bruxelles, le 17 de mars 1607.

Etat paraphé Richardot et soussigné ALBERT.

plus bas est écrit : par ordonnance de Leurs Altesses, signé Verreyken. (1)

Sa première œuvre architecturale fut le couvent et l'église des Carmélites Thérésiennes à Bruxelles, sur un terrain acquis le 14 août 1606. La première pierre en fut posée le 25 mars 1607 ; elle fut achevée en 1611, mais sa décoration intérieure dura jusqu'en 1613.

La croix au-dessus de la façade ne fut posée qu'en 1615. (2)

Voici quelques textes, à leur sujet :

1613.

Aen Wenceslaus Cobergher, ing. ende arch. gess. de somme van van vm ponden Arthois op goede rekeninge van XVIIIm gelycke ponden die men schuldich is ter saecken van seecker contract d'welck hij heeft aengenomen te voldaen aen 't groot nieuw clooster van de carmelitessen naement lyck van den sophite te verwen met olieverwe op lynwaat de taefereel van den grooten autaer ende die van de vier autaeren ter syden ende anderssins. (3)

(1) Cette pièce s'est trouvée enregistrée au registre des Cessions finis 1717 f° 1718. — Archives de la Cour brûlée, transcription liasse palais de Bruxelles. Archives du royaume.

(2) En 1670, Louis XIV envoya de Paris, Genoel, Huchtenbourgh et Boudewyns, en Belgique pour prendre trois vues du château de Mariem mt. ROGER PEYRE, Répertoire chronol. des Beaux-Arts, Paris, Laurens, p 362.

(3) Chambre des Comptes 27508 f° CXII.

1613.

Aen W. Cobergher. architecte genérael van hunne Hoocheyden wercken ende bouwinghen de somme van X^m III^c LXIII ponden Arthois ende dat op de rekeninghe par 't gene hem compt van het leven ende maecken van het sophit in de Kercke van de Carmelitessen des Calcates in Bruessele.

En marge : Aan W. Cobergher, arch. is aenbestect geweest te schilderen het sophit mitsgaders eenige tafereelen tot de Aultaren in de Carmelite Kercke voor de somme van XVIII^m ponden. (1)

1615.

Aen Wensel Cobberger, de somme van XXIIII ponden Arthois voor soovele by hem was bewerckt aen 't vergulden van het houten cruys met yzere beslaegen sijnde d'welck in staende op hoochste van den voorgevel van de Kercke van 't clooster mette leveringe van t'gout daer toe van noode geweest zynde. (2)

1615.

Aen Wensel Cobberge de somme van XI^c XLVIII ponden Arthois waer op dat beloopen die tafereelen ofte schilderyen by hem gemaeckt ende gelevert door ordre van Haere Hoocheden in 't'nieuw clooster van de Carmelynen als te wetene :

een stuck schilderye van S. Albertus op doeck geschildert.

idem een stuck mette figure van Ste Elisabeth.

idem vier contrefeytsch van Haere Hoocheden ende het vergulden ende leyste ofte mouluren van de selve (3)

Nous ne sommes guère renseigné sur les fontaines et embellissements que fit Cobergher au chateau de Tervueren «une des plus agréables demeures des Pays-Bas» au dire de Florent le Comte qui rapporte ce fait (4) mais on verra — un jour — que nous savons mieux ce qu'il fit aux fontaines de la Cour de Bruxelles.

(1) Ch. des Comptes 27508 f° 223.
(2) Reg. 27509 f° 428 verso. Ch. des Comptes, Notes PINCHART, 12.
(3) Reg. 27509, f° 111^c LXXXI, Ch. des Comptes, Notes PINCHART, 12.
(4) op. cit. II, p. 264.

Cobergher fit les plans des stalles de l'église de Laeken, le 13 mars 1608. (1) Jacques Boxhorinck prit l'engagement de les exécuter moyennant 40 florins du Rhin pour chaque siège (1bis).

En 1612, il passe contrat avec Gaspard de Turkelstein, fondeur en cuivre, pour l'exécution d'un lion dont le modèle avait été fait par Jean de Montfort en 1610, pour le tombeau des ducs de Brabant Jean III et Antoine de Bourgogne, (2) à l'église Ste-Gudule de Bruxelles.

De 1609 à 1621, il construisit la coupole de l'église de Montaigu qui marque une date dans l'architecture de la Belgique. Pour la première fois, le plan italien d'une église à coupole se faire voir dans nos provinces, ce qui marque bien la transformation artistique que Cobergher y a apportée. (3)

Certes, la conception de l'édifice qui couronne Scherpenheuvel et magnifie l'emplacement de l'arbre à l'image miraculeuse, nous rappelle l'Italie, mais le plan en étoile de la petite ville, est lui-même une évocation de la péninsule.

L'ensemble de l'édifice divin paraît un peu trapu, la coupole le domine dans ses proportions bien observées ; une lanterne le couronne.

Quant au clocher, il est situé derrière l'abside et il n'est malheureusement pas achevé. Il eût été intéressant de connaitre la forme de la flèche qui devait le couronner.

Relevons aussi le caractère italien de l'ancien Couvent des Oratoriens, de la galerie et de la sacristie.

Quant à l'intérieur de l'église, il est remarquable par sa belle coupole et par son plan, qui permet aux pèlerins le passage par les

(1) Marchal op. cit. p. 381.

(1bis) Alph. Wauters. env. de Brux. II p. 354. Archives de l'audience n° 1374 Arch. du R.

(2) Marchal p. 382.

(3) Consultez VAN WEDDINGEN. N. D. de Montaigu. Brux. 1890. EUG. GENS, N. D. de Montaigu, Emancipation 25 août 1839. EUG. BACHA, signale des représentations de cet édifice dans Sanderus *Brabantia* III p. 329 *Kerkelijk Tooneel* p. 66. LEROY, théâtre Sacré I p. 163. — Le Comte, cab. de sing. d'Arch. II, p. 265.

bas côtés et leurs chapelles. C'est une disposition tout à fait judicieuse.

On attribue à notre artiste, le marbre autel de l'église des Augustins, à Bruxelles, exécuté postérieurement à lui par le sculpteur Marc de Vos né en 1650, mort en 1717. (1) Ce même praticien a fait la chaire à prêcher de cette même église des Augustins actuellement à l'église du Sablon à Bruxelles. L'abbé H. de Bruyn y reconnaissant l'influence de Cobergher lui en attribue, le dessin, ce qui est fort peu probable.

De 1615 à 1618, Wenceslas construisit l'église des Augustins d'Anvers (2) en même temps que dans la même ville il élevait l'église des sœurs Annonciades, longue rue de la boutique (1615) (3) devenue de nos jours un temple protestant.

Dans un manuscrit conservé dans les archives de l'archevêché de Malines (4) on peut lire comment Cobergher est désigné à propos de l'église Saint Augustin de *Præcipuus templi Architectus Mathematicus fuit serenissimorum Archiducum Alberti et Isabellæ* (5).

Son rôle est bien déterminé par l'accord conclu entre le prieur et les entrepreneurs, en 1615, dans la maison de Cobergher à Bruxelles. (6) Ses plans sont remis à ceux-ci en petit et en grand, *naer volgende de teekeningen daer af gemaeckt in 't clyn ende in 't groot*. Il est expressément stipulé que le travail doit être agréé par Coebergher, *wel verstaen dat 't selve wel en loffelyk zal gemaeckt worden tot consentement van de voorschreve Reverende Pater ende den Architect Coberghen*. (7)

(1) MARCHAL, op. cit. p. 506.

(2) H. HYMANS et F. DONNET, Anvers. Paris. 1914, p. 82.

(3) AUG. THYS. Hist. des rues d'Anvers, 1873, p. 202 et Notes de Mr le Chanoine M. Cooreman, curé de St-Augustin qui nous a communiqué des détails si intéressants sur sa belle église et sur Cobergher.

(4) *Diarium Augustinianum in quo Describitur Ingressus et progressus ordinus T. T. Eremitarum S. P. Augustini in Urbe Antverpiensi ab anno 1607 Collectore T. Franç. Bellot Jubil. Anno 1760.*

(5) p. 82, idem.

(6) p. 61, idem.

(7) Voir ci-après le texte complet de ce contrat.

Anno 1615.

ACCORT MET DE STEENHOUWERS AENGAENDE DE KERCKE.

Op heden den 10 dagh der maend van Februario anno 1615, syn gecompareert voor my openbaer Notaris ende den getuygen hier onder genoemt, Mr Aert Coens Beldsnyder, Geeraert Raessons, ende Mathys Pops steenhouwers woonende deser stadt Brussele, die welcke hebben bekent ende geleden, bekennen ende lyden mits desen van den Eerw : P. Pater Cornelius Lancelotz Prior van den Clooster van de Augustynen van Antwerpen, aenveert te hebben te maecken voor 't Clooster van de Augustijnen tot Antwerpen veerthien Bogen, twelf voeten wyt van binnen in Diametron, met fyne Columnen, basen, capitteelen ende lysten, naervolgende de *teekeningen daer af gemaeckt in 't clyn, ende in 't groot*, met de conditien naer volgende, te weten : Eerst sullen sy gehouden syn, de Basen te maecken van een stuck steens, behalven de onder plinte sal wesen van twee stucken, de Columne sal gevrocht worden verbants, te weten een lage heel, ende het ander van twee stucken, maer comende dry voeten onder de capittele moeten al heel stucken wesen sonder eenigh verband. Voorts sal de capitteele oock gemaeckt worden van twee heel stukken, een stuck van de cimaise tot onder de tondino, ende van daer tot de colorino een ander ; de Arcure sal mede gevrocht worden verbants, te wetene een stuck dat sal deurgaen de dickte van de Arcure, medebringende syn lyste ende d'ander stuck sal breken effen in 't midden van de dickte van de Arcke, den sluytsteen moet wesen van een stuck, behalven den bovenlyste mach wesen van een ander. De arkitrave sal wesen gebroken in de hooghde onder de godselatori, maer gestaert alsoo diep als de dickte van den muer. De Frise sal wesen gebroken omtrent de elft van de hooghde, ende dat de lagen van de selfste brekinge op malkanderen corresponderen, in welcke Frise elcke Arcke sal medebrengen ses Triglifi, de Frize sal gesteert syn eenen halven voet oft ses duymen, de lyste sal wesen gebroken in heur hooghde van dry stucken, alnaer advenant, de teekenen daer afwesende, en gesteert, het eerste stuck boven de Frize ten minsten eenen voet ende andere naer advenant, dat het werk verheyst.

Alle welck voorgaende werk de voorschreven aenveirders beloven te leveren op haeren coste aen de kaeye tot Antwerpen. dys en sullen deselve aanveirders niet gehouden wesen te betaelen eenige Tollen oft andersints dan alleenelyk de vrachte van 't schip. Ende beloven voor alle de maend van Iunius naestcomende te leveren alle het voorschreven werck nan de Frise, excluderende nederwaerts, op dat die metsers souden mogen hun werck met commoditeyd volbrengen. Oock syn de aanveirders gehouden eenen persoon te stellen tot gadinge ende voldoeninge van het setten des selfs werck tot Antwerpen, mitsgaders de Revrende Pater Prior hun gelooft in den selven tyde dat sy 't selve werdk aldaer dirigeren sullen. hun geven den cost, ende verleenen eene camer om te logeren. dus sullen de aenveirders betaelt worden voor elke Arcure, base, columne, ende capiteele, sluytsteenen en lysten met de conditie als boven, de somme van twee hondert ende seventigh Rinsguldens ; waer op hun als heden getelt sal worden, de somme van ses hondert Rinsguldens, ende dan restante sal betaelt worden naer advenant de leveringe dus sy doen sullen, wel verstaende dat 't selve wel ende loffelyk sal gemaeckt worden *tot contentement van de voorschreve* Reverende Pater *ende den Architect Cobergen*, ende tot meerdere assecuratie soo hebben de voorschren aanveirders samen, en elck in het besoldere gelooft 't gene voorschreven is te volbrengen, ende hun daer naer te reguleren, onder verbintenisse van hunne persoonen ende goeden, ende den voorschreven Pater Prior heeft gelooft jaarlycks 't gene voorgeschreven is in synen regarde te voldoen, ende daer voore te stellen als cautionaris Heer Henricus van der Goes, coopman tot Antwerpen, alles sonder fraude oft argelist.

Actum ten huyse van d'Heer Cobergen, Architect van hunne Hoogheden ten daghe, maende ende jaar voorschreven ter presentie des voors ende Melchior Somer als getuygen hierover geroepen ende geboden.

Ende van my Peeter Willems, openbaer Notaris van Braband geadmitteert, tot Brussel residerende, quod attestor.

Mr P. WILLEMS.

La première pierre de l'église des Augustins fut posée par Henry deVarick et celle du chœur par les Archiducs en personne. Ceux-ci

subsidièrent en grande partie la construction, tandis que le restant de la dépense fut supporté par le Collège des échevins et surtout par Henri van der Goes, échevin et intendant du Trésor.

Jean Malderus, évêque d'Anvers, fit la consécration du nouveau sanctuaire en 1618. (1)

* * *

Le constructeur de tous ces temples religieux savait aussi se muer, tel Giocondo, qui détourna et canalisa la Brenta, tout en ayant bâti le Palazzo del Consiglio de Vérone, en ingénieur. Il était en cela bien de la culture italienne, cet Anversois. C'est ainsi qu'il fut chargé de faire un canal de la Schyn à la Nèthe, d'Anvers par Wommelghem sur Herenthals, c'est à dire de rechercher les moyens de mettre en valeur la Campine anversoise en assèchant les marais polderiens.(2) Dans le Brabant méridional, Cobergher eut aussi à exercer ses talents de technicien. Chose curieuse, notre artiste avait présenté, en 1613, un projet et qui avait pour objet la canalisation de la Senne entre Bruxelles et Hal. (3) Le comte de Warfusée, propriétaire de la seigneurerie de Gaesbeek, voulut le faire exécuter en 1616, mais rien ne s'en fit avant le XIXe siècle.

Sous ce rapport, l'œuvre capitale de Wenceslas Coebergher fut l'assèchement des vastes marais salins des *moeren* en Flandre.

Il en avait vu faire autant en Italie pour les marais Pontins, l'idée lui vient tout naturellement d'exécuter ce travail en Flandre. Il s'agissait d'assècher quatre à cinq mille hectares et de couronner en le terminant, le labeur qui depuis le VIIe siècle faisaient se créer des Water ring et des Water gands pour assècher les marais

(1) Aug. Thys, op. cit., p. 288.

(2) Lettre au magistrat d'Anvers (juillet 1620) pour l'avertir qu'ils (les archiducs) ont délégué Maximilien Balilu, receveur général des finances au quartier d'Anvers et Wensel Cobergher, leur architecte général pour examiner la question de la jonction des rivières de la Schyn et de la Nèthe « par continuation du nouveau canal ou fossé dict le Vaert audict Anvers. »

Pap. d'Audience. Arch. Pinchart.

(3) Wauters. Hist. des env. Brux, I, p. 163, Van Langren. Voorwerp om dezen vaert van Brussel te vervolghen.

de la Ménapie. Il fallait un homme au génie universel comme l'était Cobergher pour envisager pareille entreprise. En 1617, il la commença après avoir conçu tout à l'entour de la Moere, un canal de ceinture, *Ringsloot*, beaucoup plus élevé que le marais. Les digues de ce canal empêchaient l'arrivée des eaux par les marées et la surélévation de celui-ci permettait l'envoi de ses eaux à Dunkerque d'où elles coulaient en mer.

Il lui suffit, une fois le Ringsloot établi de disposer sur les bords vingt moulins à vent munis de vis d'Archimède, qui élèvèrent l'eau de la Moere, pour assècher celle-ci. Le marais fut ensuite coupé régulièrement par des fossés *Waterring* et les rectangles des terres assèchées purent être mis en exploitation dès 1624. Quatre à cinq mille hectares fertiles et productifs augmentèrent largement la richesse publique.

Au milieu, une église, une bourgade furent construits et *Moerkerke* avait vu le jour.

Malheureusement l'œuvre fut ruinée par la guerre en 1646. Les Espagnols, près d'être assiégés dans Dunkerque, rompirent les digues et l'œuvre de Cobergher périt pour ne renaître qu'au XIXe siècle, (1) en 1823 (2).

Il rendit en faisant ce travail considérable un très important service à la Flandre maritime dotée par ce fait d'une admirable terre de culture très fertile et très productive.

Enfin que s'il faut en croire Bortier. Cobergher eut l'idée de mettre en culture les landes du pays de Waes, et il publia un travail important sur *le danger que présente l'agrandissement excessif des grandes villes et surtout des Capitales* au détriment des villes de province et des campagnes. (3)

* * *

Ajoutons aux titres de Wensel Cobergher qu'il construisit de nombreux locaux des monts de piété, notamment ceux de Bruxelles

(1) R. Blanchard — la Flandre — Paris 1906 p. 286.
(2) Jean d'Ardenne. Guide de la Cote de Flandre p. 15.
(3) Illust. européenne. 1874-75 p. 115.

(1617), de Tournai (1618), d'Anvers (1620), de Mons (1620), de Namur.

Comme chimiste, car cet esprit universel s'occupa aussi de cette science, nous le trouvons en 1616 fabriquant de la potasse avec Pierre Loret, au duché de Brabant, et les pays d'outre Meuse. Il la préparait pour la confection du savon, et des couleurs notamment du bleu d'azur. (1)

* * *

Ce sont tous ces travaux qui ont fait prendre Cobergher pour un architecte, mais en réalité il resta le peintre qu'il était à ses débuts.

Il fut inscrit en cette qualité et comme maître à la gilde de Saint Luc d'Anvers à la fin de 1604. (2)

Le *Christ au tombeau* du Musée royal de Bruxelles fut exécuté peu après, puisqu'il date de 1605. Peint pour l'église saint Géry (3) de cette ville, *le Christ au tombeau* est certes l'œuvre d'un peintre de science et de savoir. (4) Le corps du Sauveur est porté sur un drap par ses disciples. La Madeleine, agenouillée, baise une des mains du Christ, en étendant le bras vers un vase de parfums. Derrière elle, la Vierge, ayant saint Jean à ses cotés. A droite sont deux femmes dont l'une tient la couronne d'épines. Au fond, à gauche l'entrée du sépulcre, une vue de Jérusalem et le calvaire. A gauche, sur une banderolle, la date : 1605. (5)

(1) En 1616, Cobergher et Pierre Loret demandèrent un octroi pour fabriquer, à l'exclusion de tous autres, du "potas" servant à faire du savon, de l'azur teincture et aultrement dans l'étendue des P. B. Les lettres d'octroi sont du 9 avril 1618, pour le duché de Brabant et les pays d'outre Meuse pendant dix ans.

Papiers d'Etat et d'audience. Notes Pinchart. Bibl. R. de Belg. Sect. des Man.

(2) Van den Branden, op. cit, p. 597.

(3) C'est à tort que le catalogue d'Ed. Fétis dit que cette église fut bâtie sous la direction de Cobergher.

(4) Il existe de ce tableaux, une gravure de G. Huberti, pièce en hauteur. Le tableau mesure h. 3,00 sur l. 2,35. Les premiers états sont sans le nom du graveur.

(5) Ed. Fétis, Catal. du Musée de Bruxelles. Brux. 1877, p. 306.

La tonalité générale de l'œuvre est bleue, et une tradition mentionne que l'artiste en avait employé pour 1400 florins d'outremer dans l'exécution de cette peinture. (1)

Josue Reynolds dans son *voyage en Flandre et en Hollande* dit que *La sépulture du Christ* est un tableau admirable dans le style de l école romaine et qu'il peut être comparé aux plus beaux du Dominiquin. Je crois pouvoir le placer au premier rang de ceux qui sont à Bruxelles, ajoute-t-il ! (2)

L'éloge est excessif, peut être, mais le discrédit où sont tenues les œuvres de Cobergher l'est tout autant.

Peu après les pères Capuçins d'Anvers lui commandèrent un autre tableau d'autel, *le Christ sur les genoux de sa mère*, actuellement à l'église de Saint André de la même ville (3) et il y fit pour l'autel de la Sainte Croix à l'église de Saint Jacques *// l'empereur Constantin agenouillé devant la Croix retrouvée par Sainte Hélène*. (4)

Tant de travaux ne l'empêchaient pas de s'occuper des menues besognes de sa charge à la Cour.

C'est ainsi que nous trouvons en 1612,

1612.

Aan Gaspar van den Driesch, schilder, de sommen van IIm IXc LI ponden Arthois voor soo vele als beloopen alle die wercken by hem gemaeckt ende geschildert in 't hoff aen 't schilderen van den Comedien, grooten patroonen van tapisseryen, het schilderen van t'oratoire van den biechtvaeder (sic) van de seremissime Infante ende vele meere andere wercken alles volgende d'accord met hem

(1) Illustration, Européenne 1874-75 p. 115.

(2) L'œuvre figure dans l'inventaire de 1804 sous le n° 22. Le Christ mis au tombeau par Coeberghen (sic) Cat. gén. des tableaux et autres objets d'art déposés au musée de l'école centrale à Bruxelles n° 234, Arch. du Dépt. de la Dyle.

(3) Ce tableau resté la propriété du dernier capucin de ce cloître, fut acheté en 1858 par le Rév. P Visschers, curé de Saint André à Anvers. P. Bortier op. cit. p. 6. Il existe un *Ensevelissement du Christ* par Cobergher gravé par Michel Bruuel, à Anvers.

(4) Vanden Branden Antw. Schilderschool Anvers, 1883, p. 597.

dy en aengaende gemaeckt door den Ingenieur Cobberger. (1)

Nous avons dit que ce n'est pas à ce titre que Cobergher entra au service des Archiducs. Nous ne savons malheureusement pas ce que représentaient les trois peintures de dévotion, qu'il fit pour eux en 1610 et qui lui furent payées 425 livres. (2)

Mais nous sommes mieux renseignés sur les peintures qu'il fit pour l'église des Carmélites, à Bruxelles, un *Saint Albert* et une *Visitation de Sainte Elisabeth* qui lui furent payés 1148 livres d'Artois en 1615 et sur les *portraits des Archiducs* (3) qui sont malheureusement perdus à moins qu'un chercheur heureux puisse un jour les découvrir en Espagne ou en Autriche, parmi nos dépouilles.

Il devait rester un impayé sur *la Visitation de Sainte Elisabeth*, car ce tableau est compris parmi les deux œuvres soldées le 31 décembre 1617 pour 748 livres. (4) Elles furent destinées à la chapelle ou *hermitage*, proche de Mariemont, tandisque le *Saint Hubert* était destiné à la chapelle de Tervueren.

1618.

A Wensel Cobberguer, architectes de Leurs Altesses, la somme de 748 livres pour la peinture de la Nativité de Notre Sauveur Jesus et la visitation de Madame Sainte Elizabeth, ces tableaux mis en la chappelle ou hermitage proche de Mariemont. Item..... peinture de Saint Hubert à la chapelle de Terveuren (sic). (6)

Le 4 mai 1618, nous retrouvons son nom dans les comptes pour la fourniture d'une *Descente de croix*, à l'église des Cordeliers de

(1) Reg. 27508, f° XCI recto. Ch. des Comptes. Notes PINCHART, 12.

(2) 1610. — Payé à W. Cobergher, la somme de IIIIc XXVe livres, que L.L. A. A. luy ont accordé pour le payement de trois peintures de dévotion qu'il a faict faire pour leur service par ordonnance du VIIIe d'octobre XVIc X. Chambre des comptes. Reg. 18310. f° 66.

(3) Reg. 27509, f° 381. Ch. des cartes notes. PINCHART 12.

(4) Reg. 27509, f° 402, p. 36.

(5) Cartulaires et Manuscrits. Reg. n° 385, f° 135.

(6) Communiqué par l'obligeance érudite du Dr G. VAN DOORSLAER.

Bruxelles. (1) Signalons enfin que le 31 décembre 1620, les Archiducs lui font payer une somme de 2543 livres pour six tableaux faits pour la chapelle de Tervueren par Théodore van Loon. (2)

Ces tableaux ne seraient-ils pas ceux qui furent placés à l'église de Montaigu, et qui sont le trésor pictural trop peu aprécié de cette célèbre église dont Cobergher fut l'architecte ; ils représentent la *Visitation d'Elisabeth*, la *naissance de la Vierge*, l'*Offrande de Jésus au Temple*, la *réconciliation de Ste Anne et de Joachim*, la *salutation angélique* et la *Présentation de la Vierge* et ont été donnés par les archiducs. (3)

En tous cas, les inventaires de la chapelle de Saint Hubert à Tervueren, s'ils nous renseignent deux peintures de Cobergher (4), ne nous signalent pas d'œuvres de van Loon. (5)

Quoiqu'il en soit en 1628, les comptes d'Ambroise van Onckel renseignent un paiement à Wensel Cobergher, de 1500 livres de

(1) Ordonnance du 4 mai 1618, au receveur général des finances de payer à Wensel Cobergher 1500 livres de 40 gros « pour une paincture ou tableau de toile que par nostre ordonnance il at faict et posé en l'église des Cordeliers en nostre ville de Bruxelles representant Nostre Seigneur descendant de la Croix y comprins le bois, la dorure, façon et la paincture à eaue du crucifix servant de couverture audict tableau ».

Papiers d'État et d'Audience. Notes PINCHART, 111. Voir sur Cobergher C. des Comptes 27507, fos 160 et 217.

(2) Idem. Reg. 2907, p. 99.

(3) *Invent. des objets d'art du Brabant.* Arrondiss. Louvain. Brux. 1906, p. 134.

(4) A Tervueren il y avait dans la chapelle de St Hubert, deux tableaux de Cobergher : la Vierge entre St Jean Baptiste et St Jean et St Hubert.

Voir Prov. de Brab. *Relevé des tableaux* etc. Brux. S. L. N. D. vers 1849, p. 53.

Ces 3 tableaux figurent au Musée de Bruxelles sous le nom de Théodore van Loon. Ce sont nº 273, *la Conversion de St Hubert* nº 274, *St Nicolas*, nº 275, *la Vierge entre les deux Saints Jean et Jean Baptiste*

(5) Dans l'*inventaire de 1782* (14 janvier) il n'est pas fait mention d'un tableau de Cobergher parmi les sept tableaux signalés, il y a un Ecce Homo sans nom d'auteur. L'inventaire de 1781 (1 mai) avait été fait par G. J. de Loose, peintre, fº 108 á 111 (même registre), fº 88 verso. Reg. 695 Ch. des finances.

pension (f° 614) et un autre, au même de 6000 livres pour les peintures de 6 chapelles en l'église de Montaigu. (1)

Ajoutons à son œuvre picturale, l'*Ecce Homo* du Musée de Toulouse dont Michiels a écrit que *le génie flamand n'a rien produit de plus beau* (2), les 3 dessins du Musée de Bruxelles (Coll. de Grez (3) représentant des épisodes de la vie d'un évêque

En 1622 (31 décembre), il s'occupe avec le statuaire Robert Colyns de Nôle, des bas relief de l'église de Montaigu pour laquelle il est payé du grand autel et du tableau par lui fait. (4) On sait que celui-ci est du maître de Cobergher, Martin de Vos, et ainsi on ne s'explique pas le texte des archives.

Enfin, en 1628, il est encore payé de 6000 livres pour les peintures de six chapelles à l'église N. D. de Montaigu (5) qui sont, nous l'avons dit, de Théodore Van Loon, fait qu'on ne peut expliquer que comme paiement supplémentaire des peintures de Tervueren, dont nous venons de parler ou que s'il y a eu deux séries de tableaux faits par Van Loon pour les deux églises.

Signalons enfin, la *fuite en Egypte*, de l'église du Sablon, à Bruxelles, et pour compléter les dessins de figures nues hommes et femmes, d'après l'antique de l'ancienne collection du chanoine Wouters. (6)

* * *

Tout en faisant ainsi œuvre de peintre, Cobergher n'oubliait rien de ce qui pouvait contribuer à l'estime qu'il avait acquise par ses ouvrages. (7)

Nous avons déjà parlé des Monts de piété, mais il convient d'y revenir.

Pour extirper l'usure des lombards qui prêtaient sur gages et qui

(1) M. Gachard, Archives de Lille, p. 326/328.
(4) Idem. Reg. 2919 p. 107.
(5) Idem. Reg. 2952 p. 122.
(6) Vendue à Bruxelles l'an V (1797). Cat. d'Estampes et de dessins qui composent le cabinet de Pierre Wouters, Brux. 1797, p. 259, 285.
(7) Florent le Comte, Cab. des Sing. d'Archit. Paris, 1699, II p. 262.

exigeaient jusqu'à 33 °/₀ et jamais moins que 22 °/₀, un édit des archiducs, autorisa l'établissement d'un Mont de Piété à Bruxelles. Le 9 octobre 1617, l'affaire des Monts de Piété fut soumise à une assemblée des deux archevêques (Malines et Cambrai) et des six évêques des Pays-Bas et approuvés.

Charles Delecourt a écrit une notice sur celui de Mons resté manuscrite. C'est, paraît-il, une véritable histoire des Monts de Piété en Belgique. (1)

Le Mont de Piété de Bruxelles fut aussitôt commencé et les archiducs en posèrent la première pierre. Le 28 septembre 1618, Cobergher eut la joie de le voir inaugurer. L'intéret payé la première année fut de 6 1/4 pour cent mais il fut bientôt diminué. (2) D'abord fixé au denier seize, ou 6 1/4 °/₀ (3) il le fut ensuite à 15 °/₀ et réduit à 12 °/₀. (4)

Il y a à la Bibliothèque royale, toute une correspondance, achetée par Charles van Hulthem en avril 1811, à la succession du notaire Antoine Huewens à Bruxelles, adressée à Charles Cobergher, relative surtout à des intérets religieux et adressée de Rome, au surintendant et dans laquelle il y a aussi des lettres adressées au Conseiller d'Etat Lorin.

Elles paraissent avoir été écrites par le R. P. Placide de Sainte Thérèse, des Carmes déchausés et théologien. (5)

Le 31 décembre 1643, on avait engagé depuis le début 15,060.664 gages pour 108.760,015 florins, 15 sous. (6)

On avait retiré 14,745,852 gages pour 105,492.841 florins, 7 sous. (7)

L'intéret avait été abaissé de 15 à 13, puis à 12 °/₀ et à 10 °/₀ à Bruxelles et Anvers, à 13 °/₀ dans les autres villes.

Entretemps par des ordonnances de 1618 et 1619, les archiducs

(1) Jules Delecourt, notice de la Biogr. nat. vol. V, p 337.
(2) J F. Foppens. Mss. Chron. abr. de la V. de Brux de 647 à 1755, fº 84-5.
(3) Abbé Maem. Hist de Brux. 1785. I, p. 169, qui reproduit Foppens dont il avait les écrits à la Bibliothèque de Bourgogne.
(4) Henne et Wauters III, p. 162.
(5) Mss. 16306. Bibl. R. de Belg. Sect des Mss.
(6) Mss. 3302, idem, fº. 507.
(7) idem fº. 508.

décréterent la fermeture de toutes les maisons de prêts sur gages et nommèrent Cobergher, surintendent général des Monis de piété avec pouvoir d'en établir dans toutes les villes ou avaient existé des Lombards. (1)

Cobergher sous pseudonyme *d'Amator pietatis* a écrit une apologie de cette création (2) dont l'histoire est encore à écrire (3). Il fut remplacé comme surintendant par son fils Charles qui en remplit les fonctions dés les dernières années de la vie de Wensel, soit de 1630 à sa mort le 23 novembre 1634 (4).

Ce même Charles Cobergher opéra la réorganisation des Monts de piété vers 1650. Entretemps nous apprend Augustin Thys, les Lombards avaient recommencé leurs opérations et ils ne disparurent qu'en 1804 (5). Les Monts de piété ne les avaient pas extirpés.

* * *

Cobergher avait acquis des biens, de la richesse, des honneurs par ces grands et multiples travaux. Qui songera à les lui reprocher, car tous y verront la juste récompense d'un labeur acharné pendant plus de trente années. Nous savons notamment que Coeberger avait une rente de 3000 fl. sur l'hôtel du duc d'Aumale à la Cantersteen. Jacques Francquart dressa le plan de cet hotel quand on le vendit. (6)

(1) Aug. Thys Hist. des rues d'Anvers 1873, p. 197.

(2) Apologia, ofte bescherm redenen teghen het kekelen van de onredelijke vijanden ende oock teghenraeders van de Berghen van Bermhertichеyt, in verwaeckelijcke dicht gestelt door Amator pietatis. Voir Paquot, Mém. litt. I. p. 663.

(3) Voir P. de Decker. Études sur les Monts de piété Bruxelles 1844. Je me souviens qu'en 1880, un paquet d'archives sur parchemin, signées Cobergher était en vente chez le bouquiniste Vander Poel. Les ayant signalé à mon père, celui-ci s'y rendit sur le champ pour les acquérir. Hélas, un ouvrier relieur était venu les acheter, sans laisser son adresse, ni son nom et toute cette documentation est à jamais perdue !

(4) Arch. gén. du R. compte de la recette gén. des finances, pour 1635 cité parGachard.

(5) Hist. des rues d'Anvers, p. 198.

(6) Papiers Galesloot Cartulaires et Manuscrits 2116.

Le 14 mai 1633, comme seigneur de Saint Antoine et Groentlandt, conseiller et premier architecte de Sa Majesté et Altèzes Sérérissimes, il relève la terre et seigneurie de Saint Antoine et Coberghe, *scituées* aux moeres de West Flandre. (1)

Wensel Cobergher mourut le 23 novembre 1634 à Bruxelles (2) et y fut enterré dans l'église des Récollets le 25, à 4 heures de l'après-midi, escorté par 24 porteurs de torches. (3) Les rues étaient jonchées de paille et le corps porté par quatre employés du Mont de piété qui rendaient ainsi hommage au préfet général de l institution. Sur la tombe, on mit l'inscription : (4)

HIC JACET SEPULTUS
DOMINICUS WENCESLAUS DE COEBERGER
EQUES AURATUS, TOPARCHA S. ANTONII,
ARCHIDUCUM ARCHITECTUS, ET MONTIUM
PIETATIS IN BELGIO GENERALIS MORTUUS
ANNO M. DC.-XXXIV.

Son portrait peint à l'huile, par un peintre inconnu, figure dans le *Musée historique* de Bruxelles sous le n° 45.

On sait qu'un beau portrait de Wenceslas Cobergher (5) existe en gravure par Vorstermans.

Très courbé, nous dit Henri Hymans, dans son beau livre sur *Lucas Vorstermans*, (6) le vieillard, coiffé d'une calotte, est vu à mi corps et de trois quart vers la droite accoudé du bras droit sur un socle, orné d'une moulure ornée d'oves. Sa main tient un papier et

(1) Reg. 17243 f° 139. PINCHART III, p. 213.

(2) PAQUOT. Mém. p^r l'hist. litt. du XVII prov. Louvain 1770 II p. 305.

La date de la mort de Wenceslas Cobergher (24 novembre 1634) est donnée par un manuscrit de PHILIPPE CHIFFLET, prieur de Bellefontaine, signalé par Auguste Castan, conservateur de la Bibliothèque de Bessançon, associé de l'Académie Royale de Belgique. Bull. de l'Acad. R. de Belg 3e série tome VII, n° 5, Mai 1884.

(3) MERTENS EN TORFS, Geschiedenis van Antwerpen, vol. V.

(4) Annales Soc. Archéol. Brux. 1892, p. 364.

(5) P. BAUTIER, les portraits des musées royaux de Bruxelles, Brux. 1916.

(6) Il existe une biographie manuscrite de Coebergher dans le man. 11398 C de la Bibl. r. de Belg. sect. des man. — Augustinus Sabetinus nascitur — scriptores Antverpienses annorum 1657.

il porte collerette, moustache et barbiche. Son regard est fixé sur le spectateur

Le portrait porte quatre lignes d'inscription :

WENCESLAS COEBERGER / PRAEFECTUS GENERALIS / MONTUUM PIETATIS, BRUXELLIS / ALBERTI ARCHIDUCIS QUONDAM PICTOR HUMANORUM / FIGURAM. (1)

Il y a six états de cette planche gravée d'après Antoine van Dyck et dont le premier état est au British museum de Londres. Le cuivre appartient à la Calcographie du Louvre et il en existe une copie dans le sens de l'original. (2)

Outre Charles, dont nous avons parlé, Cobergher laissa sept autres enfants, savoir :

Augustin, créé chevalier par lettres patentes de Philippe IV, le 14 octobre 1654. (4) et seigneur de Saint-Antoine ; Jacques, qui fut au service de l'Espagne, dans les chevaux légers, sous Philippe IV, puis Chartreux ; Catherine, qui épousa Guillaume de Wezeren ; Madeleine, qui se maria avec le baron de Troibièze ; Cecile, qui convola avec André de Bruyne ; Marie-Thérèse, épouse du sire de Ryckel, Gérard-Antoine; Marie Emérence, qui prit le voile au Béguinage de Malines (5)

Quant à sa femme, Suzanne Franquart, elle lui survécut.

1634.

Aen Susanna Franquart, wijlen d'heer Wenceslaus Cobergher voor XIII maende ende XXIIII daghen dat wijlen heeren mans gai yeen in den qualiteit als architect generael van den wercken ende fabricquen van den Hove totten XXIIIen novembris 1634 wesende synen sterffdach, etc. (3)

En 1646, Philippe IV consent à ce qu'elle vende certains fiefs lui

(1) HENRY HYMANS. Lucas Vorstermans, cat. raisonné de son œuvre. Brux. Bruylant 1893, p. 158

(2) idem. Ce portrait a été reproduit au XIXe siècle par Schubert, par E. Bocourt et gravé sur bois par L. Chapau.

(3) Nobiliaire des Pays-Bas, 1760, p. 332.

(4) SCHOY, op. cit., p. 8.

(5) Reg. 27515 fo XCVI, C. des Comptes. Notes PINCHART, 12.

appartenant. (1) Hélas, cela coïncide avec l'envahissement des *moeren* par les eaux et la ruine de l'œuvre grandiose de Cobergher !

Hélas ! tant d'entreprises, tant de travaux devaient avoir un lendemain lamentable.

Nous avons dit que la *moere* fut ruinée par la guerre en 1646. La Seigneurie de Saint Antoine fut ainsi perdue, mais bien auparavant les archives nous font connaître que des ventes se firent dans le patrimoine des Coebergher. Datée de Bruxelles le 23 Juillet 1637, une lettre signée Broutesangh, adressée à un marchand Stognesius, dit que la collectiou numismatique de Cobergher doit être vendue en bloc et que le prix est de 10000 florins (2) Il en avait donc formé une nouvelle, le général des monts de piété, alors qu'il était revenu de Belgique.

Cependant il avait dû hypothèquer lui-même sa propre maison à Bruxelles pour garantir sa gestion des Monts de piété. (3) Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que ses héritiers aient songé à se défaire d'un cabinet monétaire aussi somptueux.

De Bruxelles, le 20 mars 1644. Charles Cobergher écrit à un correspondant inconnu qu'il a envoyé le Catalogue des médailles grecques et romaines à un ami à Paris, lequel doit le montrer, à une amateur. Il observe que la plupart du medailles sont en argent et quelques autres en bronze de la même grandeur que les premières, du format d'un denier mais plus grosses. (4)

Une autre lettre dont la signature est semblable mais qui n'est pas dâtée, a été publiée par notre savant ami le R. P. Van den Gheyn. Elle semble se rapporter à la même négociation.

Ajoutons qu'ayant été achetée avec des papiers provenant de Viglius, il y a des chances pour que le correspondant de Cobergher soit celui-ci. (5)

C'est sur cette mélancolique destinée que se termine l'histoire de

(1) Arch. de Lille, Reg. 1664.
(2) Mss. 3302, f° 502.
(3) Mss. 3016 f° 38.
(4) Mss. 3191. II.
(5) Mss. 3016. II.

cet homme illustre, dont la gloire retentit de son vivant jusqu'en Italie, nous l'avons dit, et jusqu'en Espagne, ou Wenceslas fut chargé le 3 décembre 1626, d'établir un mont de piété à Madrid. (1)

Cette gloire devrait être plus chère aux belges. Pour beaucoup de nos contemporains Cobergher fut un architecte qui fit de la peinture, un ingénieur qui fit de la finance, un chimiste qui fut un numismate, un érudit qui fit ce que nous appelons des affaires. Et ainsi sa gloire se diminue d'elle-même.

Mais ce n'est pas sous cet angle qu'il faut l'envisager. Cobergher fut pour les Pays-bas belgiques, un de ces exprits supérieurs aux facultés d'élite qui caractérisent la Renaissance. Il ne put pas, comme Pic dela Mirandole, soutenir neuf cents thèses, *de omni re scibili*, mais celles qu'il soutint, marquent sa supériorité, les entreprises qu'il mena à bien, l'éminence de son esprit et on comprend le succès de ses ouvrages auprès de ses contemporains si l'on songe qu'il créa les monts de piété et dessècha les *Moeres*.

Ne peux-t-on pas dire de lui avec Horace : a rencontré la perfection,celui qui a joint l'utile à l'agréable !

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci !

20 août 1922. PAUL SAINTENOY.

(1) Mss. 3302, f° 511.

L'Armarium Sacramenti de l'église Saint-Martin à Hal et la Sacramentshuys de l'église Saint-Léonard à Léau. (1468-1478)

Dans une note parue dans le Bulletin XIIe livraison de 1913 de la classe des Beaux-Arts, M. G. Hulin de Loo a donné des renseignements très intéressants sur les auteurs d'un vieux tabernacle *ouden Sacramenshuys* vendu en 1552-1553, par la fabrique de Saint-Léonard à Léau, pour la somme de vingt florins du Rhin, aux *Kerckmeesters* ou marguilliers de l'église de Hal. (1)

Il y a lieu de se demander si l'on est en droit d'identifier ce dernier tabernacle avec celui que l'on voit actuellement dans le déambulatoire de l'église Saint-Martin à Hal. On peut répondre avec M. Hulin de Loo que celui-ci ne constitue, sous aucun rapport, une œuvre de remploi ainsi que nous comptons l'établir ici.

En réalité ce monument se présente sous les dehors d'une armoire en pierre sculptée, décorée, sur chaque face, de deux bas-reliefs placés, chacun, sous une arcade gothique trilobée avec fleuron terminal et crochets ; des niches avec dais et culs de lampe, privées de leurs statuettes, flanquent les quatre panneaux en laiton ajouré

(1) *Ontfangen van een ouden heiligen Sacromenshuys duwyllyck de Kerckmeesters van Halle ghecockt hebben XX Rgl. Arch. eccl. n° 1220.* Arch. gen. du Royaume. Compte de l'an 1552-1553.

de l'armoire proprement dite. Les encadrements des panneaux fixes sont revêtus d'inscriptions en latin se rapportant à deux scènes représentées à savoir le *Entrée de Jésus à Jerusalem et l'Agonie de Jésus au Jardin des Olives ;* sur l'encadrement des panneaux mobiles disposés sous le *Lavement des pieds* et *la Dernière Cène* et faisant office de portes, est gravée l'inscription suivante : *heynderec van Cattem ende meyre : en claes de clerc ghe daen yn yar onsheren MCCCC : IX* : Henri de Cattem et de meyre et Claes de Clerc fait en l'an 1409.

Que l'inscription soit contemporaine de l'œuvre, il ne peut y avoir, à cet égard le moindre doute. Dans la scène représentant Jésus au Jardin des Olives, il y a tel soldat dont le camail appartient au costume militaire du XIVe-XVe siècle, et, dans les divers bas-reliefs, on remarque des draperies très souples et relativement amples qui étaient encore de mode à la même époque. Quant aux caractères de certaines têtes, on y retrouve des types étroitement apparentés à des figures du retable d'Hackendover dont la provenance brabançonne paraît indiscutable. On ne saurait donc partager à cet égard l'opinion de Jean Rousseau qui considérait le monument dont il s'agit comme procédant de l'école de sculpture tournaisienne (2). Si grande qu'en eut été son envie, Louis Cloquet ne crut pas devoir se rallier à cette manière de voir. Dans une Étude parue en 1889 nous disions déjà : « Rien du reste dans les sculptures monumentales qui subsistent à Hal, ne trahit une origine tournaisienne pas plus que le monument lui-même ne révèle une création

(1) L'inscription avait été lue par M. M. Léopold Everaert et Jean Bouchery dans leur *Histoire de la ville de Hal*. 1879 p. 28. *Henderec van lattem + ende Weyre en claes de clerc, ghe ; daen yn yaer ons heren MCCCC en IX.*

Nous avions suivi cette lecture. *Etude sur la sculpture brabançonne*, p. 86. Annales de la *Société d'archéologie de Bruxelles.*

Elle a été rectifiée par feu W. de Raadten (Annales de la même sociétés t. IX, p. 178 et suiv. D'après M.M. Everaert et Bouchery les personnages cités étaient des artistes au nombre de trois : Henderic van Lattem, de Weyere et Claes de Clerc. D'après de Raadt il faut n'y voir que deux personnalités : Henri qui avait les siegneuries de Caettem et de Meyre, et Claes de Clerc. Dans ces conditions il faut les considérer non comme des artistes mais plutôt comme des donateurs.

(2) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* t. 16. p. 27.

« de l'architecture franco wallonne ». Dans le tabernacle, il se trouve des personnages qu'on introduirait, par exemple, dans le retable d'Hackendover sans y causer de disparate. Dans ses *Monuments classés*, van Ysendyck n'a donc fait qu'enrégistrer l'opinion de Jean Rousseau laquelle d'ailleurs n'a pas prévalu.

D'autre part il n'y a pas non plus la moindre divergence, au point de vue du style entre le tabernacle ou plus exactement *l'Armarium Sacramenti* l'armoire du Saint Sacrement et les autres parties du déambulatoire. Partout ce sont les mêmes éléments conçus et rendus avec le même esprit le même sentiment tant pour l'architecture que pour les divers motifs de sculpture, en particulier pour les feuillages interprétés avec un très puissant relief. Quant aux figures elles décèlent une observation et un réalisme où l'on ne remarque aucune défaillance. Il en est de très pittoresques entre autres celle d'un personnage assis à son comptoir : il est vêtu d'une houppelande et coiffé d'une sorte de bonnet droit, qui fut très à la mode à l'époque de Jean-sans-peur (1404-1419). Ce qui est le plus remarquable c'est une suite d'écoinçons où se trouve admirablement traité le lai des *Trois Morts et des trois Vifs*.

En leur genre et pour l'époque, c'est ce qu'on peut citer de plus observé et de mieux interprêté parmi les productions de nos anciens imagiers brabançons.

Quel sort fut réservé au tabernacle acquis à Léau en 1552 ? La réponse se formulerait sans peine si les archives de l'église de Hal étaient complètes pour le milieu environ du XVIe siècle. Mais jusqu'à présent aucune donnée n'a été trouvée concernant l'objet que nous occupe, et, il y a fort peu d'espoir qu'on découvre jamais les renseignements désirés. (1) On en est droit cependant d'envisager à titre provisoire, les deux hypothèses qui s'offrent tout naturellement à l'esprit. Les marguilliers de Saint Martin profitèrent de leur acquisition avantageuse en réédifiant le *Sacramentshuis* de Léau ou bien diverses circonstances ne leur ont pas permis de donner suite à leur projet.

(1) M. Eug. Van den Weghe, Inspecteur de l'enseignement qui s'occupe des archives de l'église Sains Martin, à Hal, s'est très obligeamment livré, dans les documents qui subsistent encore à des recherches qui n'ont pas abouti.

Il serait hasardeux même en l'absence de documents ou de vestiges quelconques d'adopter l'hypothèse négative, et, d'autre part aucune donnée possitive ne nous autorise à considérer l'hypothèse contraire comme conforme à la réalité. Quoiqu'il en soit il ne sera pas superflu de grouper, ici, les rares données historiques relatives à certaines transformations subies par le mobilier de l'église de Hal.

Une gravure de la *Maria Hallensis,* de 1604, de Juste Lipse, une autre de Lucas Vorsterman junior, de 1658, représentent cette chapelle latérale, du côté de l'évangile par rapport du maître autel et dans laquelle était vénérée l'image miraculeuse de la Vierge. Plus tard cette dernière fut placée comme amortissement du retable que Jean Mone, sculpteur de Charles-Quint y avait élévé en 1533.

Actuellement ce monument a quitté le chœur pour être replacé dans la chapelle figurée dans les deux gravures dont il a été question plus haut. Pour le XVIIe siècle on peut encore signaler aujourd'hui l'existence de deux tambours de porte. Le maitre d'autel qui a été supprimé appartenait au XVIIe ou au XVIIIe siècle ; il encadrait en quelque sorte l'œuvre de Jean Mone dont les proportions relativement restreintes choquait l'œil d'esthètes trop familiarisés avec les manifestations si lourdes du style baroque. Le mobilier continua à être impitoyablement transformé. Et le fait s'explique fort naturellement grâce aux ressources considérables que l'afflux des pélérins procurait à la fabrique d'église. Et alors que de sacrifices ne fait-on pas pour se mettre au goût du jour ! Ce fut aussi l'origine de fautes regretables. Il s'est commis, par exemple, sous l'administration du maire de Wargny, tels actes de vandalisme qu'il eonvient de signaler ici, car ils pourraient avoir quelques rapports avec le monument venu de Léau. Au témoignage des historiens de la ville de Hal, il fit, en 1754, maçonner la communication entre les deux chœurs et abattre des colonnettes et de belles sculptures derrière le maitre autel, afin de pouvoir y placer des armoires de bois ». Et ces « colonnettes » et ces « sculptures » n'avaient-elles rien de commun avec le *Sacramenthuys* de Matthieu de Layens ? S'il en était ainsi l'œuvre du maitre louvaniste aurait été reconstruite dans la déambulatoire. Mais où trouver une preuve préremptoire à ce sujet ? Positivement les hommes de goût du

XVIIe et du XVIIIe siècle en voulaient aux monuments du moyen-âge. Pour eux un édicule gothique n'offrait aucun intérêt, c'était une production barbare, car l'épithète de gothique était bien, dans leur esprit, synonyme de barbare. Qu'on ne perde pas de vue qu'à Saint Martin de Hal. l'*Armarium Sacramenti*, dont nous avons parlé précédemment fut dissimulé sous un platras qui fut enlevé, il y a une cinquantaine d'années.

Toujours en l'an 1754, l'archevêque de Cambrai donna l'autorisation « d'abattre six autels difformes, indécens. ruineux et incommodes au peuple... d'en placer quatre autres et de les disposer dans un ordre plus convenable et *plus proportionné à l'architecture qui règne dans la dite église* ». (1)

Le résultat de l'intervention épiscopale fut la construction de cinq autels en bois. Et déjà en 1879, MM. Everaert et Bouchery émettaient l'avis de les voir disparaitre « comme indignes de figurer dans la belle église de Hal ; et ce sera, ajoutaient ces auteurs, faire œuvre méritoire que de les remplacer au plus tôt par des retables gothiques ». Leur vœux n'auront été. croyons-nous, que trop bien bien exaucés au moins en ce qui concerne le maître-autel.

Peut-être des circonstances seraient-elles opposées à la reconstruction de l'édicule, et, les pierres qui le composaient déposées dans une dépendance de l'église auraient-elles été dispersées de-ci, de-là au cours des années. Cette conjecture nous paraît être beaucoup moins vraisemblable si on tient compte du caractère pratique de nos ancêtres. Du reste les renseignements relatifs aux modifications succesives apportées dans le mobilier de l'église nous inclineraient à croire que le sanctuaire de Hal, a possedé, à titre de remploi, le petit Sacramentshuys de Léau.

Après ces considérations d'ordre plutôt conjectural, il nous tarde de revenir à l'ancien tabernacle de Léau. Il ne sera pas superflu de noter les points les plus intéressants que nons livrent les comptes de la fabrique de l'église Saint-Léonard, sauf à donner le texte intégral des archives dans les pièces justificatives.

(1) Léop. Everaert et J. Bouchery, *ouv. cité.* p. 28. N'est-ce pas à cette époque que remonte l'érection du maître autel disposé au dessus de l'œuvre de Jean Monc? C'était une manière de donner à l'ensemble des autels une certaine unité.

Ce fut Maître Mathieu de Layens qui assuma la direction du travail, après en avoir selon toute vraisemblance fourni les plans. Il reçut, pour son salaire, en 1468-69 et 1469-70 six halsters.

Le prix de l'achat des pierres destinées à l'érection du tabernacle eut lieu en juillet 1469-70 ; il s'éleva à cinquante florins et le batelier Roeben toucha pour son salaire treize florins et six stuvers = sous et demi, tandis qu'Art Nouwens recevait deux florins et demi pour le déchargement du bâteau et d'autres travaux. A son compagnon il n'était alloué qui vingt sous.

Les travaux du Sacramentshuys commancèrent immédiatement et ils se répartissent entre les années 1469-1471-1472 et ne furent totalement terminés qu'en 1478.

Olivier toucha pour le mois de juillet trente deux stuvers et Jean son aide, vingt-huit. Au mois Août, maître Mathieu, en sus de son traitement annuel, reçut pour 8 jours cinq gripen et six stuber.

Le tailleur de pierres le plus rénuméré est Olivier qui en Août toucha 24 stuvers, suivi par son frère Georges avec 21 stuvers et Alart avec 14. Un Jean peut-être celui déjà précité est mentionné pour 38 stuvers — donc un salaire plus élevé si on le compare à celui consigné pour les autres mois. Il avait sans doute fourni des prestations en plus grand nombre que les autres artisans. Du mois de Septembre à Décembre inclusivement on constate la présence à Léon d'Olivier de son frère Georges d'Alart et de Jean. C'est Olivier qui touche le plus fort salaire lequel varie entre 20 et 24 stuvers payés deux fois par mois, les autres artisans reçoivent dans les mêmes conditions de 10 et demi, 12, 14, 17, 18 à 21 stuvers. Pendant 1469-1470 Olivier n'intervient qu'une fois et il ne toucha que 13 stuvers et 8 grippen. Alart est mentionné six fois pour un salaire variant de 8, 9, 11, 14 stuvers et Jean pour des sommes analogues. Si l'activité, pour des motifs que nous ignorons, ne fut pas grande pendant cette période, en revanche on voit qu'en 1470 Alart et Jean sont occupés d'une façon très suivie de février à mai inclusivement et qu'ils assument à eux le travail de la sculpture et qu'ils touchent des salaires parfois égaux, d'autres fois indiqués globalement. Dans le premier cas ils vont de 14 à 25 et, dans le second cas, de 21, 28, 31, à 42 stuvers. Au mois de Mai, Jean et Alart reçoivent globalement 34 stuvers.

Pour avoir travaillé au *Sacramentshuys*, maître Art le peintre, toucha sept gripen, et, une autre fois, 3 stuver et demi ; Henry Truyens 16 et, Henri Pels dix de la même monnaie. Un maçon gagna de son côté 26 stuvers.

Dans le compte de 1471-1472, Mathieu continua à être gratifié de sept halsters. Un certain Léonard qui travaillait au tabernacle et au chœur principal toucha 29 gripen. Trois ans plus tard, en 1477-1478 il fut dépensé une somme de 19 florins du Rhin, pour les gages de maître Aert qui décora les quatre rois, pour placer le luminaire devant le tabernacle et onze gripen pour les gages de Jean Godyns parce qu'il avait exécuté le travail de ferronnerie

Au mois de Janvier (1477) 1478 maître Josse (Beyaert) de Louvain reçut 16 florins du Rhin pour la sculpture de la dernière Cène (Maltyt), et six statues et la peiuture.

Il s'agit donc bien d'une *Sacramentshuys* d'ont l'usage eut une grande vogue dans nos contrées et particulièrement dans le Brabant. Ce genre de monument, qui affecte la forme d'une tourelle plus ou moins riche succédait au type de l'Armoire : *Armarium Sacramenti*. Après celle exemple de Hal on peut citer celle de l'église de Tongerloo à laquelle travaillait le maître Nicolas de Bruxelles en 1436 (1) et celle de l'église sainte Dymphne à Gheel remaniée au XVIIIe siècle. La tourelle répondait mieux au goût du faste que nos ancêtres aimaient à déployer dans les sanctuaires les plus chers à leur dévotion. Et le type de la tourelle persistera jusque dans le XVIIe siècle. L'un des exemples les plus caractéristiques de cette persistance nous est fourni par l'histoire de l'église Sainte Sulpice à Diest. En 1447, la fabrique résolut de doter l'église d'un riche tabernacle. Le monument fut commencé la même année et terminé deux ans plus tard à la fin de 1449. Jean Oyckens cité dans les comptes, comme Arnould d'Elsebyl, firent la coupe des pierres et la maçonnerie, Drayer exécuta la sculpture. En 1526 le chapitre trouva

(1) 1436. *Apr. pro lapidibus Bruxelle emptis pro armario sacramenti XXXS. — 1436 Nov. mgro Nicolao Bruxella de ymaginibus et cena Domini circa sacramentum ac aliis. s? de sancto Augustino X petr et VI scutphi.* Cfr. *De Voormalige Abdijkerk van Tongerloo en hare kunstschatten*, door Fr. Waltmann-Van Spilbeek, 1883, pp. 142-143.

sans doute l'œuvre démodée et peu digne de l'église et fit ériger un nouveau tabernacle qui disparut en 1580, sous les coups des inconoclastes. Quant à l'élégante tourelle, qui existe maintenant, elle a été érigée en 1615, grâce à la munificence de Jean Quite et d'Elise van den Hove. (1)

Plus tard l'autorité ecclésiastique se désinteresse de ce genre de monuments pour des motifs inspirés par la liturgie, qui ne permet pas que le tabernacle soit éloigné de l'autel proprement dit. Par suite de l'abandon de cet usage plusieurs monuments furent même démolis au très grand détriment de l'art. C'est ainsi que la tourelle tabernacle de Lombeke Notre-Dame a disparu. A Haekendover, il existait, encore en 1559, c'est une tourelle tabernacle ornée de groupes sculptés qui a été supprimée.

Dans une note d'une visite décanale de 1589, il est mentionné que le Sacrement de l'Eucharistie est déposé près du maître autel dans un magnifique édicule en pierre : *Sacramentum Eucharistiœ exponitur in domuncula magnifica lapidea in sinistra prope altare*. Dans le texte de la visite de 1687 il est constaté que le tabernacle existe toujours et le secrétaire de l'archevêché écrit en marge du texte « *asservetur in medio altaris* » que le saint Sacrement soit conservé au milieu de l'autel. (2) De fait, depuis le XVIIe siècle le tabernacle occupe presque invariablement cette place. Il n'est pas surprenant que le discrédit se soit attaché à des monuments souvent très remarquables, mais qui forcément devenaient hors d'usage. On se préoccupait, alors, fort peu d'esthétique.... Aujourd'hui nous apprécions en général tout le charme qui se dégage de ces élégantes tourelles, où architectes et sculpteurs luttaient à l'envi, pour réaliser des œuvres somptueuses, en rapport avec la piété des fidèles. On a même la preuve de cette admiration dans un essai tenté naguères, en l'église N. Dame au-delà de la Dyle, à Malines. Un tabernacle en manière de flèche gothique est disposé au-dessus d'un petit autel

(1) Jos. Destrée. *Etude sur la sculpture brabançonne*, p. 124.

(2) Les diverses remarques sont empruntées à l'étude du Ch. R. Maere, sur *Le retable d'Haekendover*, p. 11 du tirage à part, extrait des Ann. de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, 1920.

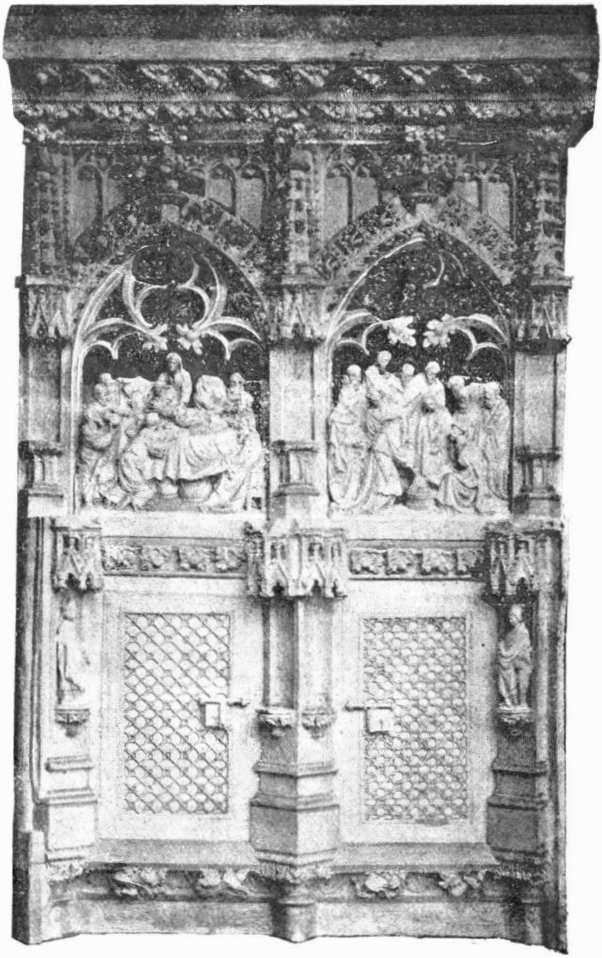

Tabernacle ou Armoire du Saint-Sacrement à 1409.
Eglise Saint-Martin, à Hal.

de façon à concilier une belle tradition artistique avec les prescriptions de la liturgie en vigueur.

Il ne sera pas superflu d'insister à nouveau sur l'importance que présentèrent jadis les édicules consacrés à la conservation des saintes espèces et il est tout naturel que nous nous arrêtions à celui que le Seigneur de Wilre et sa femme érigèrent « en l'honneur de Dieu » à Léau, grâce au talent de Corneille de Vriendt dit Floris.

Une courte épitaphe rappelle, sauf le nom de l'artiste les circonstances relatives à ce monument :

Hier leyt begrave(n) *die Edele joncker Marte*(n) *va*(n) *Wilre Heerre va*(n) *op lintere*(n) *Hy sterf int jare ons Heeren 1558 13 X^ber en jufvrau Maria Pellepeerts syn Huysvrouwe die sterf A° 1554 23 X^ber Ende hebbe*(n) *ter eere Goedts dit Sacrame*(n)*ts Huys hier gestelt.* (1)

Toutes les formules laudatives ont été employées pour exalter les mérites de cette somptueuse création, et nous aurions mauvais grâce de nous étonner de l'enthousiasme de ses admirateurs. Seulement on est frappé du fait que l'auteur de ce joyau architectural n'ait pas réussi à éviter le défaut que l'on remarque à l'Hôtel de ville de Louvain qui est antérieur au tabernacle d'une centaine d'années : en plaçant à une hauteur considérables des scènes conçues sur une petite échelle, il semble avoir oublié le spectateur, qui, aujourd'hui même muni de bonnes jumelles a peine à distinguer les détails d'une exécution fouillée. L'ordonnance générale reste encore gothique avec cette différence que dans les productions du XVe siècle, la flèche proprement dite se compose surtout d'éléments architectureux. Floris, exécuta d'après un plan beaucoup plus simple et plus rationnel, le tabernacle de Suerbempde qui se compose d'une armoire *Armarium Sacramenti* avec soubassement, accompagné des figures agenouillées des deux donateurs, et un amortissement en manière de flèche ; ce qui peut le faire considérer comme une Sacramentshuys. L'artiste s'est bien gardé d'y

(1) Ici reposent le noble sur Martin van Wilre, Seigneur d'Oplinter qui mourut eu l'an de Notre Seigne r 1553 le 13 décembre et dame Marie Pellepaerts son épouse qui mourut en l'an 1554 le 23 décembre. Ils on fait ériger cette maison du Saint Sacrement en l'honneur de Dieu.

mettre des détails qui échappent à l'œil et le tout est conçu d'une façon à la fois aussi simple que distinguée

A Léau comme à Suerbempde tous les dehors ou les aspects jusque dans les moindres détails appartiennent à cet art nouveau dont Floris était alors le plus brillant représentant dans les Pays-Bas. Grande devait être la séduction que l'artiste anversois exerçait sur les Mécenes de son temps ! Sire Martin van Wilre et sa femme Marie Polleperts, à l'instigation sans doute de la fabrique ou du curé, n'hésitent pas à doter la collégiale de Léau d'un monument très imposant dont aucune circonstance ne réclamait peut-être l'érection. Et on ne laisse pas d'être surpris que les marguilliers de Léau se soient prêtés ou même aient été enchantés de se défaire, pour une somme dérisoire, d'un monument exécuté d'après les plans et sous la direction de Mathieu de Layens. Ils ne devaient pas ignorer que sa maîtrise s'était affirmée à Louvain, non seulement par l'érection de l'hôtel de ville mais aussi, comme on le verra dans un instant, à l'église même de Saint Pierre. Le phénomène qui s'était déjà produit à Saint-Sulpice à Diest, en 1526, se repétait donc à Léau. La Renaissance triomphait dans un milieu où l'art médiéval éclate encore aujourd'hui en des formes les plus variées.

A ce propos il est intéressant de rappeler l'existence d'un tabernacle qui fut exécuté en l'église Sainte Gertrude à Louvain par Lambert van den Lelieboeme, en 1565, sur les ordres de l'abbé Philippe de Hosden.(1) Ce monument postérieur de quelques années seulement à celui de Léau fut exécuté en pierre d'Avesnes et il avait l'aspect d'une tour, d'une élévation totale de 35 pieds; il était décoré de statues et de bas-reliefs se rapportent à l'Ancien et au Nouveau Testament et ils se répartissant sur neuf étages. Jean de Parival qui écrivait en 1687 en parle en ces termes : « le tabernacle où le Saint Sacrement repose est une belle tour à sept étages-fenêtres où la passion du Sauveur est représentée fort artistement. Véritablement, c'est le plus beau que j'aye vu et le plus élevé ; car

(1) Cfr. E. Van Even. *L'ancien tabernacle de l'église Sainte Gertrude*, pp. 64-76. Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie, t. 14-1875.

celui de Saint-Pierre (à Louvain) quoique très estimé, tant par son ouvrage que pour ses balustres en laiton, ne va que jusques à la voute des deux piliers. (1)

Ce monument, qui rappelait peut-être pour sa structure et son décor le tabernacle de Léau, était sans nul doute digne de grands éloges, puisque Sanderus le vante également beaucoup (2) :

Sacra hierothoca faberrimo opere elaborata !

Si l'on est heureux d'admirer le tabernacle de Léau, on ne saurait assez déplorer, cependant, que la création de Mathieu de Layens n'ait pas pris pied, à Hal, ou qu'elle n'y ait fait qu'une apparition de peu de durée.

Quels pouvaient être d'après les données fournies par les comptes et les notes propres aux divers tabernacles conservés dans nos provinces, les traits caractéristiques de l'œuvre dont Matthieu avait fourni les plans ? Il serait très malaisé de préciser quoi que ce soit à cet égard, les détails connus étant loin d'être circonstanciés. Un point, en tout cas, semble hors de doute : il s'agit d'un édicule *Sacramentshuys* et non d'un armarium, d'une armoire proprement dite. Cette *Sacramentshuys* était tout à fait isolée ou bien revêtait la forme intermédiaire qui nous est conservée dans le tabernacle de Suerbempde. Un autre point est acquis : Il y avait une représentation de la Cène, qui paraît avoir été très importante, puisque l'exécution entraîna une dépense de XVI florins du Rhin. Ce sujet, comme on le sait, figure dans les œuvres similaires déjà citées, de Hal, de Gheel, et, pour l'époque de la Renaissance, de Suerbempde. Etant données les dimensions relativement considérables que présentait cet édicule, il devait beaucoup mieux s'adapter à la muraille, comme à Suerbempde que de se présenter comme une tourelle dégagée de tous les côtés. Il convient du reste de remarquer que le tabernacle actuel de Léau adhère en quelque sorte par l'un de ses côtés « bouchardé » à la paroi de l'église. Quant aux six

(1) J. N. DE PARIVAL. *Louvain très ancienne et capitale du Brabant*, Louvain, 1667, p. 173.

(2) *Sacra hierotheca venerabilis Sacramenti quæ faberrimo opere claborata, et in altum educta, passionem et dolores Christi Domini representat œ Cho ragraphia Sacra Cœnobii. S. Gertrudis-Lovanii*, Brux. 1659.

statuettes *ses beelden* rappelaient-elles des prophètes, des apôtres ou d'autres saints ? Impossible de préciser ! Et pour ces IIII rois « conynghen » qu'est-il permis d'en faire ? On ne peut penser aux rois mages, qui, guidés par l'étoile vinrent de l'Orient pour adorer l'Enfant-Dieu. Le nombre de quatre, d'après la tradition constante de notre iconographie médiévale s'y oppose formellement. Faudrait-il y voir des personnages historiques ? Ce serait sans exemple à cette place. Pourrait-on (solution plus simple) supposer un *lapsus calami* et proposer de substituer aux quatre rois les quatre évangelistes....? Rappelons l'intervention d'Aert le peintre et la confection d'un grillage en fer forgé. Mais aucun détail n'existe à cet égard, et, force nous est de convenir que l'on reste dans le vague concernant l'*Ouden Sacramentshuys* vendu à Léau, en 1552-1553, aux marguilliers de Saint-Martin à Hal.

Il ne sera pas sans intérêt toutefois de jeter un coup d'œil sur le monument conservé à Saint-Pierre à Louvain il devait avoir avec celui de Léau, des affinités, sinon pour l'ordonnance proprement dite, du moins au point de vue du style puisque les deux œuvres émanaient du même artiste. Le tabernacle échappa au souffle de modernisation qui sévit à Louvain au XVIIe et au XVIIIe siècle, et, surtout à la sauvagerie teutonne qui se déchaîna contre la collégiale au mois d'Août 1914.

Il fut érigé en 1450, par Mathieu de Layens. C'est le seul édicule de ce genre appartenant au XVe qui subsiste encore dans le Brabant qui jadis a dû en compter un bon nombre. L'opulente construction en pierre d'Avesnes haute de 12^m^50, élevée sur un plan hexagonal, repose sur six colonnettes cylindriques. L'armoire à six faces, occupée, chacune par des panneaux en laiton fondu et ciselé dans des ajours desquels s'enlèvent des emblèmes eucharistiques. A l'étage supérieure on voit des hauts-reliefs représentant la *Sainte Trinité* ; le Père éternel le front ceint d'un diadème tient sur ses genoux le corps inanimé de son fils dont les pieds reposent sur le globe terrestre. C'est un groupe de grande allure et plein de caractère. Les autres sujets, tels que la *Trahison de Judas*, la *Flagellation*, le *Couronnement d'épines*, le *Crucifiement* rappelent par le sentiment et la facture les groupes d'origine bruxelloise crées sous l'influence, alors prépondérante de Roger de la Pasture. Au-dessus

sont disposés, sous des dais ; et deux par deux, des figures d'apôtres qui ont été renouvelées à une époque relativement récente. Les principaux contreforts se terminent par des culs-de-lampe où l'on voit des anges tenant les instruments de la Passion. La flèche, très considérable, serait peut-être trop grande si elle n'était admirablement encadrée par l'une des baies du chœur. N'oublions pas de rappeler que le monument a servi, en 1539, de modèle à une œuvre similaire, conservée en l'église Saint-Jacques à Louvain. Dans ce tabernacle, Gabriels van der Bruynen nous semble peut-être supérieur à son devancier pour la clarté de l'ordonnance et la discrétion dans le choix des accessoires, seulement les éléments d'ordre plastique le cèdent et de beaucoup à ceux du modèle.

S'il nous est impossible de donner aucune conclusion précise quant au caractère de l'édicule du XVe siècle, érigé à Léau, il nous est tout de même permis d'entrevoir son importance. Et l'on ne laisse pas d'être quelque peu surpris du sans gène avec lequel nos ancêtres se débarrassaient d'un monument pour lui en substituer un autre d'une conception beaucoup plus jeune. Ils n'avaient pas, en matière d'art, les préoccupations qui ont amené la création d'organismes chargés d'assurer la conservation d'œuvres de valeur. Leur idéal, avant tout, était de favoriser la réalisation de ce qui avait les faveurs du moment.

Pièces justificatives. — Archives générales du Royaume. — Arch. ecclésiastiques n° 1220. Comptes de la fabrique de l'église de Saint-Léonard à Léau. — Compte de l'an 1552-1553. Ontfanck van oeffer ende toewal — ... Ontfangen van een ouden heyligen Sacramentshuys duwyllyck de Kerckmeesters van Halle ghecocht hebben XX Rgl. — Arch. eccl. n° 1215 — 1468-69. Item meester Mattheeus voir syn jairlycx wedde VI (halsters) — Compte de 1469-70. Item meester Matheeus voer syn jairlijcx wedde VI h (halsters). Dits Uutgeven van maende te maenden dis tafelen voirseid — JULIUS. In den iersten aen die steene totten sacramente huyse gegeven. Ltich (50) gulden — Item van den stenen te voiren metten scepe betaald Roeben scepman XIII gulden VI 1/2 st. (stuver) — Item Art Nouwens van den stene te voiren uten scepe ende noch van anderen wercke betaald. 11 1/2 gulden — Item den gesellen van denscepe betaald XIX st. Item Olivier ons steenhouwere

gehaven XXXII st. Item Jan sinen gesellen betaald XXVIII st. AUGUSTUS. Item meester Mathijs gehaven van VIII dage.V gripen VI st. — Item Alart den steenhouwere betaald van wercke XIIII st Item Olivier gehaven van wercke XXIIII st. Item Joris syn broeder gehaven XXI st. Item. Jan van wercke gehaven XXXVIII 1/2 st. SEPTEMBER Item Olivier van wercke gehaven XXIIII st. Item Jan gehaven van wercke XVII 1/2 st. — Item Joris gehaven van wercke XVII 1/2 st. Item Alart gehaven XIIII st. — Item Olivier noch gehaven XX st. Item Jorys gehaven XVII 1/2 st. Item Alart gehaven XVII 1/2 st. — Item Jan gehaven XVII 1/2 st.

OCTOBER. Item Alaert noch gehaven XXI st. Item Olivier gehaven XXIIII st. Item Jan gehaven XXI st. (Item Olivier gehaven XXIIII st. Item Jan gehaven XXI st.) Item Joris gehaven XXI st. NOVEMBER. Item Olivier van wercke betaald XX st. Item Jan gehaven XVII 1/2 st. Item Jorys gehaven XVII 1/2 st. Item Alaert gehaven XVII 1/2 st. Item aen tieghelen betaald VII 1/2 st. Item Olivier gehaven XXIIII st. Item Jorys gehaven XXI st. Item Jan gehaven XXI st. Item Alaert gehaven XXI st. Item Olivier gehaven noch XX st. Item Jan gehaven XVII 1/2 st. Item Jorys gehaven XVII 1/2 st. Item Alart gehaven XVII 1/2 st. DECEMBER. Item Olivier gehaven van wercke XVI st. Item Jorys gehaven XIIII st. Item Jan gehaven XIIII st. Item noch Olivier gegeven XII st Item Jorys gegeven X 1/2 st. Item Jan gegeven XIII st. Item noch Olivier gehaven XI st. Item Alaert gehaven XIIII st Item Jan gehaven XIIII st. Item Olivier gehaven XIII st. VIII gr(ipen). Item Jan gehaven VIII st. I gr. Item Alaert gehaven XI st. XVI gr. Item Alart noch gehaven XI st XVI gripen. Item Jan gehaven noch XI st. XVI gr. Item Alaert betaald noch IX st. VIII gr. Item Jan IX st. VII gr. Item Jan van VI dagen noch betaald XI st. XIII gr. Item Alart gehaven XIIII st. Item Jan betaald XI st. XVI gr. Item Alart XI st XVI gr. Item Jan noch betaald XIIII st. Item den selven Janne noch XIIII st. Item Alaert noch XIIII st. Item Jan noch XIIII st. Item. Alart noch XIIII st. Item Jan noch XI st. XVI gr. Item Alart XI st. XVI gr.

1470. FEBRUARIUS. Item Alart gehaven van twe weken XXV st. XVI gr Item Jan gehaven XXV st. XVI gr. Item Jan gehaven XIIII st. Item Alaert gehaven XIIII st. Item Jan noch gehaven

IX st VIII gr. Item Alaert noch gehaven IX st VIII gr Item Jan ende Alaert gehaven XXVI st. XVI gr. Item noch Alaert gehaven XIIII st. Item Jan noch gehaven XIIII st. Item Jan ende Alart gehaven XXXI st. Item Jan ende Alaert gehaven XLI I st. MARCIUS. Item Jan ende Alart gehaven XXXV st. Item Jan ende Alart betaald XLII st Item noch den selven gegeven XLI I st. Item Jan ende Alaert gehaven XLII st. Item Meester Matheus van II dagen betaald XIIII st. APRILIS. Item Jan ende Alart gehaven XXI st. Item Jan ende Alart gehaven XXVIII st. Item Alart ende Jan gehaven XLII st. Item noch den selven Alaert ende Jan gehaven XLII st. Item Jan ende Alaert gehaven XLII st. MAYUS. Item Meester Art gewerct aen die Sacramensdore betaald te lone VII gripen. Item Jan ende Alaert gehaven XXXIII st. Item Henric Truyens verdient met wercke aen dat Sacramenthuys XVI st. Item Heynen Pels verdient aen dat Sacramenthuys X st. Item Jan ende Alaert gehaven XLII st. JUNIUS. Item meester Art der malere betaald van wercke III 1/2 st. Item bie die steenmetsers verteert XXVII st. Item Jan godduys van den Sacramensdoren te makene betaald XIIII gripen.

COMPTE DE 1471-1472. — Item meester Matheeus VII h(alsters).

COMPTE DE 1474-1475. — Item Leonard van den tabernakle in onse Vrouwen choer end noch aen werc in den hoghen choer IX gripen.

COMPTES DE (1477)-1478. — JANUARIUS. Item verdijnct aen meester Joes van Lovene den maeltyt voer scakramenhuijs (*sic*) ende VI beelden te makene costen tsamen XVI rijnschegulden.

APRILIS. Item meester Aert dij maeldere van den IIII conijnghen te stofferene ende van den luyminarisse voer Sacramenshuys te lone ghegeven XIX Rgl. Item Jan Godyns van den yserewercke voer sacramenshuys te makene te lone ghegeven XI gripen.

Nous nous faisons un devoir de remercier M. Louis Bril, attaché aux Archives générale du Royaume, pour l'obligeance avec laquelle il a mit à notre disposition les extraits de comptes relatifs au *Sacramentshuys* de Léau.

JOS. DESTRÉE.

TABLE DES MATIERES

PAGES.

Procès-verbaux.
Séance du 5 Août 1923 161
Bibliothèque.
Liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois d'Août et de Septembre 1923 163
La Complainte de la mort d'Isabelle de Bourbon, par M. FERNAND DONNET 167
Les statuts de la Collégiale de Saint Jean-Baptiste à Diest au moyen-âge, par M. le chanoine PL. LEFÈVRE O. Praem 170
Procès-Verbaux.
Séance du 7 Octobre 1923 194
Bibliothèque.
Liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois d'Octobre et de Novembre 1923 197
Compte-rendu analytique de quelques publications reçues pendant les mois de Juillet à Septembre 1923, par M. FERNAND DONNET. . 203
Eugène Lefèvre Pontalis, par M. PAUL SAINTENOY 214
Wenceslas Cobergher, peintre 1557 ? † 1634, par M. PAUL SAINTENOY . 218
L'Armarium Sacramenti de l'église Saint Martin à Hal et la Sacramentshuys de l'église Saint Léonard à Léau (1468-1478), par M. JOS. DESTRÉE 257

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 45, à Anvers.

L'abonnement aux **Annales** est de **20 frs. par an** — au **Bulletin** de **10 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842.

BULLETIN

—

1924

I

ANVERS
IMPRIMERIE E. SECELLE, 35, RUE ZIRK
—
1924

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier des Annales	25	centimes
» vélin	35	»
Couverture non imprimée	15	»
» imprimée	25	»

Titre et faux-titre:

Papier des Annales	25	centimes
» vélin	35	»

Brochage: par feuille	15	centimes
» Encartage des planches: par planche	15	»

(sans engagement)

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

BULLETIN

DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842.

BULLETIN

1924

I

ANVERS
IMPRIMERIE E. SECELLE, 35, RUE ZIRK

1924

PROCÈS-VERBAUX.

—

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 10 JUIN 1923.

—

La séance s'ouvre à 2 heures dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers, sous la présidence de M. Jos. Casier, conseiller. Prennent encore place au bureau : MM. Donnet, secrétaire et Dilis, trésorier.

Sont présents : MM. Pàris, Van Heurck, Kintsschots, Geefs, membres.

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 1923, dont le secrétaire donne lecture. est approuvé sans observations.

Il est procédé à l'élection de deux membres titulaires. Sont élus : MM. le comte d'Arschot et Siebenaler.

Trois sièges de membre correspondant regnicole étant vacants, six candidatures ont été définitivement admises.

Après un premier vote, suivi d'un ballotage, sont nommés : MM. le baron P. Verhaegen, A. De Ridder et Van Puyvelde.

Sur la proposition du secrétaire, M. Paul Rolland, membre correspondant regnicole, est nommé secrétaire-adjoint.

Sir Charles Walston, Knight, de Cambridge, est proclamé membre honoraire étranger.

La séance est levée à 2 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
COLONEL DE WITTE.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1923.

La séance s'ouvre à 2 1/2 h. à Bruxelles, dans les locaux du Palais des Académies, sous la présidence de M. le colonel de Witte, président. Sont présents : MM. Donnet, secrétaire, Rolland, secrétaire adjoint, baron Holvoet, Pâris, baron de Loë, Destrée, comte d'Arschot, Visart de Bocarmé, Tahon, Saintenoy, Casier, de Behault de Dornon, membres titulaires.

Mgr. Lamy, MM. De Ridder, Macoir, Brunin, Van Puyvelde, Poupeye, Terlinden, Van der Borren, Capart, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la séance :

MM. Dr Van Doorslaer, vice-président, Dilis, trésorier.

MM. Kintsschots, chanoine Van den Gheyn, Bergmans, Soil de Moriamé, Comhaire, Van Heurck, Stroobant, membres titulaires.

MM. Leuridant, Bautier, membres correspondants regnicoles.

En ouvrant la séance, M. le président remercie cordialement M. Capart qui, dans la matinée, a bien voulu recevoir les membres au musée du Parc du Cinquantenaire et leur faire les honneurs, avec une compétence et une amabilité très grandes, de l'importante bibliothèque égyptologique et des collections d'antiquités égyptiennes du musée.

Depuis la dernière réunion, l'Académie a eu le regret de perdre deux membres correspondants étrangers : MM. Eugène Lefèvre-Pontalis, décédé à Vieux-Moulin (Oise) le 31 octobre, et M. Robert Blair, dont le décès est survenu au mois de juin à Newcastle-on Tyne.

M. Paul Saintenoy veut bien se charger de faire la biographie du premier de ceux-ci.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 octobre 1923 ; il est approuvé. Il dépose ensuite sur le bureau, pour insertion au Bulletin de la liste des livres parvenus à la bibliothèque pendant les mois d'octobre et novembre derniers et du compte-rendu analytique de quelques unes des publications reçues depuis le mois de juillet.

La Ligue nationale pour la défense de l'Université de Gand et la liberté des langues, sollicite l'envoi régulier pour sa bibliothèque des Bulletins et Annales de l'Académie. Cette demande est favorablement accueillie.

M. de Behault de Dornon donne connaissance de tous les renseignements qu'il a pu recueillir au sujet des mausolées des comtes de Louvain et des ducs de Brabant. Il en fait connaître les épitaphes et fournit des détails au sujet de la personnalité des princes défunts et de leur lieu de sépulture.

Quelques observations sont présentées sur certains points par Mgr Lamy, MM. Casier et Tahon.

M. Destrée soumet un volume illustré composé par les Allemands au moyen de documents recueillis dans nos provinces pendant l'occupation. Ce sont diverses études consacrées à nos monuments religieux et aux œuvres d'art qu'ils renferment. Les auteurs ont puisé largement leur documentation dans les publications parues en Belgique ; toutefois, les illustrations qui accompagnent leur publication, méritent d'attirer l'attention. A propos de leur notice relative de l'église St-Martin de Hal, M. Destrée souligne toute l'importance des œuvres sculptées qui ornent ce temple. Il étudie spécialement le tabernacle placé dans la muraille du déambulatoire, œuvre rapportée, et qui pourrait probablement provenir d'un achat fait au milieu du XVIe siècle à l'église de Léau.

M. Paul Rolland donne lecture d'un travail très documenté sur l'expansion au XIIe siècle de l'art et du commerce de la pierre à Tournai. Les marchands auxquels la prospérité de la ville naissante était due et qui y avaient provoqué une révolution municipale, furent indirectement aussi les auteurs du mouvement artistique, qui se traduisit par l'érection de tant de monuments remarquables. Des ateliers pour le débit et la mise en œuvre de la pierre, provenant des carrières locales se créèrent, et bientôt débitèrent leurs produits à l'étranger. Soit en suivant les routes romaines, soit davantage encore par les voies fluviales, les sculpteurs tournaisiens exportèrent leurs œuvres sculptées : fonts baptismaux, pierres tombales, etc., dans tous les pays compris entre l'Escaut, la Somme et l'Oise, et plus loin, même en Angleterre ou dans les pays scandinaves.

L'impression de cette étude dans les Annales est votée.

La séance est levée à 4 3/4 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET

Le Président,
COLONEL DE WITTE.

BIBLIOTHÉQUE

Liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de Décembre 1923 et de Janvier 1924.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

CH. TERLINDEN.	L'établissement des relations diplomatiques entre la Belgique et la Russie.
EMILE VAN HEURCK.	Le culte de Saint Bernard à Steenockerzeel.
TJ. DE BOER.	De «Medicina Mentis» van den arts Razi.
K. KUYPER.	Over de jongst ontdekte fragmenten van den Sophist Antiphon.
ID	Over de «smeekelingen» van Euripides.
SALVERDA DE GRAVE	Over de beklemtoonde klinker.
ID.	Strofen in Gormont et Isembart.
H. VAN GELDER.	Iets over de grieksche eigennamen.
J. HUIZINGA.	Een schakel in de ontwikkeling van den term middeleeuwen ?
A. J. WENSNICK.	The oriental doctrine of the martyrs.
ID.	Over een plan tot ontginning der arabische traditielitteratuur.
PH VAN RONKEL.	Maleische litteratuur van verren oorsprong.
N VAN WYK.	De plaats van Puskin in de letterkunde.
J. J. FRANTZEN.	Over middeleeuwsche school en volkspoëzie.
C. VAN VOLLENHOVEN.	Het adatrecht van Madagascar.

JOSEPHUS JITTA.	De Koopovereenkomst in het internationaal recht.
W. MOLENGRAAF.	Het permanente hof van internationale justitie.
J. DE JOSSELIN DE JONG	De Couvade.
J. SIX.	The reconstruction of the temple of Mentuhetep II.
PAUL ROLLAND.	Les sources de l'histoire de la Campine aux archives de l'Etat à Anvers.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES.	Société royale belge de géographie. Bulletin 47e année, fasc. 2. Renseignements commerciaux 1924. Nos 10 et 11.
ID.	Académie royale de Belgique. Classe des Beaux-Arts. Bulletin. Tome V. Nos 7-10. Classes des lettres et des sciences morales et politiques. Bulletin 5e série tome IX. Nos 7, 10 et 11. Mémoires. Collection in-8°, tome XVIII, fasc. 5
ID.	Académie royale de Medecine de Belgique. Bulletin Ve série, tome III No 10.
LIÈGE.	Institut archéologique liégeois. Chronique archéologique. 14e année, n° 6.
ISEGHEM.	Franciscana. Revue trimestrielle, VI, n° 4.
GAND.	Koninklijke Vlaamsche Academie. Verslagen en mededeelingen, April, Mei, Juni 1923.
PARIS.	Académie des inscriptions et belles-lettres.

PARIS. Comptes-rendus des séances de l'année 1923. Bulletin de juillet-août.

ID. Société nationale des antiquaires de France. Bulletin, 2e trimestre 1923.

ID. Polybiblion.
Partie littéraire, tome CLVIII, 11e et 12 livr.
Partie technique, tome CLIX, 11e et 12e livr.

ID. La renaissance de l'art français et des industries de luxe.
6e année, nos 11 et 12

ID. L'amour de l'art.
4e année, no 11.

ID. Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin archéologique.
Année 1922, 1e livr.
Tables générales du bulletin archéologique 1883-1915.

PERIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord. Bulletin. Tome L. 5e livr.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Nouvelle série. Janvier 1924, no 1.

TOURS Société archéologique de Touraine.
Bulletin trimestriel tome XXII 1921-1924.

SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique, 262e livraison.

VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Bulletin, 220e livraison.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
Bulletin trimestriel. Année 1923 no 1.

AMSTERDAM. Koninklijke Akademie van Wetenschappen.
Afdeeling Letterkunde Verhandelingen.
Deel XXII, nos 1, 2. 3, 4.
Prijsvers 1921 en 1922.
Jaarboek 1920, 1920-1921.

AMSTERDAM.	Mededeelingen. Deel LIII, nos 1-12. Deel LIV, nos 1-6. 5e Reeks. IV, supplement.
LEYDEN.	Maatschappij der nederlandsche letterkunde. Handelingen en levensberichten, 1921-1922 et 1922-1923.
	Tijdschrift, Deel XLI, afl. 1, 2, 3, 4.
MIDDELBOURG.	Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen. Archief. 1923.
S' HERTOGENBOSCH.	Provinciaal Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. Uitgaven. De Grafzerken te Breda.
LA HAYE.	Genealogisch heraldisch Genootschap «De Nederlandsche Leeuw», XLIe jaarg 11/12.
GRONINGUE.	Tijdschrift voor geschiedenis. 38e jaargang. Aflevering 4.
STOCKHOLM.	Kungl. biblioteket. Accessions Katalog 37.
LUND.	Lunds universitets artskrift. XVIII 1922.
LONDRES.	Royal historical Society. Transactions 4th series. Vol. VI.
ZAGREB.	Narodna Starina, no 3.
PALMA.	Societat arqueologica Luliana. Bolleti, Novembre-Desembre de 1923.
DAMAS.	Académie arabe. La Revue. 3e année, nos 11-12
BATAVIA.	Koninklijk bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen
	Tijdschrift voor Indische taal, land- en volkenkunde. Deel LXIII, afl. 1.
	Oudheidkundige dienst in Nederlandsch-Indië Oudheidkundig verslag 1923.
BERKELEY.	University of California. Publications in American archaeology and ethnology. XIII, 8, XVII, 3, XVIII, 1.
WASHINGTON.	Smithsonian Institution. Bureau of American ethnology. Bulletin 40 & 79.

BOSTON. American Academy of arts and sciences.
Proceedings. Vol. LVIII, 16-17 vol. LIX 1-2

PHILADELPHIE. American philosophical Society.
Proceedings. Vol. LXII. N° 2, 3, 4.

BONN. Verein von Altertumsfreunden im Rheinlande. Bonner Jahrbücher Heft 128.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

LONDRES. Edward Goldstone.
Catalogue n° 5. Books on the Orient.

LEIPZIG. Karl W. Hiersemann.
Katalog 531 Reisewerke. Stadtansichten.

Rapport sur les travaux de l'Académie pendant l'exercice 1923.

MESSIEURS,

C'est tout à fait fortuitement, et avec un regrettable retard, qu'au moment de dresser le résumé de nos travaux pendant l'exercice écoulé, que nous est parvenue la connaissance du décès d'un de nos plus anciens membres correspondants regnicoles, M. l'abbé A. J. Van Speybrouck. Né à Bruges le 6 octobre 1843, il est mort dans la même ville le 6 août 1922. Il se destina à la carrière ecclésiastique et remplit les fonctions vicariales successivement à Coyghem, à Adinkerke, à Clinskerke et à Ghistelles. Démissionnaire en 1878, il fut nommé en 1882 aumônier militaire dans sa ville natale, fonctions qu'il occupa jusqu'en 1920. Entré comme membre correspondant regnicole dans notre compagnie en 1889, M. l'abbé Van Speybrouck y remplit immédiatement un rôle actif. On n'oubliera pas que cette même année, il fut nommé secrétaire général et trésorier du Ve Congrès des sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique qui eut lieu à Anvers et en Zélande. Il s'acquitta d'une manière remarquable de cette difficile mission. A la même époque il publiait dans nos bulletins une notice sur « St Georges, (une statue du XVe siècle) ».

D'autre part, un vide cruel s'est produit dans les rangs de nos membres honoraires regnicoles. La mort en effet frappait inopinément le 18 août 1923, M. le baron Gaston van de Werve et de Schilde, gouverneur de la province d'Anvers, qui depuis 1914

faisait partie de notre compagnie. Il avait exercé ses hautes fonctions avec un tact et une autorité qui lui avaient valu toutes les sympathies. Les regrets que causèrent sa disparition prématurée furent unanimes ; tous les partis, toutes les classes de la société s'unirent pour lui rendre un dernier et complètement sincère hommage. Doué d'une culture intellectuelle très développée, il s'intéressait grandement à nos travaux, et nous avons toujours pu compter sur son appui et sa sympathie.

Nous avons aussi à enregistrer deux décès parmi nos membres correspondants étrangers.

Le 31 octobre 1923 décédait à Vieux-Moulin (Oise) M. Eugène Lefevre Pontalis, qui était né à Paris le 12 février 1862. Professeur à l'Ecole des Chartes et directeur de la Société française d'archéologie, il fit dans dans ces diverses charges preuve d'une activité débordante et d'une érudition profonde. Ses études le portèrent surtout vers l'archéologie religieuse et ses nombreuses publications témoignent sous ce rapport de connaissances supérieures. Sa perte sera vivement ressentie par tous les habitués des congrès d'archéologie en Belgique ; car il était un des fidèles de ces assises scientifiques et prenait toujours une part prépondérante à leurs travaux.

M. Robert Blair, secrétaire de la Society of Antiquaries of Newcastle-Upon-Tyne et membre correspondant étranger depuis 1920, est également décédé au mois de juin 1923.

Aux élections statutaires qui ont eu lieu il y a un an, M le Dr Van Doorslaer a été élevé à la vice-présidence. Le mandat comme trésorier de M. Dilis a été renouvelé. D'autre part, MM. le baron Holvoet et Fris ont été élus conseillers, le premier pour la série sortant en 1931, le second pour celle de 1925. En remplacement de MM. Geudens et Goovaerts décédés, ont été promus membres titulaires MM. le comte d'Arschot et Sibenaler. Enfin, pour les trois places de membre correspondant regnicole ouvertes par suite de l'élection des deux membres précédents nommés titulaires, et du décès de M. Van de Casteele, vos suffrages ont appelé à siéger parmi nous MM A De Ridder, directeur général au ministère des affaires étrangères, Baron Paul Verhaegen, conseiller à la Cour de Cassation et J. Van Puyvelde, professeur à l'Université de Gand

Nos séances bi-mensuelles, qui se sont tenues alternativement à Anvers et à Bruxelles, témoignent de la grande assiduité de nos membres et du zèle dont ils font preuve en nous réservant la primeur de leurs travaux scientifiques. Ceux-ci ont été nombreux et d'une indéniable importance. Malheureusement tous n'ont pas encore pû trouver place dans nos publications. L'impression de celles-ci est laborieuse ; des obstacles matériels, que nous n'avons pû vaincre qu'en partie, ont occasionné des retards que toute notre bonne volonté n'a pu surmonter. Il en résulte que nous n'avons pû faire paraître en 1923 que deux fascicules du Bulletin et un double fascicule des Annales. Un nombre équivalent de fascicules des deux séries sont depuis plusieurs mois prêts pour l'impression sans que nous ayions réussi jusqu'ici à en obtenir la composition Nous nous trouvons ici en présence d'un problème fort ardu dont la solution s'impose. Nos publications, dont la valeur partout est reconnue, constituent l'instrument le plus important de notre vie intellectuelle. Il importe qu'à tout prix la régularité de leur distribution soit assurée, et je vous convie à examiner d'urgence les mesures qui pourraient provoquer ce résultat.

Dans le fascicule des Annales ont été imprimés la notice de M. Casier, décrivant le tableau commémoratif de la *Sinte Elisabethvloed près Dordrecht en 1427* une étude sur les *façades des maisons avec pignons à gradins*, de M. Eugène Geefs, le travail de M. Donnet, relatant *un vol de tableaux de Rubens en l'an II de la République*, la note de M. Puig y Cadafalch, relative aux *tapisseries du palais de la Généralité à Barcelone*, et enfin le début de la communication que M. Van Ortroy a faite concernant *Chrétien Sgrooten, cartographe du XVIe siècle.*

D'autre part, ont été imprimées dans les Bulletins, outre les procès verbaux, quelques notices plus succintes. Parmi celles-ci nous citerons, celle de M. le chanoine Lefevre sur *Arnould de Leefdael, abbé d'Averbode,* de M. le chanoine Van den Gheyn, rappelant *le voyage de Napoléon en 1810*, de M. Paul Saintenoy, faisant rapport sur le *Congrès de Vienne Montélimar*, de M. Hasse qui, tour à tour, s'occupa d'un *ancien aqueduc à Deurne*, de *l'offrande d'épingles au passage des rivières* er des *fers à chevaux*, retrouvés en diverses localités.

Dans les mêmes bulletins ont été de plus insérés les comptes-rendus analytiques, dans lesquels régulièrement je vous ai fait connaître, en les analysant, les principales publications parvenues pendant les six premiers mois de l'année à la Bibliothèque.

Ces documents vous permettent de vous rendre compte de la multiplicité d'hommages qui nous sont faits par de nombreux savants et de la régularité de notre service d'échanges. De toutes les parties du monde, de la part de toutes les institutions scientifiques, les envois régulièrement nous parviennent et contribuent à former de notre bibliothèque une source presqu'unique par son importance et son développement, où pourraient puiser avec fruit tous ceux qui s'intéressent aux études archéologiques et historiques.

Du reste la consultation de nos collections a été encore facilitée grâce au travail dévoué de notre confrère, M. Paul Rolland, qui les a entièrement remaniées et soigneusement classées.

Je ne puis qu'engager les membres de l'Académie à faire visite à notre bibliothèque ; ils n'y peuvent trouver que profit et avantage.

3 Février 1924

FERNAND DONNET.

Troisième note bibliographique concernant les tapisseries.

—

Depuis l'impression de notre seconde note, bon nombre de renseignements, relatifs à l'histoire et à la fabrication des tapisseries, nous sont encore parvenus. Ils étaient trop nombreux pour prendre place dans nos comptes-rendus bibliographiques habituels. Nous croyons bien faire de les résumer ici en une nouvelle note spéciale.

* * *

L'événement le plus important pour l'histoire de la tapisserie que nous ayions à enregistrer depuis la publication de notre « Seconde note bibliographique sur les tapisseries » est, sans contredit, l'exposition qui eut lieu au mois de mai 1923, dans les locaux du musée du Parc du Cinquantenaire à Bruxelles, de la fameuse tenture des « Chasses de Maximilien ». Dans cette même « Note », nous avions résumé tout ce que l'on sait au sujet de la provenance de ces tapisseries, de l'époque de leur fabrication, des propriétaires auxquels elles avaient appartenu. Nous avions aussi fait connaître l'admiration qu'avait provoquée leur exposition en 1920, à Paris, au musée du Louvre.

C'est à l'initiative de l'ambassadeur de France à Bruxelles, S. E M. Herbette, qu'a été due l'exposition dans la capitale. Il avait eu l'heureuse idée, pour remercier les Belges d'avoir prêté des trésors artistiques inestimables à l'exposition rétrospective organisée à Paris, d'organiser à Bruxelles une exhibition d'œuvres de valeur non moins grande, appartenant au gouvernement français, mais d'origine belge.

Et c'est ainsi que, malgré de multiples difficultés, les tapisseries arrivèrent à Bruxelles et furent exhibées au musée du Cinquantenaire dans des conditions bien faites pour rehausser toute la valeur artistique de ces chefs d'œuvre.

Les douze pièces, pendues en bonne lumière, dans une ambiance sévèrement luxueuse, produisirent une impression profonde, et on retrouve l'écho de l'admiration qu'elles provoquèrent dans tous les organes de la presse et dans les publications artistiques les plus importantes.

Dans un état de conservation parfaite, et d'une fraîcheur de couleur idéale, elles témoignent hautement du talent de l'artiste qui en conçut les cartons et de la maîtrise des hautelisseurs qui l'interprêtèrent.

On en connait les sujets. Comme en témoignent les signes du zodiaque, qui sont inscrits au centre de la partie supérieure de la bordure, elles sont consacrées aux douze mois de l'année Onze d'entre elles représentent des scènes de chasses, qui se déroulent dans des sites des environs de Bruxelles, représentés avec une fidélité scrupuleuse. La douzième est consacrée à une composition symbolique, dans laquelle on voit la somptueuse ordonnance d'une fête dans le palais du roi Modus et de la reine Ratio. Elles sont encadrées d'une bordure dont la partie inférieure est historiée de scènes multiples, dans lesquels se jouent et s'entremêlent des divinités marines. Les trois autres côtés sont surchargés de brillantes guirlandes de fleurs et de fruits.

Voici exactement les sujets de ces douze tentures : 1° Mars. La chasse au cerf. L'empereur Charles-Quint. 2° Avril. Le Rendez-vous à la maison de chasse de Boitsfort. 3° Mai. Les apprêts du repas sur les hauteurs de Boitsfort. 4° Juin. Le repos au vallon des Grandes Fosses. 5° Juillet. Le rapport, en vue du prieuré de Rouge Cloitre. 6° Août. Le lancé aux étangs de la Patte d'Oie. 7° Septembre. Le « bat l'eau », dans le « Vetvyver ». 8° Octobre. La curée dans le vallon de Boendael. 9° Novembre. La chasse au sanglier. Le repos et le rapport. 10° Décembre. Le sanglier coiffé par les chiens aux abords du château des Trois Fontaines. 11° Janvier. La flambée au château de Tervueren. 12° Février. L'hommage au roi Modus.

On aurait pu s'attendre, à l'occasion de cette exposition, à la

publication d'ouvrages spéciaux, de notices diverses. Il est vrai qu'un receuil important a été édité à cette occasion. Il a pour auteur M. G. Migeau et porte pour titre : « Les tapisseries des chasses de Maximilien au musée du Louvre, exposées en juin 1923, au musée du Cinquantenaire à Bruxelles. » Les tentures y sont reproduites en grande dimension (50 × 60) ; un texte explicatif accompagne les planches. Mais cet in-folio, par son format, par son prix, ne peut prétendre à une diffusion bien grande.

Il eût été souhaitable que des études plus à portée des érudits et du public résumassent à cette occasion tout ce que les dernières recherches ont fait découvrir au sujet de ces œuvres d'art. Il n'en a rien été. A notre connaissance une seule brochure a vu le jour en ces circonstances. C'est celle que MM. Sander Pierron et Albert Houtart ont consacrée aux *Belles chasses de Maximilien. Tapisseries de Bruxelles.* Elle est composée de deux parties distinctes ; dans le première M. Sander Pierron développe des *notes topographiques* ; dans la seconde M. Albert Houtard a réuni des *notes cynégétiques.*

Les scènes représentées sur les tentures se distinguent par le réalisme du paysage et des personnages. Ceux-ci sont rendus avec un caractère, presqu'avec une ressemblance, qui témoigne d'un talent d'observation peu ordinaire. Quant aux sites dans lesquels se déroulent les épisodes des chasses, sans parler de la réalité vivante des paysages, ils se distinguent surtout par l'exactitude, qu'on dirait photographique, des monuments. Que ce soient les vues lointaines de la ville de Bruxelles avec son palais et ses tours d'église, ou bien les habitations champêtres et les châteaux, tous sont reproduits avec un souci d'exactitude qui donne à ces tableaux tissés une valeur documentaire inestimable. Au point de vue topographique les tapisseries des belles chasses sont précieuses pour l'histoire des environs de la capitale.

Quant à la partie cynégétique elle est traitée *con amore* par M. Albert Houtart. Les « Chasses de Maximilien » lui ont fourni, sous ce rapport, une source *de notes* des plus intéressantes. Ses connaissances archéologiques, lui ont permis d'établir combien tous les détails, qui ont rapport à la chasse et qui illustrent en si grande abondance les panneaux de tapisserie, sont d'une exactitude scru-

puleuse. Ceux-ci constituent le plus éloquent et le plus pittoresque document qui puisse animer les renseignements arides puisés dans les comptes de la venerie branbançonne que possèdent les archives générales du royaume. Les différentes races de chiens qui à cette époque composaient les meutes ducales sont représentées avec une vérité indiscutable. Ce sont des types en quelque sorte vivants que l'artiste a reproduits sur ses cartons avec une vérité défiant toute critique. Comme le dit M. Hautart, ces détails retrospectifs ne manquent pas de charmes, si menus soient ils ; ils augmentent le regret d'avoir vu disparaître la venerie qui animait les sites de la forêt de Soignes.

« Les chasses de Maximilien » ajoutent donc à leur mérite artistique des qualités archéologiques qui les rendent d'autant plus précieuses, et on doit se montrer reconnaissant au gouvernement français d'avoir organisé à Bruxelles une exposition qui à permis à tous d'admirer dans les meilleurs conditions une des plus belles œuvres des anciens hautelisseurs bruxellois.

* * *

Claude de la Pierre, tapissier de la manufacture de tapisseries du faubourg Saint Marcel, à Paris, avait exécuté au chateau de Cadillac pour compte du duc d'Epernon, une tenture de vingt sept pièces. consacrée à l'*Histoire de Henry Troisième*. Cette série appartint à la couronne jusqu'en 1790, puis disparut au cours de la Révolution. Une seule pièce a survécu; elle représente la bataille de Jarnac. Grâce à l'aided'un généreux donateur, elle vient d'entrer au Louvre. Au point de vue iconographique et historique cette œuvre est précieuse. Sa valeur artistique est grande, car M. Marcel Aubert qui décrit cette *pièce de l'histoire de Henry Troisième* dans le Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français (année 1922 — 1r fascicule — page 55) la juge d'une belle composition et d'une excellente exécution. C'est une des rares tapisseries subsistant de cette époque.

* * *

Pressé d'achever l'ameublement et la décoration du château de Vaux-le-Vicomte, le surintendant Fouquet, pour remédier aux retards qu'il aurait rencontrés en faisant travailler les ateliers de tapisserie existants, ouvrit, en 1658, un atelier spécial qu'il installa au village de Maincy, à proximité de Vaux. Cet établissement ne subsista que pendant peu d'années, car Fouquet fut arrêté en 1661 et l'année suivante les ouvriers et le matériel de Maincy étaient transférés aux Gobelins. Pendant ce court espace de temps, 290 ouvriers dirigés par Le Brun, travaillèrent dans ces ateliers. Parmi ceux-ci on rencontre bon nombre de Flamands, recrutés directement dans nos provinces ou débauchés dans d'autres ateliers français où déjà ils travaillaient auparavent. En mai 1660, Louis XIV érigea en manufacture de tapisseries de haute lisse privilégiée l'atelier de Maincy. M. Jean Cordey reproduit le texte de ce document remarquable dans la notice qu'il consacra à *la manufacture de tapisseries de Maincy* dans le Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français (année 1922 — 1r fascicule, page 38). Pendant les trois années de son existence, l'activité du nouvel atelier fut grande ; les tentures à peine achevées prenaient place dans les appartements du château. Parmi ces tentures il faut signaler la portière des *Renommées*, celles de *Mars* et du *Char de Triomphe*, ensuite des « Verdures », des pièces destinées à servir de soubassements aux fenêtres et surtout les cinq pièces de l'*Histoire de Constantin*, exécutées d'après les cartons de Raphaël et Le Brun, et les huit pièces de basse-lisse de l'*Histoire de Méliagre*. La débacle financière de Fouquet empêcha l'exécution d'autres tentures, telles celles de l'*Histoire de Moïse*, des *Muses*, et la portière de la *Licorne*. Sur plusieurs de ces tentures, devenues propriété de la Couronne, le chiffre et l'emblême du superintendant furent remplacés par des soleils ou par les armoiries royales.

* * *

A diverses reprises nous avons fait mention des ateliers de tapisserie qui florissaient à Paris avant la création des Gobelins. Parmi les tentures qui furent exécutées à cette époque et qui jouirent alors d'un vogue fort grande il faut signaler *la tenture d'Artémise*.

Différentes repliques ont été exécutées de cette œuvre Le Mobilier national à Paris possède une série de 28 pièces ; treize de celles-ci viennent d'être exposées au Palais du Rhin à Strasbourg. On sait qu'exécutée vers 1600, cette tenture, sous le voile historique que constituent les aventures heroïques de l'épouse de Mausole, est en réalité consacrée à commémorer les évènements principaux de la vie de la reine Marie de Médicis et en partie d'Anne d'Autriche. Les cartons ont été dessinés par Lerambert et probablement aussi par Guill. Dumée et Guyot. Quant au mérite artistique de ces tapisseries, M. Rocheblave dans la revue « Beaux-Arts » (1 juillet 1923) les résume en ces mots : grand style du dessin, beauté de l'ordonnance, richesse de la composition et de ses divers cadres, constituant une œuvre de premier rang.

* * *

On sait que la cathédrale d'Angers possède d'admirables tapisseries du XVe siècle. Ce sont des fragments d'une tenture représentant des scènes de l'Apocalypse, qui lui fut léguée en 1474 par le roi René. L'origine de cette œuvre d'art est connue ; elle fut commandée en 1377 par Louis d'Anjou, frère du roi Charles V, qui la fit exécuter, à Paris, dans les ateliers de Nicolas Bataille, d'après les cartons de Hennequin ou Jean de Bruges. Celui-ci, pour dessiner ses compositions, prit pour guide un manuscrit de la « librairie » royale, que Charles V prêta, dans ce but, à son frère. On prétendait que ce manuscrit n'était autre que la célèbre *Apocalypse figurée*, qui fait partie des collections de la Bibliothèque de Cambrai. Ce manuscrit a récemment figuré à Paris à *l'Exposition du livre français au pavillon de Marsan*. M. A. Boinet, qui rend compte de cette exposition dans la « Gazette des Beaux-Arts », fait remarquer qu'il n'est nullement prouvé que ce fut ce manuscrit qui servit de modèle ou de guide à Jean de Bruges. On connait, en effet, un grand nombre de manuscrits de la même époque, conservés en divers pays et tous consacrés au même sujet. Or, aucun de ces manuscrits, pas même celui de Cambrai, ne peut passer pour avoir appartenu au roi Charles V. Quoi qu'il en soit, un fait est certain, c'est que des enluminures manuscrites ont servi, au XIVe siècle, de

modèles pour la confection de tapisseries. C'est une preuve nouvelle de l'influence exercée dans tous les domaines artistiques par les miniatures qui, à diverses reprises au XIVe siècle, inspirèrent et même furent copiées par des artistes, tels les sculpteurs, les peintres verriers, d'autres encore.

* * *

L'exposition de ce manuscrit a attiré l'attention d'autres critiques d'art, et c'est ainsi qu'il en est fait encore mention dans la revue d'information artistique parisienne « Beaux-Arts » (1923, n° 6, page 84). Toutefois, l'auteur de ce compte-rendu semble admettre comme un fait pour ainsi dire établi, que ce furent les miniatures de ce volume qui servirent de modèle à l'auteur du carton de la tapisserie. En concluant il constate que le manuscrit, étant maintenant exposé, en même temps que les tapisseries, que l'étude de ces œuvres d'art de natures si différentes, a fourni l'occasion rare de pouvoir constater dans l'art du moyen-âge, une influence aussi directe d'une œuvre sur une autre.

* * *

La même revue d'information artistique « Beaux-Arts » a consacré entièrement son numéro 15 (1^r^ septembre 1923) à une série d'études relatives à toutes les tapisseries d'Angers.

On connait surtout celles qui appartiennent à la cathédrale et qui ont surtout été étudiées dans de nombreuses publications par M. de Farcy.

Mais le musée de l'ancien evêché qui dépend du service des monuments historiques a receuilli un certain nombre de tentures qui ne sont plus utilisées dans la cathédrale, ou qui par leur valeur méritaient d'être mises plus précieusement à l'abri.

L'historique de ces collections est d'abord présentée par M. le chanoine Ch. Urseau.

Déjà en 1428 Charles VII avait fait don d'une tenture tissée d'or, d'argent et de soie, composée de quatre pièces, représentant des scène de la Bible. En 1439 l'église acquièrt la suite de six pièces de

la *Vie de St-Maurice*, tissée à Paris par Jean d'Espagne. La *Vie de saint Maurille*, tenture de trois pièces, fut commandée par le Chapitre en 1460 ; il n'en reste plus qu'un fragment. Enfin c'est en 1480 que la cathédrale devint propriétaire de la précieuse tenture de l'*Apocalypse*, commencée, comme nous l'avons dit plus haut, en 1377 et comptant quatre vingt dix pièces dont soixante neuf existent encore En 1540 elle s'enrichit encore par suite du don d'une tapisserie représentant diverses scènes de la vie du Christ.

Toutefois au XVIIIe siècle ces richesses artistiques n'étaient plus appréciées comme elles le méritaient. Certaines tentures furent coupées, d'autres furent mises hors d'usage ou vendues. L'*Apocalypse* fut présentée aux enchères, mais ces tentures ne trouvèrent pas d'acquéreur parcequ'elles étaient gothiques. En 1806 elles servirent à boucher des crevasses, et à capitonner les boxes de l'écurie de l'évêché ! Enfin en 1843 l'administration des domaines en mit les restes mutilés en vente. L'évêque les racheta pour 300 fr. !

Depuis cette époque on apprécia heureusement mieux toute la valeur de ces œuvres précieuses. L'administration diocésaine s'appliqua à les récupérer et à les restaurer. Elle réussit même à acquérir de nouvelles pièces et sa collection s'augmenta d'une copieuse série de tentures des XVe et XVIe siècles, parmi lesquelles il s'en trouve d'absolument remarquables. Aujourd'hui leur sort est heureusement assuré.

M. Marcel Aubert, étudie ensuite plus particulièrement dans une notice spéciale la fameuse tenture de l'*Apocalypse*. C'est, nous l'avons dit, à un hautelisseur parisien, Nicolas Bataille, que le duc Louis d'Anjou commanda cette tapisserie pour décorer la chapelle de son château d'Angers. Il rappelle aussi qu'à l'artiste on donna comme modèles les miniatures d'un manuscrit qui appartenait au roi Charles V, et qui aujourd'hui est encore conservé à la bibliothèque de Cambrai. Jean de Bruges, peintre du roi, fut chargé de peindre les cartons à grandeur d'exécution ; ceux-ci étaient terminés en 1380 Nicolas Bataille s'installa à Angers pour exécuter son travail. Après la mort de Louis d'Anjou, la tapisserie passa à son fils Louis II, puis à la veuve de ce dernier qui la lègua à son fils, le roi René Celui-ci la laissa par testament de 1474 à la cathédrale d'Angers qui en prit possession en 1480. Les compositions suivent

pas à pas le texte de l'Apocalypse avec une variété de composition et une fertilité d'imagination qui surprend, comme le dit M. Aubert. C'est un ensemble unique dans l'art du XIVe siècle, dont la perfection est surtout due à la simplicité des compositions, à la réduction des tons employés, au choix des modèles et aux cartons spécialement peints pour le tapissier d'après les esquisses d'un artiste de grand talent.

Les autres *tapisseries du XVe et du XVIe siècle* de l'évêché d'Angers, sont ensuite décrites par Léon Deshairs. La plus importante est celle de la *Passion de Notre Seigneur*, qui se distingue par le rendu pathétique de la douleur et des souffrances du divin Crucifié. Elle provient de l'église St-Saturnin, de Tours, qui la possédait depuis 1505 et se compose de quatre pièces Des inscriptions permettent d'établir qu'elle fut tissée par le hautelisseur bruxellois Pierre Van Aelst, d'après les cartons de Jean de Rome, peintre de Marguerite de Savoie, gouvernante des Pays-Bas. A côté de cette tenture s'en trouve une autre, de provenance française, représentant le même sujet et datant du premier quart du XVIe siècle. Les souffrances du Christ y sont représentées avec bien moins d'intensité.

Outre ces pièces capitales, il s'en trouve encore d'autres dignes de mention ; ce sont notamment deux tentures à fond de fleurettes, d'autres qui traduisent des scènes de la vie des saints, évidemment inspirées par les représentations des mystères, etc. Enfin, la collection est complétée par des tentures du XVIIe et du XVIIIe siècle, dont l'intérêt est moins grand, mais qui sont néanmoins dignes d'étude.

* * *

La Musée de tapisserie d'Aix en Provence est peu connu et cependant il mérite de l'être. Installé dans les salles de l'ancien palais archipiscopal, il possède une série de beaux spécimens de tentures de Beauvais. Ce sont notamment six pièces de *Grotesques*, avec sujets empruntés à la comédie italienne d'après Berain, quatre pièces des *Jeux russiens* d'après les modèles de J. B. Leprince, enfin la suite importante de l'*Histoire de Don Quichotte*, exécutée sur les cartons de Notoire. M. Henri Algoud décrit ces diverses

tapisseries et fait connaître leurs pérégrinations avant qu'elles aient trouvé asile au palais d'Aix. Il fait remarquer, en terminant, que dans le voisinage, dans la vieille cathédrale du saint Sauveur, est encore conservée la célèbre et abondante suite de tapisseries de la *Vie du Christ et de la Vierge*. Celles-ci sont d'origine flamande et furent exécutées en 1551 On pourra consulter la notice de M. Algoud dans « La Renaissance de l'art français et des industries de luxe ». (5e année, nº 12, page 682).

* * *

Guillaume Fillastre, évêque de Tournai, abbé de St-Bertin et chancelier de l'ordre de la Toison d'or, est une des figures les plus intéressantes de l'histoire ecclésiastique de la fin du XVe siècle. Il mourut à Gand le 21 août 1473. Vainement jusqu'ici on avait recherché son testament. M. l'abbé E. Vansteenberghe a eu la bonne fortune d'en découvrir une copie de l'époque dans un manuscrit provenant de l'abbaye de St-Bertin et conservé à la bibliothèque municipale de Saint-Omer. Il reproduit et analyse cet important document dans le Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie. (260e livraison, Tome XIII, page 694). Nous avons déjà signalé cette publication dans notre compte-rendu analytique (Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 1923, 1 page). Dans ce testament, à plusieurs reprises il est question de tapisseries. Ces mentions sont importantes ; nous croyons intéressant de les relever ici.

Le testateur confirme le don qu'il a fait antérieurement déjà à l'abbaye de St-Bertin des tapisseries représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ces tentures avaient été payées en partie par le monastère et en partie par Guillaume Fillastre Elles ornaient le chœur et les parties voisines de l'église. «*Similiter et tapeta quibus chorus ecclesiæ ornatur et paris magna extra chorum, quiti vetus et novum testamentum declarant, et qui partim ex bonis ipsius monasterii facta sunt et partim expensis nostris, etiam ipsi monasterio ad decorem ecclesiæ iam donavrimus.*

Cette tapisserie est connue, un manuscrit de la Bibliothèque de Saint-Omer en 44 enluminures en reproduit les panneaux.

Le musée de la même ville en conserve trois fragments. Une partie de ces tapisseries avait, à un certain moment, servi à orner le chœur de la cathédrale de Tournai. Malgré ses instructions les chanoines refusaient de s'en désaisir sans compensation. L'évêque, en présence de cette opposition, comme le dit Jean Cousin, « les fit olter et reploier à ses despens et sans autre chose les fit diriger sur un chariot et les envoya à l'abbaye de Saint-Bertin ».

L'évêque possédait encore diverses tapisseries. Les unes représentaient l'*Histoire de Lucrèce, David, Ami et Amile ;* d'autres étaient conservées à Lille ou à Tournai, telles *la Volerie* et les *Dames sous les tentes.* Il ordonne que les premières de ces tentures et d'autres encore qui ne portent pas les armes de St-Bertin, soient vendues : *Item, tapeta alia que ibidem habemus de historia Lucretie, de David, de Amis/ et Amillim, et alia ubi arma S. Bertini non sunt, volumus ad utilitatem executionis testamenti nostri presentis vendi, si aliter non disponamus.*

Par contre, il lègue celle de *la Volerie* et les *Dames sous les tentes,* à son neveu Guillaume de Failly : *Item legamus et donamus nepoti nostro domino Guillelmo de Failly milite, domino de Bernissart, filio sororis nostri et militi de Failli omnia mobilia. Item adhuc sibi donamus lectos et tapeta de la Volerie et de dominabus que sub tentoriis, cum camera alba que est supra artum.*

L'histoire de Lucrèce a plus d'une fois servi de thème aux hautelisseurs. Felibien rapporte que Jules Romain aurait exécuté pour François Ier les cartons, en cinq pièces, mesurant 21 aunes, de cet épisode de l'histoire ancienne. (Wauters. Les tapisseries bruxelloises, p. 120).

Les divers épisodes de l'histoire de David tentèrent de tous temps les fabricants de tapisseries De très nombreuses tentures leur furent consacrées. C'est ainsi que parmi les pièces que le duc Philippe de Bourgogne acheta, en 1461-1462, à Tournai, de Pasquier Garnier, et qui sont conservées aujourd'hui à Sens, on voit représenté *David couronnant Betsabée.* (Wouters, loc. cit. 16). Le même sujet, développé en trois tentures, se voit sur une tapisserie de la fin du XVIe siècle, qui existe à Madrid et dont on attribue le carton à Van Eyck. L'inventaire, dressé à la mort du pape Pie II, renseigne une enture de l'*histoire de David.* C'est également le cas, plus tard,

pour une série de six pièces, qui est mentionnée en 1614, dans l'inventaire des biens délaissés par Henri Howard, seigneur de Northampton. Au musée de Cluny, à Paris, est aussi conservée une tenture de dix pièces de l'*histoire de David et de Betsabée.* D'origine bruxelloise, elles ont appartenu à la Cour de France, puis successivement au duc d'York, aux marquis Spinola, aux Serra, de Gênes. Ce fut aussi un hautelisseur d'origine bruxelloise, établi à Florence, Jean Van der Roost, qui, d'après les cartons de Vasari, exécuta au XVIe siècle, des tapisseries sur le même sujet. Enfin, pour ne pas prolonger cette énumération, rappelons que dans l'inventaire des œuvres d'art, délaissées par Rubens, se remarquait *een caemer Brussels tapetseryen Historie van David, acht stukken.*

La légende d'Ami et Amile est plus rarement employée. M. Van Steenberghe signale une tenture, qui la reproduit, dans l'inventaire de Charles V, roi de France

Quant aux autres sujets indiqués dans le testament, tels *la Volerie* et les *Dames sous les tentes,* ils sont plus difficiles à identifier. Bornons-nous à reproduire ce qu'en dit M. Van Steenberghe : En 1422 les Anglais vendirent, parmi d'autres objets, appartenant à Charles VII, une « Volerie d'oiseaux de rivière ». Quant aux « Dames sous les tentes », elles constituent un thème analogue à ces « Paysages avec bucherons et paysans », que Philippe-le-Bon acheta à Tournai, en 1462, chez Pasquier Garnier.

Quoiqu'il en soit si des détails que nous venons de donner, on rapproche les renseignements que fournit le testament au sujet d'œuvres d'art d'autres genres encore, on se rendra compte des goûts artistiques qui inspiraient Guillaume Fillastre, et de la grande valeur des biens qu'il délaissa.

* * *

Un savant suédois, M. Erik Salven, a eu la bonne fortune de découvrir, dans une petite église du Nord de la Suède, à Skog, une tapisserie qui présente le plus grand intérêt. S'appuyant sur les ressemblances qu'il y trouve avec l'illustration de certaines pierres runiques, il estime pouvoir en faire remonter l'exécution entre les années 1050 à 1150. Le sujet, à première vue, est assez énigma-

tique. Des fidèles sont réunis dans une église en bois ; d'autres sonnent les cloches suspendues dans une tour distante de l'église. Des deux côtés, des bêtes féroces des lions, se précipitent vers le temple. M. Salven croit retrouver dans ce motif la représentation iconographique de sagas nordiques : des missionnaires ont bâti une église ; les mauvais génies prétendent la détruire, mais le son des cloches va les mettre en fuite. Ce serait donc en cette primitive période de l'évangèlisation en Suède, la lutte entre les croyances païennes et la vérité chrétienne L'exécution de cette œuvre d'art. par son style tout géométrique, peut être comparée avec les pierres illustrées antérieures au XIIe siècle, qui subsistent encore en ce pays ; d'autres savants y distingent une influence orientale. Quoiqu'il en soit. par le thème religieux qu'elle reproduit, par son exécution précieuse, *la tapisserie de l'église de Skog*, constitue un document de la plus haute importance pour l'art primitif des pays scandinaves. (Beaux-Arts 1923, n° 11, page 165).

* * *

Le garde-meuble avait remporté l'année dernière un incontestable succès en organisant une exposition au Pavillon de Marsan au musée du Louvre à Paris Voici qu'il renouvelle cette manifestation, en exposant une autre tenture célèbre du XVIIe siècle, connue sous le nom de *Les chambres du Vatican* et exécutée d'après les cartons de Raphaël.

Cette tapisserie fut tissée à la manufacture des Gobelins, sous la direction de Lebrun. Elle eut un grand succès Une replique en fut achevée peu après la livraison de la première série; plus tard, entre les années 1706 et 1790, elle fut encore plusieurs fois exécutée sur les mêmes métiers.

Quant aux modèles, ils avaient été copiés à Rome, sous la direction d'Errard, par Ch. Delafosse, Bon. Boullongne et d'autres pensionnaires du roi, dans cette ville. Au XVIIIe siècle on renouvela les modèles, en prenant à Rome une seconde copie des cartons de Raphaël.

« Les chambres du Vatican » sont composées de dix pièces, dont les sujets sont disparates, sans lien d'unité entre eux

Quatre pièces sont consacrées à des épisodes de l'histoire de Constantin ; les autres représentent *Le Parnasse, Attila, le Miracle de la messe, l'Ecole d'Athènes, Heliodore chassé du temple* et *l'Incendie du Bourg*.

On comprend difficilement comment des sujets aussi étrangers les uns aux autres, aient pu être assemblés pour constituer une seule série.

* * *

A l'occasion des fêtes, organisées à Strasbourg, pour célébrer le centenaire de Pasteur, fut ouverte une importante exposition de tapisseries. Diverses études, relatives à cette manifestation artistique, ont paru dans le n° 9 de la 6e année de l'importante revue parisienne « La renaissance de l'art français et des industries d'art ». La première de ces études et due à la plume de notre confrère M. S. Rocheblave. Comme nous l'avons signalé plus haut, il avait déjà ailleurs donné un rapport résumé sur cette exposition. Cette fois sous le titre d'*Une exposition de tapisseries françaises à Strasbourg*, il fournit d'intéressantes indications au sujet de la fabrication des tapisseries dans les ateliers de Paris et de Fontainebleau, avant la création de la manufacture des Gobelins. C'est à ces ateliers et particulièrement à leurs travaux de la première moitié du XVIIe siècle. que sont dues les tapisseries exposées. Parmi celles-ci la plus importante est, sans contredit, la tenture d'Artémise. Son origine est assez curieuse. Un apothicaire parisien, Nicolas Houel, lettré et savant, dans une requête adressée à la reine Catherine de Médicis, suggéra l'idée de faire tisser en tapisserie une histoire des rois de France ; il donna en même temps le programme de la tenture d'Artémise. « Je commancé cet histoire, écrit Houel, tant pour sa grâce et beauté que pour une conformité de vertus que vous avez avec cette grande royne Artemise, et pour estre les siècles ou vous avez vescu toutes deux non beaucoup differens les uns des autres... »

Houel fit, d'après ses indications. peindre des cartons. De ces dessins, exécutés vers 1570, il en existe encore 39 aux Estampes et 3 au Louvre. Quels furent les artistes auxquels fut confié l'agran-

dissement de ces esquisses et quand les premières tentures furent-elles exécutées ? Ce sont des problèmes dont la solution échappe jusqu'ici. On croit que Curon exécuta quelques uns de ces cartons et que quatre ou cinq pièces furent achevées avant la mort de Catherine de Médicis. On sait que le roi Henri IV fit ouvrir, dans les dernières années du XVIe siècle, des ateliers de tapisseries, qu'il plaça à leur tête des artistes de valeur et qu'il fit appel aux hautelisseurs flamands pour y travailler. Ce fut sans doute sous la direction de Lerambert, peintre ordinaire du roi, « particulièrement ordonné pour travailler aux patrons des tapisseries », que la majeure partie des pièces de la tenture d'Artémise furent exécutées. Après lui, le soin d'achever ce travail, échut à Guillaume Dumée et Laurent Guyot. Les pièces principales furent exécutées entre 1610 et 1620. Quoiqu'il en soit, ces tentures sont somptueuses; les compositions, très touffues, dénotent une science artistique sûre ; l'effet décoratif est incontestable. Les bordures surchargées de cartouches, de figurines, de motifs décoratifs allégoriques, ajoutent encore à la richesse de l'ensemble. L'exposition récente de cette riche série a mis pleinement en valeur la perfection du travail de l'atelier de Paris.

* * *

La seconde notice illustrée qu'imprime la revue est consacrée par M. Ernest Dumonthier à la *Fabrique de tapisserie d'Aubusson.*

Quoique d'origine fort ancienne, l'industrie de la tapisserie à Aubusson ne peut pas se prévaloir d'œuvres actuellement existantes antérieures au XVe siècle. C'est la célèbre série de *la Dame à la licorne*, dont six pièces sont conservées au musée de Cluny ; elles furent probablement exécutées pour le prince Zizim, fils de Mahomet II, qui s'était refugié au château d'Aubusson vers 1450. Pendant l'époque de la Renaissance, la prospérité de cette manufacture fut à son comble ; au début du XVIIe siècle, elle travaillait pour la cathédrale de Reims ; la révocation de l'Edit de Nantes lui porta un coup sensible. Toutefois elle connut une nouvelle ère de prospérité au milieu du XVIIIe siècle. C'est alors qu'elle exécuta les séries des «chinois», d'après Boucher, et un certain nombre de

« pastorales ». Outre ces travaux de grand art, dont de nombreuses reproductions parsèment l'étude de M. Dumonthier, Aubusson s'occupa aussi des tapisseries d'ameublement et on connait encore de nombreux fauteuils, chaises, canapés, écrans, etc., qui sont couverts de pièces historiées tissées dans cette manufacture. Celle-ci est encore en activité ; ses productions sont remarquables ; toutefois les acheteurs se font rares et la crise qui frappe cette industrie remarquable ne semble pas encore être proche de sa fin.

Enfin, dans une dernière étude, M. Paul Sentenac décrit *l'Art moderne des Beauvais*. Cette manufacture, qui avait jadis connu des périodes de prospérité fort grande, a délibérément adopté les principes d'art nouveau en honneur depuis quelques années. Les meilleurs artistes décorateurs lui ont fourni des cartons d'un modernisme accentué. Et c'est ainsi que, par exemple, elle a exécuté d'après les cartons de Maurice Taquoy, un mobilier de salon qui, récemment, a été exposé. Ses scènes de chasse, ses compositions hippiques se déroulent au milieu de décors champêtres d'une grande variété et d'une grande richesse de coloration. Peut-être, dit l'auteur, ce mobilier effarouchera-t-il quelques timides ou quelques amateurs obstinés et peu libéraux, qui ne considèrent les productions artistiques qu'à travers la docte fumée du temps, le nuage sacré des mystères. Ces productions, toutefois, témoignent de la révolution radicale qui se produit dans le travail de la tapisserie et l'adaptation de cet art délicat aux exigences modernes, pourrait provoquer l'abandon des modèles anciens er arrêter la reproduction des séries qui, depuis plusieurs siècles, jouissaient d'une vogue incontestée.

* * *

Les expositions de tapisseries se multiplient de plus en plus. On ne peut que s'en féliciter. Après celles dont nous venons de parler, voici qu'on annonce qu'au cours de l'hiver le Mobilier National compte prêter les plus belles séries de ses collections de tapisseries des Gobelins et de tapis de la Savonnerie, qui seraient exposés dans les salles du Palais des papes à Avignon. Nul cadre ne se prêtera mieux à pareille manifestation artistique.

* * *

Ces expositions, outre leur mérite artistique, contribuent aussi à répandre le goût et, par suite, l'emploi dans l'ameublement des tapisseries. C'était nécessaire, même urgent, s'il faut en croire les rapports de la presse qui souligne la crise aiguë qui règne actuellement dans l'industrie de la tapisserie, surtout de basse lisse.

C'est ainsi que dans dans le département de la Creuse, à Felletin, à Aubusson, et dans de nombreux ateliers où se fabriquent surtout les tapisseries commandées par les ébénistes pour couvrir des meubles conçus en styles anciens, le taux des salaires est tombé à un chiffre si bas, que les ouvriers abandonnent le métier et qu'il n'est plus possible d'embaucher de nouvelles recrues.

Les ouvriers hautelisseurs ne touchent, en effet, dans ces parages que douze, et les meilleurs, les artistes, quinze francs, quand dans les grandes villes le moindre manœuvre obtient facilement un salaire de vingt-cinq francs.

Une réunion des fabricants de la région a été provoquée pour tâcher de remédier à cette situation. Les décisions qui ont été prises sont peu faites pour mettre fin à la crise. Il a, en effet, été arrêté de ne pas modifier le salaire des ouvriers supérieurs, mais d'élever à vingt francs celui de ceux qui, moins habiles, ne travaillent qu'aux produits de second ordre.

Pareille mesure ne peut qu'à bref délai provoquer la disparition complète du travail d'art. Plus aucun ouvrier de mérite ne voudra dans ces conditions, continuer à exercer un métier qui exige des connaissances spéciales et qui récompense si mal ceux qui s'y dévouent.

C'est un peu pour parer à cette crise dont les conséquences se font sentir ailleurs encore que dans la Creuze, que la ville de Paris a organisé une exposition de cartons de tapisseries au musée Galliera. On a eu soin de réunir des modèles simples et d'une exécution facile et rapide tout en répondant à toutes les exigences artistiques.

Les sujets sont des plus variés; ils sont non seulement empruntés aux tendances traditionnelles, mais représentent aussi les compositions les plus modernes, les plus décoratives : des scènes de

genre rustique ou autres, des fleurs et fruits stylisés, des motifs s'appropriant parfaitement au goût moderne.

On espère obtenir ainsi une facilité de travail plus grande et plus fructueuse pour les ouvriers et en même temps pousser le public à donner une place plus importante à la tapisserie dans l'ameublement des demeures familiales.

* * *

A propos de la vente des tapisseries délaissées par le peintre Bonnat, vente dont nous avons signalé le résultat, nous relevons dans un journal parisien (« Excelsior », 18 février 1923) une anecdote pleine de saveur. La voici reproduite :

« CŒUR D'ARTISTE. — On vient de vendre nombre de tapisseries provenant de la collection Bonnat. Deux d'entre elles évoquaient pour lui un amusant souvenir de voyage En 1871, pendant la Commune, il parcourait l'Espagne, à la recherche de documents pour un Don Quichotte qu'il voulait peindre. Il fouillait partout. A Saragosse, quelques heures à peine avant son départ, le hasard l'amena chez un brocanteur qui occupait une échoppe sombre et exiguë. Dans un coin étaient roulés deux énormes paquets, deux tapisseries. Mais son espoir était fort petit en ce client de passage, qui semblait bibeloter sans conviction.

— Elles sont trop grandes pour que je les déballe ici, fit-il. Pourtant j'en veux 200 francs, dont j'ai besoin ; les affaires vont mal et ma femme est malade.

L'artiste, intéressé, comprit qu'il y avait là une charité à faire. A tout hasard, il dit :

— Je pars tout à l'heure ; vous ne voulez pas me les montrer, je ne veux pas les voir. Portez-les-moi ce soir à la gare, je vous paierai les 200 francs.

A l'heure dite, Bonnat vit sur le quai, assis sur un des ballots, le bonhomme qui l'attendait. Ils les fit enregistrer avec ses bagages et le train partit. Ce n'est qu'à Paris qu'il se rendit compte de sa trouvaille. C'étaient des pièces de grand style de l'école flamande, en excellent état, représentant deux épisodes des *Noces de Tobie*. Elles firent, jusqu'à la mort de l'artiste, l'ornement de son atelier de la rue Bassano.

Bonnat était généreux. Quelques jours après, le brocanteur espagnol était fort surpris de recevoir un pli chargé. »

Après que le marquis de Berghes eût perdu la vie d'une manière tragique en Espagne, en 1568, ses propriétés furent confisquées et le fisc fit vendre publiquement à Bruxelles et à Anvers, en 1570, les meubles garnissant son hôtel de Mons et son château de Bergen-op-Zoom.

Dans cette vente figuraient de nombreuses et précieuses tapisseries. Parmi celles-ci nous relevons une suite de huit pièces provenant d'un atelier bruxellois et représentant l'histoire de Tobie. Voici comment l'inventaire dressé à la suite de cette vente les décrit :

Huyct pieces de tapisserie de l'histoire de Tobias, ouvraige de Bruxelles, en haulteur de VI aulnes contenant ensamble la quantité de IIIc IIIxx I aulnes trois quartz, estimées à XXX solz l'aulne, ont par ordonnance de Son Excellence le duc d'Alve, en date du IIIe de Decembre XVc IXXI esté delivrées à Marcq de Ocoche, maistre d'hostel de dame Barbara Bombergh, vefve de feu messire Jeronimus de Kexel, en son vivant commissaire des monstres du roy. (1).

Faut-il supposer que les deux pièces de la collection Bonnat firent partie de la tenture que le duc d'Albe fit offrir, en 1571, à Barbe Blombergh, veuve de Jérôme de Kegel et mère de Marguerite de Parme; ou bien faut-il y reconnaitre une réplique de l'époque ? Rien ne permet de l'affirmer. La bonne fortune de l'artiste français est, dans tous les cas, évidente.

* * *

L'audace des cambrioleurs ne connait véritablement plus de bornes. S'il y a des objets encombrants et difficiles à subtiliser ce sont bien les tapisseries. Et cependant il s'est trouvé des larrons assez audacieux et assez adroits pour réussir à se les approprier.

Au mois de février de l'année 1922 se vendait à l'hôtel Drouot à

(1) Pinchart. Archives des arts. Vol. I, p. 22.
Wauters. Les tapisseries bruxelloises, p. 93.

Paris, un riche mobilier provenant de la mortuaire du vicomte de Reiset, ministre plénipotentiaire. Parmi les objets offerts aux enchères, figuraient un certain nombre de tapisseries qui trouvèrent facilement acquéreur à bon prix.

Quelque temps après la vente, le fils du défunt aperçut dans la vitrine d'un antiquaire, une tapisserie provenant de la maison paternelle et n'ayant pas figuré à la vente. C'était un dessus de canapé au petit point, représentant *La leçon de musique*, travail remarquable du XVIIIe siècle, dont on demandait maintenant 6000 francs.

Les commissaires-priseurs auxquels la direction de la vente avait été confiée, prévenus, firent une enquête et apprirent qu'avant la vente, un porteur de l'hôtel Drouot l'avait dérobée et l'avait enlevée après l'avoir dissimulée dans un panier. Un mois plus tard, il la faisait mettre en vente publique ; elle fut alors régulièrement adjugée au détenteur actuel. Prévenus de ces faits, les commissaires-priseurs la firent immédiatement racheter et la restituèrent au légitime propriétaire.

Quant aux coupables, ils furent déférés aux tribunaux ; le portier fut condamné à huit mois de prison et son complice, le crieur qui avait facilité la vente, se vit gratifier de deux mois. Ils furent de plus astreints à restituer les 6000 francs, que les commissaires-priseurs avaient dû débourser pour racheter la tapisserie.

* * *

Mais dans cet ordre d'idées, récemment un fait beaucoup plus grave encore s'est produit.

A la fin du mois d'octobre dernier, des cambrioleurs ont pénétré par effraction dans le salon de Mercure au château de Versailles. Les murs de cette salle étaient ornés de trois splendides tapisseries des Gobelins. Avec une habilité qui semble dénoter des gens du métier, ils détachèrent deux des tentures et, après les avoir soigneusement roulées, ils disparurent par le même chemin par lequel ils avaient pénétré On suit immédiatement tout en branle pour retrouver leurs traces et récuperer leur précieux butin.

Les deux tapisseries volées appartenaient à une série très connue, celle de *l'Histoire du roi*, qui fut tissée à la manufacture des

Gobelins de 1665 à 1679, sous la direction de Lebrun. Si l'on consulte le « Répertoire détaillé des tapisseries des Gobelins de 1662 à 1892 » par Gerspach, on apprend que cette suite était primitivement composée de quatorze pièces ; elle fut en 1716 complétée par l'adjonction de trois nouvelles pièces.

Les deux pièces volées étaient les nos 3 et 9 de cette suite. Le no 3 avait été tissé dans l'atelier de Jans fils, d'après les cartons peints par Antoine Mathieu et Pierre de Seve, reproduisant les compositions de Le Brun et Van der Meulen ; il représentait « L'entrée de Louis XIV à Dunkerque le 2 décembre 1662, après avoir retiré cette ville des mains des Anglais. » On y voit le roi à cheval à la tête d'un groupe brillant d'officiers et entouré de quelques fantassins qui l'acclament, s'apprêtant à dévaler d'une colline pour entrer dans la ville que l'on aperçoit au fond, au bord de la mer. La bordure surmontée des armes royales, est composée de divers médaillons, d'attributs de genres divers et d'ornements fleuris.

Le no 9 dont le carton avait été peint par Yvart le père, a eté exécuté dans l'atelier de Lefebvre. Il représente « le siège de Douai en 1667 ou le roy Louis XIV, sortant de la tranchée, le canon tue le cheval d'un garde de corps proche de Sa Majesté. ». On y voit le roi à pied entouré d'officiers et de divers groupes de soldats qui s'empressent aux travaux de la tranchée, assistant calme et majestueux à la chûte d'un cheval qui se débat à quelques pas de là, frappé par un boulet ennemi. La bordure est conçue dans le même genre que la précédente.

D'après certains critiques d'art les cartons, peints à grandeur d'exécution par Yvart pour cette tenture, auraient été l'œuvre de de Van der Meulen. Le musée de Rennes posséderait une toile de ce maître qui ne serait autre que l'original de cette composation.

Ces deux pièces mesuraient respectivement 4 m. 90 sur 6 m. 85 et 5 m. 10 sur 6 m. 90. Par leurs dimensions il n'était guère aisé de les dissimuler et il est difficile de s'expliquer comment elles purent être enlevées avec une telle facilité et disparaître sans laisser la moindre trace.

La perte, certes, était grande mais toutefois la place laissée vide dans le Salon de Mercure, aurait pu vite être remplie, car le Garde Meuble possède encore deux répliques exactes des tapisseries volées.

Celles-ci avaient en effet été reproduites à diverses reprises ; il en avait également été tissé des séries d'une dimension réduite et d'autres avec des bordures d'un modèle différent.

Toutefois il ne sera pas nécessaire d'avoir recours à ces pièces de réserve Quinze jours après le vol, les tapisseries purent être recouvrées. Grâce à des empreintes digitales, les voleurs purent être identifiés et arrêtés. Les tapisseries dérobées furent retrouvées en leur possession. Malheureusement la tenture représentant l'entrée du roi à Dunkerque, avait été découpée en douze fragments. Quant à celle sur laquelle figurait la prise de Douai, elle était intacte. Il est à espérer que désormais des mesures seront prises pour que des faits de ce genre ne puissent plus se reproduire.

La restauration de la tapisserie fractionnée pourra, paraît-il, parfaitement se faire. Les voleurs, sans tenir compte des détails de la composition ou du dessin, l'avaient brutalement découpée en douze fragments carrés presque égaux. On suppose qu'ils accomplirent cet acte de vandalisme, soit dans le but de s'en débarrasser plus facilement, soit pour en extraire les fils d'or, ce qui leur aurait permis de réaliser, d'après l'estimation, environ soixante mille francs.

Il existe à la manufacture des Gobelins un atelier séparé où travaillent une soixantaine d'ouvrières spécialistes. Elles s'occupent des restaurations et réussissent à réparer dans la perfection les anciennes tapisseries. Cette besogne, en style du métier, s'appelle le « rentreillage ». Récemment elles durent soumettre à cette opération les admirables tapisseries de la cathédrale de Reims, qui avaient été criblées de trous par les éclats d'obus. Les dommages ont été réparés sans laisser de trace. Il sera donc relativement très facile d'ajuster d'une manière invisible les douze fragments de l'Entrée à Dunkerque. Celle ci pourra alors reprendre sa place dans le Salon de Mercure à Versailles et il ne restera plus trace de cette inquiétante aventure.

* * *

A l'occasion de ce vol, la revue « La Renaissance de l'art francais et des industries de luxe », en sa livraison n° 12, de la 6e année, a publié sous la signature de M. Ernest Dumouthier, une étude illus-

trée, intitulée *La tenture de l'histoire du roi à propos du vol de Versailles*. Il rappelle que les compositions en furent commencées, en 1662, par Charles Le Brun, aidé du peintre flamand François Van der Meulen, et achevées en 1673 Ce fut la première tenture qu'exécuta la nouvelle manufacture établie dans l'enclos des Gobelins. Il décrit en détail les quatorze pièces primitivement commandées et les trois autres qui plus tard y furent ajoutées. Les différentes scènes représentées en haute lisse sont expliquées, tandis que sont reproduites les inscriptions qui en précisent les sujets. L'effet décoratif de ces œuvres est des plus réussis, malgré la difficulté que présentait l'exécution de personnages qui tous sont des portraits et des paysages qui fidèlement copient la nature. C'est après avoir admiré au Palais des Tuileries une suite de ces tentures, que Napoléon, encore consul, décida d'également faire représenter par le même procédé artistique, les principaux événements de sa propre carrière.

* * *

En terminant notre dernier compte-rendu, nous avons fait mention des efforts qui étaient tentés en vue d'introduire dans la fabrication des tapisseries, des tendances artistiques plus en rapport avec celles qui règnaient aujourd'hui Dans cet ordre d'idées il y a lieu de signaler l'exposition que le conservateur du musée Galliera, M. Clouzot, a organisée et dans laquelle on trouvait 160 cartons pour la tapisserie de basse lisse. Beaucoup de peintres ne sont pas encore habitués à tenir compte dans leurs compositions, des exigences spéciales du travail de la tapisserie. Il faut réunir aux qualités artistiques, de bonnes indications pour l'exécution. Parmi les projets exposés il en est qui répondent à ces conditions. L'exposition actuelle pourra leur servir de guide; ils y trouveront des modèles qui leur indiqueront la voie à suivre. L'entreprise est donc louable et il est à souhaiter que les efforts actuellement tentés dans le but de renover l'art de la tapisserie, produisent à bref délai des résultats appréciables. (Beaux-Arts, numéro 8, 1 mai 1923, page 125).

* * *

Il y a lieu de remarquer à cette occasion que la grande manufacture française des Gobelins est déjà hardiment entrée dans la voie de l'exécution. C'est ainsi qu'elle vient de terminer deux grandes tentures. L'une, « La forêt », a été exécutée d'après les cartons de M. Félix Bracquemond. L'autre représente « L'entrée en guerre de l'Amérique ». Cette tenture, qui mesure 5 m. 63 sur 7 m. 20, sera offerte à la ville de Philadelphie, en témoignage de la reconnaissance française. Cette composition est illustrée de nombreux personnages ; on y voit une théorie de chariots attelés et escortés par des cavaliers, défilant avant leur départ entre les rangs pressés de la foule qui l'acclame. De nombreuses bannières, des drapeaux multicolores s'allient à la verdure de grands arbres, pour accentuer encore le pittoresque de la scène. La bordure est somptueusement peuplée de trophées de guerre, de médaillons avec portraits de guirlandes, de fleurs et de fruits. Deux dates, 1776, 1917, font allusion aux deux périodes de guerre, pendant lesquelles français et américains combattirent côte à côte. De l'avis de ceux qui ont pù voir ces tapisseries, elles constituent sans contredit une œuvre de grande allure et de merveilleux coloris.

* * *

Au point de vue de la fabrication moderne de ces tapisseries, les ateliers d'Aubusson occupent une situation spéciale. Tandis qu'aux manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais les ouvriers ne tissent chacun qu'un mètre carré environ par an, et n'ont à exécuter que des travaux restreints pour compte de l'Etat, à Aubusson les ouvriers produisaient en moyenne chacun une dizaine de mètres carrés par an, destinées à une vingtaine de fabriques. Dans ce dernier cas on se trouve en présence d'une véritable industrie, qui plus qu'ailleurs doit tenir compte des goûts du public et des tendances du jour. C'est en vue de faciliter cette tâche qu'une exposition spéciale de cartons modernes de tapisserie de basse lisse a récemment été organisée à Paris, au musée Galliera. « La renaissance de l'art français », dans sa dernière livraison (6e année, n° 7, p. 419) donne la reproduction de bon nombre de ces modèles. Ceux-ci sont tous conçus dans une note très moderne, quelques uns ne reculent pas devant

d'audacieuses innovations. Certes, parmi ces compositions il en est qui dénotent un sens averti de la composition, et un caractère très décoratif. Mais il est difficile d'émettre un jugement quelque peu justifié en examinant seulement. des reproductions de clichés photographiques d'œuvres dans lesquelles la couleur doit jouer un rôle primordial Quoiqu'il en soit. cette tentative prouve qu'il existe aujourd'hui un mouvement qui tend en quelque sorte à industrialiser le vieil art de la tapisserie et de la mettre à même de répondre rapidement aux besoins des commandes et au goût momentané du public.

* * *

Lors de la vente des meubles de la vicomtesse Northcliffe, qui eut lieu à Londres le 7 mai 1923, chez MM. Robinson, Fisher et Harding, fut mise aux enchères une tenture de tapisserie de Bruxelles du XVIIIe siècle, mesurant 17 pieds de largeur sur 10 de hauteur. Elle représentait. dans un paysage sylvestre une scène mythologique. La bordure datant de l'époque était ornée de guirlandes fleuries.

Quelques mois plus tard, d'autres marchands d'antiquités de Londres, MM. Gill et Reigate, offraient en vente une tenture flamande du XVIIIe siècle, mesurant plus de 8 pieds de hauteur sur 6 1/2 de largeur C'était une verdure. On y voyait un couple en conversation aimable au milieu d'un paysage abondamment boisé. La bordure était formée de fleurs et de fruits assemblés en guirlandes fort touffues, parmi lesquelles étaient placées quelques vases de forme antique.

4 pièces de tapisserie du XVIIe siècle, d'origine flamande, appartenant à la série des mois, exécutées d'après les dessins de Lucas, trouvèrent acquéreur lors de la vente, à Londres, de la collection Wimborne, au milieu du mois de mars 1923, à £ 4410, soit environ fr. 350.000

Enfin, il faut surtout signaler, toujours à Londres en 1923, les importantes enchères auxquelles donnèrent lieu la vente des collections délaissées par Anthony de Rotschild.

Il est vrai que les tapisseries flamandes y étaient peu nombreuses. On signale seulement 4 pièces, provenant d'ateliers bruxellois et

représentant des sujets peints par Teniers, qui trouvèrent preneur à fr. 72.700.

Les lots de tapisseries d'autres provenances étaient plus importants. Signalons trois panneaux d'Aubusson, d'après Boucher, vendus à fr. 129.000, 5 autres pièces, de même provenance, adjugées à fr. 92.000, 1 pièce de Beauvais à fr. 72.700, 1 des Gobelins, à fr. 31.000.

Enfin, quatre panneaux, tissés à Aubusson, représentant des sujets champêtres, signés F. Boucher, furent payés fr. 1.200.000.

* * *

Une firme anglaise, Lewis et Lewis de Londres, offrait récemment en vente une tenture de fabrication bruxelloise, datant du XVIIe siècle. Dans un état de conservation parfaite, elle représentait *Le Jugement de Pâris*. Celle-ci se distinguait par une particularité rare ; tous les personnages étaient copieusement habillés en costume de l'époque ; pas le moindre nu n'avait été ménagé. La bordure, aussi richement surchargée que le panneau central, était ornée de fleurs se détachant au milieu d'enroulements de verdure plus ou moins stylisés. Des têtes de lions se détachaient des cadres meublant les quatre coins.

Une autre firme de la même ville, J. Nachemsohn, possédait en magasin une merveilleuse tenture, semblant de fabrication française et datant du début du XVIe siècle Elle représentait le retour de Christophe Colomb après la découverte de l'Amérique. Les trois caravelles ont touché terre et débarquent un grand nombre d'animaux rares capturés sur le nouveau continent.

* * *

La vogue dont les tapisseries jouissent aux Etats-Unis ne se ralentit pas. C'est ainsi que, lors de la vente des collections de La Rochefoucauld, une tenture composée de six pièces avait été achetée par un amateur américain, M. Anderson, qui les exposa dans sa galerie à New-York. M. John D. Rockfeller s'en rendit acquéreur pour la coquette somme de 1.100.000 dollars, soit 17.875.000

francs ! Les tapisseries furent envoyées en Angleterre pour être restaurées. Quand elles revinrent à New-York en mars 1923, la douane les saisit, réclamant pour la vente de ces œuvres d'art des droits de 370.000 dollars. Toutefois, celles-ci ayant été acquises dans une vente qui n'avait pas eu lieu aux EtatsUnis, ne pouvaient être soumises à pareille taxe. Aussi la douane dut-elle se désister de ses prétentions et l'acheteur put en prendre possession sans plus d'obstacles.

En mars 1923 eut encore lieu à New-York, la vente publique de M. de la P..., de Paris. On s'y disputa six pièces de tapisseries flamandes exécutées vers 1500, et représentant des sujets de chasse, qui furent adjugées à la parité de fr. 900.000 à la succursale américaine d'un antiquaire parisien.

Un mois plus tard, à la vente du marquis de Breadalbane, une tapisserie de Bruxelles du XVIIe siècle, représentant la mort d'Abraham, fut mise aux enchères, en même temps qu'une autre pièce, tissée de laine et de soie, de mêmes provenance et époque, sur laquelle on voyait Diane accompagnée de Cupidon et suivie d'une meute, chassant dans une forêt.

* * *

En France à Paris surtout, la vente des tapisseries continue à jouir d'une pleine vogue. Les pièces d'origine flamande y ont été spécialement recherchées. Bornons-nous à citer le résultat de quelques ventes qui ont succédé à celles dont nous avons mentionné les résultats dans notre dernier compte-rendu.

Au début de l'année 1922, lors de la dispersion des collections du comte de Reiset, deux tapisseries flamandes ont été offertes aux enchères ; la première exécutée au XVIe siècle, illustrée de représentations de musiciens, de scènes galantes, de scènes de chasse, a été adjugée à fr. 130.000 ; la seconde du XVIIe siècle, habitation avec personnages assis, jouant aux cartes, n'a obtenu que fr. 25.700.

Le 15 mars, vente de Mme Berthe Fontane, tapisserie flamande, époque de la Régence, représentant un chien, fr. 5.020.

17 novembre, vente Baugard, tapisserie flamande, Narcisse se mirant dans l'eau, fr. 15.100

25 novembre, vente princesse d'Altora Colonna, tapisserie flamande, commencement du XVIIIe siècle, Triomphe de Bacchus, fr. 60.000.

27 novembre, vente Ch. Haveland, tapisserie flamande, bordure figurant cadre, fr. 60.000.

14 décembre, vente salle Lair Dubreuil, tapisserie flamande, de la fin du XVe siècle, en très bon état de conservation. (2.40 × 3 50), fond bleu chargé de fleurettes multicolores, petits animaux, jeune femme vêtue de peaux de bêtes, assise sur une licorne en face d'un lion, fr. 125.000.

16 décembre, galerie Petit, suite de tapisseries flamandes :

Epoque régence, Renaud et Armide, fr. 40 050.

Pièce même suite, fr. 36.000

Deux pièces, début XVIIIe siècle, sujets rustiques, d'après Teniers, fr. 34.500 et 53.000.

Atelier bruxellois de la fin du XVIe siècle, un général vainqueur, signée *Franciscus Spiringus fecit*. fr. 5.700.

16 février 1923, galerie G. Petit, 3 pièces de tapisseries bruxelloises, sujets allégoriques : *laudatio, miseratio, fides*, XVIIe siècle, fr. 55,400.

Une pièce, même provenance, fin du XVIIe siècle, la forge de Vulcain, fr. 24,500

Février 1923, atelier Bonnat, tapisserie bruxelloise, XVIe siècle, cerf attaqué par un lion, fr. 20,200.

Même provenance, signé Raes. La fortune aveugle, fr. 20,200.

Idem. XVIIe siècle. Icare, fr. 7700.

Trois petits panneaux, fr. 8.000, 3.000, 3.000.

18 juin, galerie Petit, succession Charles Lowengard, petite tapisserie flamande, XVIIe siècle, verdure avec faucon, fr. 5750.

20 juin, hôtel Drouot, vente Hielbroner, deux tapisseries flamandes, XVIIe siècle personnages encadrés de larges bordures, fr. 3000 et fr. 3500.

18 novembre, hôtel Drouot, tapisserie flamande, danse villageoise, d'après Teniers, début XVIIIe s., fr. 43.000.

Deux autres pièces de la même série : le jeu de quilles et retour du marché, fr. 27.000 et 29.000.

16 décembre, Lair Dubreuil, vente Haveland, tapisserie flamande. XVIe siècle, Combat, fr. 23.500.

Vente entremise Lair Dubreuil, atelier Ferrier, artiste peintre : Tapisserie flamande, Enlèvement d'Elie, fr. 1.300, autre tapisserie flamande, XVIe siècle, deux personnages dans un parc, fr. 32 000.

Février 1924, Lair Dubreuil, tapisserie flamande, XVIe siècle, La résurrection du Christ fr. 50.000.

9 mars, Hôtel Drouot, tapisserie flamande, Le jugement dernier, fr. 14.600.

* * *

Les quelques notes que nous publions ici, prouvent à l'évidence que la vogue dont jouissent les anciennes tapisseries flamandes, n'a jamais été plus grande et, peut-on dire, plus persistante. A chaque instant on retrouve des indices ou des documents qui, pour le passé, confirment également cette vogue. Et c'est ainsi que récemment, une publication quotidienne rappelait que Voltaire, de passage à Bruxelles, écrivait à Frédéric II pour l'engager à faire une commande aux ateliers de cette ville. Il lui proposait, sur les mesures qu'il indiquerait, de faire exécuter une tenture rappelant la « Henriade ». Les diverses pièces qui auraient dû représenter la Saint-Barthélemy, la bataille d'Ivry, le Temple de l'Amour, le Temple du Destin, auraient pu être terminées en deux ans. Voltaire, en même temps, conseillait au souverain de faire venir des hautelisseurs de Bruxelles pour créer un atelier à Berlin. Aucun renseignement ne permet d'établir que ces projets eurent une suite quelconque

* * *

En terminant, citons un dernier document consacré à la description d'une pièce de tapisserie. Un poète moderne, Madame Alphonse Daudet, a fait appel à la muse pour décrire une œuvre de ce genre, une verdure peuplée de danseurs et d'oiseaux divers, qui fait présumer qu'elle date du XVIIIe siècle. Nous lui laissons la parole :

TAPISSERIE.

Ce sont des arbres verts avec des branches bleues,
Et des feuillages, brin par brin entrelacés ;
Des paons, laissant traîner et s'arrondir leurs queues.
Sur des perrons aux blancs balustres espacés.

On dirait qu'une source a surgi dans la trame
Des laines, que le temps patient adoucit ;
Des roseaux sur les bords ont des reflets de lame,
Un perrroquet s'y mire en becquetant un fruit...

Paysage de rêve et du passé; figure
D'un repos de poète en mirage savant ;
C'est ainsi qu'il aimait et comprit la nature ;
Pas un nuage au ciel, pas un souffle de vent.

Mais des toits entrevus en haut d'une colline,
A demi dégagés des molles frondaisons ;
Le parc en plusieurs plans s'élargit et s'incline,
Ménageant les bosquets, les prés, les horizons.

Et voici qu'aux deux bouts des ombreuses charmilles,
Apparaissent, vêtus pour des fêtes de cour,
Deux danseurs de pavane, aux roses cannetilles,
Les doigts tendus pour se rejoindre en un détour :

Ils complètent ainsi le tendre paysage,
Et j'entends la mesure, et je sais le refrain,
Que marque, en témoignant des grâces d'un autre âge,
Leur pas fantôme, à l'invisible tambourin !

Février 1924. FERNAND DONNET.

Deux visites Princières

I.

Charles-Quint à Hasselt.

Le deuxième volume de la précieuse *Collection des Voyages des Souverains des Pays-Bas*, par Gachard, est consacré à Charles-Quint. Le savant éditeur ne s'est pas contenté de publier *in extenso*, et avec tout le soin requis, le *Journal des Voyages* de l'auguste monarque, tel qu'il fut écrit par Jean de Vandenesse, « contrerolleur » de Sa Majesté : il a fait précéder ce document capital, mais incomplet (1), d'un *Itinéraire* aussi détaillé que possible dressé d'après les comptes du maitre de la Chambre aux deniers, qui inscrivait journellement le lieu où son souverain s'était arrêté, et les dépenses faites pour le service de la table et pour les gages des officiers de la Cour (2). Grâce à cet *Itinéraire*, nous savons que Charles, en 1520, séjourna le 11-12 octobre à Liège (3), puis qu'il se rendit à Maestricht, où il passa une semaine entière, du 13 au 20 inclus. L'an-

(1) Dans son *Journal*, Jean de Vandenesse parle en connaissance de cause, « ayant suivy Sa Majesté en tous lesdicts voyaiges ». (GACHARD, *op. cit.* p. 53). Il ne relate donc que les déplacements auxquels il a participé.

(2) GACHARD, *op. cit.* Introduction, p. XXVIII.

(3) Voir encore, sur *Charles-Quint à Liège*, le travail de J. MATHIEU, dans le *Bulletin de l'Institut Archéolog. Liégois* XI (1872) p. 201 ss., et la note complémentaire de Mgr E. SCHOOLMEESTERS, dans *Leodium* IX (1910) p. 142.

née suivante, en revenant de la diète de Worms (1), l'Empereur s'arrêta dans la même ville, le 11 juin ; il repart le lendemain et va loger à Curange en passant par Hasselt.

Le *Journal* de Jean de Vandenesse est muet sur ce voyage au comté de Looz, en 1521 ; comme l'a fait remarquer Gachard, ce n'est qu'à partir de 1522 que le « contrerolleur » donna avec quelque régularité l'indication des séjours de Charles Quint (2).

Dans ces conditions, il y aurait intérêt à recueillir les moindres renseignements sur l'auguste voyageur. C'est ce qui nous a décidé à publier l'extrait suivant des comptes communaux de Hasselt, relatant les dépenses faites à l'occasion de l'arrivée de l'Empereur en cette ville.

Il n'est pas nécessaire d'insister longuement sur la valeur des anciens comptes comme sources historiques ; du moins sera-t-il permis de rappeler que c'est précisément Gachard qui a signalé leur importance capitale (3).

Voici donc le compte des dépenses occasionnées par la visite impériale à Hasselt, tel qu'il fut consigné par le *bouwmeester* ou receveur communal :

Item, in Junio 1521 doen dien keyserlicke Majestaet door Hasselt quaem, die stat costen gehadt, te weten :

Inden eersten, aen Heynen Schelen 3 vaet biers voer ellick vaet 15 st. maken	2 Rg. 5 st.
Peter Cupers, vanden vuers. bier te vueren . .	3 ort st.
Item aen Pouwels Ingelmans ende Tielen Van den	

(1) H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, III p. 90. Bruxelles, 1907. Cf. A. HENNE, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, II p. 364. Bruxelles, 1858.

(2) GACHARD, *loco cit.*

(3) Les anciens comptes sont à juste titre regardés comme les monuments « les plus certains et quelquefois les plus curieux, non seulement de l'histoire politique et sociale, mais de l'histoire des arts, de l'industrie, du commerce. Souvent ils servent à fixer des dates incertaines, à vérifier des faits dont les preuves manquent partout ailleurs ». Rapport du 8 juillet 1835 au Ministre de l'Intérieur, imprimé en tête du premier volume de l'*Inventaire de la Chambre des Comptes.*

Wijer van den monster t' ontfangen vanden kuerlingen die tegen den Keyser tracken . . . 2 st.
Aen Aert van Eelsraeck, kremer, gecocht 8 verkens schorren, wagende 40 pont, voer ellick pont 1 st. ende 1 negenmenneke, maken . . 45 st.
Aen Willem van Rummen, 4 verkens schorren, wagende 20 pont, dat pont enen braspenninck . 25 st.
Item voer een wisse spaeckhouts om te koeken. . 3 1/2 st.
Item aen bessemen melleyr (?), aen lattnagel om den merckt te verschieren met meyeren . . 2 blancken
Item aen Lysen Matthys voer een halff vierdel appels 2 1/2 st.
Aen Jan Sloet 1/2 vaet ertten ende 1/2 virlinck . . 4 st. 1 1/2 ort
Aen Christoffel van Huffelt aen broet . . . 2 Rg. 9 st.
Item den werckluden die den merct verschyerden . 10 st. 3 1/2 ort
Item te Godens Vanderhoeven gehadt aen dobbel bier om 1 1/2 Rg.
Aan Peter Cupers een vaet oertsbier . . . 15 st.
Vander groeter clocken te luyden doen der Keyser inquaem 6 st.
Item aen Mertten Van der Houweyken aen zoecker, zaut ende cruyt . . . . . 19 st. 2 1/2 ort
Aen Symoen Houwen van Diepenbeeck voer enen osse 18 1/2 Rg.
Noch verdroncken . . . . . 2 st.
Vanden pensen vanden osse te zeyen . . . 1 st.
Aen Mewis Blosen vanden osse te copen, te slaen . 12 st.
Item doen die schutters den keyser integen tracken aanden veneler ende trommesleger tsamen . . 14 st.
Item aen die vaen te doen hermaken ende aen twee vell totter bommen, doen die schutter metter andere geselschappen den Keyser tegen trocken, tsamen synde omtrent anderhalff hondert, doen onderwegen ende tot Bilsen verteert . . . . 10 Rg. 3 1/2 st
Item doen die vuers. geselschap wederom comen waes hon aen bier betaelt . . . . . 2 Rg. 9 1/2 st
Item van meyeren te halen . . . . . 8 st.
Item men hadde in tyts 6 mudde haveren gecoicht om den Keyser te schencken, ind want sy neit geschenckt en waert, daar aen verloren in den wedervercopen . . . . . 18 st.

Somma tsamen : 46 Rg. 18 st. 1/2 ort (1).

Le relevé qui précède — dont le total atteint près de 47 florins — ne mentionne que les dépenses occasionnées par les préparatifs de

(1) *Bouwmeester* ou compte communal 1520-21, fol. 22.

la réception impériale ; à la fin du même registre, sous la rubrique *Schenckwijn*, nous avons trouvé les indications suivantes concernant la réception elle même :

Anno 1521, 23ª Julii met Jannes Culsels gereken van allen schenckwijn ende hogentijt wijn van St Jansmesse 1520 tot St Jansmesse 1521.....

Item den ziegeleir doen der Keyser inquaem te meester Peter Culen huys, ende te Joncker Stevens huys des pauwes legaet, tsamen geschenct : 9 quarten, sonder den royen.

Item, die stat geschenckt den Keyser doen hy inquaem : 46 q. wijns.

Somma, die quaert 3 st., tsamen : 8 Rg. 5 st. (1).

Item doen der Keyser inquaem geschenct in royen wijne, na inhalt des kerffs : 41 1/2 q. ; die quaert 2 st. 1 negenmenneke, maken 4 Rg. 8 st. 1 1/2 neg. (2)

Item doen der Keyser inquaem noch der Stat gedaen

twee pont gebacken cruts op caneel . . . . 16 st,

Noch twee pont ertsoecker . . . . . 10 st.

Noch twee pont broetsoecker . . . . . 9 st (3)

Voilà ce que nous apprennent les comptes de Hasselt concernant le passage de Charles-Quint en cette ville. Nous savons par ailleurs qu'il ne s'y arrêta guère, mais se rendit le jour même à Curange, où il logea dans le château que les princes-évêques de Liége possédaient en ce village (4). Le lendemain, il partit pour Bruxelles.

* * *

Ouvrons une parenthèse pour consacrer quelques lignes au beau-frère de l'Empereur, Christian II. ex-roi de Danemark.

(1) Compte cité, fol. 25 v°.

(2) C'était du vin de première qualité, puisqu'il coûte plus de 2 patars par mesure. (Le *negenmenneke* vaut 1/8 patar). Le vin d'honneur offert en d'autres circonstances ne vaut que 2 *platen* (1 2/3 patar) ou 2 *helme* (1 3/4 patar). — Les deux *blancken*, cités ci-dessus, font ensemble 4 1/2 patars.

(3) Compte cité fol. 26.

(4) Voir les notices sur *Le Château de Curange*, par le baron C. DE BORMAN, dans le *Bull. de l'Institut Archéol. Liégois VI* (1863) p. 31-44, et par l'abbé POL. DANIËLS, dans les *Verzamelde Opstellen Pol. Daniëls*, p. 19-43. Hasselt, 1923.

Détrôné en 1523, celui-ci s'était réfugié dans les Pays-Bas, où il comptait préparer sa revanche (1). Le 27 juillet de cette année, il vint à Hasselt ; nous ignorons pourquoi. La ville lui offrit le vin d'honneur, comme il conste par l'extrait suivant de ses comptes :

17 Julii a° 1523 geschenckt den koninck van Denemercken 32 quaerten wijns, die quaert te drij stuivers een ort, maict 5 Rg. 4 st. (2).

* * *

Dans son *Journal*, Jean de Vandenesse nous apprend que, le 17 janvier 1532, Sa Majesté, prenant congé de sa sœur, qu'Elle laissait à Bruxelles, vint coucher à Louvain. Le 18, Elle logea à Diest ; le lendemain, à Curinghen (Curange) ; le 21, à Maestricht, pour arriver le 25 à Cologne (3).

Pour se rendre de Curange à Maestricht, il fallait passer par Hasselt. La ville apprit-elle trop tardivement l'arrivée de l'illustre voyageur, ou bien Charles s'opposa-t-il à toute réception officielle ? Toujours est-il que, cette fois, les corporations ne furent pas convoquées et ne se rendirent pas en cortège, tambours battants et bannières déployées, au devant de sa Majesté. Nos édiles durent se contenter de faire nettoyer la Grand'Place et d'offrir deux mesures de vin au « fourier » chargé de préparer les logements. Quant à l'Empereur, il traversa la ville sans s'y arrêter, du moins n'en trouvons-nous par la moindre trace dans les comptes communaux, qui ne relatent que ceci :

Item doen die keyserlicke Majestaet hier doer track, der stat weckluyde den merckt gekeirt, desgelyken oick op Paessavont, tsamen betaelt metten bessemen . . . . . 6 st.

Item den forierre van den Keyser doen hy hier quaem forieren, geschenct 2 quaert . . . . . 9 st. (4)

(1) H. Pirenne, *Histoire de Belgique, III*, p. 94, et D. Schäfer, *Geschichte von Dänemark IV*, Gotha, 1893.

(2) *Bouwmeester* ou compte de 1523-24, fol. 21 v°.

(3) Gachard, *op. cit.* p. 101.

(4) *Bouwmeester* 1531-32 fol. 18 et 22 v°.

* * *

Après cette date, la ville de Hasselt ne revit plus l'Empereur dans ses murs, bien que, à diverses reprises, Sa Majesté ait encore traversé le pays lossain et se soit arrêtée en différents endroits, surtout à Tongres et à St-Trond (1). Le *Journal* de Vandenesse contient à ce sujet des renseignements précis, que nous avons reproduits sommairement en note, pour ceux de nos lecteurs que la chose intéresse et qui n'auraient pas sous la main l'excellente publication de Gachard.

II.

Marie de Médicis à Hasselt.

Depuis l'assassinat de l'odieux Concini, Louis XIII était ouvertement en guerre avec la reine-mère Marie de Médicis, aussi astucieuse que despotique (2). Reconciliée avec son fils en 1622, elle revint au pouvoir grâce à Richelieu, qui exerçait un grand empire sur elle (3). Ce fut l'époque de son triomphe, immortalisé par Rubens (4).

(1) Le 15 septembre 1543, l'Empereur se rendit à Peer, et le lendemain à Diest, où il s'arrêta plusieurs jours, souffrant de la goutte.

Le 3 janvier 1544, il est à Tirlemont ; le jour suivant, il dîne à St-Trond et va coucher à Tongres ; le 5, il est à Liège.

Le 3 mai et le 18 août 1545, il loge à Maestricht ; le lendemain, il dîne à Tongres.

Nous le retrouvons à Maestricht le 19 février 1546, et à St-Trond le 13 septembre 1548.

Le 2 juin 1550, il couche à St-Trond ; le lendemain, à Tongres ; de là, il se rend à Maestricht où il s'arrête pendant plusieurs jours. (Gachard, *op cit.* p. 264, 274, 308, 311, 350, 375 et 396).

(2) Fr. E. de Mézeray, *Histoire de la mère et du fils.* [Marie de Médicis et Louis XIII de 1606 à 1620] Amsterdam, 1731. — Sur les relations de la princesse florentine et de son royal prétendant et époux, voir l'ouvrage très documenté de B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis.* 2e éd. Paris, 1877.

(3) E. Lavisse, *Histoire de France*, VI 2e partie, pp. 186 et 190.

(4) La Galerie de Médicis fut peinte de 1622 à 1625. Elle décorait le palais du Luxembourg, « mais, en 1900, la France a élevé pour elle le salon le plus

En 1631, à la suite de nouvelles intrigues, elle fut exilée de la Cour par le ministre, devenu tout puissant. Reléguée à Compiègne, elle s'échappa bientôt de cette ville, quitta la France et se réfugia à Bruxelles, où elle demeura pendant plusieurs années.

Tous les détails de son séjour dans les Pays-Bas nous sont connus par le travail consciencieux d'un historien belge (1), auquel nous empruntons ce qui suit.

En 1637, Marie de Médicis partit pour Spa. En quittant Bruxelles le 10 août, elle prit avec sa suite la route de Liège par Louvain, Tirlemont et St-Trond, où elle arriva le surlendemain. Elle y rencontra les magistrats de Liège, qui venaient lui présenter leurs hommages et prendre ses ordres pour préparer dans la Cité une réception digne d'Elle. Mais, changeant subitement son itinéraire, la Reine alla coucher à Hasselt. Le lendemain, elle prit la route d'Eindhoven et arriva le 14 à Bois-le-Duc (2).

Les archives communales de Hasselt peuvent fournir quelques renseignements complémentaires sur le passage de l'auguste Exilée en cette ville. Sans être d'un intérêt palpitant, ils méritent cependant d'être reproduits — en histoire, il n'y a pas de détails (3) — d'autant plus que ces extraits nous aideront à solutionner un petit problème chronologique.

somptueux qui héberge une œuvre d'art au monde ». Max Rooses. *La Flandre*, p. 218. Paris, 1913. (Dans la collection *Ars Una, species mille*). — Rubens peignit et dessina la reine avec un rare bonheur. Son portrait du Prado à Madrid, est une pure merveille ; ses dessins sont « exquis et d'exécution magistrale » au témoignage de M. Rooses, *L'œuvre de P. P. Rubens*, V. p. 268-269. Anvers, 1892.

(1) Paul Henrard, *Marie de Médicis dans les Pays-Bas* (1631-38). Paris-Bruxelles, 1876. Cette étude volumineuse fut publiée par l'*Académie Royale d'Archéologie de Belgique*, dans ses *Annales*, en 1875. Elle avait inséré antérieurement une notice sur le *séjour de Marie de Médicis à Mons*, par L. Devillers, dans les mêmes *Annales*, 1857, p. 497 ss.

(2) Henrard, *op. cit.* p. 616. — Le 23 septembre 1632, la Reine s'était rendue en pèlerinage à Montaigu. *Ibidem*, p. 285.

(3) « On l'a dit avec raison : en histoire, il n'y a pas de détails. Tout cela est à la grande histoire ce que sont les instantanés en photographie à la grande peinture de paysages. » Cte Théod de Renesse, *Silhouettes d'Ancêtres*. Avant propos. Bruxelles, 1924.

Voici donc ce que nous avons trouvé dans les comptes communaux de l'époque.

Anno 1638, den 12en Augusti, hebben die Borgemeesters acht oft negen capiteyns die hier voor die Trichter port die Coninginne van Vranckryk eenigen tijt waren verwachtende, vereert met een bancket ende wijn beloopende op . . . . . 13 gl.

Anno 1638, den 12en Augusti, hebben die Borgermeesters geschoncken aen den hofmeester vander Coninginne van Vranckryck om haeren adel te defreyeren, wijn om . . 18 gl.

Plus loin, nous entendons un dernier écho du passage de la Reine avec sa suite, nombreuse ou turbulente :

Item aen de relicta Mr Henrick Lorendops ter hulpen haere scade geleden in haere vruchten ten tijde die Coninginne moeder van Vranckryck hier inde stadt was, luydt cedulle. 36 gl. (1)

Le biographe de Marie de Médicis durant son séjour dans les Pays-Bas fixe son départ en 1637 ; l'historien Hasseltois, contemporain des faits (2), le rapporte à l'année suivante et nous apprend que la Reine descendit à l'auberge renommée du *Scherpesteen*, qui hébergea également le poète néerlandais Vondel — à ce qu'il paraît — et, en 1650, le nonce du pape Fabius Chisius, qui monta sur le trône de St Pierre sous le nom d'Alexandre VII (3).

La même date se trouve reproduite dans une petite chronique du siècle suivant :

Ao 1638 logeerde Marie de Médicis, moeder van Ludovicus XIII, tot Hasselt (4).

(1) *Bouwmeester*, ou compte communal 1637-38 p. 59 et 99.

(2) Jean Mantelius naquit à Hasselt le 23 septembre 1599. Son *Hasseletum* parut à Louvain en 1663.

(3) « Anno 1638, Maria Maria Medecæa, Ludovici XIII, Gallorum regis mater, Bruxella pergens in Hollandiam, honorifice primum Trudonopoli in praeclara S. Trudonis abbatia excipitur, deinde Hasseleti, ad intersigne Acuti-Lapidis » MANTELIUS, *op. cit.* p. 93.

(4) *Beschrijvinge der steden van het land van Luyck, uyt verscheyde schrijvers bijeen verzamelt door eenen liefhebber van 't zelve land.* Tot Hasselt, bij N. van Gulpen, 1793. P. 149. — D'après un renseignement fourni par M. l'abbé P. Daniëls, mon très savant collègue des Bibliophiles Liégeois, cet opuscule a pour auteur LAMBERT DE HEERS, comme il ressort de quelques exemplaires signés.

En 1897, les auteurs d'un article sur les gildes hasseltoises prétendirent que Mantelius s'était trompé et que la Reine vint à Hasselt en 1633 « et non en 1638, comme l'écrit erronément Mantelius » (1). Disons de suite qu'ils n'apportent pas l'ombre d'une preuve pour justifier leur assertion, et qu'ils ne l'auraient certes pas hasardée, s'ils avaient connu le travail de Henrard, qui relate tout au long les faits et gestes de la Reine durant l'année 1633.

En réalité, Mantelius a raison : ce n'est ni en 1633, ni en 1637, mais bien en 1638 que Marie de Médicis est venue à Hasselt : par deux fois, les comptes de cette ville l'affirment, de sorte que la doute n'est plus possible et qu'il faut corriger sur ce point la chronologie de Henrard.

Pour confirmer cette correction, nous pourrions ajouter que c'est le 14 août 1638 que la Reine, partie de Hasselt, arriva à Bois-le-Duc (2) ; de là, elle se rendit à Amsterdam, où elle fut reçue en triomphe et célébrée à l'envi par les poètes (3). Elle quitta cette ville

(1) C. Bamps et E. Geraets, *Les anciennes Gildes ou Corporations militaires de la ville de Hasselt*, paru en 1897 dans les *Annales de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique*. P. 32 du tirage séparé.

(2) Et non le 14 août 1637 comme l'affirme Henrard *op. cit.* p. 617.

(3) Un recueil latin fut composé en l'honneur de la Reine par Gaspard van Baerle ou Barlæus. Il parut en français cette année même et en flamand l'année suivante, chez Jean et Corn. Blaeu, sous le titre :

Marie de Médicis, entrant dans Amsterdam : ou Histoire de la réception faicte à la Reyne mère du Roy très Chrestien, par les Bourgmaistres et bourgeoisie de la ville d'Amsterdam. Traduicte du latin de Gaspar Barleus. Amsterdam, 1638.

Blijde Inkomst der allerdoorluchtighste Koninginne Maria de Medicis 't Amsterdam. Vertaelt uit het Latijn des hooghgeleerden heeren Kasper van Baerle. Amsterdam, 1639.

Cfr. R. W. P. de Vries, *De blijde inkomsten van vorstelijke personen in Amsterdam van de 16e tot de 19e eeuw*. Amsterdam, 1879.

Ce même van Baerle, qui célébrait en 1638 la Reine exilée, composa deux ans après le panégyrique de son persécuteur, ce qui lui valut une lettre élogieuse de Richelieu avec son portrait entouré de diamants. Cfr. *Oud-Holland*, 1888 p. 244.

le Dimanche, 5 septembre 1638, le jour même où sa bru, Anne d'Autriche, donna le jour au futur Roi-Soleil. Cette coïncidence fut chantée par Vondel dans un petit poème de circonstance, qui n'ajoute d'ailleurs rien à sa gloire littéraire (1).

Marie de Médicis mourut à Cologne, le 2 juillet 1642, dans le délaissement, si pas dans la misère. Ses restes furent ramenés en France, avec le consentement de Richelieu (2). Les Liégeois, qui n'avaient pas eu le bonheur d'acclamer la Reine en 1638, eurent du moins le triste honneur de rendre un dernier hommage à sa dépouille mortelle. Voici ce que Loyens — ou du moins le *Recueil* publié sous son nom (3) — nous apprend à ce sujet :

« Pendant cette régence (1642) mourut à Cologne Marie de Médicis, reine de France. Comme on remenoit son corps en France passant par Liège, on lui dressa dans la Cathédrale un superbe mausolée, et on lui fit des exèques très magnifiques, auxquelles assistèrent les Magistrats et tous les corps de cette Cité » (4).

(1) « *Op de geboorte des Dolfijns, gevallen juist ten zelven dage, en op die uure, toen Maria de Medicis uit Amsterdam vertrok* ». — Cfr. *Volledige werken van Vondel*, édid. H. C. Diferee I 360. Amsterdam, 1910.

(2) Le poète polyglotte C. Huygens, qui avait composé plusieurs épitaphes et thrénodies en l'honneur de l'infortunée Reine, adressa à cette occasion les vers suivants au Cardinal tout puissant :

AD CARDINALEM

Fracta malis, fracta exiliis et semper iniqua
Sorte. trium regum mortua mater adest.
Ne treme ad augustos cineres, innoxia Gallis,
Nec jam Richeliis Urna timenda venit.
Non Luparae hospitium, non aurea Lutzemburgi
Marmora, non Bellifontis anhelat aquas.
Hoc supplex, Armande, rogat : sine regia membra,
Quo non sivisti stare, jacere solo.

Cfr *De Gedichten van C. Huygens*, edid. F. A Worp. III 186. Groningen, 1893.

(3) Cf. Th Gobert, *Encore le recueil héraldique des Bourgmestres de Liège et sa continuation*, dans la *Chronique Archéologique du Pays de Liège* VIII (1913) p 60 ss.

(4) *Recueil héraldique des bourguemestres de la noble cité de Liège*, p. 140. Liège, 1720.

L'année suivante parut son apologie, dans cette ville même où venait de s'éteindre celui qui avait glorifié la Reine par une œuvre merveilleuse, unique dans les annales de la peinture décorative (1).

Hasselt. JEAN GESSLER.

---

(1) *Recueil de pièces pour la défense de la reyne, mére du roy très chrestien Louys* XIII, *par Messire* M. DE MORGUES. Anvers, 1643.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 3 FÉVRIER 1924.

La séance s'ouvre à 2 heures, à Anvers, dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts, sous la présidence de M. le colonel de Witte, président.

Sont présents : MM. le Dr Van Doorslaer, vice-président ; Donnet, secretaire; Dilis, trésorier, Van Heurck, Stroobant, Geefs, Casier, De Ceuleneer, baron Holvoet, Hasse. membres.

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 1923 est lu et approuvé.

Il est procédé à la nomination d'un vice-président annuel. Après deux tours de scrutin le choix des membres se porte sur M. le baron Holvoet, qui est nommé.

Le mandat de M. Donnet, en qualité de sécretaire et de bibliothécaire, est renouvelé.

M. Franz Cumont, absent du pays, donne sa démission de membre correspondant regnicole. A l'unanimité il est nommé membre honoraire regnicole.

Deux places de membre correspondant regnicole étant vacantes par suite du décès de M. l'abbé Van Speybroeck et de la démission de M. Cumont, dix candidatures sont présentées.

Celles-ci seront discutées au cours de la séance du mois d'avril prochain.

La séance est levée à 2 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Dr VAN DOORSLAER.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1924.

La séance s'ouvre à 2 1/2 heures, à Anvers, dans le local habituel sous la présidence de M. le colonel de Witte, président.

Sont présents : MM. Dr Van Doorslaer, vice-président ; Donnet, secrétaire ; Dilis, trésorier ; Rolland, secrétaire adjoint.

MM. Van Heurck, Stroobant, Geefs, Casier, De Ceuleneer, baron Holvoet, Hasse, membres titulaires.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. Tahon, Soil de Moriamé, comte d'Arschot, de Behault de Dornon, Destrée, membres titulaires.

Mgr Lamy, MM. Gessler, De Ridder, Bautier, Van der Borren, membres correspondants regnicoles.

M Lagasse de Locht, membre honoraire regnicole.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 9 décembre 1923 ; celui-ci est adopté sans observations.

Il est donné connaissance d'une lettre de l'Université de Voronèse (Russie), proposant l'échange de ses publications avec celles de l'Académie.

Une proposition identique est faite, par la direction de la revue Narodna Starina (antiquités nationales) de Zagreb (Agram).

Ces deux propositions sont adoptées.

La Société archéologique de Tarn-et-Garonne, envoie ses vœux pour 1924, rédigés en vers latins.

La classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique communique le programme des concours annuels pour 1927.

Une proposition de M. Destrée, relative à l'impression des publications, sera mise à l'étude et discutée ultérieurement.

Le bibliothécaire dépose sur le bureau, pour être insérée dans les Bulletins, la liste des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de Décembre 1923 et Janvier 1924.

Le secrétaire donne ensuite lecture du rapport sur l'activité de la Compagnie pendant l'année qui vient de s'écouler. Ce document sera inséré au Bulletin.

M. Dilis, trésorier, rend compte de sa gestion pendant l'exercice 1923. Les chiffres en sont adoptés.

M. le colonel de Witte prend ensuite la parole pour procéder à

l'installation de son successeur, M. le docteur Van Doorslaer, président annuel pour 1924. Il se félicite d'avoir pu présider aux travaux de l'Académie pendant l'année écoulée et remercie les membres de l'appui qu'ils lui ont accordé. Il constate la grande vitalité et l'activité qui ont présidé aux travaux académiques. Il souhaite la bienvenue à M. le Dr Van Doorslaer, dont de nombreux travaux établissent la science et la compétence. Il lui cède ensuite le fauteuil présidentiel.

Après avoir remercié le colonel de Witte de ses paroles bienveillantes, M. le Dr Van Doorslaer, au nom de l'Académie, témoigne la reconnaissance qui lui est due pour la manière brillante dont il a présidé à ses travaux et l'importance des études dont il a donné à diverses reprises communication.

Il donne ensuite lecture d'une notice qu'il a consacrée à Georges de la Hele, célèbre musicien, qui naquit à Anvers en 1547. Celui-ci remplit successivement les fonctions de choral à Madrid, de maître de chapelle à Malines et à Tournai et finit sa carrière à Madrid où il dirigeait la chapelle royale. Peu de ses œuvres ont été conservées. Parmi celles qui subsistent il faut noter une série de huit messes luxueusement imprimées chez Plantin.

M. G. Hasse fait part des constatations qu'il a faites lors des fouilles exécutées en certains endroits de la ville, notamment rue des Peignes, place de Meir, rue du Canon, ailleurs encore et qui lui ont permis de retrouver des vestiges d'anciens couloirs et caves. Il est d'avis que ces substructions servaient de cachettes et de refuges pour les habitants des couvents voisins.

M. Donnet ne partage pas cette opinion. Il ne voit dans ces souterrains que les restes d'anciennes caves qui, partout dans la vieille ville, s'étendaient sous les bâtiments et les rues. Ce seraient des vestiges ayant appartenu à d'anciennes constructions dont il n'existe plus d'autres traces et dont la topographie actuelle ne permet que difficilement de se rendre compte.

M. Gessler, indisposé, a envoyé des notes relatives à deux entrées princières à Hasselt, notamment celle de Charles-Quint, en 1521, lors de son retour de la diète de Worms et celle de Marie de Medicis en 1637, lorsqu'elle se rendit à Spa.

M. le Dr Van Doorslaer soumet la photographie d'une tapisserie

qui a fait partie d'une suite représentant des épisodes de la vie de St-Rombaut et dont on a perdu la trace. Il a pu établir que ces œuvres d'art ont été exécutées en 1602, par un hautelisseur bruxellois, Jean Raes, pour compte de l'église de Steenockerzeel.

Il est décidé que la prochaine réunion aura lieu à Bruxelles et se tiendra l'après-midi

La séance est levée à 5 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Dr VAN DOORSLAER.

BIBLIOTHÉQUE

Liste des publications reçues pendant les mois de Février et de Mars 1924.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

TIMOTHÉ WELTER.	Tumuli de la période Halstattienne en Moselle. Le lignite.
B. B. BIDYABINOD.	Catalogue of the coins in the Indian Museum Calcutta.
R FORRER.	Les madones moyenâgeuses de la cathédrale de Strasbourg.
C. K. WEBSTER.	The study of international politics.
KAREL DE FLOU.	Woordenboek der toponymie van Westelijk Vlaanderen, III.
VICTOR TAHON.	Charles Buls.
KARL HANQUET.	Documents relatifs au grand schisme, I.
FERNAND DONNET	Compte-rendu analytique des publications Juillet-Septembre 1923.
ID.	La complainte de la mort d'Isabelle de Bourbon.
JOS DESTRÉE.	L'armarium sacramenti de l'église de Saint-Martin, à Hal.
PAUL SAINTENOY.	Wenceslas Cobergher, peintre.
ID.	Eugène Lefebvre Pontalis.
P. LEFEVRE, O. P.	Les statuts de la Collegiale de St Jean-Baptiste à Diest.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES.	Académie royale de langue et de littérature françaises.
	Bulletin, tome II, nos 4 et 5.
ID.	Académie royale des sciences, des lettres et des Beaux-Arts de Belgique.
	Annuaire 1924.
ID.	Académie royale de médecine de Belgique.
	Bulletin, Ve série, tome III, n° 11, tome IV, n° 1.
ID.	Société royale de numismatique.
	Revue belge de numismatique, 75e année, 3e et 4e livr.
SAINT-NICOLAS.	Cercle archéologique du pays de Waes.
	Annales, tome XXXVI.
MALINES.	Mechlinia.
	Chronique mensuelle d'archéologie, 3e année, nos 8 et 9.
TURNHOUT.	Cercle historique et archéologique de la Campine Taxandria.
	Annales 1923, n° 3-4.
ISEGHEM.	Franciscana, Revue trimestrielle.
	Vol. VII, n° 1.
GAND.	Koninklijke Vlaamsche Academie.
	Verslagen en mededeelingen Plechtige vergadering Augustus-September 1923.
LIÈGE.	Institut archéologique liégeois.
	Chronique archéologique, 15e année, n° 1.
PARIS.	Société française d'archéologie.
	Bulletin monumental, 82e volume.
	Congrès archéologique de France. Limoges.
ID.	L'amour de l'art.
	4e année, n° 12 et 5e année n° 1.
ID.	La renaissance de l'art français et des industries de luxe.
	7e année nos 1, 2 et 3.

PARIS. Polybiblion.
Partie technique, tome CLXII, 1e et 2e livr.
Partie littéraire, tome CLX, 1e et 2e livr
ID. Société de Saint-Jean.
Notes d'art d'archéologie.
28e année, n° 1.
ID. Académie des inscriptions et belles-lettres.
Journal des savants.
21e année nos 1 à 12.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
Bulletin, 3e trimestre de 1923.
PERIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin, tome L, 6e livr.
STRASBOURG. Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.
Cahiers d'archéologie et d'histoire d'Alsace.
XIVe année n° 54-56.
BAR-LE-DUC. Société des lettres, sciences et arts.
Bulletin 1923. nos 1-3.
DUBLIN Royal Society of antiquaries of Ireland.
Journal. vol. LIII, part 2.
ROME Institut historique belge.
Analecta Vaticano-Belgica, vol. VIII.
LA HAYE. Genealogisch-heraldisch Genootschap « De Nederlandsche leeuw ».
Maandblad, XLIIe jaargang, n° 1 et 2.
MAASTRICHT. Société historique et archéologique dans le Limbourg.
Publications, tome LIX.
GRONINGUE. Tijdschrift voor geschiedenis.
39e jaargang, aflevering 1-2.
TARRAGONE. Reial Societat arqueologica Tarraconense.
Buttleti arqueologic, 1923, nos 11-16.
MADRID. Revista de archivos. bibliotecas y museos.
Tercera epoca, Anó XXVII, Julio a Septiembre et Octubre a Diciembre.

PALMA.	Societat arqueologica Luliana Bolleti. Gener de 1922.
STOCKHOLM.	K. Vitterhets historie och antikuitets Akademien Fornvännen 1922.
NEW-HAVEN.	The Connecticut Academy of arts and sciences Transactions, volume XXVI, page 213-243.
DAMAS.	Académie arabe. Revue, 4e année, nos 1 et 2,
PERNAMBOUCQ.	Instituto archeologico historico e geographico Pernambucano. Revista, vol. XXV.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

CAMBRIDGE.	Bowes et Bowes. Books dealing with Cambridge.
LEIPZIG.	Karl W. Hiersemann Katalog 532. Ostasiatische Kunst. Katalog 534. Kunstgeschichte.
ID.	K. F. Koehlers. Bibliographischen werke. Neuerverbungen antiquarischer H. 234.

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

de quelques publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de Février et Mars 1924.

—

N° 116

MESSIEURS,

Il ne semble guère, et c'est heureux, que la crise économique que nous traversons et dont la répercussion peut principalement se constater dans la hausse ininterrompue des prix d'impression, ait trop gravement ralenti la publication des organes des diverses sociétés scientifiques avec lesquelles nous entretenons des relations d'échange. Beaucoup d'entre elles ont encore pu nous faire parvenir, sans trop de retard, leurs envois périodiques. Nous jetterons, si vous le voulez bien, un coup d'œil sur celles que j'estime devoir particulièrement vous intéresser.

Elle est pleine d'intérêt la notice que, récemment, notre confrère M. Ch. Terlinden, a publiée dans la Revue d'histoire diplomatique (37e année n° 4) sous le titre de *L'établissement des relations diplomatiques entre la Belgique et la Russie* (1852-1853). La révolution belge de 1830 avait été froidement accueillie par les empires de l'Est. L'Autriche et la Prusse avaient fini par reconnaître le nouveau royaume, mais la Russie s'y réfusait absolument. Le Czar, intimement lié à la famille de Nassau, ne pouvait consentir à souscrire à la division du royaume sur lequel elle règnait, division survenue à la suite d'un mouvement révolutionnaire qu'il réprouvait. Il était surtout mécontent de la présence d'officiers polonais dans l'armée belge. Malgré les démarches faites par le gouvernement, le Czar refusa

absolument d'établir des relations diplomatiques avec la Belgique aussi longtemps que celle-ci n'aurait pas noué des rapports définitifs avec la Hollande et expulsé les Polonais de son armée. Cette situation perdura jusqu'en 1848, quand la Belgique prouva, en résistant au courant révolutionnaire qui gagnait toute l'Europe, que son gouvernement était solidement établi et à l'abri des mouvements insurrectionnels. De plus, depuis 1841 toutes les questions litigieuses avaient été résolues avec la Hollande. Le czar dès lors montra plus de bienveillance, et l'espoir d'un arrangement se fit jour. Des consuls furent nommés de part et d'autre. La Belgique fut notamment représentée à St-Petersbourg par le vicomte de Jonghe d'Ardoye qui fit preuve dans sa mission d'un habileté remarquable. Aidé par la diplomatie anglaise et par l'influence de la reine Victoria, il obtint bientôt des résultats concluants. et après que le gouvernement belge eut pensionné les derniers officiers polonais qui avaient été à son service, le czar Nicolas consentit enfin en 1853 à établir des relations officielles avec Bruxelles. La satisfaction fut grande dans les sphères gouvernementales belges, et le ministre de Belgique à Paris. Firmin Rogier. reconnaissant toute l'importance de cet acte politique, écrivait : Personne aujourd'hui ne peut plus méconnaître que notre nationalité vient de recevoir un nouveau gage de durée.

***

L'Académie royale de Belgique vient de distribuer son *Annuaire* pour l'année 1924 Dans ce recueil ont été rassemblées un certain nombre de biographies de membres décédés, parmi lesquelles il s'en trouve qui doivent spécialement nous intéresser. puisque les défunts dont la vie et les écrits sont retracés, figurent aussi sur les listes des membres de notre Compagnie. Ces biographies, chacune précédée d'un beau portrait, sont consacrées à Paul Errera, par M. Maurice Vauthier ; au R. P. De Smet, bollandiste, par le R. P. Delehaye ; à Godefroid Kurth par M. H. Pirenne ; à Stanislas Bormans par M. Jos. Cuvelier et à Paul Fredericq par H. Pirenne. Ces biographies sont pleines d'intérêt et consacrent la mémoire de savants dont toute l'existence fut consacrée à l'étude et au travail. Il était utile, il

était nécessaire de consigner les services qu'ils on rendus à la science. Il est à souhaiter que cet exemple soit suivi et particulièrement qu'il incite ceux de nos confrères qui ont bien voulu se charger de rédiger la biographie de plusieurs de nos membres défunts, d'achever leur travail, afin qu'il puisse prendre sans délai place dans nos publications.

* * *

Le culte de la Vierge fut en tout temps en grand honneur dans l'antique cathédrale de Strasbourg. De nombreuses statues témoignaient de la dévotion des fidèles. Malheureusement une série d'incendies ravagèrent le temple et furent cause de la disparition des plus anciennes de ces statues. Toutefois dans sa notice sur *les Vierges glorieuses de la Cathédrale de Strasbourg*, M. Forrer s'applique a reconstituer le souvenir de ces anciennes icones détruites par le feu. C'est d'abord sur un sceau de la fin du XIIe siècle que l'on retrouve une représentation de l'église avec la reproduction de l'image de la Vierge qui y était vénérée. Concue en style roman, dans certains détails elle se rapproche déjà des types qui furent en honneur au XIIIe siècle. C'est peut-être à cette statue qu'appartinrent les précieux vestiges, tête et fragment de corps de la Vierge et tête de l'enfant Jésus, de style roman, que M. Forrer a eu la bonne fortune de retrouver et d'acquérir. Des documents d'archives fournissent des indications sur les autres statues de la Vierge qui furent placées dans l'église au XIIIe siècle.

La cathédrale possédait encore un autre type de statues de la Vierge, qu'on appelait «Tristes Marie». C'était une *pieta*, un groupe représentant la Mère de Dieu tenant sur ses genoux le cadavre de son divin Fils. Ce type est très archaïque et possède des caractéristiques bien déterminés Ces représentations sculptées furent en vogue dès le début du XVe siècle. Plus tard on prit l'habitude de les revêtir de vêtements et de couvrir la Vierge d'un long voile de deuil. Ce n'est pas seulement la cathédrale de Strasbourg qui possède une statue de ce genre, mais on en retrouve encore plusieurs du même type dans d'autres églises des mêmes parages. Quelques unes d'entre elles offrent dans la pose des personnages des variantes inté-

ressantes Et, constatation pleine d'intérêt, il est possible d'établir que presque toutes ces statues proviennent de Prague ou tout au moins sont l'œuvre du ciseau d'artistes originaires de Bohème.

* * *

Une particularité intéressante de l'histoire religieuse d'Anvers est exposée par M. Marcel Hoc, dans une étude sur les *matrices de sceaux de communautés religieuses anversoises*, que publie la Revue belge de numismatique (75e année, 1923, page 215). Les ordres mendiants qui avaient des couvents à Anvers, c'est-à-dire les Dominicains, les Frères Mineurs, les Carmes et les Augustins, à l'exemple de ce qui avait lieu dans d'autres villes, avaient conclu une alliance « afin que par la concorde de ces ordres et grâce à leurs efforts communs, on pût procéder plus rapidement et plus efficacement contre les hérétiques qui attaquaient l'immunité ecclésiastique et les privilèges des ordres mendiants ». Ils conjugaient également leurs efforts pour la défense de leurs droits et privilèges, ainsi que pour l'organisation de certaines manifestations religieuses. Les représentants des quatre ordres tenaient des réunions régulières et consignaient leurs décisions dans des registres spéciaux dont certains dépôts d'archives conservent encore des exemplaires.

Cette fédération avait également son sceau particulier servant à renforcer l'autorité de tous les actes qui en émanaient. Le Cabinet des médailles de la bibliothèque royale possède deux matrices de sceaux de ce genre ; tous deux datent de la fin du XVIIe siècle et appartiennent à la fédération anversoise. Ils portent les blasons des ordres mendiants. Toutefois, si sur le premier sont gravés ceux des Dominicains, Frères Mineurs, Carmes et Augustins, sur le second on n'en retrouve que trois, celui des Frères Mineurs ayant disparu. Il ne peut y avoir de doute sur leur origine ; ils portent en effet la légende : *Sigillum quatuor* (ou *trium) ordinum mendicantum Antverpiae*. Le même dépôt possède aussi la matrice du sceau des Dominicains d'Anvers, qui étaient placés sous la juridiction du provincial de leur ordre. Ce sceau ne portait pas de blason, mais une composition qui, au moyen de diverses figures ou détails,

entourant l'effigie de Ste-Cathérine de Sienne, formait en quelque sorte une synthétisation de son histoire.

***

L'histoire de l'Ordre du Temple dans nos provinces est peu connue, aussi prendra-t-on connaissance avec intérêt de l'étude que M. H. Van der Linden consacre dans le Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique (5e série, tome IX, n° 11, page 248) aux *Templiers à Louvain*.

Vers le milieu du XIIe siècle ils sont déjà établis en Brabant. En 1142 ou 1143, Godefroid III leur accorda des privilèges. Certains historiens ont prétendu qu'ils se fixèrent à cette époque dans les environs de Louvain, dans un manoir appelé Kesselsteen qu'ils échangèrent plus tard contre le Mont César Cette assertion est inexacte La fondation du « temple » louvaniste est certainement antérieure à 1200. Les chevaliers y possédaient une chapelle dédiée à St Nicolas qui plus tard fut érigée en église et qui passa au XVe siècle aux Hospitaliers ou Johannites. Le chef de la commanderie de St Nicolas était un personnage influent et appartenait à un rang social élevé. Après la suppression de l'Ordre, un certain nombre de chevaliers furent admis parmi les Hospitaliers. Ceux-ci occupèrent aussi les anciens locaux de St Nicolas. Il est à remarquer que la dénomination de Mont César donnée à la colline où s'élevait le temple est toute moderne et que la légende du temple de Diane où César aurait assisté au mariage de sa nièce est une pure légende. La colline du bourg ou du château était simplement connue sous le nom de Borchberg ou Bolleberg. Les rares données que l'on possède sur l'histoire des chevaliers du Temple en Brabant, permettent d'entrevoir le rôle considérable qu'ils jouèrent comme auxiliaires des ducs Godefroid III et Henri I, les secondant puissamment dans leurs entreprises guerrières et leurs expéditions d'outremer, et au point de vue financier, leur rendant même des services qui contribuèrent largement à l'essor économique du duché au début de l'époque urbaine.

***

La vie du grand imprimeur Plantin, l'histoire de sa séculaire officine et la description des principaux ouvrages qui sortirent de ses presses, avaient été longuement traitées par M. Max Rooses. Cependant les archives du musée devaient encore renfermer des richesses inexplorées. C'est à M. Maurice Sabbe qu'est échue la bonne fortune de pourvoir les faire valoir. Ne publiant pas comme son prédécesseur de considérables travaux d'ensemble, il s'est plutôt appliqué à faire connaître des particularités plus restreintes de la vie et des œuvres de Plantin et de ses successeurs. Déjà il a publié nombre de notices dans lesquelles il décrit des épisodes, des incidents, des remarques, tous pleins d'intérêt et qu'il commente avec une science évidente. Lors de la séance générale de 1923 de la *Koninklijke Vlaamsche Academie*, M. Sabbe a donné connaissance d'une nouvelle étude : *de Moretussen op reis in 1668*. C'est l'analyse d'un journal de voyage que Balthazar Moretus III fit dans la Campine, dans la mairie de Bois-le-Duc, en Zélande et en Flandre. Cette excursion n'est pas signalée par des faits transcendants. Mais elle eût lieu à une époque bénie où les chemins de fer et des automobiles n'existaient pas encore, où les voyageurs avaient la bonne fortune en parcourant à petites journées leur itinéraire de faire faire à leur coche les détours ou les arrêts suffisants pour permettre de jeter un coup d'œil sur toutes les particularités intéressantes des provinces qu'ils traversaient. Moretus et ses compagnons de voyage étaient de ces touristes qui savaient s'arrêter pour visiter quelque château situé à l'écart, quelque village dont l'église offrait de l'intérêt, et qui tenaient même à se détourner de la route pour admirer un bois de bouleau ou une sapinière sauvage. Le récit de l'excursion du petit fils de Plantin offre dans cet ordre d'idées nombre de détails intéressants relatés simplement, sans luxe de paroles inutiles. Il nous donne une idée exacte des lieux parcourus et des us et coutûmes des habitants des diverses localités visitées. *(Verslagen en mededeelingen 1923, fol. 491.)*

* * *

Né à Gand, le 8 mai 1710, *Pierre Antoine Verschaffelt* était petit-fils d'un médiocre sculpteur en bois. Il reçut ses premières leçons

de son oncle, le sculpteur Pierre De Sutter ; il passa ensuite dans l'atelier d'un certain Manilius. Peu après, il partit pour Paris où, après avoir travaillé un certain temps chez l' « illustre Verbreck », il entra comme praticien dans l'atelier de Bouchardon tout en fréquentant en même temps les leçons de l'Académie royale. Il partit, en 1737 pour Rome où, grâce à la protection du peintre Subleyras, il obtint la faveur de la Cour pontificale. Il fut chargé, en 1748, de sculpter le grand ange de bronze qui se dresse au sommet du château de St-Ange. Il exécuta d'autres œuvres encore qui lui valurent l'entrée, en 1755, de l'Académie de St-Luc, à Rome. Le prince de Galles l'appela, en 1752, à Londres, où il exécuta quelques commandes. Mais sollicité par l'électeur palatin, Charles-Théodore, il se rendit à Mannheim, où il obtint bientôt la commande de travaux considérables tels la décoration de l'église des Jésuites, le fronton de la bibliothèque du château, les statues qui ornent les jardins de Schwetzingen et divers bustes. En 1764 il fut nommé directeur de l'Académie de Mannheim. C'est pendant qu'il résidait dans cette cité qu'il exécuta pour l'église St Bavon de sa vie natale le tombeau de l'évèque van der Noot. Il travailla aussi pour la ville de Spire et peu après fut chargé de sculpter la statue du prince Charles de Lorraine, qui fut érigée en 1775 à la Place Royale de Bruxelles. Il s'adonna aussi à l'architecture et en cet art son œuvre principale est sans contredit le palais Bretzemheim à Mannheim. On lui doit aussi les plans de l'arsenal de cette ville et de l'église d'Oggersheim. Verschaffelt mourut en 1793 laissant un fils, Maximilien Verschaffelt, qui fut également architecte. Tels sont les renseignements que nous fournit M. Pierre du Colombier dans une étude illustrée sur *Un élève peu connu de Bouchardon P. A. de Verschaffel* dans la livraison n° 3 de la 7e année de la revue « La Renaissance de l'Art français et des Industries de Luxe ».

* * *

A l'occasion de la 84e session des *Congrès archéologiques de France* qui se tint en 1921 à Limoges, la Société française d'Archéologie a édité un guide volumineux On y trouve la description illustrée des principaux monuments qui furent visités et étudiés au

cours de ces assises scientifiques, description qui avait été confiée à une série d'archéologues de grand mérite. Nous voulons seulement attirer l'attention sur deux points developpés dans ce volume. C'est d'abord une série d'articles consacrés à la mémoire de M. Lefevre Pontalis : une notice biographique, la description de ses obsèques, la reproduction des nombreux discours qui y furent prononcés. De 1900 à 1923 il avait rempli les fonctions de directeur de la Société française d'archéologie, fonctions dans l'exercice desquelles il fit preuve d'un dévouement et d'une science qui contribuèrent grandement à la prospérité dont cette importante société continue à jouir.

Le second point est le récit des diverses cérémonies qui eurent lieu à l'occasion du Congrès de Limoges et au cours desquelles notre confrère M. Paul Saintenoy, qui représentait notre Académie, fut appelé plusieurs fois à prendre la parole. Nous devons lui savoir gré de la manière brillante dont il s'est acquitté de sa tâche.

* * *

Tous nous connaissons dans certains monuments antiques des exemples de charpentes anciennes, dont les poutres massives, souvent prodiguées, parfois sculptées, ont défié les attaques du temps et témoignent du souci que les constructeurs d'antan apportaient dans le choix des matériaux dont ils devaient faire usage. Le plus beau spécimen peut être d'ancienne charpente est celui du palais de Westminster, à Londres. Viollet-le-Duc, dans son dictionnaire d'architecture, l'avait décrite en détail. C'est encore une fois dans une publication française, dans le « Bulletin Monumental » (LXXXIIe vol., page 49) que nous trouvons l'étude illustrée que lui consacre M. Marcel Aubert. Le hall du palais de Westminster date des dernières années du XIe siècle, mais la charpente en fut modifiée et renouvelée en 1394. C'est un véritable chef d'œuvre de construction et d'aménagement; une riche ornementation architectonique et de nombreux motifs sculptés en rehaussent l'ordonnance. Toutefois d'importantes dégradations dues à l'inlassable travail d insectes, s'étaient produites dans ces derniers temps; des poutres tombaient en poudre; une restauration urgente s'imposait. Elle vient d'avoir lieu. Par suite de dispositions heureuses, des fermes articulées en

acier, invisibles du sol, ont doublé et soutenu les fermes en bois. Le bois lui-même a été, par un produit chimique, mis à l'abri des insectes. Tout danger est désormais disparu et le roi Georges vient de présider solennellement à la réouverture du hall du palais de Westminster dont l'admirable charpente ne portait plus la moindre trace des dégâts antérieurs.

* * *

On savait qu'au moyen-âge pour multiplier la reproduction des manuscrits, un certain nombre de moines écrivaient sous la dictée d'un lecteur qui utilisait à cet effet un texte choisi et corrigé. On obtenait ainsi assez rapidement un grand nombre d'exemplaires du même texte.

Toutefois cette méthode offrait des inconvénients, et pour y remédier on inventa au milieu du XIIIe siècle à l'Université de Paris un nouveau système dont le P. Destrez, O. P., explique les particularités dans une communication faite à Paris à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. (Compte-rendu des séances de l'année 1923, page 331). Le texte du manuscrit qui doit être reproduit est d'abord soigneusement examiné et corrigé par une commission spéciale. Puis une copie en est faite sur des cahiers de quatre feuilles. Chacun de ceux-ci est composé d'une peau de mouton pliée en quatre, appelée *pecia*, pièce. Ces pièces sont livrées ensuite aux copistes qui les utilisent simultanément à tour de rôle l'un après l'autre et parviennent ainsi à exécuter un grand nombre de copies en un laps de temps égal à celui qui aurait été nécessaire à la dictée de l'ouvrage comme elle se faisait antérieurement. La connaissance de cette méthode ouvre un champ nouveau pour les recherches relatives à l'étude des anciens manuscrits.

* * *

Une question d'hagiographie intéressante pour l'évangélisation de nos anciennes provinces et la fondation des premiers évêchés, trouve sa solution dans de récentes publications étrangères qu'analyse M. de Pas dans le Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie (71e année, 262e livraison, page 61). D'après les

Bollandistes. et ils l'avaient consigné dans leurs doctes écrits en 1750. le *lieu d'origine de Saint Omer et de ses compagnons Bertin et Momelin*. n'était autre que la localité de Constance, aux bords du lac de ce nom, sur les confins de la Germanie. Cette assertion était universellement adoptée. Or une révision attentive des sources manuscrites prouve aujourd'huiqu'il ne faut pas traduire Constancia par Constance, mais bien par Coustances, dans le Cotentin, d'autant plus qu'en cette localité on retrouve une Aurea Vallis, qui correspond, à Orval, le lieu précis d'origine de Saint Omer. L'identification des noms de lieux des biens patrimoniaux qu'on savait avoir appartenu à ces saints prouve que ceux-ci sont du reste tous situés dans les *pagi* de Coutances, Noyon. Cambrai. Désormais l'origine exacte de ces grands apôtres peut être précisée avec certitude.

* * *

La question des logements n'est pas, comme on pourrait le croire, une plaie nouvelle ; sous l'ancienne Rome déjà elle sévissait. Sur ce point, M. R. Cagnat fournit d'amples renseignements, en analysant dans le Journal des Savants que publie l'Institut de France (21e année, nos 1-2, page 19), l'ouvrage de M. L. Homs, sur « les Problèmes sociaux de jadis et d'à présent ». Les maisons romaines étaient de deux types différents : la maison habitée par son propriétaire et la maison de rapport. La première la *domus*, plus ou moins vaste suivant la fortune de celui à qui elle appartenait, était du modèle bien connu dont on retrouve encore un grand nombre d'exemples à Pompeï : une cour intérieure entourée de bâtiments dans lesquels de plein pied étaient installés tous les appartements. Les autres, les maisons dites *insulae*, comptant plusieurs étages, percés de nombreuses fenêtres précédées de balcons, étaient surmontées d'une terrasse. Le rez-de-chaussée était le plus souvent occupé par des boutiques avec entresols ; des escaliers intérieurs ou extérieurs donnaient accès aux étages. Déjà à cette époque on se plaignait de la cherté des loyers et de la pénurie des logements Les nouveaux habitants affluaient dans la ville et il fallait leur trouver un abri. Les bâtisses s'élevèrent bientôt hors de l'enceinte de la cité et enva-

hirent les terrains les plus rapprochés. Les autorités durent morceler tous les terrains qui faisaient partie du domaine public, pour en distribuer les parcelles aux particuliers, afin qu'ils pussent y bâtir des habitations. Cette mesure ne suffisant pas encore, l'Etat fut obligé, à diverses reprises, d'expulser de la ville tous les éléments en surnombre et avant tout les étrangers. Le remède était radical, mais cependant pas définitif. Le problème du logement restait intact.

* * *

Grâce aux fouilles faites, en Crimée surtout, on possède aujourd'hui des données exactes sur le *monde scythe*. Divers ouvrages sont consacrés à les exposer. M. G. Radet les analyse et les commente dans le Journal des Savants (21e année, nos 11-12, page 247). Au VIe siècle avant notre ère, dit-il, la région des steppes par où l'Europe confine à l'Asie, subissait une double attraction : celle de l'énorme puissance continentale qui, ayant l'Iran pour centre, submergea tous les peuples orientaux, vers l'Est jusqu'à l'Inde, vers l'Ouest jusqu'à la Lybie et celle des cités maritimes grecques. Toutefois, l'effort que firent les Grecs pour civiliser ces contrées, ne furent pas décisifs ; l'influence orientale qui, d'autre part, se manifestait, fut beaucoup plus forte. Et c'est ainsi qu'on peut dire que le monde scythe, y compris les Sarmates, les Goths et les Huns, a une physionomie essentiellement orientale. Les découvertes archéologiques, l'évidence linguistique, fournissent sous ce rapport, des indications absolument précises. Les Scythes, nation essentiellement nomade, englobèrent un grand nombre d'autres peuples qu'ils dominèrent longtemps, leur communiquant leur organisation et leur art. Leurs rites, grâce aux produits des fouilles, peuvent se reconstituer. Partout on reconnait des caractéristiques originaux qui se sont constitués grâce à l'afflux d'éléments indigènes, grecs ou orientaux ; ils sont à la fois naïfs et raffinés. Mais c'est toujours vers l'Iran, vers l'Orient, qu'on doit se tourner pour trouver l'inspiration victorieuse qui unifia, en les dominant, les tendances diverses.

* * *

Les *antiquités celtiques*, malgré leur âge vénérable, se retrouvent encore en assez grand nombre dans les collections irlandaises. Leurs caractéristiques sont invariables et semblent s'être maintenues pendant bien longtemps. Ce sont des ornements linéaires en de nombreuses combinaisons, des êtres animés stylisés Tous les objets sont couverts de ces motifs, d'une conception si spéciale et si persistante. Ce sont des couvertures de livres liturgiques, des reliures, des écrins pour les sonnettes d'un profil si archaïque. dont les missionnaires du XIe siècle se servaient dans leurs périgrinations apostoliques, des crosses, des taux, d'autres objets encore. Tous ont été découverts en diverses localités irlandaises et sont actuellement conservés dans des musées officiels ou des collections particulières. Le « Journal » de la Royal Society of antiquaries of Ireland, dans son 33e volume, 2e partie, page 151, consacre aux principaux d'entre eux des reproductions très réussies, tandis que M. H. S. Crawford les décrit tous avec précision.

* * *

Sous le titre de *Narodna Starina*, une revue a récemment été fondée à Agram Nous venons de recevoir, avec demande d'échange, un des premiers fascicules. Cette publication offre de l'intérêt, elle est eclectique, elle traite de tous les sujets. A côté d'études philosophiques ou littéraires, se retrouvent des pages historiques ou artistiques; des articles sont consacrés à une étude musicale, à une biographie du peintre Marianovitch, à une description illustrée des calices, ostensoirs et encensoirs autrefois exécutés par les orfèvres croates, à l'exposition de menus faits d'intérêt local Un court résumé français termine chaque article et permet au lecteur peu initié à la langue de la Yougoslavie de déchiffrer plus facilement les textes imprimés. Cette diversité d'études permet de se rendre compte du mouvement artistique et scientifique qui depuis le XVIIIe siècle surtout, grâce à l'influence française, se developpa rapidement et qui aujourd'hui sous le nouveau régime qui récemment fut instauré en ces régions, pourra sans entraves accomplir de nouveaux et sensibles progrès.

* * *

Au moment de clôturer ce compte-rendu je trouve dans un journal local un entrefilet réellement étonnant. Je ne crois pouvoir mieux faire que de le reproduire textuellement :

Importantes découvertes archéologiques près de Bagdad.

Londres, 1. — M. Langdon, professeur d'assyriologie à l'Université d'Oxford, qui dirige l'expédition Weld-Blundell, vient, mande-t-on de Bagdad à l'agence Reuter, de faire cette curieuse déclaration au sujet de sa récente découverte d'une importante bibliothèque de tablettes cunéiformes dans les ruines de Kish :

« J'étais convaincu qu'une grande bibliothèque devait exister du côté occidental d'un certain monticule, et pendant des semaines je fis en vain des excavations pour les trouver. De guerre lasse, j'abandonnai les travaux; mais ma conviction que la bibliothèque était là ne me quittait pas; elle me troublait l'esprit et elle hantait mon sommeil.

» N'y tenant plus, je me rendis un jour, seul, au haut du monticule. Je ramassai une brique de l'époque de Nabuchodonosor qui se trouvait à mes pieds et je gravai une flèche sur sa surface. Puis, je me bandai les yeux, et, après avoir tourné sur moi-même plusieurs fois pour perdre entièrement mon sens de l'orientation, je lançai la brique en-arrière par-dessus ma tête.

Le lendemain matin, je fis reprendre les fouilles au point indiqué par la flèche et deux heures plus tard la bibliothèque était trouvée. »

Le professeur ajoute que vingt chambres déjà de cette bibliothèque, qui dépendait il y a quatre mille ans du collège de Kish ont été mises au jour. Il s'attend à de nouvelles et grandes découvertes au cours de cette année.

La recette est précieuse et d'application facile Je ne puis qu'engager nos membres à l'utiliser dans leurs recherches. Cela leur évitera la peine de se livrer à des fouilles longues et pénibles. Nul doute qu'à l'exemple du professeur d'Oxford ils pourront faire sans trop de fatigue des trouvailles merveilleuses.

* * *

Je m'arrête, Messieurs en émettant le vœu que la crise à laquelle je faisais allusion au début de ce compte-rendu, puisse s'atténuer et ne pas mettre davantage obstacle à l'impression des publications des sociétés savantes. Il serait déplorable de voir tant de travaux intéressants devoir rester en portefeuille quand il y aurait un intérêt si grand à pouvoir les connaître et répandre.

6 avril 1924. FERNAND DONNET.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 6 AVRIL 1924.

La séance s'ouvre à 2 heures, à Bruxelles, dans les locaux du Palais des Académies, sous la présidence de M. le Dr Van Doorslaer, président.

Sont présents MM. le baron de Loë, Comhaire, Soil de Moriamé, vicomte de Jonghe, Bergmans, Stroobant, colonel de Witte, Destrée, Paris, membres titulaires.

Le procès-verbal de la séance du 3 février 1924 est lu et approuvé sans observations.

Il est procédé à la discussion des candidatures proposées pour les deux places vacantes de membre correspondant regnicole. Après examen des titres et de la valeur des divers candidats, sept noms sont définitivement maintenus sur la liste qui servira pour l'élection du mois de juin.

Sont ensuite proclamés :

Membre honoraire étranger : Mgr Leynaud, archevêque d'Alger; membre correspondant étranger : M. le Dr Carton, à La Goulette (Tunis).

Sur la proposition de M. Saintenoy, une lettre de félicitations sera adressée à Mgr Bulic, à Agram, qui récemment a été fêté à l'occasion du 75e anniversaire de sa naissance.

La séance est levée à 2 1/2 heures.

Le secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le président,
Dr VAN DOORSLAER.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1924.

La séance s'ouvre à 2 1/2 heures à Bruxelles dans les locaux du Palais des Académies sous la présidence de M. le Dr Van Doorslaer, président.

Prennent encore place au bureau : MM. le baron Holvoet, vice-président ; Donnet, secrétaire ; Dilis, trésorier, Rolland, secrétaire adjoint.

Sont présents : MM. Fris, Saintenoy, baron de Loë, Comhaire, Soil de Moriamé, vicomte de Jonghe, Bergmans, Stroobant, colonel de Witte, Destrée, Paris, membres titulaires.

MM. Macoir, De Ridder, Sander Pierron, Bautier, Poupeye, abbé Philippen, Van Ortroy, Van Bastelaer, membres correspondants regnicoles.

M. Lagasse de Locht, membre honoraire regnicole.

M. le commandant Esperandieu, membre correspondant étranger.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion :

MM. Sibenaler, Tahon, Matthieu, de Behault de Dornon, Hasse, chanoine Van den Gheyn Coninckx. Casier, Van Heurck, comte d'Arschot, membres titulaires.

Mgr Lamy, MM. Van den Borren, Leuridant, membres correspondants regnicoles.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 février 1924 ; l'approbation en est faite sans observations.

Il est donné connaissance d'une lettre de M. Frantz Cumant qui remercie pour sa nomination de membre honoraire regnicole et d'une lettre du Comité qui s'est formé au sein de l'Université de Manchester en vue de commémorer le 70e anniversaire de la naissance de M. Tout, qui pendant plus de 30 ans a occupé la chaire d'histoire à cette Université. Une lettre de félicitations sera adressée au jubilaire.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des publications parvenues à la bibliothèque, ainsi que le compte-rendu analytique de quelques unes d'entre elles. Ces documents seront imprimés au bulletin.

A la suite du prix excessif de l'impression des publications et de

la réduction de certains subsides accordés à l'Académie, on se trouve en présence d'un déficit sérieux. Le trésorier donne à ce sujet d'amples détails Sur la proposition de M. Van Ortroy, il est décidé à l'unanimité que la cotisation annuelle des membres sera portée à fr. 50.—

M. le président souhaite la bienvenue à M. le commandant Esperandieu, membre de l'Institut de France, qui assiste à la séance et se déclare heureux de pouvoir lui exprimer, au nom de l'Académie les sentiments de sympathie que tous les membres professent pour les savants français. Après avoir remercié en quelques mots, M. le commandant Esperandieu, communique la photographie d'une stèle romaine trouvée en 1922 à Neuss et intéressant la Belgique à cause de l'origine du personnage auquel elle est consacrée. Celui-ci né à Tongres, se nommait Oclatius, fils de Carvus, et servait en qualité de *signifer* dans un corps de cavalerie. Le mort est représenté en tenue militaire, les épaules couvertes d'un ample manteau et tenant à la main l'enseigne de son corps de troupe. Plus bas est sculptée la représentation du cheval caparaconné du défunt, conduit à la bride par un soldat revêtu d'une cuirasse. Ce monument parait dater du premier ou du commencement du deuxième siècle.

M. Bautier s'attache à reconstituer la biographie du peintre Th. Boyermans, né à Anvers en 1620. Il semble avoir été à Londres l'élève d'Antoine van Dyck Dans tous les cas, son art a une grande parenté avec celui de ce maître Ses œuvres sont nombreuses. Le musée d'Anvers en possède quatre ; elles sont importantes. On en trouve encore dans les musées de Gand, de Toulouse, de Nantes, à l'église St Jacques et au couvent des Sœurs Noires à Anvers, à l'hôtel de ville de Louvain, à Malines, et dans maintes autres collections officielles ou priveés. M. Bautier en terminant exprime le regret que le musée de Bruxelles ne possède pas encore de toile de ce peintre.

M. V. Fris communique le résultat de ses recherches relatives aux ammans de Gand. Ils remplissaient un office judiciaire se rattachant à l'office des *judicii* dans les domaines domaniaux. Jusqu'en 1338 cette charge constituait un fief. Mais très tôt déjà, ils furent remplacés par des écoutêtes ou maires et leurs fonctions se réduisirent à exercer l'office d'huissier. Ils bénéficaient d'émoluments

dont les détails sont énumérés dans un document de 1252. Ces fonctionnaires continuèrent à remplir leur tâche jusqu'à leur suppression en 1756.

Ces deux communications seront imprimées aux Annales.

Il est décidé que la prochaine séance aura lieu à Anvers. La séance du mois d'août se tiendra à Bruxelles. Pendant la matinée les membres visiteront la section préhistorique du musée du Parc du Cinquantenaire. M. le baron de Loë voudra bien leur servir de guide.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Dr VAN DOORSLAER.

BIBLIOTHÈQUE

Liste des publications reçues pendant
les mois d'Avril et Mai 1924.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

ERNEST MATTHIEU.	Comité provincial de la Commission royale des monuments. Rapport annuel.
CH. MATTHIS.	But et signification des monuments préhistoriques de la région de Niederbronn.
COMTE BEGOUËN.	Les modelages en argile de la caverne de Montespan.
ALIPIO DE MIRANDA.	Fauna brasiliense. Peixes.
ERIK O. LOFGREN.	Sverige Norge och Danska fragan. 1848-49.
GUNNAR BOHLIN.	Militär statsmakt och individ. särskildt i Sverige under Gustaf III tid.
OTTO FRODIN.	Alvastrabygden under medeltiden.
JEAN HAGGMAN.	Frihetstidens försverspolitik.
MARTIN NYLUND.	G. A. Reuterholm under förmyndaretiden.
KLAËS REINHOLD.	Reformsalls kaperna och de allmänna reformmutena i Urebro.

HANNA RYDH.	Dosformiga spännen fran Vikingatiden.
GUNNAR EKHOLM.	Studier i Uppland bebyggelse historia i stenaldern.
BIRGER NERMAN.	Studier over Svärges Hedna litteratur.
O. WALDE.	Storhetstidens litteràra krigsbyten en kulturhistorisk bibliografisk studie
ARTUR EVERS.	Den Svenska brannians lagstiftninglens historia under frihetstiden till Hattvaldets falls.
HUGO VALENTIN.	Frihetstidens Riddarhus.
EINAR FORSSBERG.	Sverige och Preussen 1810-1815.
SVEN AGREN.	Karl XI : s indelningsverk för armen. Bidrag till dess historia aren 1679-1697.
GUSTAV RUDBECK.	Skrifter till Sveriges historia tryckta före ar 1600.
OLOV ROBERT JANSE	Le travail de l'or en Suède à l'époque mérovingienne.
ARTHUR MONTGOMERY.	Svensk tullpolitik 1816-1911.
NILS LITHBERG.	Gotlands stenalder.
T. J. ARNE.	La Suède et l'Orient. Etudes archéologiques sur les relations de la Suède et de l'Orient pendant l'âge des Vikings.
ARVID ENQUIST.	Stenalders bebyggelsen pa orust och Tjörn.
A. DE RIDDER.	De la transmission des titres de noblesse aux Pays-Bas sous l'ancien régime
F. VAN ORTROY.	Chrétien Sgrooten, cartographe.
FERNAND DONNET.	Un manuscrit de la Chambre de rhétorique anversoise « De Goudbloeme ».
JOS. CASIER.	Une tête de Christ de la cathédrale d'Arras.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES.	Académie royale de médecine de Belgique. Bulletin, V^e série, tome IV, n°s 2 et 3.
ID.	Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques. Mémoires. Coll. in 8°. Tome XVIII, fasc. 6,7, 8. Bulletin, 5e série, tome IX, n° 12 et tome X, n°s 13. Classe des Beaux-Arts. Bulletin, tome V, n°s 11-12
ID.	Société royale belge de géographie. Bulletin, 47e année, fasc. 3. Renseignements commerciaux 1923 n°s 12.
LIÈGE.	Institut archéologique liégeois. Chronique archéologique, 15e année, n° 2.
GAND.	Koninklijke Vlaamsche Academie. Verslagen en mededeelingen, October 1923.
ISEGHEM.	Franciscana. Revue trimestrielle, VII, n° 2.
PARIS.	Académie des inscriptions et belles-lettres, Comptes-rendus des séances. Bulletin sept.-déc. 1923.
ID.	Polybiblion. Partie technique, CLX, 11e vol.. 3e en 4e livr Partie littéraire, vol CLX, livr 3 et 4.
ID.	La renaissance de l'art français et des industries de luxe, 7e année, n°s 4 et 5.
LYON.	Bulletin historique du diocèse. Nouvelle série 1924, n° 2.
PÉRIGUEUX.	Société historique et archéologique du Périgord. Bulletin. Tome 21, 1e et 2e livraisons.
POITIERS.	Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin 1923, 4e trim.
AVESNES.	Pro Nervia. Revue historique et archéologique du pays des Nerviens, tome I, 3-4.

BEZIERS.	Société archéologique, scientifique et littéraire. Bulletin, vol. XLIV, 1e livr.
GRENOBLE.	Académie Delphinale. Bulletin, 5e série, tome XIII, 2e vol.
SAINTES.	Société des archives historiques Revue de Saintonge et d'Aunis, XLIe vol., 1e livr.
AMIENS.	Société des Antiquaires de Picardie. Bulletin trimestriel, année 1923, nº 2.
DUNKERQUE.	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 60e vol.
DIJON.	Académie des sciences, arts et belles-lettres. Mémoires, Février à Septembre 1923.
BESANÇON.	Société d'émulation du Doubs. Mémoires, 9e série, 3e volume, 1922.
LIMOGES.	Société archéologique et historique du Limousin Bulletin, tome LXX.
MONTPELLIER.	Académie des sciences et des lettres. Bulletin Juillet 1923, Janvier 1924.
METZ.	Sociétés littéraires, scientifiques et artistiques de Metz et de la Moselle. Les cahiers lorrains, 3e année, nº 5.
SAINT-OMER.	Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, tome XVI, 263e livraison.
ROME.	Institut historique belge de Rome. Bulletin 1924. 3e fascicule.
ID.	R. Accademia nazionale dei Lincei. Notizie degli scavi di antichita. Vol. XX fasc. 10, 11. 12.
CATANE.	Societa di storia patria per la Sicilia Orientale. Archivo storico. Anno XIX fasc. 1-2.
MILAN.	Reale Instituto Lombardo di scienze e lettere. Rendiconti, serie II, vol. LV fasc 1-20.
TURIN.	Societa piemontese d'archeologia e belle arti. Bolletino. Anno VII. N. 3-4.
CAMBRIDGE.	The Cambridge antiquarian Society Proceedings. Vol. XXV.

PALMA — Societat arqueologica Luliana.
Bolleti. Febrer de 1924.

GRONINGEN. — Tijdschrift voor geschiedenis.
39e jaargang. Afl 1-2.

LA HAYE. — Geneologisch heraldisch Genootschap « De Nederlandsche leeuw.
XIIIe jaargang. No 3-4.

LEYDEN. — Rijksmuseum van Oudheden.
Oudheidkundige mededeelingen.
Nieuwe reeks Vde.

UPSALA. — Université d'Upsala.
Akademisk avhandling.

DAMAS. — Académie Arabe.
La Revue. 4e année, no 3.

RIO-DE-JANEIRO. — Museu nacional.
Boletim. Anno I, no 1.

PHILADELPHIE. — American philosophical Society.
Proceedings. Vol. LXII. No 5 & 6.

BOSTON. — American Academy of Arts and Sciences.
Proceedings. Vol. LIX Nos 3, 4, 5, 6, 7, 8.

WASHINGTON. — Smithsonian Institution.
Bureau of American ethnology. Bulletin 80 & 81.
Report on the progress and condition of the United States. National Museum 1922-1923.

CAMBRIDGE. — Harvard University.
Peabody Museum of American archaeology and ethnology. 57th Report.

3e CATALOGUES ET JOURNAUX.

ROME. — Maglione e Strini.
Catalogo no 93. Archeologia.

LEIPZIG. — Gustav Foek.
Samlung von professor G. Gundenmann.

ID. — K. F. Kochler.
Neuerwerbungen antiquarischer Bücher.
Helf 251.

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

de quelques publications reçues pendant les mois d'Avril et Mai 1924.

N° 117.

MESSIEURS,

Lors de notre dernière séance, au palais des Académies à Bruxelles, notre président, suivant l'usage, s'était fait l'interprête de l'Académie pour feliciter ceux d'entre nos confrères qui depuis la dernière réunion avaient été favorisés d'une distinction honorifique ou scientifique.

Notre confrère M. Ch. J. Comhaire, très amicalement du reste, après la séance, protesta parcequ'il n'avait pas été fait mention du Vieux Liège, qui venait de fêter le XXXe anniversaire de sa fondation. Pour étayer cette réclamation, le lendemain il me fit parvenir le numéro du journal *Le Vieux-Liège*, qui rendait compte de cette manifestation. J'en pris connaissance, et je puis constater qu'effectivement l'évènement avait droit à une mention spéciale. Je le sais bien, mon compte-rendu est consacré aux publications diverses dont s'enrichissent nos collections bibliographiques. Mais la « relation » que donne « Le Vieux-Liège » des cérémonies jubilaires à toute la valeur, malgré sa forme resumée, de mainte publication plus importante. C'est à ce titre que je me permettrai, au début de ce nouveau compte-rendu analytique, de vous en dire un mot. Le 21 février 1894 quelques archéologues ou amateurs d'art liégeois se réunirent et créèrent une société dans le but de veiller au patrimoine artistique

et historique local, de sauvegarder les monuments, les œuvres d'art, les sites du pays liegeois. Les débuts furent rudes et souvent arides. Il fallait faire des démarches personnelles, entamer des polémiques de presse, organiser des visites et des excursions. Bientôt le public s'intéressa à ces efforts et prit une part de plus en plus active aux voyages. Un organe, « Le Vieux Liège », vit le jour et contribua grandement au succès des efforts des membres de la société. Peu après furent organisées des conférences publiques, un musée même ; le conservatoire des arts et métiers Wallons fut ouvert et donna asile à des collections folkloriques pleines d'intérêt. Bref, les résultats acquis furent sérieux et après 30 ans d'activité, ceux-ci démontrent les services importants et en même temps pratiques que « Le Vieux Liège » a rendus. On lui doit la conservation de maint monument ancien, de nombreuses œuvres d'art intéressantes, en même temps que la diffusion dans le public du goût des études archéologiques et une connaissance généralisée de l'histoire locale. Réparons donc un oubli involontaire et présentons à la vaillante société liégeoise et à son infatiguable fondateur, notre confrère M. Ch. J. Comhaire, nos plus sincères félicitations. *Ad multos annos* !

* * *

Une tête de Christ de la Cathédrale d'Arras fut exposée en 1913 à Gand à l'exposition rétrospective d'art ancien. C'était un morceau de sculpture d'une expression poignante et d'une exécution supérieure. Elle attira fortement l'attention. Cette belle œuvre avait été fortuitement découverte en 1843 ; on prétendait qu'elle provenait de l'ancien calvaire miraculeux, objet d'une dévotion intense, qui avait été érigé en 1738 et détruit en 1799. Les écrivains d'art l'avaient déjà signalée, mais ils différaient dans leurs opinions, lui attribuant une origine et une époque d'exécution très peu concordantes. Notre confrère, M. Jos. Casier, à son tour, l'étudie : il la compare aux autres figures de Christ existant dans diverses collections ; il en scrute le travail et l'expression. Se basant sur ces divers éléments, il conclut que cette tête semble avoir appartenu à un Christ provenant d'une croix triomphale d'église et qu'elle doit avoir été exé-

cutée approximativement entre les années 1450 et 1500. Elle porte tous les caractéristiques de l'art flamand de cette époque notamment la franchise d'exécution, la vigueur d'expression et un sentiment spontané de réalisme.

* * *

L'ordre bénédictin traversa aux XIIIe et XIVe siècles une crise qui se manifesta à la fois dans sa discipline et dans sa situation financière. C'est dom Berlière O. S. B. qui constate cet état de choses dans une notice qu'il consacre au *Recrutement dans les monastères bénédictins aux XIIIe et XIVe siècles*. Car c'est principalement à la manière dont s'opérait à cette époque le recrutement monastique qu'il attribue cette situation malheureuse. Ce recrutement avait lieu de diverses manières C'étaient d'abord les enfants qui étaient offerts par leurs parents, enfants souvent difformes ou incapables, et qui plus tard, malgré la liberté de vocation dont ils jouissaient, devenaient bien souvent pour les monastères des recrues malheureuses et peu édifiantes. D'autre part, les familles nobles s'étaient constituées un douaire ecclésiastique de beaucoup de monastères opulents; elles disposaient des charges et des faveurs qui en dépendaient et elles usaient de ces bénéfices en les attribuant à des enfants que souvent. sans la moindre vocation, elles introduisaient dans ces établissements religieux. Un autre abus consistait en l'autorisation d'entrer en religion au moyen de dispenses d'illégitimité, accordées aux batards des familles puissantes qui s'en débarrassaienten leur obtenant des dignités dans les cloîtres ou Chapitres. Dans beaucoup de couvents existaient des prébendes déterminées dotées de revenus fixes. L'autorité ponticale avait le droit d'en disposer. Elle concédait dans ce but des lettres d'expectative. Celles-ci étaient convoitées par certains personnages influents, mais dénués de ressources et qui, grâce à des demarches de tous genres, en obtenaient l'attribution en faveur de leurs enfants. Les religieux nommés en pareilles conditions, en général. doués de très peu de qualités monastiques, forçaient ainsi la porte des couvents pour lesquels ils constituaient bien souvent des recrues peu édifiantes.

Telles étaient les principales causes de la décadence religieuse qui se manifesta dès le XIIIe siècle. A l'appui de chacune d'entre elles dom Berlière enumère de nombreusx exemples. Ils prouvent à l'évidence combien le mal alors était répandu. Ces vocations imposées dans un âge encore tendre par l'ambition, l'avarice et l'intérêt, ne pouvaient donner des garanties de durée ou de solidité. Ce recrutement irrégulier était la source de maux de tous genres. Malgré des tentatives diverses une reforme sérieuse était difficile, les interessés faisant la loi et la loi pliant au gré de leurs préoccupations mondaines. Ce déplorable état de choses provoqua à l'évidence la décadence de l'ordre benedictin. Toutefois si cette situation était générale, elle n'était pourtant pas universelle, et certains monastères, notamment en Belgique, dirigés par des supérieurs de valeur, purent échapper à la contagion ; plus tard ils contribuèrent grandement au renouveau qui ramena l'ordre et la sainteté dans les diverses maisons de l'antique famille religieuse des fils de St Benoît (Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques. Bulletin, tome XVIII, fascicule 6.)

***

Le Dr Orillard, de Poitiers, visitant dernièrement à Anvers le musée Plantin, fut frappé par une inscription que le petit fils de l'imprimeur, François Raphelengius avait inscrite en dessous du portrait gravé de son grand père. affirmant que celui-ci était né à Chitré près de Chatellerault, en Poitou. Cette indication le dérouta complètement et désirant savoir d'une façon positive si *l'imprimeur Plantin était Tourrangeau ou Poitevin*, il écrivit à Anvers pour obtenir des renseignements précis.

Dans une lettre que publie le Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest (4e trimestre de 1923, p. 477) le Dr Orillard, communique la réponse qu'il reçut de M A. Delen. conservateur-adjoint du musée. Celui-ci résume toute la question. L'indication consignée au bas de la gravure est déduite d'un ancien document que l'on ne retrouve pas et qui aurait fait mention de la naissance de Plantin à Chitré. C'est une affirmation qui ne repose sur aucune

base sérieuse et semble complètement fantaisiste. Les auteurs les plus sérieux qui ont fait des recherches sur ce point sont généralement d'avis que c'est à Saint-Avertin, près de Tours que l'imprimeur vit le jour. Au XVIe siècle de nombreux membres de la famille Plantin habitaient encore dans cette localité. Toutefois il n'existe pas de certitude à cet égard. M. le Dr Orillard adresse un appel à ses collègues, les antiquaires de l'Ouest, pour l'aider à éclaircir ce point d'histoire locale.

* * *

La date de la mort de Claus Sluter n'est pas exactement connue. Certains historiens d'art, plusieurs dictionnaires artistiques, la fixent soit en 1404, soit à la fin de 1404, ou au commencement de 1405 ; d'autres adoptent la date précise de janvier 1406 Dans une note insérée dans les mémoires de la Commission des antiquités de la Côte d'Or, (Année 1923. Mars, page 61) publiées par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-lettres de Dijon, M. Henri Druot étudie ce problème. Se basant sur les comptes ducaux, sur certains contrats contemporains, il établit que le décès de l'illustre sculpteur a dû se produire entre le 24 septembre 1405 et le 31 janvier 1406. De cette constatation découle une autre conséquence. On reconnaissait à Sluter une part trop minime dans l'exécution des sculptures du tombeau de Philippe le Hardi On lui attribuait seulement deux des quarante et une statuettes placées dans les niches ornant la base du mausolée. Ayant travaillé pendant plus d'un an au tombeau, il est évident que la part qu'il a eue dans l'exécution de cette œuvre d'art a été plus considérable, Ce fut son neveu Claus de Werve qui acheva le travail commencé par son oncle.

* * *

Dans une *note sur quelques peintures du maitre inconnu dit de Sainte Gudule*, que la classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique, a insérée dans son Bulletin (tome VI, n°s 1-3, page 16) M. René Van Bastelaer décrit quelques tableaux qui datent de la seconde moitié du XVe siècle et qui offrent un grand intérêt au

point de vue de l'histoire locale bruxelloise. Ces œuvres sont au nombre de cinq, l'une est au Louvre et représente une instruction pastorale dans une chapelle. C'est ensuite un triptyque consacré à la parenté de Sainte Anne, deux portraits conservés l'un à la National Galery à Londres, l'autre au Palais de Dessau, et enfin dans une collection anglaise, le mariage de la Vierge. Dans tous ces tableaux on découvre des sites bruxellois, soit l'église St-Gudule, soit celle de Notre Dame au Sablon, soit encore une partie des remparts de la ville ou du local du grand Serment des arbalétriers. Des déductions ingénieuses permettent à M. Van Bastelaer d'établir que les portraits représentent deux personnages bruxellois, l'un secrétaire ou trésorier du grand Serment et maître de la Fabrique d'église du Sablon, l'autre membre du Petit Serment de St-Georges. Quant à l'artiste, auteur de ces œuvres, comme le prouvent ses connaissances des sites locaux, il doit évidemment être bruxellois. M. Van Bastelaer estime qu'il paraît être à la suite de Vander Weyden tout en étant sous l'influence de l'école louvaniste de Bouts. Il est à espérer qu'un complément d'étude permettra bientôt d'identifier exactement le peintre.

* * *

M. T. J. Arne publie une importante étude sur les *Relations de la Suède et de l'Orient pendant l'âge des Vikings*. De nombreuses colonies suédoises s'étaient établies en Russie; elles servirent d'intermédiaires pour les échanges commerciaux qui se créèrent entre les deux pays, et par l'entremise des Russes, avec les contrées orientales les plus éloignées. Au XIe siècle des objets de tous genres étaient importés en Suède; on les retrouve en grand nombre dans les tombes qui sont découvertes un peu partout en Scandinavie Les monnaies arabes, byzantines ou anglo-saxonnes, en argent, plus tard en billon, ont été exhumées en maints endroits Puis, ce sont des ustensiles et des vases en argent qui proviennent de l'Asie mineure, de la Syrie, et sont parvenus en Suède par la voie de Kiew. Des bijoux en argent filigrané sont semblables à ceux qu'on retrouve en Pologne et en Volhynie. Des armes richement ornées, des plaques ornementales aux formes artistiques, proviennent des contrées

qu'arrosent le Volga. Au point de vue artistique, et comme témoins d'une civilisation qui était déjà avancée, ces objets sont précieux. Les musées en renferment de nombreux spécimens. D'importantes publications les ont décrits. Ce sont ces sources et d'autres encore qu'explique M. Arne dans son intéressante étude dont la documentation et l'illustration sont remarquables.

* * *

Un peu avant, et au début de l'ère chrétienne, à la suite d'un refroidissement important de la température, un fort mouvement d'émigration se produisit en Scandinavie. Ce furent d'abord les Goths, qui se fixèrent à l'embouchure de la Vistule et aux bords de la Mer Noire, où, sous l'influence des peuples voisins, ils atteignirent rapidement un degré de civilisation avancée, étroitement apparentée à la civilisation byzantine. Puis ce furent les Burgondes qui s'établirent en Poméranie, les Herules qu'on retrouve sur les rives de la Mer d'Azov, les Lombards qui paraissent aux bords de l'Elbe inférieure, d'autres peuplades encore. Toutes empruntèrent à la civilisation occidentale et à leurs relations avec les Romains les usages et les idées qui florissaient dans leur nouvelle patrie. Ils gardèrent toutefois des relations suivies avec les contrées dont ils étaient originaires et contribuèrent à leur tour à y introduire les mœurs nouvelles qu'elles avaient adoptées. Chez elles l'usage de l'or était généralisé ; elles l'employaient pour les monnaies, pour les bijoux pour d'autres ustensiles encore, et dès le début de l'ère chrétienne en importèrent largement dans le Nord. C'est surtout à partir de la fin du IIIe siècle jusqu'au milieu du IVe, que ce mouvement est important.

De nombreuses traces en sont restées Des fouilles heureuses, opérées surtout dans les îles si nombreuses qui avoisinent les côtes suédoises, ont fourni d'importantes séries d'objets en or. C'est en se basant sur les résultats de ces trouvailles, que M. Olov. Robert Janse a écrit son ouvrage sur *le travail de l'or en Suède à l'époque mérovingienne*. Les monnaies découvertes en si grand nombre sont surtout romaines et byzantines, des *aurei* et des *solidi*. Une autre

catégorie d'objets en or de divers types, dont on a exhumé également de nombreux exemplaires, sont les bractéates, pendentifs en forme de monnaies, mais unifaces. Puis viennent les bijoux proprement dits, les colliers, bracelets, bagues, les pommeaux et autres ornements d'épées, enfin les anneaux, barres ou lingots ayant servi aux opérations commerciales et aux échanges. Les objets antérieurs au Ve siècle dénotent à l'évidence l'influence de l'art romain. Après cette époque, l'orfèvrerie scandinave se distingue par son caractère beaucoup plus original. L'ornementation est stylisée et les formes symétriques jouent un rôle prépondérant. Les nombreuses illustrations qui parsèment l'ouvrage de M. Janse, permettent de se rendre compte de la richesse artistique de tous ces objets auxquels leur composition métallique donnait déjà une si grande valeur.

* * *

Dans les *Oudheidkundige mededeelingen*, du *Rijksmuseum*, de Leyden, *nieuwe reeks* V[1], M. le Dr J. H. Holwerda développe des théories nouvelles au sujet de l'occupation franque dans nos provinces du Nord et dans celles du Midi de la Hollande Se basant sur les résultats déduits des nombreuses fouilles auxquelles il a présidé, et analysant les indications fournies par les auteurs contemporains et surtout par Grégoire de Tours, il assure que les chroniqueurs ont fortement exagéré l'importance des évènements qui se sont déroulés à cette époque et la puissance des chefs qui y ont été mêlés.

C'est ainsi qu'il dément catégoriquement les assertions de ces historiens, et c'est le plus grand nombre, qui affirment que la monarchie franque fut fondée à la suite des terribles invasions de hordes puissantes issues de Germanie, qui auraient mis violemment fin à la domination romaine et asservi les populations indigènes. Tout ceci, d'après lui, ne constituerait qu'un roman de pure imagination. Bien au contraire, ce seraient des petites bandes de Francs qui auraient passé à tour de rôle le Rhin, pour entrer dans le territoire romain et ça et là s'y établir dans une ville qu'ils occupèrent

ou des campagnes où ils s'arrêtèrent. Ils étaient commandés par des chefs dont l'autorité était toute locale et qui faisaient même bon ménage avec les Romains. C'est ainsi que l'un d'eux, Childeric, ayant mécontenté ses sujets, fut exilé par eux et remplacé par le *magister militum* romain Aegidius qui habitait à Cambrai. Les communications avec Rome étaient devenues fort réduites, et les divers groupes vivaient parfaitement tranquilles, l'un était commandé par un *rex francorum*, et l'autre par un *rex romanorum*. Childeric eut un fils Clovis, qui, désireux de récupérer l'héritage dont son père avait été frustré, attaqua Syagirus, le fils d'Aegidius. La lutte loin d'être, comme la dépeignent les historiens modernes, une épopée gigantesque entre les Romains et les Francs, n'aurait consisté qu'en une attaque armée dirigée en territoire romain par une bande franque. Bien plus, en 508, l'empereur Anastasius décora Clovis de la dignité consulaire. Et celui-ci, au lieu de conquérir les provinces romaines, devint un des soutiens de la puissance de Rome et réduisit à l'obéissance certains chefs de sa race qui prétendaient à l'indépendance. Quant aux Francs Saliens, dont parle l'histoire, on ne les trouve renseignés que dans un ou deux auteurs latins. La qualification de Saliens est inconnue chez les chroniqueurs contemporains ; ceux-ci ignorent encore plus complètement le nom de Repuaires. Et c'est ainsi qu'on vit au IVe siècle les peuplades franques ancrées sur le territoire romain, prendre part à la lutte pour repousser leurs frères de race restés barbares et tentant de traverser le Rhin. Et plus tard, la loi salique fit une demarcation bien marquée entre les Francs d'au dela et d'en deça du fleuve. M. Holwerda conclut son étude en affirmant, que les Francs n'occupèrent jamais le territoire actuel de la Flandre. Les peuples qui l'habitaient étaient de race bien différente, c'étaient les Thuringi, les Ménapiens, ceux-ci peuplant aussi le Brabant, ainsi que des groupes saxons. La frontière de la monarchie franque ne devrait pas être recherchée sur le territoire belge, mais à la Loire. Les bandes franques qui se logèrent dans nos provinces n'y formèrent que des groupes détachés ; ils passèrent plus tard sous la domination des Carolingiens et ce furent ceux-ci qui s'emparèrent du pays. Le travail de M. Holwerda est évidemment fort intéressant à consulter

* * *

Un élève de M. le comte Begouën, le savant auquel sont dues de si remarquables contributions à l'art préhistorique, M. Norbert Castenet, interpride nageur, eut le courage de plonger sous une voûte entièrement cachée par les eaux d'un ruisseau et de parvenir ainsi à tâtons dans une caverne dont il avait pressenti l'existence au sein de collines rocheuses. Sa témérité fut recompensée, car il y fit les plus étonnantes découvertes. Les parois des galeries étaient couvertes de dessins d'animaux assez grossièrement gravés : des bisons, une hémione, peut-être un mammouth, surtout des chevaux et d'autres animaux non déterminés. Mais plus importantes que ces exquisses sont des figure en argile; un ourson en ronde bosse, deux felins appliqués sur la paroi, des chevaux sculptés sur le sol, un grand felin et d'autres figures malheureusement détériorées par les eaux. Toutes ces sculptures sont criblées de trous ou d'estafilades évidemment produites dans un but d'envoûtement pour obtenir des chasses fructueuses.

Mais cette caverne présente une autre particularité d'un grand intérêt. On y retrouve en effet tous les éléments qui ont servi au modelage au moyen de l'argile de ces figures d'animaux. Ce sont des espèces de cuvettes creusées dans le sol ou les parois pour l'extraction de l'argile, des boules pétries, des boudins de terre prêts à être employés, des surfaces planes destinées à recevoir les dessins ; partout les traces des doigts des artistes préhistoriques sont encore apparentes.

Autre particularité jusqu'ici non encore expliquée, il existe des fentes de rochers colmatées avec de l'argile, dans laquelle on a pratiqué au moyen des doigts des trous plus ou moins profonds. Une lame en silex et d'autres objets y sont fixés par des boules de terre.

M. le comte Begouën qui a son tour a pu pénétrer dans la caverne a consigné toutes les particularités de ces œuvres d'art préhistoriques ; il en expose les détails dans une brochure qu'il consacre aux *modelages en argile de la caverne de Montespan. (Haute-Garonne)*. Ces sculptures ou dessins qui ont été conservés grace à la disposition particulière de la caverne dans laquelle ils

étaient cachés, datent, d'après M. le comte Begouën, de l'époque du vieux Magdelenien, et rappellent les dessins découverts dans bien d'autres grottes pyrénéennes.

Juin 1924. FERNAND DONNET.

Les Fonts baptismaux de l'église Notre-Dame à Dinant.

Ces fonts, en pierre calcaire bleue, ont déjà été signalés par divers auteurs. M. Le Grand de Reulant, le premier, s'en occupa en 1865, à l'Académie d'archéologie (1) ; puis vint Jules Helbig (2). Ces deux auteurs lui assignèrent comme date le XIIIe siècle et Van Ysendyck les classa dans la même époque ; de son côté, M. le chanoine Reusens les plaça à la fin du XIIIe siècle.

Les notes caractéristiques de ce monument, posant sur un pédicule, et surtout le style des têtes qui en décorent la partie supérieure, appartiennent cependant au quinzième siècle avancé. Quant à la petite cuve, qui se trouve à côté des fonts proprement dits, elle est d'une époque beaucoup plus tardive. Le profil de cette dernière cuve permettrait de la dater du XVIe siècle, sinon du XVIIe siècle. Ce déversoir constitue une disposition, peut-être unique, du moins fort rare. Nous ne connaissons pas de specimen analogue en Belgique. En France, il existe un exemplaire intéressant à l'église de Chérisé, qui a été reproduit par M. Paul Saintenoy (4) dans son étude sur les fonts baptismaux.

Les reproductions de Le Grand de Reulant et du chanoine Reusens ne donnent qu'une idée incomplète de ces fonts, dont

(1) *Ann. de l'Académie d'Archéologie*, t. I, 2e série, 1865.

(2) Jules Helbig. Cfr. *Bulletin des Gildes de Saint Thomas et de Saint-Luc*, t. VI, p. 160.

(3) Reusens. *Les Eléments d'Archéologie chrétienne*, t. II, p. 294, fig. 345.

(4) P. Saintenoy. *Prolégomènes à l'étude de la filiation des formes des fonts baptismaux depuis les Baptistères jusqu'au XVIe siècle*, p. 135.

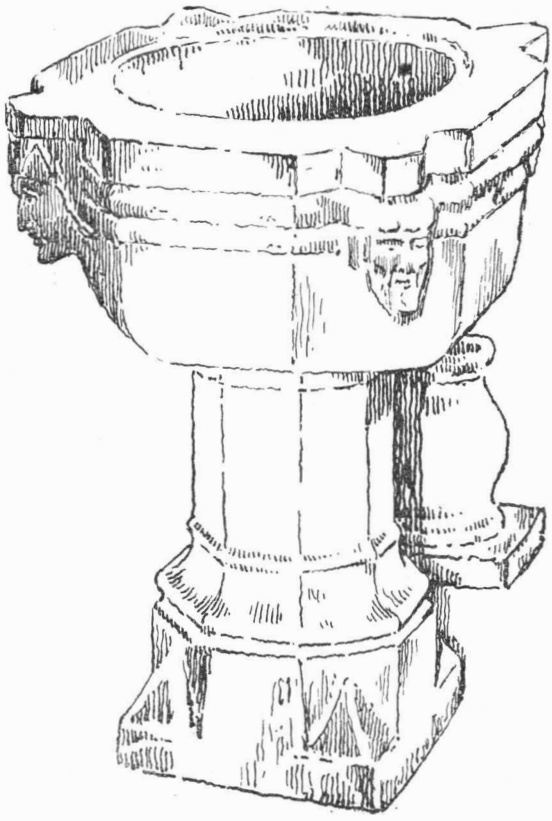

Fig. 1. — Fonts baptismaux de l'église de Dinant, 1472-1473.

le pied fut longtemps engagé dans le sol (1). Au surplus on possède aujourd'hui tous les renseignements désirables sur ce monument, que nous présentons d'après Van Ysendyck, qui en a donné une bonne reproduction, dans le milieu où ils se trouvent (2).

(1) Lorsque ces auteurs firent paraître leur reproduction, le pied de la cuve baptismale n'avait pas encore été dégagé. Il le fut seulement du jour où le sol fut abaissé au niveau de l'ancien pavement.

(2) Van Ysendyck. *Les Monuments classés*. T. V.

Les fonts furent exécutés vers la fin du XVe siècle pour remplacer, comme on le verra bientôt, ceux qui avaient été détruits lors du sac de Dinant, en 1466, par Charles le Téméraire. Cette circonstance nous inclinerait même à croire que ces derniers n'étaient pas en pierre. Pourquoi des soudards au service du prince bourguignon se seraient-ils amusés à détruire des fonts anciens en pierre vraisemblablement, d'aspect rude et sévère, alors qu'ils respectèrent des sculptures beaucoup plus délicates de l'église, entre autres celles du baptistère, qui nous sont parvenues dans un état de conservation irréprochable ? Les riches bourgeois de Dinant, aux belles années de prospérité, ne se seront pas contentés de fonts en pierre, mais ils auront eu à cœur de doter leur collégiale d'une cuve baptismale en laiton. Sans doute maints d'entre eux connaissaient au moins de réputation la fameuse mer d'airain portée par des bœufs de Notre Dame des fonts près de la cathédrale Saint Lambert à Liège. Ce chef d'œuvre attribué à Lambert Patras (1) sur le témoignage de Jean d'Outremeuse, procède, comme on le sait, de Renier de Huy (2). Il est fort vraisemblable que si l'on tient compte de l'importance de l'industrie locale, qui livrait des productions de valeur non seulement aux sanctuaires belges, mais aussi à ceux de l'étranger, que les pièces en laiton ont dû faire partie, sans aucun doute, du mobilier des églises de Dinant et en particulier de celui de la collégiale.

Si vraisemblable que nous paraisse notre conjecture relative aux premiers fonts de cette église, nous ne voudrions pas, par principe, lui accorder plus d'importance que n'en doit comporter une conjecture en matière d'histoire.

Il convient d'ailleurs de passer aux données que nous tirons des comptes de la reconstruction de la collégiale dinantaise.

L'un des premiers soins des chanoines fut de pourvoir l'église de nouveaux fonts baptismaux ; dans leur pauvreté ils ne pouvaient songer à faire grand luxe; ils s'adressèrent donc à Lambert Ad le

(1) Godefroid Kurth. *L'auteur véritable des fonts baptismaux de Saint Barthélemy* de Liège et le prétendu Lambert Patras. Classe des lettres. Bull. de l'Acad. 1903.

(2) Jos. Destrée. Renier de *Huy auteur des fonts baptismaux de Saint Barthélemy à Liège et de l'encensoir du Musée de Lille.* Bruxelles 1904.

Namur, tailleur de pierre et à ses « parchemiers » pour les pierres des fonts de l'église. De ce chef, il y eut une dépense « de cinq florins

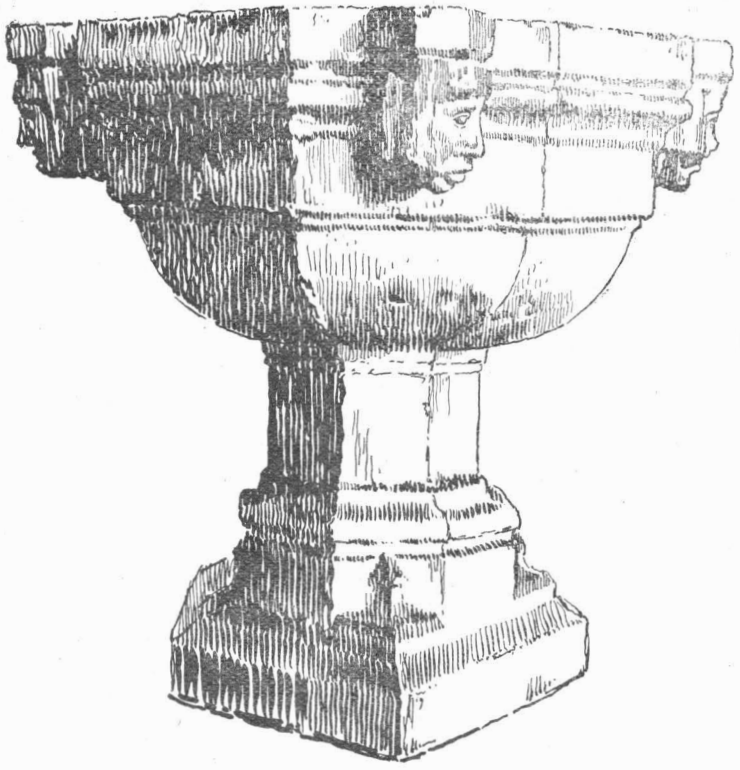

Fig. 2. — Fonts de l'église de Flémalle-Grande.
XVe siècle.

du Rhin et de cinq aidans» Au dit Lambert et à ses coadjuteurs la nuit de la nativité de Notre-Dame « pour avoir assis et drechiet le font de dans l'église ..... 5 aidans ». (1)

(1) *Cartulaire de la Commune de Dinant*, t. 8, p. 116. — Comptes de 1472-1473.

On cite aussi, parmi les fournisseurs de pierres, lors de la reconstruction de la collégiale, un Franchois de Namur. Il devait avoir

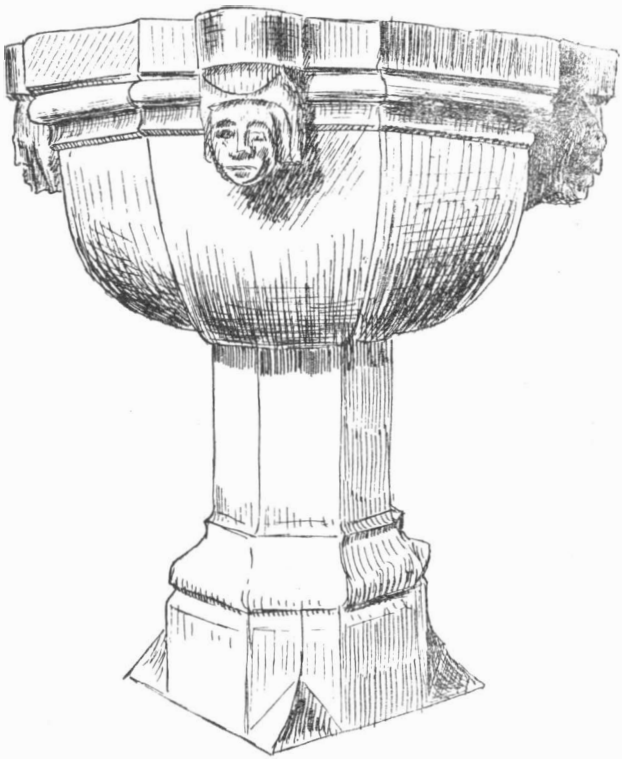

Fig. 3. — Fonts d'Ulvesbüll, XVe siècle.

un atelier important dans la ville, sinon les chanoines de Dinant ne se fussent pas adressés à lui pour faire venir d'autres matériaux destinés à la réédification de l'église en ruines.

Fait intéressant à noter, nous n'avons jamais vu citer d'atelier de sculpture à Namur pour la livraison de fonts baptismaux à l'instar de ceux qui se trouvaient jadis à Tournai. On connaît, il est vrai,

le sculpteur Jacques Jacoris mort en 1395 (1). Son tombeau se trouvait dans la chapelle des Grands Malades (lépreux) à Namur ; lors de la démolition de celle-ci, il fut transporté dans la chapelle de l'hospice Saint Gilles. Sur la face antérieure du monument, on voit trois deuillants, deux femmes et un pleureur, tenant un livre ou un chapelet. L'imagier est représenté gisant la tête reposant sur un coussin et les pieds sur un lion couché.

La tombe est sculptée « probablement par lui-même ». Cette hypothèse de M. Helbig semble confirmée par ce fait que la date du décès décèle une toute autre facture que le reste de l'inscription. Celle-ci aurait donc été complétée, après décès par une main étrangère.

Jacoris était frère dans la maison des Grands malades, où il avait pris l'habit religieux pour soigner les lépreux et les pestiférés.

Ce tombeau constitue plutôt un travail de rude facture, tel qu'on en remarque sur les fonts baptismaux de la région mosane. On oserait en quelque sorte conclure qu'avant de se consacrer au soulagement des lépreux, Jacoris s'était probablement occupé de la taille de fonts baptismaux. En tous cas, cette industrie a dû exister à Namur ou dans la région namuroise, à une époque très reculée ainsi qu'on peut le démontrer par voie de comparaisons. Elle faisait le pendant de celle de Tournai.

Avant de faire des rapprochements, décrivons sommairement la cuve baptismale de la collégiale de Dinant. Le pied est établi sur un plan octogonal. Le support de la cuve, rehaussé de quatre petites culées semi pyramidales, est relié par une doucine à une cuve hémisphérique à huit pans, dont le cadre s'agrémente en saillie de quatre têtes humaines Le couvercle, en manière de coupole en laiton, est surmonté d'une croix avec un Christ ; il est d'un travail assez récent et sur lequel il n'y a pas lieu d'insister ; d'ailleurs il ne figure pas dans la reproduction qui accompagne ce travail.

Le spécimen, qui se rapproche le plus des fonts que nous étu-

(1) Jules Helbig. *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liége et sur les bords de la Meuse*, pp. 88 et suivants.

dions, se trouve à Ulvesbüll, cercle d'Eiderstedt, (Schleswig-Holstein). Identiques à ceux de Dinant pour la base, le pied et la cuve, ils n'en diffèrent que par les têtes en relief qui sont plus caractérisées. Il convient encore de signaler les fonts de Flémalle-Grande. On remarque dans ceux-ci l'emploi de la cuve hexagonale, la présence de quatre têtes humaines dont l'une coiffée d'un chaperon ne laisse pas d'être expressive. A noter également les quatre culées du pied.

Les fonts de Witzwort (Schleswig-Holstein) (1) ont aussi des analogies pour l'ordonnance générale avec le type dinantais ; les culées sont identiques à celles des fonts de Flémalle-Grande et la cuve a reçu huit têtes au lieu du chiffre traditionnel de quatre (2).

On a donc exporté de Namur des fonts en pierre calcaire dans le Nord de l'Europe. Ce transport s'effectuait par la Meuse à travers la Hollande. D'ailleurs c'est par ce pays qu'arrivaient les matériaux de beaucoup d'églises du Schleswig-Holstein Ces fonts s'apparentent du reste à ceux d'Hönnepel et de Bosheim, reproduit par Clemen et Born dans des descriptions d'églises du Bas-Rhin. Ces fonts datent sans doute du XIIe siècle ; mais une date précise ne pourra leur être assignée, que lorsqu'on aura fait une étude complète des fonts baptismaux de la province de Kempen. Les fonts mosans du XIIe siècle sont caractérisés par un support cylindrique ou par un pilier cantonné de quatre colonnettes, la partie supérieure étant ornée de têtes humaines. Sous ce double rapport, il y a lieu de signaler, d'après l'ouvrage de M. Paul Saintenoy déjà cité, les fonts d'Achènes fig. 29, ceux de Flostroy, fig. 36, ceux de Gosnes, appartenant tous à la province de Namur, ceux de Huy fig. 31 et ceux d'Odilienberg (Limbourg Holl.). Mentionnons aussi, d'après M. Sauermann, les fonts de Hoyer, cercle de Tondern.

Les fonts baptismaux de Süderkapel, Oekholm et Witzwort appartiennent à un autre type. Ils sont mono-pédiculés et ils ont la cuve ornée de quatre têtes humaines Ceux de Witzwort, comme il a été dit plus haut, en ont 8 et elles permettent, grâce à des détails de costume, de dater ces fonts du XVe siècle.

(1) Dr Ernst Sauermann. *Die mittelalterlichen Taufstein*, der Provinz *Schleswig.*

(2) Dr E. Sauermann. *Ibidem.*

Il ne sera pas hors de propos d'ajouter quelques mots au sujet de la piscine pédiculée de Dinant, qui a été rapprochée de celle de Chérisé, dans le diocèse de Mans, fig. 57 (1). «Comme on s'en rend compte, dit M. Jos. Mallet, dès le premier abord ce qui caractérise ces fonts de Chérisé, c'est la *piscine pèdiculée*. qui y est accolée, piscine au-dessus de laquelle on plaçait la tête de l'enfant (ainsi du reste qu'on le fait encore maintenant), lorsqu'on versait sur elle l'eau baptismale. Un petit conduit, dont on voit l'orifice dans la figure ci-annexée permet au surplus à l'eau de descendre se perdre dans la terre.

Aussi la cuve principale n'est-t-elle point partagée, comme celle des fonts ordinaires, en deux compartiments, dont l'un a précisément la destination de la piscine de Chérité, et l'autre contient l'eau du baptême, bénite le Samedi Saint et la Vigile de la Pentecôte. Ces fonts appartiennent évidemment au XVIIe ou au XVIIIe siècle (2).

JOS. DESTRÉE.

(1) PAUL SAINTENOY. *Ouvrage cité* p. 135.

(2) Lettre de 2 décembre 1870 adressée à la *Revue de l'Art chrétien.*

George de la Hele

maître de chapelle-compositeur

1547-1587.

—

Arrivé à Anvers, de Gouhay (Gouy), près de Béthune, dans les Flandres françaises, Pierre de la Hele, père de George, s'y enrola dans la Corporation des porteurs de tourbe («torfdraegers»), à la date du 6 mars 1534 (1).

(1) *Archives communales d'Anvers*, *Vierschaerboek*, nº 1. « Poorters, 6 Meert 1534. Peter de la Hele van Gouhay by betuynen, torfdrager ».

Le pays de Béthune semble bien être le berceau de la famille de la Hele. Un prêtre, François de la Hele, était bénéficiaire d'une prébende canonicale en l'église collégiale de Saint-Barthélemy à Béthune, mais habitait Gand en 1600, ainsi qu'il appert de deux documents conservés aux *Archives générales du Royaume; Papiers d'État et de l'Audience*, Liasse nº 1253[3] : a) «Remonstre tres humblement Mre Anthoine Morel, pbre, eaige de cinquante et quattre ans comme Mre François de le hele pbre eiage de trente et trois ans lui auroit resigne purement et simplement sa prebende et chanoisnie quil at en leglise collegialle de S. Bartholomy a Bethune et attendu que Rolle est finij supplie tres humblement que Vos Altezzes Sermes soient servies aggreer la susde resignation et faire despescher lres en tel cas pertinentes....»

b) « Je soubzsigné cede et resigne par ceste au proufflct d'Ant. Morel la chanoinie de St. Bartholomy a Bethune luy consentant en tant qu'en moy est quil leve lres et depesche a ce requise. Faict a Gand le 22 Apvril 1600.

françois de le hele ».

Il y vint accompagné d'un frère nommé Ysebrant, reçu bourgeois en 1532-1533 (voir annexe IV). La profession d'artiste-peintre, que ce dernier exerça avec quelque talent à Anvers, permet de présumer que l'éducation reçue par lui et par son frère Pierre, le père de George, fut de nature plus soignée que celle qui mène au métier vulgaire de manœuvre ou porte-faix. Vraisemblablement, donc, était-ce en négociant que Pierre de la Hele s'occupa de la tourbe, le charbon de son temps.

Esprit cultivé, plein d'aspirations intellectuelles, assisté dans celles-ci par une épouse active, qui partagea ses vues, il trouva dans cette situation sociale les moyens de donner à ses enfants une instruction solide, grâce à laquelle, certains d'entre eux purent s'élever dans le rang social; les unes, Anne et Cornélie, comme institutrices, l'autre, George, comme maître de chapelle à la Cour de Philippe II.

En raison des prescriptions alors en usage quant à l'admission dans la bourgeoisie, pour laquelle on exigeait un séjour préalable et l'exercice pendant un an au moins, d'une profession dans la commune, on est en droit de faire la conjecture que l'arrivée de Pierre de la Hele, à Anvers, fut antérieure à l'année 1534, d'un an pour le moins, et vraisemblablement de plus encore.

Il y épousa vers cette même époque, *Cornélie Bruers*. Celle-ci, morte prématurément vers 1535, lui laissa deux fils, nommés *Pierre* et *Jean*. Veuf, Pierre de la Hele contracta une seconde union en 1536, au plus tard, avec *Anne Van Schutteputte*, dont naquirent quatre enfants, *Anne*, en 1537, *Gilles*, peu après, *Cornélie*, en 1546, et *George*, en 1547.

Ce dernier fut le compositeur bien connu. Son âge peut être établi exactement grâce à un document d'archives du 23 juin 1571, dans lequel George de la Hele est qualifié d'étudiant à l'Université de Louvain et est déclaré être âgé de 24 ans (voir annexe IV). Son testament contient, d'autre part, les noms de ses parents, ce qui écarte, ainsi, toute confusion ou doute au sujet des auteurs de ses jours.

Son père était décédé en 1567. Sa mère lui survécut et vivait encore en 1591, âgée alors de 84 ans (1).

* * *

A défaut de renseignements sur l'enfance de George de la Hele, il faut bien se risquer à quelque conjecture sur son apprentissage musical et la moins téméraire est celle de présumer qu'il le fit dans sa ville natale, le lieu de résidence de ses parents.

Lorsqu'il eut sept ans, l'âge d'aptitude pour être enrôlé comme choral, le bâton de maître de chapelle de la Cathédrale de N.-D. à Anvers, était tenu par Antoine Barbé, dont les compositions musi-

(1) Tous ces détails biographiques sont tirés de documents d'archives, relevés par le chevalier Léon de Burbure dans les Archives communales d'Anvers. D'après ceux-ci, communiqués en annexes, on peut dresser le crayon généalogique suivant :

Pierre de la Hele, décédé avant mai 1567, épouse :

I. vers 1533, *Cornélie Bruers*, décédée vers 1535.

II. vers 1536, *Anne van Schutteputte*, née en 1507, vit encore en 1591.

De la première union naquirent :

1° *Pierre*, décédé en 1580

qui épouse a) le 2 Nov. 1554, *Spinosa Voswinckel*, décédée en 1567

b) , *Maria Fransens*.

2° *Jean*.

De la seconde union naquirent ;

1° *Anne*, en 1537, qui vit en 1585.

2° *Gilles*, qui épouse *Jeanne*.....

dont naquirent : a) *Anne*, en 1569

b) *George* et *Maria*, en 1574.

3° *Cornélie*, née en 1546.

4° *George*, né en 1547.

Pierre de la Hele issu du premier mariage de Pierre avec Cornélie Bruers, exerça la profession de tailleur.

Le maître de chapelle, *George* de la Hele, fut parrain, en 1574, d'un des enfants jumeaux issus de *Gilles*, son frère. Ce dernier est peut-être le peintre qui en 1552 fut l'élève de Pierre Coeck et qui obtint la maîtrise de la Gilde de Saint-Luc.

Anne et *Cornélie*, sœurs de maître George, s'occupèrent d'enseignement. Anne, agée de 26 ans en 1563, fut autorisée, à ce moment, par l'Association des instituteurs, à faire l'enseignement du flamand, du français, d'arithmétique, de lecture et d'écriture.

Cfr. les annexes I, II, III, IV et V et l'Etat civil de la Ville d'Anvers.

cales attestent le mérite et les talents, qui ont dû avoir quelque influence sur la formation de notre aspirant musicien.

L'œil vigilant de Barbé a dû déceler dans le jeune élève, en lui inculquant les premières notions de l'art musical, une nature d'élite que le maître s'appliqua, sans doute, à faire épanouir au plus vite pour lui ouvrir la voie vers une situation brillante; effort très méritoire, car l'élève en justifia, plus tard, toute l'efficacité.

George de la Hele nous informe, lui-même, sur le début de la seconde étape de sa carrière artistique.

Dans une requête adressée par lui à Philippe II, en 1579, il « remonstre que passé dix-neuf ou vint ans il at esté enffant de la » chappelle de Vostre Majesté en Espaigne par l'espace de dix ans ou » environ » (voir p. 115).

Ce renseignement, qui est le plus reculé sur sa carrière, nous apprend, du même coup, son entrée, en 1560, comme choral dans la chapelle royale de Philippe II.

Ce fut le moment où Pierre de Manchicourt, installé maître de cette chapelle, en mai 1559, procéda à une réorganisation de son personnel chantant.

Vers le mois de mai de l'année 1560 il conduisit, des Pays-Bas à Madrid, un groupe de chanteurs, dont, sans doute, George de la Hele fit partie (cfr. index bibliographique, nº 4, t. VIII).

Celui-ci partit donc, pour l'Espagne, à peine âgé de 13 ans. Déplacement effectué sur conseil de son maître, faut-il croire, car l'abandon de tout ce qui lui était cher et surtout la séparation de ses parents et de sa famille devaient constituer une détermination bien dure pour un jeune cœur largement ouvert aux plus tendres affections.

Dans les listes, publiées à ce jour, du personnel de la chapelle royale le nom de George de la Hele apparaît comme enfant de chœur, successivement en 1562, 1565 et 1566. Au 4 janvier 1570, il figure encore au nombre des dix-neuf enfants de chœur, qui alors étaient attachés à la chapelle de Philippe II. A ce moment, il s'en détacha six, dont quatre furent renvoyés aux Pays-Bas, pour y faire leurs études supérieures.

George de la Hele, indubitablement, était au nombre de ces quatre

derniers, car, l'année après, en 1571, on le dit étudiant à l'Université de Louvain.

Fait étrange, mais qu'établit, pourtant, ce document, c'est qu'en 1570, alors qu'il eut atteint déjà sa vingt-troisième année, George de la Hele soit inscrit encore en qualité d'enfant de chœur.

Raisonnablement il ne pouvait plus être considéré comme tel. Peut-être chantait-il en fausset, ou bien, et ceci nous paraît bien plus probable, Philippe II continuait-il à le faire inscrire comme choral, afin de ne pas lui faire perdre au cours d'études qu'il effectuait, comme d'autres de ses collègues, à l'Université d'Alcala, des bénéfices dont il jouissait, tels que ceux que lui procurait la prébende qu'il détenait, dès 1564, sur une chapelle d'Artois, et ceux, inhérents aux « personatz coustries et hospitaulx de Brabant et d'Oultremeuze », qui lui avaient été octroyés, dès son début (1).

Simple conjecture, mais de la part d'un roi protecteur, souci pareil pourrait bien avoir été une réalité, puisque l'année suivante, en 1571, George de la Hele, on le sait, était immatriculé à l'Université de Louvain. Le registre matricule de l'année 1570-1571 de cette institution est perdu, et, de ce fait nous échappe le contrôle de cette information contenue dans un acte de 1571 (voir annexe IV), ainsi que d'autres renseignements et sur le genre d'études qu'il y fit et sur le lieu de son origine, qui, généralement, sont annotés dans ces registres.

Il ne fit pas long feu à l'*Alma Mater* de Louvain.

Séverin Cornet, compositeur de renom, maître des choraux au service du Chapitre de la métropole de Saint-Rombaut à Malines, depuis 1562, quitta ce poste au début de l'année 1572 (ind. bibl. n°9).

L'occasion, peut-on croire, sembla propice à George de la Hele pour débuter comme maître de chant et la saisit-il pour solliciter cette place ? Ou bien, l'attention du Chapitre métropolitain fut-elle attirée sur les aptitudes remarquables du jeune maître ? Rien

(1) *Archives du Royaume. Papiers d'Etat et de l'Audience*, nos 1250 et 1251. Roles des bénéfices, l'un de janvier 1564 (n. s.) et l'autre sans date, dans lequel il se trouve comme « enfant nouvellement receu ».

ne permet de déterminer le mobile qui le dirigea vers Malines pour y remplir les fonctions que Séverin Cornet venait de quitter.

A partir du 28 mars 1572, George de la Hele reçut du clergé métropolitain, groupé en association dénommée les: Soixante Frères « de LX Gebroeders » la rémunération de ses services musicaux aux offices de cette association. A la même date il succèda à Cornet comme maître des choraux et fut aussi le remplaçant du chanoine Morillon dans certaines charges inhérentes aux fonctions de celui-ci.

Il semble donc, par ces particularités, que George de la Hele prit service dans la maîtrise de Saint-Rombaut à la date du 28 mars 1572 (voir annexe VIII). Cette date se trouve confirmée encore par l'entrée en fonctions, au même moment, de Séverin Cornet comme maître de chapelle à la cathédrale de N.-D. à Anvers, en place de Gérard van Turnhout.

Dans le compte de la Ville de Malines de l'année 1571-1572, au f° 222 v°, le nom George de la Hele figure une nouvelle fois. Il est rangé parmi ceux qui ont participé à la procession sortie en juillet, en célébration de la fête patronale de Saint-Rombaut (1).

Du chef de services rendus à l'occasion des processions annuelles, à Pâques et en juillet, les maîtres de chant de la métropole de Saint-Rombaut recevaient de l'Administration communale un présent, consistant en pots de vin. Les registres des comptes communaux en font état régulièrement, mais le plus souvent l'annotation se borne à la seule mention du qualificatif de maître du chant, sans qu'on y accole le nom de celui-ci. A part la mention du nom de George de la Hele à l'occasion de la procession de juillet 1572, les comptes communaux de Malines s'abstiennent de le citer.

De par ces omissions de la part des fonctionnaires communaux, on perd toute trace de notre musicien à Malines et nous sommes privé aussi de toute particularité sur son séjour et sur ses services, car les registres des *Acta capitularia* de la métropole de Saint-Rombaut, dans lesquels on rencontre assez fréquemment des détails sur les musiciens, sont totalement muets à son sujet.

(1) « Acht stadtstoopen Rinswyns gepnt Mr Jooris de la helle sangmeestere van Sincte Rommons voor zynen kermiswyn ten ommegange in Julio lxxij tot xiij scell. en z de gelte p. ordonn. VIII ℔ VIII sc.

George de la Hele fut appelé, en 1574 dit-on, au poste de maitre des choraux à l'église cathédrale de Tournai. En l'absence de toute particularité sur sa vie entre 1572 et 1574, on peut présumer qu'il resta, jusqu'alors, attaché à la maîtrise malinoise.

Bien qu'en 1572 eut lieu le mémorable sac de la ville de Malines, dont les conséquences obérèrent fortement la situation économique des habitants, ce qui aurait pu entraîner quelque modification sur le maintien de la résidence de George de la Hele en cette ville, il apparaît cependant, par les documents d'archives, que les cérémonies et les services du culte en l'église n'en furent point affectés, de sorte qu'on est autorisé à croire qu'il ne quitta son poste de maître de chant, ou plutôt de maître des choraux à Malines qu'au moment où il se rendit à Tournai pour y remplir le même office. Au reste, le texte de l'attestation délivrée à son sujet, en 1581, par l'organiste Michel De Bocq, confirme cette manière de voir (voir page 119).

A Tournai il se fit apprécier comme musicien et estimer comme particulier (1).

Au témoignage d'André Catulle (ind. bibliogr. nº 15), George de la Hele fut un des plus éminents musiciens qui illustrèrent la ville de Tournai.

Il s'y fit estimer aussi comme particulier, à preuve la confiance lui témoignée par deux de ses compatriotes anversois, en le chargeant de règler pour eux la liquidation d'un compte avec des habitants de Tournai, leurs débiteurs (voir annexe VI).

Au cours de son séjour en cette ville, son talent musical mûri s'affermit de façon éclatante.

Lors d'un concours de composition musicale organisé, en 1576, à Evreux, « en honneur de Madame S. Cécile », auquel George de la Hele participa, il obtint un double succès, décrochant le prix pour le plus beau motet, consistant en un anneau d'or orné de l'emblème d'une harpe en argent, ainsi que le prix pour la plus belle chanson consistant en anneau d'or orné de l'emblème d'une flûte en argent (ind. bibl. nº 16).

(1) Nos investigations à Tournai, auprès de M. le chanoine Warichez, archiviste de l'Archevêché, pour être renseigné sur les dates de son arrivée à Tournai et de son départ de cette ville, sont restées infructueuses.

Le talent de George de la Hele, complètement épanoui, reçut peu après une consécration nouvelle.

Christophe Plantin lui fit l'insigne honneur de mettre à l'impression huit messes de sa composition qu'il édita en 1578 en un recueil auquel il consacra un soin tout particulier et qu'il orna de gravures d'un luxe remarquable.

La dédicace de cet ouvrage, adressée à Philippe II, est datée de Tournai en octobre 1577. Le compositeur y rappelle les dix années passées au service de ce roi et il se confond en protestations de reconnaissance et de dévouement.

Au cours de l'année 1578, le 2 octobre, il fut nommé chanoine semi-prébendé à la cathédrale de Tournai, par l'évêque Pierre de Pintaflour, prébende qu'il résigna, en 1581, au moment de son départ pour Madrid.

A propos de ce canonicat il importe de relever qu'on a fait état de son ordination de prêtre en 1571, après des études théologiques faites à l'Université de Louvain (ind. bibl. n° 1). Malgré nos investigations, il ne nous est pas possible de confirmer cette particularité par un document quelconque.

Sa situation de maître de chapelle et les bénéfices inhérents à sa semi-prébende canonicale d'une part et à sa chapellenie d'Artois, d'autre part, ne suffisaient vraisemblablement pas pour lui garantir ses besoins, accrus encore par l'assistance généreuse qu'il prêta à sa mère veuve, résidant à Anvers.

En raison de cette insuffisance, sans doute, sollicita-t-il, en octobre 1579, du roi, son protecteur, l'octroi de la prébende de la chapelle castrale de Lens, vacante à ce moment et sur le rôle de laquelle il était inscrit, du reste, en ordre utile. Voici en quels termes il débute sa requête :

« Au roy, remonstre en toute humilité, George de la Hele, maistre » du chant de l'église cathédrale de Tournay, que passé dix-neuf ou » vint ans il at esté enffant de la chappelle de Vostre Majesté en » Espaigne par l'espace de dix ans ou environ, en contemplation » de quoy il auroit pleu à Vostre Majesté le colloquer sur le rolle » sur les chappelles d'Artoys estantz à la disposition de Vostre » Majesté, et comme ainsy soit que la chappelle castrale de Lens, en » Artois, est présentement vacante par le trespas de feu maistre Jean

» de Rosa, archidiacre d'Ostrevent et chanoine d'Arras..... » (ind. bibliogr. nº 6, tome III).

Il obtint satisfaction, mais, l'octroi de cette prébende suscita de longues polémiques soulevées par un chanoine d'Arras, nommé maître Noël de Lichteville, qui prétendait être en possession de cette chapellenie par une décision antérieure. Elles amenèrent George de la Hele, alors qu'il avait été nommé déjà en 1580 maître de la chapelle à la Cour de Philippe II, à adresser au Roi une nouvelle requête, en ces termes :

« Remonstre, en toutte humilité, George de la Hele, maistre de la » chappelle de Vostre Majesté, en court d'Espaigne, comme il est tiré » en justice par devant ceulx du conseil en Arthois, par maistre Noël » Listeville, prétendant droict en la chappelle castrale de Lens, en » vertu de certaine prétendue permutation qu'il prétend avoir faict » par l'adveu et l'aggréation de l'archiducq Matthias, avec feu » l'archidiacre Rosa, à une aultre chappelle, et nonobstant que aultre » conseil n'est juge compétent en matière de bénéfices du droict » patronage de Vostre Majesté (comme est la dicte chappelle castrale), » que Vostre Conseil privé, à l'exclusion de tous aultres, etc. ».

Le Conseil privé, par lettre du 31 octobre 1581, opina que le droit de revendiquer « des benefices jà auparavant acquis et affectez à ceux dénommés au rôle » ne pouvait être ôté à maître Noël de Lichteville, par personne. Nonobstant cette décision, George de la Hele revint à la charge, pour démontrer que, comme « depuis la confection dudict rolle, y estant icelluy de la Helle inscript, il y auroit droict acquis audict benefice litigieux dépendant dudict patronaige de Sa Majesté de manière que, à son préjudice, le dict archiducq n'en auroit peu disposer... » et il demanda lettre de provision *in formâ*.

Edm. Van der Straeten (t. I.) qui communique le texte de cette requête ajoute : « Les pièces subsidiaires du débat manquent, mais il y a lieu de croire que gain de cause fut donné à notre musicien ». En recherchant nous-même la pièce publiée ci-dessus d'après Van der Straeten, mais que nous n'avons pas réussi à retrouver, nous avons mis la main sur celles qui étaient restées inconnues à ce savant musicographe. Elles forment le dossier des débats, contenant l'exposé de la cause, les conclusions du demandeur et celles du

défendeur, ainsi que le jugement intervenu au 28 septembre 1581. Ce dernier débute comme suit : « Monseigneur, sest puis certain temps meu proces par devant nous contre M^tre Noel de lichteville pbre chanoine d'Arras demandeur sur maintenue pour raison de la chappelle castrale de Lens en Arthois estant en partronat de Sa Ma^té et comprinse au Role de sa chappelle d'une part et Mre George de le heelle jadis enfant et adpresent m^re de lad. chappelle, deffendeur d'autre part. Estant led^t demandeur estre deuement et canonicquement pourveu de lad. chappelle sievvant la resignation en faicte a son prouffit par feu Mre Jehan de Rosa en son vivant archidiacre d'Arras, *causa permutationis* au lieu de la chappelle St Nicollas fonde en leglise collegiale dudit lieu qu'il auroit baille audit feu en rescompense. Et que ladite permutacion auroit este approuvee et admise le xvj^e jour de septembre XV^cLXXVIIJ par l'archiduc Matthias. Estant dadvantaige que par le iij^e article du traicte de Reconciliacion faict à Arras, toutes les provisions faictes par led^t Archiduc jusques au xixe jour de may XV^cLXXIX ont este par Sa Ma^té rattiffiees et approuvees voires celles expressement par elle reservees pour lad fois seullement. En quoy seroit comprinse ladite permutation, soustenant partant debvoir estre maintenu et garde en ladite chappelle fruictz et prouffict dicelle. Au contraire de quoy led. de le Helle deffendeur a propose et allegue avoir este pourveu de la dite chappelle par V^re Alteze au nom de Sa M^té en vertu du rolle de Sa d^te M^te comme vacante par la mort dud. de Rosa advenue le xxij^e jour de juillet XV^cLXXIX estant lors premier a pourveoir comme apparessoit par extraict autenticque dud. rolle arguant la dite permutation de vice et nullité pour avoir este happee durant les troubles et faicte contre le droit et privilege dudit Rolle sans l'avoir exprime et donne a entendre audit Archiduc ny meismes que ladite chappelle estoit affectee a ceulx inscripts audit rolle comme apparoissoit par les lres patentes de ladite admission et aggreation, ce que touttefvoies debvoit avoir este faict, soutenant partant..... .....

Au xxviij^e de septembre 1581 ». (1).

Le jugement intervenu fut, cette fois, à l'avantage de George de

(1) *Archives du Royaume.* Conseil Privé, régime espagnol, carton n° 205.

la Hele. Il est à remarquer que ce litige, débuté en octobre 1579, ne se termina qu'après deux années de procédure.

Entretemps George de la Hele avait passé du rang de maître de chapelle de la Cathédrale de Tournai à celui de maître de chapelle à la Cour royale de Philippe II.

A peine Gérard de Turnhout, maître de chapelle à la Cour de Philippe II avait-il rendu le dernier soupir, au 15 septembre 1580, qu'aussitôt le Roi désigna George de la Hele pour son successeur.

Cette nomination marque non seulement la haute valeur artistique du compositeur, mais aussi le profond estime dans lequel le tenait le Roi, son ancien patron.

Et pourtant George de la Hele semble ne pas avoir été pressé d'accepter cet honneur. Etait-ce en raison de préoccupations d'ordre financier, sinon d'ordre familial? Impossible de l'établir.

Au 3 avril 1581 le nouveau titulaire n'avait pas encore quitté les Pays-Bas. Le Roi s'en préoccupa et écrivit alors à son Gouverneur, Alexandre Farnèse, duc de Parme, pour l'exhorter à prendre les mesures nécessaires en vue de hâter le voyage de son nouveau maître de chapelle. Voici en quels termes il le fit : « Mon bon nepveu. Il y a quelques mois que advenu le trespas de mon M^re de chapelle, je ordonnay descryre par dela a Georges van hele ladvertissant que le retenoy en lad charge et qui se deubt incontinent mectre en chemin pour se rendre par deca, Et daultant que depuis nen ay eu aucunes nouvelles la pnte sera pour vous requerir que vous faictes au plustost entendre aud. hele de ce que dessus lenchargeant bien a certes de emprendre led. voiaige sans aucun dilay, et que pour la confection dicelluy vous le pourvoiez de deniers necessaires hors de ceulx que seront plus prompts, affin que par tel dilay Il ne retarde son partement. Atant, mon bon nepveu, N^re S^r vous ait en sa saincte garde. De Tomar le iij^e jour dapvril 1581.

(signé) Phle.

(et en bas) A. de Laloo. » (1)

Le 5 août suivant Alexandre Farnèse adresse, de Mons, à

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Reg. n° 114, f° 3 v°.

Philippe II, une lettre en espagnol, qu'il se propose de faire remettre au destinataire par George de la Hele lui-même, et dans laquelle il présente celui-ci comme un des plus grands musiciens des Pays-Bas, et il le décrit en même temps comme un homme vertueux, modeste et discret. (index bibliogr. nº 4, t. VIII).

Pour confirmer son assertion relative à son talent musical et à ses vertus, Alexandre Farnèse joint à sa lettre une déclaration, signée également à Mons, le 6 août, par Michel de Bocq, l'organiste de la chapelle royale, dépêché sans doute dans les Pays-Bas pour en ramener le maître de chapelle qui se laissait désirer. Voici le texte de ce précieux document : « Advertissement à Monsr de Moriansart, des vertuz et conditions que M. Michiel de Bocq, organiste et pensionaire du Roy, et aultres plusieurs ont remarqué en George De la Hele, à présent maistre de la chapelle de Sa Mate.

En premier lieu, danz sa jeunesse, l'avons cogneu tousiours modeste, honeste et studieulx de tous vertuz et spécialement de l'art de la musicq, de sorte que, de long temps, ilz l'ont tenu pour l'ung des rares hommes en son art qu'ilz ne cognoissent en ces pays de par deça.

En second lieu, ilz scavent qu'avec grand honneur il s'est tousiours acquité des charges et gouvernemens qu'il at eu, tant de la chapelle de l'église métropolitaine de Malines, que, depuis sept ans en çà, de celle de l'église cathédrale de Tournay, ayant tousiours eu pour disciples des enfants les mieulx chantans qui se retrouvoient par deça, joinct qu'il a tousiours conduict la musicque desdictz lieux avecq telle dextérité et modestie, qu'il s'est acquis l'amictié, non seulement de tous ceulx qui luy ont veu exercer son estat, mais spécialement de ses supérieurs et maistres, si bien que ceulx du chapitre dudict Tournay, en recognoissance de ses services, l'ont pourveu d'une chanonie de leur dicte église, et l'ont adscript au nombre de leurs confrères. Partant finalement, il mérite d'estre advancé à l'estat auquel il a pleu à Sa Maté l'appeller, comme ledict organiste at aussy advisé au grand aulmosnier de Sa dicte Magesté ».

En dessous : « Je subsigné, secrétaire d'Estat du Roy, certifie que Me Michel de Bocq, organiste de Sa Maté m'a délivré de

mémoire. Faict en la ville de Mons, le vj^e^ jour d'aoust 1581. (signé) LE VASSEUR » (index bibl. n° 4, t. VIII).

Toute particularité relative à son voyage et à son installation à la Cour de Madrid fait défaut.

La correspondance échangée entre le Roi et le Gouverneur des Pays-Bas établit à suffisance l'ajournement indéfini de son départ. Nommé aussitôt après le décès de son prédécesseur, survenu au 15 septembre 1580, il n'était pas encore à destination le 12 mars 1582. Cela ressort de la lettre qu'à cette date le compositeur adressa d'Arras à son imprimeur (voir page 127) et dans laquelle on lit : « Et quant à moy, comme je prétens de brief m'acheminer vers Espaigne pour aller servir Nostre Sire le Roy de Maistre de Sa Chappelle ». Il n'avait donc pas encore assumé sa nouvelle charge en Espagne, il compte bien le faire « de brief », mais nous ignorons quand exactement il réalisa ce projet.

Les raisons pour lesquelles il séjourna à Arras nous échappent. Les archives n'ont pas encore révélé la date de son arrivée en cette ville, ni celle à laquelle il la quitta, pas plus que celle de son départ de Tournai. Considérant la pénurie de ses ressources financières, on est porté à croire qu'il fut l'hôte de quelqu'ami résidant en cette ville. Un jour, sans doute, une exhumation d'archives viendra nous édifier à ce sujet.

De tout quoi, cependant, il appert que dans le cours de l'année 1582 seulement, George de la Hele prit en mains le bâton de directeur de la chapelle royale à Madrid, que Philippe II lui avait confié déjà plus d'un an auparavant.

Dans la direction de la chapelle royale le nouveau maitre apporta le même zèle, l'habileté et le dévouement que Michel de Bocq, dans sa déclaration, lui attribua dans l'accomplissement de ses fonctions antérieures.

Dès son arrivée, il s'occupa de la mise en état du répertoire de la chapelle. Il fit faire des copies de musique destinées au service de la maîtrise royale. Les listes qui en furent dressées mentionnent plusieurs morceaux de sa composition et établissent ainsi son activité productive au cours de cette période de sa vie.

Une *jornada*, tenue à Monzon en 1585, fut pour le jeune maitre une circonstance favorable pour se mettre en vedette tant comme

compositeur que comme maître de chapelle. Il composa, pour cette solennité, un motet et il dirigea sa phalange musicale avec un succès remarqué par le grand nombre de seigneurs et d'artistes qui assistèrent à ce tournoi où se trouvèrent en présence des groupes de chantres éminents, notamment ceux qui constituaient les chapelles de Castille, des Pays-Bas, du Portugal et de la couronne d'Aragon.

Entretemps George de la Hele avait été pourvu d'un canonicat à la collégiale de N.-D. à Courtrai, dont Jean Bertram, un autre chanoine, chantre et compositeur, prit possession le 30 avril 1584, à la suite de sa vacature par résignation de notre maître de chapelle (ind. bibl. n° 7). L'année suivante il se trouvait en ordre utile sur la liste d'inscription d'une prébende de la collégiale de N.-D. à Courtrai, vacante par la mort de maître Jean Codt, mais il transmit ses droits à son neveu, Pierre Bruynseels, qui fut nommé le 3 juillet 1586 (ind. bibl. n° 6, t. III). Ce nom de parent n'a pas été rencontré ailleurs.

George de la Hele renonça à ses droits sur cette chapellenie et à son canonicat en cette même église. contraint qu'il y fut, sans doute, par le nouvel état de vie qu'il s'était choisi, car vers cette époque il contracta une union matrimoniale. De par cette circonstance il perdit, incontestablement, la jouissance d'une prébende sur l'abbaye de Saint-Winnox dont l'attribution était interdite aux personnes mariées.

L'Abbé Jean Mofflin, placé à la tête de cette abbaye vers 1584-1585, avait été chargé par Philippe II, de payer une pension annuelle de 300 florins à George de la Hele. Mais le 20 août 1586, le Roi adresse au Gouvernement des Pays-Bas, une lettre « touchant la pension de 300 florins qu'a tenu le m^e^ de chappelle George de la Heele sur l'abbaye de St-Wynocq et que a este donnee, à cause de son mariage, à Sire *Jacques Alardi, chappellain du Roy* (1)

Dans sa lettre le Roi déclare qu'il s'est avisé de faire cette substitution parceque « le dit de la Hele s'est depuis rendu inhabile de

(1) *Archives générales du Royaume, Papiers d'Etat et de l'Audience*, n° 193, f° 136, v°. Cette lettre a été publiée par Edm. Van der Straeten, (ind. bibl. n° 4, t. III).

jouyr d'aulcune pension ecclesiasticque ». Le mot « depuis » se rapporte évidemment à l'époque de son mariage.

L'époque de celui-ci nous reste inconnue, mais le nom de son épouse figure dans le testament du maître. Elle y est nommée Madelaine Guabaelaraoen (?); une personne espagnole, vraisemblablement, au sujet de laquelle tout autre renseignement fait défaut.

Cette union ne semble pas lui avoir porté bonheur, car, si, de ce fait, il perdit plusieurs de ses bénéfices, il y perdit rapidement aussi. sa santé. Dès le 16 juin 1586 il fut malade au point qu'il songea à sa fin prochaine, car, à cette date, il stipula ses dispositions dernières. avec la plus grande minutie.

Le début de son infirmité ne devait pas remonter bien haut, puisque au mois de décembre 1585 où décéda Juan de Nalines. chantre de Philippe II, notre maître de chapelle fut choisi, par le moribond, comme l'un de ses exécuteurs testamentaires. Frisant à peine la quarantaine, on ne saurait invoquer son âge comme cause d'une fin de vie dont la nature nous est, au surplus, totalement inconnue.

Le testament de George de la Hele dont Edm. Van der Straeten (ind. bibl. nº 4, t. VIII) donne un extrait, est rédigé en langue espagnole. De cet acte, conservé aux archives générales de Simancas, on peut retenir ces quelques points intéressant le maître :

1º Le compositeur se dit fils légitime de Pierre de la Hele et de Anne Van Scutteputte, tous deux domiciliés, jadis, à Anvers,

2º A l'époque où le testament fut rédigé, il était tenu au lit par suite d'infirmités graves.

3º L'invocation à « la Sainte-Trinité, sa Mère la Sainte Eglise, la Sainte Vierge, son patron tutélaire saint George et sa patronne artistique sainte Cécile » affirme sa foi catholique.

4º Il nomme pour ses exécuteurs testamentaires, Madelaine Guabaelaraoen (?), sa femme, le licencié Pateino. Nicolas Bablincourt, maître de latin des enfants de la chapelle de Philippe II, et de Henri de Malcot, attaché à la dite chapelle.

5º Il possédait des biens, puisqu'il autorise ses exécuteurs testamentaires, en cas de passif, à faire vendre ses biens jusqu'à concurrence de ses dettes.

6º Il avait appelé comme témoins à l'acte de son testament :

Adrien Van der Heiden, Juan Verhagen, Juan Notere, Michel Spierinck, Juan de Bargas et Diego Martinez, tous attachés à la Cour royale.

7° Il signe de sa main. La signature en fac-simile, reproduite ici est prise par Edm. Van der Straeten sur une quittance de 1585.

Le maitre ne survécut pas longtemps à l'enregistrement de cet acte officiel.

Au dire de Edm. Van der Straeten (ind. bibl. n° 4, t. VIII) le préambule d'une transcription partielle du testament établit qu'à la date du 19 février 1587, George de la Hele avait cessé de vivre « maestro que fue de la capella de Sa Magd ya difunta ».

Une confirmation de cette date se trouve dans une requête de Etienne Bernart, clerc du diocèse de Toledo, « enft de la chappelle de S.M actuellement servant » sur laquelle une apostille du 14 avril 1587 lui concède la collation de la chapelle castrale du château de Lens « vacante par le trépas de feu George de la Hele » (1).

La lettre suivante adressée le 5 février 1588 par le duc de Parme au Gouverneur d'Anvers permet, d'autre part, de croire à l'existence de George de la Hele, à cette date : « Monsieur de Champaigney. Je n'ai peu laisser a l'instance et recommandation qui m'en a esté faite de la part de maistre George de la Hele maïstre de la chappelle du roy en Espaigne, de vous requerir vouloir, en faveur de l'actuel service qu'il rend par-delà à Sa Majesté, faire affranchir et exempter de logemens de soldatz la maison où demeurent ses mère et sœur tenant escolle de jeusnes filles en la ville d'Anvers, en la rue dite de *oude Lombarde strate*; si avant que le temps et la nécessité le permet, et l'auray pour aggréable.. etc. De Bruxelles le ve février 1588. » (ind. bibl. n° 6, t. III).

(1) Notes de A. Pinchart, à la Section des manuscrits de la Bibliothèque royale à Bruxelles.

Malgré de nombreuses et consciencieuses recherches aux Archives du Royaume, où des modifications de classement se sont opérées depuis que A. Pinchart fit ses annotations, nous n'avons pu retrouver ces pièces, ce qui nous prive de la faculté de pouvoir établir si la confusion sur la date du décès de maître George de la Hele résulte d'une mauvaise lecture ou d'une ignorance des correspondants belges sur la mort du maître anversois.

Malgré le décès de son maître de chapelle, le roi Philippe II ne cessa de s'intéresser à celle qui fut la mère de son talentueux serviteur.

Cette personne, d'un grand âge, très gênée dans ses moyens d'existence, fit appel au protecteur de son fils, dans l'espoir d'en obtenir quelque secours. Ce ne fut pas en vain. Le 4 mars 1589 le roi Philippe II envoie au duc de Parme cette missive : « Mon bon nepveu avecq cestes va la Req^te^ de Anne de la Hele, mère du feu M^re^ de ma chappelle George de la Hele, afin que prinse consideration a ce que y est allegue vous pourvoyez a la pauvreté et nécessité de lad. suppliante, selon que mieulx trouverez convenir... . » (1).

La nouvelle instance que le roi adresse au même duc, le 13 septembre suivant, prouve combien il s'apitoye sur le sort de cette malheureuse femme, et combien il portait d'estime à son ancien maître de chapelle : « Mon bon nepveu, je vous ay escript le 4e de mars passe de pourvoir à la pouvreté et nécessité de Anne Van Schutteput mere de feu George de la Hele en son vivant m^re^ des chantres de ma chappelle et comme je suis informe qu'elle est reduicte a bien pouvre estat par deffault du secours, qu'elle avoit de sond. filz, je tiendray pour œuvre pieux et de charite que vous la faictee assister et soulaiger de quelque aulmosne, selon que mieulx trouverez convenir et me sera aggreable ce que pour elle sera faict aud. regard » (1).

Il y eut une négligence vraiment condamnable dans l'octroi de ces secours, ce qui émeut un ancien admirateur de George de la Hele, maître Michel De Bocq, l'organiste royal. A son tour,

(1) *Arch. génér. du Royaume. Papiers d'Etat et de l'Audience.* n° 194, f°s 22 v° et 71. Ces documents ont été publiés déjà par A. Pinchart et Edm. Van der Straeten, t. III.

celui-ci s'adresse au Roi en faveur de cette vieille mère abandonnée :

« Remonstre en toute humilité Michiel de Bock, pensionnaire de Sa Majesté, comme entandant Sa Majesté que Anne Scutteput, mère de feu George de la Hele, en son vivant maistre de la chapelle de Sa Majesté, agée de quatre vingtz et quatre ans, estoit reducte en cette pauvreté et extrême désolation en ses vielz jours qu'elle n'avoit aulcun moyen de soy povoir entretenir ains vivoit en tout misère, icelle estant a ceste occasion esmeue de grande compassion joinct les bons services dudict feu maistre son filz, auroit par trois diverses fois escript à feu le duc de Parme affin qu'il auroit à secourir ladicte Anne Scutteput de quelque honneste mercede pour son entretènement » (1).

Le duc de Parme avait accordé 400 florins à prendre sur la vente d'une maison confisquée sur les héritiers d'Adrien Vanden Spiegele, chirurgien, située à Bruxelles ; l'acte ordonnant de payer et signé par Alexandre de Parme est du 20 septembre 1591. Plusieurs instances furent faites auprès du receveur Voorspoel des confiscations de Bruxelles, mais inutilement. C'est là le motif de la nouvelle requête de Michel de Bocq. Elle est apostillée le 9 août 1593, signée Mansfelt, avec ordre au receveur général des Finances de payer.

SON ŒUVRE.

Musicien de talent, George de la Hele conquit, bien jeune encore, des situations enviées ; par ses compositions musicales il ne tarda pas à conquérir une notoriété de bon aloi.

Ses premières compositions connues sont celles avec lesquelles il prit part à la joute musicale ouverte à Evreux, en 1576. Elles consistent en un motet : *Nonne Deo subjecta erit anima mea*, et une chanson : *Mais voyez mon cher esmoy*, qui emportèrent la palme, l'un et l'autre, dans leur catégorie respective (voir p. 114).

(1) Notes de A. Pinchart à la Section des manuscrits de la Bibliothèque royale à Bruxelles.

L'honneur de l'impression lui échut deux ans plus tard. Christophe Plantin ne dédaigna pas d'éditer huit messes de sa composition, en un recueil bien connu par sa beauté typographique et par la valeur musicale de son contenu.

En dehors de la chanson française à 5 voix, citée plus haut et parue dans le recueil : *Le Rossignol musical des chansons*, aucune autre œuvre profane n'est connue. Il y en eut d'autres, cependant, André Catulle l'atteste en ces termes que nous reproduisons en traduction d'après Edm. van der Straeten :

« Que dirai-je des hommes célèbres et habiles dans la musique ? Nulle part peut-être on n'en rencontre de plus éminents ni de plus nombreux qu'à Tournai. Parmi eux se distingua Georges de la Hele, d'abord maître de musique de la cathédrale de cette ville et qui composa les messes graves et sonores éditées à l'imprimerie plantinienne et plusieurs autres œuvres musicales adaptées à l'office divin, ainsi quelques chansons d'un art et d'une symphonie admirables, également imprimées » (1).

Voici les conditions acceptées par George De la Hele, pour la publication de ses œuvres, telles qu'il les énonce lui-même dans une lettre adressée à Plantin :

« Je soubsigné cognois et confesse avoir faict accordt et convention avec Christophle Plantin, Imprimeur du Roij telle comme s'ensuit.

C'est ascavoir que je prometz estant achevé d'imprimer mon livre de Messes lequel j'ay baillé a imprimer audit Plantin. d'en achepter quarante exemplaires au prix que ledit Plantin les tauxera aux libraires en me rabatant encores oultre ledit prix quelque gracieuseté qu'il luy plaira de me ottroijer.

Et ledit Plantin me livrera desdits exemplaires par demi douzaine a la fois, et incontinent que je auray faict distribution de laditte demi douzaine receue je payeraij ce qu'elle montera devant que

(1) *Tornacum civitas metropolis et cathedra-episcopalis Nerviorum.* Bruxellae, 1652, in 4° ; « Quid dicam de viris illustribus et peritis in musica? Nusquam fere præstantiores et majores numero quam Tornaci reperiuntur. Inter eos excelluit Georgius De la Hele, primùm ibi ecclesiae cathedralis phonascus qui composuit missas illas graves et sonoras typis plantinianis editas, et nonnulla

recepvoir aultres exemplaires et les payer devant le terme de ung an en comptant de la date de cestes. Le tout sans fraude et mal engin, faict en Anvers ce 21e de Augst 1578.

George de la Hele» (1).

Les conventions ne furent pas observées scrupuleusement par le maître de chapelle, l'imprimeur s'en ouvrit plus tard à un chanoine de Tournai, ainsi nous apprend une lettre justificative, pleine d'excuses, que George de la Hele adresse à Plantin à ce sujet :

« Monsieur Plantin. J'ai receu une lectre de Monsieur d'Oyenbrugghe, chantre et chanoine de l'Eglise Cathedralle de Tournay parlaquelle il me mande que lui avez envoyé un gran plaintif de moy disant que je vous serois redevable la somme de C livres de gros, dont ay esté bien emerveillé d'autant plus que je ne vous pense debvoir jusques a present que cinc ou pour le plus six volumes des Messes que vous m'avez imprimé (si j'estois a ma maison je vous escriveroy le nom prefix) qui ne peuvent monter à la somme susdicte. Vray est et je le confesse avoir faict un contract avec vous parlequel me suis obligé de prendre certain nombre desdicts volumes bien tost après qu'elles s'achevoient d'imprimer, mais je vous vouldray bien demander sy depuis qu'ilz sont imprimez j'ai eu moyen de seurement les mander? Et quant encoire seroit que je les euisse tous eu en la ville de Tournay je n'eusse eu le moyen de les pouvoir distribuer pour en retirer l'argent pour vous satisfaire, car des lors les dissentions dudict Tournay ont encommenchez, de sorte qu'allors vous eussiés eu plus de moyen de vous mal contenter de moy que maintenant. Partant vous prie qu'eu égard a la difficulté du tems ne vous contenter tant mal de moy veu la bonne envie que j'ay de satisfaire a tout, ce que je ne veux differer sinonc a la premiere commodité qui se presentera. que si ce ne fut pour l'injure du tems et pour les dangiers des chemins vous fussiez deja tout quict

alia opera musicalia ad usum officii divini accomodata, cum aliquot cantilenis etiam impressis, admiribilis symphoniae et artis. Ob cujus scientiæ excellentiam a Philippo rege secundo in Hispanias evocatus, ut capellæ regiae in musicis prœesset, secum è symphoniacis ecclesiae cathedralis Tornacensis abduxit Petrum Maillartum ,.. »

(1) J. Denucé. *Correspondance de Christophe Plantin.* T. VI, 1916, p. 16.

desdicts volumes car ils sont tant requis que si j'en avois C volumes ou plus en Italie je les scauroy tous venduz, ce que je scay d'une lectre que j'ay veu escrite de Rome d'un des premiers Musiciens que l'Italie nourrit pour le present lequel seul en vouldroit bien avoir par dela C et L volumes. Et quant à moy comme je pretens de brief m'acheminer vers Espaigne pour aller servir Nostre Sire le Roy de Maistre de Sa Chappelle, je ne fauldray d'en mander un bon nombre de volumes pour porter par dela quante moy, tant pour satisfaire a nostre contract que pour y gaigner dessus quelque chose. Au reste comme le livre que j'ay envoyé présenter a Sa M^té^ a esté si mal lyé qu'il y a deux Messes qui ne se peuvent chanter, je vous vouldroy bien prier d'en faire tenir prest un autre volume du gran papier affin de le faire relier correctement, car je le veux porter quantemoy et le veux moimesme presenter a Sadicte M^té^, a mon arrivee, partant vous vouldroy bien prier de prendre égard qu'il n'y entrent nulz feuillez souillez, maculees ou déchirees, ains plustost en leur lieu en faire r'imprimer des autres à mes despens car je vouldroy bien presenter le livre entier et sans taiche sachant bien nostre Roy estre curieux de netteté. En outre vouldroy je bien avoir un beau breviare en grand volume des plus beaux que vous avez imprimé, car j'en vouldroy bien faire un present a quelcun. Je vous escriveray plus amplement lors que j'auray receu tous mes despeches de Sa Ma^té^. Cependant prieray le Createur vous donner, Monsieur Plantin, très heureuse longue vie, me recommandant a vos bonnes graces.

De cité d'Arras ce 12 de Mars 1582.

Vostre bien bon Amis en service et plaisir

G. De la Hele. » (1)

Le compte de Plantin n'était pas encore réglé en juin 1586, cette dernière lettre que Plantin lui écrivit, nous en informe :

« Monsigneur, l'occasion s'estant presentee par mon bon Sig^r^ et ancien amy Monsigneur Brughel le Conseiller de Sa Majesté à Brusselles qui m'a prié de vous envoyer les incluses, je n'ay voulu obmectre de vous presenter mes affectueuses recommandations et

(1) J. Denucé, op. cit. T. VI, p. 250.

et vous prier tres affectueusement qu'il vous plaise avoir esgard à mes necessités urgentes et a ce que me debvés suivant la copie de vostre obligation que je vous envoye avec le compte de ce que vous devés tant, pour ce qu'avés receu que pour ce que devés recevoir et payer dedans ung an après l'impression de vos messes qui m'a esté et est si griefve que sans vostre aide je voudrois bien livrer tout ce que j'en ay pour autant de papier blanc. Et pourtant je vous supplie au nom de Dieu de me faire droict de vous mesmes en ce temps d'affliction qui sera l'endroict etc..... 15 juin 1586. » (2)

La teneur de ces lettres nous informe que les livres de messes, édités par Plantin, s'écoulaient difficilement malgré le souci qu'en prit l'imprimeur et George de la Hele lui-même. La raison de ce mécompte apparait bien nettement dans cette correspondance. On vivait des temps troublés par les guerres religieuses, les communications étaient peu sûres et les transports des marchandises très risqués, sinon le compositeur, d'après ses dires, aurait pu placer, en Italieseulement, 150 exemplaires de cette publication. Cette perspective ne fit pourtant pas le compte de l'éditeur qui aurait bien voulu se débarrasserde tout ce qu'il en possédait encore pour l'équivalence de leur valeur en papier blanc.

C'était un ouvrage de luxe, cependant, car Plantin avait utilisé pour l'impression de celui-ci un papier de grand format, et de belle qualité qu'il s'était procuré en vue de la confection d'un Antiphonaire, commandé par le roi Philippe II, en 1575, mais dont la réalisation était restée sans suite. L'achat de ce papier dont il avait acquis 1800 rames avait absorbé les ressources financières de Plantin et comme la publication de l'Antiphonaire était resté à l'état de projet, il s'en trouvait embarrassé et cherchait à l'utiliser pour d'autres usages.

Pour illustrer le recueil des messes de George de la Hele, Plantin s'était servi de belles lettres ornées de sujets, gravées par Ant. van Leest d'après Pierre van der Borcht, les majuscules romaines sont ornées d'anges faisant de la musique, il utilisa aussi de très

(2) J. Denucé. Op. cit. T. VII, p. 350.

grands entrelacs gothiques, probablement faits pour l'Antiphonaire espagnol.

Les 40 exemplaires que le compositeur avait dû s'engager à prendre, lui avaient été comptés au prix de 16 florins par exemplaire, tandis que le prix de vente était fixé à 18 florins (1).

Ce monument de la typographie musicale, le plus beau qui soit sorti des presses de Christophe Plantin, a pour frontispice une composition artistique, formée de scènes allégoriques à la musique, encadrées et disposées autour des textes imprimés. Cette composition, gravée, formant planche, était destinée à illustrer les feuilles de titre des publications musicales de Plantin, et fut encore utilisée comme telle en 1582, pour le recueil des messes et du *Te Deum* de Jacques de Kerle.

Le texte imprimé sur cette feuille est comme suit :

OCTO
MISSAE
QUINQUE, SEX,
ET SEPTEM
VOCVM,
AUCTORE
GEORGIO DE LA HELE
APUD INSIGNEM CATHED. TORNACENSEM
ECCLESIAM PHONASCO;

JAM PRIMUM IN LUCEM EDITÆ.

ANTVERPIÆ
EX OFFICINA CHRISTOPHORI
PLANTINI TYPOGRAPHI REGII M.D. LXXVIII.

Le texte de la dédicace qui suit est reproduit en annexe (VII).
La feuille suivante contient la table présentée comme suit :

(1) Max Rooses, *Christophe Plantin*, 2me édition, Anvers, Jos. Maes, 1890.

Elenchus missarum
Hoc libro contentarum.

	Quinque Vocum	
Missæ	*Oculi omnium in te sperant Domine*	*Orlando di Lassus*
	In convertende Dominus	*Cyprianus de Rore*
	Nigra sum sed formosa	*Thomas Crequillon*
	Gustate & videte	*Orlando di Lassus*
	Sex Vocum	
	Quare tristis es	*Orlando di Lassus*
	Fremuit Spiritus Jesu	
	Septem Vocum	
	Præter rerum Seriem	*Josquin des Prets*
	Benedicto es cœlorum regina	

Auctores modularum

Une composition musicale : *In aspersione aquæ benedictæ*, précède les messes. Celles-ci sont paginées doublement II—CCLXX, et imprimées en partition ancienne, c'est-à-dire, que les différentes parties pouvaient se chanter toutes d'une même page.

Les huit messes sont composées sur des motifs musicaux dont les auteurs sont indiqués dans la table.

Des exemplaires de cet ouvrage se trouvent à : Bruxelles, à la Bibliothèque royale, et à la Bibliothèque du Conservatoire de musique ; Anvers, au Musée Plantin ; Tournai, à la Bibliothèque communale ; Paris, à la Bibliothèque du Conservatoire de musique (en manuscrit par R. J. Van Maldeghem, op. 187, parties séparées et partition moderne) ; Vienne, à la « Staatsbibliothek » ; Milan, à la Bibliothèque du Dôme ; Cambrai, à la Bibliothèque ; Rome, à la chapelle Sixtine et à la chapelle de St Jean de Latran ; Stockholm, Bibliothèque (sans titre) ; Dantzig, à la bibliothèque communale on conserve en manuscrit une de ces messes : *Fremuit Spiritus Jesu.*

Le recueil intitulé : FRANCISCI SALE, *Musici Cœsarei, Sacrarum cantionum, omnis generis instrumentis musicis, et vivæ voci accomodatarum, hactenusque non editarum, liber primus. Cum gratia*

et privilegio imperiali. Pragæ, typis Georgii Nigrini, anno M. D. XC III. In 4° obl., contient au n° 12 le motet : *Nonne Deo subjecta erit anima mea?*, le même qui fut couronné au concours d'Evreux en 1576.

Des exemplaires de cet ouvrage sont conservés à : Londres, à la bibliothèque du «British Museum» ; Berlin, à la «Staatsbibliothek»; Munich, à la «Staatsbibliothek» ; Ratisbonne, à la bibliothèque Proske ; Cologne, à la «Stadtbibliothek» (A.); Vienne, à la «Staatsbibliotheek» (C.A.T.5a) ; Zwickau, à la «Ratsschulbibliothek» (5a).

Un recueil imprimé : *Le Rossignol musical des chansons de diverses et excellens autheurs de nostre temps a quatre, cinc et six parties.* Nouellement receuillé et mises en lumière, *En Anvers. De l'Imprimerie de Pierre Phalèse, Libraire Juré. M.D.XCVIII*, contient une chanson française à 5 voix, en 2 parties, qui, en 1576, lui valut son succès à Evreux.

La première, page 13, commence par ces mots : *Mais voyez mon cher esmoy ;* la seconde, page 14 : *Au contraire, vos beaux yeux.*

On en conserve des exemplaires à Bruxelles, à la Bibliothèque royale (S.C.-T.T.B), à La Haye, dans la Bibliothèque Scheurleer (S.T.C -T.B. 5) et à Dantzig à la «Stadt Bibliothek».

Les listes de musique de la chapelle royale de Madrid, publiées par Edm. Van der Straeten (T. VIII), indiquent plusieurs des compositions du maître anversois. Les listes de l'année 1585 contiennent les suivantes :

En janvier, 1° un *Credo* à 8 voix.
2° un motet à 8 voix, *In illo tempore accesserunt ad Jesum.*
En mars, 3° un *Kyrie* pascal à 5 voix.
4° un *Kyrie* » à 6 »
En avril, 5° une *Passion* à 4 voix.
6° » » » 4 »
7° une *Lamentatio Jeremie* à 5 voix.
8° » » » » 8 »
9° un motet, *Domine tu mihi lavas pedes* à 8 voix.
10° » » *Egredientem* à 4 voix.

Edm. Van der Straeten attribue aussi à George de la Hele une série de compositions qui figurent sur les listes de musique trans-

crites au cours de la direction de la chapelle par George de la Hele depuis 1582.

Cette attribution quoique plausible est cependant sujette à caution, car à cette période on copia aussi pour le service de la chapelle des musiques composées par des musiciens étrangers à la chapelle royale; les musiques anonymes ne sauraient donc être attribuées, *ipso facto*, à George de la Hele

Il apparaît néanmoins par tout ce qui précède que George de la Hele a écrit un plus grand nombre de morceaux de musique que ceux qui nous sont connus actuellement.

Eitner (ind. bibl. nº 2) écrit que plusieurs de ses compositions doivent avoir été détruites dans l'incendie de Madrid. en 1734. C'est là une explication fort admissible de la pénurie des musiques de George de la Hele. Cette perte est d'autant plus à déplorer que de ce fait nous sommes privé d'éléments pour apprécier d'une façon pertinente sa valeur de compositeur.

* * *

En conclusion, se basant sur les documents connus, on peut affirmer, sans hésitation, que George de la Hele fut un grand musicien.

Il suffit de rappeler que le roi Philippe II le tint en haute estime et l'admit à son service dès son enfance; il l'honora en lui octroyant des faveurs variées, qui lui assuraient une existence sans soucis matériels. En effet, outre les ressources inhérentes à sa situation de musicien, il jouissait de bénéfices nombreux déjà cités, auxquels il faut ajouter encore ceux provenant d'une prébende «aux dignitez en Artois» et ceux d'une prébende à La Haye.

Sa vie fut trop courte pour que son talent ait pu s'épanouir complètement, mais il a fait école, sa carrière de maître de chapelle à Malines, Tournai et Madrid, lui a fourni l'occasion de former des élèves qui se sont distingués par leurs talents artistiques.

Ce qui est connu des œuvres de George de la Hele, suffit pour lui assurer le titre de compositeur de grand talent et une place honorable parmi les gloires musicales des Pays-Bas.

Dr G. VAN DOORSLAER.

ANNEXES.

I.

Archives communales d'Anvers. Registre scabinal: Ryt et Halle. 1539, 7 oct. f° 281.

Claes de Deckere, Ysebrant der helen ende Mathys Bruers als momboeren metten rechte gelevert van Peetere ende Janne der helen wettige kinderen Peeters der helen torfdragers daer moeder af was Cornelie Bruers quos susceperunt by consente van den Weesmeesteren deser Stadt, Bekenden ende verlyden hen van der voirs. kinderen wegen volcomelick ende al vernuecht gepaeyt gecontenteert ende wel voldaen te zyne van den voirs. Peetere der helen den vadere van allen den goeden ende versterffenissen haeflicke ende erflicke ruerende ende onruerenden welckerhande die wesen mogen die hen zelven kinderen ennichsins toecomen bleven ende verstorven zijn van der voirscreven Cornelien bruers huerer moeder wylen . . . . . mede compareerde voer ons de voirs. Peeter der helen de vader ende geloofde beyde de voirs. zyne kinderen te houden van etene, van drinckene, van lynen, van wullen, sick ende gesont redelick ende tamelick ter scholen houden gaende ende elcken een ambacht doen leeren tottertyt toe dat zij oudt zelen wesen twintich jaeren oft gecomen zelen zyn tot eenigen state geestelick oft weerlick...

Ibidem, 1540, f° 297. *Idem.*

II.

Arch. comm. d'Anvers. De ghemeyne guldebroeders van de schoolmeesters

Vrouwpersoonen geadmitteert om dagelyckx schole te houden.

1563. Anna de la hele oudt XXVI jaren gheboren poorteresse, woonende in de clarenstrate, leerende duytsch, wals, rekenen, lesen ende schryven. Admissa a° LXIII (desiit a° 1585).

III.

Archives communales d'Anvers. Registre scabinal: Moy et Neesen, 1567.

f° 332, 17 May. — Peeter de la hele peeterssone wylen vercocht omme eene somme gelts aen peeteren van hemert ierst die vyfthiene schell. thiene penn. brabants...

f° 335, 19 July. — Peeter de la hele peeterssone wylen cleermaker als getrouwt hebbende gehadt wylen Spinosa Voswinckels weduwe was Jans Verulj, des schrynwerkers pro se..

Ibidem. Registre scabinal: Kiessel en Boge, I, f° 431 v°, 1580, 18 Juni.

..... de welcke geheele rente de vs. peeter de la hele cum suis op den 19 Juli 1567 terve gegeven heeft Jan de reyere verwere.

IV.

Archives comm. d'Anvers. Registre scabinal: Moy et Neesen, unicum, f° 526, 1571, 23 juny.

George del hele, Peeterssone wylen, student tot Loven out omtrent XXIIII jaren, ten byzyne van Peeter ende Gillise del hele zyne broeders, bekende ende verlyde hem volcomelicken ende al vernuecht, gepaeyt gecontenteert ende wel voldaen te zyn, van den erfgenamen wylen Ysebrant de la hele, die zynen momboir geweest is, van alle der administratien, handelinge ende bewinde, die de selve wylen Ysebrant over alle zynen goeden hem eenichsins bleven ende verstorven van zynen ouders wylen van allen verledenen tyden totten daghe van den affiyvicheyt toe, eenichssins gehadt mach hebben, overmits dyen de voors. erfgenamen des voers. Ysebrants hem comperant daer af van al tot al mits sekere sommen van penningen, die zy hem gereet opgeleet ende betaelt hebben, te vreden gestelt ende gecontenteert hebben, daer mede hy hem hielt voer wel content ende te vreden. ..

V.

Archives comm. d'Anvers. Registre scabinal: I. Kiessel en Boghe, f°. 431 v°. 1580.. Marie Franssens, weduwe wylen Peeters de la hele ende nutertyt huysvrouwe Rickaerts Ryckens, cum tutore ex una .. Gillis de la hele, Peeterssone wylen ende Cornelia de la Hele zyne zuster oud 34 jaren, beyde pro se..., ende voorts in den name van Jorge ende Anna de la hele heuren broeder en zuster. aengaende al de goeden etc. achtergelaten by den voors wylen Peeter de la hele etc... gepaert, gescheyden...

VI.

Archives communales d'Anvers. Certificatie boek, 1575-76, f° 287. Assel et Martiny.

De selve (Jan Doncker ende Philips Hockaert, cooplieden alhier residerende) ont recogneu et confessé et confessent que par my certaine somme de deniers que Maistre George de la Hele, demourant en la ville et cité de Tournay, leur at donné et payé à leur contentement, ils ont vendu, cédé et transporté, vendent, cedent et transportent par ceste, absolument et irrévocablement, audict maistre George de la hele, pre-

mierement la somme de une livre dix sols et six deniers de gros, monnoye de Flandres, que Jehan Van den Abbeele, marchant de draps de soye audict Tournay, doit et est redevable ausdits comparans, par reste d'une cédulle, en date le xviij^{e} jour du mois de may XV^{c}LXXIIII, portant la somme de XCII lb. IIII s. I denier de gros, et encoires la somme de L XXXIIII lb XL s. III den. de gros de la monnaye de Flandres, que Marie le Vray,femme dudict Jehan van den Abbeele,le xxiiij^{e} jour du mois de septembre l'an XV^{c}LXXIIII at confessé debvoir ausdicts comparans et promis de payer endeans six mois lors prochainement venans, en suyvant la cédulle laquelle ilz luy ont délivré (etc. etc. etc.) constituerent ledict Mre George de la Hele leur procureur en propre cause pour touchant lesdictes sommes en droict et dehoirs, tout faire et besogner que lesdicts constituans feront et faire pourront, estans presens en personne. Promittans sub obligatione etc... xxiij Martii 1576.

VII.

Dédicace du livre de messes composées par G. de la Hele (v. p. 130).

Philippo Austrio secundo, catholico, Hispaniarum,utriusque Sicilie, & Noviorbis Regi amplissimo, etc. ac totius inferioris Germanie Principi Clementissimo.

Georgius De la Hele Sacræ eius Maiestatis alvmnus, salvtem perpetuamque felicitatem.

Editurus in lucem, Rex potentissime, has ingenij mei primitias idque sub auspicio amplissimi nominis Maiestatisque tuae ; diu mecum frequenterque dubitavi, plusne in eo facto laudis an culpae futurum esset. Neque enim defuturos cogitabam, qui officio huic meo temeritatis potius quam gratitudinis nomen imponant : quibus nimirum videtur indignum tanto Regi Musicum munus offerri Verùm illi, si considerabunt & quantum ego Maiestati tuae debeam, & quale gratitudinis genus praestare tantummodo possim, aequius paulló de me, spero, sentient. Nam illud quidem, vt dignum aliquid offeratur tanta Maiestate tua, non mihi tantum, sed illis etiam ipsis fortasse, qui ista contemnent, arduum in primis ac difficile factu esse censeo. Est enim ea magnitudo nominis Maiestatisque tuae, vt gloriam laudemque aliis rebus omnibus impartiri soleat, aliunde accipere ipsa nequeat. Itaque reprehensionem temeritatis nullam prorsus indè parari mihi video, si modó quam habeo causam huius audaciae meae, (iusta satis alioquin erit :) quae apud me certè tantum valuit, vt sine grauissimi sceleris obligatione non crediderim iudicium mutare mihi licere. Decem enim annos, quos in sacro Maiestatis tuae choro versatus sum. maximis beneficiis affectus ; neque hac solum arte diligenter à pueris & liberaliter imbutus exercitatùsque, sed proecipuum etiam quendam fauorem expertus benignitatis tuae ; cui potius primos fosce fructus offeram atque consecrabo, quam cui hoc

artis omne (cuius me profectò, quantulum est, non poenitet) debeo ? Nec hoc solum, sed quicquid vnquam in vita commodi indè, vel adhuc obtigit, vel in posterum obtingere poterit. Possunt ii quibus contigit, vt ad maiorum rerum laudem educarentur instituerenturque, praestantiora longè polliceri, & splendidiorem in modum ea adornare : mihi, si id non licet, tamen eorum exemplum imitari non debet esse pudendum, à quibus, cùm tauros quos Diis immortalibus immolarent non haberent ; agnum, aut si nec illum possent, quidlibet vt cuique facultas erat, vel far & salem, super aras offerri solere narrat antiquitas. Atque haec quidem, REGUM MAXIME, potissima caussa fuit, cur laborem hunc meum Maiestati tuae id officii genus fore confido. Nam, alumnorum tuorum recordatione quàm suaviter oblecteris, scio. rerum autem sacrarum quanto sis studio, nihil est opus à me referri. Pietatis constantiae que hac in parte tuae, non nos tantummodo testimonium dare possumus : sed ad separatas ab orbe nostro gentes fama iamdudum atque experientia paruênit ; ipsumque etiam Christiani nominis inimicissimum hostem, quem vtinam aliquando subigas armis, memoria timore percellit. Quo magis operam dedi ne catholicam Maiestatem tuam, alio quàm catholico. hoc est, templis Deique sacrificio idoneo, munere donarem. Hasce igitur missas, octo, quas sub nomine Maiestatis tuae in publicum apparere vti sinas supplico, testimonium grati animi mei, tuorumque, Rex invictissime. immortalium in me beneficiorum, eadem benignitate, quaeso, prosequere, qua & me ipsum semper antehac es prosecutus, & in posterum prosequi ne cesses, modis omnibus humiliter oro. Deumque Opt Max precor vt Maiestatem tuam, Ecclesiae suae bono, subditorum felicitati quàm diutissime seruet incolumen.

Tornaci, kalend. octob. Anno Christi M. D. LXXVII.

VIII.

Archives du Chapitre de St-Rombaut.

a) Reg. des comptes des « LX Gebroeders », 1546-1579

Rekeninghe van het oude ambacht . . 1571-1572.

f° 6 v°	Silesius	Kers. 71-XXIJ st. Joh. 72-XXIJ st.
	A Ghele van den 15 april 1572.	
f° 7.	Cornet	Kers. 71-XXIJ st.
	de la hele van den 28 marti 71 (anc. style)	Joh. 72-X st.
	de fleruz	Kers. 71-XXIJ st. Joh. 72-XXIJ st.
	cooelpudt	Kers. 71 nihil recipit q. abunt an tempus.
	hoefnaghel	Joh. 72-XXIJ st.

b) Chynsen betaelt door de LX Gebroeders.

Crescentia 14 canonicorum et pastoris vel ipsorum vicariorum a Sto Joanne 1570. ad St. Joan. 1571.

Mijnheer den Cardinael Grandvel wiens vicaris was Schrieck	2 4 0-0
D. Joès de Lange *et A° 1572 D. Baeck vicaris Slessus* . .	2- 4 0 0
D. Haneton	2- 4-0-0
D. Malpas *et A° 1572 D. A Ghele a 15 aprilis.*	2- 4 0-0
D. Meermans	2- 4-0-0
D. Vergeest	2- 4 0-0
D Morillon wiens vicaris was Cornet *et 1572 De la Hele a 28 martii*	2- 4 0 0
D. Conthout 24 daegen D. Rogier van den 17 Julii vicaris *et 1572 de Slessus*	2- 4-0-0
D. Lutenius	2- 4-0-0
D. B Lange	2- 4-0-0
D. Reymarius	2- 4 0-0
D. Laderiere	2- 4-0-0
D. Looens wiens vicaris was Sclessus *en 1572 geen vicaris* .	2- 4-0-0
D. Torrentius wiens vicaris was Coolput *et kersmis 1571 Hoefnagel*	2- 4-0-0
	30-16-0-0
D. Plebanus	2- 4-0-0
	33- 0 0-0

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.

1. *Biographie Nationale*, Notice par Aug. Van der Meersch, au mot *De la Hèle* (1876).

2. R. Eitner *Biographisch-Bibliographisches Quellen-Lexikon*. Leipzig. 1902, au mot *La Hele*.

3 Ed. Fétis. *Biographie universelle des Musiciens*. 2me édition.

4. Edm. Van der Straeten. *La musique aux Pays-Bas, avant le XIXe siècle*. T. I, II, III, V, VII, VIII.

5. H. M. Schletterer. *Geschichte der Hofkapelle der französichen Könige*. Berlin. 1884. p. 157.

6. A. Pinchart. *Archives des Arts. Sciences et Lettres*. T. III.

7. G. Gaullet. *Musiciens de la Collégiale N.-D. à Courtrai*. « Flandria », Courtrai, 1911.

8. J. Denucé. *Correspondance de Christophe Plantin*. T. VI, VII, VIII et IX. Editions de la Société « Les Bibliophiles anversois ».

9. G. Van Doorslaer. *Notes sur les jubés et maîtrises de Malines*. Malines. L. et A. Godenne. 1906.

10. A. Pinchart. *Notes manuscrites* à la Bibliothèque Royale.

11. L De Burbure *Notes manuscrites* aux Archives d'Anvers.

12. Alph. Goovaerts. *Histoire et Bibliographie de la Typographie musicale dans les Pays-Bas*, Anvers. Impr. P. Kockx. 1880.

13. Max Rooses. *Christophe Plantin*, 2me édition. Anvers. Jos. Maes, 1890.

14. Le Maistre d'Anstaing. *Recherches sur l'histoire de la cathédrale de Tournai*. Tournai, Massart et Janssens, 1843. T. II. p. 307.

15 André Catulle. *Tornacum civitas metropolis et cathedra episcopalis Nerviorum* Bruxellae 1652, in-4°.

TABLE DES MATIERES

PAGES.

Procès-verbaux :
Séance des membres titulairss du 10 Juin 1923 5
Séance du 9 Décembre 1923 6
Bibliothèque :
Liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de Décembre 1923 et de Janvier 1924 8
Rapport sur les travaux de l'Académie pendant l'exercice 1923, par M. FERNAND DONNET 13
Troisième note bibliographique concernant les tapisseries, par M. FERNAND DONNET 16
Deux visites princières, par M. JEAN GESSLER 47
Procès-verbaux :
Séance des membres titulaires du 3 Février 1924 58
Séance du 3 Février 1924 59
Bibliothèque :
Liste des publications reçues pendant les mois de Février et de Mars . 62
Compte-rendu analytique de quelques publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de Février et Mars 1924, par M. FERNAND DONNET. 66
Procès-verbaux :
Séance des membres titulaires du 6 Avril 1924 80
Séance du 6 Avril 1924 81
Bibliothèque :
Liste des publications reçues pendant les mois d'Avril et Mai 1924 . 84
Compte-rendu analytique de quelques publications reçues pendant les mois d'Avril et Mai 1924, par M. FERNAND DONNET 89
Les Fonts baptismaux de l'église Notre-Dame à Dinant, par M. J. DESTRÉE 100
George de la Hele, maître de chapelle, compositeur 1457-1587, par M. Dr. G. VAN DOORSLAER 108

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 45, à Anvers.

L'abonnement aux **Annales** est de **50 frs. par an** — au **Bulletin** de **25 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842.

BULLETIN

1924

II
(et dernier)

ANVERS
IMPRIMERIE E. SECELLE, 35, RUE ZIRK

1924

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT LES

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier des Annales	25	centimes
» vélin	35	»
Couverture non imprimée	15	»
» imprimée	25	»

Titre et faux-titre:

Papier des Annales	25	centimes
» vélin	35	»

Brochage: par feuille	15	centimes
» Encartage des planches: par planche	15	»

(sans engagement)

(1) Droit à 50 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

PROCÈS-VERBAUX.

—

SÉANCE DU 1r JUIN 1924.

—

La séance s'ouvre à 2 1/2 heures, sous la présidence de M. le Dr Van Doorslaer, président,

Sont presents : MM. le baron Holvoet, vice président ; Donnet, secrétaire ; Dilis, trésorier ; Rolland, secrétaire adjoint.

MM. De Ceuleneer, Soil de Moriamé, Van Heurck, chanoine Maere, Saintenoy, Stroobant, Destrée, membres titulaires

M. Buschmann, membre correspondant regnicole

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion :

MM. Kintsschots, Visart de Bocarmé, Bergmans, Comhaire, Tahon, Casier, comte d'Arschot. Hasse, membres titulaires.

MM. De Bruyn, Van Ortroy, Brunin, Vander Borren, Gessler, membres correspondants regnicoles.

M. Lagasse de Locht, membre honoraire regnicole.

Le secretaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 6 août 1924. qui est adopté sans observations

Depuis la dernière séance sont parvenues à l'Académie, des lettres de Mgr. Leynaud et du Dr Carton, qui remercient respectivement pour leur nomination de membre honoraire étranger et de membre correspondant étranger.

A également été reçue une circulaire de la Société française d'archéologie, qui annonce que la prochaine session des Congrès archéologiques de France s'ouvrira le 16 Juin à Clermont Ferrand. M. Paul Saintenoy est désigné pour y représenter l'Académie.

M. Destrée fait diverses propositions en vue d'apporter des modifications à la composition des publications de l'Académie, à leur format, à la manière de reproduction des illustrations. Tout en

admettant les avantages de certaines des modifications proposées, les membres, après discussion, regrettent que la situation financière de l'Académie ne permette pas de les prendre en considération.

M. Soil de Moriamé décrit un précieux manuscrit qui appartient aux archives des hospices à Tournai. C'est un recueil de règlements tant pour les religieuses qui desservent l'hôpital de cette ville que pour les malades et les voyageurs qui y trouvent asile. De précieuses miniatures illustrent le texte ; elles sont datées de l'année 1238.

M. Destrée est d'avis que l'étude de ces miniatures ne permet pas de les faire remonter plus haut que le milieu du XIVe siècle. Le manuscrit daterait de la même époque et serait dans ce cas une copie d'un exemplaire rédigé en 1238.

M. De Ceuleneer se propose de publier bientôt une histoire de l'empereur Septime Sevère. Il fait connaître la préface de cet ouvrage, consacrée à l'étude des sources de l'histoire de ce prince. Il énumère les œuvres des historiens contemporains dans lesquelles on trouve des détails sur ce sujet et discute la valeur de leur témoignage. Il est d'avis que ces renseignements peuvent être amplement complétés par la numismatique et par la papyrologie.

M. Destrée soumet les photographies d'un ancien lavabo liturgique qui provient de l'abbaye de St-Adrien, à Grammont, et qui appartient aujourd'hui aux collections du Musée du Parc du Cinquantenaire. Il décrit les intéressantes sculptures qui l'ornent et qui ont été exécutées en 1527. C'est en cette année que l'abbé Jérôme Ruffault avait fait don au monastère de cette œuvre d'art.

La séance est levée à 5 heures.

Le secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le président,
Dr VAN DOORSLAER.

BIBLIOTHÈQUE

Liste des publications reçues pendant les mois d'Avril et Mai 1924.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

PAUL ROLLAND.	Les « Hommes de Sainte Marie » à Tournai.
ERNEST MATTHIEU.	Rapport annuel du comité provincial de la Commission royale des monuments du Hainaut.
FERNAND DONNET.	Un Sceau du couvent de Sion à Eeckeren.
Id.	Compte-rendu analytique des publications Février-Mars 1924.
Id.	Id. Avril-Mai 1924.
Id.	Rapport sur les travaux de l'Académie pendant l'exercice 1923.
L. STROOBANT.	Le Brabant protohistorique et légendaire. II.
J. GESSLER.	Deux visites princières à Hasselt.
HANS VAN WERVEKE.	Het bisdom Terwaan.

ÉCHANGES.

BRUXELLES.	Académie royale de médecine de Belgique. Bulletin V^e^ série, tome IV, n°s 4, 5.

BRUXELLES. Académie royale de Belgique

ID. Classe des lettres. Mémoires, collection, in-4°, tome IV, fascicule 3.

ID. Bollandistes.
Analecta bolandiana, tomes XXXIV-XXXV-XXXVIII, XXXIX, XL, XLI, XLII 1r et 2 fasc.

ID. Société royale de numismatique.
Revue belge de numismatique 76e année, 1e et 2e livr

ID. Société royale belge de géographie
Bulletin, 48e année, fasc. I.

MONS. Société des sciences, des arts et les lettres du Hainaut. Mémoires et publications. 67e volume.

MALINES. Mechlinia. Chronique mensuelle d'archéologie etc. 3e année nos 10 & 11.

LIÈGE. Institut archéologique liégeois. Chronique archéologique. 15e année n° 3.

GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie Verslagen en mededeelingen. Januari 1924.

PARIS. Académie des inscriptions et belles-lettres.
Comptes-rendus des séances de l'année 1924.
Bulletin de janvier-février.

ID. Société de Saint-Jean.
Notes d'art et d'archéologie. Avril 1924.

ID. Polybiblion.
Partie technique. Tome CLXII, 5e et 6e livr.
Partie littéraire. Tome CLX, 5e et 6e livr.

ID. La renaissance de l'art français et des industries de luxe.
7e année, n° 6.

ID. L'Amour de l'art.
5e année, nos 2, 3, 4 et 5.

TOURS. Société archéologique de Touraine.
Bulletin trimestriel, tome XXII.

BAR-LE-DUC. Société des lettres, sciences et arts.
Bulletin 1923 Nos 4-6.

LYON.	Bulletin historique du diocèse. Nouvelle série. 1924. N^v 3.
POITIERS.	Société des antiquaires de l'Ouest. Bulletin, 3e serie. tome VI.
PÉRIGUEUX.	Société historique et archéologique du Périgord. Bulletin, tome LI, 3e livr.
PALMA.	Societat arqueologica Luliana. Marc, abril, maig, juny di 1924.
DUBLIN.	Royal Irish Academy. Proceedings, vol. XXXVI part. 16-29.
ATHÈNES.	Archaiologikès etaireias. Archaiologikè ephèmeris. 1922.
ROME.	« Note d'archivio » per la storia musicale. Anno I. num. I.
ID.	R. Accadémia nazionale dei Lincei. Notizie degli scavi di antichita. vol. XXI fasc. 1, 2, 3.
LA HAYE.	Geneologisch-heraldisch genootschap « De Nederlandsche Leeuw ». Maandblad XLIIe jaarg. n° 5, 6 en 7.
ROTTERDAM.	Museum van Oudheden. Verslag 1923.
GROENINGEN.	Tijdschrift voor geschiedenis. 39e jaargang. aflevering 3.
CINCINNATI.	Museum association. 43e annual report.
GORÉE (SÉNÉGAL)	Bulletin du comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française, tome VII n° 1.
DAMAS.	Académie Arabe. La Revue, 4e année, n°s 4, 5, 6, 7.
BATAVIA.	Koninklijk bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. Tijdschrift voor Indische taal-, land- en volkenkunde. Deel LXIII.
RIO DE JANEIRO.	Museu Nacional. Boletim. Vol. I, n° 2.
MADRAS.	Annual report on Epigraphy. 1921-1922.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

LONDRES. His majesty's stationery office.
Gouvernment publications Lists.

PARIS. Librairie Plée.
Catalogue de livres anciens et modernes,

LEIPZIG. K. F. Koehlers.
Neue und alte bücher.
Heft 268. Afrika

PROCÈS-VERBAUX.

—

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 3 AOUT 1924.

—

La séance s'ouvre à 10 1/2 heures à Bruxelles, au palais des Académies, sous la présidence de M. le Dr Van Doorslaer, président.

Sont présents MM. le baron Holvoet, vice-président ; Donnet, secrétaire ; Dilis, trésorier ; Rolland, secrétaire adjoint.

MM. Paris, Van Heurck, Hasse, membres titulaires.

MM Macoir, Poupeye, Sander Pierron, membres correspondants regnicoles, M. le chevalier Lagasse de Locht. membre honoraire regnicole.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion :

MM. le comte d'Arschot, Casier, Soil de Moriamé, chanoine Van den Gheyn, Tahon. Bergmans, Visart de Bocarmé, membres titulaires.

Mgr. Lamy, MM. Van den Borren, baron Kervyn de Lettenhove, Brunin, Capart, membres correspondants regnicoles.

Lecture est faite par le trésorier du procès-verbal de la séance du 1 juin 1924. Celui-ci est adopté sans observations.

Il est donné connaissance de lettres de MM. le baron Kervyn de Lettenhove et Nélis, qui remercient pour leur nomination de membres correspondants regnicoles.

M. Capart, directeur de la fondation égyptologique « Reine Elisabeth », propose à l'Académie de s'inscrire comme membre de cette nouvelle institution. L'Académie n'ayant jamais pris d'engagement de ce genre, regrette de ne pouvoir répondre affirmativement à la demande de M. Capart. Elle ne peut qu'engager ses membres à répondre personnellement à l'appel de la fondation égyptologique.

Des lettres ont également été reçues de la direction de la Prévoyance Sociale, invitant les membres de l'Académie à visiter l'exposition universelle de Coopération et des Œuvres Sociales, ouverte à Gand ;

de la Socicté internationale d'histoire de la Science à Paris, sollicitant une cotisation annuelle ;

de la Confédération des travailleurs intellectuels de Belgique, transmettant une demande de même nature ;

de la Ligue « Carona Mundi » à New-York, communiquant le programme de ses concours pour 1924.

Notification a été prise de ces diverses demandes.

Le président annonce le décès de M Paul Buschmann, conservateur du Musée des Beaux-Arts d'Anvers, membre correspondant regnicole, décédé à Anvers le 30 juillet 1924 et de M. le baron van de Werve et de Schilde, membre honoraire regnicole, dont la mort est survenue au château de Schilde, le 27 juin 1924. Il paye un tribut d'hommage à la mémoire des défunts et rappelle les services qu'ils ont rendus à notre Compagnie. Il s'associe au deuil de leurs familles.

Le président adresse les félicitations de la compagnie à M. Lagasse de Locht, qui a été admis dans la noblesse du royaume, avec le titre de chevalier et a été promu grand officier de l'ordre de Léopold. Il adresse également des félicitations à MM. le comte Oscar Legrelle et Van Puyvelde, nommés officiers de la Couronne.

M. le chevalier Lagasse de Locht remercie le président des sentiments dont il s'est fait l'interprète et s'en déclare très touché.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des ouvrages parvenus à la Bibliotèque pendant les mois de juin et de juillet 1924.

Il est donné lecture du rapport dans lequel M. Paul Saintenoy rend compte du congrès de la Société française d'archéologie à Clermont-Ferrand, auquel il a participé en qualité de délégué de l'Académie. Il décrit les principales localités qui ont été visitées et les monuments qui ont été étudiés. Il résume aussi les travaux qui ont été présentés au cours de ces assises scientifiques. Le travail de M. Saintenoy sera inséré dans le Bulletin.

M. Hasse rappelle les plus récentes découvertes d'objets romains faites en Flandre. Il s'arrête plus spécialement à trois objets d'un

genre spécial : un osselet en bronze, un disque en terre cuite et une tête sculptée, de forme très particulière. Ces trois objets ont servi d'instruments de jeux, ce qui incite M. Hasse, à fournir d'intéressants détails au sujet de ces jeux forts anciens et généralement en usage pendant la période romaine.

M. Donnet s'élève contre l'opinion trop absolue qui affirme qu'au XVIIIe siècle l'art était en profonde décadence dans nos provinces. Il prouve au contraire par des documents inédits, que l'Académie d'Anvers était restée en pleine prospérité et qu'elle attirait à ses cours de nombreux artistes, originaires de toutes les provinces belges et même de nombreux pays étrangers. Les souverains. les personnalités princières qui passaient par Anvers, tenaient à visiter son Académie, rendant hommage ainsi à son activité artistique et à son indiscutable influence. Une discussion à laquelle prennent part MM. Sander Pierron, le chevalier Lagasse de Locht et Donnet s'engage à la suite de cette communication.

M. le Dr Van Doorslaer mentionne l'existence dans l'église de Steenockerzeel. d'un tableau représentant la Vierge, abreuvant St-Bernard de son lait et attribué par la tradition à De Craeyer. Ses recherches dans les archives de l'église, permettent d'établir que ce tableau fut peint en 1589 par un peintre bruxellois appelé Jacques Hanebalt, que les personnages représentés sont des portraits de membres de la famille Van Hamme qui avaient servi de modèles, et que l'artiste est décédé en 1604.

Il est décidé que la séance du premier dimanche d'octobre aura lieu l'après-midi, dans la salle de conférences du musée du Parc du Cinquantenaire et que les collections préhistoriques de ce même musée seront visitées le matin, sous la direction de M. le baron de Loë.

La séance est levée à 12 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET

Le Vice-Président,
BARON HOLVOET

M. le comte Baudi di Vesme.

Le 28 octobre 1923 décédait à Turin le comte Alessandro Baudi di Vesme, directeur de la Pinacothèque royale, qui depuis 1920 était membre correspondant étranger de l'Académie.

Il était né en 1854. Son père, le sénateur Carlo Baudi di Vesme, littérateur, juriste, historien, fut en 1875, l'un des fondateurs et le premier président de la Societa piemontese di Archeologia e belle arti. C'est au Bolletina (Anno VIII. — n. 1-2, page 42) de cette société savante que nous empruntons les détails biographiques relatifs à notre défunt confrère.

Il fit ses premières armes dans le domaine scientifique en 1879, aux archives de l'Etat, en qualité d'attaché, puis d'archiviste. Ses goûts le portèrent aux études d'histoire artistique et bientôt il publia des travaux qui attirèrent sur lui l'attention. Nommé en 1888 vice directeur de la Pinacothèque royale, il en devint en 1895, directeur. Il publia le catalogue du Musée et continua ses recherches dans les archives historiques. Il occupa ensuite la haute situation de superintendant des Beaux-Arts pour le Piémont et la Ligurie. En 1910, il fut élu membre de l'Académie royale des Sciences et devint, en 1918, secrétaire de la Commission d'histoire nationale. Il était également membre de la Commission provinciale pour la conservation des monuments.

Ses publications sont nombreuses et témoignent du haut degré de ses connaissances.

La première étude qu'il fît paraitre doit spécialement nous intéresser ; elle fut éditée en 1885 et se rapporte à « Van Dyck, peintre de portraits des princes de Savoie ». En 1900, il adressa à une revue italienne une réponse à un article que A. J. Wauters avait consacré

au « retable de Ste-Walburge », commandé à Bernard van Orley, pour la confrérie de la Ste-Croix, à Furnes. Il fit aussi la biographie du peintre Balthazar Mathieu, originaire d'Anvers.

La liste de ses publications relatives aux arts et à l'histoire de l'Italie sont très nombreuses. Bornons-nous à rappeler qu'il publia deux éditions du catalogue du Musée de Turin, qu'il est l'auteur du « Peintre-graveur Italien », formant suite au « Peintre-graveur de Bartsch » et qu'il laisse en cours de publication plusieurs travaux, notamment une étude sur les œuvres d'art exécutées en France, au cours du XVIIe siècle, pour les princes de Bourbon-Soissons et de Savoie-Soissons.

F. D.

BIBLIOTHÈQUE

Liste des publications reçues pendant les mois d'Août et de Septembre 1924.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

EMILE H. VAN HEURCK.	Un drapelet ancien de Notre-Dame d'Anvers (1728).
ADELBERT FREDERICKSOON.	Adlige Abenteureer in Hamburg.
F. A. SCHAEFFER.	Un four à potier Hallstattien.
PAUL ROLLAND.	L'expansion tournaisienne aux XIe et XIIe siècles. Art et commerce de la pierre.
JOS. DESTRÉE.	Les fonts baptismaux de l'église Notre-Dame à Dinant.
Dr G. VAN DOORSLAER.	Georges Dela Hele, maître de chapelle-compositeur.
Dr C. R. UNGER.	Heelagra manna sugur.
A. W. BROGGER.	Borrefundet og vestfoldkongernes graver.
COMTE TH. DE RENESSE.	Silhouettes d'ancêtres.
T WELTER.	Les mares. Un jacquard préhistorique en Lorraine.
G. HASSE	Ouvrages en fascinages protohistoriques près de Bruges.
ID.	Un problème géologique et historique dans le polder d'Ettenhoven.

G HASSE. Le problème géologique et historique de Hoevenen.

HASSE ET SIEBENALER. Le culte de Priape en Belgique.

FERNAND DONNET. Notice historique sur la chapelle du T. S. Sacrement en l'église cathédrale d'Anvers (2e édition).

2e ÉCHANGES.

BRUXELLES. Archives générales du royaume.
Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg, 1e partie, Tome VIII.

ID Académie royale de médecine.
Bulletin, Tome IV, nos 6 et 7.

ID. Académie royale de Belgique
Classe des lettres et des sciences morales et politiques.
Mémoires. Collection in-8°, Tome XVIII, fasc. 9.
Bulletin, 5e série, Tome X, nos 4, 5/9.
Classe des Beaux-Arts.
Bulletin, Tome VI, nos 4/9.

GAND. Koninklijke Vlaamsche Académie.
Jaarboek 1924.
Verslagen en mededeelingen. November 1923, Februari en Maart 9124.

MALINES. Mechlinia, Chronique mensuelle d'archéologie, histoire, art, etc., 3e année, no 12.

ISEGHEM. Franciscana.
Revue trimestrielle. VII, no 3

PARIS. Société française d'archéologie.
Bullerin monumental, 83e vol.

ID. La renaissance de l'art français et des industries de luxe.
7e année nos 7, 8, 9.

PARIS. L'Amour de l'Art.
5e année nos 6, 7, 8.

ID. Académie des inscriptions et belles-lettres.
Comptes-rendus des séances Bulletin avril-mai 1924.

ID. Société de Saint-Jean.
Notes d'art et d'archéologie, 28e année, no 3.

ID. Ministère de l'instruction publique et des Beaux-Arts.
Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin archéologique, année 1922, 2e livr.

ID. Bibliothèque d'art et d'archéologie de l'Université de Paris.
Répertoire d'art et d'archéologie, fascicule 26.

ID. Polybiblion.
Partie technique, tome CLXII, 7e livr.
Partie littéraire, tome CLXI, 1e livr.

ID. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin, 3e en 4e trim. de 1924.

SAINTES. Société des archives historiques.
Revue de Saintonge et d'Aunis.
XLIe vol., 2e en 3e livr.

DOUAI. Société nationale d'agriculture, sciences et arts, du département du Nord.
Mémoires, 4e série, Tome I.

COMPIÈGNE. Société historique.
Bulletin, tome XVII.
Procès verbaux, rapports et communications diverses XXIV et XXV.

AIX-EN-PROVENCE. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.
Séance publique, 1923.
Rapport sur le fonctionnement du musée Arbaud, 1922-1923.

ID. Université d'Aix.
Faculté de droit, Annales, nouvelle série, nos 11 et 12.

VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Bulletin, 221e et 221e livraisons.

SAINT OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique, tome XIV, 264e livraison.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
Bulletin trimestriel, année 1923, n° 3

POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
Bulletin, 2e trimestre de 1924.

STRASBOURG. Krematorium.
Bulletin 1924, n° 2.

ID. La vie en Alsace.
1924, n° 8

MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
Bulletin, février-juin 1924.

PÉRIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin, tome LI, 4e livraison.

VENISE. R. Instituto superiore di scienze economiche e commerciali.
Corsi di alta cultura per stranieri.

TURIN. Societa piemontese di archeologia et belle arti.
Bolletino, anno VIII, n° 2.

PALMA. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti, Juliol et Agost de 1924.

DUBLIN. Royal Society of antiquaries of Ireland.
Journal, vol. LIV, part 1.

LEYDEN. Maatschappij der nederlandsche letterkunde.
Tijdschrift voor nederlandsche taal en letterkunde.
Deel XLII, afl. 1, 2, 3, 4.

UTRECHT. Historisch genootschap.
Bijdragen en mededeelingen, XLIVe en XLVe deelen.
Verslag van de algemeene vergadering 1923.

LA HAYE. Genealogisch heraldisch genootschap « de Nederlandsche Leeuw ».
Maandblad XLIIe jaarg. nos 8 en 9.

AARAU.	Schweiz Gesellschaft für Urgeschichte.
	Jahresbericht 1923.
ATHÈNES.	Société archéologique.
	Praktika toy etoys 1921.
CRACOVIE.	Académie des sciences.
	Classe de philologie. Classe d'histoire et de philosophie.
	Bulletin international 1913 1/10 — 1914 1/10 — 1915 1/10 — 1916 1/10 — 1917 1/10.
ID.	Académie polonaise des sciences et des lettres.
	Bulletin international 1918 1/10 — 1919 et 1920.
ID.	Prace. Komisji historje sztuki.
	Tom III. zeszyt 1.
ID.	Komisji antropologicznez akdemye uniejetnoice Materjaly antropologiczno-archeologiczne i ethnographficzne, tom XIV
	Prace i materjoly, tom. I Cz. 1 & 2, tom. II, Cz 1 & 2.
CHRISTANIA.	Bibliothèque de l'Université.
	Norsk historisk videnskap i femti ar., 1869-1919.
	Videnskapsselskapets skrifter II. Hist. filos. klasse 1916, n° 1.
COPENHAGEN.	Kongelige nordiske oldskrift selskab.
	Aarboger for nordisk oldkyndighed og historie, III Raekke, 12 Bind.
GORÉE.	Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française.
	Bulletin, tome VIII, n° 2.
NEW-YORK.	Metropolitan Museum of arts.
	Bulletin, volume XIXth number 7 and 8.
NEW-HAVEN	The Connecticut Academy of arts and sciences.
	List of Publications.
BOSTON.	American Academy of arts and sciences.
	Proceedings, vol. LIX, n^{r} 9.
BERKELEY.	University of California publications.

BERKELEY.	American archaeologie and ethnology.
	Vol. XIII, nr 9.
	Memorial volume, vol. XX.
PHILADELPHIE.	American philosophical Society.
	Proceedings, vol. LXII, nr 6 supplement.
BATAVIA.	Koninklijk Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.
	Oudheidkundig Verslag 1923, 3e en 4e kwartaal.
MADRAS.	Government of Madras.
	South Indian epigraphy.
	Annual report 1922-1923.
RIO DE JANEIRO.	Museu Nacional.
	Boletim. Vol. I. nº 3.
LEIPZIG.	Sächsischen Akademie der Wissenschaften.
	Berichte über die verhandlungen.
	Philologisch historische Klasse 75 B., Heft 1-2.

3º CATALOGUES ET JOURNAUX.

LONDRES.	Maggs brothers.
	Livres rares et précieux, Catalogue.
LEIPZIG.	C. F. Schulz & Cº, Kunstliteratur.
	Sonder angebot.
ID.	K. F. Koehler.
	Neuerverbungen Antiquarischer Bucher.
	Heft 286-293.

L'architecture Romane d'Auvergne.

A Messieurs les Président et Membres de l'Académie Royale d'Archéologie, de Belgique.

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu, en me désignant pour vous représenter au Congrès français d'Archéologie qui s'est tenu à Clermont-Ferrand, en Auvergne, en juin 1924, me demander de vous faire rapport sur ses travaux.

Ces congrès furent fondés en 1834 par Arcisse de Caumont ; son intelligente initiative fut continuée jusqu'à nos jours d'année en année par la valeur scientifique d'hommes éminents comme Léon Palustre, le Comte de Marsy, Eugène Lefèvre-Pontalis et, cette année même, par M. Marcel Aubert, Conservateur au Musée du Louvre, des collections du Moyen-Age et de la Renaissance, devenu Directeur de la Société Française d'Archéologie.

A la séance d'ouverture, où le Gouvernement de la nation amie et alliée était représenté par M. Michon, Conservateur des Antiques au même musée, les différents délégués officiels prirent la parole.

Prié à son tour de parler, le délégué du Gouvernement Belge s'est exprimé en des termes que légitimaient le voisinage de Gergo-

vie et les souvenirs de Vercingétorix dans cette ancienne ville romaine, *Augustonemetum*, bâtie autour du temple d'Auguste, restée pour les Arvernes, la *civitas Arvernorum* jusqu'au sixième siècle.

Puis eut lieu la visite des monuments de la ville de Clermont parmi lesquels nous avons remarqué la louable initiative prise en 1923, de restaurer un des vieux hôtels de la Bourgeoisie échevinale pour en faire un Musée d'Art et de folklore. L'hôtel de Frontfreyde choisi dans ce but est appelé par le peuple « *La maison des Architectes* ». Bâti au XVIe siècle par les Fontfreyde, il date des environs de 1578. Supérieurement restauré par l'architecte Ruprich-Robert, il présente des collections dont l'intérêt se marque par une constatation que nous y avons faite. Il y a souvent, en Belgique, dans les collections privées, des sculptures en bois entaillant des planches servant à enrouler des toiles, des dentelles, des rubans sur lesquels les connaisseurs font des remarques diverses et toujours hasardées, les attribuant même aux contrées barbaresques du Nord de l'Afrique. Tout au contraire, elles sont auvergnates. Sur l'une d'elles, m'appartenant, une main flamande a mis une inscription que j'ai soumise à l'avis éclairé de notre collègue J. Teirlinck.

Il pense qu'elle est une maxime, une règle de vie, très certainement flamande et il la reconstitue comme suit :

Den tiet kort die b(leeke)
Doet com(t) sn(el)
Wac(h)tet u van sou-
Den so due(t) (alt) i(et)
Wel-Wilhelmus .....rscric.

En flamand moderne, cela donne

De tijd kort, die bleeke
Dood komt snel,
Wacht u van zon-
den, zoo doet altijd
Wel

et exprime l'idée que le temps est court, la pâle mort vient vite, gardez-vous de pécher et faites toujours le bien.

De pareils échanges entre l'Auvergne et les Flandres ne sont pas faits pour nous surprendre.

M. Jos. Bédier, a fort bien mis en lumière comment les chansons de geste suivent la route des pélérinages depuis les reliques carolingiennes d'Aix-la-Chapelle en passant par Lutèce,par Gergovie, par les sanctuaires d'Issoire, d'Orcival, du Puy eu Velay, par l'Auvergne, donc vers Saint-Gilles, vers Saint Guilhem du désert par Arles et Narbonne. Il a montré les pélerins s'acheminant ainsi par ces sanctuaires jusque Saint Jacques de Compostelle, d'après le *guide du pèlerin* de 1140 :

Encor le voient li pelerin assés
Qui à Saint Jacques ont les chemins voés

dit *la Chevalerie Vivien* :

Cette migration des pèlerins, s'accompagnait de celle des jongleurs, des baladins, des ménestrels et les idées, les méthodes de constructions, les thêmes décoratifs suivaient cette même route des vallées de la France. Pourquoi alors le parti carolingien des arcatures d'Aix et d'Ottmarsheim, les décharges en triangle de Lorsch découpant un tympan triangulaire ne se retrouveraient-ils pas dans les églises auvergnates dont souvent le narthex présente une disposition semblable. Si les échanges entre le Nord et le Sud ont été fréquents, les Arts de ces deux contrées ont emprunté à la même source de l'antiquité romaine. Les arcades, les Romains les avaient employées dans les termes, soit de la Gaule Belgique, soit de la Gaule lyonnaise, soit enfin de la *Provincia Romana*.

Mais le commerce aussi a aidé à ces échanges.

En effet, il y a lieu de remarquer que les archivistes affirment que les achats pour l'Auvergne de toiles de fin lin des Flandres, de camelot de Bruxelles et des draps d'Ypres dans les Pays-Bas, étaient choses courantes et que par réciprocité la présence de bois sculptés auvergnats chez nous est donc naturelle. Voilà ce qu'une visite à l'hôtel de Fontfreyde nous a appris.

Mais le monument par excellence de la ville chef d'Arvernie, c'est Notre-Dame du Port, cette basilique qui, à elle seule, exprime tout ce que nous avons trouvé dans ses sœurs d'Orcival, de Saint Nectaire, d'Issoire, de Billom, de Chamalières, d'Ennezat, de

Mozac, de Saint Saturnin, de Notre-Dame de Moutier à Thiers et qu'à notre retour nous avons retrouvé quelque peu, mais avec une plus grande hardiesse, dans la belle église bourguignone de Nevers, la curieuse église de St-Etienne dont la nef en berceau a des fenêtres hautes et des arcs-doubleaux.

Mais parlons d'abord des matériaux.

Les montagnes d'Auvergne ont été soulevées par des éruptions volcaniques datant des époques miocènes, pliocènes et quaternaires issues du sein de roches primitives baignées par les affleurements de la mer tertiaire qui lui a donné des arkoses dans les gisements miocènes de Glénat. C'est la pierre la plus anciennement employée. Elle est gréseuse, dure, d'un blanc grisâtre et tubuleuse. Les bancs permettent des assises de 0.40 à 1 mètre et sa charge d'écrasement au centimètre carré va de 460 à 500 kilogrammes. C'est donc un matériau de tout premier choix, permettant des tailles très refouillées, des reliefs accusés, et qui est très résistante à l'érosion par les agents atmosphériques. Jusqu'au XIIe siècle, ce fut la pierre auvergnate la plus employée. Postérieurement fut exploité le gisement de lave andésite dure, plus ou moins grise ou noire, celluleuse, mais facile à travailler, de Volvic dans l'arrondissement actuel de Riom.

Cette pierre est facile à travailler venons-nous d'exprimer, disons plutôt qu'elle se prête à toutes les fantaisies de l'Art, se taillant, se fouillant et se laissant aller à tous les reliefs et à toutes les entailles, si délicates fussent-elles. Sa charge d'écrasement est moins grande que celle de l'arkose, 300 à 400 kilogr. pour la lave et 420 à 460 kilogr. pour l'arkose granitoïde de Ravel, proche de Clermont-Ferrand.

Mentionnons encore le trachyte dont les blocages servirent aux remplissages des voûtes en berceau faites sur couches de bois. La légèreté relative de ce matériau rendit ces voûtes plus aptes à respecter la verticalité des murs gouttereaux ou gouttetots des nefs.

L'ouvrier auvergnat gratifié d'aussi belles pierres n'a pas eu plus de peine que son collègue limousin dont nous admirions naguère le travail à faire d'excellentes maçonneries bien dressées, très bien appareillées, avec des joints bien lissés et une entente parfaite de la construction rationnelle. La taille a dû se faire sur chantier de carrière et non à pied d'œuvre, ce qui explique la multiplicité des

marques des tacherons. Les pierres devaient avoir leurs signes distinctifs et plusieurs fois, nos collègues nous ont fait remarquer que ces signes différaient d'un pilier à l'autre. Cela se comprend. Le « *trait* » du maître de l'œuvre tracé sur aiselles de sapin s'en allait dans les différents chantiers de taille, et une fois les « cailloux » amenés sur place, il s'agissait de les distinguer les uns des autres. De nos jours, le chef de taille les marque à la couleur à l'huile ; au moyen-âge, qui n'employait pas couramment ce mode de délayer les ocres, on marquait les pierres par des sigles taillés au burin. C'est pourquoi l'étude de ces sigles n'a jamais produit de résultat. Ils se retrouvent dans des édifices très différents, parce qu'il y a toujours eu des Jean, des Martin, des Pierre, des Paul, etc. en quantité et partout.

Mais les ressemblances de tous ces édifices auvergnats sont telles qu'il semble qu'un seule main, une pensée unique, une conception maîtresse en a dressé les plans.

Quel est le génial auteur du plus ancien de tous ces édifices dont les différences résident dans de simples détails ? Fut-il moine et fit-il le *trait* de cette création dans le *scriptorium* de quelque abbaye ? Fut-il homme de maîtrise ? Nous ne le saurons jamais. Un fait doit nous frapper. Plusieurs de ces nefs ont presque les mêmes dimensions ; à Riom, la nef de St-Amable a 6.77 de largeur, à Issoire, St. Paul a 6,75 de largeur, à Clermont-Ferrand, N. D. du Port a 6.80 de largeur. Il me semble voir le *trait* indiquer 24 pieds romains de 0,2967 de largeur soit 6,824, les maçons (nous savons comment ils maçonnent, les maçons) par leurs méthodes empiriques amenant ces quelques légères différences, 24 pieds 1/2 à Riom, 24 pieds à Issoire, à Clermont-Ferrand moins 2 centimètres.

Je sais aussi que dans ces mêmes églises les largeurs des arcatures des bas côtés peuvent être ramenées à 12 1/2 pieds romains, mais je n'ignore pas que les cotes relevées à Ennezat varient 3,75, 3,68, 3,62. 3,55 ; tout cela a été produit par le maçon ; c'est lui qui en est la cause. Le trait du tailleur des pierres devait êtres basé sur un chiffre fixe pour toutes les travées Sur place, on aura modifié.

Il est remarquable que dans ces édifices les longueurs diffèrent. La nef a 29 mètres à Ennezat, 84 mètres à Souvigny, 60 m. à Mozat, 60 m. à Issoire et n'a que 49 m à Notre-Dame du

Port (1). C'est que le terrain, les ressources n'ont pas permis de donner le même nombre de travées à toutes ces nefs.

Ces quelques chiffres doivent engager les archéologues d'Auvergne et à leur tête M. du Ranquet de Guèrin, à poursuivre une enquête sur tous ces édifices en se basant sur la mesure de base en usage, dans le pays au XIIe siècle, Ces édifices se ressemblent trop pourqu'une pensée unique n'en ait pas dicté les dimensions et le tracé. C'est tout au moins l'impression du passant que nous fûmes en Auvergne et c'est une suggestion que nous soumettons au cordon mètre de nos talentueux confrères des monuments historiques MM. Brunet, Collin, Mayeux, Tillet, Ruprich Robert, Trouvelot que nous avons été heureux de rencontrer au Congrès, en même temps que M. le chanoine Clément, professeur d'Archéologie à l'Institut de Dreux-Brézé.

M. du Ranquet de Guérin qui a fait de ces monuments une étude approfondie, nous a présenté le narthex de l'église de Chamalières, les restes de l'abside de N. D. du Moutier à Thiers comme antérieurs à l'an mil. Cet avis nous semble devoir être suivi et accepté. Le parti tout carolingien de la tribune de Chamalières, ses chapiteaux barbares sur des colonnes arrachées à une construction romaine, semblent remonter au temps du grand empereur d'Occident. Peut-être ont-ils vu Louis d'Aquitaine dans sa courte existence. Sans préciser autant, c'était l'avis de Robert de Lasteyrie qui les rapprochait des chapiteaux de Germigny, les-prés-d'Auxerre (crypte de St-Germain) et de St-Germain le Puy.

Leur équarissage rappelle un prototype ligneux et non pas la corbeille du Corinthien. C'est évidemment un descendant des sculptures arverniques bien plutôt qu'un petit-fils du chapiteau romain. Ce narthex de Chamalières contient d'ailleurs en principe les dispositions que nous avons vues dans les églises auvergnates postérieures. Les archives de celles-ci ont presque partout disparu. M. du Ranquet de Guérin en a énuméré la nomenclature pleine d'inconnues pour chacune d'elles et a paru donner l'antériorité à

(1) Nous empruntons ces mesures à la monographie de M. Jean Vessouze, de l'église de St-Victor et Ste-Couronne d'Ennezat, Paris, Champion, 1924.

Notre-Dame du Port à Clermont-Ferrand. Cette ville possédait, bien avant sa cathédrale actuelle, une basilique du VIe siècle citée par St-Grégoire de Tours, dont nous n'avons pu voir que les restes de sa crypte sous la cathédrale. Date-t-elle de l'évêque Numatius ? On croit que cette basilique était cruciforme et avait aussi une abside en avant de la nef. En tout cas ce devait être un édifice original puisqu'au début du XIe siècle le roi Robert, voulant reconstruire St-Aignan d'Orléans, prit modèle sur la cathédrale de Clermont. L'Auvergne possédait d'ailleurs un art autochtone dès ce temps, que ses abbayes, notamment celle de la Chaise-Dieu, contribuèrent à répandre.

Ce qui nous a paru le plus caractéristique, c'est la façon de contrebuter la lanterne du *Chalcidicum* ou si l'on veut de la croisée, par le surhaussement des deux bas côtés, tout en laissant à même hauteur que la nef, les deux bras des transepts. C'est là une disposition absolument spéciale que, ni dans le Limousin, ni en Provence, nous n'avons vue.

Par contre les voûtes en berceau des nefs avec contrebutées par des voûtes en quart de cercle au-dessus des tribunes du bas côté se retrouvent dans ces deux contrées tout en étant interprétées avec plus de franchise en Auvergne. Nous savons qu'il en existe en Limousin, à Beaulieu à St. Robert, et qu'il y en eut à St-Martial de Limoges. Mais ne peut-on prendre cela pour des infiltrations auvergnates ? Ce sont là problèmes à résoudre par nos savants confrères d'Auvergne et du Limousin et certes MM. du Ranquet et de Martial ont, de longtemps, eu leur attention attirée là-dessus.

Ce qui est la fête des yeux dans Notre-Dame du Port, ce sont les mosaïques d'arkose, d'andésite, de trachyte, mariant leurs couleurs en des combinaisons tout à fait prestigieuses. Le thème décoratif de ces remplages est tout à fait charmant, qu'il soient faits sur les *extrados* des arcs de décharge, sur les flancs des absides et absidioles. dans le tympan des portes et des baies d'éclairage. Au Puy, l'alternance des tons se marque dans toutes les arcades clavelées, ce qui donne un charme si prenant au délicieux cloître dominé par les murs goutterots du bas côté et de la nef de la cathédrale. Le Congrès n'a pas pu voir Chauriat et c'est vraiment dommage car là, le décor pu pignon du transept est vraiment un

morceau capital de mosaïque d'arkose et de lave andésite de Volvic.

La combinaison d'appareil où s'est ingénié un tailleur de pierre particulièrement habile est spécialement intéressante.

Mais la fête des yeux fut pour nous complète à Issoire dont l'ancienne abbatiale nous montra ses chapiteaux historiés que l'érudit M. Louis Bréhier, professeur à la faculté de Clermont commenta avec tant de science.

Certaines églises d'Auvergne n'ont pas de chapelle de N. D. à l'arrière de l'abside et ont par conséquent un nombre pair d'absidioles.

On a observé que ce fait se produit dans celles qui sont consacrées à la Vierge, Chamalières, Orcival, Notre-Dame du Port, tandis qu à St-Nectaire, St-Amable de Riom, à Issoire dédiées à St-Austremoine, il y a une chapelle de N. D. à l'arrière de l'abside.

C'est M. du Ranquet qui a proposé cette explication que semble approuver le comte Robert de Lasteyrie et que partage M. Marcel Aubert.

Nous ne sommes pas loin de penser comme eux, mais ne voyons pas aussi loin lorsqu'à propos des arcades polylobées, ou des corbeaux à copaux ou multivolutés, ces archéologues parlent de l'influence orientale arabe ou plutôt copte, car les arabes n'ont pas eu d'art avons-nous entendu. C'est vite dit et cela nous a laissé sceptique après ce que nous en avons vu dans le nord de l'Afrique et en Asie mineure.

La haute science de nos collègues français nous permettra cette réserve qu'aurait certes soutenue notre savant et regretté ami Henri Saladin dont la Science archéologique regrette la mort récente. Ces corbeaux ne sont que des imitations en pierre de prototypes ligneux et les arcades polylobées que des fantaisies d'habiles traceurs auvergnats.

Le même intérêt artistique et archéologique nous attendait à Vic le Comte dont l'abside XVe siècle est restée dans nos souvenirs avec ses deux oratoires seigneuriaux avec cheminées comme à Amboise et à Brou, avec sa galerie de 1550 en surplomb dans le chœur, à l'église de Manglieu, dont nous avons noté le narthex (XIIe s.) avec sa tribune s'ouvrant vers la nef par trois arcatures encadrées par un

cintre, l'arc triomphal soutenu par deux colonnes corinthiennes en acanthes aigues avec bases attiques et enfin a Billom dont l'église de Saint Cerneuf montre un remarquable enfeu, la tombe d'Aycelin de Montégut-Listenois, Archevêque de Bayonne (1318) et trois nefs d'égale hauteur du XIIIe siècle. Notons les explications si intéressantes de M. François Deshoulière vice-directeur de la Société Française d'Archéologie.

Ce fut encore Ennezat et son église du XIIe siècle, accolée d'une abside XIIIe qui l'écrase. Aigueperse, dont l'église accuse un art plus septentrional avec de beaux chapiteaux à crochets et des tailloirs très accusés, Mozac et sa chasse de Saint Austremoine et enfin Montferrand qui mérite qu'on s'y arrête longuement. Cette bastide du XIIe siècle aux rues se coupant à angles droits, ville morte de nos jours, ville très prospère aux XVe et XVIe siècles, a conservé une couronne de maisons historiques qui permet l'étude de l'architecture privée au XVe siècle dans tous ses détails. Citons les hôtels d'Adam et Eve, des Centaures, de Lucrèce, de l'annonciation, du bailli, du Sire de Beaujeu, dont chacun mériterait d'être l'objet d'une restauration, mais qui se ruinent doucement sans qu'on y prenne bien garde.

Une journée fut consacrée au château de Murols, à l'église de Besse et à la belle basilique de Saint Nectaire.

Le château de Murols, présenté au Congrès par l'érudition du capitaine A. du Halgoet, date de la fin du moyen-âge et se conserva presque jusqu'à notre époque. Quel dommage que les rigueurs budgétaires de ces temps d'après guerre ne permettent pas aux Monuments historiques de les couronner d'une toiture qui les sauvegarderait pour longtemps encore. Quant à Besse, sans oublier les vestiges de son château et ses curieuses maisons du XVe siècle, son église nous a montré des boiseries d'abside, des stalles du XVe et clôtures de la seconde moitié du XVIe, d'un bien vif intérêt.

Ce sont là des exemples de hucherie bien dignes d'être étudiés par l'iconographe qui notera les figurations du vice et des vertus des occupations bourgeoises et ouvrières sur les miséricordes des stalles.

Mais le régal de ce jour fut Saint-Nectaire, sa collégiale du XIIe siècle, ce type si complet, ce thème architectural d'Auvergne si particulièrement explicite de ce que fut cet art de montagnards dotés de

belles pierres faciles à tailler et restés dans un isolement farouche sous Rome et au Moyen-âge vis-à-vis des provinces voisines. Notre-Dame de Saint-Nectaire nous montra son effigie du XIIe siècle assise dans une pose hiératique sur une *cathédra*, son autre figure également du XIIe siècle de Saint Baudime, précieux restes d'orfèvrerie, si bien commentés par M. le marquis G. de Fayolle. Mais surtout les deux admirables plats de reliure du XIIIe siècle avec leurs émaux champlevés de Limoges et ses fonts baptismaux à cuves circulaires du XIe siècle ornés de stries à doubles courbes chantournées. Notons à ce propos le bénitier de Ravel qui date du XIIe siècle et est posé sur un chapiteau de remploi de même époque.

Précédemment à la visite de l'église de Moissat-bas, le Congrès avait visité Thiers, qui est bien la plus pittoresque des villes de France et dont l'église Saint-Genès est d'un puissant intérêt. Son chapitre voulut au XIIe siècle se différencier des églises du type auvergnat de Notre-Dame du Port et on ne peut qu'admirer la hardiesse des voûtes de la belle église qu'il fit élever en 1120 sur les substructions d'une église beaucoup plus ancienne dont des fragments de pavement en mosaïque sont venus jusqu'à nous.

Orcival et Saint Saturnin formèrent avec Royat le bouquet de ces journées archéologiques.

Royat, son église fortifiée, son prieuré, ses souvenirs du chanteur et musicien Faure, Orcival, avec son admirable église de Notre-Dame d'Orcival, célèbre par toute l'Europe par son fameux pélèrinage, son village resté intact, sa superbe figure de Notre-Dame, chef-d'œuvre de l'orfévrerie du XIIe siècle ; Saint-Saturnin enfin, son église, son château, sa fontaine, ses vieilles maisons qui virent la dislocation de ce Congrès si intéressant et si bien organisé par MM. Marcel Aubert, F. Deshoulières, Raymond Chevallier, Henri Heuzé, Jules Banchereau et, at least but not the last, par M. Henri du Ranquet de Guérin, qui fut l'âme de ces assises scientifiques.

Ce périple auvergnat se termina pour nous par une visite à Nevers, dont le palais ducal dans lequel nous avons distingué les blasons de Brabant et de Ravenstein, nous rappelant la maison de Nevers-Clèves, la seigneurie de Clèves, vassale de Brabant, surtout lorsque nous vîmes sur la façade de ce somptueux palais

seigneurial la légende de *li loherin Garin*, Lohengrin sculptée sur un cycle de bas reliefs. Ceux-ci nous montrèrent son débarquement à Anvers dans sa nacelle traînée par un cygne, son mariage. avec Elsa de Brabant, la question posée par celle-ci, le départ de Loherin pour Montsalvage, car il avait été contraint de dire qu'il était le fils de Parcival.

Ces faits avèrent à nouveau la vassalité des Nevers qui avaient leur hôtel à Bruxelles vis-à-vis des souverains de nos provinces.

Ainsi se finirent les journées du Congrès. Au cours de celles-ci, dans l'église d'Aigueperse,une œuvre scupturale nous apparut,qui nous rappela assitôt les œuvres picturales dues au génie des Roger van der Weyden et des Hugo van der Goes. De celui-ci s'évoqua à notre mémoire *Jésus pleuré par les femmes et par les disciples*, du Musée de Vienne d'une composition presque semblable. Le groupe en chêne d'Aigueperse a conservé intactes sa polychromie et ses dorures du XVe siècle.

Cette *lamentation sur Jésus* (1) a dû faire partie d'un vaste rétable d'autel aujourd'hui détruit et provenant des Pays-Bas.

Elle représente le Christ descendu de la Croix au pied de la Vierge entourée des saintes femmes, tandis que dans le fond St-Jean, Joseph d'Arimathie, Nicodème et des disciples complètent cet ensemble qu'à tout premier coup d'œil nous avons accepté comme brabançon.

Il est classé par la Commission des Monuments historiques depuis le 1er décembre 1904. C'est vraisemblablement une production de la sculpture bruxelloise. En tous cas, l'œuvre est somptueusement belle et nos confrères français la disent étrangère à leur art. Elle ne peut manquer de provoquer les études de nos confrères belges.

Chose curieuse, cette même église Notre-Dame d'Aigueperse

(1) Voir répertoire des peintures du moyen âge par Salomon Reinach IV, p. 253.

(1) M. le Chanoine Clément nous a signalé dans le couvent des Carmes à Clermont, un primitif flamand qu'il assimile au maitre d'Oultremont et on nous a dit qu'à Riom, les stalles de l'église seraient d'un sculpteur anversois, mais l'horaire surchargé du Congrès ne nous a pas permis de les voir.

posséda jusqu'au 30 août 1910, le célèbre Saint Sébastien d'Andréa Mantegna !

A cette date le conseil municipal décida de le vendre au Louvre et depuis ce temps les 300.000 frs. du prix de cession donnent des rentes à la fabrique d'église et à la ville d'Aigueperse.... en Auvergne ! Terminons ce rapport par cette constatation mélancolique et ajoutons un mot encore. On ne nous a pas fait entendre la bourrée auvergnate que personne n'a dansée devant le Congrès ; le cabretaïre s'est tu

« Tout mon déplaisir, a écrit la spirituelle marquise, le 8 juin » 1676, c'est que vous ne voyiez point danser les bourrées ; c'est la » plus surprenante chose du monde ; des paysans, des paysannes, » une oreille aussi juste que vous, une légèreté, une disposition ; » enfin j'en suis folle ! »

Hélas ! personne ne s'est *dégogné !* comme écrivait aussi Mme de Sévigné, mais au sommet du Puy de Dôme — la poésie reprend toujours ses droits — le hasard de la rencontre d'une chorale verviétoise, nous a fait entendre les chants de la Wallonie liégeoise soulignés par les éclats de la foudre.

Il nous ont rappelé notre patrie, sur la montagne, par excellence, de ce pays où l'on oublie la terre natale, comme écrivait Sidoine Apollinaire, sur ce roi des monts d'Auvergne, puissant et lourd et gardant, a dit Maupassant, sur sa tête comme une couronne, posée par le plus grand des peuples, les restes d'un temple romain, le temple de Mercure !

PAUL SAINTENOY.

BIBLIOTHÈQUE

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

de quelques publications reçues pendant les mois de Juin-Novembre 1924.

N° 118.

MESSIEURS,

Ce sont des excuses avant tout que j'ai à vous présenter. Voilà cinq mois que je ne vous ai plus soumis un compte-rendu analytique. Faut-il faire valoir une surcharge de besogne toujours renaissante, des absences répétées, d'autres motifs peut-être moins bons encore ? J'y renonce et préfère plutôt plaider coupable et m'efforçer à l'avenir de ne plus renouveler ma faute. Cet aveu vous expliquera l'ampleur du présent compte-rendu qui porte sur un espace de temps fort long et comporte l'examen d'un nombre inusité de publications.

* * *

Notre président, M. le Dr Van Doorslaer, vient de terminer l'important travail qu'il a consacré à l'*Ancienne industrie du Cuivre à Malines*. Dans un dernier fascicule qu'insère le Bulletin du Cercle archéologique de Malines (vol. XXIX), il s'occupe en détail des batteurs de cuivre qui se spécialisaient dans la fabrication d'ustensiles de ménage et aussi de pièces qui trouvaient une appropriation

utile ou décorative dans la confection du mobilier religieux ou civil. Et c'est ainsi qu'il se trouve amené à décrire les grands chandeliers en cuivre dont les églises malinoises possèdent encore tant d'exemplaires intéressants. Viennent ensuite les couvercles des fonts baptismaux, les torchères, etc. Ainsi se trouve complété cet ouvrage considérable dans lequel il a fait valoir toute l'importance économique de cette industrie si prospère à Malines et toute sa perfection au point de vue artistique. L'illustration abondante de l'ouvrage a permis de mieux encore faire connaître les œuvres qui, dans les diverses catégories, méritaient le plus d'attirer l'attention et répondaient le plus parfaitement aux exigences techniques du travail du cuivre.

* * *

La coïncidence des fêtes mariales qui ont été célébrées avec tant d'éclat au mois d'août dernier, à Anvers, ajoute encore à l'intérêt que présente la brochure publiée à cette occasion par M. Emile Van Heurck et dans laquelle il décrit *un drapelet ancien de Notre-Dame d'Anvers* qui fait partie de ses collections. C'est une pièce rare; on n'en connait actuellement pas d'autre exemplaire; il ne date toutefois pas de bien longtemps, ayant été exécuté en 1728, lors du 250e anniversaire de l'institution de la Confrérie de la Vierge de la Cathédrale. Ce n'est pas une œuvre d'art bien remarquable, mais il n'en constitue pas moins un document d'un indéniable intérêt. Il représente d'une part la procession qui sort de l'église. On y voit la statue de la Vierge portée par des religieux. Il est regrettable que la représentation des environs de la cathédrale soit de pure fantaisie. A l'avers se déroule l'Ommeganck. On y voit le géant le bateau, l'éléphant, et d'autres motifs fort connus qui figuraient régulièrement dans tous les cortèges anversois. A la description de ces gravures, M. Van Heurck ajoute des renseignements au sujet de la statue de la Vierge et de l'association qui, dans l'église Notre-Dame, fut fondée en 1478 sous son vocable. La reproduction du programme du cortège organisé en 1728 complète ces données intéressantes.

* * *

A Duffel, au bord de la Nèthe, près du pont de la route de Malines, s'élève une antique chapelle dans laquelle est vénérée depuis plusieurs siècles, une statue de la Vierge, invoquée sous le titre de Notre-Dame de Bon Vouloir. Des œuvres d'art de grand mérite, pour la plupart des ex-votos, témoignant de la reconnaissance de pèlerins exaucés, sont accumulées dans ce petit sanctuaire. Ce sont des sculptures remarquables en marbre et en bois : autels, confessionnaux ; des tableaux de mérite de Breughel et d'autres artistes de valeur et surtout des argenteries remarquables: lampes, chandeliers, burettes, vases, etc. Les fidèles qui en grand nombre s'y rendaient en pèlerinage, tenaient à emporter des souvenirs de leur séjour. C'étaient surtout des médailles qu'ils se procuraient. Celles-ci étaient nombreuses et intéressantes. Elles valaient une description. C'est à cette tâche que s'est consacré M. Victor Tourneur, aidé de M. l'abbé Dom, dans une notice consacrée aux *Médailles de Notre-Dame de Bonne Volonté à Duffel* Les plus anciennes de ces médailles furent fabriquées à Anvers, en 1638, par l'orfèvre Joachim Genoels ; elles représentaient, d'une part, la statuette de Duffel, et d'autre part, St-Martin, patron de l'église paroissiale du même village. Sur d'autres médailles St-Martin est remplacé par St-Norbert, patron des Prémontrés, ordre auquel appartenait le curé de Duffel, qui était choisi parmi les religieux de l'abbaye de Tongerloo. Toutefois Florent de Mérode, marquis de Deynze, et baron de Perwys, propriétaire de la seigneurie locale, s'offusqua de l'exécution de cette médaille et exigea qu'au revers fût gravé le nom de Jésus et l'appellation Perwys. D'où conflit et intervention judiciaire. Le Conseil de Brabant stipula que les médailles devaient être exécutées de commun accord entre le curé et le seigneur. L'exécution de ce jugement provoqua encore d'interminables difficultés. Dans l'entretemps la fabrication des médailles ne chôma guère. Les variantes furent nombreuses et se succédèrent jusqu'à nos jours. Il en est de tous les types, de toutes les formes. MM. Dom et Tourneur s'appliquent à les décrire en faisant connaître en même temps les détails de leur fabrication, le nom des artistes qui les exécutèrent. Des quantités énormes en ont été débitées. Il est à espérer que leur identification permettra d'en

recueillir des exemplaires inaperçus jusqu'ici et qui complèteront les séries des collections de l'Etat à Bruxelles.

* * *

La sculpture de l'église des SS. Pierre et Paul à Malines est connue. Ce sont, comme le dit notre confrère M. Coninckx, des œuvres belles comme exécution, riches d'invention et de technique remarquable. Elles ont pour auteur L. Fayd'herbe. Henri, Verbrugghe, Nicolas Vander Veken, d'autres encore; elles datent de l'époque de la construction de l'église par les Jésuites, c'est à dire de la fin du XVIIe ou du commencement du XVIIIe siècle. Pour leur exécution on suivit un programme bien déterminé ; leur symbolique est impeccable et pleine d'intérêt. C'est à ce point de vue que M. Coninckx les étudie dans son travail. Il passe en revue les riches lambris, les quatorze confessionnaux, l'opulente chaire de vérité, les autels, explique le sens des figures qui, à profusion, les ornent ; il démontre par ses explications que l'idée principale qui a présidé à toute l'ornementation de l'église, dédiée alors à St-François Xavier, est en parfait accord avec la carrière de ce saint patron, et développe aux yeux des fidèles les idées générales qui lui ont servi de guide au cours de sa carrière apostolique. Les œuvres modernes qui, récemment, ont complété cet ensemble artistique, ont été conçues de manière à s'harmoniser parfaitement avec celles qui déjà meublaient si artistiquement le temple.

* * *

A la fin du mois d'octobre dernier, le vénérable évêque de Namur, Mgr Heylen, a célébré en grande pompe, le 25e anniversaire de sa nomination épiscopale. A cette occasion notre confrère, M. le chanoine Jansen, a publié une biographie du prélat, Celui-ci vit le jour dans une modeste localité campinoise, à Casterlé. Entré dans l'ordre des chanoines Prémontrés, il fut dans la suite élu abbé de Tongerloo. Pendant la guerre le rôle qu'il joua en face de l'autorité occupante fut particulièrement ferme et patriotique. Au cours de sa carrière épiscopale il s'intéressa surtout aux questions sociales et s'occupa activement de

l'organisation des Congrès eucharistiques. Son œuvre fut féconde et il appartenait au chanoine Jansen, en sa qualité de fils de Saint Norbert, de la faire valoir comme elle le méritait, en la décrivant soigneusement dans la brochure qu'il vient de faire paraître,

***

M. le comte Th. de Renesse, mettant à profit les riches archives dont il est détenteur et les recherches qu'il a fait dans les sources anciennes, s'est appliqué à reconstituer la vie d'un certain nombre d'ascendants de sa famille. Les *Silhouettes d'Ancêtres* font revivre d'intéressantes physionomies qui se succèdent depuis le XIVe siècle jusqu'au milieu du XVIIIe. Ce sont surtout des figures religieuses d'abbés, de chanoines, de moniales. Car à ces époques lointaines, il était de règle que dans chaque famille noble, à chaque génération, un certain nombre de membres sollicitaient des prébendes, des charges abbatiales, et détenteurs de pareils bénéfices, devenus gens d'église, à défaut de vocation bien définie, exerçaient toutefois un rôle brillant et respectable. D'autres membres de la famille de Renesse, restés dans le monde, se distinguaient par leurs brillantes alliances et par les hautes dignités dont ils furent honorés. Ce sont des monographies pleines d'intérêt que M. le Comte de Renesse parvient ainsi à présenter. Mais il se dégage toutefois de ces reconstitutions familiales une manie de discorde, de difficultés judiciaires. Ce n'est pas ici une caractéristique spéciale, la chicane alors regnait en maître et les procès d'une longueur désespérante se déroulaient dans toutes les familles. Ces procédures toutefois ont un bon côté; elles ont provoqué une production surabondante d'actes officiels de tous genres, de mémoires, de consultations, de répliques. Ces documents renfermaient souvent des détails typiques qu'on rechercherait vainement ailleurs. M. le comte de Renesse les a heureusement utilisés et a ainsi réussi à réconstituer sur les mœurs, les habitudes, la vie intime des plaideurs et de leur entourage des détails pleins d'intérêt, qu'il condense et dont il constitue une suite de tableaux et d'études qui permettent de

s'initier fidèlement à la vie intime d'une ancienne et illustre famille.

* * *

Notre confrère, M. Hasse, patiemment, continue ses recherches au Kruisschans, parmi les travaux de creusement des nouveaux bassins. Les constatations qu'il a pû faire sont intéressantes et il nous les communique dans une série de courtes brochures. Il expose d'abord ce qu'il appelle *Un problème géologique et historique dans le polder d'Ettenhoven, près d'Anvers.* Le long du cours de rivières primitives, sous l'argile des polders, il a découvert des relèvements de diverses formes en tourbe pure. Si l'on considère que ces traces de travaux se retrouvent sous l'argile déposée depuis 1583, que ceux-ci sont établis dans des couches postérieures au néolithique, qu'ils s'etendent sur une étendue de plusieurs kilomètres et qu'ils sont évidemment le produit de la main de l'homme, on doit conclure qu'on se trouve ici en présence d'une entreprise considérable dont on ne relève pas trace dans l'histoire et dont jusqu'ici on ne parvient pas à expliquer l'origine et le but. Des fouilles ultérieures ont fait découvrir des formations du même genre à des profondeurs atteignant même 2m50. Les buttes de tourbe étaient parfois formées de blocs superposés, ailleurs, elles étaient séparées par des monticules de sable. Ces vestiges obliques, triangulaires ou carrés, dénotent un travail régulier et considérable. Celui-ci avait-il un but agricole ou militaire? Aucun vestige archéologique ne permet jusqu'ici de résoudre ce problème.

* * *

L'histoire sociale ancienne de nos provinces fait mention de certaines catégories de personnes généralement peu connues ; ce sont les « hommes de Saint ». Il y avait à Louvain les hommes de St-Pierre, à Arras les hommes de St-Vaast. Aujourd'hui M. Rolland nous fait connaître *Les hommes de Ste-Marie de Tournai.* On en trouve des traces au XIIe siècle. Deux siècles plus tard on n'en fait plus mention. C'étaient des hommes libres d'origine ou des

serfs émancipés ; ils s'étaient ou avaient été voués à la Vierge et à St-Eleuthère. Il semble que leur qualité se transmettait d'abord par les femmes. Les hommes payaient un cens capital appelé « chevage » et bénificiaient en retour de la protection de l'Eglise. Cette protection leur valait de nombreux privilèges : exemption de certaines taxes, l'accès à l'échevinage de Ste-Marie qui avait une compétence originairement domaniale et foncière. Plus tard la commune méconnut ce privilège et lorsque Philippe le Bel et ses successeurs lui eurent retrocédé ses offices, le Chapitre fut définitivement dépossédé de son autorité séculaire. Ce rattachement à la Couronne fit considérer tous les bourgeois de Tournai comme nobles et par suite ils constituèrent « la chambre du roy », leur donnant le privilège exclusif de veiller sur la personne du souverain et les exemptant en même temps de ce chef de la taxe de nouvel acquèt, ce qui constituait un privilège exorbitant.

Puisque je rends compte ici d'un travail de M. Rolland, je tiens à faire observer que l'étude qu'il a publiée récemment dans nos Annales sur « l'Expansion tournaisienne aux XIe et XIIe siècles », « Art et commerce de la pierre », a attiré l'attention des érudits et que de divers côtés notre confrère a été sollicité de communiquer son travail à d'autres publications scientifiques. C'est ainsi qu'il vient de faire paraître à Paris dans la « Revue de la Renaissance de l'art français et des industries d'art », un résumé de son travail qu'il intitule : *Un produit artistique d'exportation aux XIe et XIIe siècles. Les fonts baptismaux tournaisiens*. Il s'applique surtout dans cette nouvelle étude à démontrer les liens commerciaux qui existaient entre Tournai et les diverses provinces de l'ancienne France. Il montre l'aire de dispersion dans laquelle se repandirent les produits artistiques exécutés à Tournai, les fonts baptismaux surtout, dont il énumère et décrit un grand nombre d'exemplaires qui ont existé ou qui existent encore dans de nombreuses églises française.

***

On sait qu'en 1653, dans les environs de l'église St.-Brice, à Tournai, le hasard fit découvrir la tombe du roi Childéric, père de Clovis. Cette trouvaille était de la plus grande impor-

tance non seulement au point de vue historique mais encore au point de vue artistique.

Aujourd'hui, des doutes se sont élevés au sujet de l'identification de ce tombeau. L'anneau qui portait le nom du roi a paru suspect à quelques-uns.

M E. Babelon, dans une notice fort documentée qui a paru dans les Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France (8e série. tome VI, page 1) étudie d'une manière approfondie le problème du *tombeau du roi Childéric et les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*. Il interroge toutes les sources, il scrute toutes les circonstances de la trouvaille, il receuille les témoignages des contemporains et il conclut cette enquête en rétablissant exactement toutes les circonstances de la découverte et en affirmant son authenticité absolue. Le sceau trouvé dans le tombeau a disparu lors du vol perpétré en 1831 au cabinet du roi à Paris, mais il en existe des empreintes anciennes qui permettent de l'étudier et de prouver son authenticité. La fraude eût du reste été difficile, car, comme le fait remarquer à juste titre M. Babelon : « S'il y eût jamais au monde une trouvaille archéologique faite au grand jour sans mystère, ni dissimulation, ni truquage, en présence de témoins de bonne foi, contrôlée par les autorités les plus honorables, c'est bien celle-là ». Ce tombeau a sans doute été détruit lorsqu'en 882, la ville de Tournai fut mise à sac et incendiée par les Normands. Ce ne fut qu'après trente ans d'exil que les habitants survivants se décidèrent à rentrer et à reconstituer leurs foyers dévastés. La sépulture de Childéric fut ainsi oubliée dans les décombres. Ce tombeau renfermait encore divers objets dont M. Babelon explique et justifie la présence, tels la tête de cheval, un crâne humain, divers bijoux dont quelques-uns étaient de grande valeur. Parmi ceux-ci il s'en trouvait qui constituaient de remarquables spécimens d'orfèvrerie cloisonnée. Cet art, d'origine orientale, fut imité par les Germains qui y introduisirent une note barbare, et ce fut sans doute à Tournai que les bijoux du roi Childéric furent exécutés par des orfèvres francs. Le grand orfèvre de l'époque merovingienne, saint Eloi fut évêque de Tournai, et c'est sans doute à partir du VII° siècle que s'ouvrirent dans les centres religieux de cette

ville ces ateliers d'orfèvrerie dont sortirent tant de chefs-d'œuvres, mais toutefois pas, comme le suppose M. Barbelon, à l'abbaye de St-Martin, qui ne fut fondée que dans les dernières années du XIe siècle.

* * *

Si la découverte de la tombe de Childéric fut pour l'archéologie tournaisienne une bonne fortune sans égale, des fouilles faites d'autre part en divers endroits de la ville, permirent de se rendre compte que le sous-sol était saturé d'objets datant de l'époque romaine. La grand'place surtout semble avoir été un centre très recherché pour les inhumations. Déja à plusieurs reprises depuis 1821, des fouilles avaient été pratiquées avec succès; il fut décidé, il n'y a pas bien longtemps de les compléter en travaillant régulièrement. C'est le résultat de ces fouilles qui confirme l'existence d'un *cimetière gallo-romain de la grand'place* que M. Soil de Moriamé détaille dans les Annales de la Société historique et archéologique de Tournai, (Nouvelle série, tome XVI, page 128).

Quatre-vingt tombes environ ont été retrouvées, elles étaient les unes à incinération, les autres à inhumation; des premières on n'a exhumé qu'une seule urne renfermant des cendres, accompagnée d'un ou de plusieurs vases; les secondes contenaient à côté des débris de cercueils et d'ossements, quelques poteries, parfois des objets de parure ou des armes, souvent des monnaies.

M. Soil détaille et décrit minutieusement tous les objets qui formaient le mobilier de ces diverses tombes. De l'ensemble des constatations qu'il a faites, il résulte que le vaste cimetière de la grand'place est exclusivement gallo-romain, que les deux modes de sépulture semblent avoir été employés dans des proportions égales, que le mobilier dans les deux cas est identique et que nulle part on ne trouva des objets de réelle valeur.

La découverte de ce cimetière doit être rapprochée de diverses trouvailles du même genre faites à diverses époques et en plusieurs quartiers de la ville. Au point de vue chronologique, le plus ancien de ces cimetières, dans la paroisse St-Brice. appartient aux I^r^ et IIe siècles après Jésus-Christ, les plus modernes semblent dater des IIIe ou IVe siècles.

De l'étude de ces documents une autre constatation peut être faite. C'est que Tournai semble avoir eu des débuts très modestes et que ce ne fut qu'au IIe siècle que la bourgade acquit une importance suffisante pour être considérée comme ville. Quant à la population, elle semble, d'après les objets trouvés dans les tombes, avoir appartenu à une condition sociale moyenne.

Mais bientôt l'importance de la ville augmente; à la fin du IVe siècle elle est considérable Dès lors Tournai est choisie oomme capitale des Tournaisiens, et en 407, lors de sa destruction par les Germains, son nom est mentionné parmi ceux des grandes cités et des peuples connus.

***

En 1893 je publiais dans nos Annales un travail sur Pierre l'Hermite et la famille Lhermite d'Anvers. Je prouvais que l'apôtre de la première croisade était bien en réalité un religieux, d'origine inconnue, et que le nom sous lequel il était désigné n'était pas un nom de famille, mais indiquait sa profession réelle. Ce ne fut que bien longtemps après sa mort que des chroniqueurs et des généalogistes complaisants donnèrent cours à la fable qui s'efforçait d'établir que l'ermite était de haute naissance, qu'il avait été marié avant d'avoir fait profession religieuse et qu'il était l'auteur des familles Lhermite qui depuis lors se répandirent en France et dans les Pays-Bas. Dans cet ordre d'idées je suis heureux de signaler l'étude que M. Louis Schoemaekers consacre à *Pierre l'Ermite et le Neufmoustier* dans les Annales du Cercle hutois des Sciences et des Beaux-Arts (Tome XX, page 59).

Le nécrologe de la célèbre abbaye de Neufmoustier assure que cette pieuse maison doit son origine à Pierre l'Ermite. Celui-ci accompagné de divers seigneurs et de plusieurs bourgeois de Huy, revenant en 1101 de la croisade, fut en danger de périr en mer à la suite d'une terrible tempête. Les Croisés promirent, s'ils échappaient au danger, de bâtir une église au pays de Liège. Rentrés sains et saufs dans leurs foyers, l'un d'eux, le comte de Clermont-sur-Meuse, en exécution de ce vœu, offrit un bien qu'il possédait vers Tihanges et c'est en cet endroit que Pierre l'Ermite établit une maison de chanoines réguliers de l'Ordre

de St-Augustin, sous le vocable du St. Sépulcre et de St-Jean-Baptiste. Pierre ne fut pas comme on l'assure premier prieur de ce monastère; il est simplement qualifié de « vénérable prêtre et hermite ». C'est une preuve de plus que le mot ermite n'était pas un nom de famille, mais désignait l'état religieux dans lequel il avait vécu. On prétend aussi que Neufmoustier signifie nouveau monastère, parceque antérieurement en cet endroit avait existé un première maison religieuse. M. Schoemaekers n'est pas de cet avis. Le mot moustier, surtout à Huy, signifiait aussi bien église que monastère, et si la nouvelle fondation fut appelée Neuf Moustier ce serait uniquement par opposition à la collégiale de Theodien, qui était le « moustier ».

Pierre l'ermite mourut le 8 juillet 1115 et, suivant ses recommandations dernières, fut enterré en dehors de l'église, « sous la gouttière ». Ses restes y reposèrent oubliés pendant plus d'un siècle. Ce ne fut que le 5 octobre 1242 que son corps fut transporté et enseveli dans la crypte de l'église. En 1634 ses ossements furent enfermés dans une châsse en bois qui fut déposée dans la sacristie. Ils y restèrent jusqu'à la Révolution française. A cette époque ils disparurent et une tradition veut qu'ils furent foulés aux pieds par les révolutionnaires.

L'église fut occupée par les Français et subit de grands dégâts A son sort postérieur est mêlé une idylle assez curieuse. Le commandant de la place de Huy, le général Lecourbe, né en 1759 à Lons-le-Saulnier, y prit ses quartiers. Il avait à son service pour tenir son ménage, la fille d'un chaudronnier auvergnat, nommé Barbole, qui s'était établi à Wanze. Celle-ci fit bientôt la conquête du général qui l'épousa en Fructidor an II. Il l'envoya dans une pension à Paris pour parfaire son instruction qui était par trop rudimentaire Activement mêlé aux guerres de l'Empire, le général Lecourbe se rallia plus tard à Louis XVIII, qui le nomma comte et grand officier de la Légion d'honneur. Il mourut le 23 octobre 1815. Après son décès sa veuve se rendit en Franche-Comté pour entrer en possession de son héritage ; elle eut la désagréable surprise d'apprendre qu'en se mariant son mari semblait avoir oublié qu'il avait laissé en ces parages une femme légitime et plusieurs enfants. La comtesse Leeourbe vint se cacher à Neufmoustier

qu'elle avait acheté. Cette propriété transformée en château passa ensuite en diverses mains. Après avoir connu pendant quelque temps une réelle splendeur, elle est aujourd'hui en ruines. Si dans les bâtiments actuels on retrouve des fragments des constructions des XVIe et XVIIIe siècles, c'est en vain qu'on chercherait un vestige quelconque du cloître et du monastère primitif fondé par Pierre l'ermite.

* * *

La bibliothèque de l'Université de Liège possède dans ses riches collections, de précieux manuscrits sur lesquels l'attention des artistes et des savants avait déjà antérieurement été appelée. Il était donc d'un intérêt majeur que ces remarquables documents pussent être connus d'une manière exacte et fidèle et que cette connaissance pût être mise à la portée du plus grand nombre possible de travailleurs. C'est cette tâche que notre confrère M. Brassine s'est imposée. Trois recueils déjà ont paru. Ce sont de petits albums in-4° composés de fiches mobiles. Celles-ci reproduisent fidèlement les pages enluminées des manuscrits. Chaque fois une introduction précède les planches, elle fournit un résumé de l'histoire du volume, en discute l'origne et les vicissitudes diverses, attire l'attention sur sa valeur artistique ou son mérite iconographique. Le premier recueil est consacré à un *Psautier liégeois du XIIIe siècle.* M. Brassine en a avec éloquence et clarté, décrit tous les mérites dans la communication qu'il nous a faite en séance du mois d'octobre dernier. Le second volume décrit le *Livre d'heures de Gysbert de Bréderode, évêque élu d'Utrecht.* C'est le plus précieux des manuscrits légués à la Bibliothèque de l'Université par le baron Wittert L'illustration de ce manuscrit offre de grandes analogies avec celle d'une Bible en langue néerlandaise que possède la Bibliothèque de Vienne. D'après M Brassine, le manuscrit de Liège proviendrait d'un atelier des Pays-Bas septentrionaux, probablement établi à Utrecht et celui de Vienne aurait en partie servi de modèle pour la décoration et la composition des miniatures du premier. Il aurait été exécuté vers les années 1457 à 1460.

Le troisième receuil est consacré à *Deux livres d'heures néerlandais.* L'un d'eux ne semble pas entièrement achevé, la

décoration marginale de certaines planches aurait dû être complètée. Quoique déjà quelque peu influencées par la renaissance, les figures restent cependant encore franchement gothiques. Le second livre est illustré d'une manière tout à fait différente ; il ne contient que des petites scènes qui sont enfermées dans le tracé des initiales. Toutefois le texte des deux manuscrits a une origine commune. tout en paraissant par certaines transcriptions dialectologiques systématiques trahir deux régions différentes appartenant à un même groupe de dialectes. soit ici deux parties du diocèse d'Utrecht. Quant aux miniatures elles dénotent l'influence de l'école ganto-brugeoise de la fin du XVe siècle.

***

On connait le poëte anversois Jan van Boendale, alias De Klerk, l'auteur des *Brabantsche Jeesten*. Les divers auteurs qui s'étaient attachés à reconstituer sa biographie, le faisaient naître en 1280, supposaient qu'il avait été revêtu de quelque fonction religieuse et insinuaient qu'il serait mort en 1366. Dans une récente étude qu'insère dans ses *Verslagen en Mededeelingen* (1924, page 153), l'Académie royale flamande, M J. A. Goris rectifie ces diverses affirmations Dans ses *Nieuwe elementen voor de biographie van Jan Van Boendale*, il est d'avis que les divers biographes anversois se sont trompés par suite du tort qu'ils ont eu de se borner à faire des recherches dans les archives locales, quand ils auraient dû les poursuivre dans les importants dépôts de l'intérieur du pays. Ils auraient ainsi pû apprendre que van Boendale, en 1313, remplissait déjà les fonctions de *schepens-clerk*, qu'il n'était donc guère probable qu'il eût vu le jour en 1280, ce qui lui eût donné un âge beaucoup trop avancé pour remplir les charges qui lui furent plus tard confiées. Il serait plutôt présumable qu'il vît le jour vers 1290. Il ne fut pas clerc religieux, mais ne fut appelé *clerk*, clerc, que parce qu'il était le plus savant de ses collègues, le prêtre, le clerc. En 1386 van Boendale était encore au service de la ville, donc la date de 1366 attribuée à sa mort est évidemment érronée. Ces renseignements complètent et rectifient quelque peu la biogra-

phie de van Boendale. Il est à souhaiter que des documents ultérieurs permettent de la préciser encore davantage.

* * *

Le huitième volume que publie l'Institut historique belge de Rome dans la collection des « Analecta Vaticano Belgica » est consacré aux *documents relatifs au grand schisme*. C'est à M Carl Hanquet qu'est dévolue la tâche de reproduire le texte de ces documents. Dans le tome I, il énumère les suppliques de Clément VII de 1378-1379. Mais avant d'entreprendre cette tâche, il expose dans une fort intéressante introduction, les grandes lignes de cet événement si important pour l'histoire ecclésiastique de nos provinces. On connait les circonstances de l'élection d'Urbain VI à la suite de mouvements populaires. visant à assurer le séjour du pape à Rome, et dans ce but. exerçant sur le Collège des cardinaux une pression violente. Puis quelques mois plus tard, dans le cours de la même année 1378, l'élection à Fondi de Clément XII. Sans trancher la question douteuse de la validité de ces deux scrutins, on ne peut nier les conséquences déplorables qui en résultèrent. Dans nos provinces d'âpres controverses naquirent, et malgré la manière confuse dont les événements étaient connus, des dissentiments sérieux se produisirent. Des groupes rivaux. tous de bonne foi, s'obstinèrent dans leurs préférences et provoquèrent une déplorable scission, d'autant plus difficile à éviter que les diocèses de Tournai, de Cambrai et de Liège étaient en ce moment précisément privés de titulaires. La Flandre adopta le parti d'Urbain VI, tandis que le diocèse de Thérouanne, situé dans le comté d'Artois, qui appartenait alors à Marguerite de Flandre, grâce à l'influence personnelle de cette princesse. se rallia à son compétiteur. A Tournai deux évêques furent nommés, l'un par Clément VII, l'autre par Urbain VI. C'est ce dernier que la plupart des Flamands reconnurent pour leur chef. Même situation à Cambrai et à Liège. En Flandre, après diverses hésitations, la majorité de la population se rangea dans le parti d'Urbain. Dans le diocèse de Liège il en fut de même, quoiqu'au début les sympathies se fussent plutôt prononcées en faveur de Clément VII On comprend combien en pareilles circonstances, la

publication des documents contemporains a de la valeur. Les événements sont souvent contradictoires, les situations sont parfois difficiles à débrouiller. Il est à espérer que les suppliques que présente et que résume si judicieusement M Hanquet, jetteront quelque lumière dans cette confusion, et par l'exposition d'une manière plus certaine des divers éléments de cette lutte ardue, permettront de juger avec plus de certitude les phases successives de cet épisode capital de l'histoire ecclésiastique de nos provinces.

***

Grâce à l'obligeance des R. P. Bollandistes notre bibliothèque a pû s'enrichir d'une belle série de fascicules de l'importante collection des *Analecta Bollandiana.* Il serait présomptueux de ma part d'analyser les travaux qu'ils renferment. Qu'il me soit permis d'eu signaler seulement quelques-uns. Ce sont d'abord les *Documents inédits sur saint Jean Berchmans* qu'a colligés le R. P. Poncelet, S. J. Ces documents receuillis au lendemain de la mort du saint survenue en 1621, sont l'expression exacte de la vérité et dépourvus de tout caractère légendaire. Le saint est entré dans l'histoire avec une physionnomie nette et tranchée. « De famille obscure, enlevé à 23 ans, dans une ville étrangère, après une vie toute simple, que n'avait signalée au dehors aucune action d'éclat », il s'exhalait cependant de son existence angélique un tel parfum de sainteté et de vertu que dès l'année 1622 une enquête juridique était déjà ouverte sur les dernières circonstances de sa vie. Des témoignages furent receuillis auprès de ses supérieurs, de ses confrères, de tous ceux qui avaient été mêlés à sa vie Le Père Poncelet divise ces importants documents en plusieurs catégories : ceux qui se rapportent à la vie du saint à sa mort, à ses reliques. Tous les éléments de cette enquête, émanant de sources à l'abri de tout soupçon, sont reproduits et analysés. Leur intérêt est d'autant plus considérable qu'ils sont tous inédits. Déjà en 1745 le pape Benoît XIV avait signé la commission de l'introduction de la cause, mais divers événements, la suppression de la Compagnie de Jésus surtout, devaient en retarder la continuation. Elle fut reprise en 1830, et en 1888 le pape Léon XIII accordait à

Jean Berchmans les honneurs de la canonisation. Les éléments de cette laborieuse enquête prouvent combien celle-ci fut approfondie et combien l'autorité pontificale s'entoura de précautions et de renseignements avant de prendre une décision définitive. (Tome XXXIV-XXXV).

On sait par quelles péripéties passèrent les reliques de St. Albert de Louvain. On crût avoir retrouvé en 1612 les ossements de ce prélat, tué dans les circonstances dramatiques que l'on connait. Les archiducs Albert et Isabelle en firent don aux carmélites déchaussées du couvent royal de Bruxelles. En 1905 ces reliques furent soumises à un examen anatomique que dirigea le Dr Vervaeck. Celui-ci, en présence des documents dont l'authenticité ne pouvait être mise en doute, avait admis leur véracité. Toutefois il avait relevé au cours de son enquête des oublis et des erreurs qu'il croyait devoir imputer à la légèreté et à l'ignorance des docteurs de l'époque. Mais voici qu'en 1919 fut découverte dans la cathédrale de Reims une tombe du XIIe siècle L'analyse des textes précis qui fixaient l'âge et la topographie des sépultures de l'église ne permettait pas la moindre hésitation.

Cette fois le doute n'était plus possible. Les chanoines de Reims lors de l'exhumation de 1612, avaient commis une erreur évidente. Dès lors s'expliquaient les anomalies que le D Vervaeck signalait lors de son enquête de 1905 ; les hypothèses qu'il avait formulées pour les justifier étaient inutiles. L'erreur commise et constatée aujourd'hui les expliquait suffisamment Le principal document qui rapportait les circonstances de la mort d'Albert de Louvain, la *Vita Alberti*, qui ne concordait que fort partiellement avec les conclusions de la première enquête médicale, est cette fois complètement d'accord avec les constatations faites sur les ossements découverts en 1919 L'examen anatomique, de son côté, fait disparaître les derniers doutes Aujourd'hui l'erreur a été réparée et les véritables reliques du saint ont pris la place des ossements qui, abusivement il y a trois siècles, lui avaient été attribués. C'est dans le tome XL des « Analecta Bollandiana » que M. le Dr Louis Vervaeck expose en détail les suites de la récente *découverte du tombeau de S. Albert de Louvain.*

* * *

C'est une étude considérable et fort complète que M. Alphonse Wins a consacrée à *L'horloge à travers les siècles*. Déjà au XXIVe siècle avant Jésus-Christ, les Chinois se servaient du gnomon, puis des cadrans solaires. Plus tard les Chaldéens suivirent leur exemple. Les peuples occidentaux jusqu'au XVIIe siècle, se servirent aussi de cadrans solaires. Il en existe encore bon nombre d'exemplaires. Les inscriptions qui les accompagnent ont fourni le sujet de maintes études. Le sablier fut ensuite d'un emploi non moins général. Les Egyptiens, les Juifs, d'autres peuples encore, employaient les clepsydres. Au XVIIe siècle la vogue alla aux horloges hydrauliques. Le progrès devait lentement amener la création des horloges mécaniques. Celles-ci apparurent au XIVe siècle. M. Wins en résume l'histoire et montre les résultats immenses qui furent rapidement obtenus dans la construction des multiples rouages qui les constituaient. Il cite et décrit quelques unes des horloges, chefs-d'œuvre de mécanique. que l'on admire encore aujourd'hui dans certaines églises anciennes et qui constituent de véritables merveilles d'ingéniosité. Les montres, de leur côté, subissaient une pareille métamorphose. Le progrès aidant, elles furent rapidement perfectionnées, et l'ornementation dont on les para extérieurement fut souvent des plus artistiques. Actuellement les horloges pneumatiques, d'une rigoureuse exactitude, marquent un nouveau progrès dans l'unification de l'heure. De très nombreuses illustrations parsèment l'ouvrage et permettent de se rendre compte de la composition mécanique de ces divers modèles et systèmes ; elles reproduisent en même temps les types les plus remarquables qui ont été produits au cours des siècles et qui se distinguent soit par leur perfection mécanique, soit par leur ornementation artistique.

***

L'été dernier, nous avons tous pû admirer les inestimables collections artistiques appartenant à l'église de Léau et qui furent exposées pendant quelques jours. M. Arsène Alexandre les a étudiées et les décrit aujourd'hui dans « La Renaissance de l'Art français et des Industries de luxe » (7e année, nº 9). De très belles reproductions ajoutent à l'intérêt de cette notice descriptive. Protégée par son isolement, cette petite localité autrefois florissante,

mais aujourd'hui presqu'ignorée, a pû, grâce à cette situation, conserver les multiples œuvres qui meublaient son antique église. Les pièces capitales y abondent; il nous suffira de citer le tabernacle de Cornelis de Vriendt, le grand chandelier pascal en cuivre, les tableaux et les tryptiques de maîtres non déterminés, les rétables sculptés, les nombreuses statues des XIVe, XVe et XVIe siècles, les dinanderies, les orfèvreries précieuses. L'ensemble des *trésors de Léau* constitue une série d'œuvres incomparables. Ce fut une révélation. Tous les amateurs d'art, les archéologues, ont pû les étudier, les admirer. La notice de M. Alexandre constituera un excellent memento qui leur permettra de garder plus fidèlement le souvenir des œuvres rares qui ont été exhibées.

* * *

Vers la fin du XVIe siècle, Fontainebleau était un lieu d'étude fort apprécié par les peintres. En se rendant en Italie, ils s'y arrêtaient pour bénéficier des exemples que les ouvrages du Primatice et du Rosso leur fournissaient. C'est dans ces conditions qu'en 1566 cinq peintres flamands y séjournèrent; ils avaient nom : Jerôme Frank, Aper Fransen, Jean De Maeyer, Corneille Ketel et Denis d'Utrecht. Van Maender affirme qu'ils travaillaient aux décorations du château. D'une communication faite par M. Dimier en séance de la Société Nationale des Antiquaires de France (Bulletin, 3e et 4e trimestres 1923, page 273), il résulte que cette affirmation est erronée et que ces artistes n'étaient que de passage à Fontainebleau. Deux de ceux-ci terminèrent leur carrière en France : Jean De Mayer et surtout Jerôme Frank, qui acquit une belle notoriété et mourut en 1610. Ketel retourna dans sa patrie. Quant à Denis d'Utrecht, il travailla au moins quelque temps en France, car il y a quelques années, il se vendît à Paris une toile qui fut acquise par l'Amérique et qui représentait *le château de Fontainebleau* avec vue sur les jardins dans lesquels étaient representés de nombreux personnages. Parmi ceux-ci se remarquaient le Roi et Henri de Navarre. C'était la seule œuvre de ce peintre qui pût lui être attribuée avec certitude.

* * *

Je ne crois pas que jusqu'ici dans les ouvrages de campanologie on se soit occupé des cloches de Terre-Sainte. M. C. Enlart comble quelque peu cette lacune en décrivant d'après une notice du R. P. Cheneau, celles de la cathédrale de Bethléem. Celles-ci sont au nombre de treize et ont récemment été exhumées par les religieux Franciscains. Il est probable que ces cloches, ainsi que 250 tuyaux d'orgue, ont été enfouis en 1453 après la prise de Constantinople. Le sultan Mahomet II avait prohibé l'usage des cloches. C'est à la suite de cette défense que furent enterrées les cloches du Saint Sépulcre. Celles-ci ne sont pas encore recouvrées. Douze des cloches de Bethléem sont de petite dimention; elles ont appartenu à un carillon. Elles sont étroites et hautes et ne sont décorées que d'une croix et d'une lettre gothique. Sur une seule se lisent ces mots : *Vox Domini*. Il est probable que ces cloches ont été importées d'Occident au XIVe siècle. La treizième semble toutefois plus ancienne; elle est basse et large et on la faisait résonner au moyen d'un marteau Il est possible qu'elle ait servi à une horloge. La même cachette contenait encore des bassins, flambeaux et une crosse datant de la fin du XIIe et du XIIIe siècle.

* * *

Je tiens à signaler le second volume de « Genova » qu'édite la direction du Musée d'art et d'histoire de Genève. C'est un gros volume in-4°, élégamment imprimé et copieusement illustré. Les archéologues suisses jouissant des faveurs d'un change élevé, peuvent se permettre le luxe de publications de ce genre. Pour nous qui sommes sevrés d'avantages de cette nature, nous ne pouvons que les envier. Je me hâte cependant d'ajouter que le bulletin renferme des études dignes d'attirer l'attention. Je me bornerai à citer un seul travail, celui que le directeur du musée, M. le professeur M. Déonna, consacre aux *légendes et traditions d'origine iconographique en particulier dans l'ancienne Genève*. L'histoire renferme souvent « des éléments irréels qui modifient la personnalité des individualités célèbres qui apportent dans leur vie des épisodes curieux. Parfois même des saints ou des artistes sont forgés de toutes pièces. » Parcourant ensuite les diverses périodes historiques, depuis l'antiquité

jusqu'à nos jours, l'auteur cite nombre d'exemples de cette tendance curieuse ; il les explique ; il tâche d'en découvrir le sens exact et l'origine. A Genève notamment se présentent quelques faits qui sont plus spécialement étudiés, tels les motifs décorant l'épi du clocher de la tour du Molard, les armoiries de la ville, certains motifs sculptés dans l'église Ste-Marie-Madeleine, la chapelle de la mule, les intéressants documents iconographiques qui entourent l'origine du cardinal de Brogny, et d'autres encore. L'explication de ces légendes et l'exposition de leur origine ainsi que de leur développement offrent un intérêt considérable, et sur de nombreux points rétablissent la vérité historique si singulièrement défigurée.

* * *

Récemment à Paris a été mis à l'ordre du jour l'importante question de la restauration des principaux chefs-d'œuvre de peinture du Louvre. Sous Louis XIV, Lebrun avait été chargé de reviser et de mettre en valeur les tableaux de la Galerie du Roi. Il ne crut mieux pouvoir faire que de modifier le format des plus belles toiles. Ici il agrandit un Véronèse, là il transforma un Titien, ailleurs il amplifia un Rubens. Il recouvrit d'un vernis jaune à l'alcool les œuvres qu'il voulait harmoniser. Les tableaux ainsi modifiés sont nombreux. Outre les Véronèse, Titien et Rubens que je viens de rappeler, il faut encore citer parmi les Italiens, un Gorgione, un Franciabigio, un Léonard da Vinci, un Montegna, un Murillo, un Raphaël et d'autres encore. Pour attester les modifications survenues M. André Charles Coppier, dans une étude portant pour titre la question : *Faut-il dégager nos chefs-d'œuvre ?* et qui figure dans le fascicule de juin 1924 de la revue parisienne « L'Amour de l'Art », présente une série de planches représentant en double figuration, les tableaux choisis tels qu'ils ont été conçus et peints, et tels qui sont aujourd'hui conservés. Les modifications transforment fort malheureusement des œuvres dont les formes étaient rationnelles et bien proportionnées. Faut-il maintenant conserver ces tableaux tels qu'ils sont ou bien les rétablir dans l'état où ils ont été primitivement conçus et exécutés par l'artiste ? M. Coppier se demande maintenant quelle solution il doit adopter et pour éviter de se

tromper il s'adresse aux artistes français, aux érudits, aux amis du Louvre, sollicite leur avis sur la conduite à tenir. L'examen des planches qui illustrent le travail de M. Coppier, plaide, me semble-t-il, à l'évidence pour le rétablissement des tableaux dans leurs proportions initiales. C'est aux spécialistes soucieux de la gloire artistique de leur pays, comme la France en compte encore en assez grand nombre, à étudier cette question et à prendre la responsabilité des mesures éventuelles qu'ils préconiseront.

* * *

Puisque je parle de restauration, je citerai dans le même fascicule de « L'amour de l'Art » la communication de M. Gratama, directeur du musée Hals, qui décrit *le nettoyage des tableaux de Frans Hals à Haarlem*, récemment exécuté sous sa direction. Après de minutieuses études il obtint la persuasion que l'aspect jaune des tableaux provenait uniquement des vieilles couches de vernis et qu'il avait le grand défaut de falsifier les couleurs réelles. Le blanc, le bleu et le violet appliqués par l'artiste, s'étaient transformés en jaune, vert et brun. Les tableaux avaient déjà été nettoyés par le système Pettenkofer, puis vernis au copahu après régénération par l'alcool. Or ce vernis, sous l'influence de l'humidité, devenait vite terne. Il a été remplacé par du vernis au mastic. Cette opération a parfaitement réussi. Les tableaux ont repris leur aspect premier, leur coloration originale a reparu et nombre de détails qui ne pouvaient plus se distinguer sont sortis de l'ombre. L'œuvre de Hals brille aujourd'hui dans toute son éclat, comme le prouve à suffisance les planches qui illustrent l'article de M. Gratama. De chaque tableau une photographie antérieure à la restauration et une seconde prise après cette opération. permettent par leur juxtaposition de se rendre compte des résultats acquis.

* * *

M. Van Werveke a bien voulu nous offrir une étude consacrée à *Het bisdom Terwaan van den oorsprong tot het begin der veertiende eeuw*. C'est l'histoire entière de ce diocèse qu'il reconstitue.

Les populations qui occupaient ce territoire furent évangélisées au VIe siècle par St-Amand ; elles occupaient deux *civitates* : *Bononiensium et Morinorum*, qui avaient pour siège Boulogne et Thérouanne. Le premier évêque, contemporain de St-Amand, Omaer, eut probablement sous sa juridiction ces deux localités. Mais bientôt Thérouanne prit la supériorité, au point d'enlever à Boulogne sa qualité de *civitas*, qu'elle ne regagna qu'en 1530, après la destruction de sa rivale. Dès le VIIIe siècle la liste des évêques de Thérouanne est connue. Leur succession fut interrompue pendant les incursions des Normands. Mais à partir de la fin du IXe siècle leur influence fut rétablie De nombreux privilèges leur étaient octroyés. Ils jouissaient de grandes faveurs à titre de seigneurs temporels. Leurs privilèges, leurs revenus, la situation de leurs serfs, sont ensuite soigneusement étudiés et énumérés. Enfin dans les annexes qui clôturent cet ouvrage, on pourra retrouver la biographie de deux saints locaux, SS. Juscien et Victorien, une étude sur la vie et l'œuvre de Malbrancq, historien du diocèse et d'autres indications complémentaires.

* * *

Antoine Gilis, peintre et surtout sculpteur, fils d'un père anversois, naquit à Dôle en 1702 et s'établit à Valenciennes vers la fin de 1723. Il y reçut les leçons du peintre François Eisen. Il fut reçu maître sculpteur en 1725 et fut gratifié en 1729 d'une pension de la ville Son talent était apprécié ; de nombreux travaux en témoignent. Ils ont déjà été étudiés ailleurs. On lui doit entr'autres la chaire de vérité de la cathédrale de Tournai. Voici maintenant que la découverte d'un document d'archives permet à M. Adrien Carlier d'affirmer qu'*Antoine Gilis* est le *sculpteur des orgues de St Pierre*. Ce document n'est autre que la convention passée le 30 août 1739 entre l'artiste et l'abbaye d'Aulchin. Le programme de l'œuvre y est amplement détaillé et des indications précises sont données en vue des figures et autres motifs sculptés à exécuter. Gilis s'engagea de plus à peindre huit petits tableaux. Parmi les ouvriers qui travaillaient dans l'atelier de Gilis, il s'en trouve, tels Vandernor, Horemans et d'autres encore, dont le nom ferait également présumer une origine flamande. La notice de M. Carlier qui reproduit

en détail la convention, a été insérée dans les mémoires de la Société nationale d'argriculture, sciences et arts centrale du département du Nord, séant à Douai (4e série, tome I, 1911-1922, p. 565).

* * *

L'art français de la Renaissance a laissé en Pologne comme en Russie des traces aussi nombreuses qu'intéressantes. Elles mériteraient toutefois d'être mieux connues. Car chaque fois qu'une monographie d'un palais, d'une église, d'un château, nous parvient, on est étonné des richesses artistiques qu'on trouve partout accumulées. Tel est encore le cas pour la monographie de la localité polonaise d'*Olyka,* que M. Stanislan Tomkowicz a publiée dans les annales de la Wydannictwo Polskiej Akademji Umiejetnosci. (tome III, zesgyt 1) de Cracovie. L'église collégiale surtout est remarquable par son mobilier. Les autels sont nombreux ; ils garnissent non seulement l'abside et les transepts, mais sont aussi, comme jadis dans nos temples, appliqués contre toutes les colonnes de la grande nef. Leur architecture est riche mais surchargée d'ornements. Leurs retables sont caractérisés par une disposition spéciale ; ils sont ornés de deux tableaux, le premier placé sur l'autel au centre du retable, le second occupant le fronton, remplaçant les motifs sculptés qui chez nous sont ordinairement placés en cet endroit. L'orfèvrerie : ostensoirs, reliquaires, vases sacrés, etc. sont conçus dans le même sens, fort riches et surchargés de détails. Beaucoup de ces œuvres remarquables mériteraient d'être étudiées d'une manière spéciale.

* * *

On se rappellera sans doute avec quel étonnement fut appris le résultat des découvertes faites dans les Iles Egèe, en Crête surtout, et les déconcertantes constatations qui s'imposèrent à la suite de la mise au jour d'objets de tous genres remontant à la plus haute antiquité. C'était la reconstitution d'un art totalement inconnu, dénotant une perfection merveilleuse et dont les débuts remontaient à 2000 ans au delà de la naissance de l'art dans les pays Grecs, soit à 5000 ans avant Jésus-Christ. Ce sont les phases diverses

du developpement de cette longue période artistique que M. Marand-Verel developpe, dans la revue parisienne « L'amour de l'art », (5e année, nº 10, octobre 1924). Les objets les plus anciens, appartenant à *l'art préhellénique*, qui furent découverts, datent de l'époque correspondant à l'âge néolitique. Ce sont des armes et des ustensiles en pierre polie, des débris de vases, des figurines. A l'âge du cuivre, contemporain de l'ancien empire Egyptien, appartiement des plaquettes découpées en terre cuite ou marbre ou en pierre ainsi que des vases également en pierre richement polychromés. La période suivante, celle de l'âge du bronze (2400 à 1100 av. J.-C.) a révelé l'existence de grands palais qui furent détruits à un moment ou une population nouvelle, vers 1800 av. J.-C., occupa la Crête. Les sculptures se perfectionnent, les tombes sont peuplées de figurines ou de groupes, de nombreux bijoux en or sont receuillis, ainsi que des vases d'or et d'argent. La décoration des vases est exécutée par des artistes de talent qui empruntent même leurs sujets à la flore et à la faune contemporaines. Après un certain ralentissement dans le mouvement artistique, celui-ci se réveilla avec une vitalité nouvelle au début du XVIIe siècle avant J.-C. Les palais sont reconstruits ; des statuettes de bronze, des figures de marbre sont exécutées avec une maîtrise qui déconcerte ; les peintures murales, les fresques représentant des scènes bien vivantes, dénotant un art plein de naturel et d'harmonieuses colorations. On a trouvé une véritable profusion de vases et d'autres objets en or ou en bronze aux incrustations d'or. La polychromie des vases s'adoucit, le travail du relief se perfectionne, la gravure des gemmes se répand partout. Vers 1400 ans av. J.-C. furent pour la seconde fois détruits les palais, probablement par les Grecs continentaux, Dès cette époque apparaissent des modèles influencés par l'art de la Grèce proprement dite; toutefois ils gardent dans leur décoration, dans leurs appropriation, en partie leurs caractères locaux, suffisants pour les faire distinguer des produits importées par les conquérants.

***

Se doutait on qu'il existait aujourd'hui encore des descendants

de Jupiter? Et ceux-ci ne sont pas les premiers venus. Ce sont ni plus, ni moins que les membres de la famille royale de Bourbon. C'est M. le comte Paul Durieu qui nous apprend la chose dans une note publiée dans les comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France (1924, p. 116). C'est à la suite de la description d'un camée antique provenant de l'ancien trésor de la cathédrale de Chartres, qui est conservé aujourd'hui au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale et qui représente Jupiter debout, ayant auprès de lui son aigle, que M. Durieu parle de la *descendance de Jupiter en France*. Celle-ci s'appuye sur la mythologie qui affirme que le «maître des dieux» aurait eu de Danaé, un fils, Persée. L'arrière-petit-fils de Persée et d'Audromède fut Alcmène. Celle-ci à son tour, eut pour fils soit de son mari légitime Amphitryon. soit, d'après la légende la plus admise, de Jupiter, qui intervient à nouveau, le demi dieu Hercule. De l'union d'Hercule et de Déjanire naquit Hyllus, considéré comme l'ancêtre de la dynastie des rois de Macédoine. à laquelle appartenaient, après plusieurs siècle écoulés, Alexandre le Grand et son père Philippe, roi de Macédoine Mille ans plus tard, en 837, Basile I fut créé empereur d'Orient à Constantinople; il descendait d'après nne tradition peu positive de Philippe de Macédoine. Ses descendants en ligne directe, LéonVI, Constantin VIII, Romain II, furent tous empereurs d'Orient. Ce dernier eut une fille nommée Anne, qui devint la femme de Vladimir, grand-duc de Russie. La petite-fille de celui-ci, Anne de Russie, épousa en 1051, Henri I, roi de France, dont sont issus les Bourbon de France. Et voilà comment les rois de France descendent de Jupiter. Et voilà aussi pourquoi le prénom de Philippe fut donné à des princes Français et aux ducs de Bourgogne qui appartenaient à la même souche. Tous s'enorgeuillissaient de descendre de Philippe de Macédoine,

Quand on voit une race royale ajouter foi à de telles légendes mythologiques, il n'est pas étonnant qu'aux siècles passés les généalogistes aient joui d'une telle créance. On ne demandait pas mieux que d'adopter leurs fallacieuses inventions. Et c'est dans ce même ordre d'idées que certains historiens du passé se sont gravement ralliés à cet inconcevable roman qui attribuait la création du royaume de France à Francus, fils d'Hector. qui se réfugia au dela

des Pyrennées après la chûte d'Ilion. Le fils de Francus, appelé Paris, aurait bâti sur les bords de la Seine une cité à laquelle il donna son nom. Il est heureux que les générations présentes soient un peu moins crédules.

* * *

Au XVIIe siècle une vive rivalité règnait entre la France et les Provinces-Unies ; chacune de ces puissances aspirait à s'annexer les provinces méridionales des Pays-Bas. On envisagea deux solutions conciliatrices : le partage entre les deux rivaux des provinces convoitées, ou une certaine indépendance sous le contrôle des deux Puissances. Des négociations dans ce but furent ouvertes en 1635, puis plus tard en 1658. Mais Louis XIV ayant pris en mains les rênes de l'Etat, la situation se modifia et il ne cacha pas son désir de s'emparer des Provinces belges. Les hommes d'état Hollandais en présence de cette éventualité, prirent des mesures, afin de sauvegarder les intérêts de leur patrie. Dans ce but ils voulurent se renseigner exactement sur les ressources qu'ils pourraient, au point de vue commercial, trouver dans les voies navigables des provinces méridionales. De Witt, au mois d'Avril 1663, se mit en rapport avec deux négociants Hollandais fort bien renseignés sur ce point, Herman Gysen et Dirk Lambertsz. C'est à la suite de ces pourparlers que le premier de ces deux personnages, fit un rapport développant les questions sur lesquelles il avait été interrogé Cette pièce est intéressante. On y lit, qu'avant les troubles, les industries les plus florissantes en Flandre étaient la salaison des harengs ou autres poissons, la raffinerie du sel et la fabrication de toutes espèces de draps A cette époque le commerce d'Anvers dépassait de beaucoup celui d'Amsterdam. A la suite des troubles religieux et des évènements militaires, la Hollande s'accapara de la majeure partie de cette prospérité commerciale et malgré la prise d'Anvers par le duc de Parme, elle réussit à conserver la fermeture de l'Escaut. Au lieu de tâcher de détourner ce commerce vers les ports flamands, les habitants préfèrèrent s'adonner à la piraterie et au brigandage. Si la France pouvait s'établir dans ces provinces, grâce à ses canaux et à ses ports, elle pourrait faire revivre le commerce à son profit.

Les provinces belges aujourd'hui réunies n'étaient pas à craindre, mais conquises par la France elles pouvaient devenir un péril permanent pour la Hollande. Pour ce motif, ce dernier pays devait à tout prix s'assurer la possession de la navigation de la Meuse et celle de la ville d'Anvers. Gysen termine son rapport en rappelant orgueilleusement que les Hollandais ont réussi à se rendre maîtres du commerce d'Anvers et de la Flandre, à enlever à l'Espagne et au Portugal la navigation vers les Indes Orientales et Occidentales. à dérober à la France les pêcheries du Groenland, et à monopoliser le commerce des draps fins, qu'autrefois l'Angleterre seule faisait avec le Levant et Smyrne. Il n'est pas étonnant que de toutes parts cette prospérité crée de la jalousie et il faudra prendre des précautions pour empêcher que l'Angleterre et la France ne tâchent de récupérer leurs pertes. Dans un second rapport, daté de la même époque, Gysen rend compte des constatations qu'il fit au cours du voyage récemment entrepris dans les provinces méridionales. Il voulait surtout obtenir des certitudes au sujet de la fabrication des draps et de la possibilité de rendre quelque activité aux ports de la côte. Il partit pour Anvers et visita ensuite Gand, Courtrai, Lille, Ypres, Dunkerke, Nieuport, Ostende et Bruges. Les constatations qu'il y fit sont intéressantes. Il préconise les mesures qu'il croit opportunes, afin de conserver à la Hollande le droit de bénéficier du commerce des provinces méridionales en s'imposant comme intermédiaire exclusif. Ces documents constituent une preuve de plus de la préoccupation constante de la Hollande de conserver le monopole commercial et d'empêcher la renaissance et par suite la concurrence des ports belges. Ils sont résumés et presentés par M. S. Van Brakel dans les *Bijdragen en mededeelingen van het Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht* (44e deel, bl. 45) sous le titre de *Eene deductie en een reisbericht van Herman Gysen in 1663 betreffende de economische belangen der republiek in de Zuiderlijke Nederlanden.*

* * *

La fabrication du verre qui au Ier siècle s'était établie en Italie, se répandit bientôt dans tout l'Empire romain. Elle prospèra alors

surtout dans la Gaule méridionale. Au IIIe et IVe siècles, elle émigra en Belgique et en Rhénanie. De puissantes verreries furent fondées à Trèves et à Cologne et les produits de leur fabrication se répandirent dans les contrées environnantes. Les échantillons de cet art si intéressant datant des premiers siècles se retrouvent rarement dans les musées Toutefois ceux des IIIe et IVe siècles sont relativement nombreux et il s'en trouve qui sont fort remarquables. On pourra s'en convaincre en parcourant l'intéressante notice que M. F. A. Schaeffer à consacrée aux *verreries romaines trouvées en Alsace.* Ce sont d'abord des vases funéraires receuillis dans les sépultures anciennes ; les uns sont de vastes proportions et renferment des ossements, les autres destinés à contenir les offrandes reproduisent en grandeur moindre la vaisselle de ménage. Dans d'autres catégories il y a lieu de signaler le célèbre vase diatrète orné d'une inscription et dont la coupe est revêtue d'une résille en verre coloré et decoupé. On possède également un grand nombre de bouteilles, de carafes, de verres, tous de formes courantes et plus au moins luxueux, suivant la situation sociale de ceux qui les employaient. Leurs formes sont gracieuses, leurs couleurs variées et harmonieuses. Une autre catégorie d'ustensiles de modèles appropriès à leur usage, servaient à la toilette et au bain ; ce sont des vases à parfums, des balsamaires, des fioles de divers modèles. Parfois se sont rencontrées des pièces de grande valeur artistique, telles des coupes avec ornementation gravée à la rouelle. Tous ces spécimens dont on peut se rendre compte en étudiant les planches nombreuses de la notice de M. Schaeffer, prouvent combien à cette époque déjà l'industrie du verre était perfectionnée, et combien un sens artistique raffiné présidait à la fabrication des multiples récipients qui ont été receuillis et dont s'honorent aujourd'hui les principales collections publiques et privées.

* * *

Tout récemment M. F. A. Schaeffer vient de nous faire parvenir un second ouvrage qu'il consacre *Aux haches de pierre néolithiques du musée de Haguenau.* Dans la plupart des collections importantes les objets préhistoriques sont très correctement classés et soigneu-

sement exposés. Ce sont des curiosités plutôt que des documents archéologiques. M. Schaeffer adopte un autre système de classement. Il étudie surtout la matière dont sont par exemple formées les haches néolithiques et la forme de ces armes. Ces indications permettent à la suite de nombreuses constatations d'établir l'époque à laquelle elles ont été confectionnées et l'origine ethnique de ceux qui les ont façonnées. C'est d'après ce système ingénieux que M. Schaeffer a classé et décrit les 353 haches que possède le musée de Hagenenau et qui en grande partie proviennent de trouvailles faites aux alentours de cette ville. A la suite de ce travail il a pu rattacher ces haches aux trois principaux domaines de civilisation actuellement connus en Alsace. 228 pièces sont ainsi attribuées à la population dite lacustre, 25 à la population à céramique « poinconnée », et 37 à la population à poterie rubannée. La première de ces civilisations est considérée comme la plus autochnone, la plus ancienne ; les deux autres caractérisent des populations essentiellement agricoles, originaires de l'Allemagne occidentale et de l'Europe du Sud-Est. L'existence de ces peuples remonterait à 4000 ans avant Jésus-Christ et se développerait pendant 2000 ans. A signaler une dernière hache d'une grandeur inaccoutumée et ornée d'une gravure au trait représentant grossièrement reproduite une figure humaine. Le classement du musée de Haguenau mériterait, me semble-t-il, d'être connu et appliqué dans d'autres collections du même genre.

***

Le dernier « Bulletin » du « Metropolitan Museum of Art » de New-York (vol. XIX nº 10) fournait d'intéressants détails, malheureusement un peu concis, au sujet des riches séries d'antiquités formant la collection de M. J. Pierpont Morgan et qui viennent d'être installées dans ce musée. Les *New galeries of mediaeval and renaissance art* renseignent notamment les sculptures, les dinanteries, les orfèvreries, les meubles, tous de haute valeur artistique qui arrachés à nos monuments ou aux collections européennes, font aujourd'hui l'orgueil du musée Américain. L'art flamand y est représenté par des pièces capitales. Ce sont surtout des tapisseries. Malheureusement les indications fournies sont fort maigres, je

signalerai toutefois une tenture, représentant l'histoire de Moïse, une merveilleuse pièce, datant d'environ 1500 et provenant d'un atelier bruxellois ; elle est signée Jan Van Roon, et représente la chûte et la rédemption de l'homme : d'autres tapisseries provenant d'Italie, mais qui avaient été autrefois importées des Pays-Bas, entre autres deux grandes pièces, œuvre probable de Van Orley et faisant partie de la suite des « Moïs ». Peu à peu les principales richesses artistiques du vieux monde traversent l'Océan et contribuent à constituer en Amérique un ensemble d'une valeur incomparable, que dorénavant les historiens d'art, les amateurs d'antiquités, ne pourront plus ignorer.

* * *

Dans le compte-rendu des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris (Janvier-février 1924) est inséré un rapport de notre confrère M. Franz Cumont, sur *une nouvelle mission à Salchiyeh*, sur l'Euphrate, au nord de Damas. Il s'agissait de compléter les recherches antérieures faites aux abords du temple des dieux Palmyreniens. On y avait relevé des peintures remarquables. De nouvelles fresques ont été découvertes, figurant cinq dieux debout sur des sphères célestes, auxquels des personnages offrent un sacrifice ; le nom de ces dieux est inscrit à côté de leurs têtes. D'autres peintures pouvaient encore se deviner dans le voisinage, mais les détériorations qu'elles avaient subies ne permettent pas de les déchiffrer. A côté de la salle contenant les peintures, s'élevait une tour. En déblayant les débris qui l'obstruaient, on trouva des objets intéressants. Dans une seconde tour on découvrit encore une fois des parchemins, qui peuvent compléter la série antérieurement déjà mise au jour.

M. Cumont déblaya ensuite une des grandes maisons de la rue principale de la ville. Les diverses pièces se succédaient autour d'une cour centrale ; quelques unes étaient également décorées de peintures en vives couleurs. De l'autre côté de la ville, au Nord de la place, M. Cumont a retrouvé les restes d'un vaste temple consacré au culte d'Artemis. Les salles contenaient encore des autels et des piedestaux pour y placer les offrandes. Des fragments de statues

ont également été trouvés notamment ceux qui provenaient d'une statue d'Artèmis, chasseresse, œuvre curieuse d'un style greco-oriental. On a également retrouvé des dédicaces fournissant des données nouvelles sur l'occupation romaine aux confins de l'Euphrate. Leur importance épigraphique est grande. Ces fouilles ont permis de recueillir des précisions nouvelles sur la civilisation qui se développa au cours des âges dans une forteresse macédonienne, perdue dans le désert aux confins de la Syrie et de la Mésopotamie.

* * *

A diverses reprises nous avons déjà rendu compte de publications qui s'occupaient des petites ouvertures. généralement circulaires, sortes d'*oculi,* qui perçées extérieurement dans les murs des absides d'églises, corespondent à des niches menagées intérieurement dans l'épaisseur des murailles. Ces niches ont servi de tabernacle ; on y conservait la réserve eucharistique. Grâce à l'oculus il était possible aux fidèles, lorsque l'église était fermée, d'adorer le Saint Sacrement. Quoique dans nos parages les niches extérieures fussent très rares, les niches servant de tabernacle se retrouvent encore dans beaucoup d'églises campagnardes. Elles ont perdu leur destination et servent aujourd'hui d'armoire ou de coffre-fort. Ce sont *les armoires eucharistiques dans l'Est de la France et particulièrement dans les Vosges*, que M. André Philippe étudie dans le Bulletin monumental édité par la Société française d'archéologie (83e volume). Ces niches souvent encadrées d'une arcade ou d'ornements divers, sont fermées par des portes grillagées, parfois très intéressantes. Les retables à cette époque étaient composés dans beaucoup d'églises d'une série de niches abritant des statuettes représentant les apôtres, et divisées au milieu par un motif central plus important. Sur pareils autels il n'y avait pas place pour un tabernacle. Ceci qui explique l'emploi pendant si longtemps des niches ménagées dans les murailles.

* * *

Il est consolant de constater combien les études archéologiques sont en progrès et combien elles se developpent aujourd'hui même

dans les pays les plus éloignés. Les nombreuses relations d'échange que nous avons nouées avec les principales sociétés Asiatiques et Américaines en témoignent. Voici maintenant que nous parviennent les publications du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française, qui paraissent à Gorée. Nous y trouvons des études historiques et scientifiques, des communications ethnographiques et linguistiques. La préhistoire elle même a fourni matière à des travaux pleins d'intérêt. Des recherches fructueuses ont été faites au Sénégal et en Mauritanie. Il a suffi de se borner à inspecter la surface du sol pour receuillir une ample moisson de pointes de flèches et de javelots, de hâches et hâchettes, de marteaux et d'instruments divers. Quand on examine ces armes et ces outils, on est frappé de l'analogie que beaucoup présentent avec des objets identiques découverts sous d'autres latitudes. Certaines pièces dénotent le caractère archaïque des vestiges provenant des gisements de l'Europe occidentalle. Il est incontestable d'autre part qu'à l'époque néolithique l'industrie septentrionale à exercé une influence indéniable dans l'Adrar Mauritanien. D'autre part, d'autres objets, tels les bijoux, les poteries et des outils qui furent en usage chez les agriculteurs sédentaires, sont l'œuvre d'éléments méridionaux. L'étude approfondie de ces vestiges antiques, des ateliers et des gisements qu'on a pu reconnaître, permettront de reconstituer peu à peu la physionomie exacte des peuplades qui occupaient ces parages à l'époque préhistorique et de décrire leurs mœurs et quelque peu leur histoire.

* * *

Mais il est temps, Messieurs, que je m'arrête. Quelques ouvrages auraient encore mérité de prendre place dans mon present compte-rendu. Toutefois, je ne veux pas en étendre davantage les limites. Je les réserverai pour celui que j'espère pouvoir vous presenter dans deux mois.

FERNAND DONNET.

7 Décembre 1924.

Le Ministère Espagnol de l'Archiduc Albert.

1598-1621.

—

Au dix-huitième siècle, l'administration centrale des Pays-Bas, est pour ainsi dire toute entière confiée à des fonctionnaires belges. A l'exception du Gouverneur Général, du Ministre Plénipotentiaire et du Secrétaire d'Etat et de guerre, (1) on ne rencontre dans le gouvernement de Bruxelles, aucun étranger. Sous ce rapport, comme sous tant d'autres, le régime espagnol est tout différent. A l'époque de Philippe II et de ses successeurs, il y eut sans cesse, entre le Gouverneur Général d'une part, et les chefs de la hiérarchie administrative belge d'autre part, une série d'Espagnols. Les fonctions de ceux-ci étaient à l'origine d'ordre militaire, elles s'étendirent dans la suite dans le domaine politique et économique. Leur influence fut toujours prépondérante tant à Bruxelles qu'à Madrid. Leurs conflits avec les autorités belges forment un des chapitres essentiels de l'histoire administrative du régime espagnol. L'arrivée aux Pays-Bas, des archiducs Albert et Isabelle, et la séparation apparente de nos provinces d'avec la monarchie espagnole, ne mirent pas fin à l'existence de ce ministère, au contraire, sa position demeura

1) Il y a lieu de noter d'ailleurs, qu'à la fin du régime autrichien, s'introduisit l'usage de confier aussi à des Belges, les fonctions de secrétaire d'Etat et de guerre. Les deux derniers secrétaires, le baron Guillaume de Felz et Henri de Muller, nommés respectivement en 1791 et en 1793, étaient, le premier luxembougeois, le second brabançon.

intacte. La permanence dans les hautes sphères administratives de cette série de Castillans, tout comme le maintien dans le pays d'une armée espagnole, et l'envoi régulier de provisions destinées à payer cette armée et ces fonctionnaires, sont trois signes manifestes, auxquels on peut reconnaître a priori, combien relative était l'indépendance de nos provinces, même aux plus belles années du règne de l'archiduc Albert.

La composition du ministère espagnol, en fonctions à Bruxelles pendant la période de 1598 à 1621, est l'objet de cet article. Les correspondances diplomatiques de l'époque, les unes publiées, les autres encore inédites (1), les archives de l'armée espagnole elle-même, (2) fournissent au sujet de tous ces personnages des détails aussi précis qu'abondants.

* * *

Dans la série des hauts fonctionnaires qui gravitent dans l'entourage immédiat du prince, il y a trois vedettes, dont la mission est plus importante que celle de tous les autres et qui occupent le premier rang hiérarchique. Ce sont le capitaine général de l'armée, marquis Ambroise Spinola, l'ambassadeur d'Espagne accrédité auprès de l'archiduc, et le secrétaire d'Etat et de guerre.

On sait combien grande fut la place, prise dans la direction de nos affaires, par le célèbre Ambroise Spinola. Depuis son arrivée aux Pays-Bas en 1608 jusqu'à son départ en 1628, soit pendant vingt ans, ce Génois fut ici un véritable vice-roi. Son action sur le terrain militaire, diplomatique, administratif, fut au moins aussi considérable que celle d'Albert lui-même. Il garda jusqu'au bout la confiance de Philippe III. On sait combien celui-ci se montra jaloux

1) Parmi les correspondances publiées, il faut citer : H. Lonchay et J. Cuvelier, *Correspondance de la Cour d'Espagne relative aux Pays-Bas*, tome 1. Bruxelles 1923. Dans la *Collecion de Documentos ineditos para la Historia de Espana*, tomes 42 et 43, se trouve la correspondance de l'Archiduc Albert avec le duc de Lerme, premier ministre de Philippe III. On conserve aux Archives Générales à Bruxelles, les correspondances officielle et privée de l'Archiduc avec le Roi. Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 179 à 195 et reg. 518.

2) S. E. G. Reg. 5 etsuivants.

des droits qu'il prétendait avoir conservés sur les Pays-Bas, combien il se préoccupa sans cesse de l'éventualité de la mort d'un des deux archiducs et du retour de nos provinces à sa monarchie. C'est en ordre principal Spinola que le monarque chargea de la défense de ses droits. On connait les fameux pouvoirs qu'il lui donna, en 1606, pour le cas où Isabelle précéderait son mari dans la tombe. D'Albert, Spinola fut, suivant l'expression consacrée, le bras droit. Il ne semble pas qu'entre l'archiduc et lui, il y ait jamais eu le moindre dissentiment. Ce fut incontestablement leur communauté de vues dans la question hollandaise, — l'un et l'autre étaient persuadés de l'impossibilité de réduire les rebelles par la force des armes et dès lors de la nécessité de s'accomoder avec eux — qui triompha de la résistance opiniâtre de Philippe III et de sa Cour, lors des négociations qui aboutirent en 1609 à la conclusion de la trêve de douze ans, l'acte diplomatique le plus important de tout le règne de l'archiduc. (1)

Dans l'intention de contribuer au lustre de la Cour de Bruxelles et de faire semblant de reconnaître l'indépendance et la souveraineté des archiducs, Philippe III ne cessa pendant tout son règne de députer auprès d'eux, un ambassadeur. Successivement Balthazar de Zuniga, le marquis de la Laguna, le marquis de Guadaleste et le marquis de Bedmar, représentèrent à Bruxelles, la personne du roi catholique. (2)

En réalité, ils n'ont tous quatre que le caractère extérieur d'un agent diplomatique. L'ambassadeur d'Espagne à Bruxelles, est un tout autre personnage que son collègue à Paris ou à Rome. Zuniga et ses successeurs ne se considèrent pas du tout chez nous comme les délégués d'un souverain étranger, ayant comme mission exclusive de représenter leur maître, de l'informer sur ce qui se passe et de défendre au besoin les intérêts de leurs nationaux. Leur mission est

1) Le rôle de Spinola a été abondamment étudié dans l'excellent travail de RODRIGUEZ VILLA, *Ambrosio Spinola primer marques de los Balbases*. Madrid 1914.

2) Voir sur les quatre ambassadeurs J. LEFÈVRE, *Les ambassadeurs d'Espagne à la Cour de Bruxelles sous le règne de l'archiduc Albert* Revue belge de philologie et d'histoire 1923, n° 1.

bien plus étendue. Pour eux Albert n'est guère qu'un Gouverneur Général. Maintenir et développer les droits de leur souverain, veiller sur l'armée espagnole, surveiller la gestion des fonds venus de Madrid, enfin contrôler sans relâche la conduite de l'archiduc et de ses ministres, tel est le rôle qu'ils s'attribuent.

Depuis son arrivée à Bruxelles, à la fin du règne de Philippe II, Albert est flanqué d'un secrétaire, qui reste en permanence auprès de lui et qui ne le quittera en 1618 que .. pour mourir ; c'est Juan de Mancicidor (1). En tant que secrétaire d'Etat, il expédie la correspondance diplomatique du prince, en particulier celle avec le Roi, en tant que secrétaire de guerre, il contresigne les ordres et patentes relatifs aux troupes espagnoles. Mais il est bien autre chose qu'un secrétaire de l'archiduc Véritable ministre du Roi, il est en correspondance directe avec celui-ci, il contribue à le tenir au courant de tout ce qui se passe en Belgique et dans les pays voisins Grâce à l'intermédiaire de Mancicidor, Philippe III et ses ministres complètent et contrôlent les renseignements que leur fournissent Albert, Spinola et les ambassadeurs. Le secrétaire d'Etat et de guerre fit partie de la délégation qui négocia la trêve de douze ans Enfin il fut le principal agent de liaison entre l'administration de Bruxelles et celle de Madrid.

A sa mort ses attributions furent partagées entre deux de ses subalternes, Matheo de Urquina et Pedro de San Juan. Le premier ne joua qu'un rôle très effacé. Dans la suite, le second parvint à réunir toute la secrétairerie sous sa direction, et devint une des grosses influences du régime suivant, celui du gouvernement de l'Infante Isabelle.

* * *

La première figure qui surgit au deuxième plan est celle du confesseur de l'archiduc, fray Inigo de Brizuela.

Dominicain, il professait la théologie à Rome quand Philippe II le nomma confesseur d'Albert à qui il venait de remettre le

1) J. Lefèvre, *Jean de Mancicidor. Secrétaire d'Etat et de Guerre de l'archiduc Albert.* Revue belge de philologie et d'histoire. Sous presse.

gouvernement des Pays-Bas. Brizuela fut non seulement le directeur de conscience, mais un des conseillers les plus écoutés. Il demeura chez nous pendant tout le règne d'Albert, et retourna en Espagne en 1622, pour aller occuper le siège épiscopal de Ségovie, et la présidence du Conseil suprême des Pays-Bas. rétabli tout au début du règne de Philppe IV.

L'activité du religieux a laissé dans les correspondances de l'époque de multiples traces. Et tout d'abord on le trouve mêlé à des affaires religieuses. Au milieu de l'année 1609, Philippe III avait chargé son ambassadeur, le marquis de Guadaleste. d'attirer l'attention de l'archiduc sur la politique à suivre à l'égard des hérétiques, qui faisaient profession de foi dans certaines villes des Pays-Bas. A cette question c'est Brizuela qui répond. Il reconnait la présence de nombreux protestants à Bruges, à Gand, à Mons et à Valenciennes, mais conteste que ce soit l'effet de la trêve conclue avec les Hollandais. Il définit ensuite la politique suivie en ce moment. On n'inquiète pas les hérétiques qui ne confessent pas leur foi au grand jour, mais jamais les archiducs n'ont toléré, qu'un de leurs sujets se déclare ouvertement hérétique. (1)

En 1612, une jointe d'Etat réunie à Madrid, propose de confier à Brizuela la charge de détourner l'archevêque de Cambrai, de son projet de venir à la Cour plaider auprès du Roi ses droits et ceux de son chapitre sur la juridiction temporelle de la ville. (2)

L'année suivante Brizuela fait rapport au Roi sur un scandale survenu à Bruxelles Lors d'une procession, un bourgeois avait refusé de se découvrir au passage du Saint Sacrement. Mal lui en prit ; il fut condamné par le magistrat de la ville au bannissement. Brizuela reconnaît que le châtiment est sévère, car, dit-il, à Bruxelles on ne peut punir un pareil délit aussi fortement qu'à Madrid. (3) A cette occasion Philippe III félicita le père du zèle montré dans cette affaire zèle nécessaire, disait-il, si l'on voulait éviter le retour de pareils scandales. (4)

1) Brizuela à Philippe III, 20 février 1610. LONCHAY ET CUVELIER. *o. c.*, n° 784, p. 347.

2) Consulte d'une Jointe d'Etat, du 20 février 1612. *ibid.* n° 863, p. 374.

3) Brizuela à Philippe III 24 janvier 1613, *ibid.* n° 929, p. 395.

4) Philippe III à Brizuela, 24 février 1613. *ibid* n° 936, p. 397.

De l'activité politique du père confesseur le fait le plus marquant est sa participation à la trêve de douze ans.

En décembre 1608, après un an de palabres, l'archiduc avait conclu avec les Hollandais une trêve de dix ans, reconnaissant l'indépendance des Provinces-Unies, et avait promis, d'apporter endéans les trois mois la ratification de Philippe III. Il s'en fallut de peu que cette promesse ne fût protestée, le roi catholique ayant toujours affirmé son refus de reconnaître cette indépendance tant que les Hollandais ne tolèreraient pas l'exercice du culte catholique. Ce fut Brizuela que l'archiduc députa à Madrid pour obtenir du Roi la ratification demandée, et on sait si elle fut difficile à obtenir. Le moine partit de Bruxelles aux premiers jours de décembre 1608. traversa toute la France et arriva à Madrid à la Noël. Le rapport qu'il présenta au nom des archiducs, fit l'objet de longues délibérations au Conseil d'Etat, au début de 1609. En fin de compte le Roi s'inclina. (1) On sait que la trêve fut définitivement conclue à Anvers le 9 avril de cette même année, pour douze ans. Brizuela dut faire une seconde fois le voyage d'Espagne pour aller demander au Roi de ratifier ce nouveau traité et d'envoyer une provision extraordinaire permettant de payer l'arriéré dû aux troupes. L'approbation royale fut signée à Ségovie le 7 mai. Dès qu'il eut en mains l'acte authentique, Brizuela l'expédia par un courrier qui dut arriver à Bruxelles vers le 25 du même mois. Lui-même ne rentra qu'au mois de septembre. Lors de son retour, il fut créé par les archiducs conseiller d'Etat. (2)

Quelques années plus tard Brizuela fut mêlé à nouveau à une affaire de grande importance. On sait qu'à la fin de 1613, le roi d'Espagne voulut se faire reconnaitre comme héritier des archiducs par nos provinces et recevoir d'elles un serment de fidélité. Cette affaire donna lieu à une volumineuse correspondance entre le Roi et Spinola. On y trouve des traces multiples de l'intervention du père confesseur. Dès le 1er février 1614, Spinola assure au Roi que Brizuela *soignera* que la chose réussisse, et le 16 avril il ajoute que deux fois déjà le moine en a

1) *Ibid.* nº 696 et suiv., p. 302 et suiv.
2) *Ibid.* p. 328, note 3.

parlé à son pénitent. (1) De son côté le Roi prescrit le 8 mai, de témoigner au religieux combien il est satisfait du zèle qu'il montre en toutes choses concernant le service royal, et en particulier dans cette question du serment. (2) Le 9 août Philippe III prescrit à Spinola de traiter la chose en douceur et d'user de l'influence du confesseur. (3) A la fin de l'année Spinola fait savoir à Madrid qu'en son absence toute l'affaire a été remise à Brizuela et que celui-ci a promis d'obtenir une réponse dans quelques jours. (4) On sait que l'archiduc se prêta sans peine à ce qu'on exigeait de lui. Il fallut décider ensuite quelle conduite on suivrait pour amener les Etats à consentir à cette nouveauté inconnue jusque là. L'archiduc réunit à ce sujet une jointe, où on voit siéger Brizuela. (5) Ce fut encore lui qui alla l'année suivante porter au Roi l'acte du serment prêté par les Etats. Albert lui confia en même temps la charge de faire différentes représentations au Roi. (6) Par contre, à son retour, il dut, par ordre de Philippe III, s'efforcer de persuader l'archiduc de la nécessité d'établir aux Pays-Bas une jointe chargée du maniement de la caisse militaire. (7)

La trêve de douze ans venait à échéance en 1621. En 1619, à la suite d'une tentative de médiation de Louis XIII, on tâta le terrain pour essayer de la prolonger. A diverses reprises Albert réunit une jointe pour examiner quelles améliorations on s'efforcerait d'apporter au texte de 1609. Brizuela fut chaque fois appelé à y siéger. (8) Quelques mois avant la mort de l'archiduc commence une série de tractations faites par l'intermédiaire de Bertholde van Swieten, veuve de Florent Tserclaes. Celle-ci était envoyée à Bruxelles par le prince d'Orange, qu'elle prétendait désireux de s'accomoder avec le roi d'Espagne. Ce fut Brizuela qui reçut ses

1) *Ibid* n° 997 et 1004, pp. 418-421
2) *Ibid.* n° 1007, p. 422.
3) *Ibid.* n° 1030, p 429.
4) *Ibid.* n° 1056, p. 436
5) Albert à Philippe III, 17 janvier 1615. *ibid* 1068, p 440.
6) Spinola à Philippe III, 7 septembre 1616, *ibid.* n° 1222, p. 483.
7) Brizuela à Philippe III, 25 février 1617, *ibid.* n° 1269, p. 496.
8) Consultes du 25 mai 1619 et 3 avril 1620. *ibid.* n°s 1388-1466, p p. 534-556.

premières confidences en février et mars 1621. Ces négociations continuèrent encore plusieurs années après la mort d'Albert. Elles n'aboutirent à aucun résultat, pas plus que toutes les autres tentatives du même genre, faites sous le gouvernement de l'archiduchesse Isabelle. Les unes et les autres — aux plus grands dépens de nos provinces — échouèrent devant l'intransigeance stupide de Philippe IV et de son fameux ministre Olivarès.

* * *

Au service administratif de l'armée espagnole sont attachés trois fonctionnaires importants, dont il y a lieu de parler ici : le veedor général, le contador général et le pagador général.

Le veedor est le plus élevé au point de vue hiérarchique, son influence est beaucoup plus grande que celle des deux autres. Ses attributions sont considérables. Elles consistent dans l'inspection et la surveillance de tout ce qui a trait à l'armée espagnole, le contrôle des effectifs, l'observation des règlements militaires, et surtout l'emploi des fonds venus d'Espagne. Pas un maravedi ne peut être dépensé des provisions sans qu'il le sache. Comme ses deux collègues, il est indépendant de l'archiduc, est nommé et révoqué directement par le Roi.

L'histoire de la veedorie est, on va le voir, très agitée.

Au moment où Albert s'installe chez nous, Diego de Ibarra exerce depuis près de dix ans les fonctions de veedor de l'armée de Flandre, après avoir occupé le même poste en Sicile. Il fut l'un des conseillers les plus influents d'Alexandre Farnèse, et fut chargé par lui de différentes missions diplomatiques en France. Quand l'archiduc quitta les Pays-Bas pour aller épouser Isabelle, Diego de Ibarra l'accompagna (1). A son retour il fut désigné pour participer avec l'ambassadeur d'Espagne, Zuniga, l'amiral d'Aragon Francisco de Mendoza, et le chef président Richardot, aux négociations entreprises à Calais, pour faire la paix avec la Grande Elisabeth. De fait

1) Lonchay et Cuvelier, *o. c.* ; p. 33, note 2.

il n'y intervint guère, car dès le milieu de l'année 1599 il prit congé de la veedorie et quitta nos provinces quelques mois après.

Pour reprendre la succession d'Ibarra, Albert recommanda auprès du Roi et du duc de Lerme, le pagador général, Geronimo Walter Zapata. (1) Ce Zapata était fils de Justus Walter, seigneur de Dirpach, d'origine allemande, ancien page de l'empereur Rodolphe II. Entré au service de l'Espagne, il devint en 1593, chevalier de Saint-Jacques, puis conseiller de guerre, et enfin pagador général de l'armée des Pays-Bas. (2)

Philippe III agréa la candidature prônée par l'archiduc, et Zapata prit officiellement possession de sa charge, dès la fin de l'année 1599.

L'influence de Zapata auprès d'Albert et d'Isabelle fut considérable ; il était majordome de Leurs Altesses, et devint même grand majordome. Il réforma l'infanterie allemande au service de l'Espagne

Pourtant il finit très mal. Au début de 1603. Philippe III prescrivit soudainement au veedor de se démettre de sa charge, de venir en Espagne rendre ses comptes et se justifier. Peu après on répandit à Bruxelles le bruit que déjà un nouveau veedor avait été désigné. Ce fut chez Albert une explosion de colère. Il déchargea sa bile dans une lettre adressée le 16 avril au duc de Lerme. La nouvelle de la nomination d'un nouveau veedor, y est-il dit en substance, s'est répandue à Bruxelles. Le poste de veedor est aux mains de Zapata, on ne peut le lui enlever que pour l'appeler à une fonction plus importante ou pour lui couper la tête. (3) Dans le cas où la chose se confirmerait, Albert y verrait un affront personnel. Le personnage visé était à son service immédiat. S'il y avait lieu de le déplacer, on aurait dû l'en avertir au préalable, lui, archiduc. Il est intolérable, que la nouvelle de cette révocation ait transpiré en rue, alors que lui même n'en savait rien. Nul n'était plus

1) Albert au duc de Lerme, 19 août 1599. *Documentos Ineditos*, tome 4?, p. 309.

2) Lonchay et Cuvelier, *o. c.* p. 58, note 1.

3) *de quien (Zapata) no pienso haya hecho porque se le devia quitar, si non para haciendole primero otra mayor merced, o para cortarle la cabeza.*

intéressé que lui à la bonne distribution des provisions. il était dès lors mieux à même que personne de donner conseil en pareille occurence. Il avait droit à des égards (1). L'Archiduc priait donc le ministre de faire en sorte que le Roi revînt sur sa décision (2).

Le 31 mai, Albert revient à la charge. Il y a des gens à Bruxelles, qui grâce à leurs relations à Madrid, connaissent le nom du nouveau veedor que Philippe III a désigné. D'après ce qu'on dit, ce sujet ne convient en rien pour le poste qu'on veut lui confier. L'archiduc se défend de vouloir prôner lui-même la candidature d'un individu déterminé. Mais il voudrait que le Roi revînt sur sa décision et employât ailleurs ce sujet qui ne conviendrait pas aux Pays-Bas (3).

Philippe III se montra inébranlable. Zapata demeura encore quelques années à Bruxelles confiné au service exclusif de l'archiduc. Entre-temps on instruisait son procès à Madrid, on épluchait ses comptes, en particulier un rapport général qu'il avait fait présenter sur toute sa gestion financière. On découvrit un déficit de 60,000 ducats. Lorsque cette nouvelle arriva à Bruxelles en 1606, Zapata sollicita de l'archiduc l'autorisation de se rendre à la Cour, pour offrir comme caution tout son patrimoine. et un traitement de 3000 ducats dont il jouissait. Albert préféra le garder à Bruxelles et lui prescrivit de se faire défendre par un procureur. De son côté il plaide pour Zapata les circonstances atténuantes. La comptabilité incriminée porte sur plus de 26,000,000 d'écus, leur maniement a passé par plus de 60 fonctionnaires, il s'est fait au milieu des circonstances de la guerre. Il faut considérer les bons antécédents de l'accusé. L'archiduc écarte résolument toute hypothèse de concussion, déclarant que s'il avait eu le moindre soupçon de ce côté il ne serait pas intervenu. Le veedor lui-même s'était d'ailleurs ruiné. il avait fait des dettes pour apurer sa gestion.

Albert priait donc le Roi de se montrer magnanime, de remettre à Zapata une partie de sa dette et de lui accorder des délais pour

1) *Mirar por lo que me puede tocar de cualquiera manera que sea, y sobre todo en la reputacion.*

2) *Documentos Inedítos*, tome 42, p. 450.

3) *Ibid*, p. 456.

l'autre. (1) Il essaya encore d'intéresser au sort de son protégé, diverses influences de la Cour, le duc de Lerme, le Comte de Villalonga, Hernando Carillo. (2)

Au cours de l'année suivante Albert et Isabelle revinrent tous deux plusieurs fois à la charge (3)

Zapata quitta dans la suite les Pays-Bas et alla mourir à Madrid le 20 août 1610. Deux de ses filles étaient dames d'honneur de l'Infante. L'une d'elle entra aux Carmélites. Elle y porta le nom de Thérèse de Jésus, et devint prieure du convent de Bruxelles. (4)

Lorsque Zapata dut abandonner la direction de la veedorie, Albert désigne pour le remplacer *ad interim*, le contador Antonio Carnero. Le 4 décembre 1603, la nomination du nouveau veedor Francisco Vaca y Benavides fut officiellement notifiée par un ordre de service transmis par l'Archiduc à Carnero, qui devait remettre à Vaca les listes matricules et autres documents relatifs à l'armée (5).

Le troisième veedor fut mêlé en 1608, au moins indirectement, à la conclusion de la trêve de douze ans. Il fut chargé de faire un rapport détaillé sur les besoins de l'armée, pour l'éventualité de la reprise des hostilités, si les pourparlers venaient à être rompus. Lorsque Brizuela fut député par Albert pour arracher le consentement du Roi, il fit état de ce rapport. Il y a tout lieu de croire que les chiffres du veedor firent impression sur le Roi et ses ministres : en tous cas, on sait que c'est l'aveu de son incapacité de fournir les subsides indispensables pour la continuation des hostilités qui détermina le monarque à céder.

Peu après Vaca y Benavides quitta le pays, et Albert désigna pour le remplacer pendant son absence, un contador du nom de Melchior de Espinossa.

Les relations entre l'archiduc et Vaca furent-elles bonnes ? On a

1) Albert à Philippe III, 26 juin 1606. *S. E. G.* reg. 171, f° 57.

2) *Ibid.*

3) *S. E. G.* reg. 171, f° 127. Lonchay et Cuvelier, *o. c.* n°s 616 et 623, p. 269 272.

4) *ibid* p. 58, note 1.

5) *S. E. G.* reg. 21, fol. 352r°.

tout lieu d'en douter. Le souvenir des incidents qui avaient accompagné sa nomination dut rester vivace. D'autre part, une consulte du Conseil d'Etat espagnol du 17 janvier 1614, constate qu'Albert ne sait pas supporter ceux qui lui tiennent tête, ce qui le prouve bien, disent les conseillers, c'est la longue absence imposée à Vaca. (1)

Le quatrième veedor qui fut appelé en service à l'époque de l'Archiduc est un officier dont la présence est déjà signalée à Bruxelles, en 1603 : Francisco Andia de Irrarazobal, commandeur d'Aguilarejo, chevalier de Saint Jacques, membre du Conseil de guerre du Roi. Sa nomination fut notifiée à Bruxelles, par une lettre royale du 22 mai 1615. (2) Le 16 septembre suivant Albert fit savoir que les ordres requis pour l'entrée en fonctions du nouveau veedor avaient été donnés.

Le passage Irrarazobal à la veedorie fut bref et agité.

Dès son arrivée, il se plaint au Roi de ce que toute l'administration de l'armée est aux mains de Spinola, qui dispose à son gré de la caisse de l'exercito. Il voudrait, lui, contrôler le service des dépenses secrètes (3).

Immédiatement après, éclate un conflit de toute gravité.

Le Capitaine général rapporte au Roi le 11 décembre de cette même année 1615, que le veedor refuse de venir chez lui prendre ses ordres, et exige que ces ordres lui soient communiqués par écrit et par l'intermédiaire d'un tiers.

Il y a là, dit Spinola, un acte d'indiscipline d'une gravité extrême. L'usage de venir prendre ses ordres chez lui, ajoute-t-il, n'a jamais froissé personne, tous les officiers supérieurs de l'armée s'y sont prêtés. Leur dignité était pourtant bien supérieure à celle du veedor. Spinola demande donc au Roi d'infliger au récalcitrant un châtiment sévère, tout en faisant remarquer que c'était la première fois, qu'il requérait des sanctions contre un de ses subor-

1) Loncha y et Cuvelier, *o c* n° 995, 417.
2) *Ibid.* n° 1105, p. 450.
3) *Ibid.* n° 1127, p. 456.

donnés (1). Albert prenait fait et cause pour Spinola (2) Le veedor de son côté se plaignait de l'arbitraire du marquis. Quant à lui, il sollicitait la protection du Roi, dont il défendait les droits à Bruxelles, d'autant plus que l'ambassadeur d'Espagne, le marquis de Guadaleste, était le débiteur du Génois et ne jouissait que d'une médiocre estime (3).

Philippe essaya de louvoyer. Il prescrivit à Irrarazobal de céder aux injonctions de Spinola et d'aller prendre ses ordres à son domicile. D'autre part il refusa de punir le veedor, et recommanda à l'archiduc de le traiter convenablement (4).

Le conflit continua de plus belle au cours de toute l'année suivante. Au mois d'octobre 1616, les membres du Conseil d'Etat à Madrid, constatent dans une de leurs consultes, que le veedor est à Bruxelles l'objet de l'antipathie générale. Albert, Spinola, Brizuela, Mancicidor, tout le monde lui en veut. L'archiduc désire qu'on le rappelle à Madrid. Le duc de Lerme propose d'y aller en douceur. Le veedor doit respecter l'archiduc, mais on ne peut le rappeler à la légère. Le mieux serait de le faire venir à Madrid sous prétexte qu'on a des renseignements à lui demander, et puis de l'employer ailleurs (5) La bonne volonté montrée par l'archiduc dans l'affaire du serment à prêter à Philippe III par nos provinces, n'était sans doute pas étrangère à cette condescendance du conseil d'Etat. D'ailleurs les événements ne tardèrent pas à se précipiter. Aux derniers jours de novembre, Albert fit arrêter un des lieutenants du veedor, Martin de Zacra, accusé d'avoir détourné des documents. Cette mesure fut blâmée à Madrid. Le veedor, dit une consulte du Conseil d'Etat, relève du Roi et non de l'archiduc. Spinola et Mancicidor sont coupables de n'avoir pas poussé l'archiduc à prendre l'avis de la Cour avant de passer à une semblable décision. En tout cas la position d'Irrarazobal était devenue intenable à Bruxelles. Philippe III lui prescrivit de revenir à Madrid, pour répondre aux accusations portées contre lui et contre ses subor-

1) *Ibid.* n° 1139, p. 458
2) *Ibid.* n° 1138, p. 458.
3) *Ibid.* n° 1140, p. 459.
4) *Ibid.* n° 1151, p. 463 Lettre du 25 janvier 1616.
5) *Ibid.* no 1236, p. 487.

donnés (1) L'ordre de rappel transmis à l'archiduc fut signifié par ce dernier à l'intéressé par l'intermédiaire du notaire de la surintendance militaire, Guillaume Spalart (2).

Au mois de juin 1617, Philippe III par un ordre adressé directement au pagador général, prescrivit qu'on continuât à payer à Irrarazobal, même absent, l'intégralité de son traitement. A cet ordre, l'archiduc répondit pour une protestation énergique. Irrarazobal, expose-t-il au Roi, est parti en conflit avec lui. Si maintenant on apprend, que malgré cela il continue à toucher sa solde, tout le monde y verra un affront fait directement à l'archiduc. Le faite de cet ordre adressé au pagador par le Roi lui-même, sans le faire passer par l'intermédiaire du prince, ajoute encore à l'offense faite à ce dernier. Brizuela a été chargé de faire au Roi un rapport détaillé sur la question. En attendant le pagador a reçu ordre de surseoir à tout payement, et le Roi est invité à revenir sur sa décision (3). La réponse royale ne se fit pas attendre. L'accusation portée contre le veedor, y est-il dit en substance, a été reconnue fausse. Dès lors il n'y a pas lieu de le casser ou de lui retirer sa solde. D'autre part, il ne retournera plus à Bruxelles, et de la sorte satisfaction est donnée à l'archiduc (4).

Lors du départ d'Irrarazobal, Albert confia une seconde fois l'interim de la veedorie à Melchior de Espinossa. Celui-ci était sans doute dans les bonnes grâces de l'archiduc, car à diverses reprises, le prince fait son éloge auprès du Roi. C'est un ancien serviteur, en fonctions depuis 37 ans, employé successivement au Portugal, aux Açores, en Italie et aux Pays-Bas. Il avait toujours donné entière satisfaction, notamment pendant les deux interims qu'il a faits à la veedorie. (5) Dans toutes ces protestations, on peut, peut-être bien, voir le désir du prince de recommander Espinossa pour la direction effective de la veedorie. Vains efforts. Le choix du Roi se porta sur Christoval de Benavente y Benavidès.

1) *S. E. G.* reg. 180, f° 186.
2) *Ibid.* f. 291.
3) LONCHAY ET CUVELIER, n° 1294, p. 503.
4) *Ibid.* n° 1302, p. 505.
5) Lettres du 2 février et 7 août 1617, 29 juin et 5 novembre 1618 *S. E. G.* reg. 181, f. 31 et 257-182 fol. 57 et 109.

Benavente fut le dernier veedor du règne de l'archiduc. Il n'eut guère plus de succès que son prédécesseur. Au mois d'août 1621, quelques jours après la mort d'Albert, il se prit de querelle avec un des officiers supérieurs de l'armée, Louis de Velasco, marquis de Belveder. Il voulut aller se justifier auprès du Roi, et n'ayant obtenu d'Isabelle l'autorisation de quitter Bruxelles, il partit en rupture de ban (1). A l'archiduchesse qui s'en plaignait, Philippe IV répondit qu'il avait donné ordre au veedor, dès son arrivée à Madrid, de retourner incontinent à Bruxelles. Le 16 février suivant, Isabelle fit savoir qu'elle n'avait su réussir à réconcilier les deux officiers, et que dès lors il valait mieux employer ailleurs le veedor, dont elle faisait cependant l'éloge (2). Melchior d'Espinossa fit encore une fois l'interim, (3) jusqu'à l'entrée en fonctions du successeur de Benavente, Hurtuno de Ugarte, ancien pagador général.

* * *

Le contador et le pagador sont des personnages d'envergure beaucoup plus restreinte. Le contador tenait note de tous les enrôlements, des gratifications ou suppléments de paye alloués par le gouvernement, des soldes régulières, des contrats passés avec les fournisseurs, sous la surveillance du veedor. Il dressait l'état des sommes à payer aux gens de guerre, et pour cela devait s'enquérir de l'origine des soldats, de la manière de vivre des officiers, afin d'éviter les fraudes qui auraient pu se commettre au préjudice du trésor. Le pagador n'était qu'un payeur. L'ordre de paiement signé par le gouverneur, ou par un commissaire était paraphé par le veedor, transcrit dans les livres du contador et transmis au pagador. Celui-ci recevait les mandats et les encaissait chez un banquier d'Anvers avec qui la Cour était en compte courant, après quoi il remettait la solde aux capitaines. Il était comptable de l'emploi de ses deniers près de la Cour des Comptes de Madrid, dite contaduria Mayor, ou d'une Cour des Comptes spéciale, établie aux

1) Isabelle à Philippe IV, 16 août 1621, *ibid.* reg. 186, fol. 32
2) *Ibid* reg. 187, fol. 72.
3) *Ibid* reg. 27, fol. 356vo

Pays-Bas, dite Sala de cuentas. L'administration des vivres et la marine avaient leurs contadories propres. (1)

Ni contadors ni pagadors généraux n'exercèrent jamais aucune influence, sur la direction générale des affaires. Dans la correspondance diplomatique de l'époque, il est bien rarement question d'eux. Le dépouillement des registres aux patentes et ordres militaires, nous a permis de retracer leur succession.

Antérieurement au régime de l'archiduc, il y avait deux contadors de l'armée des Pays-Bas. Par un ordre de service du 12 septembre 1598, la direction fut commise toute entière à Juan Lopez de Aliri. (2) Cette désignation fut confirmée par le Roi le 28 septembre suivant. (3) Aliri demeura en fonctions pendant près de quatre ans. Le 5 mai 1603, Philippe III lui donna un successeur dans la personne d'Ansencio de Eguiguren. La désignation de celui-ci fut notifiée à Aliri, par un ordre de service du 30 juillet suivant, prescrivant de remettre au nouveau titulaire les archives de la contadorie. (4) Une lacune dans les registres aux ordres militaires, nous empêche de déterminer exactement, jusqu'à quelle date Eguiguren demeura en fonctions ; en tout cas, à la date du 4 août 1611, on voit que déjà il avait reçu un successeur dans la personne de Gonzalo Guerra de la Vega, qui devait être le dernier contador de l'archiduc. Celui-ci nous est un peu mieux connu que ses prédécesseurs Une lettre de recommandation de l'Archiduc, datée du 27 janvier 1620 nous apprend qu'il avait en ce moment 29 ans de service, 14 à la contadorie de la flotte et 15 à celle de l'armée. (5)

Quant aux pagadors généraux, on n'en compte pas moins de cinq. On l'a vu ci-dessus à l'avènement de l'archiduc, la direction de la pagadorie était aux mains de Geronimo Walter Zapata. Lorsque celui ci passa à la veedorie, il fut remplacé par Gabriel de Santiste-

1) Lonchay. *La Rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas* (Mem. Acad. de Belgique, t. 54, Bruxelles, 1896.

2 *S. E. G.*, reg. 18, fol. 230.

3) Luchay et Cuvelier. *o. c.* no 8, p. 9.

4) *S. E. G*, reg. 21, fol. 258.

5) *S. E. G.*, reg 183, fol. 237.

ban. Une lettre royale datée d'Aranjuez, le 6 mai 1603, désigna le troisième pagador, Martin de Unceta..(1) Le quatrième Hurtuno de Ugarte, paraît déjà en fonctions à la date du 15 décembre 1609. (2) A la fin du règne d'Albert, il fut remplacé par Thomas de Mendieta.

De ces quatre derniers, c'est Ugarte qui paraît avoir été dans les meilleurs termes avec l'archiduc. On trouve de celui-ci plusieurs lettres adressées au Roi pour recommander le pagador. Le 15 octobre 1618, le prince déclare qu'Ugarte a 26 ans de services, qu'il a toujours défendu avec zèle les intérêts du Roi, qu'il a acquis une grande expérience. (3)

Peu après la mort d'Albert, Ugarte revint aux Pays-Bas comme veedor général de l'armée.

Contadors et pagadors furent toujours confinés dans leurs fonctions de comptabilité. On ne voit pas qu'ils aient pris la moindre part à la direction des affaires générales.

* * *

Parmi les différents fonctionnaires espagnols qui accompagnèrent Albert lors de son arrivée aux Pays-Bas, se trouvait le surintendant de la justice militaire Hernando Carillo. Dès le début il prit une part notable à la direction des affaires. C'est ainsi qu'on le trouve cité, avec Mancicidor, Zapata et Juan de Taxis, comme devant former le Conseil du Cardinal André d'Autriche, chargé du gouvernement des Pays-Bas, pendant l'absence de l'archiduc. (4) Lorsque celui-ci revint à Bruxelles, Carillo sollicita la permission d'aller à son tour à Madrid. Et à cette occasion, Albert le recommanda chaudement au duc de Lerme (5). Le congé équivalait

1) *S. E. G.*, reg. 21, fol. 330.

2) Lonchay et Cuvelier, *o. c.* p. 340.

3) *S. E. G.*, reg. 182, fol. 93.

4) Albert à Philippe III, 15 septembre 1598. Lonchay et Cuvelier, *o. c.* n° 2, p. 6.

5) Albert au duc de Lerme, 19 novembre 1599. *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 322.

d'ailleurs à une démission, car dès le 17 août suivant, Albert faisait savoir à Philippe III, qu'il avait donné un successeur à Carillo, dans la personne du licencié Juan de Frias. (1)

Carillo revint pourtant aux Pays-Pas, au milieu de l'année 1600 et y resta encore deux ans. Il n'occupait plus de fonctions bien déterminées, mais exerçait néanmoins une influence considérable dans l'entourage immédiat du prince. Sa position était en quelque sorte celle d'un ambassadeur en second ; il était le confident et le collaborateur assidu de l'ambassadeur titulaire, don Balthazar de Zuniga.

Comme ce dernier, on le voit préoccupé sans cesse de maintenir Albert dans le sillage de la politique espagnole.

Vu la difficulté de se procurer de l'argent, Philippe III ne cessait de recommander à Zuniga de veiller à la distribution judicieuse des fonds venus d'Espagne. A deux reprises différentes, le diplomate assure son maître que lui-même et Carillo, font à Albert toutes les représentations voulues, quand l'occasion s'en présente. (2)

Zuniga et Carillo prirent tous deux une part importante dans les négociations engagées à Calais en 1600, pour arriver à la conclusion de la paix avec l'Angleterre. A cette occasion on le voit en correspondance directe avec le Roi. C'est à lui que Philippe fait connaître ses intentions, lui prescrivant d'exiger pour lui et ses collègues hispano-belges, la préséance protocolaire, et de refuser aux délégués anglais un traitement d'égalité. (3) Le 7 février 1601, il approuve l'attitude de Carillo et de ses collègues, et leur prescrit d'attirer l'attention des délégués anglais, sur la nécessité de procurer un accomodement avec les Hollandais (4)

Le 15 décembre 1601, la volonté royale se précise. Philippe, cette fois, déclare qu'il faut conclure la paix avec l'Angleterre sans tarder, ou au moins signer un armistice de longue durée En négo-

1) Albert au duc de Lerme, 3 avril 1600, *ibid.* p. 333.
2) Zuniga à Philippe III, 7 avril 1600. LONCHAY ET CUVELIER, *o. c.* n° 98, p. 41.
3) LONCHAY ET CUVELIER, *o. c.* n° 112, p. 45.
4) *Ibid.*, n° 155, p. 62.

ciant. Carillo doit ménager la dignité royale et pour cela s'entendre avec Zuniga et avec Albert. (1)

Parallèlement avec son projet d'accomodement avec Elisabeth, Philippe III en agitait un autre, beaucoup plus chimérique. Le grand âge de la Reine, posait comme imminente la question de sa succession. On sait que l'ambition du roi d'Espagne, ne tendait à rien moins qu'à placer Isabelle sur le trône d'Angleterre. Il y voyait d'ailleurs, le moyen pratique de rentrer lui-même en possession des Pays-Bas. Ici encore Carillo est dans les secrets. Zuniga, ne partageait pas du tout les illusions de son maître. Pour lui l'arrivée d'Isabelle au trône d'Angleterre, eût déchaîné une coalition générale. Aussi déclare-t-il sans ambage à Philippe III, qu'il n'ose en parler à Albert. Il n'y a qu'à Carillo qu'il s'est ouvert à ce sujet. (2) A cette lettre le Roi répond que la question doit être étudiée en détails avec Carillo, et que d'accord avec celui-ci, Zuniga doit en faire à Madrid un ample rapport. (3)

En 1603, Philippe III rappela Carillo à Madrid. Une brillante destinée l'y attendait. En 1610, il devint président du Conseil des finances. On trouve dans la correspondance privée de l'archiduc, une lettre de félicitations adressée à Carillo à l'occasion de cette nomination (4). Il resta à la tête du Conseil jusqu'à l'avènement de Philippe IV et y fut remplacé alors par Zuniga.

Le second surintendant de la justice militaire est le licencié Jean de Frias. Celui-ci avait été désigné par Philippe II pour servir de secrétaire à Albert, quand il vint prendre le gouvernement des Pays-Bas. Frias accompagna le prince dans son voyage en Espagne; en 1598, il revint avec lui et fut désigné alors par lui pour reprendre la succession de Carillo.

Philippe III approuva la nomination du nouveau surintendant le 28 octobre 1600. (5)

1) *Ibid.* n° 208, p. 96.
2) *Ibid*, n° 197, p. 87.
3) *Ibid.*, n° 202, p. 88.
4) *S. E. G.* reg., 518.
5) LONCHAY ET CUVELIER, *o. c.* n° 140, p. 56.

La surintendance de Frias dura une dizaine d'années. Le licencié se confina dans ses fonctions judiciaires ; en politique on ne le rencontre jamais ; à la différence de son prédécesseur, il ne siège pas au Conseil de l'archiduc. Par contre, on peut citer plusieurs témoignages de satisfaction donnés par Albert en sa faveur.

Dès le 6 avril 1599, Albert avait recommandé Frias au duc de Lerme, pour une des places de secrétaire du Conseil royal ; le 10 juin 1599, il renouvelle ses instances, et le 8 avril 1600, il se réjouit de ce que le Roi l'a nommé auditeur de Valladolid. Le 25 février 1601 et le 23 mai 1662, le prince renouvelle ses témoignages de satisfaction (1)

Après le départ de Frias, la surintendance de la justice militaire fut confiée quelques années à Pierre Pecquius. L'attribution à un Belge de fonctions réservées jadis à un Castillan, causa à la longue une opposition à la Cour de Madrid. En 1610, Albert dut défendre le surintendant et avec lui les autres juges militaires, à qui on reprochait de s'être montrés peu dévoués à l'Espagne. L'archiduc protesta contre ces calomnies. Pecquius, disait-il, avait en maintes circonstances rendu les plus grands services au Roi. Il était difficile de lui retirer une charge, dont il ne paraissait pas disposé à se démettre spontanément. (2)

Le 25 février de l'année suivante Brizuela, et puis le 11 mars, Spinola, viennent à la rescousse pour appuyer Pecquius. (3) Le même jour, une lettre de Mancicidor nous apprend, que lui-même a insisté auprès de l'archiduc, pour qu'il retirât la surintendance à Pecquius. Le prince déclara qu'il avait représenté au Roi, les raisons pour lesquelles il se refusait à prendre semblable mesure, et qu'il attendait toujours la réponse de la Cour. (4)

Deux années après, on revint à la charge. Le Conseil d'Etat, dans une de ses consultes datées du 7 avril 1618, insista sur la nécessité de désigner un surintendant espagnol. Le Roi se laissa convaincre,

1) *Documentos Ineditos*, t. 92, p. 296, 307, 342, 391, 422.
2) LONCHAY ET CUVELIER, *o. c.* no 1241, p. 489
3) *Ibid.*, nos 1269 et 1271, p. 496 et 497.
4) *Ibid.*, no 1272, p. 497.

et prescrivit de faire la chose en ménageant les susceptibilités de l'intéressé. (1) La question était tranchée. Dès le mois d'août de l'année suivante, on voit apparaître à Bruxelles, un nouveau surintendant Juan de Villela. On conserva à Pecquius l'intégralité de son traitement, et dans l'ordre de service notifiant la désignation de son successeur, on fit insérer que la décision prise à son sujet n'était nullement une désapprobation pour Pecquius, mais procédait du désir royal d'assurer un exercice plus intégral de la surintendance de la justice militaire, en nommant un personnage qui n'aurait aucune autre attribution.

Villela siégea à la jointe chargée d'examiner l'attitude qu'il conviendrait de prendre à l'expiration de la trêve de douze ans. (2) Après la mort de l'archiduc, il devint un des fonctionnaires les plus importants de l'entourage de l'Infante, jusqu'à ce qu'il retournât en Espagne, pour y occuper le poste de secrétaire d'Etat de Philippe IV. Il fut remplacé à Bruxelles par Juan Diaz de Letona, jusque là auditeur de la chancellerie de Valladolid. (3)

* * *

Il reste à parler pour finir du secrétaire particulier de l'archiduc Antonio Suarez Arguello.

De tous les collaborateurs du prince, il est celui qui fit la carrière la plus longue. En 1614, Albert dit à Philippe III, que Suarez est à son service depuis plus de 30 ans. (4) Il exerça les fonctions de secrétaire particulier depuis l'arrivée de l'archiduc jusqu'à la mort de ce dernier et les continua même encore quelques années auprès de l'Infante. Depuis 1614, il fut en outre promu au rang de secrétaire d'Etat pour les affaires de l'Allemagne et de l'Europe du Nord (5).

1) *Ibid.*, no 1351, p. 513.
2) Consulte de la jointe d'Etat du 18 août 1619, *ibid.*, nº 1375, p. 528.
3) *S. E. G.*, reg. 188, fol. 131.
4) *S. E. G.*, reg. 518.
5) LONCHAY ET CUVELIER, *o. c.* nº 1019, p. 485.

Suarez est aussi de ceux dont Albert se montra le plus satisfait. Le fait de l'avoir maintenu sans interruption dans ce poste de confiance en est bien la preuve. D'ailleurs les témoignages de l'archiduc lui-même se retrouvent en abondance. A diverses reprises, et notamment au cours des années 1614, 1618, 1619, 1620, Albert écrit au Roi, à ses ministres, aux conseillers d'Etat de Madrid et à d'autres encore, pour qu'on augmente la solde de Suarez, qu'on lui donne le titre de secrétaire de Sa Majesté, ou quelque autre faveur, et toujours ce sont les mêmes affirmations quant à la compétence et au zèle de l'intéressé. (1)

Le secrétaire particulier, *secretario de camara*, expédiait la correspondance privée espagnole. Celle-ci comprenait en ordre principal des lettres de recommandation. On conserve un registre dans lesquels sont transcrites toutes les lettres expédiées par Suarez pendant les années 1610 à 1623. Elles sont adressées au Roi, à ses ministres, aux autorités espagnoles ; un certain nombre aussi aux cardinaux espagnols de résidence à Rome. L'expédition des recommandations au Roi et à ses ministres, se faisait aussi fréquemment par l'intermédiaire du secrétaire d'Etat et de guerre. Il semble que l'archiduc n'ait pas suivi de règle bien fixe pour le partage de cette partie de sa correspondance. Un même personnage se trouve parfois recommandé, à des époques différentes, par le canal des deux secrétaireries. Cette indivision aurait pû amener des conflits. Il n'y en eut pas en l'occurence. D'ailleurs les deux secrétaires Mancicidor et Arguello, ont plus d'un point de contact ; tous deux firent une longue carrière à Bruxelles, tous deux conservèrent jusqu'au bout la confiance de leur maître.

* * *

Le défilé de Castillans, auquel on vient d'assister, suggère quelques remarques, qui serviront de conclusion.

Tandis que Spinola, Mancicidor, Brizuela et Suarez Arguello conservent de longues années le poste qu'ils occupent dans le minis-

1) *S. E. G.*, reg. 518.

tère de l'archiduc, les ambassadeurs, veedors, contadors, pagadors et surintendants de la justice militaire passent avec rapidité. Pour chacune de ces fonctions, on ne compte pas moins de quatre ou cinq titulaires, durant les vingt-trois années à peine que dure le régime des archiducs. Encore faut-il noter que l'ambassade de Flandre resta vacante plusieurs années (1) et qu'il y eut beaucoup de veedors intérimaires. Alors que les conseillers belges, qui exercèrent une réelle influence sur la marche des affaires, se bornent en somme à trois : Richardot, Verreycken et Pecquius, il n'y a pas moins de neuf fonctionnaires espagnols de rang supérieur. Ces derniers ont dans le Conseil de l'archiduc une supériorité numérique écrasante. Entre ces Castillans, il y a eu certainement des conflits. Successivement Irrarazobal et Benavente durent retourner en Espagne, devant l'hostilité de leurs collègues, mais on ne saurait contester qu'ils aient suivi à Bruxelles, tous, la même ligne de conduite. Maintenir et étendre les droits du roi d'Espagne, en cela consiste leur programme à tous. C'est d'ailleurs pour cela qu'ils sont aux Pays-Bas, ils dépendent directement de Philippe III, qui les a presque tous nommés lui-même, et qui use fréquemment de son droit de les déplacer Que leur présence ait été une limitation accentuée de la liberté du prince, cela paraît évident. Albert aurait eu incontestablement les coudées plus franches, s'il n'avait eu autour de lui tous ces veedors, contadors et autres. tous en correspondance directe avec le Roi, préoccupés de surveiller sa conduite et d'en faire à tout propos rapport à Madrid. L'archiduc ne se laissa pourtant pas dominer par eux. On a vu plus d'un exemple de résistance, et le conflit le plus grave qui le mit aux prises avec Irrarazobal, se termina par le triomphe du prince. Au reste, il paraît s'être accomodé assez facilement de ses collaborateurs espagnols. Parmi eux, il en est plusieurs, Brizuela. Mancicidor, Zapata, Arguello, Epinossa, sans compter Spinola, à qui il n'a pas ménagé les les témoignages d'estime et de satisfaction.

JOSEPH LEFÈVRE,
Docteur en Philosophie et Lettres.

1) De 1616 à 1618.

TABLE DES MATIERES

PAGES.

Procès-verbaux :
Séance du 1 juin 1924 141
Bibliothèque :
Liste des publications reçues pendant les mois d'Avril et Mai 1924 143
Procès-verbaux :
Séance des membres titulaires du 3 Août 1924 . . . 147
M. le comte Baudi di Vesme, par M. FERNAND DONNET . 162
Bibliothèque :
Liste des publications reçues pendant les mois d'Août et de Septembre 1924 152
L'Architecture romane d'Auvergne, par M. PAUL SAINTENOY 158
Bibliothèque :
Compte-rendu analytique de quelques publications reçues pendant les mois de Juin-Novembre 1924, par M. FERNAND DONNET 170
Le Ministère Espagnol de l'Archiduc Albert 1598-1621, par M. JOSEPH LEFÈVRE 202

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 45, à Anvers.

L'abonnement aux **Annales** est de **30 frs.** par an — au **Bulletin** de **15 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842.

BULLETIN

1925

I

ANVERS
IMPRIMERIE E. SECELLE, 35, RUE ZIRK

1925

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier des Annales	25	centimes
» vélin	35	»
Couverture non imprimée	15	»
» imprimée	25	»

Titre et faux-titre:

Papier des Annales	25	centimes
» vélin	35	»

Brochage: par feuille	15	centimes
» Encartage des planches: par planche	15	»

(sans engagement)

(1) Droit à 50 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

BULLETIN
DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE
DE BELGIQUE

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842.

BULLETIN

1925

I

ANVERS
IMPRIMERIE E. SECELLE, 35, RUE ZIRK

1925

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 1 JUIN 1924.

La séance s'ouvre à 2 heures sous la présidence de M. le Dr Van Doorslaer, président.

Sont présents : MM. le baron Holvoet, vice président ; Donnet, secrétaire ; Dilis, trésorier.

MM. De Ceuleneer, Soil de Moriamé, Van Heurck, chanoine Maere, Saintenoy, Stroobant, Destrée, membres titulaires.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 6 avril 1924 ; celui-ci ne soulevant pas d'objections, est adopté.

Il est procédé au vote pour la nomination de titulaires pour les deux places vacantes de membre correspondant regnicole.

MM. Nélis et baron Kervyn de Lettenhove, ayant rallié le plus grand nombre de voix et obtenant la majorité absolue, sont proclamés membres correspondants regnicoles.

La séance est levée à 2 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET

Le Président,
Dr VAN DOORSLAER.

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 1924.

A 10 1/2 heures du matin, les membres en grand nombre se réunirent au Musée du Parc du Cinquantenaire, pour y visiter les collections préhistoriques, romaines et franques qui y ont récemment été emménagées en de nouveaux locaux. M. le baron de Loë, conservateur en chef adjoint du Musée et membre de l'Académie, voulut bien servir de guide pendant cette visite. Avec une compétence indéniable et une science sûre, pendant deux heures il expliqua et interprêta les richesess archéologiques accumulées dans les vitrines du Musée. Il fournit en même temps des notions précises sur les peuples dont elles émanaient, sur leurs mœurs et leurs habitudes.

A l'issue de cette visite, M. le baron Holvoet, vice-président, se fit l'écho de tous les membres pour remercier M. le baron de Loë, du service signalé qu'il avait rendu à ses confrères en leur faisant connaître avec une compétence si remarquable les précieuses collections anciennes confiées à ses soins éclairés.

La séance ordinaire eut lieu à 2 1/2 heures dans la salle de conférence du même Musée, sous la présidence de M. le baron Holvoet, vice-président.

Furent présents aux deux séances :

MM. Donnet, secrétaire, Rolland, secrétaire-adjoint ;

MM. Blomme, Paris, Soil de Moriamé, Kintsschots, Van Heurck, Stroobant Hasse, baron de Loë, Tahon, Casier, Saintenoy, Siebenaler, membres titulaires ;

MM. le chanoine Maere, De Ridder, Sander Pierron, Van Puyvelde, Van der Borren, Poupeye, Brassine, Terlinden, Macoir, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion :

MM. Dr Van Doorslaer, président ; Dilis, trésorier ;

MM. de Behault de Dornon, Comhaire, membres titulaires ;

MM. Brunin, Fierens-Gevaert, baron Kervyn de Lettenhove, Bautier, membres correspondants regnicoles ;

M. le chevalier Lagasse de Locht, membre honoraire regnicole ;

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 août 1924, qui est approuvé sans observations.

Il est donné connaissance du programme pour l'année 1924-1925, des cours spéciaux pour étudiants étrangers que transmet l'Université de Montpellier

M. Donnet dépose sur la bureau la liste des ouvrages parvenus à la Bibliothèque depuis la dernière séance.

Le président annonce le décès survenu à Turin, le 28 octobre 1923, du comte Allessandro Baudi di Vesme, membre correspondant étranger et paye un tribut de regrets à sa mémoire.

M. Tahon donne lecture d'un travail dans lequel il résume l'histoire des devises héraldiques ; il fait connaître leur origine, décrit leur développement et fournit de nombreux exemples à l'appui de la classification qu'il propose.

Il est donné connaissance d'une étude que M. Lefevre, archiviste de l'Etat, a consacrée au ministère Espagnol de l'archiduc Albert. Quoique celui-ci ait été placé à la tête des provinces belges rendues indépendantes, la monarchie espagnole conserva cependant pendant toute cette période, une série de magistrats espagnols dirigeant l'administration et servant d'intermédiaires entre le prince et les fonctionnaires indigènes. M. Lefevre fait connaître leurs pouvoirs et présente la biographie des principaux d'entre eux. Dans le même ordre d'idées, il identifie les fonctionnaires espagnols qui dans le même but étaient placés à la tête de l'administration de l'armée et restaient en relations directes avec Madrid.

Au cours d'une conférence accompagnée de projections, M. Jos. Brassine, décrit un précieux manuscrit qui appartient à la bibliothèque de l'Université de Liége. C'est un psautier du XIIIe siècle qui semble, avec divers autres, s'apparenter à un receuil identique qui aurait eu un siècle plus tôt pour auteur Lambert le bègue. Il est orné de précieuses miniatures que successivement M. Brassine explique en commentant leurs qualités iconographiques, en interprêtant leur portée liturgique et en faisant ressortir leur valeur historique.

Après que le président se fut fait l'interprête de l'assemblée pour remercier les orateurs, la séance fut levée à 5 heures.

Le Secrétaire.
FERNAND DONNET

Le Président,
Dr VAN DOORSLAER.

BIBLIOTHÈQUE

Liste des publications reçues pendant les mois d'Octobre et de Novembre 1924.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

JOSEPH BRASSINE.	Psautier liégeois du XIIIe siècle.
ID.	Livre d'heures de Gysbrecht de Bréderode.
ID.	Deux livres d'heures néerlandais.
PAUL ROLLAND.	Un produit artistique d'exportation. Les fonts baptismaux Tournaisiens.
CHANOINE JANSEN. O.P.	Monseigneur Heylen. évêque de Namur. Son action sociale et religieuse
FÉLICIEN LEURIDANT.	Lettres intimes du chevalier de Lisle au prince de Ligne.
F. A. SCHAEFFER.	Les haches de pierre néolitiques du Musée de Haguenau.
H. CONINCKX.	La sculpture en l'église des SS. Pierre et Paul, à Malines.
FRANÇOIS MIQUET.	Livre d'or des officiers savoyards morts pour la France pendant la grande guerre.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES.	Société royale belge de géographie. Bulletin 48e année, fasc. 2.
ID.	Académie royale de médecine de Belgique. Bulletin, V^e série, tome IV, n° 8-9.

BRUXELLES. Analecta Bollandiana.
Tomes XLI I. fasc, III V IV.

GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. April, Mei. Juni, December 1923-1924.

MALINES. Cercle archéologique.
Bulletin Tome XXIX.

ID. Mechlinia.
Chronique mensuelle 4e année nos 1, 2 et 3.

HAL. Cercle historique et archéologique.
Mémoires. 1924 no 1.

HUY. Cercle hutois des sciences et beaux-arts.
Annales. Tome XX. 1e livr

ISEGHEM. Franciscana.
VII no 4

TOURNAI. Société royale d'histoire et d'archéologie.
Annales. Nouvelle série. Tomes XVI et XVII.

LIÈGE Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique du pays de Liège, 15e année no 5.

PARIS. Société nationale des antiquaires de France.
Mémoires, 8e série, tome VI.

ID. Polybiblion.
Partie littéraire, tome CLXI, 2e, 3e et 4e livr.
Partie technique, tome CLXII, 8e, 9e et 10e livr.

ID. Académie des inscriptions et belles-lettres.
Comptes-rendus des séances, 1924 mai-juillet.

ID. L'amour de l'art.
5e année nos 9, 10 et numéro spécial.

ID. La renaissance de l'art français et des industries de luxe.
7e année, nos 10 et 11.

ID. Société française d'archéologie.
Congrès archéologique. LXXXVe session. Rhenanie.

ID. Société de Saint-Jean.
Notes d'art et d'archéologie, octobre 1924.

LYON.	Bulletin historique du diocèse. Nouvelle série. N° 4.
AVESNES.	Pro Nervia. Revue historique et archéologique du pays des Nerviens. Tome II, 1e livr.
GRONINGEN.	Tijdschrift voor geschiedenis. 39e jaargang. Afl. 4.
LA HAYE.	Geneologisch heraldisch Genootschap « De Nederlandsche leeuw ». Maandblad XLIIe jaargang. Nos 10 en 11.
CAMBRIDGE.	Antiquarian Society. Octavo publications. N° XLIX.
ROME.	R. Accademia nazionale dei Lincei. Notizie degli scavi di antichita. Vol. XXI, fasc. 4, 5, 6.
GENÈVE.	Genova. Bulletin du Musée d'art et d'histoire de Genève. II, 1924.
AGRAM.	Narodna Starina N° IV et V.
PETROGRAD.	Faculté d'histoire et de philologie de l'Université Youriev Revue Byzantine. Tome I, 1 et 2. Tome II, 1 et 2.
PALMA.	Societat arqueologica Luliana Bolleti. Setembre de 1924.
LISBONNE.	Museu etnologico Portugues. O archeologo Portugues. Vol. XXV.
NEW-YORK.	The metropolitan Museum of Art. Bulletin. Volume XIX N° 9, 10, 11.
GORÉE.	Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française.
CALCUTTA.	Archaeological Survey of India. Memoirs 16, 17, 18. Hindu astronomy
BURMA.	Archaeological Survey. Report of the superintendent 1923-1924.

DAMAS. Académie Arabe
Revue 4e année Nos 8, 9 et 10.

HALLE A. D. S Thüringisch-Sächsischen Verein fur erfarschung der vaderländischen Altertums
Jahresbericht, 1913/1914. 1914/1915, 1915/1916.

RATISBONNE. Historische Verein von Uberpfalz und Regensburg.
Verhandlungen 73 et 74 Band.

WIESBADEN Verein für nassauische Altertums Kunde und geschichtsforschung.
Festschrift 1821-1922.
Nassauische heimatblätter. 25 jahrg. Gr. 1/2.

HEIDELBERG. Neue Heidelberger jahrbücher.
Jahrbüch 1924.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

BRUXELLES. G. Van Oest & Cie.
Nouvelles publications.

MAASTRICHT. Gebr. Van Aelst
Nieuwe uitgaven.

FRANCFORT. Verlags Anstalt A-G.
Prospectus.

BONN. Friedrich Cohn.
Antiquariats Katalog 142

PLAUEN. C. F. Schulz & Cie
Kunstliteratur Sonderangebot.

Rapport sur l'exercice 1924.

MESSIEURS,

Dans quelques jours nous clôturerons l'exercice 1924, et dès maintenant il nous est possible d'établir le bilan de notre situation au cours de cette année, situation qui, au point de vue scientifique, donne pleine satisfaction, mais qui, malheureusement, à d'autres points de vue, a été laborieuse et décevante. Mais avant de vous exposer les faits qui justifient cette double conclusion, qu'il me soit permis de vous rappeler le souvenir des confrères que nous avons perdus en 1924.

L'année dernière nous célébrions le cinquantième anniversaire de l'entrée dans notre Compagnie de l'un de nos membres les plus méritants, M. Ad. De Ceuleneer. Il n'a pû, hélas, pas bien longtemps jouir des jours heureux que, en cette occasion, nous lui avions souhaités nombreux encore. Il est décédé, il y a quelques jours, le 24 novembre 1924, à Vieux-Dieu. Il était né à Termonde le 22 février 1849, mais avait passé la plus grande partie de son existence à Gand, où il fut pendant de nombreuses années professeur à l'Université. Sa vie fut des plus actives et les travaux qu'il publia sont très nombreux. Il collabora à quantité de revues scientifiques, et fit partie de plusieurs sociétés savantes, notamment de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, de l'Académie royale d'histoire de Madrid, de la commission royale des monuments et des sites, etc. Dans notre Compagnie, dont il occupa la présidence pendant l'année 1912, le rôle qu'il joua fut non moins actif. Nous retrouvons dans nos publications divers rapports dont il fut l'auteur, entre autres sur les antiquités préhistoriques de Ghazipur (Inde), sur l'âge du bronze et l'âge du fer, sur le congrès de Lis-

bonne et sur le Portugal. Il fit également connaître le résultat des fouilles faites par M. Sarmentos dans la province de Minho, en Portugal. Puis ce fut la publication de *Recherches sur l'origine des communes belges*, d'une notice sur le *rôle joué par le baron de Witte dans la numismatique et la céramographie*, de deux notes concernant *la découverte d'un vase de bronze à Deynze* et *d'un bronze exhumé à Meurchin*. Et en dernier lieu son étude sur *La charité romaine dans la littérature et dans l'art*. Enfin, en une récente séance, il nous avait communiqué un travail très documenté sur *les sources de l'histoire de Septime-Sevère*.

M. De Ceuleneer était entré dans notre Compagnie comme membre correspondant regnicole en 1871, et avait été promu membre titulaire en 1886. Il était commandeur de l'Ordre de Léopold et officier de l'Ordre de la Couronne.

Parmi nos membres correspondants regnicoles, nous avons à signaler le décès prématuré de M. Paul Buschmann, survenu à Anvers le 25 juillet 1924 ; il avait vu le jour dans la même ville en 1877. Docteur en sciences et art, il occupait avec une incontestable autorité les fonctions de conservateur du Musée des Beaux-Arts de sa ville natale. Il avait fondé et dirigé avec succès la revue artistique *Onze Kunst*. On lui doit aussi une remarquable biographie du peintre Jordaens.

Le baron van de Werve et de Schilde, qui était membre honoraire regnicole de l'Académie depuis 1887, est décédé au château de Schilde, le 27 juillet 1924, rejoignant à courte distance dans la tombe son fils unique, le toujours regretté gouverneur de la province d'Anvers. Sans prendre une part active à nos travaux, il s'y intéressait toutefois beaucoup, et l'on peut retrouver trace dans nos archives des prix généreux qu'il institua autrefois pour plus d'un concours.

Enfin signalons encore la mort survenue, le 28 octobre 1923, à Turin, de M. le comte Alessandro Baudi di Vesme, directeur de la Pinacothèque royale, dont la compétence artistique était indiscutable. Il avait été élu membre correspondant étranger en 1920. J'ai consacré à ce savant regretté une courte notice qui vous a récemment été communiquée et qui vous a fourni des renseignements sur son activité scientifique et ses œuvres.

Aux élections statutaires qui ont eu lieu au début de l'année, la vice-présidence est échue, pour 1924, à M. le baron P. Holvoet. M. le Dr Van Doorslaer par contre, a pris possession de la présidence, succédant ainsi à M. le colonel de Witte, dont le mandat annuel était échu. Ce dernier avait rempli ses fonctions avec une autorité à laquelle tous les membres se sont plus à rendre hommage. Dans l'exercice de ses fonctions, il a fait preuve d'une courtoisie très appréciée ; les communications qu'il a faites témoignent d'une science incontestable. Son année de présidence fut féconde en résultats heureux.

Le mandat de M. Fernand Donnet, en qualité de secrétaire et de bibliothécaire, a été renouvelé pour un nouveau terme.

Les deux sièges vacants de membre correspondant regnicole ont été, à la suite d'un scrutin régulier, attribués à M. le baron Henri Kervyn de Lettenhove, historien d'art à Bruxelles, et à M. Hubert Nélis, chef de section aux archives générales de royaume, dans la même ville. M. Franz Cumont, qui, par suite de son absence du pays, avait donné sa démission de membre correspondant regnicole, a été proclamé membre honoraire.

Nos séances, organisées aux dates réglementaires, se sont tenues tantôt à Anvers, tantôt à Bruxelles ; les membres, comme en témoignent les procès-verbaux, y ont assisté en grand nombre, et les ordres du jour ont toujours été chargés de communications multiples, dont l'intérêt s'affirme. Il y a lieu de signaler que deux des réunions tenues à Bruxelles, ont été précédées dans la matinée de visites collectives aux riches collections du Musée du Parc du Cinquantenaire. La première fois, M Capart a bien voulu, avec sa grande compétence, fournir des détails sur les œuvres d'art qui peuplent les salles de la galerie Égyptienne. La seconde fois, ce fut M. le baron de Loë qui a présenté un aperçu sur la préhistoire de notre pays, se basant sur les objets provenant de fouilles qui ont été rassemblés dans les salles nouvellement aménagées du Musée.

Je crois également devoir vous rappeler une autre innovation.

Dans une de nos dernières séances. M. Jos. Brassine nous a donné une fort intéressante conférence sur un psautier du XIIIe siècle, que possède la Bibliothèque de l'université de Liége. Des projections lui ont permis de faire apprécier la richesse artistique

de ce recueil; celui-ci a du reste déjà été reproduit par M. Brassine en un volume illustré que je vous ai signalé dans mon dernier compte-rendu analytique.

L'impression de nos publications a pu, non sans peine, être assurée pendant le cours de l'année écoulée C'est ainsi que dans les Annales ont successivement pris place, dans deux doubles fascicules, d'abord la fin du travail de M. Van Ortroy sur *Chrétien Sgrooten*, puis une notice de M. Fris relative à *un financier et mécène gantois du XVe siècle, Laurent de Maech*, ainsi qu'un second travail dans lequel le même auteur s'occupe des *ammans de Gand*. Renseignons encore une étude de M. Ch. van den Borren, relative à un *manuscrit musical de la Bibliothèque de Strasbourg*, une communication de M. Alf. De Ridder traitant *de la transmission des titres de noblesse aux Pays-Bas sous l'ancien régime*, et une autre de M. Paul Rolland étudiant *l'expension tournaisienne aux XIe et XIIe siècles*, plus une nouvelle tranche de l'ouvrage de M. Stroobant consacré au Brabant protohistorique et légendaire.

Afin d'éviter les frais multiples de brochage et de couvertures, le nombre des bulletins a été réduit, mais cette réduction est purement matérielle et n'implique aucune diminuation de matières. C'est ainsi que sans parler des procès-verbaux, des documents relatifs à la bibliothèque et des comptes-rendus analytiques du bibliothécaire, nous citerons parmi les travaux qui ont trouvé place dans les trois fascicules des bulletins, ceux dont voici les titres :

Les statuts de la collégiale de St-Jean Baptiste à Diest, par M. le chanoine Lefebvre O. P.; *La complainte de la mort d'Isabelle de Bourbon*, par M. Fernand Donnet, et par le même, une *troisième note bibliographique concernant les tapisseries; Wenceslas Coberghe*r par M. Paul Saintenoy et la biographie de *Eugène Lefèvre Pontalis* par le même; *l'Armarium Sacramenti de l'église St-Martin à Hal* et *les fonts baptismaux de l'église Notre-Dame à Douai* par M Destrée; *George de la Hele. maitre de chapelle, compositeur*, par M. le Dr Van Doorslaer. L'abondance des matières nous a forcé de reporter aux prochains fascicules diverses notes qui ont encore été produites en séances

Au cours de nos diverses réunions, plusieurs autres travaux ont

été encore communiqués. Nous espérons que bientôt, ils pourront prendre place dans nos publications. Parmi celles-ci, je citerai en premier lieu les deux si importantes communications de M. le colonel de Witte sur les *Cuirs dorés* et sur *les Filigranes ;* ensuite un travail de M de Behault de Dornon sur *les Mausolées des ducs de Brabant*, une *biographie du peintre Th. Boeyermans*, par M. Bautier, enfin une étude de M. Espérandieu, relative à *une stèle romaine découverte à Neuss ;* une autre de M. Fernand Donnet sur *la prospérité artistique d'Anvers au XVIIIe siècle* et une dissertation de M. Soil de Moriamé relative à un *manuscrit de l'hôpital de Tournai.*

L'impression des divers travaux que nous venons d'énumérer a entraîné des frais considérables, que nous n'avons jusqu'ici pu acquitter que partiellement, grâce aux subsides généreux que nous octroyaient l'Etat, le Gouvernement provincial d'Anvers et la Fondation universitaire. Mais ces allocations n'ont pû suffire à pourvoir à nos besoins, il a fallu que nous fassions appel au dévouement de nos membres, et le montant des cotisations annuelles a eté sensiblement augmenté. Malgré ce sacrifice, malgré la suppression, si fâcheuse à tant de titres, des clichés, il ne nous est guère possible de faire face entièrement à la situation difficile, qui se dégage chaque jour davantage du coût toujours croissant des frais d'impression. Notre trésorier vous donnera sous ce rapport toutes les explications désirables. Mais si cet état de choses perdurait, nous devrions forcément envisager la question de la réduction de nos publications. Nous considérons qu'une décision à prendre dans ce sens serait désastreuse.

Vous serez d'accord avec moi pour reconnaître que la valeur scientifique de nos travaux ne peut pas être niée, que ceux-ci, comme en témoignent les demandes d'échange toujours croissantes, sont hautement appréciés à l'étranger, et que les archéologues et les historiens les plus considérés du pays se montrent empressés de collaborer à notre tâche. Il me semble que sans être taxés d'orgeuil, nous pouvons être satisfaits de ce résultat, et que nous devons coaliser nos efforts pour tâcher de maintenir intacte cette situation.

Je me crois donc autorisé, Messieurs, à vous convier d'étudier

sérieusement cette question angoissante, et à unir vos efforts pour y remédier. Toutes suggestions dans ce sens seront bienvenues.

Il me resterait à vous parler de la Bibliothèque. Les listes que je vous fournis régulièrement au cours de chaque séance, témoignent de la grande activité de notre service d'échange. Vous constaterez encore une fois combien ce mouvement à une tendance marquée à se développer dans les pays nouveaux, en Amérique, en Afrique. Vous remarquerez aussi combien les hommages d'auteurs sont nombreux. Je tâche de vous faire apprécier la valeur de ceux-ci en vous en donnant régulièrement une analyse succinte dans mes comptes-rendues analytiques.

Au point de vue matériel notre bibliothèque, ou du moins son installation. à eu à souffrir ; nous avons été expropriés de la moitié de nos locaux. Il a fallu comprimer nos collections toujours croissantes, les classer à nouveau, faire des prodiges d'ingéniosité pour les loger. Ce fut un travail laborieux et long. Je me hâte d'ajouter que tout l'honneur en revient à notre secrétaire adjoint. Si vous le voulez bien je lui céderai la parole ; il vous narrera ses déboires et ses succès.

FERNAND DONNET.

BIBLIOTHÈQUE

Rapport annuel

MESSIEURS,

Pour la première fois, j'ai à vous rendre compte de la gestion de la bibliothèque de l'Académie. Cette innovation résulte de la part plus grande que les circonstances m'ont forcé à prendre à sa conservation, au cours de l'année écoulée, part qui peut se répartir en deux ordres d'idées : celui de la diplomatie et celui du travail matériel. Vous saisirez trop bien, pour que j'y insiste ici, les raisons qui ont poussé notre secrétaire, bibliothécaire en titre, à me confier cette double mission et, par voie de conséquence, à m'en laisser faire rapport.

La mise en disponibilité par suite de limite d'âge, de M. Fernand Donnet comme administrateur de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, mettait notre institution même dans une situation fort embarrassante. Au cours de sa longue carrière administrative M. Donnet avait réussi à faire de l'établissement d'enseignement artistique qu'il dirigeait, notre propre siège et, surtout, à y loger nos collections bibliographiques. Deux salles, notamment, y étaient affectées au service de notre bibliothèque. Nos droits sur l'une reposaient sur un accord formel, passé avec la Ville lors de notre expulsion des... greniers de la bibliothèque communale, nos prétentions sur l'autre invoquaient comme titres l'occupation issue d'une large interprétation du même accord.

Il va de soi qu'un nouvel administrateur, que rien ne liait à l'Académie d'Archéologie, mais à qui, au contraire, l'Administration communale tentaculaire — comme toutes ses semblables, du reste — jugeait bon de laisser moins de latitude, ne pouvait accepter cette situation. Une autre considération, très juste, l'y poussait encore c'est que la sécurité de nos bibliothèques, ouvertes à tout venant, était devenue complètement illusoire du jour où la personne de M. Donnet avait disparu de l'Académie des Beaux-Arts. Ainsi donc, dans l'intérêt des parties en cause, quelles qu'elles fussent, il fallait une situation claire, précise, ne nous laissant peut-être que notre dû, mais nous y laissant *chez nous*, sans intrusion possible de curieux ou de malveillants. Les responsabilités se trouvaient par là nettement établies.

Grâce à l'amabilité du successeur de M. Donnet, M. Wappers, à qui je dois rendre hommage, ainsi qu'au dévouement inlassable du chef-surveillant M. Coremans, j'ai pu accepter en votre nom cette formule transactionnelle : nous rendons à l'administration la première salle — celle où se tenaient nos réunions —; salle relativement petite et formant en réalité antichambre ; nous recevons, en échange, la seconde salle, plus vaste et rendue accessible — à nous seuls — uniquement par le grand vestibule. On nous prête, pour nos séances, une autre salle de l'établissement, dite « salle de direction ».

J'ose croire que vous serez satisfaits des résultats obtenus, si j'ajoute que l'Académie des Beaux-Arts a pris à sa charge l'enlèvement des rayons en bois qui couvraient les murs de la première salle et leur remise en état, sous forme de couloirs, dans la seconde, de même que l'installation électrique — très complète —, le placement de serrures et autres détails d'aménagement.

Quant à ma besogne matérielle elle peut vous sembler avoir été ardue. De fait, il fallait déménager moi-même les volumes de la première salle, au nombre de 7 à 8.000 pour les placer provisoirement sur des tables ou à terre, dans la seconde salle, en attendant que le travail de menuiserie y fut achevé Mais j'en ai fait un exercice de gymnastique, très salutaire, où le port des poids lourds combiné avec la montée et la descente des échelles a joué un grand rôle. Je m'en suis, du reste, si bien trouvé que je n'ai pu résister à

la tentation de poursuivre ce sport dans la seconde salle ou reposaient déjà quelque 5.000 volumes. Un beau jour, donc, toutes nos collections se sont trouvées hors des rayons. Mon but était de les replacer dans l'ordre méthodique qu'avait jadis imaginé et appliqué M. Donnet, mais que les « nettoyages » annuels et peut-être plus que le dernier transfert avaient complètement bouleversées, puis, de prendre note, sur fiches de nos séries et de leur état d'intégralité.

Ce programme est aujourd'hui à moitié réalisé. On peut considérer comme terminé le gros œuvre du classement des collections de Belgique et de France — nos principaux fournisseurs — de Grande Bretagne et des Indes britanniques, de Hollande et des Indes néerlandaises, d'Italie, d'Espagne, d'Autriche de Balkanie, de Scandinavie et des deux Amériques. Il me reste à trier et à mettre en place les publications d'Allemagne et de quelques petits pays Je compte passer ensuite à l'inventorisation de notre fonds d'auteurs particuliers, antérieur au secrétariat de M. Donnet, à partir duquel toutes les entrées sont soigneusement établies sur fiches, puis — besogne beaucoup moins attrayante, mais nécessaire à la vérification et à la mise en ordre du stock de nos propres publications, dont une bonne partie, la plus récente, a été jettée pêle-mêle, dans la hâte des derniers travaux, et dont le reste, perdu de vue, a été perché par nos greffiers à des hauteurs quasi-inaccesibles.

En m'appliquant à ces manipulations deux ou trois après-midi par semaine, j'espère terminer à temps pour le rapport de l'an prochain où un projet d'impression de catalogue sommaire pourrait vous être soumis et un réglement de consultation élaboré. Nous n'aurions plus alors qu'à nous tenir au courant au moyen des listes d'accroissements paraissant dans nos Bulletins.

En terminant, je ne puis que vous exhorter à allonger ces listes, non seulement par l'hommage de vos propres travaux — ce que je considère un peu comme une obligation morale — mais encore par le don d'ouvrages divers, surtout de manuels et autres instruments de travail, dont notre bibliothèque, riche seulement en périodiques, manque le plus.

PAUL ROLLAND.

PROCÈS-VERBAUX.

—

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 7 DÉCEMBRE 1924.

—

La séance s'ouvre à 2 heures dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers, sous la présidence de M. le Dr Van Doorslaer, président.

Sont présents : MM. le baron Holvoet, vice-président, Donnet, secrétaire, Dilis, trésorier.

MM. Soil de Moriamé, Casier, Kintsschots, Van Heurck, Hasse, Stroobant.

Le procès-verbal de la séance du 1 Juin 1924 est lu et approuvé.

Il est procédé au vote pour la nomination d'un vice-président pour l'année 1925.

Après divers scrutins, M. Soil de Moriamé a été proclamé élu.

Les six conseillers appartenant à la série dont le mandat expire en 1925 : MM. Donnet, Fris, Destrée, Stroobant, Saintenoy et Dr Van Doorslaer. sont réélus par acclamation.

Une place de membre titulaire est ouverte par suite de décès de M. De Ceuleneer. Trois candidats sont présentés.

Cinq vacatures se sont produites parmi les membres correspondants, par suite du décès de M. Buschmann et de la démission de MM. l'abbé Crooy, Cuvelier, baron Paul Verhagen et baron Pierre Verhagen. Il est décidé qu'on ne procédera provisoirement à la présentation de candidats que pour trois places.

Cinq candidatures sont régulièrement introduites

La séance est levée à 2 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Dr VAN DOORSLAER.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1924.

La séance s'ouvre à 2 1/2 heures dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers, sous la présidence de M. le Dr Van Doorslaer, président.

Sont présents : MM. le baron Holvoet, vice-président, Donnet, secrétaire. Dilis, trésorier, Rolland, secrétaire adjoint.

MM. Soil de Moriamé, Casier, Kintsschots, Van Heurck, Hasse, Stroobant, membres titulaires.

MM. l'abbé Philippen et Rolland, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. Comhaire, de Béhault de Dornon, chanoine Van den Gheyn, Tahon. Saintenoy, membres titulaires.

Mgr. Lamy, MM. Macoir, De Bruyn, Van den Borren, De Ridder, Brunin, membres correspondants regnicoles.

M. le chevalier Lagasse de Locht, membre honoraire regnicole.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 octobre 1924 ; celui-ci est adopté sans observations.

Deux demandes d'échange de publications sont parvenues de la part des religieux belges de l'ordre de Prémontré qui vont publier une revue trimestrielle intitulée *Analecta Præmonstratensia*, et de la part du Cercle historique et archéologique de Hal, qui a fait paraître le premier fascicule de ses mémoires. Ces deux demandes sont acceptées.

Le représentant du gouvernement irlandais à Dublin fait connaître que la place de Conservateur du *Irish Antiquities National Museum* est vacante. Il remet une note indiquant les qualités requises du fonctionnaire qui sera désigné et les avantages qui lui seront réservés. Il demande que l'Académie fasse un appel afin de provoquer des candidatures.

L'Université de Christiania fait connaître qu'à partir du 1r janvier 1925, le nom de cette ville sera changé en celui de Oslo qu'elle portait au début de son existence.

La commission internationale de Coopération intellectuelle communique un appel en faveur des intellectuels de Hongrie.

L'Instituto historico e geographico Parahybano fait connaître la composition de son bureau et des diverses commissions qui se partagent sa direction.

M. le président annonce le décès survenu à Vieux-Dieu, le 24 novembre dernier, de M. Ad. De Ceuleneer, membre titulaire jubilaire et ancien président de l'Académie. Il rappelle les nombreux services qu'il a rendus à l'Académie et la part active qu'il a prise à ses travaux. Une lettre de condoléances sera adressée à sa veuve.

Mr Donnet, en sa qualité de secrétaire, donne lecture du compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'exercice 1924. Ce rapport paraîtra au Bulletin.

M. le trésorier Dilis expose les résultats de sa gestion et soumet les comptes de l'année 1924. Le déficit se monte à fr. 4.852,04 en 1923, il s'élèvera en 1924 à fr. 7.028.—. En présence de cette situation, il est décidé de faire un appel à la générosité des personnes qui voudraient venir au secours de l'Académie. MM. le baron Holvoet et Kintsschots veulent bien se charger de faire des démarches dans ce but.

M. Rolland qui a présidé à la réinstallation de la bibliothèque fait connaître le détail des mesures prises.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des publications parvenues à la bibliothèque. aussi que le compte-rendu analytique des principales d'entre elles. Ces pièces seront imprimées dans le Bulletin.

M. Jos. Casier rappelle que l'abbaye de Baudeloo qui possédait un refuge à Gand. en avait établi également un autre à Hulst, en Zélande. Dans cette ville existait une Gilde de St-Georges qui possédait un collier Celui-ci passa ensuite à la Gilde des Archers de St-Sébastien de la même ville. Il fait aujourd'hui partie des collections du Musée d'Amsterdam. C'est une pièce d'orfèvrerie de grande valeur. Elle porte, ciselés sur les pendelogues et sur le collier lui-même, huit blasons d'abbés de Baudeloo. Ce qui prouve combien les relations entre les religieux et les habitants devaient être cordiales.

M. l'abbé Philippen, étudie l'origine du culte marial à Anvers et surtout celui qui se rapportait à Notre Dame *op 't Staexken*. La

première mention de ce vocable se trouve dans la *Brabantia Mariana* de Wichmans ; les historiens qui vinrent dans la suite, sans aucun contrôle, adoptèrent ces allégations qui furent encore amplifiées par les auteurs modernes. Or l'histoire de la statue, du culte et de l'église de *O. L. V. op Staexcken* ne constitue qu'une pure légende. Cette appellation ne figure dans les comptes de l'église qu'à partir de 1473/74, et en disparait en 1584 lors des désordres provoqués par les iconoclastes. Après le rétablissement du culte en 1585, il n'en fut plus question qu'à titre de souvenir.

M. le Dr Van Doorslaer établit que l'art de la tapisserie était également pratiqué à Malines. En 1529, un hautelisseur malinois, Van den Damme, s'engageait à tisser une tenture de 12 pièces pour compte d'un fabricant bruxellois. La fabrication des tapis artistiques est encore plus ancienne. Elle fut déjà règlementée en 1446 sous Philippe-le-Bon et pendant deux siècles le Magistrat Malinois engagea des ouvriers étrangers pour apprendre le métier aux artisans de Malines.

M. Rolland étudie les églises romanes de Tournai dont l'existence est constatée dès le Xe siècle, mais dont les caractères archéologiques ne permettent pas de les faire remonter plus haut que le XIe siècle. A cette occasion il fournit quelques renseignements sur la manière dont étaient dans les documents anciens, formulées les dates et les périodes de temps.

La séance est levée à 5 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Dr VAN DOORSLAER.

BIBLIOTHÈQUE

Liste des publications reçues pendant les mois de Décembre 1924 et Janvier 1925.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

VAN DEN BORREN.	L'apport italien dans un manuscrit musical du XVe siècle perdu et partiellement retrouvé.
A. VAN LAER	Minutes of the court of Rensseleerswyck.
ID.	Minutes of the court of fort Orange and Beverwyck.
JAMES SULLIVAN.	Minutes of the Albany Committee of correspondence.
ID.	The papers of sir William Johnson.
FERNAND DONNET.	Le Chapitre de la Toison d'Or tenu à Anvers en l'an 1555.
ID.	Les vitraux de la Toison d'Or dans l'église Notre-Dame d'Anvers.
ID.	Les tapisseries de la Toison d'Or.
Dr D. BROUWERS.	Cartulaire de la commune de Namur. VI.
IS. TEIRLINCK.	Klank en vormleer van het Zuid-Oostvlaandersch dialect.

2° ECHANGES

BRUXELLES.	Académie royale de Belgique Classe des lettres et sciences morales et politiques. Mémoires. Collection in-8°. tome XIX, fasc. 1 & 2. Biographie nationale, tome XXIII, 2e fasc.
ID.	Académie royale de médecine de Belgique. Mémoires couronnés et autres mémoires. Collection in-8°. tome XXII. 4e fasc. Bulletin. Ve série. tome IV. n° 10.
GAND	Koninklijke Vlaamsche Academie.
ID.	Plechtige vergadering, Juli, Augustus en September 1924.
LIÉGE.	Institut archéologique liégeois Chronique archéologique du pays de Liége. 15e année nos 4 et 6.
TONGERLOO.	Analecta Praemonstratensia. Tomus I, fasciculus I.
PARIS.	Ministére de l'instruction publique et des Beaux-Arts. Comité des travaux historiques. Année 1923. Bulletin archéologique. Année 1923, 1° livr. Bulletin philologique et historique. Année 1921.
ID.	Société nationale des antiquaires de France. Bulletin. 1r novembre 1924.
ID.	Polybiblion. Partie technique. CLXIIe vol. livr. 11 et 12. Partie litéraire. CLXI. vol. livr. 5 et 6.
ID.	L'amour de l'art. 5e année, n° 11.
ID.	La renaissance de l'art français et des industries de luxe. 7e année, n° 12.

PARIS. Académie des inscriptions et belles-lettres
Comptes-rendus des séances. Bulletin Août-Octobre 1914.
Journal des Savants. 22e année nos 1 à 12.

ID. Société française d'archéologie.
Bulletin monumental. 83e vol.

CHAMBERY. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Mémoires et documents.

GRENOBLE. Académie Delphinale.
Bulletin 5e série. tome XIII, vol. 1.

SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique tome XIV, 265e livraison.

ORLEANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Bulletin tome XX, no 222.

STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts.
Bulletin tome LII, fasc. 1.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
Bulletin trimestriel. Année 1923. no 4.

VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Bulletin. 223e livraison.

BAR-LE-DUC. Société des lettres, sciences et arts.
Mémoires. Tomes 43 et 44.
Bulletin 1924, nos 1-3.

PERIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin, tome LI. 5e livraison.

LYON Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Nouvelle série 1925, no 1.

HELSINGFORS. Suomen Musein
Finske Museum XXX et XXXI.
Finska fornminnes färennigens.
Tidskrift XXXIV.

LA HAYE. Genealogisch-heraldisch Genootschap. « De Nederlandsche Leeuw ».
Maandblad. XLIIe Jaargang no 12.

LEYDEN. Rijksmuseum van Oudheden.
Oudheidkundige mededeelingen.
Nieuwe Reeks V².

PALMA. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti. Octubre-Novembre de 1924.

DUBLIN. Royal Society of antiquaries of Ireland.
Journal, vol. LIV, part II.

STOCKHOLM. Kungl Biblioteket.
Accessions Katalog 38. 1923.

ID. K. Vitterhets historie och antikuitets Akademien.
Fornvannen 1923.
Handlingar. Trettiofjarde delen. Hafte 5.

LUND. Acta Universitatis lundensis
Första avdelningen XIX 1923.
Andra avdelningen XIX 1923.

ROME. R. Accademia dei Lincei.
Notizie degli scavi di antichita. Vol. XI, XII, XIII, XIV, XV, XVII.

TURIN. Societa piemontese di archeologia e belle arti.
Bolletino. Anno VIII N. 3-4.

LEMBERG. Ukrainische sevcenko Gesellschafe der wissenschaften.
Sitzungsberichte 1917-1924.
Denkschrift.

PHILADELPHIE. American philosophical Society.
Proceedings. Vol. LXIII, n°1.

BOSTON. American Academy of arts and sciences.
Proceedings. Vol. LIX, n° 10, 11 et 12.

ALBANY. University of the State of New-York.
Bulletin, n°s 235, 236.

NEW-YORK. The metropolitan Museum.
Bulletin. Vol XIX, n° 12.
The Egyptian expedition 1923-1924.

RIO-DE-JANEIRO. Museu nacional.
Archivos. Volume XXIV.

CALCUTTA. Archaeological Survey of India.
Memoirs, nº 16-17.
Index to the Annual reports of the director general of archaeology of India 1902 to 1916.

SIMLA. Archaeological Survey of India.
Annual Report 1921-1922.

DAMAS. Académie Arabe.
Revue 1924. nº 11. 4e année.

BATAVIA. Koninklijk Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.
Tijdschrift voor Indische taal, land- en volkenkunde.
Deel LXIV.

3º CATALOGUES ET JOURNAUX.

PARIS. J. Gamber.
Catalogues divers.

LONDRES. T. Werner Laurie.
An illustrated catalogue of interesting gift books.

MADRID. Editorial Voluntad S. A.
Tegidos y bordados populares españoles.

BOSTON. The christian science monitor.
Vol. XVII, nº 37.

LEIPZIG. Karl W. Hierseman.
Katalog 546. Kunstgewerbe.

ID. K. F. Koehlers.
Neuerscheinung.
Antiquariatskatalog. Klassiche philologie.

PLAUEN. C. F. Schulz & Cº.
Kunstliteratur. Sonderangebot.

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

de quelques publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de Décembre 1924 et Janvier 1925.

—

N° 119.

MESSIEURS,

Je ne veux pas faillir à la promesse que je vous fis en clôturant mon dernier compte-rendu, et je me permets d'attirer votre attention sur quelques travaux que j'ai jugé devoir plus particulièrement vous intéresser et qui figurent dans les publications reçues par notre Bibliothèque pendant les deux derniers mois.

* * *

L'ophtamologie est une scienece dont l'exercice pendant longtemps resta complètement libre. Ni les médecins, ni les chirurgiens ne s'en occupaient, et les oculistes n'étaient pas admis dans leurs rangs. Ceux-ci ne pouvant à poste fixe se procurer les ressources nécessaires à leur existence, étaient obligés de voyager pour exercer leur profession. Cette liberté, cette instabilité, empêchant tout contrôle, des abus devaient nécessairement naître. Et ils furent nombreux. Le premier venu s'intitulait oculiste, opérait les cataractes ou exécutait d'autres opérations spéciales. Parmi ces spécialistes il y en eut quelques uns de sérieux, il y eut surtout un grand nombre de charlatans. Ils s'affublaient de titres ronflants, de qualitées extraordinaires et se vantaient d'exécuter de véritables miracles. Comme ils voyagaient sans cesse, c'est par des réclames

dans les journaux qu'ils devaient faire valoir leur talent et indiquer les dates de passage et les lieux de séjour dans les diverses localités. M. le Dr Van Schevensteen, médecin en chef de l'Institut ophtalmique de la ville d'Anvers, a eu la patience de consulter tous les journaux et d'en extraire les détails les plus intéressants et les plus suggestifs qu'il a condensés dans une notice intitulée : *Les oculistes ambulants dans les provinces belges aux XVIIe et XVIIIe siècles*, qui a été accueillie dans les Mémoires de l'Académie royale de Médecine de Belgique (tome XXII, série in 8°). Le premier de ces ambulants dont il parle est Tausin qui travaille en 1686 à Bruxelles, Namur, Liège, ailleurs encore. Il « abat les cataractes de ceux qui en sont aveugles, traite adroitement toutes les maladies des yeux, et en met des artificiels aux borgnes qui ressemblent aux naturels. » Jusqu'en 1821, on trouve dans les journaux des avis de ce genre émanant d'oculistes ambulants Sur la longue liste de noms que cite M. le Dr Van Schevensteen, il en est qui se rapportent à des personnages qui eurent l'art de prodiguer la réclame et de se créer une réputation extraordinaire, tels par exemple le fameux chevalier Taylor, qui, en trois volumes, publia l'histoire de sa vie et de ses aventures, ou du baron de Wenzel, qui parcourut toute l'Europe et, s'il faut l'en croire, eut l'honneur de soigner tous les souverains et personnages illustres de son temps. Les détails que fournissent tous ces extraits de journaux, sont des plus suggestifs, et au point de vue de l'étude des mœurs médicales aux siècles passés, ils sont précieux, car ils permettent de suivre les progrés d'une science qui eut grande peine à se dégager de l'emprise du charlatanisme dont l'affublaient tant de curieux personnages qui prétendaient en connaitre les secrets.

* * *

La littérature relative à l'Escaut, est d'une abondance sans pareille. Elle vient cependant de s'enrichir d'une nouvelle contribution. Celle-ci est due à M. J. Cuvelier qui publie dans les *Verslagen* de l'Académie royale flamande *(Plechtige vergadering in Juli 1924)* une notice consacrée à *de bevaarbaarheid der Schelde op het einde der XVIe eeuw*. Au cours des troubles du XVIe siècle et notamment pendant le siège d'Anvers par le duc de Parme, les

digues qui protégeaient les polders des environs d'Anvers, avaient été percées, afin de couvrir la place par une zône d'inondations. Après la prise de la ville en 1585, il fallut procéder à leur restauration, de manière non seulement à assécher les terres inondées mais aussi à rendre au fleuve la profondeur nécessaire pour permettre le passage sans danger de navires de grand tonnage. Mais pareille entreprise nécessitait des travaux considérables qui devaient provoquer des dépenses très élevées. Les ressources financières faisaient défaut ; il fallait en créer. La tâche fut ardue et c'est au récit des efforts qui tentaient sa réalisation que M. Cuvelier consacre sa notice. Ce fut au superintendant et *dyckgrave* en chef, Grégoire del Plano, qu'échut la charge ardue de trouver des fonds nécessaires à cette entreprise Il dut avoir recours aux subsides, aux emprunts que consentirent les banquiers ou des particuliers ; il dut enfin, avec l'appui des autorités, tâcher d'obtenir l'intervention financière des villes de l'intérieur. Il faisait valoir que de la restauration du cours de l'Escaut et du port d'Anvers dépendait en grande partie la prospérité matérielle de nombreuses localités de l'intérieur du pays. Mais l'argent était rare à cette époque et on montra peu d'empressement à répondre à ces sollicitations Louvain surtout, malgré les décisions des Etats de Brabant, mettait très peu d'empressement à aider au succès d'un emprunt hypothéqué sur les revenus de la taxe frappant la bière consommée dans la ville et les localités avoisinantes. Malgré tous les obstacles matériels on put péniblement recueillir les ressources nécessaires, et par un octroi de 1592, le roi Philippe II approuva la création des ressources nécessaires pour l'entretien à l'avenir des digues d'Austruweel et de Cauwenstein, entièrement restaurées.

* * *

Vers le milieu de la seconde moitié du XVIe siècle, la lutte se poursuivait dans les provinces septentrionales révoltées, entre les troupes des Etats de Hollande et les Espagnols. Les villes étaient tour à tour prises et reprises, les revers et les succès alternaient dans les deux partis. La ville de Gouda était occupée par les troupes du prince d'Orange, mais les catholiques y étaient nombreux et les

Espagnols qui avaient conservé des intelligences dans la place, tâchaient de trouver le moyen d'y rentrer. C'est sur ces entrefaites qu'un complot s'organisa et que les conjurés s'efforcèrent de réunir le plus de partisans possible. Or, il se fit qu'un certain Martin Schets, qui était né à Maestricht et appartenait à une branche pauvre de la grande famille des Schets, s'était établi vers cette époque à Anvers avec deux de ses frères. Il parcourait la ville avec une petite charrette pour vendre du goudron et de la poix. Peu satisfait de son sort, il laissa à sa femme le soin de son commerce et partit pour la Hollande afin d'y chercher fortune. Il souhaitait d'obtenir un commandement dans une des bandes armées qui opéraient dans ces parages. Il se rendit à Harderwijk et entra bientôt en relations avec des conjurés qui l'entraînèrent dans leurs entreprises. Ils y réussirent facilement et c'est ainsi qu'arrivé à Gouda il fut présenté à des personnages importants, dont quelques uns même appartenaient au magistrat. Leur but était de livrer la ville aux troupes espagnoles. Toutefois ils manquèrent de prudence et leurs dessins furent éventés. Schets fut arrêté, interrogé, mis à la torture ; il avoua tous les détails de l'entreprise. Un procès fut engagé pour trahison. Schets fut condamné à mort et exécuté au début de l'année 1573, ainsi qu'un de ses complices. Mais les principaux coupables appartenaient aux principales familles de la ville et l'autorité n'osa pas poursuivre plus loin l'affaire. Elle se laissa circonvenir et on laissa tout doucement s'éteindre la procédure. Le procès pour eux n'eut pas de suites. Ce sont les détails de cette conjuration et des poursuites qui en furent les conséquences, qu'expose M. Th. Boeru dans une notice consacrée à *Het verraad van Hopman Maarten Schets. Een mislukte aanslag op Gouda in 1572*, que publie dans la 3e livraison de la 39e année, la « *Tijdschrift voor Geschiedenis* » de Groningen.

* * *

Le comté, plus tard duché de Bar, s'étendait sur les rives de la Meuse et de la Meurthe, longeant nos frontières actuelles, empiétant même quelque peu sur notre territoire dans le Luxembourg et peut-être dans les Ardennes. Plus tard il fut joint à la Lorraine et

fut ainsi sous la période bourguignonne entraîné dans les luttes qui surgirent contre leurs princes, les ducs de Bourgogne. A ces titres divers son histoire est pour nous d'un indiscutable intérêt. C'est pourquoi je me permets d'attirer votre attention sur le récent travail que M. Marcel Grosdidier de Matons consacre au *Comté de Bar des origines au traité de Bruges* (vers 950-1301) dans le 43e volume des Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. Cette période est celle de l'indépendance complète du Barrois, qui ne prit fin qu'au début du XVe siècle, lors du décès du dernier duc, dont la succession passa par adoption à la maison d'Anjou qui devait peu après obtenir le trône de Lorraine.

Les premiers comtes de Bar appartenaient à la famille de Mosellane. Ferry, neveu de Charles-le-Simple et arrière petit-fils de Louis le Bègue fut créé duc de Mosellane ou de Haute-Lorraine en 959. Son neveu, Godefroy, fut comte de Hainaut, son frère Regnier possédait le comté de Bastogne, son autre frère Sigefroy devint premier comte de Luxembourg. On voit quelle importante participation cette famille ducale prit au moyen-âge à l'histoire de plusieurs de nos provinces. Il nous est impossible de résumer en quelques lignes le travail de M. Grosdidier de Matons. Sa documentation sevère permet de suivre à travers plus de trois siècles l'histoire de l'Etat du Barrois, de la succession de ses princes, des évènements de tous genres qui pendant cette longue période survinrent sur son territoire, ou dans lesquels il fut entraîné à participer. Des renseignements forts complèts sont en même temps fournis sur l'administration du comté, sur la valeur économique de son domaine, sur le régime féodal qui y regna et les principales familles qui l'illustrèrent à cette époque, sur les diverses classes de la société : le clergé, les vassaux, les marchands. Je ne puis qu'indiquer ces divers points ; il faudra recourir à l'ouvrage pour être plus amplement renseigné à leur sujet.

* * *

La *R. Accademia dei Lincei* vient de compléter nos collections en nous faisant parvenir une copieuse série d'*Atti*, qui furent édités pendant la guerre et peu après, et qui nous manquaient. On

connaît l'intérêt de ces publications qui régulièrement fournissent la description copieusement illustrée de toutes les trouvailles qui journellement se font sur tout le territoire italien. Ce sol antique est véritablement inépuisable, et il suffit en quelque sorte d'y donner quelques coups de pioche pour en faire jaillir des trésors archéologiques Les comptes-rendus de ces fouilles opérées dans toutes les régions de la péninsule abondent dans les fascicules que je vous signale. Impossible de s'arrêter ou même de les signaler tous, car c'est dans les localités les plus diverses, les plus distantes que les découvertes se sont produites, aussi bien qu'à Rome même et dans ses environs immédiats. Il faudrait surtout attirer l'attention sur l'exhumation d'œuvres d'art de tous genres, de statues admirables, de tombeaux richement meublés, de ces importantes substructions dégagées à Ostie, et surtout des *fouilles de Pompei.* Celles-ci entreprises d'après un système nouveau donnent des résultats étonnants. Les ruines ne sont plus déblayées, mais tous les bâtiments, dégagés de leur gange de cendres, sont consolidés et restaurés au moyen des débris trouvés sur place. C'est une reconstitution fidèle de la ville détruite. On y voit les maisons avec leurs colonnades, avec leurs salles ornées de peintures délicates, avec leurs annexes encore meublées d'objets domestiques trouvés sur place. C'est la reconstitution fidèle de la vie intime du temps de la catastrophe Puis c'est cette cave où quantité d'habitants se sont refugiés ; les nombreux cadavres moulés dans la poussière mortelle se tiennent étroitement embrassés, tel que la mort les a surpris. Le spectacle est poignant. De longues listes de graffiti et d'inscriptions fournissent des indications caractéristiques pour la reconstitution de la vie intime des habitants de la malheureuse cité.

* * *

The University of the state of New-York à Albany a bien voulu nous envoyer une série de publications historiques et archéologiques. Il me serait difficile de les analyser toutes ; les limites d'un compte-rendu succint ne le permettent pas. Qu'il me suffise d'appeler votre attention sur les publications archéologiques qui décrivent les fouilles pratiquées en divers régions des Etats-Unis et principale-

ment dans l'Etat de New-York. Au point de vue de la préhistoire du continent américain et des peuples primitifs qui l'occupèrent, ces fouilles sont importantes. On pourra les comparer avec celles qui ont été faites en Europe, et on sera frappé en plus d'un point, en étudiant le mobilier de ces tombes séculaires, des similitudes frappantes entre les poteries, les armes, les objets usuels en usage à l'époque néolitique en Amérique et en Europe.

Dans le domaine historique on consultera avec intérêt les nombreux ouvrages que l'Université d'Albany a édités et dont nous venons de recevoir des exemplaires. Ce sont entre autres les *Minutes of the Court of fort Orange* et les *Minutes of the Court of Rensselaerswyck*. Ces documents officiels que M. A. J. F. Van Laer reproduit, nous initient à la vie intime et aux événements divers de l'existence et du développement de deux colonies nouvellement établies sur le sol américain Et quand on parcourt ces actes qui tous datent du milieu du XVIIe siècle, on est frappé de constater que tous, presque sans exception, se rapportent à des colons qui portent des noms flamands et surtout hollandais. D'autre part, le grand ouvrage que consacre M. James Sullivan aux *Papers of Sir Wililam Johnson*, jettent un jour nouveau sur l'histoire américaine du milieu du XVIIIe siècle. On y trouve des renseignements sur les rapports souvent si difficiles que devaient entretenir les autorités qui régentaient la colonie avec les peuplades indiennes; on y trouve surtout les détails les plus minutieux, appuyés de pièces officielles de tons genres, qui permettent de reconstituer les phases diverses de la lutte entre les Anglais maîtres de la nouvelle Angleterre et les Français qui occupaient le Canada. Des portraits, des cartes, des illustrations diverses contribuent à augmenter l'intérêt de cet ouvrage.

* * *

Nous ne connaissons guère d'exemple dans nos provinces de chaires à prêcher disposées à l'extérieur des églises. Pour les retrouver encore existantes, il faut se rendre en France et particulièrement en Bretagne.

Jadis lors de cérémonies religieuses ou de pèlerinages attirant de grandes foules de fidèles, il était difficile de leur adresser la parole

dans des églises ou chapelles trop exigues. On installait alors dans le cimetière, contre les bâtiments, un échafaud en bois, sur lequel on élevait un autel et qui servait aussi de tribune pour le prédicateur. Il est à remarquer qu'à cette époque les chaires à prêcher n'existaient pas dans les églises ; les premières firent leur apparition au XIIIe siècle en Italie et un siècle plus tard en France ; le prêtre pour prêcher se plaçait au bas des marches de l'autel, ou bien encore au jubé ou dans l'ambon. Au XVe siècle, lors de la construction d'églises nouvelles, on trouva plus pratique de remplacer les chaires de fortune, installées dans les cimetières, par des chaires en pierre pratiquées dans les murailles mêmes du temple et dans lesquelles on avait accès par l'intérieur. Elle sont composées d'une cuve pédiculée ou non, et recouvertes d'un dais. Leur ornementation est la même que celle des monuments placés à l'intérieur des églises. Mais en Bretagne il existe encore un autre type de chaire qui fut en usage du XVe au XVIIIe siècle. Celles-ci ne sont plus ménagées dans ou contre les murailles ; mais elles s'élèvent isolées au centre des cimetières. Elles adoptent la forme tantôt de plates formes plus ou moins élevées, avec ou sans escaliers, tantôt de balustrades rondes ou polygonales, placées sur un ou plusieurs degrés. Parfois des calvaires ou de simples croix en pierre leur sont annexés, et d'autre part des bénitiers sont ménagés dans les parois, afin de recevoir l'eau bénite destinée à asperger les tombes des alentours. Ces petits monuments sont rares et tendent même à disparaître. On consultera avec d'autant plus d intérêt l'étude illustrée que leur consacre M. Roger Grand sous le titre de *les chaires à prêcher en dehors des églises*, dans le 83e volume du « Bulletin monumental », publié par la Société française d'archéologie. (page 303).

* * *

C'est dans le même volume, que nous venons de citer, que nous trouvons également une notice, dont l'auteur est notre confrère M. Marcel Laurent et qui traite de la *question des fonts de Saint Barthèlemy à Liége*. L'auteur résume d'abord tout ce que l'on sait au sujet de cette œuvre d'art remarquable. Il rappelle les divergences qui se sont produites au sujet de l'auteur de ces fonts, leur attribution au

prétendu Lambert Patras et la légende de leur fabrication qui fut créée de toutes pièces par Jean d'Outremeuse. Il est établi aujourd'hui que ces fonts furent commandés entre les années 1107 et 1118, par Hellin, abbé séculier de Sainte-Marie, à un orfèvre de Huy, appelé Renier. Pour confirmer cette date d'exécution, M Laurent soumit le texte des inscriptions, gravées dans le métal, à M. Marcel Aubert, qui n'hésita pas, d'après leurs caractères graphiques, à les attribuer au début du XIIe siècle. De plus, les détails des costumes qui portent les personnages, représentés dans les scènes qui ornent les fonts, confirment cette attribution. Quelques auteurs ont voulu reconnaitre dans le magnifique encensoir que possède le musée de Lille, une œuvre datant de la même époque et exécutée par le même artiste. Mais M. Laurent fait observer qu'il y a une profonde différence entre les deux œuvres, différence qui se remarque dans le style, dans l'exécution et dans le costume des figurines représentées. Cet encensoir ne peut pas être antérieur à 1150. Pour comprendre le chef-d'œuvre de Renier de Huy, on ne trouve guère de documents au XIIe siècle. Il faut remonter plus haut et faire des recherches sans se limiter au pays de Liége. On doit cependant remarquer la concordance qui existe entre les traits originaux des ivoires liégeois des Xe et XIe siécles et les fonts de Saint Barthélemy. Des traditions antiques ont certainement influencé les auteurs de ces diverses œuvres. Ces indications qui ne sont qu'esquissées, M. Laurent se propose de les développer et de les étudier prochainement dans un nouvel article. Celui-ci ne pourra manquer de susciter un vif intérêt.

* * *

Je ne puis quitter le volume du Bulletin Monumental sans dire encore un mot d'une étude sur *l'ornementation des lutrins*, due à la plume de M. Georges Servières. Ce furent les pupitres à écrire qui servirent de modèle aux pupitres ou lutrins destinés à recevoir les livres sacrés utilisés au cours des cérémonies religieuses. Les plus anciens lutrins sont en forme de X., ils sont généralement en fer. Ceux qui datent d'avant le XIIIe siècle, sont excessivement rares. Mais à partir du XIVe siècle, le modèle qui fut adopté et devint

d'un usage général et persistant, se composait d'une base, surmontée d'une colonne, sur laquelle était posé un aigle, un pélican avec son aire, quelque fois quelqu'autre oiseau chimérique. La matière employée est le bois et surtout le cuivre. Quant à l'ornementation elle varie suivant les styles en usage. A l'époque ogivale ce sont des motifs d'architecture, des contreforts, des arcs boutants, des fenestrages plus ou moins compliqués qui constituent la base. Celle-ci repose souvent sur des lions couchés. D'autres figures parfois sont disposées parmi les motifs d'architecture ou encore appliquées contre la colonne centrale. Les dinandiers de nos provinces sont rénommés pour la fabrication des lutrins en métal ; on en trouve encore de nombreux exemplaires dans nos eglises, dans les musées ; beaucoup furent exportés a l'étranger. Dinant et Malines surtout furent des centres actifs de production. Une autre forme de lutrin qui ne fut pas en usage chez nous mais qu'un rencontrait surtout en France et assez bien en Espagne et en Italie, consistait en un coffre en bois plus ou moins orné de marqueterie, de motifs géométriques ou de scènes sculptées en bas reliefs, et surmonté d'un pupitre ordinairement à double versant. Dans la suite de son travail M. Servières étudie en particulier chaque partie du lutrin et en décrit en détail toutes les transformations qu'elles subirent au cours des siècles. Chacune de ses allégations est appuyée d'exemples dont un grand nombre trouvent leur application dans des lutrins qui existent encore dans nos provinces ou qui y ont été fabriqués. De nombreuses gravures confirment et illustrent une démonstration dont l'intérêt est incontestable et la documentation fort riche.

* * *

Au moment de clôturer mon compte-rendu me parvient le 1r fascicule du 1r volume des *Analecta Præmonstratensia*, organe de la commission historique de l'Ordre de Prémontré. Je ne puis négliger d'en dire un mot. Cette nouvelle revue est polyglotte. Son titre, sa préface, ses notes bibliographiques sont redigées en latin. Les divers travaux qui constituent la partie principale de cette

livraison sont écrits en français, en flamand et en allemand. Le comité qui dirige la revue est présidé par le prélat de Tongerloo, Mgr Lamy, que nous avons l'honneur de compter parmi nos confrères. C'est assez ditre qu'au point de vue scientifique on pourra avoir pleine et entière satisfaction.

Je ne puis analyser toutes les notices insérées dans ce premier volume. Je me bornerai à en citer une seule, c'est celle de M. J. Lefèvre, *Une question internationale relative à l'abbaye de Postel.* Lors de la conclusion du traité de Munster. en 1648, il fut stipulé que l'Espagne et les Provinces-Unies conserveraient les territoires qu'elles occupaient à la fin des hostilités Ce fut la cause de la division du duché de Brabant dont la mairie de Bois-le-Duc passa à la Hollande. L'abbaye de Postel était dans une situation spéciale. Elle se trouvait sur le territoire du village de Reusel. son domaine presque tout entier était compris dans la limite de la mairie, le monastère lui-même semblait plutôt appartenir au quartier d'Anvers. La question était litigieuse et fut longuement débattue. Le 1r septembre 1651 les Etats Généraux firent occuper le couvent et l'église par la force armée. mais dès le 14 octobre le gouvernement espagnol chassait les intrus, et les remplaçait par ses soldats Les Hollandais ne firent plus de tentative ultérieure d'occupation. Quant au domaine, ils refusèrent obstinement de s'en désaisir. Le gouvernement espagnol, plus tard le gouvernement autrichien, firent d'incessantes démarches pour récupérer ces biens. Leurs efforts furent inutiles Le traité de Fontainebleau mit fin en 1785 à cette querelle séculaire et attribua définitivement à la Hollande la propriété des domaines du monastère. Ce conflit toutefois au point de vue politique et au point de vue économique avait eu les résultats qui influencèrent grandement la situation de l'abbaye. On les trouvera clairement exposés dans la notice de M. Lefèvre.

Nous devrions encore citer d'autres travaux insérés dans cette première livraison des *Analecta Præmonstratensia.* Ce ne serait que justice, mais les limites de ce rapide compte-rendu ne me le permettent pas Je ne puis que vous engager à en prendre connaissance en consultant directement la nouvelle publication

* * *

Tels sont, Messieurs, brièvement résumés, les résultats des constatations faites en parcourant les ouvrages reçus depuis deux mois. Il en est qui ne manquent pas d'intérêt et pourront intéresser ceux qui s'adonnent aux sciences archéologiques et historiques. Dans tous les cas ils valaient une mention. Je me suis permis de la faire.

Anvers, 1 Février 1925. FERNAND DONNET.

MESSIEURS,

En prenant place à ce siège que vous me destiniez lorsque vous m'avez élu vice-président, mon premier devoir est de vous remercier de l'insigne honneur que vous avez bien voulu me réserver ; j'en suis aussi touché que fier, parceque j'aime à y voir une marque de votre sympathie, car il faut bien convenir que je n'y avais guère de titres.

Déjà, lorsque le 1er juin 1919, sur la présentation de Messieurs Donnet et de Ghellinck Vaernewyck, vous m'avez nommé membre correspondant regnicole, rien ne me désignait à vos suffrages, sinon la bienveillance de mes amis, et c'est votre estime pour eux qui vous a dicté « un vote de confiance » ! et voyant s'ouvrir devant moi les portes de l'Académie, je me suis dit : je vais enfin m'instruire !

Vous m'avez donné un avancement trop rapide, et jetant un regard inquiet sur la liste de mes prédécesseurs, j'ai bien peur de ne pas répondre à votre attente : je me souviens du tact et de la science qu'ont montrés dans l'exercice de leur charge ceux que vous y avez élevés depuis que j'ai l'honneur d'être des vôtres, et je veux spécialement rendre hommage à Monsieur le Docteur Van Doorslaer qui a dirigé vos travaux avec cette aménité qui est un trait de son caractère et l'autorité que lui donnent sa vaste érudition et les titres qu'il a acquis, par sa dignité, à notre respect, et par son active collaboration à notre reconnaissance.

Si de par votre volonté je lui succède, je ne pourrai le remplacer ; mais je me rassure en songeant que j'aurai pour guider notre barque celui qui en tient le gouvernail d'une main ferme et sûre et qui, depuis tant d'années, assume avec un inlassable dévouement toute la charge administrative.

Et maintenant, Messieurs, me conformant aux vieux usages, je vous demande la permission de vous conter un curieux conflit.

Bon HOLVOET.

Un curieux conflit au XIIIe siècle.

Un curieux conflit surgit en 1725, à la mort du chancelier de Brabant DE GRYSPERRE, entre le Conseil de Brabant et le Conseil d'État.

Sa charge, vous le savez, était la plus haute dignité du Brabant; elle devait son éclat autant à son origine et à l'importance de ses attributions, qu'au mode de recrutement de ceux qui y ont été élevés et à la distinction avec laquelle ils l'ont exercée.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'origine du Conseil de Brabant (1) : d'après Butkens ce fut Jean II, duc de Brabant, qui l'institua par la fameuse charte de Cortenberg du 27 septembre 1312, mais il mourut peu de temps après et le Conseil fut nommé et installé par son fils Jean III, qui le présidait lui-même et ordonna que « s'il était nécessaire le sénéchal de Brabant » — qui était le premier officier du pays — « le présiderait en son nom » (2).

Mais le Conseil de Brabant lui-même affirmait — et la plupart des auteurs l'ont suivi — n'avoir été créé et organisé qu'en 1430 par Philippe-le-Bon, tout en prétendant avoir hérité de toutes les attributions politiques, administratives et judiciaires du Conseil de Cortenberg (3).

D'après Butkens, c'est Jeanne, fille de Jean II et héritière du

(1) Le Conseil de Brabant, par ARTHUR GAILLARD, chef de section aux Archives générales du Royaume. 1898, p. 1.

(2) CHRISTOPHE BUTKENS, Trophées de Brabant, tome II, livre VII, pages 337-339 (édité en 1724).

Duché, qui, ayant perdu son mari Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, mort en 1384, et ne pouvant elle-même vaquer aux affaires du Conseil, institua un chef perpétuel de son Conseil qu'elle qualifia de Chancelier. (1)

Par l'article IV de la Joyeuse Entrée du 3 Janvier 1355, Jeanne et Wenceslas avaient promis de n'admettre au Conseil que des Brabançons qui, de plus, devaient être « adhéritez » en Brabant (2) ; et lorsqu'en 1427 le comte de Saint-Pol succéda sous le nom de Philippe Ier, à son frère le duc Jean IV, Sa Joyeuse Entrée stipula que « le Prince ne pourrait établir pour chancelier sinon une per- » sonne du Conseil de Brabant qui sçut le Latin, le Flamand et le » Wallon, et cela par avis des autres conseillers ou du moins de six » d'(entre) eux. » (3).

Charles-Quint, jaloux de sa souveraineté, supprima en 1549, du consentement des Etats, cette double prérogative : son choix ne fut plus limité aux seuls membres du Conseil de Brabant, qui conserva seulement la faculté de lui présenter trois candidats dignes d'exercer cette charge; ils devaient être nés en Brabant, catholiques, licenciés en droit et posséder *baronnie* en Brabant (4).

« L'état de chancelier — dit Guichardin dans sa description des » Pays-Bas — est un degré de grande autorité et honneur ; en tant » qu'en ce qui concerne la Justice il tient le lieu de Gouverneur » du Brabant et de Lieutenant du Duc » (5).

Il était investi de pouvoirs aussi étendus que variés, mais l'attribut essentiel de sa charge était la garde du sceau ducal, dont devait être muni, pour devenir obligatoire, tout acte émanant du Prince (6) et (4).

« A tout considérer — disait déjà Butkens — c'est la charge la

(1) Ibidem, page 342.
(2) Ibidem, page 339.
(3) Ibidem, page 345.
(4) Discours de M. le procureur général Van Schoor, à l'audience de rentrée de la Cour d'appel de Bruxelles du 1er octobre 1888, Belgique judiciaire, tome 46, année 1888, page 1378, 1373.
(5) Butkens, page 359.
(6) Butkens p. 350. Joyeuse entrée de Marie de Bourgogne du 29 mai 1477.

» plus éminente du pays ; aussi n'y parvient-on qu'après avoir » passé par bien des degrés et après avoir déservi les Emplois les plus » illustrés ; Et — ajoute-t-il — nous avons vu de nos jours trois » présidents du Grand Conseil de Malines quitter cette charge pour » parvenir à la dignité de Chancelier de Brabant (1).

Ces trois personnages étaient :

Jean-Antoine de Locquet, vicomte d'Hombeek, seigneur d'Impel van den Broeck, etc., nommé chancelier en 1686 ;

Guillaume-Philippe marquis d'Herzelles, baron de Werchin et de Liedekerke, seigneur de Facuwez, Ittre, Sart, Samme, Virginal, Moensbroeck, Boiselles, nommé en 1691 ;

et Guillaume Albert de Grysperre, baron de Goyck, seigneur de Saint-Lambert et Libersart, nommé le 5 mai 1698.

Tous trois avaient aussi été conseillers au Conseil suprême des Pays-Bas et de Bourgogne (2).

Le chancelier de Grysperre mourut le 20 janvier 1725, âgé de 87 ans, dans l'hôtel de la Chancellerie (3), paroisse de Sainte-Gudule, et voici le récit, trouvé par notre collègue Monsieur des Marez, le savant archiviste de la Ville de Bruxelles, dans un manuscrit de son dépôt (3), dont je veux le remercier ici de m'avoir communiqué un extrait :

Aussitôt le décès connu, on sonna la plus grande des cloches de Sainte-Gudule, dite Salvator ; toutes les autres, sauf la cloche de Notre Dame, qui était la seconde en grandeur, l'accompagnèrent.

Or le Salvator ne pouvait sonner que pour les souverains du Pays, les Gouverneurs Généraux, les Chevaliers de la Toison d'Or et les grands d'Espagne ; et pour tous autres morts il faillait la permission du Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat fit appeler le trésorier et les maitres de la

(1) Butkens, page 359.

(2) Recueil des présidens, maistres aux Requestes de l'Hostel de sa Majesté et conseillers en son Grand Conseil... du 22 janvier 1503 jusques à présent, Manuscrit de Foppens, pages 15, 17 18 et Nobiliaire des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne, par le Baron de Herckenrode.

(3) Archives de la ville de Bruxelles, Recueil Brenart, Littera B, volume coté 1163, pages 307 à 319.

Fabrique de Sainte Gudule, qui se rendirent dans l'antichambre du Conseil, où un conseiller et un secrétaire furent députés pour leur demander de quel droit ils faisaient sonner la grande cloche ; ils répondirent que la faute en était aux sonneurs et, qu'en consultant les notices de la Fabrique, ils avaient reconnu que cela ne s'était pas pratiqué pour les chanceliers de Brabant et feraient redresser la faute.

Et le Salvator, qui sonnait depuis deux jours, se tût. Mais le Conseil de Brabant, en ayant été informé ordonna au chapitre de faire sonner la grande cloche, à peine de cent écus d'amende, exécutable le soir même de l'enterrement et fit notifier, par l'huissier du Conseil, sa décision au Chapitre, qui était déjà en route pour aller chercher le corps du chancelier.

Le Chapitre délibéra et envoya des députés au Conseil de Brabant qui maintint sa résolution, sur quoi les députés se rendirent à la Cour où ils n'eurent pas d'audience et, comme pendant ces allées et venues, qui durèrent deux heures, le clergé et un grand nombre d'assistants attendaient la fin de l'incident, le Chapitre craignant l'exécution de l'amende, donna ordre de sonner la grande cloche et de le faire aussi le lendemain pour les funérailles.

Le conseil d'Etat en fut instruit et, après avoir entendu les raisons du Chapitre pour justifier cette contravention, délibéra sur le point de savoir s'il ne fallait pas — c'était le matin même des funérailles — interdire le « sonnage » — c'est le terme du manuscrit — de la grande cloche, le Conseil de Brabant n'ayant aucune autorité en matière « cerémoniale » et moins encore sur le « sonnage » de la grande Cloche qui appartient au Roy ; mais considérant que les funérailles allaient commencer et que cela causerait un grand désordre, il se borna à prescrire des recherches dans les archives du Chapitre et dans les chartes pour être procédé, le cas échéant, à la correction tant du Conseil de Brabant que du Chapitre.

Des explications furent demandées, par écrit, au Conseil de Brabant, qui répondit que la dite cloche ayant déjà sonné pendant deux jours pour la mort du chancelier de Grysperre, il avait cru pouvoir, pour honorer le premier ministre de la Justice de Brabant, en ordonner la continuation pendant son enterrement, alors qu'une partie de la ville s'était assemblée pour le voir et

aurait, sans cela, été scandalisée, et ce en considération de ce qu'il avait présidé le Conseil d'état commis en 1706, pour administrer les Pays-Bas ; tout en avouant que l'on n'avait pas sonné la plus grande cloche pour chanceliers, chefs présidents et archevêques mais que cela ne pouvait être arrivé que par humilité de la part des héritiers ou peut-être pour éviter la dépense.

L'incident en resta là, mais il devait se renouveler 14 ans après. Le chancelier de Grysperre avait eu comme successeur le vicomte Honoré-Henri d'Eesbeke dit Van der Haeghen, seigneur de Rivière d'Arschot, Gelrode Hauwaert, Langdorp, Nieuwenrode, né à Bruxelles, baptisé à Sainte Gudule le 7 octobre 1659 ; licencié en droit, avocat au Conseil de Brabant, il fut nommé par lettres patentes du 7 novembre 1696, conseiller et maître ordinaire au Grand Conseil de Malines, puis surintendant général de la Justice militaire de 1707 à 1711, année où il fut nommé conseiller au Conseil d'Etat commis par les puissances alliées, au Gouvernement des Pays-Bas (1), mais celles-ci ayant voulu en 1713 obliger les conseillers à un nouveau serment qu'il jugeait inconciliable avec son devoir de fidélité à son souverain, il se démit de ses fonctions et refusa pendant trois ans toutes les offres que lui firent les Puissances, d'y rentrer. Lorsqu'au commencement de 1716 la régence des Puissances cessa, le comte de Königsegg, ministre plénipotentiaire de l'Empereur Charles VI, la commit *seul* pour la direction et l'expédition de toutes les matières resortissant des anciens Conseils d'Etat et Privé ; il fut nommé le 18 mai 1718 conseiller de longue robe au Conseil d'Etat reconstitué (1), fut en 1724 évoqué au Conseil supérieure des Pays-Bas à Vienne, créé vicomte par lettres patentes du 16 juillet 1725 ; enfin, nommé Chancelier de Brabant, il prêta serment en cette qualité le 1r octobre 1725.

Il avait épousé à Bruxelles à Notre Dame de Finistère, le 31 décembre 1704, Cornélie-Pauline Philippine Rubens, [née à Malines, baptisée à Saint-Jean le 26 janvier 1677, fille de Jean-Nicolas Rubens, seigneur de Rameyen, lieutenant de la Cour féodale de Malines, puis Conseiller receveur général des Domaines

(1) Annuaire de la noblesse de Belgique, tome XXVI, pages 146-149.

au quartier de Bruxelles, et de Constance-Cornélie Helman] et ne laissa qu'une fille unique : Constance-Honorine-Thérèse vicomtesse van der Haeghen, qui épousa [à Bruxelles, à Sainte-Gudule, le 21 juillet 1731] Ferdinand-Ignace de Visscher, baron de Celles, seigneur de Traulez, Pottes, Schiplaeken, Rolleghem, Ten Daele, Voorde.

Le chancelier vander Haeghen mourut à Bruxelles, à l'hôtel de la chancellerie, paroisse de Sainte-Gudule le 1er juin 1793 (1) Son gendre le baron de Celles, pressentant que le chapitre de Sainte Gudule refuserait de faire sonner à cette occasion le Salvator, s'adressa le 3 juin au conseiller Fariseau, le plus ancien du Conseil de Brabant, le priant de faire en sorte qu'il fût ordonné à ceux du chapitre de faire sonner la dite cloche, ainsi que cela s'était pratiqué ci-devant toutes les fois que les héritiers d'un chancelier de Brabant l'avaient demandé. (2)

Le conseiller Fariseau fit assembler les deux Chambres du Conseil qui, après examen de l'affaire, en délibéra et rendit le même jour 3 juin, le décret suivant, que je traduis du flamand. (3)

« Rapport fait en assemblée plenière du Conseil à l'intervention » de l'Officier fiscal, la cour, sur la requête du Baron de Celles, » héritier de feu le seigneur chancelier, vicomte de Haghen, ordonne » au Doyen et chanoines de l'Eglise Collégiale des Saints-Michel et » Gudule de faire sonner avec la plus grande cloche, nommée Sal- » vator, à l'enterrement et aux funérailles dudit chancelier ; comme » cela a été fait à l'enterrement et aux funérailles de feu le chance- » lier Baron Van Grysperre. »

(1) Archives de la ville de Bruxelles, Recueil Brenart, Littera B, volume coté 1163, pages 307 à 319.

(2) Annuaire de la noblesse de Belgique, tome XXVI, pages 146-149.

(3) Rapport gedaen in volle Raede, ter interventie van l'officie fiscal, t'hoff op verzoek van den Baron de Celles, erfgenaem van den wylen heer Cancelier borggraeve de haghen ordonneert aen den Deken ende Canoniken van de Collegiale kercke van Ste Michaël en Gudula, te doen luyden met de grootste klocke genaemt Salvator tot de begraeffenisse en de uytvaert van den voorschreven Cancelier op de maniere gelyk dat geschiet is op de begraeffenisse ende uytvaert van wylen den Cancelier Baron van Gryspere.

Actum 3 juni 1739, geparafeert Faris, onderteekend, Devos.

Mais avant de faire signifier ce décret au chapitre, le Conseil envoya les conseillers Fariseau et Van der Noot en députation à Son excellence, le Grand-Maître de la Cour (le Comte Julio de Visconti, chevalier de la Toison d'Or).

Son excellence se réserva d'en rendre compte à Son Altesse Sérénissime (Marie-Elisabeth. Princesse Royale de Bohême et des Deux Siciles, Archiduchesse d'Autriche), mais, bien que les députés n'eussent reçu aucune réponse positive, le Conseil de Brabant résolut néanmoins de passer outre à la signification de son décret, qui fut insinué le même jour, 3 juin. vers 10 1/2 heures du matin, au chapitre.

Le grand maître ayant fait rapport à Son Altesse Sérénissime, la Princesse résolut, vers midi, de permettre pour cette fois et sans que cela puisse tirer à conséquence, qu'on sonnât la grande cloche.

Le Conseil privé en fut informé et le grand maître fit savoir au conseiller Fariseau de ne rien précipiter. Mais il était trop tard : le décret était signifié... et la cloche sonnait.

La Princesse fit du reste connaître ses ordres au chanoine de Haze, trésorier du chapitre, par le conseiller d'Etat de Ferrari. (1)

La grande cloche fut donc sonnée le 3 juin à l'enterrement, qui se fit le soir et le lendemain aux obsèques du Chancelier, mais sans accompagnement de la cloche de Notre-Dame, que le chapitre, voulant faire une distinction, réservait pour la mort des Princes du sang, des Chevaliers de la Toison d'Or et des Grands d'Espagne.

Le Chancelier vander Haeghen fut inhumé dans l'église des Pères Augustins, sous un mausolée de marbre avec l'inscription suivante :

(1) Voici la teneur du billet qu'il lui remit : Monsieur, Son Altesse Sérénissime, voulant bien permettre pour cette fois et sans que cela puisse tirer à conséquence, qu'à l'occasion de l'enterrement et des obsèques du Chancelier de Brabant, vicomte de Haghen, on sonne la grande cloche Salvator, je suis chargé de vous avertir de cette condescendance de S. A. S. afin que vous vous y conformiez et fassiez les dispositions nécessaires. J'ai l'honneur d'être. . à Bruxelles le 3 juin 1739. — à Monsieur de Hage, trésorier et chanoine de Ste Gudule.

D. O. M.
HIC JACENT
ILL.us Dnus HONORIUS HENRICUS
VICE-COMES VAN DER HAGHEN
D'EESBEKE
Dnus DE RIVIEREN, D'AERSCHOT
ET DE GELROË,
IN LANGDORP, HAUWART,
NIEUWENRODE, etca. etca.
DUM VIVERET
SACRÆ CÆSAREÆ MAJESTATIS
IN MAGNO MECHLINIENSI
SENATU
IN SUPREMO BELGII, PRIVATO, MILITARI
AC STATUS CONCILIIS
CONSILIARIUS
POSDUM
VIENNÆ APUD PRÆDICTAM
MAJESTATIS PERSONAM
CONSILIARIUS REGENS
TANDEM
CANCELLARII BRABANTIÆ MUNERE
DECORATUS,
OBIIT
1 JUNY M. D. C. C. XXXVIIII
ET
ILLm- DÑA CORNELIA PAULINA RUBENS
Da DE RAMEYEN, etc. etc
ILLIUS CONJUX
OBIIT
XXXI DECEMBRIS M. D. CCXXXVIII
SIBI POSTERISQUE POSUERE
MONUMENTUM
R. I. P. (1)

(1) Recueil des Presidens etc. ci-dessus, page 274.

Un collier de gilde aux armes d'abbés de Bandeloo.

Un moine de l'abbaye de Saint-Pierre, Baudouin de Boele, fonda, en 1197, près de Sinay, au pays de Waes, un monastère qui prit le nom de Bandeloo, c'est-à-dire bois de Baudouin, en souvenir de son bienfaiteur de la première heure, le comte de Flandre, Baudouin de Constantinople. Ce prince en effet fit don en 1200, des terrains sur lesquels on éleva l'abbaye. Cette donation fut confirmée, en 1203, par l'évêque de Tournai. Mais le moine fondateur était mort en 1200 ; ses compagnons portèrent l'habit de Saint-Benoit jusqu'en 1235 ; à cette date ils adoptèrent la réforme de Citeaux et devinrent moines cisterciens.

En 1259, les échevins de Gand cédèrent aux moines de Bandeloo un terrain situé dans le *Waterwyck*, le long du fossé d'Othon, pour la somme de 40 sous de rente annuelle, sous conditions de n'exercer aucune juridication Ce fut l'origine du refuge, qui servait aux moines quand ils ont été appelés à Gand ou lorsque des troubles menaçaient le séjour près de Sinay.

Rebâtie en 1526 par l'abbé Jean De Deynze, l'abbaye fut détruite par les Calvinistes en 1578. Le manque de ressources empêcha sa reconstruction ; les moines la transférèrent à Gand après 1532, probablement en 1589 ; le refuge fut agrandi et une église, commencée en 1610, fut consacrée en 1617 (1).

1) Ces renseignements sont empruntés à une communication de M. Paul Bergmans, parue au Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand, 4e année, 1897, p. 54.

Dans ces locaux modifiés partiellement sont installés de nos jours et l'Athenée royal et la Bibliothèque de la ville et de l'Université de Gand.

On connaît la liste des abbés de Bandeloo. L'abbaye avait également un deuxième refuge à Hulst. petite ville fortifiée peu distante de Sinay. Dans sa *Beschryvinge van de stad Hulst*, publiée à la Haye en 1687, Jacob van Lansberghe rapporte que les moines de Bandeloo possédaient depuis longtemps la Cour de Bandeloo *(Hof van Bandeloo)* sise à la place du marché *(markt)* à côté de la Maison communale.

Cette ville devait offrir des conditions de sécurité plus grandes que d'autres, puisque d'autres abbayes, telles que Cambron, les Dunes et ter Doest, avaient établi également un refuge dans ses murs

Comme la plupart des villes de la Flandre, au sens large du mot Hulst avait ses gildes d'arbalétriers et d'archers. D'après J. van Lansberghe, les *voetboogers*, sous le patronage de saint Georges, étaient constitués en confrérie en 1213. Les *Handboogers* ou archers de Saint-Sébastien sont cités en 1300 à l'occasion d'un concours régional dans lequel leurs confrères gantois gagnèrent un prix de sept *schaeckels* (chaînons) d'argent.

Le même auteur signale qu'un registre des arbalétriers de Saint-Georges commencé en 1651 mentionne qu'en 1645 la gilde fut dissoute par la mort de la plupart des confrères. On tenta de la faire revivre en obligeant les anciens baillis, bourgmestres et échevins, greffiers et trésoriers à se joindre aux rares survivants L'auteur cite les noms des dignitaires à cette date. Mais quelques années plus tard il n'est plus question de la gilde de Saint-Georges.

Celle de Saint-Sébastien était-elle plus florissante à cette date? La suite de cette étude semble le démontrer. On trouve aux archives de la province de Zélande à la date du 27 avril 1592, un règlement d'ordre intérieur de cette gilde, règlement dont les dispositions sont analogues à celles qu'on connaît pour d'autres institutions similaires. notamment pour les archers de Saint Sébastien de Gand. Nous ignorons de quelle Chef-Confrérie dépendait la gilde d'Hulst.

Les relations entre les moines de Bandeloo et les habitants de la petite ville devaient être fréquentes. Les abbés y jouissaient sans

doute d'une situation prépondérante, supérieure peut-être à celles des prélats des autres abbayes de Cambron, des Dunes ou de *ter Doest*. Ou bien étaient-ils mieux disposés que leurs collègues à patronner les gildes d'arbalétriers et d'archers, institutions de haute importance pour la sécurité publique aux siècles passés ?

Ces hypothèses nous paraissent confirmées par l'étude d'un collier de gilde provenant d'Hulst, suivant les indications du Catalogue du Musée d'Amsterdam ; il y figure sous le n° 57A dans le supplément de 1909 du catalogue spécial des orfèvreries Ce bel objet a figuré à l'exposition de l'*Art ancien dans les Flandres*, à Gand, en 1913.

En l'étudiant, nous avons été amené à rectifier maintes indications de ce catalogue ; au tome III de notre ouvrage sur la rétrospective gantoise, nous avons reproduit ce collier et publié le résultat de nos recherches. Depuis lors, nous avons obtenu quelques nouveaux renseignements, sans toutefois être parvenus à solutionner toutes les questions, notamment l'identification de quelques armoiries.

Suivant une tradition, le collier aurait appartenu à la confrérie des arbaletriers de Saint-Georges d'Hulst ; cette opinion est confirmée par la présence de l'écu traditionnel qui est *d'argent à la croix de gueules.*

Mais d'autre part, autour de l'ancien collier pendent plusieurs breloques rattachées chacune par une chaînette; l'une d'elles notamment s'accroche à la fois à deux médaillons et à l'oiseau symbolique que l'on retrouve sur tous les colliers de tireurs à l'ortalète, à l'arc ou à l'arquebuse.

Sur le plus grand de ces deux médaillons est figuré saint Sébastien, patron des archers. La présence de ce médaillon, de facture bien plus récente que le collier, permet de croire qu'après avoir été la propriété d'une confrérie d'arbalétriers de Saint-Georges, ce beau bijou a passé aux mains d'archers de Saint-Sébastien. Et cette double destinée, s'associent plusieurs abbés de Bandeloo et quelques familles d'Hulst. Une description du collier le démontiera aisément.

* * *

Intéressant au point de vue historique comme à celui de l'art de

l'orfévrerie, ce collier, exécuté au XVIe siècle, se compose de huit chaînons oblongs, mesurant environ 13 centimètres en longueur. Chacun de ces chaînons est orné d'un médaillon rond portant une armoirie et posé entre deux rinceaux appliqués sur la plaque-support. En voici la nomenclature :

1er chaînon. — Ecu des Arbalétriers de Saint-Georges : *d'argent à la croix de gueules ;*

2e chaînon. — Ecu parlant de la famille *Lamzweerde* établie à Hulst jusqu'en 1550. Il porte de *gueules à l'agneau passant d'argent portant une épée de même*. Dans *Keuren en Handvesten der stad Hulst* figure le nom de Willem van Lamzweerde dans une liste de 31 *poorters* de cette ville pour l'an 1399.

3e chaînon. — Ecu de la famille van Deynse, établie à Hulst au XVIe siècle ; l'un de ses membres, Joannes van Deynse, fut le XXIVe abbé (1516 à 1539 ou 1542) de l'abbaye de Bandeloo. Il porte *d'azur à une rose de gueules accompagnée de 9 billettes d'argent rangées en orle.* Ce prélat reconstruisit le Refuge de Gand en 1526.

4e chaînon. Le catalogue d'Amsterdam voit dans l'écu *trois besauts d'or sur champ de gueules* qui serait Carpentier. On peut observer que les Carpentier de Hollande portaient *d'azur au chevron d'or accompagné de trois annelets d'argent.*

L'écu, selon nous, porte *d'azur à trois annelets d'or* qui est Van de Putte, famille notable d'Hulst.

Signalons toutefois que les émaux ne sont pas indiqués par les signes conventionnels en usage (traits verticaux, traits horizontaux, quadrillés, etc.) ; un doute s'impose en l'espèce.

5e chaînon. — Le catalogue d'Amsterdam attribue à tort cet écu à la famille Van der Zype. Il porte *de gueules à trois roues d'argent* qui est l'armoirie de Jacques de Draeyere, XXVIe abbé de Bandeloo au XVIe siècle.

6e chaînon. — Le blason, inconnu pour l'auteur du catalogue, est indiscutablement celui de l'abbaye de Bandeloo : *de gueules à deux crosses d'or en sautoir accompagnées en chef d'une étoile d'argent ;*

7e chaînon. — L'écu est malaisé à déchriffrer ; nous croyons y voir trois cloches ou (peut-être et mieux) un tertre à trois coupeaux

avec, en chef, trois vases ou mortiers. Nous n'avons pu identifier cette armoirie ni en trouver l'attribution.

8e chaînon. — L'écu porte *un chevron accompagné de trois feuilles de nénuphar.*

Dans la liste des échevins d'Hulst, nous trouvons un Jacob Van der Meer, van Beerendrecht († 1661). Plusieurs branches de la famille hollandaise des Van der Meer ont des armoiries partiellement différentes ; on y retrouve toutefois un élément commun, les trois fleurs de nénuphar. On pourrait admettre, à titre d'hypothèse, qu'il s'agit en l'espèce d'un Van der Meer dont l'écu s'est modifié par l'adjonction d'un chevron aux meubles primitifs (les trois feuilles de nénuphar).

Nos recherches ne nous ont donc pas fourni l'identification complète de la série d'armoiries du collier du XVIe siècle ; nous livrons le problème héraldique aux chercheurs.

Mais de ces données nous n'hésitons pas à conclure que le collier fut exécuté, au XVIe siècle, pour une confrérie d'arbalétriers de Saint-Georges, et probablement aux frais de familles notables d'Hulst, de l'abbaye et de plusieurs abbés de Bandeloo.

Cette affectation à une gilde d'arbalétriers a dû se modifier vers 1700 ; le collier a passé à la confrérie des archers de Saint-Sébastien d'Hulst, qui l'a conservé jusqu'au jour de son entrée au *Rijksmuseum* d'Amsterdam. Ce changement de destination est attesté par un médaillon (hauteur 116 millim.) portant l'effigie de saint Sébastien ; sous le médaillon, pend l'oiseau (XVIe siècle) symbolique ; le médaillon est rattaché au collier par l'intermédiaire d'un autre aux armes de Petrus Everaert († 1703), XXXIIIe abbé de Baudeloo *(de gueules au chevron d'argent accompagné de trois hures de sanglier du même).*

Huit autres pendeloques ou médailles sont attachées autour du collier ; elles sont toutes dans le style des XVIIe et XVIIIe siècles. Nous les décrirons successivement dans l'ordre qu'elles occupent, en commençant à senestre du médaillon de l'abbé Everaert que nous venons de signaler :

1° armoiries d'Antoine Patheet, XXXVIIe abbé de Bandeloo de 1735 à 1758 ; timbré d'une mitre et posé sur deux crosses en sautoir, avec la devise *Vis vincere disce pati*, l'écu est *d'or à la*

face de sable accompagnée de 3 merlettes ou bécasses (?) du même posées 2 et 1 ; cet abbé meubla un salon de l'abbaye de Gand avec des tapisseries de Van den Heeke (XVIIe s.) encadrées de lambris de chêne : sur la cheminée, ses armes sculptées sont posées au-dessus d'une Vierge à l'Enfant, d'après une œuvre d'Antoine van Dyck ; pour sauver et faire connaître ce luxueux appartement, nous avons sollicité et obtenu son transfert au Musée des Beaux-Arts de Gand à l'occasion de l'exposition rétrospective de l'*Art ancien dans les Flandres* ; il y est conservé intégralement.

2° Armoiries d'Engelbert Delforterie, XXXVIIIe et dernier abbé de Bandeloo (1759-1794) ; né à Ypres, il portait *d'azur semé d'abeilles au léopard* ; sa devise était *De forte dulcedo*.

3° Nos recherches n'ont pu identifier ce troisième écu qui porte un chevron accompagné de trois serpents arrondis et qui est timbré d'un dragon avec la devise : *Sicut serpentes*. Cette devise est également celle de Philippe Chifflet, abbé de Balerne au XVIIe siècle (1639-1657). Sa famille portait *de gueules au sautoir d'argent accompagné en chef d'un serpent arrondi d'or*. On ne peut s'arrêter à cette hypothèse.

4° Armoiries de Grégoire van Roode, XXXIIe abbé de Bandeloo († 1685) qui portait *d'argent à trois fers de moulin de gueules*.

5° Ce médaillon gravé rappelle que Joos Hannaert fut proclamé roi du tir en 1681 ; on y voit un laboureur surmonté d'un agneau posé sur des nuages et portant une épée ; (est-ce une allusion à la famille Lamzweerde déjà signalée) ; de part et d'autre, un arc et un carquois ; en chef du tout, l'écu commun à tous les archers de Saint-Sébastien, qui est *d'argent à la croix de gueules cantonné de quatre croisettes de même*.

6° Armoiries de Joannes Valckgraeve, XXXVe abbé de Bandeloo († 1720). *D'azur à trois oiseaux vers dextre, 2 et 1*.

7° Armoiries de Bernard Zoetaert, XXXIVe abbé de Bandeloo en 1703 *(d'or à la bande d'azur chargé de trois abeilles d'or posées dans le sens de la bande)*. Mort à Bruxelles en 1707, à l'âge de 71 ans, il fut vicaire-général de l'ordre de Citeaux ; cette double fonction lui permettait de poser son écu sur deux crosses en sautoir. Sa devise était *Miscuit utile dulci*.

8° Armoiries de Grégorius Duermael, XXXVIe abbé de Bandeloo

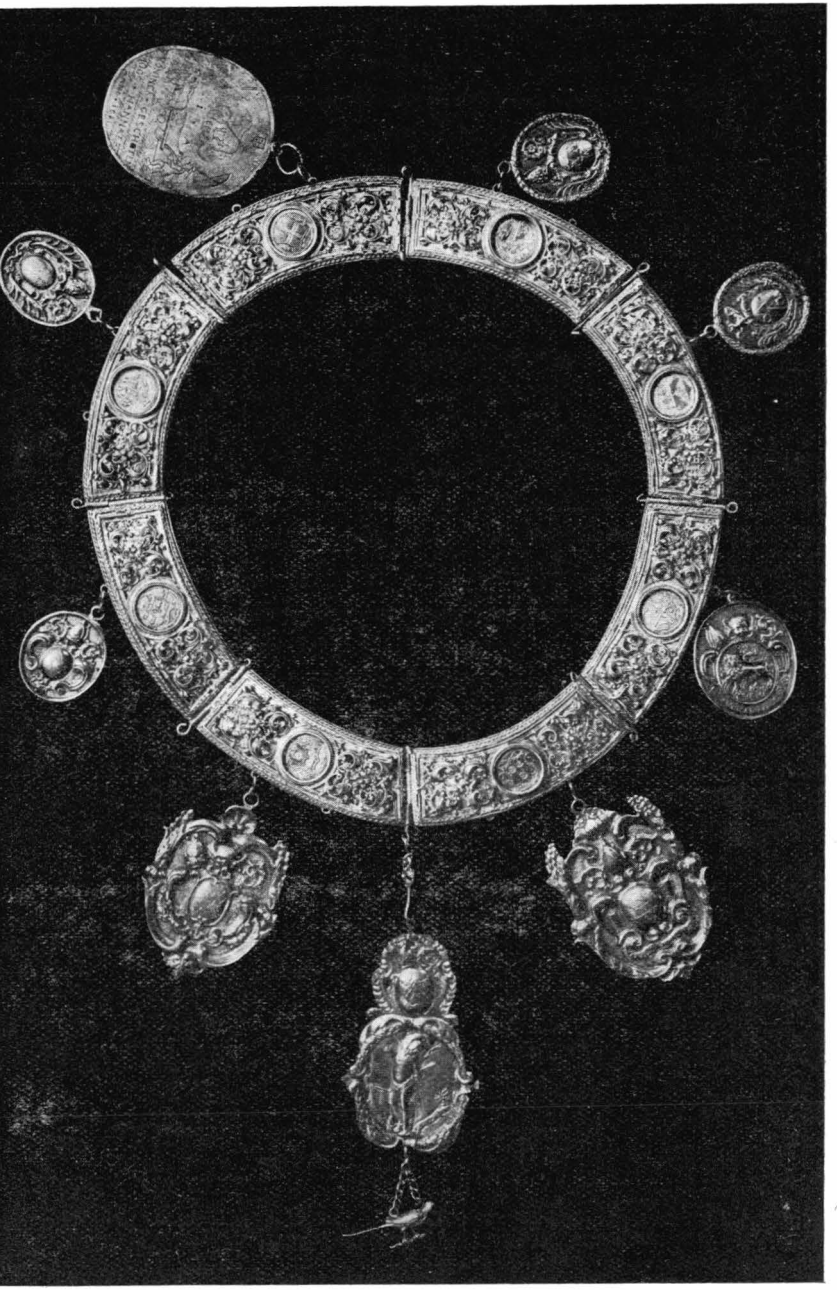

Collier de la gilde des archers de Saint-Sébastien d'Hulst (Zélande).
Rijksmuseum d'Amsterdam.

(† 1735) ; il portait *d'azur à cinq fleurs de houblon d'or*. Sa devise *Dura malo* s'inspirait du nom du prélat.

Toutes ces armoiries d'abbés de Bandeloo attestent les relations étroites qui ont existé au XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, entre l'abbaye et les confréries de Saint-Georges et de Saint-Sébastien d'Hulst où les moines avaient leur refuge. Nous n'avons pas compulsé les archives de cette ville ; peut-être fourniraient-elles des détails intéressants sur les relations des gildes de Hulst avec les moines de Bandeloo. Nous avons limité notre travail à l'étude du collier ; cet examen nous a paru offrir quelque intérêt pour Gand. Le nom de Bandeloo a trouvé place dans son histoire, surtout à partir de 1585. date à laquelle le refuge des moines au *Waterwyk* devint l'abbaye de ce nom.

Indépendamment de ce point de vue historique, le collier d'Hulst est une œuvre d'art de belle qualité et non des moindres de la belle collection d'orfèvreries du Ryksmuseum d'Amsterdam. (1)

JOS. CASIER.

---

1) L'un des conservateurs, M. E. VAN DER LOOY-VAN DER LEEUW, nous a très gracieusement procuré les reproductions du collier et les frottis des armoiries, qui ont facilité notre étude. Nous l'en remercions sincèrement ainsi que M. l'archiviste de l'Etat pour la Zélande à Middelburg.

Bibliographie. — Catalogus van het goud en zilverwerk in het nederlandsch museum voor Geschiedenis en Kunst te Amsterdam. MCMII in Supplement uitgegeven in 1909.

JACOB VAN LAMBERGHE. — Beschrijving van de stad Hulst. S'Gravenhage, Gerrit Rammazeyn, 1687.

G. A. JUTEN. — Keuren en handvesten der stad Hulst. La Haye, M. Nijhoff, 1908.

RIETSTAP. — Armorial général. Gouda, G. R. van Goor zonen, 1884.

Jos. CASIER et PAUL BERGMANS. — Mémorial de l'art ancien dans les Flandres à Gand en 1913. T. III Planche CCLXXXV. Bruxelles, G. van Oest & Cie, 1922.

Notes de chronologie tournaisienne.

—

Mon attention vient d'être attirée par quelques textes que je me fais un devoir de soumettre aux médiévistes — à qui l'application hâtive de systèmes de comput ou l'interprétation hasardée de formules chronologiques joue parfois de vilains tours.

De ces textes les uns sont connus, mais leur intérêt, si tant est qu'on en ait eu conscience, était loin d'être épuisé. Les autres sont inédits ; outre leur valeur intrinsèque, ils offrent encore l'avantage de concourir à l'utilisation complète ou à la compréhension meilleure des données déjà acquises.

I. LE TERME INITIAL DE L'ANNÉE.

Plusieurs se rapportent au problème du commencement de l'année ou, pour mieux dire, du renouvellement du millésime, à Tournai, avant l'introduction du style pascal. On leur reconnaîtra quelque intérêt, si l'on veut bien se rappeler que les actes sortis de la chancellerie épiscopale tournaisienne ont été mêlés de très près au grand débat mû, il y a environ vingt ans, entre les partisans des styles qu'on aurait exclusivement employés, dans nos contrées, aux XIe et XIIe siècles : le style de Noël et le style de la Circoncision (1).

1) Sur ce débat voyez H. Nélis, *Rapport sur les travaux de chronologie publiés en Belgique et en Hollande depuis 1830.* (*Fédération archéologique et historique de Belgique. Congrès de Gand.* Supplément au n° 4. Juin 1907) n°s 36-38, 42, 43.

Dans ses études consciencieuses — et combien révolutionnaires ! — sur *Les Origines du style pascal en Flandre* (1) ; *La chronologie médiévale en Flandre* (2), etc., M. le chanoine Callewaert a démontré de façon péremptoire que les évêques de Tournai n'ont, antérieurement au XIIIe siècle, employé ni le style de Pâques (*mos gallicanus*) ni celui de l'Annonciation (*mos florentinus*) (3).

Parmi les multiples preuves qu'il a fournies quelques-unes sont particulièrement convaincantes — telles celle du *jeudi 16 mars 1088* (4), celle du *22 avril 1166* (5) et surtout celles qui, faisant d'une pierre deux coups, constituent des arguments positifs en faveur d'un autre comput bien déterminé.

La principale de ces dernières est tirée de deux chartes de l'évêque Rabod II portant la date suivante : *Actum Tornaci, V kal. januarii, anno Dominice Incarnationis MXC, indictione XII, regnante rege Francorum Philippo anno XXX, domno autem Radbodo episcopante anno XXII* (6). L'intégralité de ce texte ressort, pour

1) *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, LV, 1905, pp. 13-26 et 121-143.

2) *Comptes rendus, même revue*, LVI, 1906, pp. 107-108 et 434-437 ; *Le style de Noël et l'indiction impériale dans les chartes de Philippe d'Alsace, ibid.*, LVII, 1907, pp. 150-158 ; *Chronologie médiévale en Flandre, ibid.*, LVIII, 1908, pp. 103-105 ; *Compte rendu, ibid.*, 1908, pp. 339 ; *Chronologie médiévale en Flandre, ibid.*, 1908, p. 350 ; *Nouvelles recherches sur la chronologie médiévale en Flandre, ibid.*, LIX, 1909, pp. 41-62 et 153-182.

3) cf. *Sur l'emploi du style de l'Annonciation dans la chronique de Gislebert de Mons et dans la chancellerie montoise à la fin du XIIe s.*, H. Kerckx S. J., dans *Ann. Soc. Emul. Bruges*, LXI, 1911, p. 105 ss.

4) *Actum Tornaci anno Dominicæ Incarnationis MLXXXVIII, regnante Philippo XXVIII, domnò Rabbodo episcopante XXI, feria V, XVII kal. apriles*. (A. Wauters, *Table chronologique des diplômes imprimés*, I, p. 568. Publié d'après l'original par Mgr. Hautecœur, *Cartulaire de l'église collégiale de St Pierre de Lille*, I, n. VI. Lille).

5) *Acta sunt hec anno Dominice Incarnationis M° CLXVI. Data Tornaco X kalendas maii a domno Geraudo episcopo...* (Publ. par A. d'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai*, Bruxelles C. R. H. in 4°, I, 1898, n° 101, p. 105). — Suivant le style pascal le 22 avril 1166 n'existe pas.

6) Miraeus et Foppens, *Opera diplomatica*, III, p. 19. Wauters, *Table* I, p. 574 et Callewaert, *Ann Soc. Emulat. Bruges*, 1906, p. 397.

M. Callewaert, de sa figuration identique dans les *deux* actes — différents quant à leur objet — dont l'un, au surplus, existe encore en *original*. Une troisième charte, que n'a pas relevée le savant chanoine, porte, à la suite d'un dispositif encore autre, des éléments chronologiques semblables. Elle a, en outre, le mérite de préciser le lieu : *in ecclesia Sancte Dei Genitricis Marie* (1). On peut donc se fier aux détails de ces dates. C'est pourquoi, bien que le chiffre de l'indiction y soit inférieur d'une unité à ce qu'il devrait être suivant la règle générale, il est permis de se baser sur le nombre des années de règne et celui des années d'épiscopat Leur calcul, concordant du reste, donne la fin de l'année 1089 (2). Si donc le 28 décembre de cette année porte déjà le millésime 1090, c'est que l'on employait à cette époque, à Tournai, le style de la Nativité.

Les autres autorités qui avaient leur siège en la même ville dataient leurs documents d'après le style non-pascal des évêques, anciens dispensateurs de tout pouvoir, temporel comme spirituel. En dehors du fait que le moine Hériman, qui écrivait à l'abbaye Saint-Martin entre 1142 et 1147, utilisait un pareil comput (3) je constate que les magistrats communaux, à l'extrême fin du XIIe siècle, n'employaient pas non plus le style de Pâques. Alors, en

1) Charte règlant les droits respectifs du *custos* et des vicaires de N.-D. de Tournai : « *Actum Tornaci in ecclesia Sancte Dei Genitricis Marie, V kalendas januarii, anno Dominice Incarnationis MLXXXX, regnante rege Philippo anno trigesimo, domino Radbodo episcopante anno vigesimo secundo* ». *Mémoires de la Société Historique de Tournai*, XVI, 1877, p. 73.

2) D'après les données plus récentes de M. Prou (*Recueil des actes de Philippe I*, roi de France, Paris, I. N. in 4°, 1908) une légère correction est à faire au point de départ pris par M. Callewaert (*loc. cit.*, p. 437). Elle n'infirme en rien ses conclusions.

3) « *Segardus abbas*... iij° *kalendas februarii spiritum reddidit, die dominica, anno dominicae incarnationis MCXXVII, indictione V, epacta VI, concurrente V. Eodem anno gloriosus comes Karolus Flandrensium*... *interfectus occubuit* ». *Hériman* (et non son continuateur c. 15) *M. G. H. S.* XIV, p. 324 ; cf. aussi de Smet, *Corpus Chronic. Flandr.*, II, p. 562. Le dimanche 30 janvier appartient bien à l'année 1127 et non à l'année 1128. Cet usage peut déjà avoir été suivi à l'époque même de la mort de l'abbé Ségard, lors de l'inscription du décès dans l'obituaire.

effet, qu'ils étaient nommés pour un an à la Sainte-Luce (13 décembre) (1), on trouve des listes identiques de jurés, échevins et électeurs dans trois actes semblables de non-préjudice octroyés par la commune, en mars 1198 (sic), aux grandes collectivités ecclésiastiques locales qui avaient concouru à payer le rançon à Baudouin IX, de suite après le siège de juillet 1197 (2), et dans une acte d'avant novembre 1198, par lequel le châtelain Baudouin promet à l'évêque Etienne de lui faire remise, pour dix ans, de son fief du winage de l'Escaut (3). Il en résulte qu'il faut assigner à l'année administrative 13 décembre 1197-12 décembre 1198 les quatre chartes précitées, et, en particulier, les trois actes de non-préjudice dont le mois de mars appartient bien à l'année 1198 et non à l'année 1199 (4), comme on a cru devoir rectifier (5).

1) Quoique ce ne soit que la charte royale de 1211 qui ait consacré officiellement le régime de l'annalité des fonctions (du 13 déc. au 12 déc.), régime encore inconnu en 1188, on parle déjà du collège des électeurs dans la trève conclue le 20 juillet 1197 entre la commune et Baudouin IX (MARTÈNE et DURAND, *Thesaurusa necdotorum*, I, col. 664 ; DOM BOUQUET, *Rec. Hist. France*, XIX, p. 303, en note ; POUTRAIN, *Hist. de la ville et cité de Tournai*, pièces justif., p. 19). Voyez aussi les 3 exemples que je vais citer dans le texte (mars 1198).

2) L'acte destiné au chapitre cathédral a été publié par DE SMET, *Mémoire historique sur Baudouin IX (Nouv. mém.* in 4°, *Acad. Roy. Belg.* XIX, 1845), p. 34. Il n'est pas daté, comme le veut son éditeur, de *mense maio* mais de *mense martio* (vérification faite aux Archives communales de Tournai, chartrier, n° 4). — Les actes destinés aux abbayes Saint-Martin et Saint-Nicolas-des-Prés ont été respectivement publiés par d'HERBOMEZ, *Chartes de Saint-Martin*, I, p. 177, (sous la date de mars 1199) et Vos, *Cartulaire de S. Nicolas-des-Prés (Mém. Soc. Hist. Tournai*, XII, 1873, p. 121).

3) Archives de la cathédrale, Tournai cartul. c. (contemporain) f° 39 v°. Cet acte, publié par d'HERBOMEZ, (*Histoire des Châtelains de Tournai, Mém. Soc. Hist. Tournai*, XXV, 1895, p. 37) sous la date « avant 1200 », est antérieur de peu à sa contre-partie, émanée de l'évêque en novembre 1198, qui en parle en ces termes : « *Sicut continetur in scripto autentico nostro, sigillo nostro et capituli sigillo, ipsius Balduini, confirmato...* » (Archives de la cathédrale, Tournai, cartul. c f° 42 r°).

4) Il convenait, du reste, que le « non-préjudice » fût reconnu le plus tôt possible.

5) Par ex. D'HERBOMEZ, *loc. cit.*, et A. HOCQUET, *Inventaire analytique des Archives de la ville de Tournai*, 1r fasc., 1905, nos 2, 3, 4.

De même, les châtelains de Tournai et Tournaisis, suivant le double exemple de leurs deux seigneurs, urbain et provincial, l'évêque et le comte de Flandre, méconnurent longtemps les styles de mars-avril. Evrard III nous parle notamment du *mercredi 26 janvier 1166* et du *lundi 31 janvier* de la même année (1) et Baudouin, dans l'engagement précité, stipule : *Incipiet autem computari predictum decennium, incipiente anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo nonagesimo nono, die Purificationis beate Marie*, « la période susdite de dix ans prendra cours au commencement de l'année de l'Incarnation du Seigneur 1199, le jour de la Purification ». On ne peut se méprendre sur la portée de ce dernier texte : le deux février de l'année sur le millésime de laquelle on insiste — il ne s'agit donc pas d'année *civile* — y est placé au commencement et non à la fin de cette année — distinguer INCIPIET *computari* de INCIPIENTE *anno* — ; c'est donc que l'an notarial prenait cours bien avant l'âques.

Cette formule remet à l'ordre du jour la date suivante d'une charte d'Etienne de Tournai, évêque déjà nommé : *Actum Tornaci anno Incarnati Verbi millesimo centesimo nonagesimo sexto, eodem anno incipiente, kal. januarii, regnante glorioso rege Philippo secundo* (2), date au sujet de laquelle la pensée du chanoine Callewaert a fortement évolué. Il y a vu d'abord, suivi en cela par les chronologistes néerlandais qui, eux, n'ont pas changé d'avis, un exemple de l'emploi du style du 1r janvier (3) ; il s'est gardé ensuite de toute affirmation à son égard (4) ; il s'est enfin déclaré « convaincu que *anno incipiente* n'a pas plus de valeur que *nyejaersdach*,

1) *Factum est hoc VII kal. febr., IV feria, in foro Tornacensi... sequenti feria II, idem II kal. februarii... Actum Tornaci anno Verbi Incarnationis MCLXVI.* Publ. D'HERBOMEZ, *Histoire des châtelains de Tournai*, II, *loc. cit.*, p. 10. C'est à tort que M. Callewaert (*Ann. Soc. Emulat. Bruges*, 1905, p. 140, n.1) signale dans le même but un second acte du même prince, daté de 1166. La charte à laquelle d'Herbomez renvoie dans ses *Chartes de Saint-Martin* (XXVIII et n. 103) n'est autre que celle qui vient d'être citée.

2) WAUTERS, *Table*, II, p. 52.

3) *Ann. Soc. Emulat. Bruges*, 1905, p. 141.

4) *Ibid.*, 1906, p. 108.

an reneuf et autres expressions analogues dont se servaient les scribes qui suivaient, au XIVe siècle, le style de Pâques » (1). On sait, en effet, qu'à Tournai même, à l'époque de l'emploi prépondérant des styles diplomatiques du samedi-saint et du vendredi-saint (2) le premier janvier, considéré depuis les romains comme premier jour de l'année *civile*, portait le nom d'*an reneuf* (3).

Le dernier coup de barre donné par l'érudit brugeois à son interprétation a été assurément excessif. Loin de sauver son hypothèse de spécification en faveur du style de Noël, il aurait risqué de compromettre ses importantes conclusions générales si l'on n'avait possédé par ailleurs, pour les évêques de Tournai de cette époque, et notamment pour Etienne à ce moment même, des preuves de l'emploi d'un style non-pascal (4), quel qu'il fût.

Les textes inédits remettent les choses au point et livrent un enseignement sur la valeur des termes.

S'il est vrai que *anno incipiente* ne signifie pas *le premier jour de l'année documentaire*, il ne signifie pas davantage *le premier jour* traditionnel *de l'année civile* ; sa place au 2 février, qui n'a jamais commencé une année d'aucune sorte, le prouve pour les deux cas (5). Il ne peut donc y avoir assimilation complète, comme

1) *Ibid.*. 1906, p. 436 et 1909, p. 160.

2) Voyez plus loin p. 65, n. 3 et p. 72.

3) « Ce fu fait en l'an de grasce M.CCIIII^xx^ et XII, le nuit de l'an reneuf, par i demierkes ». 31 déc. 1292. Publ. D'HERBOMEZ, *Chartes françaises du Tournaisis, Mém. Soc. Hist. Tournai*, XVII, 1882, p. 58. Voyez aussi cet extrait, typique, des comptes de l'église Saint-Brice (1375-6) : « Chy apries s'ens. les receptes de l'annee commenchet à la pasque lan lxxv et finant à la pasque lan lxxvi... Premiers pour le jour de pasques closes, xxd. ; ... pour le jour de Noël ij s. vd. ; pour le jour del an xviij d. ; pour le jour des rois, iij s.vj d. ;.... pour le jour de grandes pasques xj s. vj d. » Publ. E. J. SOIL DE MORIAME, *L'église Saint-Brice à Tournay* dans *Ann. Soc. Hist. Tournai*, XIII, 1909,pp. 109-110. Sur l'*an reneuf* etc. cf. GACHET. *Recherches sur les noms de mois et les grandes fêtes chrétiennes* dans *Bull. Comm. Roy. Hist.* 3e sér., VII. 1864, p. 440 ss.

4) Voyez CALLEWAERT, *Ann. Soc. Emulat. Bruges*, 1905,p. 141 (12 mars 1198).

5) Pour le second cas on pourrait également invoquer le passage suivant les *Annales de Flodoard* relatif au début (Noël) de l'année 928 ; « *Anno DCCCC XXVIII inchoante, in ipsis sollemniis ortus Christi* ». *Ann. Soc. Emul. Bruges*, 1908, p. 105.

M. Callewaert et d'autres érudits l'ont pensé (1), entre cette expression et les formules *postérieures* stéréotypées de l'*an neuf* ou *reneuf*, du *chief de l'an*, du *nyejaersdach* qui ne désignent qu'*un seul* jour, le premier janvier, dont le lendemain, n'était déjà plus l'an neuf ni même le second jour de l'an, mais, le « *lendemain* de l'an neuf » (2), « *le lendemain* du premier jour de l'an » (3). L'*anno incipiente*, au contraire, a une signification réelle dans toute son ampleur ; il peut s'appliquer à toute une période — les 3 ou 4 mois initiaux — de l'année, et c'est à l'*anno inchoato* de deux chartes adressées à Saint-Martin de Tournai par Baudouin IX de Flandre (20 février 1202) (4) et Guillaume de la Woestine (9 mars 1202) (5) qu'il correspond exactement.

Par conséquent, si, à propos de cet *anno inchoato*, M Callewaert a cru pouvoir dire que « cette curieuse manière de dater les actes semble indiquer que ce doit être vers ce temps que l'on a commencé à dater d'après le comput pascal » et que « le scribe a voulu prévenir l'erreur en déclarant explicitement que, déjà avant Pâques, l'année avait commencé pour lui » (6), on peut, avec autant de raison que l'érudit brugeois, penser la même chose de l'*anno incipiente*.

En 1196-1198 les autorités tournaisiennes commencent donc à tenir compte— quoiqu'en ne l'employant pas encore— du mode gallican.

Quant à la terminologie des dates établies selon le style de Noël, elle comprend presque invariablement la mention de l'Incarnation. On en a vu plus haut quelques exemples : *anno Dominice Incarnationis* (1088) (1090) (1166) ; *anno Verbi Incarnati* (1166) ; *anno Incarnati Verbi* (1196) ; *anno ab Incarnatione Domini* (1198) ; on en trouvera de nombreux autres dans les citations de M. Calle-

1) Callewaert (cf. *supra* p. 63, n. 1) et H. Nelis (*Rev. des biblioth. et arch. de Belgique*, IV, 1906, p. 305 (mal paginé 275).

2) a° 1305, Gachet, *op. cit.* p. 445.

3) a° 1274. cf. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 114, n. 9.

4) A. d'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin*, I. n° 177 : *anno.... MCCII inchoato.*

5) *Ibid.* n° 178. L'éditeur hésite, avec raison, de donner à cette charte et à la précédente, la date de 1203 (cf. *ibid.* p. XXVIII).

6) *Ann. Soc. Emul. Bruges*, 1905, p. 133.

waert et dans la *Table chronologique* de Wauters. On relève quelquefois cependant, par brachylogie : *anno Domini* (1116) (1) (1143) (2). L'expression *anno a Nativitate*, que l'on ne rencontre guère, n'a donc pas encore acquis, avant le XIIIe siècle, le privilège, que lui attribue plus tard Gilles li Muisis, d'être utilisée à propos du style de Noël alors que les mots *ab Incarnatione* décèleraient l'emploi des styles de l'Annonciation ou de Pâques (3).

II. L'INDICTION.

J'ai parlé plus haut de l'indiction et du retard d'une unité que M. Callewaert a constaté — pour la première fois — dans son chiffre à la date du 28 décembre 1089 (1090 a.s.). Ce retard, l'auteur l'explique par l'emploi — tout intermittent, du reste, — de l'indiction du 1[r] janvier, (indiction romaine), et non du 24 septembre (indiction impériale), concurremment avec l'usage du style millésimal de Noël. La charte de fondation de l'abbaye Saint-Martin de Tournai, émanée du même évêque Rabod II, qui donne à l'année 1094 l'indiction I au lieu de l'indiction II (4), de même qu'une charte de l'évêque Lambert portant pour l'année 1116 *indictione octava* (5) plutôt que *indictione nona* l'ont confirmé dans sa double hypothèse (6).

Je dois concéder que dans le cas concernant Saint-Martin il est

1) cf. plus bas, n. 5.

2) cf. BORMANS, *Table chronologique...* (suite de WAUTERS) XI, p. 160.

3) Voyez *Chroniques* 1 et 2 de LI MUISIS dans DE SMET, *Corp. Chronic. Flandr.*, II, pp. 292 et 338.

4) *Actum Noviomi Incarnationis Dominice anno MXCIV, indictione prima, regnante rege Philippo anno XXXVI, Domino Radbodo episcopante anno XXVI.* D'HERBOMEZ, *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin*, I, n° 1, p. 3.

5) *Actum Tornaci anno Domini MCXVI indictione octava* (en toutes lettres dans *Bull. Soc. Hist. Tournai*, XIII, 1869, p. 252). DUVIVIER (édit.) dans *Actes et documents anciens* ... I, p. 234 (C. R. H. 8°) donne VIII. WAUTERS et BORMANS, *Table...* font de même : II, p. 87 et XI, p. 114.

6) *Ann. Soc. Emulat. Bruges,* principalement 1909, p. 175.

possible que la charte ait vu le jour pendant les fêtes de la Nativité 1093 : elle est datée de Noyon et l'on sait que Rabod se trouvait dans cette ville au cours de décembre de l'année en question ; les années de règne et d'épiscopat ne s'opposent pas non plus à pareille manière de voir (1). Mais en est-il de même du dernier cas et, en général, de tous les cas semblables ?

Je puis ajouter au dossier du retard dans l'indiction une charte de 1101 (2), une de 1137 (3), une de 1194 (4) et trois de 1212 (5). L'explication de ce retard par l'emploi de l'indiction du 1r janvier s'en trouve-t-elle corroborrée, tout au moins dans son exclusivité? Loin de là car, alors que dans cette hypothèse le retard du chiffre indictionnel n'existerait que pour les trois ou quatre derniers mois de l'année — et, plus ostensiblement vis à vis du chiffre anticipatif du millésime de l'année suivante, pour les 7 jours de Noël à la Circoncision —, les actes de 1101 et de 1212 nous présentent un chiffre indictionnel dont l'infériorité se manifeste encore en *mai*. On ne peut dans ce dernier cas invoquer une faute de transcription : deux des actes du 9 mai 1212 — accords entre les abbayes Saint-Martin et Saint-Nicolas-des-Prés, — ayant été transcrits *tous deux* dans les cartulaires de chacune de parties contractantes et nous étant parvenus par ces voies différentes, le troisième existant encore en original (6).

1) Voyez la défense de cette opinion dans *Ann. Soc. Emulat. Bruges,* 1908, p. 104 et surtout 1909, p. 162,

2) *Actum Noviomi, anno Dominice incarnationis MCI, indictione VIIIa, mense maio, XIIII kal. junii,* Archives de la Cathédrale, Tournai cartul. C f° 11r° : Voisin, *Le cloître de la cathédrale de Tournai (Mém. Soc. Hist. Tournai,* VI, 1859, p. 101).

3) Vos. *Cartulaire de St-Nicolas-des-Prés, Mém. Soc. Hist. Tournai, XII,* 1873, p. 16. Wauters, *Table* VII, p. 230.

4) *Mém. Soc. Hist. Tournai, ibid.*, p. 112. Wauters, *Table,* VII, p. 389 a changé sans raison, *undecima* en *decima.*

5) *Actum anno verbi incarnati MCC duodecimo, indictione quartadecima, vij idus maü.* Vos, *Cartulaire de St Nicolas-des-Près, loc. cit.*, pp. 149 et 151 ; d'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de St Martin,* pp. 225, 226 et 227.

6) d'Herbomez, *op. cit.*, p. 226 (émané de l'abbé de Saint-Nicolas).

L'hypothèse d'une indiction pascale (1) étant également à rejeter l'explication la plus plausible est celle d'une erreur – assez régulière — consistant à prendre comme point de départ des périodes d'indiction non pas septembre 312, mais septembre 313. Cette erreur a été signalée en d'autres endroits où elle est même passée parfois à l'état de règle (2).

Je ne voudrais pas prétendre, cependant, que tel ait été, à Tournai, l'usage prépondérant. A côté des exemples précédents qui ne sont qu'exceptionnels on possède d'innombrables preuves de l'emploi de l'indiction ordinaire (3) qui, ainsi qu'en témoignent plusieurs chiffres indictionnels *supérieurs* à celui requis par le millésime (4), commençait en septembre. Peut-être, s'il fallait en croire un document du 14 septembre 1096 où l'indiction n'est pas encore changée (5), devrait-on admettre l'emploi de l'indiction impériale (24 septembre), très répandue dans nos contrées (6). Mais n'avons-nous pas encore là un exemple de l'indiction (du 1r septembre) retardant d'une année complète ?

1) Sur l'indiction pascale voir H. Nelis. *Notes de chronologie médiévale en Belgique, Bullet. Commiss. Roy. Hist.* 1920.

2) Giry, *op. cit.*, p. 99.

3) M. Callewaert reconnaît loyalement qu'une charte de l'évêque Baudry (1108), (*Ann. Soc. Emulat. Bruges*, 1905 p. 138, 1909 p.175) et une du chapitre cathédral (1150) (*ibid.* 1905, p. 139) sont certainement datées de l'indiction de septembre.

4) cf. note précédente ; ajoutez une charte de l'évêque Simon ignorée de M. Callewaert (1136) : *Actum anno incarnati verbi MC.XXXVI, indictione XV, epacta XXVI, concurente* III. Wauters, *Table*, II, p. 188. Ici, comme dans la charte capitulaire de 1150, l'épacte a été renouvelée en septembre en même temps que l'indiction. Voyez au sujet de l'épacte Callewaert, *Ann. Soc. Emulat. Bruges*, 1909, p. 181.

5) Il offre encore l'indiction 4 de l'année 1096. Wauters, *Table* I, p 597.

6) Sur l'emploi de l'indication impériale en Flandre, voyez Callewaert même, *Ann. Soc. Emulat. Bruges* 1905 pp. 23 n. 3, 138, 139 ; 1907 pp. 155 ss. ; 1909 p. 177.

III. LA SAINT-JEAN QU'ON PEND LES CERCLES.

Dans un des plus anciens actes rédigés en langue française (1) — à coup sûr le plus ancien de la Belgique (2) —, un chirographe des échevins de Saint-Brice en Tournai daté d'avril 1206 (a. s.), il est question d'une rente à payer à *le S. Jehan con pent les ciercles*.

B. C. Du Mortier en éditant ce document dans sa *Note sur l'introduction de la langue française dans les actes publics au moyen-âge* (3) a fait la remarque suivante : « Ni l'Art de vérifier les dates, ni les autres ouvrages que j'ai consultés ne m'ont fourni aucun renseignement sur la date dont il s'agit et qui se trouve souvent reprise dans les chirographes les plus anciens de Tournay. Je soupçonne que cette date se rapporte à la Saint-Jean d'été, époque où l'on fait les cercles. Cette désignation vient sans doute d'un usage qui n'est pas parvenu jusqu'à nous. Or, il y a peu d'années encore, à la Saint-Jean d'été, il était d'usage, à Tournay, que les enfants allassent de porte en porte demander des cercles. C'était sans doute le reste d'une vieille tradition ».

Le grand promoteur des études historiques tournaisiennes a deviné juste. Il n'a manqué à son « soupçon » pour devenir certitude que la connaissance d'un texte étranger et une analyse un peu plus approfondie du texte même où figure la formule signalée.

Cet « usage qui n'est pas parvenu jusqu'à nous » nous savons aujourd'hui, par ailleurs, qu'il consistait en ceci que l'enseigne

1) Le plus ancien connu est de 1204. Il repose aux Archives municipales de Douai. Voyez bibliographie dans GIRY, *op. cit.*, p. 467.

2) cf. *Ibid.* — A côté des actes publics en langue française, de l'année 1207, reposant aux Archives communales de Tournai, je croyais avoir à signaler un document inédit de même espèce et de la même année (fénerec) conservé au presbytère de Wez (Tournaisis). (D'après F. DESMONS, *Inventaire des archives paroissiales de Wez* dans *Inventaires sommaires des petites archives du Hainaut*. II, fasc. 1, 1914, p. 86). Vérification faite personnellement je ne puis attribuer à ce chirographe que la date de février 1281 (n. s.).

3) *Bullet. Commiss. Roy. Hist.*, 1e sér., VII, 1864, p. 232, et dans *Archives tournaisiennes* de HENNEBERT (1842), p. 302. Avec fac-simule (pl. II).

commune ou, pour mieux dire, la caractéristique obligatoire des tavernes publiques était un cercle de tonneau *circulum dolii* (1).

A première vue cette constatation pourrait, peut-être, induire en erreur, une fête de Saint-Jean l'évangéliste, la Saint Jean-Porte-Latine (6 mai) s'étant parfois appelée, d'après Giry, *S. Johannes-in dolio* en souvenir de l'épreuve de l'apôtre dans une cuve d'huile bouillante (2). Mais il n'y a pas lieu de s'inquiéter ici de cette dernière dénomination. En effet, la forme flamande de la même fête : *Sint Jans in d'olie* (3), à moins qu'elle ne s'explique par un quiproquo curieux quoiqu'exact malgré tout, donne à penser que la forme latine primitive d'où elle est tirée était non *S. Johannes in dolio*, mais *S. Johannes in oleo*.

D'autre part, en se rapportant à la coutume enfantine, encore existante il y a quelque cinquante ans, de quémander du bois et, en particulier de vieux tonneaux et des cuves décerclées pour en faire des feux de joie à la Saint-Jean d'été — fête de Saint-Jean-

1) « ... *ad instar tabernariorum qui ante tabernam pro signo tabernæ circulum dolii tenere solent appensum* ». Martène et Durand, *Amplissima collectio*, VII, 1356. (Duvivier, *Hospites*, dans *Revue d'Histoire et d'Archéologie*, I, 1859, p. 146, n, 4). Pour Tournai en particulier, voyez comme se rapportant au même sujet : Et si fu criet et assenet par provos, par jurés, par eskievins, par eswardeurs et par maieurs, que cescuns des viniers mesist ses vins d'Auchoirre en un celier par lui et se vin de Franche en un celier par lui et se ne meslassent point de Franche avoec Auchoirre et si n'en vendissent point sans pris. et si mesissent au vin d'Auchoirre une longhe touaile et au franchois le chercle à buissons... (a° 1275). Archives commun. de Tournai, Reg. de la Loi 1275-1276 (anc. n° 216). Edit. Leo Verriet, *Ann. Soc. Hist. Tournai*, IX, 1905, p. 314.— « ... lesquels ditschefz (consaux) sont d'advis de leur accorder exemption des Impostz, saulf l'aide tenant vin et bière en cercle ». Même dépôt, Consaux du 11 octobre 1639, f°s 241 v° et 242 r° (du chastel de la Howarderie, *Un cartulaire de la Howarderie*, in 4°, 1889, p. 112). Dans le dernier cas, on peut aussi prendre *vin en cercle*, dans l'acception de *vin en tonneau*, par opposition à *vin en bouteilles*.

2) Giry, *Op. cit.* p. 296.

3) Dr Coremans, *L'année de l'ancienne Belgique*, *Bull. Comm. Roy. Hist.*, 1e sér., VII, 1843, pp. 88 et 119.

Baptiste(1) — on peut y voir l'occasion pour les taverniers de dépendre leur vieille enseigne et de la remplacer par un cerceau neuf.

Enfin et surtout, l'examen de la teneur du chirographe nous apprend que le paiement de la rente en question s'effectuait à deux termes. L'un de ces termes étant Noël (solstice d'hiver), on peut conjecturer sans trop d'audace que la Saint-Jean marquée pour l'autre échéance, équidistante sans doute, était bien la Nativité de Saint Jean-Baptiste (solstice d'été), c'est-à-dire le 24 juin. Ces deux termes de paiement étaient, du reste, très courants, à Tournai (2)(3).

IV. LES NATAUX.

Il peut arriver que des documents fassent allusion, surtout encore à propos d'échéances d'obligations, aux fêtes *nataux*, *dataux* ou *d'ataux* (4). La première de ces expressions, dont les autres ne sont apparemment que des corruptions, dérive de *Natalis dies*, Noël, fête à laquelle elle fut d'abord réservée. Elle s'appliqua très tôt, par extension, aux deux ou trois autres grandes fêtes de l'année (5).

1) Voyez W. Ravez, *Tournai évoqué par la chanson*, 8°, 1912, p. 110. La même chose se passait encore naguère à Termonde. cf. Dr Coremans, *loc. cit.* p. 34.

Sur les feux de la Saint-Jean de 1745 par ex., cf. *Mém. Soc. Tournai*, XIX, 1885, p. 260.

2) Voyez ces paiements aux deux Nativités . « *mediatim in natali Domini et in festo nativitatis sancti Johannis Baptiste.* » 16 sept. 1237. d'Herbomez, *Chartes de S. Martin*, I, p. 471 et passim. N'y aurait-il pas de rapports entre la fixation à Noël du premier terme et l'ancien renouvellement de l'année à pareille date. Voyez l'art. 1 du chap. V des Coutumes de Liège (1642) : Payement de cens et rentes se fait à deux termes par an, à savoir au Noël et à la S. Jean et commence l'an selon nostre style au Noël.

3) F. Hennebert a cru «aisé de voir » dans « le Saint Jehan con pent les ciercles» « une allusion aux compagnons du cercle » dont il est question dans ce passage des comptes communaux (1396, 2e quart) : « A Willaume de Crespelaines, sergant a vergue... pour j autre cheval que il eubt le xxvj jour du dit mois (de juing) a chevaucher aux joustes que les compagnons du cercle firent le dit jour sur le marché de Tournay et sont les criées en tel cas acoustumées ij s. » *Mélanges*, 1842-1852, p. 184. Le rapprochement, certes, est curieux, mais la liaison ne s'impose pas.

4) A ce sujet voyez E. J. Soil de Moriame, *op. cit.*, p. 492.

5) Voyez Giry, *op. cit.*, p. 269 et surtout Gachet, *op. cit.*, p. 414 ss.

Si les appellations précitées se chevauchent chronologiquement, en sorte qu'elles ne constituent pas la caractéristique de certaines époques, il semble de même, qu'à Tournai, le nombre des nataux ait été fort variable Au commencement du XVIe siècle, en effet leur nombre est quatre (1) ; il l'est encore à l'aube du siècle suivant (2). Par contre, en 1520-1521, « les trois nataux de l'an » sont « *Noel*, *Pasques*, *Penthecouste* » (3) et il le sont encore en 1705 (4).

V. DESSOUS L'ARBRE.

On trouve souvent, dans le détail des dates de lieu, des mentions semblables à celle-ci : « en l'âtre Saint-Brisse, dessous l'arbre » (5). C'est que, à l'instar de ce que se faisait à Liège « à le chêne » (6), certains actes publics du ressort territorial des échevins de Saint-Brice en Tournai étaient passés sous l'arbre traditionnel qui abritait les réunions judiciaires. Le nom de la rue Barre Saint-Brice, qui longe l'âtre de l'église, rappelle encore maintenant la barre du banc scabinal d'Outre-Escaut (7).

1) En 1501-2 cf. Soil de Moriame, *loc. cit.*

2) Rapprochez : "Le samedy 6 juin veille de la Pentecoste, nous ne vinsmes point en Halle, estant de toute ancienneté la coustume de n'y point venir aux veilles des Nataux". Philippe de Hurges. *Mémoires d'eschevin de Tournay* (1609-1611) dans *Mém. Soc. Hist. Tournai*, V, 1855, p. 21 et : « Les veilles de Pasque, Pentecoste, de Toussaint et de Noël, nous ne tenons séance en halle. . » *ibid.*, p. 255.

3) Soil de Moriame, *op. cit.*, p. 209.

4) *Ibid.* p. 493.

5) Mars 1249. *Mém. Soc. Hist. Tournai*, XVII, 1882, p. 57.

6) « à le chaisne en Gerardrie en royal chemin ». Voyez J. Cuvelier, *A le chayne, Bull. Comm. Roy. Hist.* T. 71, 1902, p. 175. — Aux exemples étrangers donnés par M. Cuvelier ajoutez le *sub quadam quercu* d'un acte notarié de l'abbaye de Tongerloo, daté du 16 mai 1326. Archives de l'Etat à Anvers. Fonds de la dite abbaye, n° 11 (carton).

7) Les échevins du Bourg figurent notamment « en l'âtre Saint-Brisse » en 1233. A. d'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de St Martin*, I, p. 396.

VI. A PROPOS DE LI MUISIS.

Enfin, à propos des erreurs que, malgré son souci affiché d'exactitude (1), a pu commettre Li Muisis — notamment au sujet de sa généralisation relative au style du Vendredi-Saint, appelé aujourd'hui « style de Tournai » — il me faut signaler un passage de sa chronique qui dit exactement le contraire de ce qui est stipulé dans les documents officiels conservés aux Archives de la ville. Il s'agit de l'acquisition, par la commune, en 1289, de la seigneurie du Bruille, appartenant aux chatelains de Tournai.

Notre chroniqueur écrit : « *nihil penitus retinentes in praedictis dicti domini, excepto domino castellano, qui* RETINUIT *castrum* ET *suam justiciam in eodem* » (2). L'original de la cession *octroie* à la Commune : « *toute le ville dou Bruille entirement* ET *le justice dou castiel ou Bruille* » (3)

Ceci pour montrer avec quelle prudence il faut utiliser les affirmations du bon abbé de Saint-Martin qui vivait à l'époque même où les faits se sont déroulés et qui eut communication des archives municipales (4).

1) « *Populus universis facile credit et facilius audita refert et publicat, unde modo falsa, modo vera dicunt ; et ego non approbo dicta talium nec fidem adhibeo et maxime si talia registrarem de quibus certitudinem non haberem, totum opus meum esset reprobandum, et in aliis michi non crederetur* ». cf. H. LEMAITRE, *Chronique et Annales de Gillis le Muisit (Société de l'Histoire de France)* Paris, 1905, in 8°, p. XV.

2) Edit. DE SMET, *Corp. Chronic. Flandr.*, II, p. 171.

3) Adhéritement par le bailli de Lille, au nom du comte de Flandre, 1r février 1289. Archives communales, chartrier, n° 158, origin. parchem. Publ. A. d'HERBOMEZ, *Comment le quartier du château fut réuni à la Cité de Tournai en 1289* dans *Bull. Soc. Hist. Tournai*, XXIV, 1892, p. 73.

4) cf. H. LEMAITRE, *op. cit.* p. xviij.

5) Concernant son « style du Vendredi-Saint » on ne peut que lui reprocher la portée trop généraie de ses assertions et non le fond même de ses renseignements. M. H. NELIS a scientifiquement établi (*Ann. Soc. Emulat. Bruges*, LVI, 1906, pp. 5-13 et *Bull. Comm. Roy. Hist.*, 1920, pp. 77-88) que ce style « n'est ni un mythe ni une exception rarissime ».

Mais les exagérations [5] ou les erreurs qu'on lui attribue ne seraient-elles pas le fait des copistes, ainsi que l'a suggéré M. Shéridan [1] [2] ?

PAUL ROLLAND.

---

1) *La chronologie en Flandre*, *Ann. Soc. Emulat. Bruges*, XLVI, 1896, p. 71 ss.

2) Comme autre détail de chronologie tournaisienne voyez par ex. *Les O de l'Avent à l'abbaye Saint-Martin* par le Dr F. DESMONS (*Revue Tournaisienne*, 1910, p. 52).

Règlement des Sœurs de l'Hôpital Notre Dame, à Tournai — 1238

Le manuscrit dont nous voulons entretenir l'Académie est un petit volume, relié en parchemin, de 23 sur 16 1/2 centimètres, renfermant 15 feuillets de parchemin. Il est la propriété de la Commission des Hospices civils qui l'a déposé au musée de Tournai.

L'écriture en est belle et soignée ; douze miniatures dont une de 10 × 7 centimètres et onze de 7 × 6 centimètres, environ, ainsi que des lettrines historiées sont intercalées dans le texte.

La couverture porte ce titre :

C'est le riègle et ordenance des Sœurs del'hostelerie notre Dame de Tournay, en l'an de l'incarnation nostre Signeur mil deux cent trente et wyt, ou mois de Jul.

Disons de suite que cette date n'est point celle de la confection du manuscrit qui nous occupe, lequel par son écriture et ses miniatures, paraît appartenir au XIVe siècle, mais qui vraisemblablement, reproduit textuellement un règlement plus ancien, auquel s'applique la date de 1238. L'hôpital lui même date d'au moins 1112.

Ce manuscrit est intéressant pour l'histoire de la bienfaisance dans le passé, il l'est aussi par ses miniatures, d'un type assez rare.

Il en existe un second exemplaire aux archives de l'évêché de Tournai.

* * *

M. Legrand a publié un recueil de *Statuts d'hôtels Dieu et de*

Leproseries, du XIIe au XIVe siècle. Nous ne savons si le nôtre lui est connu — et M. Louis Serbat a décrit, dans les Annales de la Société historique et archéologique de Tournai (t. VII p. 57) un petit manuscrit de sa bibliothèque renfermant les *règles de St Augustin de l'abbaye des religieuses de l'hospital de Saint Andrieu en la paroche Saint Nicolay ou Bruile en Tournai,* de l'an 1460.

Le monastère de St André, fondé en 1247, était dans le principe un hôpital; mais en 1611 les religieuses abandonnèrent le service des malades pour prendre la clôture.

D'autres hotelleries ou hopitaux et entr'autres l'hôpital Marvis et l'hôpital Saint Jacques existaient encore à Tournai.

Le règlement des Sœurs de l'hôpital Marvis a été retrouvé par M. Hocquet, dans un manuscrit du XVe siècle, aux archives des Hospices ; il date du 13e siècle et il est à peu près semblable à celui des Sœurs de l'hôpital Notre Dame.

L'hôpital St Jacques, qui était assi une hotellerie pour les pélerins, avait été construit en 1319 près de la porte Valenciennoise. Un manuscrit du musée de Tournai, datant de 1489, renferme des actes et des règlements. (Voir : D. Brassart : Description des miniatures d'un manuscrit de l'Hôpital St Jacques à Tournai).

On consultera utilement, au sujet des autres hospices et hôpitaux de moindre importance, l'ouvrage d'Ad. Delannoy : notice historique sur les divers hospices de la ville de Tournai.

On sait que tous ces hôpitaux ne recevaient que les hommes malades, et que d'une manière générale, les femmes n'y étaient pas admises; l'un deux leur fut cependant réservé, mais en 1794 seulement. Dans des cas exceptionnels, comme celui d'accouchement, les femmes étaient aussi reçues à l'hôpital Notre Dame.

Enfin dans un des faubourgs de Tournai, il y avait une léproserie dite : du Val d'Orcq, dont la chapelle, consacrée en 1153, existe encore. Elle reçut des règlements, dont le texte est conservé, en 1237 et 1347. Il y avait encore des léproseries, dans d'autres communes du Tournaisis. (Voir Lecouvet : Léproseries de Tournai et du Tournaisis).

* * *

Le premier folio du manuscrit débute par une miniature, de 10 × 7 centimètres, la plus grande du volume, « *représentant, d'une part, la Vierge assise avec l'enfant Jésus ; de l'autre, trois religieuses agenouillées, tout de blanc vêtues, avec scapulaire noir. Le fond est rouge diapré d'or.*

« *C'est le règle et ordenance des Soers del hostelerie Nostre Dame de Tour(nay)* ».

Ce titre est encore repris avec une légère variante : « *C'est la règle del ordene des Soers del hospital Notre Dame de Tournay* ».

La maison est tenue de remplir deux offices : *C'est assavoir al hospitalité des povres et* A LA CURE *des malades.* C'était donc tout à la fois une *hôtellerie* et un *hôpital*

F° 2, *la seconde miniature,* (7 × 6 1/2 c.), *représente une religieuse, à la porte de l'hôpital, qui accueille un pauvre, vêtu d'une blouse bleue,* mais il ne pourra jouir de l'hospitalité de la maison qu'un seule nuit, telle est la règle : *ceux que on rechoipt au vespre soient mis hors au matin et aultre soient recheu le nuit ensievant.*

Toutes les nuis soit faite mémoire du mandé nostre signeur, en lavand, terdant ou mondant et baisant les piés de trois povres et en leur donnant réfection.

Li aultres offices et devant alable est la cure des malades.

Quels malades peut-on recevoir ? Ce ne sont, en tous cas, pas les pauvres qui peuvent gagner leur vie ; mais il y a des malades de plusieurs sortes : d'abord les malades curables — ils doivent toujours être reçus.

F° 3, ensuite les incurables qui ne seront reçus que très exceptionnellement, car pour ceux-là, on a institué *la queste que on dit le bachin,* qui se fait en ville.

F 4, *3e miniature, une religieuse congédie un malade guéri.*

Enfin, il y a encore la catégorie des pauvres qui *sont chéus de rikéches en povreté,* On ne peut le recevoir qu'*avec licence de dyen et de capitre* et très exceptionnellement

4e miniature, une religieuse refuse l'accès de la maison à un homme lépreux, qu'on reconnait, à la crécelle qu'il porte : car on

Miniature n° 6.

Miniature n° 11.

Cest le riegle et ordenance des soers
del hostelerie Nostre dame de Tour
El nom dou pere. dou Cnay.
fil. et dou saint esperit.
Cest la riegle del ordene des
soers del hospital nr̃e dame
de tournay. seruans es poures. et es ma
lades. Et quar principalment ceste mai
sons si cõme on list es escrips et priuile
ges ancijens. et ensi cõme les sages
vaillans ⁊ bõnes persõnes le voient ⁊
le declairent est tenue a faire et exercer.

Manuscrit n° 2943 du Musée des arts décoratifs de Tournai.

ne peut héberger ceux pour qui il y a *suspechon qu'ils soient infect(é) ou entechié de aucune maniere de meselerie*

F° 5. Les lits doivent être *disposés en la plus belle et saine partie de la maison selon les diverses manières de malades.*

A part les exceptions prévues ci-dessus, tous les malades, quel que soit leur mal, doivent être reçus : *Se ensi poet estre fais pour receyvoir les povres malades tant estraingiers come privés. Tant cogneus comme descogneus et si comme les chitoyens, ensi leurs familyers et qui seroient à eulx, soient ouvrier et labourans, soient pelerins et trespassans soient povres femmes gisans d'enfans, qui n'ont où elles puissent recliner leur chief, soient sot ou fol ou frenesieux, ou foursené qu'il couviengne loyer, ou mendians duis en huys tant en la chité come es fourbours et villes campestres, meismement et principalement . ... et degetées ou abhominables personnes, qui en taut comme ils sont plus griefs plus povres plus vilz et plus degettés, en tant doivent-ils estre plus précieus en la maison, pour ce sont dit hospital maisons de Dieu, car li destitué de tout solas humain, de parens, amis, santé et richesse sont délaissiez à Dieu tant seulement.*

F° 6. *5e miniature, un malade vêtu d'une blouse verte est mis au lit par deux religieuses.*

Dès qu'arrive le malade il est mis au lit : *et tantost soit menés au lit...* Un prêtre vient le visiter ; on examine quelle est sa maladie, on lui donne des remèdes.*viande saine et délicieuse et bons buvrages .*

Toutes voies ce soit fait à grand delibération, car li aucun sont moult malades, li aucun plus et li aultre oultre plus, et aussi li aucun sont peu malade, li aucun mains et li aultre tres petit.

F° 7. *L'enfermerie quand il y a griefs malades ne soit point sans feu et sans lumière et sans gardes veillans, et continuellement y ait viandes et boires et medechinemens...*

6e miniature, deux religieuses donnent à manger à un malade qui est au lit.

Les dispositions qui suivent visent les religieuses :

F° 8, *7e miniature, le chanoine hospitalier en robe bleue* et portant sur la tête une coiffure en fourrure, remet à trois religieuses le volume contenant le règlement de l'hôpital.

.... sont nécessaires femmes saines et sans enfermeté de corps doubtans Dieu, qui aiment les dessus dis offices, et yceulx de tout leur pooir et de tout leur affection les désirent à emplir...

Vient ensuite le règlement de la communauté... *riègle qui est telle* :

La future religieuse entre d'abord comme converse ; puis elle est reçue *à approeuve et enfin, de la licence du Dyen et de capitre, soit recheue en soer.*

L'habit de la maison :

Blanches cottes et blans mantiaus fourrés de piaus d'aigniaus et semblablement couvretoirs blans et fourrés, et lors pelices seront de de piaus d'aigniaus. les escapulaires seront sans capeons, les femmes oront coevre-chiefs blans, et voilles noirs porteront.

La religieuse fait profession en ces termes :

Je offre moy meismes à Dieu à servir les povres et les malades en ceste maison tous les jours de ma vie.

F° 10, *8e miniature, deux sœurs, l'une avec le manteau de chœur, porte un livre en mains ; l'autre qui n'en a pas, égrène un chapelet.*

Le règlement prévoit les prières que les sœurs devront réciter chaque jour, les abstinences et jeûnes et la nourriture quotidienne.

9e miniature, deux religieuses sont à table.

F° 11. Les sœurs ne peuvent sortir en ville, si ce n'est pour cause de leur office, ni boire ou manger au dehors, sans motif raisonnable, ou sans la permission du *maistre de la maison*, ou du chanoine hospitalier, et dans ce cas, il leur est recommandé de parler peu et de manger sobrement.

Enfin, dernière disposition que n'accompagne aucune commentaire : *les femmes gisent en lors chemises.*

F° 12, *10e miniature, trois sœurs prient, à genoux, l'une d'elles est en manteau de chœur.*

Le règlement prescrit les prières à dire chaque jour et une réunion

du chapitre chaque semaine, *et là charitablement et par paroles doulches et soueves l'une reprendre l'autre*.

Une fois par an, on excommunie, en chapitre, ceux qui détiendraient quelque chose qui serait la propriété de la maison.

F° 13. Le règlement examine ensuite les fautes dont les sœurs se seraient rendues coupables, et indique les peines qu'elles peuvent encourir de ces divers chefs : un jour de silence au pain et à l'eau ; manger par terre et se donner une discipline ; sept jours de silence ; trois jours au pain et à l'eau et trois disciplines ; trois semaines, ou quarante jours de la même peine.

Viennent ensuite les cas graves qui entraînent le renvoi de la communauté : *soit gettés et mis hors de la maison à tous jours.*

11e miniature, le chanoine hospitalier chasse une religieuse de la maison.

F° 14. Le règlement prévoit les conditions de réadmission à l'hôpital et dans ce cas. *Li retournans ou rappellée siece à la porte par xl jours par nuit il gira ou couchera avoec les povres, et en cel temps vivera dou relief des viandes.....*

Si certaines personnes le demandent, elles pourront vivre dans la maison comme *familiers*...

En cas de faute moindre on peut être mis hors de la maison avec privation *de tout son loyer.*

12e miniature, un clerc semble expulser une religieuse de la communauté, mais on peut y être réintégré.

En toutes coses dessus dites le autorité de Dyen et de capitre est et demeure tous jours sauve et entière.

*** *Ces choses furent faites en l'an de l'incarnation nostre Signeur, mil deux cens trente et wyt ou mois de Jul.*

E. J. SOIL DE MORIAMÉ.

TABLE DES MATIERES

PAGES.

Procès-verbaux.
Séance des membres titulaires du 1 Juin 1924 5
Séance du 6 Octobre 1924 6
Bibliothèque.
Liste des publications reçues pendant les mois d'Octobre et de Novembre 1924 8
Rapport sur l'exercice 1924, par M. FERNAND DONNET 12
Bibliothèque.
Rapport annuel par M. PAUL ROLLAND 18
Procès-verbaux.
Séance des membres titulaires du 7 décembre 1924 . . . 21
Séance du 7 décembre 1924 22
Bibliothèque.
Liste des publications reçues pendant les mois de décembre 1924 et janvier 1925 25
Compte-rendu analytique de quelques publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de décembre 1924 et janvier 1925, par M. FERNAND DONNET 30
Un curieux conflit au XVIIIe siècle, par M. le BARON HOLVOET . . 42
Un collier de gilde aux armes d'abbés de Baudeloo, par M. JOS. CASSIER 51
Notes de chronologie tournaisienne, par M. PAUL ROLLAND . . . 58
Règlement des Sœurs de l'Hôpital Notre-Dame à Tournai-1238, par M. E. J. SOIL DE MORIAMÉ 74

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 45, à Anvers.

Pour les personnes étrangères à l'Académie le prix de l'abonnement annuel est de **40 frs.** pour les **Annales**, de **20 frs.** pour les **Bulletins** et de **50 frs.** pour les deux.

Réduction de 20 % aux libraires. Port en sus.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842.

BULLETIN

—

1925

II

ANVERS
IMPRIMERIE E. SECELLE, 35, RUE ZIRK
—
1926

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier des Annales	25	centimes
» vélin	35	»
Couverture non imprimée	15	»
» imprimée	25	»

Titre et faux-titre:

Papier des Annales	25	centimes
» vélin	35	»

Brochage: par feuille	15	centimes
» Encartage des planches: par planche	15	»

(sans engagement)

(1) Droit à 50 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 1 FÉVRIER 1925.

La séance s'ouvre à 10 1/2 heures, à Bruxelles, dans les locaux du palais des Académies, sous la présidence de M. le Dr Van Doorslaer, président. Sont présents : MM. le baron Holvoet, vice-président, Donnet, secrétaire, MM. Soil de Moriamé, Tahon, Visart de Bocarmé, Sibenaler, de Béhault de Dornon, colonel de Witte, vicomte de Jonghe, Hulin de Loo, Casier.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 1924 est lu et approuvé.

Pour occuper la place de membre titulaire, devenue vacante par suite du décès de M. De Ceulener, trois candidatures sont définitivement acceptées.

Pour les trois places ouvertes de membre correspondant regnicole sont, après discussion, définitivement arrêtées neuf candidatures.

Le vote aura lieu à la séance du mois d'avril prochain.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Dr VAN DOORSLAER.

SÉANCE DU 1 FÉVRIER 1925.

La séance s'ouvre à 11 heures, à Bruxelles, dans les locaux du palais des Académies, sous la présidence de M. le Dr Van Doorslaer, président.

Sont présents : MM. le baron Holvoet, vice-président ; Donnet, secrétaire ; Rolland, secrétaire adjoint.

MM. Soil de Moriamé, Tahon, Visart de Bocarmé, Sibenaler, de Béhault de Dornon, colonel de Witte, vicomte de Jonghe, Hulin de Loo, Casier, membres titulaires.

Mgr. Lamy, MM. Hocquet, De Ridder, baron Kervyn de Lettenhove, Terlinden, Vanden Borren, Sander Pierron, Van Puyvelde, Bautier, membres correspondants regnicoles.

M. le chevalier Lagasse de Locht, membre honoraire regnicole.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion :

MM. Dilis, trésorier ; Hasse, Comhaire, Stroobant, Kintsschots, Pâris, Van Heurck, membres titulaires.

MM. Fierens-Gevaert, Brunin, Tourneur, membres correspondants regnicoles.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 décembre 1924 ; celui-ci ne provoque aucune observation et est adopté.

Il est donné connaissance d'une lettre de M. Pelseneer, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique qui, en vue de la reconstitution de la Bibliothèque de l'Université impériale de Tokio sollicite le don d'une collection aussi complète que possible de nos publications. Il sera donné satisfaction à cette demande dans la mesure du possible.

Le bibliothécaire expose qu'en vertu de négociations engagées avec le « Victoria and Albert Museum » de Londres, l'abonnement que celui-ci avait souscrit, est transformé en un accord d'échange de publications entre celles du musée et celles de l'Académie. Cet arrangement est approuvé.

Sont encore communiquées des lettres de :

la Commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations, qui fait un appel en faveur des travailleurs intellectuels de la Hongrie ;

du délégué commercial d'Irlande qui annonce que, d'accord avec le ministère de Dublin, il soumettra des candidatures pour représenter l'État libre à l'Académie ;

de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, qui envoie le règlement du concours pour le prix quinquennal Emile Bouchet ;

de la Société archéologique de Montauban qui, sous forme d'une pièce de poésie latine, transmet ses vœux pour l'année nouvelle ;

de la Universitäts Bibliothek d'Heidelberg, qui annonce l'envoi de ses publications et demande la reprise des relations d'échange. Pris pour notification.

Le bibliothécaire dépose sur le bureau la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque et le compte-rendu des principaux d'entre eux. Ces documents seront imprimés au Bulletin.

Le président annonce le décès de M. le Dr Carton, membre correspondant étranger, décédé en décembre 1924, et exprime les regrets que cause cette mort inattendue.

M. le vice-président baron Holvoet s'adresse en ces termes au Dr Van Doorslaer pour le féliciter de sa nomination de chevalier de l'Ordre de Léopold:

« Mon cher Président,

» J'ai demandé la parole pour vous adresser, au nom de mes collègues, nos plus cordiales félicitations pour la croix de l'Ordre de Léopold, qu'il a plu au Roi de vous conférer. Nous sommes à la fois heureux de voir rendre justice aux mérites d'un collègue pour lequel nous avons autant de sympathie que d'estime, et fiers d'une distinction qui honore notre Compagnie, parce qu'elle prouve que le Roi et son Gouvernement estiment que c'est bien servir la Patrie que de travailler à l'histoire de son passé, de célébrer ceux qui l'ont illustrée, et de veiller à la conservation des trésors d'art que nous ont légués nos pères.

» Et laissez-moi vous dire — au risque de blesser votre modestie — que l'on ne pouvait en choisir de plus digne : né à Malines et curieux de tout apprendre, votre amour du sol natal devait naturellement vous porter à réveiller le souvenir de ses beautés et de ses

gloires : nos Annales et nos Bulletins sont émaillés de vos savantes études ; mais votre activité ne s'est pas limitée à d'érudites recherches et aux écrits qui vous ont fait connaître et devaient très justement vous conduire à la présidence du Cercle Archéologique de cette ville qui vous a joyeusement fêté le 18 janvier ; vous avez osé prendre de hardies initiatives : vous avez organisé à Malines cette remarquable exposition d'art ancien, puis le Congrès et l'Exposition du Carillon que, de tous les coins du pays, l'on est venu voir, entendre et admirer ! Un plein succès a couronné vos efforts et vos travaux et l'honneur qui vient de vous échoir en est une nouvelle récompense. »

M. le Dr Van Doorslaer répond comme suit aux félicitations qui viennent de lui être adressées :

« Messieurs,

» Je me sens profondément ému des marques de sympathie que vous venez de manifester à mon égard, et, quelque peu surpris. Je ne me sens pas à même de répondre comme il conviendrait aux paroles si aimables et si élogieuses que Monsieur le baron Holvoet vient de m'adresser en votre nom. J'éprouve, cependant, le besoin de vous dire que j'ai l'impression de ne pas les avoir méritées et de les trouver inspirées par des sentiments trop généreux.

» Quant à la distinction qui vient de m'être octroyée, j'estime la devoir, en grande partie, à l'Académie ; grâce à ses Annales et à ses Bulletins, largement ouverts pour moi, il me fut possible de faire connaître les résultats de mes recherches. Je lui dois donc toute ma reconnaissance, et à vous tous, Messieurs, et en particulier à votre interprète, M. le baron Holvoet, mes plus vifs remercîments pour votre charmante attention. »

Le président propose ensuite de féliciter aussi les membres qui depuis la dernière séance ont obtenu une distinction honorifique, à savoir MM. :

De Ridder, promu commandeur de l'Ordre de Léopold ;

Tourneur, officier de l'Ordre de la Couronne ;

Kintsschots, officier de l'Ordre de la Couronne ;
Coninckx, chevalier du même ordre.
et Sibenaler, chevalier de la Couronne de Chêne du Luxembourg.

M. le Dr Van Doorslaer, prenant ensuite la parole et s'adressant au baron Holvoet auquel il transmet la présidence pour l'année 1925, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Lorsque, l'année dernière. j'eus l'honneur de prendre place au fauteuil présidentiel, je fis appel à la bienveillante collaboration de mes collègues.

» Il me faut, aujourd'hui, leur payer un large tribut de reconnaissance pour l'efficacité et la cordialité avec lesquelles tous contribuèrent à alléger la tâche présidentielle.

» Personne ne m'en voudra si je rends un hommage tout particulier à M. Donnet, notre secrétaire. car, son zèle inlassable est une garantie de vitalité pour notre Académie. Je lui suis sincèrement reconnaissant de son précieux concours et, heureux, aussi, que notre contact plus intime, au cours de cette année, ait resserré plus étroitement les liens de notre amitié.

» Notre trésorier, M. Dilis, justement alarmé par la situation obérée de notre caisse, s'employa à la raffermir ; il y réussit et a droit, donc, à la reconnaissance de l'Académie.

» Notre estimé vice-président, Monsieur le baron Holvoet, donna des avis précieux et l'exemple d'une assiduité qui l'honore. Cet exemple est de bon augure pour la parfaite marche administrative de notre Académie. La direction scientifique, aussi, sera en bonnes mains. La personnalité de notre futur président en est garante. Malgré des obligations professionnelles absorbantes et les soucis de sa haute situation comme président à la Cour de cassation, M. le baron Holvoet ne cessa de s'intéresser aux travaux scientifiques et historiques, et les connaissances dont il fit preuve, lui valurent d'être appelé à faire partie du Conseil héraldique et de la Commission royale des Monuments. L'ordre du jour de cette séance fournit une preuve nouvelle de son activité.

» Nous serons donc très fiers et très honorés de le voir au fau-

teuil présidentiel, auquel nous le convions de bien vouloir s'installer aujourd'hui, et nous sommes persuadés que, sous sa direction, le bon renom de notre Académie ne fera que gagner en éclat. »

M. le baron Holvoet, prend place au fauteuil présidentiel et adresse d'abord à l'assemblée ses plus chalareux remerciments pour sa nomination de président.

Après cette allocution, il donne connaissance d'un travail dans lequel il expose les péripéties d'un curieux conflit de juridiction qui éclata à Bruxelles, en 1725 entre le Conseil d'Etat et le Conseil de Brabant, à l'occasion du décès du chancelier de Brabant de Grysperre. D'accord avec le Conseil de Brabant, le Chapitre de Ste-Gudule fit sonner la grosse cloche de l'église, ce qui ne se faisait ordinairement que pour les souverains et certains hauts personnages. D'où protestations et ordres contraires du Conseil privé. Le conflit n'eut pas d'issue en ce moment, mais il se renouvela quatorze ans plus tard à la mort du chancelier vander Haghen; il fallut que l'archiduchesse Marie-Elisabeth, gouvernante des Pays-Bas, intervint et donna, à titre provisoire, l'autorisation d'user de la grande cloche.

M. Hoquet fait ensuite connaître quelques renseignements fort intéressants puisés dans les archives de Tournai et qui se rapportent au maître de Flémalle. On s'est étonné dans l'*Annonciation* de ce maître de retrouver les armoiries d'une famille Ingelbrechts de Malines. Or, à l'époque où cette œuvre fut exécutée, on trouve trace à Tournai du séjour d'un marchand malinois, Ramont Inghelbrechts. Une autre œuvre du même maître, conservée à Madrid, est munie d'une inscription qui se rapporte à un habitant de Cologne. Encore une fois, à l'époque présumée de l'exécution de ce tableau, on constate le passage à Tournai de nombreux personnages importants qui, venant de Cologne, se rendent à Arras pour assister à une réunion convoquée en vue de rétablir la paix entre la France et l'Angleterre.

Afin de pouvoir utiliser les projections dont M. Van Puyvelde désire illustrer sa communication relative à l'abbaye de la Biloke, à Gand, les membres se rendent au musée royal des Beaux-Arts et prennent place dans la salle de conférences. L'orateur expose que

l'hôpital de la Biloke, adjoint au monastère, est un des plus anciens et des plus importants de l'Europe occidentale. Il date de 1228. La grande salle de l'hôpital est remarquable ; une charpente en bois, de proportions majestueuses, la couvre. C'est sur une des murailles intérieures que l'on vient de découvrir une fresque de grandes proportions, représentant la dernière Cène, œuvre impressionnante d'un grand artiste du XVe siècle. De l'ancienne abbaye il n'existe plus rien Celle dont on restaure actuellement les bâtiments encore debout, a été élevée au début du XIIIe siècle. La décoration extérieure en briques, de ses façades et de pignons est de grande valeur artistique.

Après que le président eût félicité les divers membres qui avaient pris la parole, et remercié les conservateurs du musée qui avaient mis leur local à la disposition de l'Académie, la séance a été levée à 1 1/2 heure.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Baron HOLVOET.

Compte-rendu.

M. Léo Verriest, si tant est qu'il soit encore nécessaire de le présenter aux érudits, est un historien du droit. L'originale valeur de ses conceptions l'ont fait couronner, jadis, par l'Académie de Belgique, pour son mémoire sur le servage dans le comté de Hainaut. C'est en élaborant ce travail, sans doute, que M. Verriest a compris la nécessité de voir publier le plus grand nombre de documents juridiques avant d'essayer de construire des synthèses. Se dévouant lui-même à cette besogne ingrate, il a édité, dans les Bulletins de la Commission Royale d'Histoire et dans les Annales de la Société historique de Tournai des textes de choix concernant les institutions communales de Tournai, cité qui lui semblait, avec raison, la plus intéressante à observer dans son organisation interne. Il a été de suite récompensé de son labeur intègre, non seulement en pouvant écrire certaines monographies définitives — sur la gilde marchande. dite charité St Christophe, par exemple — mais encore en s'imposant à l'attention du monde scientifique officiel. Appelé en 1906 à collaborer à la publication des Coutumes de Tournai, il en fait paraitre aujourd'hui le premier volume sous les auspices de la Commission Royale des Anciennes Lois et Ordonnances. Ce volume consacre sa renommée. L'auteur témoigne encore ici, dans la sélection des pièces, du véritable flair qui lui a été reconnu maintes fois. Sans compter qu'en général le reste, depuis la valeur des sources utilisées jusqu'à la correction des transcriptions et la présentation typographique, répond aux exigences les plus méticuleuses de l'érudition.

Je dis « en général » car l'homme ne peut être parfait. Le juste lui-même ne pèche-t-il pas sept fois le jour ? Il n'y a pas sept péchés dans le travail de M. Verriest ; il n'y en a que trois. Pour être impartial force nous est de les indiquer.

Le premier est le défaut d'introduction générale. Il y a bien une préface spéciale à ce tome I — qui s'étend seulement de 1188 à 1332 — mais nous aurions désiré voir traiter largement le plan de tout l'ouvrage, c'est à dire, surtout, connaître quel critère sera exactement employé pour séparer la coutume de l'ancienne ville *et province* de Tournai, de la coutume de la *province* — différente — de Tournaisis. La Commission des anciennes lois ayant autrefois décidé de publier « les coutumes de Tournai et du Tournaisis, qui, avant 1794, formaient *une* province distincte (du Hainaut) », nous aurions voulu une rectification explicite.

Le second reproche à formuler concerne l'omission de la charte constitutionnelle de 1211, ou tout au moins de la partie qui la différencie de celle de 1188. Influencé apparemment par la notice que feu Ch. Duvivier a consacrée à ce sujet, M. Verriest ne distingue entre les deux chartes d'autre opposition que la suppression de la clause relative au droit d'asile Or la charte de 1211 homologue un changement radical intervenu entretemps puisqu'elle remplace le régime de la cooptation à vie des magistratures par celui de l'élection annuelle.

Enfin, négligence plutôt qu'oubli, certains actes portent mention de leurs publications antérieures, d'autres pas. Pourquoi ce manque de règle ?

Mais que sont ces fautes, cependant, vis-à-vis des immenses services que le recuel ne peut manquer de rendre ?

Souhaitons que M. Verriest nous donne bientôt le second volume des coutumes de Tournai.

PAUL ROLLAND.

PROCÈS-VERBAUX.

—

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 19 AVRIL 1925.

—

La séance s'ouvre à 2 heures, à Bruxelles, dans la salle de Conférences du musée royal des Beaux-Arts, sous la présidence de M. le baron Holvoet, président

Sont présents MM. Donnet, secrétaire, Soil de Moriamé, Dr Van Doorslaer, chanoine Jansen O. P., Destrée, Saintenoy, Pâris, colonel de Witte, Tahon, Casier, Van Heurck.

Le procès-verbal de la séance du 1er février 1925 est lu et approuvé.

Il est procédé aux diverses élections portées à l'ordre du jour.

M. le baron Georges Holvoet, gouverneur de la province d'Anvers, est nommé, par acclamation, membre honoraire regnicole.

Les deux places de conseiller vacantes sont attribuées à M. Visart de Bocarmé et Pâris, membres titulaires.

Par suite du décès de MM. De Ceuleneer, Geefs et Blomme, trois sièges de membre titulaire sont vacants. Sont élus pour les occuper MM. Capart, van Ortroy et Rolland, membres correspondants regnicoles.

A la suite de cette élection, il y a lieu de procéder au remplacement des trois élus, ainsi que de celui des membres décédés ou démissionnaires : MM. Dr Jacques, Buschmann, Cuvelier, abbé Crooy, et baron Paul Verhaegen, soit huit sièges.

M. le chevalier Lagasse de Locht, membre honoraire regnicole, ayant exprimé le désir d'échanger ce titre contre celui de membre correspondant, il est décidé de lui réserver un de ces sièges.

On décide ensuite de procéder à la nomination de six membres correspondants regnicoles et de réserver deux sièges qui resteraient vacants et auxquels il serait pourvu lors d'une prochaine élection

en même temps qu'à la nomination du successeur de M. le vicomte de Jonghe, membre titulaire décédé et à celui du membre correspondant sur lequel le choix se serait porté :

Il est procédé à la nomination de 6 membres correspondants regnicoles. 9 candidatures ont été régulièrement admises en la dernière réunion. Sont élus les candidats suivants :

MM. Ed. Michel, le chevalier Marcel de Schatzen, A. J. J. Delen, chanoine Lefebvre, O. P., Paul Duvivier et Marcel De Puydt.

Sont encore nommés membres correspondants étrangers M. Marcel Aubert, directeur de la Société française d'archéologie, à Paris, et M. L. Brehier, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand.

La séance est levée à 2 1/2 heures.

Le Secrétaire, FERNAND DONNET. — *Le Président,* Baron P. HOLVOET.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1925.

La séance s'ouvre à 2 1/2 heures à Bruxelles dans la salle des Conférences du Musée royal des Beaux-Arts, sous la présidence du M. le baron P Holvoet, président.

Sont présents : MM. Donnet, secrétaire, Rolland, secrétaire-adjoint, de Béhault de Dornon, Dr Van Doorslaer, chanoine Jansen, O. P., Destrée, Saintenoy, Paris, colonel de Witte, Tahon, Casier, Van Heurck, membres titulaires.

MM. Nelis, Macoir, De Ridder, Sander Pierron, vicomte Terlinden, Fierens Gevaert, Bautier, Laurent, Van den Borren, Poupeye, membres correspondants regnicoles.

M. le chevalier Lagasse de Locht, membre honoraire regnicole.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion :

MM. Soil de Moriamé, vice-président, Comhaire, Kintsschots, Hasse, Stroobant, Sibenaler, membres titulaires.

Mgr. Lamy, membre correspondant regnicole.

Au début de la séance M. le secrétaire Donnet se faisant l'interprète de tous les membres, prie M. le président baron Holvoet

d'agréer leurs compliments de condoléances pour la perte soudaine et cruelle qu'il vient d'éprouver ; il l'assure qu'en ces tristes circonstances il peut compter sur la sympathie de tous ses confrères. Il le remercie aussi d'avoir eu le courage de faire taire un instant sa douleur pour venir aujourd'hui remplir son devoir de président et diriger les travaux de l'Académie.

M. le baron Holvoet remercie vivement les membres de la part qu'ils prennent à son deuil et assure qu'il gardera un souvenir ému des preuves de sympathie qu'ils lui ont données.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 1 février 1925. Aucune observation n'étant presentée. il est adopté.

M. le président annonce les decès qui se sont produits depuis la dernière séance. Ce sont ceux de trois membres titulaires: MM. Arthur Blomme, Eugène Geefs et vicomte Baudouin de Jonghe. ainsi que celui de M. le Dr Jacques, membre correspondant regnicole. Il résume brièvement la carrière des défunts et rend hommage aux services qu'ils ont rendus à l'Académie.

Il félicite ensuite les membres qui viennent d'obtenir des distinctions honorifiques : M. Stroobant, nommé officier de l'ordre de Léopold, M. Brunin, chevalier du même ordre, M. Bergmans, promu officier de l'ordre de la Couronne et Emile Male officier de la Légion d'honneur.

Des félicitations ont aussi été adressées à M. Enlart, qui récemment a été élu membre de l'Académie des inscriptions et Belles lettres à Paris. Celui-ci a remercié par une lettre dont le secrétaire donne lecture.

M. Tulpinck, président du Congrès d'histoire et d'archéologie, qui tiendra ses assises au mois d'août prochain à Bruges demande à pouvoir inscrire l'Académie dans le comité de patronage du Congrès. L'Académie y consent bien volontiers et charge MM le secrétaire Donnet et Paul Saintenoy de la représenter à cette occasion.

La Société française d'Archéologie annonce que la 88e session des Congrès d'archéologie de France aura lieu au mois de mai prochain à Blois, M. Paul Saintenoy accepte d'y représenter l'Académie.

Il est encore donné lecture :

d'une invitation du comité d'organisation, pour assister à la cérémonie de l'Université Hébraïque de Jérusalem ;

d'une circulaire du comité « Pro Dubreucq », sollicitant une souscription pour la restauration des sculptures de cet artiste conservées dans l'église de Ste-Waudru, à Mons ;

d'une lettre de l'Université de Manchester, faisant un nouvel appel en faveur d'une participation pécuniaire à la manifestation organisée en l'honneur de M. le professeur Tout ;

d'une lettre de la revue « Minerve », demandant l'établissement de relations d'échange de publications avec l'Académie.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des publications parvenues à la Bibliothèque depuis la dernière réunion, ainsi que le compte-rendu analytique des principales de celles-ci.

M. Pâris donne connaissance du travail qu'il a consacré aux Livres et Moines en Brabant au XVe siècle.

Il rappelle qu'au moyen-âge, à côté des monastères dans lesquels les moines s'appliquaient à reproduire des manuscrits, il existait aussi des civils qui exécutaient le même genre de travail. Toutefois, ce furent les moines qui en arrivèrent à reproduire le plus grand nombre d'œuvres.

Et parmi les travailleurs intellectuels il faut appeler spécialement l'attention sur deux congrégations : les frères de la vie commune et les chanoines réguliers de la règle de St-Augustin, à Hildesheim, M. Pâris fournit des détails sur la fondation et le développement de ces deux instituts et sur les principaux ouvrages qui sortirent de leurs presses, principalement pour les premiers dans leur maison de Bruxelles et pour les seconds dans leur couvent de Louvain

M. Nélis fournit des indications bibliographiques sur les principales publications historiques qui, un cours du XIXe siècle, ont paru en Italie et en Belgique, et qui ont réciproquement trait à l'histoire des deux pays.

M. Fierens-Gevaert s'occupe d'une famille d'artistes, les Van Heil, qui vécurent dans la seconde moitié du XVIIe siècle et jouirent pendant un siècle d'une réelle vogue. Daniel Van Heil peignit surtout des incendies ou des paysages d'hiver, il exécuta aussi d'intéressantes vues de villes, parfois un peu fantaisistes, surtout

d'Anvers et de Bruxelles. Léon Van Heil fut plutôt architecte et miniaturiste. Jean-Baptiste Van Heil se spécialisa dans la peinture des portraits et Théodore Van Heil dans celle des vues panoramiques.

M. Fierens développa en projection bon nombre d'œuvres de ces artistes.

Avant de lever la séance, le président, M. le baron Holvoet, remercie les orateurs qui ont successivement pris la parole ; il remercie surtout M. Fierens-Gevaert, qui, dans la matinée, a bien voulu servir de guide averti et éloquent au cours de la visite des collections du Musée Royal de peinture, et qui de plus a consenti a accorder l'usage de la salle des conférences du musée pour la tenue de la réunion de l'après-midi.

La séance est levée à 5 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Baron P. HOLVOET.

† Dr Louis Carton

Le 6 avril 1924 nous avons nommé, sur la proposition de notre confrère M. Paul Saintenoy, membre correspondant étranger de notre Compagnie, M. le Dr Carton, habitant Villa Stella, à La Goulette, près de Tunis. Dans la lettre qu'il nous écrivait pour nous remercier de cette nomination dont l'annonce, disait-il, lui avait causé une vive satisfaction, il ajoutait « qu'il s'efforcerait de justifier l'honneur qui lui avait été fait par l'Académie en lui faisant part de ses travaux et de ses découvertes. »

En écoutant la lecture de cette missive aucun de nous eût pu supposer que le signataire, le dernier inscrit de nos membres étrangers, devait être le premier à nous être enlevé. Ce fut en effet le 26 décembre 1924, qu'une mort inopinée devait le frapper.

Louis Benjamin Charles Carton était né à Saint-Omer ; le 16 juin 1862. Il adopta la carrière médicale et après avoir fait ses études à l'Université de Lille, il fut proclamé docteur en 1883. Ce fut d'abord en qualité de médecin militaire qu'il eut l'occasion d'accomplir les devoirs de sa profession. Ce fut ensuite comme médecin des hôpitaux de la Tunisie qu'il put donner des preuves indéniables de ses qualités professionnelles.

Mais ses goûts le décidèrent bientôt à diriger ses travaux dans un autre sens. Il avait été témoin des découvertes étonnantes qui, dans le domaine archéologique, se succédaient sur la terre d'Afrique ; il avait été entraîné par une vocation irrésistible vers l'étude de la civilisation antique dont tant de vestiges subsistaient encore autour de lui. Il abandonna bientôt la carrière médicale pour se livrer entièrement aux études archéologiques. Ses premiers efforts furent

couronnés de succès et les découvertes qu'il fit, attirèrent vivement l'attention du monde savant. Faut-il rappeler la mise au jour des palais souterrains de Bulla Regia et le dégagement d'antiques thermes romains ?

Mais c'est à Carthage surtout qu'il travailla. Il unit ses efforts à ceux du R. P. Delattre pour compléter la mise au jour des restes de la célèbre cité antique. Il obtint des résultats surprenants. Mais les ressources manquaient pour poursuivre les travaux en de plus vastes proportions. Il adressa alors au public français un appel que la presse fut heureuse d'accueillir. L'active propagande qu'il exerça dans ce sens le fit surnommer l'apôtre de Carthage.

La mort cruelle devait prématurément mettre fin à cette existence si pleine de mérites et encore si riche de promesses.

Le Dr Carton était correspondant de l'Institut de France et du ministère de l'instruction publique, membre de l'Académie des Sciences coloniales et de la Société des Antiquaires de France, et officier de la Légion d'honneur.

Il ne se borna pas à exécuter des fouilles fructueuses, il tint également à consigner en de nombreuses publications le résultat de ses recherches et fit paraître encore d'autres études dans lesquelles il développait les théories scientifiques que ces mêmes recherches lui permettaient d'établir.

Parmi les principaux ouvrages qu'il publia, je crois devoir citer les suivants, dont je trouve la nomenclature dans le «Polybiblion»:

Essai sur les travaux hydrauliques des Romains dans le sud de la région de Tunis, 1889.

La Nécropole de Bulla Regia. Fouilles opérées en 1889, 1890.

Essai de topographie archéologique sur la région de Souk-el-Arba. 1891.

L'Afriqne du Nord devant les civilisations anciennes. 1892,

Une campagne de fouilles à Dougga, une grande cité de l'Afrique romaine. 1894.

Découvertes épigraphiques et archéologiques en Tunisie (Région de Dougga) 1895.

La restauration de l'Afrique du Nord. 1898.

Le Bedouin, scènes de la vie du nomade. 1898.

L'architecture sacrée de l'Afrique païenne, d'après un livre de MM. Cagnat et Gauckle. 1899.

Annuaire d'épigraphie Africaine. 1902.

Statuettes en terre cuite de la Nécropole d'Hadrumelle (Tunisie). 1903.

Chronique d'architecture Nord-Africaine. 1903.

Annotations à l'atlas archéologique de Tunisie. 1904.

F. D.

BIBLIOTHÈQUE

Liste des publications reçues pendant les mois de Février et de Mars 1925.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

A. DE BEHAULT DE DORNON.	Les grosses pierres de Genck et de Zonhoven.
ID.	Les fondeurs de cuivre Grongnart de Dinant.
TIMOTHÉE WELTER.	Sept tumuli sur Chérisey.
J. O. WESTWOOD.	A descriptive catalogue of the fictile ivories in the South Kensington Museum.
C. E KEYSER.	A list of buildings in Great Britain and Ireland having mural and other painted decorations of dates prior to the latter part of the sixteenth century.
PAUL BERGMANS.	Rapport sur le mémoire : Guillaume Dufay
ID.	Rapport sur la première question du concours d'histoire et critique.
ID.	Notice sur le chevalier Xavier van Elewijck.
ID.	Rapport de la commission des Monuments de la ville de Gand.
—	The proposed hebrew University on mount Scopus Jerusalem. Palestine.
KAREL DE FLOU.	Woordenboek der toponymie IV.

F. A. SCHAEFFER.	L'incinération en Alsace du temps des Romains.
C. C. A. JUTEN.	Beschrijving van Bergen-op-Zoom en omstreken.
FERNAND DONNET.	Compte-rendu analytique des publications Juin-Novembre 1924.
ID.	M. le comte Baudi di Vesme.
ABBÉ L. PHILLIPPEN.	Le culte de Notre-Dame op 't Stocxken à Anvers.

Victoria and Albert Museum Londres.

W. W. WATTS.	Catalogue of chalices.
ID.	Catalogus of english silversmiths' work, civil and domestic.
EDWARD F. STRANGE.	The panellet rooms I. II. IV. V. VI.
H. CLIFFORD SMITH.	Catalogue of english furniture and woodwork.
W. W. WATTS.	Catalogue of pastoral staves.
HENRY RIETLINGER.	A selection of drawings bij old masters.
CECIL SMITH.	List of rubbings of brosses.
ID.	Catalogue of miniatures, leaves and cuttings from illuminated manuscripts.
ID.	Dutch tiles.
ID.	Armenian architecture from the 6 th to the 13 th century.
SIR A H. CHURCH.	Precious stones.
J. STARKIE GARDNER.	Iron work. I III.
A. F. KENDRICK.	Catalogue of english ecclesiastical embroideries.
ID.	Catalogue of tapistry.
F. F. L. BIRRELL.	Guide to the Bayeux tapistry.
PAUL SAINTENOY.	L'architecture romaine d'Auvergne.
JOSEPH LEFEBVRE.	Le ministère espagnol de l'archiduc Albert.
SIR HERBERT GEORGE FORDHAM.	Paterson's roads.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES. Minerve. Revue mensuelle d'information générale et de littérature. n° 1.

ID. Académie royale de médecine de Belgique
Bulletin V^e série, tome IV, n° 11, tome V, Introduction et n° 1.

ID. Commission royale des monuments et des sites.
Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, LXIIIe année. Janvier-juin 1924.

ID. Société royale de numismatique de Belgique.
Revue belge de numismatique, 76e année, 3e et 4e livr.

ID. Académie royale de Belgique.
Classe des Beaux-Arts.
Bulletin tome VI, n°s 10-12, tome VII, n° 1.
Classe des lettres et des sciences morales et politiques.
Bulletin. Tome X. n°s 11-12, tome XI, n°s 1-2.

ID. Société royale d'archéologie de Bruxelles.
Annales tome XXXI.

ID. Société royale belge de géographie.
Bulletin 48e année. fasc. 3.

ID. Société des Bollandistes.
Analecta Bollandiana, tomes XLIII, fasc. 1 et 2.

GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. October, November, December 1924. Januari 1925.

ID. Société d'histoire et d'archéologie.
Annales tome XIII à XVII.
Bulletin. Année 27 n° 2 à Année 32 n° 1.

MALINES. Chronique mensuelle d'archéologie, d'histoire, etc., 4e année n° 4.

LIÉGE. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique du pays de Liége, 16e année, n° 1.

MONS.	Cercle archéologique Annales tome XLVII.
AVERBODE.	Analecta Praemonstratensia. Tomus I. Fasciculus 2.
NAMUR.	Société archéologique. Annales. Tome XXXVI. 1e et 2e livr. Namurcum. Chronique archéologique 1924. Nos 1, 2, 3, 4.
PARIS.	Polybiblion. Partie technique CLXVevol. 1e, 2e et 3e livr. Partie littéraire CLXIIIevol. 1e, 2e et 3e livr.
ID.	Société de St-Jean. Notes d'Art et d'archéologie 29 année no 1.
ID.	Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances. Nov. Déc 1924,
MONTPELIER.	Académie des sciences et lettres. Bulletin. Juillet-Décembre 1924.
METZ.	Les cahiers lorrains. Organe des sociétés, littéraires et artistiques de Metz et de la Moselle. 4e année no 1.
STRASBOURG.	Société pour la propagation de l'incinération Krematorium 1925 no 3.
ID.	Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace Cahiers d'archéologie et d'histoire d'Alsace XVe année nos 1-4.
PERIGUEUX.	Société historique et archéologique du Périgord. Bulletin tome LI. 6e livr.
VALENCE.	Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. Bulletin, 224e livraison
TOULOUSE.	Académie des Sciences, inscriptions et belles lettres. Mémoires, 12e série, tome I.
ANGERS.	Société nationale d'agriculture, sciences et arts. Mémoires. 5e série, tome XXVI.

CAMBRAI. Société d'emulation.
Mémoires, tome LXXI.

COMPIÈGNE. Société historique.
Procès-verbaux, rapports et communications diverses XXVI.

LE HAVRE. Société Havraise d'études diverses.
1923. 3e et 4e trimestres.

SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique, tome XIV, 266e livraison.

SAINTES. Société des archives historiques, XLI vol., 4e livr.
Revue de Saintonge et d'Aunis.

BESANCON. Société d'emulation du Doubs.
Mémoires, 9e série, 3e volume.

CHERBOURG. Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.
Mémoires. Tome XXXIX.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
Bulletin trimestriel 1924, nos

POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
Bulletin, 3e trimestre 1924.

PISE. Universita Toscane.
Annali. Nuova serie, vol. VI, VII, VIII.

MILAN. Reale Instituto Lombardo di science e lettere
Rendiconti Serie II, vol. LVI. fasc. 1-XX.

CATANE. Societa di storia patria per la Sicilia orientale. Archivo storico. Anno XIX, fascicolo III.

ROME. R. Accademia Nazionale dei Lincei. Atti.
Serie quinta. Volume XXI Fascicoli 7, 8, 9.

LONDRES. Victoria and Albert Museum.
Review of the principal acquisitions during the jears 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920.

ID. Royal historical Society.

LA HAYE. Genealogisch heraldisch genootschap « De Nederlandsche leeuw ».
Maandblad XLIIIe jaarg. no 1, 2, 3.

GRONINGUE. Tijdschrift voor geschiedenis.
40ste jaargang. Aflevering 1 et 2.

MIDDELBOURG. Zeeuwsch Genootschap der wetenschappen.
Archief. 1924,

LEYDEN. Maatschappij der Nederlandsche letterkunde.
Handelingen en levensberichten 1923-1924.

AMSTERDAM. Koninklijke Akademie van Wetenschappen.
Afdeeling letterkunde nieuwe reeks.
Deel XXIII nº 1-3. D. XXIV-nº 1-
Mededeelingen 53 A nº 13. 54 B nº 7, 8.
55 A nº 1-6. 56 B nº 1-6.
Prijsvers Europa. Daadalus.
Jaarboek 1921-1922, 1923-1924.

S'HERTOGENBOSCH. Provinciaal genootschap van Kunsten en Wetenschappen in Noord-Brabant.
Werken van de H. Juten en Overvoorde.

MAESTRICHT. Société historique et archéologique dans le Limbourg.
Publications tome LX.

PALMA. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti. Desembre de 1924. Gener de 1925.

MADRID. Bibliografia general española e hispano-american. Anno III. Num. 1.

STOCKHOLM. Kungl. Vitterhets historie och antikuitets-Akademien antikuarisk tidskrift för Sverige XXI. 1- & 5. XXII 2 & 5.

UPSALA. Université d'Upsala.
Akademisk avhandling av Kempe & Ekegard.

AGRAM. Narodna starina.
Sveska 6.

BONN. Verein von altertumsfreunden im Rheinlande.
Bömer jahrbücher. Heft 129.

NEW-YORK. The metropolitan museum of art.
Bulletin vol. XX, nos 1, 2, 3.

CAMBRIDGE. Peabody museum of American archaeology. Harvard University.
Papers vol. VI, nos 3, 4, vol. XI. no 1.

BERKELEY. University of California.
Publications in American archaeology and ethnology.
Vol. XVII, no 4, vol. XIX, no 1.

BOSTON American Academy of arts and sciences.
Proceedings. Vol. LIX no 13, 14, 15.

WASHINGTON. Smithsonian institution.
Publications 2739, 2740, 2741, 2742.2743.

GORÉE. Société d'études historiques et scientifiques.
Bulletin tome VII no 4.

SIMLA. Archaeological Survey of India.
Annual report 1921-1922.

CALCUTTA. Government of India. Archaeological survey.
Index to the annual reports fur 1902-1916.

DAMAS. Académie Arabe.
La Revue, 4e année no 12 et 5e année no 1.

PERNAMBOUC. Instituto archeologico historico e geographico
Revista vol. XXVI nrs 123-126.

RIO DE JANEIRO. Museu nacional.
Boletim. Vol. I no 4.

LEIPZIG. Sachsische Akademie der Wissenschaften
Berichte über die Verhandlungen. 76 Band. 1 Hefte.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

PARIS. Jean Budry & Ce.
Catalogue des ouvrages d'art.

ID. Alexandre M. Raymond.
L'art islamique en Orient.

LEIPZIG. Gustav Fock.
Klassische philologie. Teil II.

HANOVRE. Heinz Lafaire.
Katalog 32. Orientalische Kunst.

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

de quelques publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de Février à Mai 1925.

—

N° 120.

MESSIEURS,

La date de notre séance d'Avril dernier ayant dû, pour divers motifs, être retardée de plusieurs semaines, celle-ci devait donc être suivie, à délai relativement court, de la séance du mois de Juin : cette circonstance fortuite m'a engagé à ne rédiger qu'un seul compte-rendu analytique pour les quatre derniers mois. Cette explication était nécessaire pour justifier les proportions quelque peu plus étendues de mon rapport qui vise donc les ouvrages reçus depuis quatre mois.

* * *

Lors du congrès de Dinant en 1903, notre confrère M. de Béhault de Dornon, s'était occupé des *fondeurs de cuivre Grongnart* et des produits de leur fabrication, notamment des cloches. Plus tard, aux congrès de Liége et de Malines, il a posé des questions dans le but de compléter ses renseignements. Des réponses lui ont été faites. Enfin, lors du dernier congrès de Tongres, en 1923, il a encore une fois soulevé la même question, ce qui lui a permis de condenser et de réunir en une récente brochure toutes les données recueillies au

cours de ces quatre congrès, pendant dix ans. Toutefois il ne se déclare pas encore satisfait et en terminant sa notice, il émet l'espoir que ses « confrères voudront bien continuer à l'aider à faire connaître les produits dûs à cette pléiade d'artistes célèbres pui surent maintenir pendant plus de quatre siècles, bien haut la renommée des batteurs de cuivre et des fondeurs de cuivre, de canons, de mortiers, de sonnettes, etc. dans nos provinces et à l'étranger. ».

* * *

Aux siècles passés les souverains pontifes ordonnaient une retenue à établir sur les revenus ecclésiastiques, dans le but de fournir des ressources pour couvrir les frais des croisades, des expéditions contre les hérétiques, ou de subvenir aux besoins de l'Eglise Ces contributions furent perçues dés les débuts du XIIIe siècles.

Notre confrère dom Ursmer Berlière O. S. B, dans les Bulletins de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique (1925, nº 3, page 99) étudie *les décimes pontificales dans les anciens diocèses belges aux XIIIe siècles*. Ce fut d'abord, au début surtout, en vue de sauver les chrétiens d'Orient, que des ordres furent donnés par les souverains pontifes, stipulant que, pour acquitter les frais des expéditions à organiser, un tantième variable suivant les circonstances, serait perçu sur les revenus ecclésiastiques. Parfois les papes abandonnaient une partie du montant de ces impôts. Les comtes de Flandres notamment en bénéficièrent au XIIIe siècle.

D'autres fois les décimes étaient partiellement utilisés par les souverains pontifes dans des buts politiques, tels par exemple en 1264, pour l'aide à apporter à Charles d'Anjou contre le prince de Tarente et vingt ans plus tard les secours destinés à contribuer au succès de l'expédition entreprise contre Pierre d'Arragon.

Cependant au XIVe siècle la perception des décimes devint difficile, leur rendement diminua considérablement et il fallut prendre des mesures énergiques pour remédier à cette situation. Des collecteurs apostoliques envoyés par Rome parcoururent nos provinces. Mais le clergé, qui surtout était victime de ces réquisiteurs sans cesse renouvelées, protesta énergiquement. Il surgit

même à cette occasion des procès et des voies de fait notamment à Liége en 1512, ce qui fit dire à un chroniqueur contemporain : « la pauvre église lorsqu'un la tond, l'autre l'écorche ». Malgré tout, à la fin du XVe siècle on trouve encore trace de l'imposition de décimes à payer par le clergé de Flandre ou par les possesseurs de bénéfices ecclésiastiques en Allemagne.

* * *

Bien avant qu'il fût question du Congo, le roi Léopold déjà était hanté de l'idée de créer des débouchés pour le commerce et l'industrie nationaux. Dès 1839 il avait envoyé des officiers en mission en Egypte, afin d'examiner les possibilités d'expansion en ces parages. Un peu plus tard il s'était rallié au projet que le consul de Belgique à Alexandrie avait formulé en vue de fonder un établissement colonial belge dans la baie d'Amphileh, point d'aboutissement de la route menant aux hauts plateaux d'Abyssinie. Blondel fut chargé en 1870 d'entreprendre un voyage d'exploration dans cette direction en s'adjoignant un jeune officier, le capitaine Eenens, qui déjà avait fait partie de la première mission. A cet effet, ce dernier reçut comme directive un projet d'organisation d'un corps expéditionnaire d'Abyssine. Ce projet avait pour but de créer des relations commerciales tout en ne négligeant pas l'action civilisatrice. Le corps expéditionnaire devait appuyer et protéger la mission. Celui-ci comporterait 1200 hommes de toutes armes, choisis dans les rangs de l'armée belge parmi les soldats qui connaissaient un métier. Tous les détails de cette organisation étaient prévus et toutes les éventualités examinées Mais quand il fallut en arriver à l'exécution, le gouvernement recula. Il protégeait en ce moment la création de la colonie de Santo Tomas au Guatemala et craignait de faire du tort à celle-ci en préconisant en même temps un second projet. En 1844 le projet d'Abyssinie fut définitivement abandonné. Il n'en est pas moins intéressant de faire connaitre en détail *le premier projet d'expédition coloniale belge*. C'est à cette tâche que notre confrère M. Ch. Terlinden s'est consacré avec succès.

* * *

Notre nouveau confrère, M. A. J. J. Delen a bien voulu nous offrir comme présent de bienvenue, le premier volume récemment paru de son *Histoire de la gravure dans les Anciens Pays-Bas et dans les provinces belges des origines jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*. Ce premier volume, l'ouvrage complet en comptera trois, est consacré à la période qui s'étend depuis les origines de la gravure jusqu'en 1500. Le but que l'auteur s'est proposé dans cette première partie est de démontrer, que quoiqu'on en dise, à cette époque l'art de la gravure a joui d'un indeniable épanouissement dans les Pays-Bas, et que les Allemands ont tout à fait à tort attribué à leur art national bon nombre d'œuvres qui appartiennent sans conteste à nos provinces. Les miniaturistes flamands utilisèrent d'abord les procedés employés par les calligraphes, qui, pour gagner du temps, taillaient dans le bois ou le métal des lettrines, des locutions et même des phrases entières plusieurs fois employées. A leur tour usant de la taille du bois ou du métal, ils remplacèrent les miniatures par des impressions. L'art de la gravure fut bientôt mis au service de la propagande religieuse. Les Frères de la Vie Commune furent des premiers à l'employer, pour la diffusion des images religieuses. Cette production se développa rapidement et mit au jour cette quantité prodigieuse d'estampes sur bois qui se répandirent partout et semblent pouvoir ainsi faire attribuer aux Pays-Bas une place importante, prépondérante même dans l'histoire de la gravure, devançant, même sur ce point, selon toute probabilité, l'Allemagne. En même temps se développait dans nos provinces la publication des livres xylographiques. M. Delen fournit ensuite de nombreuses indications au sujet des divers ouvrages qui dans ces conditions virent le jour et sur les gravures qui les illustrèrent. Les gravures exécutées en taille douce parurent tout au début du XVe siècle et l'un des premiers artistes qui s'y adonnèrent fut Max Lehrs qui travailla vers 1430-1440 devançant aussi de plusieurs années le plus ancien graveur allemand. Ces divers assertions sont appuyées d'exemples graphiques. L'ouvrage en effet est illustré d'un grand nombre de planches exécutées dans la perfection et qui forment une suite précieuse pour l'histoire de la gravure dans nos provinces. Cette abondante illustration contri-

bue à augmenter encore la grande valeur documentaire du bel et volumineux in-4° dans lequel est développé le travail artistique de M. Delen.

* * *

Il est d'un intérêt capital pour l'histoire artistique anversoise de connaître en ses moindres détails, la vie d'un de ses plus illustres disciples, d'Antoine van Dyck. Plusieurs points de sa trop courte existence, notamment certaines circonstances de son séjour en Italie, ne sont encore qu'imparfaitement connus ou bien donnent lieu à diverses controverses.

Sur ce dernier point quelques précisions heureuses ont récemment pu être obtenues grâce aux recherches de Mgr. Maurice Vaes, secrétaire de l'Institut historique belge à Rome. Van Dyck pendant ses séjours à Gênes, habita chez Luc de Wael, autre peintre anversois et non des moindres. Celui-ci, au cours d'une correspondance suivie qu'il adressa à Luc Van Uffel, riche armateur et grand amateur d'œuvres d'art, qui, originaire d'une famille anversoise, s'était établi en Hollande, fournit de nombreux détails concernant van Dyck. Malheureusement cette correspondance est aujourd'hui introuvable, ou plutôt on a perdu sa trace depuis la fin du XVIIIe siècle. Il existe toutefois au Louvre un manuscrit redigé par J. F. M. Michel, auteur d'une histoire de Rubens, et qui, ayant eu connaissance des lettres de Luc de Wael, les avait utilisées en vue de la rédaction d'une biographie de van Dyck. Ce brouillon, accompagné de notes et de documents, permet, en se basant sur des renseignements dignes de foi, de préciser certaines circonstances du séjour de *Van Dyck en Italie* et de rectifier les allégations de bon membre d'écrivains d'art,

Van Dyck était en Angleterre et était au service du roi. Le 28 février 1621, il obtient un congé de huit mois pour voyager. Quand partit-il pour l'Italie ? Les avis sont partagés. Rooses établit ce départ au mois de mars ou avril 1621, puis fait revenir l'artiste à Anvers en décembre 1622, pour assister à la mort de son père, et repartir ensuite pour un second voyage en Italie. Ces données sont inexactes. van Dyck n'a pas assisté aux derniers moments de son père ; il était à cette époque sur la route de Milan à Turin.

Il est établi par les documents que fournit le manuscrit du Louvre que van Dyck ne fit qu'un seul voyage en Italie et qu'il partit d'Anvers en octobre 1621. Après un court séjour à Gênes, chez de Wael, il se rendit en février 1622 à Rome. Il revint à Gênes en 1623 en passant par Venise, Florence et Bologne. Rappelé peu après à Rome, il visite Mantoune, Milan et Turin, puis regagne encore une fois Gènes. Dans toutes ces localités il travaille avec ardeur, il exécute de nombreux portraits. On le suit pas à pas et on a connaissance des œuvres qu'il exécuta et des études auxquelles il se consacra. Ces indications diverses permettent d'établir toutes les circonstances du voyage et dissipent tous les doutes qui entachaient son séjour en Italie. On trouve aussi détaillée dans les notes de Michel, l'exposition des épisodes divers des pérégrinations que van Dyck fit en compagnie de la comtesse d'Arundel ; celle-ci confirme les détails fournis par Luc de Wael. Les cahiers d'esquisses de van Dyck viennent à leur tour fournir des indications complémentaires qui contribuent à établir d'une manière plus certaine encore la véracité de ces allégations. La seconde partie du voyage de Van Dyck de novembre 1623 à la fin de 1627 est mieux connue. C'est à cette époque qu'il visita la Sicile et travailla à Palerme. En juillet 1625 van Dyck quitte momentanément l'Italie et débarque à Marseille pour revenir peu après à Gènes où il resta jusqu'en 1627, époque à laquelle il rentra enfin à Anvers où il séjourna jusqu'au moment où il alla s'établir en Angleterre.

Le travail si documenté de Mgr. Vaes s'il ne résoud pas toutes les questions relatives au séjour de van Dyck en Italie, jette toutefois un jour nouveau sur ce voyage et fournit nombre de renseignements, grâce auxquels une solution définitive pourra être obtenue avec beaucoup plus de facilité et surtout de sûreté.

(Bulletin de l'Institut historique belge de Rome 1924 4e fasc.)

* * *

Le Victoria et Albert Museum de Londres a bien voulu nous faire parvenir une copieuse série de publications éditées sous ses auspices. Ce sont les rapports annuels qui décrivent toutes les nouvelles acquisitions ou les legs faits au cours de l'année ; ils

démontrent l'importance artistique et documentaire des nouvelles acquisitions qui contribuent à l'augmentation des inestimables collections du musée. Ce sont surtout les catalogues des diverses sections du musée : miniatures, tapisseries, orfèvreries, feronneries, broderies, etc , etc. Ces documents ont pour auteurs des savants dont la compétence est reconnue. Ils débutent par un court résumé historique relatif à la catégorie d'objets en question, suivi d'une description concise de ces mêmes objets, dont la plupart sont reproduits en photographie. Des monographies illustrées plus developpées sont également présentées en des études spéciales. Toutes ces publications sont précieuses non seulement pour les visiteurs, mais aussi pour les travailleurs qui trouvent ainsi pour se documenter des indications sûres et autorisées. Il faut aussi considérer que bon nombre d'objets renseignés dans ces catalogues appartiennent à l'art de nos provinces ou proviennent d'édifices de notre pays. Cette origine contribue davantage encore à augmenter pour nous la valeur de ces documents.

* * *

Certains historiens, et actuellement surtout les savants allemands, ont contesté la valeur au point de vue historique de Quinte Curse. On l'a traité de romancier. On l'a accusé d'avoir puisé ses renseignements dans Clitarque dont la véracité est si suspecte. Un des membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Georges Radet, a voulu résoudre cette question controversée et examiner scrupuleusement quelle était *la valeur historique de Quinte Curse.* Les comptes-rendus des séances de l'Académie (Bulletin de Novembre-Décembre 1924, page 356), nous apportent le résultat de cette enquête. M. Radet a choisi un épisode de la conquête macédonienne, les négociations qui s'engagèrent entre Darius et Alexandre après la bataille d'Issus Il expose successivement la version de Quinte Curse, puis celle d'Arrien. Celles-ci different entre elles par le nombre de légations envoyées par Darius, par la date exacte où ces événements se produisirent, sur la demande de restitution des captifs, sur d'autres incidents encore. Or il est manifeste que dans l'exposition de ces faits Quinte Curse est entièrement véridique.

Arrien a pêché par oubli, désordre au suppression. Les chroniqueurs grecs donnent raison à Quinte Curse et l'examen critique de la succession des événements prouve que sa version est entièrement vraisemblable. Son récit il est vrai est surchargé de dissertations oratoires, harangues. réflextions morales, analyses psycologiques, mais le sérieux de sa trame ne peut être contesté. Sa valeur historique reste intacte.

* * *

Nous avons tous appris sur les bancs de l'école que Charles Martel sauva l'Europe occidentale en anéantissant les Sarrasins en 732 à la bataille de Poitiers. M. le commandant comte Lecointre ne partage pas cette opinion. Il est vrai que Sigebert de Gembloux et d'autres chroniqueurs postérieurs affirment la chose. Les Sarrasins débarqués en Espagne en 711 n'avaient pas tardé à franchir les Pyrenées, et vers 720 ils envahirent l'Aquitaine. Le duc Eudes dans l'impossibilité de leur résister obtint le secours de forces Franques et grâce à celles-ci parvint à infliger aux envahisseurs qui assiégeaient Toulouse, une sanglante défaite. Toutefois ils n'étaient pas définitivement vaincus et les années suivantes ils firent dans les Gaules plusieurs éxpéditions au cours desquelles ils se livrèrent à des atroces dévastations. C'est ainsi qu'en 732 l'émir Abd-er-Rhaman écrasa les troupes d'Eudes, qui voulait lui disputer le passage de la Garonne et se dirigea vers Tours quand il rencontra l'armée de Charles Martel. L'émir fut tué, les infidèles éprouvèrent de grandes pertes, mais purent se retirer sans être poursuivis. Les années suivantes ils reprirent le cours de leurs expéditions et de leurs rapines et s'emparèrent par trahison de la ville d'Avignon; mais en 737 Charles Martel leur reprit leur conquête et les poursuivait jusque sous les murs de Narbonne dont il ne put se rendre maître quoiqu'il eut defait une armée ennemie envoyée à son secours. Ce ne fut qu'en 757 que le chef Franc rejeta les Sarrasins au delà des Pyrenées, mais Narbonne resta en leur possession jusqu'en 759. L'étude des textes contemporains et postérieurs que M. le commandant comte Lecointre analyse dans l'étude relative à la *bataille de Poitiers*, qu'il publie dans le bulletin de la Société des Antiquaires

de l'Ouest (3e trimestre de 1924, page 632) lui permet de conclure que l'importance de la bataille de Poitiers a été fortement exagérée, que les Sarrasins furent loin d'y avoir éprouvé un désastre, mais qu'embarassés par les difficultés de maintenir dans le calme les populations remuantes qu'ils avaient conquises, et éprouvés par les luttes intestines qui avaient éclaté parmi eux en Afrique, ils ne furent plus à mêmes de recruter des armées d'une force suffisante pour resister aux redoutables troupes Franques. Les victoires successives de Charles Martel leur inspirèrent une terreur salutaire et ils ne s'avisèrent plus d'entreprendre de nouvelles expéditions au delà des Pyrenées.

* * *

On serait tenté, lors de la découverte dans d'anciennes églises, d'ornements ou de sculptures en plâtre, de les attribuer à des restaurations ultérieures ou même de les supposer exécutées à une époque relativement moderne. On pourrait gravement se tromper. M. Paul Descamps le prouve péremptoirement dans le Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France (2e trimestre 1924, page 206). En étudiant, l'ornementation de certaines églises romanes, il démontre que par exemple à Brioude, dans le Puy, des sculptures, tout le tympan d'une porte, ont été constitués par du plâtre impur, auquel était mêlé un peu de sable. Or cette ornementation, par son caractère, par sa composition, correspond entièrement à celle que l'on relève sur les tympans romans de diverses églises de la Bourgogne.

Ailleurs encore, notamment à Auxerre, dans le Loiret, dans des églises allemandes ou suisses le même procédé a été utilisé. De ces constatations on peut conclure que les décorateurs du haut moyen-âge utilisèrent même beaucoup le plâtre ou le stuc pour l'ornementation des monuments. Les textes des anciens documents confirment cet emploi. On y rencontre en effet à maintes reprises mention de travaux exécutés en stuc ou en plâtre qui alors est désigné sous le terme de *gypsum*. On y parle de *flores gypséi*, faisant sans doute allusion à une ornementation composée de fleurs. Ailleurs ce sont des renseignements relatifs à des figures isolées ou à des scènes

religieuses. La description du tombeau de Gebhard, évêque de Constance, mort en 996, atteste que les colonnes avec leurs chapitaux et les arcs, ainsi que des figures sculptées, telles un crucifix et même l'image du défunt, étaient exécutés d'après le même procédé, *hoc totum optime de gypso formatum*. Cet usage se continua jusqu'au XIIe siècle. Il est donc établi qu'au moyen-âge l'emploi du stuc et du plâtre pour l'exécution de sculptures de tous genres a été fréquent et très répandu.

* * *

C'est encore dans le même bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France (page 219) que nous trouvons la communication dans laquelle M. L. Réau a étudié l'influence d'Albert Dürer sur l'art français. Quoique le grand artiste n'ait jamais visité la France, il a néanmoins exercé une influence considérable sur les graveurs, les sculpteurs, les peintres verriers et les émailleurs de ce pays Ses peintures ne furent guére connues, mais par contre ses gravures eurent une vogue incontestable et servirent partout de modèles. Ce fut pour les émailleurs limousins une des principales sources d'inspiration. Les vitraux de l'église de Brou reproduisent exactement une des gravures de la Vie de la Vierge. Mais ce furent surtout les estampes de l'Apocalypse qui eurent le plus grand succès.

Elles furent aux XVIe siècle imitées par de nombreux artistes. On les retrouve dans les marges des livres d'heures, dans les Bibles, dans les nouveaux Testaments imprimés à cette époque. Les bas reliefs du tombeau de Jean de Langeac dans la cathédrale de Limoges et les vitraux de la chapelle de Vincennes s'en inspirent directement.

Ce mouvement ne se borua pas seulement à la France. il se manifesta encore dans les principaux pays de l'Europe et même en Russie.

* * *

S'imaginait on que le drapeau belge depuis bon nombre d'années déjà flottait en France comme insigne particulier d'une des plus belles provinces, la Franche-Comté, et particulièrement de sa

capitale Besancon ? Déjà en 1442, les habitants de cette ville se rendent au devant de l'empereur Fréderic IV avec leurs drapeaux aux trois couleurs : rouge, jaune. noir. En 1537 les sergents d'honneur de l'hôtel consistorial, les messagers, forestiers et autres employés de la ville, reçoivent de celle-ci un habillement conforme à la livrée communale, qui est rouge, jaune et noir. Les armoiries de Besançon portaient en effet : d'or à l'aigle éployée de sable tenant en ses serres deux colonnes de gueules posées en pal. Ces dispositions justifiaient les couleurs des bannières et de la livrée. Mais il y a une quarantaine d'années, nous raconte M. Henri Michel, dans une communication faite à la Société d'émulation du Doubs (mémoires, 9e série, 3e volume, page 108) le fabricant chargé de la fourniture disposait sans doute d'un fort stock de drapeaux belges et il s'empressa de les offrir à la municipalité qui accepta sans se rendre compte du malentendu. Depuis lors ces couleurs et leur disposition ne varièrent guère et il se faisait ainsi que le *drapeau bisontin* qu'arboraient en toutes circonstances officielles les habitants de Besançon. était tout simplement le drapeau belge. Or si l'on se rapporte à la description des armoiries que nous avons reproduite plus haut, on se rendra compte que les couleurs du drapeau qui doit s'en inspirer, ne sont pas le noir, jaune et rouge, mais bien d'après les règles héraldiques : jaune, noire et rouge Cette disposition des couleurs serait peu harmonieuse. M. Michel, pour trancher la question, prospose tout simplement par mesure d'économie, de retourner les couleurs du drapeau belge et de fixer le rouge à la hampe, au lieu du noir. La transformation serait peu coûteuse et la Franche-Comté éviterait ainsi le risque de passer pour une province belge.

* * *

M. W. F. H. Oldewelt, dans une brochure qui porte pour titre *Rekeningen vande illustre Lieve Vrouwe broederschap*, publie les comptes de cette confrérie qui florissait dans l'église de Bois-le-Duc. Ces extraits concernant les années 1330 à 1375. Les documents datant de cette époque ne se rencontrent guère souvent. Leur examen permet d'en dégager quelques renseignements qui ne

manquent pas d'intérêt et qui fournissent quelques indications précieuses pour l'histoire religieuse du XIVme siècle dans nos provinces. C'est ainsi qu'en consultant la nomenclature annuelle des dépenses de la Confrérie, que parmi les nombreuses fêtes religieuses qui se célébraient à cette époque en l'honneur de la Vierge, on trouve mention de celle de l'Immaculée Conception. En effet, en 1336 les dépenses sont consignées pour la célébration de cette solennité; *in Conceptione dyaconi et subdyaconibus*. L'année suivante il est précisé: *in conceptione beate Marie pro sociis communis*. D'année en année ces frais se reproduisent et permettent de constater combien cette fête qu'on pourrait croire d'institution moderne, est en réalité en usage depuis de longs siècles.

Dans un autre ordre d'idées, nous constatons que dans les solennités religieuses célébrées à Bois-le-Duc, on employait déjà ordinairement des orgues ; des sommes sont allouées *de organis sonandis* ou bien *Seelkino carnifici pro organis reparandis*. Ailleurs nous relevons encore quelques mentions intéressantes ; ce sont divers écrivains qui sont chargés de copier de la musique *Magistro Waltero scriptori de motetis. Item de Credo et Gloria. Robino clerico qui scripsit « Credo in unum ». Deukino de Mierde pro scriptura missalis nostris* Ces manuscrits saints ornés parfois de miniatures sont reliés : *Egidio scriptura de illuminatura et légatura librorum*. Une seconde fois : *Egidio scriptori de illuminatura*.

Pour ces travaux du parchemin était nécessaire. Des achats de ce genre sont consignés : *Om percament in ons motetboec ; om parcament daer die feest van sunte Mariae Magdalen op geschreven is, her Jan van Poppel die selve fest te scriven*.

D'autres détails intéressants mériteraient encore d'être relevés dans ces comptes, notamment l'emploi de paille pour la célébration de diverses fêtes, ce qui permet d'établir que dès lors existait l'usage en certaines circonstances de recouvrir de paille le pavement de l'église. Une étude attentive de ces comptes permettrait d'encore compléter ces quelques indications.

* * *

M. H vander Linden est l'auteur d'un travail consacré à *Van Stralen, commissaire des Etats Généraux et l'union des provinces*

Belges au début du règne de Philippe II, que publie dans son Bulletin la classe des lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique. (5e série, tome X, nos 11-12, page 305.) Cette étude concise mais d'une grande clarté, jette un jour très net sur le rôle que joua le bourgmestre d'Anvers au milieu du XVIe siècle. Il met en lumière la part si importante qu'il prit dans l'opposition au régime de Philippe II et à la formation de l'Unité Nationale.

Parmi les Etats provinciaux, ceux du Brabant, et au sein de ces derniers, la ville d'Anvers, jourèrent un rôle prédominant. Echevin de cette ville depuis 1549, puis plusieurs fois bourgmestre à partir de 1555, van Stralen la représentait dans cette assemblée. Les questions financières attirèrent surtout son attention ; il eut une grande part au renouvellement des obligations des Etats et préconisa vivement la création d'un super-intendant des impôts, chargé de contrôler la recette. Son projet fut adopté et ce fut lui qui en 1558 fut le premier investi de ces fonctions Il s'acquitta de cette charge avec zèle et succès. Mais Philippe II et son ministre Granvelle ne virent pas de bon œil cette innovation, qu'ils considéraient comme un acte d'indépendance de la part des Etats et qui devait grandement contribuer à l'unification et à l'union de ceux-ci. Granvelle surtout voulait s'opposer à ces modifications, qui, d'après lui devaient abaisser sensiblement l'autorité du prince.

D'autre part van Stralen prit de plus en plus une attitude hostile vis à vis du ministre et ce fut lui qui en 1563, pour la plus grande part, fut cause de la décision que prirent les Etats de Brabant de suspendre le payement des subsides. Ces affaires financières devaient personnellement être pour le bourgmestre une source de bénéfices appréciables et il fut bientôt à la tête d'une fortune considérable. D'autre part il fut à partir de 1566 le collaborateur intime du prince d'Orange à Anvers et soutint de toutes ses forces sa politique en matière religieuse. Chargé de la lieutenance du prince pendant son absence, il eut à cœur de maintenir l'ordre à Anvers et tout en restant catholique, fit preuve d'une large tolérance et s'efforça d'obtenir une amnistie pour les faits qui s'étaient commis en ces jours troublés. Après les désordres iconoclastes de 1567 il préconisa la conclusion d'un arrangement avec le consistoire calviniste Cette

proposition fut mal appréciée par la gouvernante et encore plus par Granvelle et par la Cour de Madrid. Bientôt la face des choses devait se modifier ; le duc d'Albe fut envoyé dans nos provinces pour tâcher de remédier à la situation Quelque peu inquièt, van Straelen tâcha vainement de se faire délivrer par l'autorité ecclésiastique un certificat d'orthodoxie Malgré ses appréhensions, il ne quitta néanmoins pas Anvers. Ses craintes n'étaient que trop justifiées. Il fut arrêté le même jour que Egmont et Hornes. On l'accusait de trop de bienveillance à l'égard des réformés, on lui reprochait son amitié avec le prince d'Orange, on le rendait responsable des excès des iconoclastes, et d'autres crimes de lèse-majesté divine et humaine. Il fut transporté au château de Vilvorde, longuement interrogé, soumis à la torture et finalement condamné à mort. Cette sentence fut exécutée le 22 septembre 1568.

Ce fut grâce à ses efforts que l'influence des Etats devint prépandérante. Il fut aussi en grande partie l'auteur de l'unification des provinces belges. Ces modifications qui furent très sévèrement jugées par le roi, l'opposition fort vive qu'il dérigea contre Granvelle, la grande tolérance dont il fit preuve vis à vis des protestants, son amitié intime avec le prince d'Orange, et enfin l'augmentation considérable de sa fortune psrsonnelle, furent les motifs qui, malgré les grandes services financiers qu'il avait rendus, furent la cause de la fin tragique du bourgmestre d'Anvers, Antoine van Straelen.

* * *

Les blasons de Namur et de Dinant ont été l'objet d'une étude que leur consacre M. A. Huart, dans les Annales de la Société archéologique de Namur (tome XXXVI, 2e livraison, page 189.) De nombreux documents permettent d'établir quelle fut au cours des siècles la composition des armoiries de la ville de Namur. Ces documents sont les sceaux, les jetons, les monnaies, les représentations graphiques. Les plus anciens sceaux depuis le XIIIe siècle présentent une vue de l'enceinte de la ville et de ses principaux monuments Mais cette composition topographique ne constitue pas, comme on l'a dit à tort, des armoiries. Le blason est tout autre, il porte les armoiries de la maison souveraine regnante ; au

début du XIIIe siècle ce sont les trois tourteaux des Courtenay, puis peu après le lion couronné de la maison de Flandre, parfois brisé d'une bande ou cotice, cette dernière brisure précédant l'adjonction de la couronne qui elle même constituait également une brisure. Aujourd'hui la ville de Namur porte d'or au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules tandis que la province a adopté d'or au lion de sable armé et lampassè de gueules brisé d'un filet en bande de gueules brochant. Cette dissemblance illogique, se justifie cependant en pratique, toutefois il y aurait lieu de faire disparaître la large bande qui surcharge le sceau provincial et de la remplacer plus correctement par une cotice.

Quant à la ville de Dinant actuellement, elle porte d'argent au lion naissant de gueules couronné d'or. Cette ville eut également un sceau topographique. Plus tard elle en employa un autre sur lequel apparut au XVIIe siècle pour la première fois le lion arraché C'est à dire dont la partie inférieure est déchirée en lambeaux. Ce sont ces lambeaux mués en flots de sang, qui par suite de transformations successives prirent au XIXe siècle la forme injustifiable de joncs. Après avoir recommandé de figurer la couronne surmontée de trois fleurons et de détacher la queue du tronc de la bête M. Huart propose de modifier le blason actuel de la ville et de l'établir définitivement : d'argent au lion naissant arraché de gueules, couronné d'or, accompagné en pointe de trois gouttes de sang au naturel

* * *

Je ne veux abandonner la Société archéologique de Namur sans signaler l'initiative heureuse qu'elle a prise en créant sous le titre de *Namurcum*, une chronique trimestrielle destinée à accueillir les courtes communications faites en séance de la Société ou les faits intéressant l'histoire locale et surtout les collections du riche musée d'archéologie. Les quatre premiers numéros de cette revue ont paru ; ils présentent un intérêt indéniable. Dans l'impossibilité de les analyser entièrement, je ne veux signaler que quelques courtes notices notamment celle de notre confrère M. Jos. Destrée, relative au retable anversois de l'église de Bouvignes. C'est une œuvre

datant du milieu du XVIe siècle et représentant diverses scènes de la Passion. M. Destrée présume qu'il a été commandé en 1556, grâce aux ressources léguées par testament par deux Bonvignois, Iehan Patenier et sa femme Jeanne Bouille, réfugiés à Malines.

Dans une autre notice, M. Courtoy décrit la pompe du marché de l'ange, gracieuse, conception en style Louis XVI, qui porte la date de 1791. M. Courtoy vient de retrouver un document qui lui permet d'indiquer l'auteur de ce petit monument. Le magistrat de Namur le commanda en effet au sculpteur Denis auquel fut allouée pour ce travail la somme de 35 écus. Cet artiste, François-Joseph Denis, naquit à Namur en 1749 et fut reçu bourgeois en 1780. Il est encore l'auteur du buste de Jacques de Stassart, avant dernier président du Conseil provincial, de la chaire de vérité de l'église St-Jacques à Namur et des médaillons de l'ancienne collégiale d'Andenne. Il exerça également la profession d'arpenteur et leva de 1792 à 1810 le plan figuratif de Namur. M. Courtoy ajoute : « Toute sa vie se passa à Namur » C'est une erreur. François Joseph Denis fut reçu en 1770 à l'Académie d'Anvers, il y passa près de dix ans. C'est dire qu'il y fit toute son éducation artistique.

Enfin M. Brouwers fait connaître comment Dinant apprit la nouvelle de la Saint-Barthélemy. En effet, Catherine de Hun, dans une lettre adressée à son frère Jean d'Eve, châtelain de Dinant, lui communique des détails fort intéressants au sujet de ce tragique événement. Elle en avait appris les péripéties par Adrien de Gomicourt, chargé de mission par le roi d'Espagne auprès de la Cour de France, qui à son tour les avait rapportées au duc d'Albe. Cette lettre mérite d'attirer l'attention.

* * *

La ville de Bergen-op-Zoom a trop longtemps fait partie de nos provinces pour que nous ne nous intéressions pas à son passé et à son histoire. Pour nous documenter à ce sujet nous ne pourrons avoir de meilleur guide que M. G. C. A. Juten, qui vient de faire paraître la *Beschrijving van Bergen-op-Zoom en Omstreken*. Après avoir developpé la généalogie des seigneurs successifs auxquels appartint la vieille cité brabançonne et avoir au cours de cette

énumération esquissé les faits de l'histoire locale auxquels ils furent mêlés, l'auteur decrit tous les monuments anciens qu'a possedés ou que possède encore la ville. Cette description est précise et concise et permet d'autant mieux de se rendre compte de leur valeur archéologique ou artistique qu'une illustration extrêmement abondante illustre le texte de l'ouvrage. Cette illustration est particulièrement heureuse et forme au point de vue documentaire une contribution précieuse. L'auteur complète sa description par celle des villages voisins de la ville. Il décrit entre autres l'église de Wouwe et son si intéressant mobilier provenant de l'abbaye St-Bernard, au sujet duquel notre confrère M. Jos. Casier nous a recemment fait une si importante communication.

* * *

La vieille terre d'Alsace n'a pas encore livré toutes les richesses archéologiques qui recèle son sol séculaire. Il suffit de parcourir le dernier des Cahiers d'archéologie et d'histoire d'Alsace (n° 57-60) qui publie la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, pour s'en convaincre. En une série de notices, M. R. Farrer et d'autres auteurs encore détaillent les particularités des trouvailles qu'ils ont faites et décrivent minutieusement les objets de tous genres qu'ils ont mis au jour. Ce fut d'abord le gisement de Burbach qui revèla une période locale peu connue jusqu'ici, interglaciaire à climat chaud, pendant laquelle les dévastations de l'époque glacière antérieure disparaissent ; les plaines de la Sarre étaient alors peuplées d'hippopotames, de troupeaux de chevaux, de bovidés, de rhinocéros. d'éléphants, les forêts habitées par des cerfs. L'homme quaternaire peuvait s'y livrer à des chasses fructueuses. Dans ces parages, parmi d'autres instruments ou outils, furent découverts bon nombre de «coups de poing», lesquels étaient constitués tantôt par des pierres naturelles adoptant des formes se rapprochant du modèle désiré. tantôt de pierres naturelles retouchées ou entièrement taillées par l'homme primitif.

La station néolithique de Bonnefontaine fut particulièrement riche en trouvailles intéressantes. Elle eurent lieu aux environs d'une mare formée par une source curative dont les vertus furent connues

depuis des époques fort reculées. Aussi les objets retrouvés appartiennent-ils à tous les âges : à l'époque gauloise, à l'époque romaine, au moyen-âge. L'époque hallstattienne y est aussi représentée par de nombreux vestiges : ce sont des ruines de huttes, des traces de foyer, même un métier de tisserand. Les outils néolithiques sont nombreux : haches de grand format, utilisées sans doute pour les déboisements, des polissoirs, des meules. des maillets, des pointes de flèche ou de lances, des couteaux, etc , constituant par leur ensemble un mobilier lithique, le plus riche de toutes les stations de la Basse-Alsace. Il appartient à la population dite lacustre très répandue en Suisse, de l'autre côté du Rhin et dans le Jura français. Celle-ci dès les derniers temps quaternaires aurait habité la périphérie des Alpes et aurait émigré peu à peu vers les contrées plus ou moins voisines, poussé par les besoins de l'agriculture, de l'élevage du bétail. Elle s'est établie dans des centres où elle pouvait facilement se procurer des armes et outils. nécessaires à la guerre, à la chasse, à l'agriculture, la pêche ou l'exploitation des forêts.

* * *

Les recueils antiques de miracles des saints ont fourni au R. P. Delehaye S.J., l'occasion d'étudier minutieusement le culte qu'on leur rendait dans la primitive église, ainsi que les miracles obtenus grâce à leur intercession. En ces temps lointains l'Eglise avait à combattre d'étranges excès qui avaient surtout pour auteurs les foules accourues pour visiter les tombeaux des martyrs, aux jours de leurs anniversaires. A cette foule se mêlaient des curieux, des aventuriers, des exploiteurs de la crédulité populaire, au grand scandale des pieux fidèles et des chrétiens éclairés. Les miracles qui se seraient produits en ces occasions ont été recueillis en divers recueils spéciaux. Ce sont d'abord ceux qui se rapportent aux saints dont les hagiographes grecs des IVe au VIIe siècle ont consigné le récit. Si l'on prend par exemple S. S. Cosme et Damien. On sait et il est prouvé que ce sont des martyrs dont le culte s'est établi dans des conditions normales aux lieux mêmes où ils ont souffert et qu'une basilique fut élevée à Cyr. en Syrie, sur leur tombeau. La légende a étrangement amplifié et transformé leur physionomie. Ce devinrent les saints guérisseurs par excellence et les fidèles, les

malades surtout, trompés par des données fantaisistes, se livraient dans l'espoir d'obtenir leur guérison, à des pratiques très peu recommandables. En effet, dans les temples qui dans la suite leur furent consacrés, on se livrait à l'incubation, c'est-à-dire que les malades dans les locaux spécialement appropriés y passaient non seulement le jour, mais même la nuit, dans l'espoir que pendant leur sommeil les saints leur procureraient la guérison désirée. Les recueils de cette époque sont remplis des récits de faits extraordinaires qui se seraient produits en ces circonstances, et qui n'ont probablement existé que dans l'imagination de ceux qui les ont recueillis et relatés. Ces récits sont souvent d'une puérilité qui saute aux yeux. Pour d'autres saints spécialement invoqués en Orient, la situation est identique. Il est évident que les auteurs de ces relations visent avant tout à satisfaire un public populaire qui aime à connaître les faits extraordinaires attribués aux saints en qui il a confiance et qui n'admet pas qu'on puisse exagérer en pareille matière. Il s'ensuit que ces hagiographes sont naturellement tentés à renchérir les uns sur les autres et qu'ils en arrivent ainsi à constituer une légende dans laquelle il devient malaisé de déchiffrer le fond de vérité. Ces récits ont toutefois un mérite ; ils permettent de se rendre compte de la mentalité et des mœurs qui règnaient en ces époques lointaines et par suite de s'initier à maintes circonstances intéressantes dont on rechercherait vainement la mention ailleurs. Il y a toutefois lieu de constater, qu'abstraction faite de toutes les exagérations subséquentes, la personnalité des saints est nettement dégagée de tout contact avec les divinités païennes et que si celle-ci a été défigurée, c'est que le populaire s'est fait une idée exagérée et fausse de personnages célèbres qu'il connaissait fort peu. Cela se passait à une époque où la conquête des intelligences par le christianisme n'était pas complètement achevée.

Les recueils latins sous ce rapport méritent, heureusement, en général plus de créance. C'est ainsi que le grand évêque d'Hippone, St Augustin, composa une série de *libelli*, dans lesquels il résume la vie et les miracles de nombreux saints, d'après le récit authentique de témoins oculaires et en vertu d'un procès-verbal arrêté à la suite d'une enquête contradictoire. Ce rapide résumé permettra de se rendre compte de l'intérêt que présente le travail que le

R.P. Delehaye a fait paraître dans le dernier fascicule des « Analecta Bollandiana » (tomes XTII, 1 fasc. 1. 2, page 5) et qu'il doit achever dans les fascicules à paraître ultérieurement.

* * *

Les artistes du moyen-âge ont maintes fois dans l'exécution de quelque thème théologique usé de figurations imagées d'une fantaisie extrême, auxquelles plus tard le peuple ignorant donna bien souvent un sens merveilleux. De la sont nés ces énigmatiques bas-reliefs auxquels on a donné une signification partout admise aujourd'hui et pourtant entièrement erronée. Le P. Cahier, M. Emile Male, les Bollandistes en ont déjà signalé et rectifié un bon nombre. Voici que M. Abel Fabre dans les notes d'art et d'archéologique que publie la Société de St-Jean (29e année nº 1) en cite à son tour deux autres : *Le lai d'Aristote et le Lion de Samson.*

On connait la composition du premier ; on la retrouve dans l'ornementation sculptée de plusieurs de nos stalles ogivales. Une jeune femme, le fouet à la main, chevauche un vieillard, accroupi bridé et sellé. Les interprêtes avaient retrouvé dans ce groupe étrange la reproduction d'une aventure advenue au philosophe Aristote. Devenu amoureux de la courtisane Campapse, amie d'Alexandre-le-Grand, il aurait consenti à ses capricieux désirs et aurait joué le sot rôle qui le sculpteur a figuré.

Le fabliau antique aurait servi ainsi à prouver les dangers de l'amour. Or la vérité est toute autre.

Le sculpteur a simplement voulu concrétiser une pensée de la scolastique chrétienne, qui affirme que la philosophie et toutes les autres sciences sont au service de la Théologie. C'est une théorie chère à St-Thomas et qu'il développe dans sa « Somme ». L'artiste, créant une métaphore, a donc voulu représenter la Théologie pliant Aristote et sa Philosophie au joug de la Foi catholique, domestiquant le païen logicien pour le mettre à son service et demontrer ainsi l'accord entre la Raison et la Foi.

Mêmes errements concernant le bas-relief représentant Samson terrassant le lion. L'iconographe mariant à cette idée le souvenir

de Dalila, avait dû, croyait-on, donner ainsi un exemple de la faiblesse masculine devant la femme.

En réalité, d'après le texte du Livre des Juges, Samson ayant rencontré un lionceau, le terrassa Repassant un peu plus tard par ce même endroit, il se serait aperçu que le cadavre gisait encore au même endroit et qu'un essaim d'abeilles avait pris gite dans la gueule de la bête. Samson recueillit leur miel, s'en rassasia et le distribua aux siens. L'exégèse chrétienne au contraire a reconnu dans cette scène, le Christ terrassant le démon, le Christ instituant l'eucharistie, ou encore le Christ domptant la gentilité dans la gueule de laquelle le miel de la sagesse a été deposé par les abeilles apostoliques. Ce sont idées qui encore une fois avaient été puisées dans la théologie catholique. Ces subtilités paraissent peut-être un peu étrange à la mentalité moderne, mais en tenant compte de ces tendances, la connaissance de la littérature sacrée et des notions de théologie permettront toutefois aux iconographes modernes, d'en découvrir le sens véritable.

* * *

Les Malinois ont voué un véritable culte à Marguerite d'Autriche, dont le séjour dans leur ville a laissé, au point de vue politique et artistique, des traces si profondes. C'est donc avec intérêt qu'ils prendront connaissance d'un document inédit assez piquant, qui repose dans les archives du Nord à Lille et que publie la Société des Antiquaires de la Morinie, dans son Bulletin historique (266e livraison, page 211). Il s'agit *d'une curieuse lettre d'Antoine de Berghes, abbé de Saint-Bertin*, adressée à la princesse et qu'on suppose avoir été écrite en 1512. En voici reproduction :

A Madame,

Ma tres redoubtée dame. Tant et si humblement que je puis, à votre bonne grâce me recommande. Madame pour acquiter ma promesse, je vous envoye mon jeusne singe, ensemble la merre, car aultrement on ne serroit elever. Je tiengs que vous feront de pastamps en les veoier ensamble.

Madame, le porteur de cestes, mon serviteur, dira à quelque ung de vos gens comment il les fault nouryr, et quant la jeusne sera plus fort et que porra mengier et vivre sans sa mère, je vous prie tres humblement qu'il vous plaise la moy renvoier pour la rendre à son mary pour avoir des jeunes à l'année comme lui ay promis, aultrement me feray citer devant la court des singes pour ravoir sa femme.

Ma tres redoubtée dame, il vous plaira tousiours moy commander voz bons plaisirs, lesquelz desire accomplir a mon pvoir. Ce scet Dieu qui, ma très redoubtée Dame, vous doinst sa benigne grace.

A Sainct Bertin ce VIIe jour de juillet.

Vre très humble orateur et chapplain.

ANTHOINE BERGHES, abbé de Sainct-Bertin.

Il est bien dommage qu'à cette époque l'illustre citoyen de Malines, le jovial « Op Signorken », n'avait pas encore vu le jour. Sans aucun doute il se serait fait un devoir, du haut de la lucarne qui éclaire sa demeure aérienne, d'exhiber son hilarante frimousse et de battre des mains pour souhaiter la bienvenue à la tendre mère et à son bébé qui s'apprêtaient à égayer les loisirs de l'illustre gouvernante des Pays-Bas.

* * *

Je m'arrête, Messieurs, réservant pour le prochain compte-rendu, l'analyse de quelques volumes récemment reçus. Les limites qui me sont imposées ne me permettent plus de m'en occuper dans le présent fascicule. Ce ne sera que partie remise.

Anvers, 7 juin 1925. FERNAND DONNET.

Compte-rendu

Le compte-rendu des publications récentes est cette fois, incomplet. Je n'en fais pas grief à notre distingué secrétaire, puisqu'il s'agit d'un travail dont il est l'auteur.

Avec l'autorisation de notre président, je vous demande la permission de combler cette lacune et de vous dire tout l'intérêt qu'offre *le Chapitre de la Toison d'Or tenu à Anvers en l'église Notre-Dame en 1555 ;* sous ce titre, M. Donnet présente un intéressant travail à propos de cette somptueuse cérémonie.

Édité par Albert De Tavernier, imprimé avec le soin et le souci artistique qui caractérisent les travaux de l'imprimerie Buschmann, illustré de 74 bois et de deux planches en couleur, ce volume est de nature à réjouir les amis du livre ; la mise en page est intéressante ; les caractères employés ont été choisis avec goût ; bref, l'aspect du livre plaît ; sa toilette est élégante.

Si l'habit ne fait pas le moine, encore suis-je porté à me réjouir que cette savante étude de notre dévoué secrétaire, soit présentée dans un cadre aussi charmant

Elle n'a certes pas besoin de cette brillante toilette pour s'imposer à l'attention. Ce travail est une bonne contribution à l'histoire de la Toison d'Or. Fidèle à sa méthode consciencieuse et basée sur les sources, M. Donnet rappelle tout d'abord la création du noble Ordre de la Toison d'Or au cours des fêtes organisées à l'occasion du mariage célébré à Bruges de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, avec Isabeau de Portugal, le 10 janvier 1429. Par cet acte, le

grand-duc d'Occident voulait éclipser le roi de France ; il assignait comme but à cette nouvelle institution le maintien de l'Eglise et la lutte contre les infidèles. Mais à ce double but d'une portée élevée s'associaient, dans l'esprit de Philippe-le-Bon, les visées de faste et de splendeur qui furent la caractéristique de son règne.

L'ordre de la Toison d'Or tenait, à intervalles rapprochés, des assises pour l'élection des nouveaux chevaliers. En 1555, Anvers fut choisi par Philippe II, grand-maître de l'ordre, comme siège de ces assises.

L'église Notre-Dame où se déroulèrent les principales cérémonies et l'abbaye Saint-Michel où logea Philippe II pendant toute la durée du chapitre, fournissent à M. Donnet l'occasion d'une esquisse historique de la belle église comme du monastère— hélas ! — disparu.

Le 21 janvier 1555 vit la première sortie de la royale cavalcade de la Toison d'Or ; M. Donnet décrit la superbe ordonnance comme aussi la cérémonie solennelle à Notre-Dame. Les stalles, les murs étaient tendus de draperies de velours rouge à crépines d'or.

Le pavement disparaissait sous les tapis. L'autel provisoire resplendissait d'une richesse inestimable, suivant l'expression d'un auteur. Le chœur était vivement éclairé ; au-dessus de chacune des stalles réservées aux chevaliers de la Toison, pendait un tableau en bois sur lequel étaient peints le nom et le blason de chacun d'eux.

La grande nef était tendue des magnifiques tapisseries exécutées en vue des fêtes de la Toison d'Or et relatives à l'histoire de Gédéon.

Au transept, pendaient les douze célèbres pièces de la conquête du royaume de Tunis. Rarement on étala plus de richesses ; jamais peut-être la pompe religieuse et le faste princier n'avaient concouru dans une plus large proportion au succès et à l'éclat d'une manifestation chevaleresque.

M. Donnet s'occupe des mémoriaux du chapitre de 1555 : œuvres d'art, jetons commémoratifs, mobilier religieux ou héraldique, la plupart disparus. Moins heureux que Gand, Malines et Bruges, Anvers n'a pas conservé les blasons des chevaliers qui prirent part au chapitre de 1555. S'ils n'ont pas été tous détruits par les protestants en 1566 ou en 1580, il est certain que les Sans-Culottes français firent table rase complète, lors du sac de Notre-Dame en 1798.

L'étude consacrée aux tapisseries de la Toison d'or est pleine d'intérêt. La tenture de Gédéon était tournaisienne et non artésienne, elle fut exécutée en 1498, sur l'ordre de Philippe-le-Bon, par Robert Davy et Jehan de l'Ortye, marchands ouvriers de tapisseries, demeurant à Tournai, d'après les cartons de Baudouin de Bailleul. Elle comportait huit pièces, tissées de haute-lisse et mesurant 1120 aunes.

La tenture de Tunis est conservée ; elle fut dessinée par Jan Vermeyen ou Vermay, surnommé Barbalunga, exécutée par Guillaume de Pannemaeker. M. Donnet reproduit l'engagement pris, le 20 février 1548, par le célèbre tapissier pour l'exécution des douze pièces, dont quatre furent exposées à Bruges, en 1907, à l'exposition de la Toison d'Or.

Un dernier chapitre de l'ouvrage est consacré aux vitraux de la Toison d'Or à l'église Notre-Dame ; ils furent placés, par ordre de Philippe II, dans les fenêtres hautes du chœur au dessus du maitre-autel ; ces fenêtres sont presqu'entièrement cachées par le lourd et disgracieux couronnement qui surmonte le retable. Les anciens vitraux ont été presqu'entièrement refaits en 1875 par Stalins et Janssens, d'après des croquis pris par le peintre F. Gons, M. Donnet blâme, non sans raison, l'acte de vandalisme par lequel on a substitué une œuvre nouvelle à celle qui commémorait le célèbre chapitre de 1555. Les vitraux avaient souffert, il est vrai ; une restauration s'imposait, à condition qu'elle fût scrupuleuse et respectueuse de l'œuvre ancienne. On refit les vitraux complètement, sans souci des parties anciennes qui entrèrent dans une collection particulière. Qui ne serait d'accord avec notre collègue pour blâmer énergiquement pareil procédé ?

Dans une note qui clôt sa savante étude, M. Donnet exprime le regret que l'augmentation sans cesse croissante des prix d'impression ait obligé son éditeur à ne pas reproduire tous les blasons ou planches hors texte et en couleurs.

Je m'associe à ce regret comme ami du livre ; mais la fidélité historique s'en accommode aisément, puisque les armoiries originales, nous l'avons dit, sont perdues à jamais. On nous eût donné un recueil héraldique fort intéressant, mais non un document.

Ce rapide aperçu ne vous donne qu'une pâle esquisse de l'étude

de notre érudit secrétaire. Elle suffira, je le souhaite, à marquer l'intérêt qui s'y attache et le plaisir que j'éprouve à la louer.

Basée sur les sources, bien documentée, méthodiquement exposée, cette contribution à l'histoire de l'Ordre de la Toison d'Or, prendra place parmi les meilleures de celles qu'on a consacrées à cette institution et à la ville d'Anvers.

JOS. CASIER.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU DIMANCHE 7 JUIN 1925.

La séance s'ouvre à 2 1/2 h. dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers, sous la présidence de M. le baron P. Holvoet, président.

Sont présents : M. Soil de Moriamé, vice-président, Donnet, secrétaire, Dilis, trésorier, Rolland, secrétaire-adjoint.

MM. Dr Van Doorslaer, Stroobant, Casier, chanoine Maere, Saintenoy, membres titulaires.

MM. Delen, De Puydt, chevalier de Schatzen, abbé Philippen, De Ridder, Michel, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. Van Ortroy, chanoine Van den Gheyn, Tahon, Van Heurck, Kintsschots, Hasse, Comhaire, membres titulaires.

MM. le chevalier Lagasse de Locht, Van den Borren, Brunin, chanoine Lefebvre, membres correspondants regnicoles.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 19 avril 1925 ; il est approuvé sans observations.

M. le président souhaite la bienvenue aux membres nouvellement élus et qui assistent pour la première fois à nos séances ; il exprime le vœu de les voir contribuer avec zèle aux travaux de l'Académie.

Il annonce ensuite le décès de M. Victor Fris, membre titulaire, survenue à Ixelles le 24 mai 1925. Il exprime le regret que suscite la disparition de ce savant dont la science était reconnue et qui participait activement aux travaux de l'Académie.

Il félicite encore M. J. Gessler, membre correspondant, qui vient d'être nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

Le secrétaire donne ensuite connaissance de la correspondance.

Des lettres de remercîments sont parvenues de la part de MM. Van Ortroy, Capart et Rolland, promus membres titulaires, Michel, De Puydt, chanoine Lefevre, chevalier de Schatzen, Delen, chevalier Lagasse de Locht, nommés membres correspondants regnicoles, baron P. Holvoet, élu membre honoraire regnicole, Brehier et Aubert qui ont reçu le titre de membre correspondant étranger.

Madame Blomme remercie l'Académie pour les condoléances qui lui ont été adressées à l'occasion du décès de son mari.

La Fondation universitaire annonce qu'elle a décidé d'accorder à l'Académie un subside de fr. 3000 pour l'année 1924-1925.

M. Loriquet, bibliothécaire de la ville de Reims, sollicite le don d'une collection des publications de l'Académie, pour remplacer celle qui a été détruite pendant la guerre. Il sera fait droit à ce vœu.

Le bureau du Congrès archéologique de Bruges donne connaissance de l'horaire du Congrès et de la composition des bureaux des sections.

La Société des relations culturelles entre l'Union des R. S. S. et l'étranger à Moscou sollicite l'établissement de relations d'échange de publications.

Le Verein für Nassauische Alterkunst und geschichte dèmande que les anciennes relations d'échange soient reprises.

Il est décidé que la biographie de M. Fris sera rédigée par M. le chanoine Van den Gheyn. M. Casier veut bien se charger de celle de M le président Blomme.

Le Congrès d'archéologie ayant lieu à Bruges, au début du mois d'août, la prochaine séance de l'Académie, à cause de cette coïncidence, est fixée au dimanche 26 juillet et se tiendra à Bruxelles.

M. Paul Saintenoy, qui a représenté l'Académie au récent Congrès que la Société française d'archéologie a organisé à Blois, rend compte de sa mission. Il décrit les divers monuments qui furent étudiés au cours de ces assises scientifiques et fait connaître les principales décisions qui ont été prises. Son rapport sera imprimé dans un prochain Bulletin.

M. Delen donne connaissance d'une étude consacrée à deux graveurs anversois du XVIe siècle. Jean Molyns, d'abord imprimeur, se consacra ensuite à la gravure sur bois. Il est auteur de l'illustration d'un ouvrage d'histoire naturelle ; il composa aussi les

figures que l'on trouve dans la Generaal Chronycke van Brabant qui parut en 1564. M. Delen a également identifié un très beau portrait du doge Francesco Donate dont il est l'auteur et croit même pouvoir lui attribuer également un second portrait, celui du doge Augustino Burba Rigo.

Le second graveur, Silvestre Van Parys, originaire de Paris, eut une carrière plus modeste que le premier. Il était à Anvers en 1546, quand il reçut l'autorisation de faire paraître certaine publication. Il est l'auteur d'un portrait du bey de Tunis et également de la reproduction d'un projet, exécuté par Cornelis Floris, pour un mémorial funéraire en l'honneur de Jérôme Cockxs.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Baron P. HOLVOET.

BIBLIOTHÈQUE

Liste des publications reçues depuis le 9 Avril jusqu'au 7 Juin 1925.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

CH. VERLINDEN.	M. le prof. Victor Brants.
ID.	Le premier projet d'expédition coloniale belge.
EDW. F. STRANGE.	The panelled rooms. The boudoir of Madame de Serelly.
A. J. J. DELEN.	Histoire de la gravure dans les anciens Pays-Bas et dans les provinces belges des origines jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.
ROBERT FARRER.	La station néolitique de Bonne-Fontaine en Basse-Alsace.
ID.	Burbach. Le Burbachien et deux nouvelles stations du paleolithique inférieur en Basse-Alsace.
LÉON VANDER ESSEN.	Correspondance d'Ottavio Mirto Frangipani, premier nonce de Flandre.
Dr URSMER BERLIERE	Lettres de Clément VI.
W. F. H. OLDEWELT.	Rekeningen van de illustere Lieve Vrouwe Broederschap (1330-1375).
EUGENIO OLIVERO.	Il castello e la casa forte di S. Giorio in Val di Susa.

R. A. S. MACALISTER. The present and future of Archæology of Ireland.

F. A. SCHAEFFER. La nécropole gallo-romaine de Stephansfeld. Brumath.

CH. VANDEN BORREN. Il ritorno d'Ulisse in patria de Claudio Monteverdi.

PAUL ROLLAND. Les Sources de l'histoire de Malines aux archives de l'Etat à Anvers.

L. VERRIEST. Coutumes de la ville de Tournai.

MARCEL DE PUYDT. Les emplacements d'habitations protohistoriques de la bruyère de Neerhaeren.

ID. Le fond de cabane néolithique découvert à Liège.

ID. Fonds de cabanes de la Hesbaye. Groupe de Granchamp.

ID. Emplacement d'habitations préhistoriques en Hesbaye.

ID. Fonds de cabanes néolithiques du Niva et de Bassenge.

ID. Le village des tombes.

ID Notes sur une partie de crâne humain trouvée près de Pépinster.

ID. Sépulture néolithique à incinération à Neer-Haeren.

ID. L'atelier néolithique de Rullen.

ID. Notes sur quatre instruments en pierre.

ID. Notes et constatations relatives à des gisements de silex taillés.

ID. Au sujet de poignards de l'âge de la pierre.

ID. Quelques découvertes de silex taillés à Epinois, Engis, etc.

ID. Antiquités préhistoriqnes trouvées sur le territoire de la ville de Liège.

ID Notes sur les découvertes d'objets préhistoriques.

ID Survivances ethnographiques. Silex taillés recueillis au Val-Benoit,

MARCEL DE PUYDT.	Hache acheuléenne d'Argenteau.
ID	Excursion à Liège et Sainte Gertrude. Notice.
ID.	Atelier néolithique de Rullen et découvertes faites sur le territoire de Fouron-Saint-Pierre.
ID.	Notice catalogue sur les antiquités préhistoriques du Musée de Liège.
ID.	Idem. Premier supplément.
MARCEL DE PUYDT et JEAN SERVAIS.	Contribution à l'étude du Condroz préhistorique dans la province de Liège.
DE PUYDT, HAMAL ST ANDRIN et SERVAIS.	Liège paléolithique. Le gisement de Sainte Walburge dans le limon Hesbayeu.
ID.	Idem. Note complémentaire. N° 1.
ID.	Mélanges d'archéologie préhistorique.
J. CHALON et M. DE PUYDT.	A propos du Swastika de Spy.
Dr BAMPS et M. DE PUYDT.	Hache du type acheuléen trouvée à Courange.
JEAN CAPART.	Thèbes. La gloire d'un grand passé.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES.	Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques. Bulletin. 5e série, tome XI. n° 3. Classe des Beaux-Arts. Bulletin, tome VII. Nos 2-3. Annuaire 1925
ID.	La Revue documentaire. 1e année. n° 4.
ID.	Académie royale de médecine de Belgique. Bulletin. Ve série. Tome V, n° 2.
MALINES.	Mechlinia. Chronique mensuelle d'archéologie. 4e année. Nos 5, 6, 7.

GAND. Jaarboek 1925.
Verslagen en mededeelingen.
Februari en Maart 1925.

ARLON. Institut archéologique du Luxembourg.
Bulletin trimestriel. 1e année, nº 2.

PARIS. Société nationale des Antiquaires de France.
Bulletin. 2e trimestre 1924.

ID. Polybiblion.
Partie littéraire, tome CLXII. 4e livr.
Partie technique, tome CLXV. 4e livr.

ID. Société de Saint Jean.
Notes d'art et d'archéologie. 29e année. Nº 2.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Nouvelle série 1925. Nº 2.

PERIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin, tome LII. 1e livre.

LA HAYE. Genealogisch heraldisch Genootschap « De Nederlandsche Leeuw ». Maandblad XLIIIe jaargang.
nos 4-5.

ROME. Institut historique belge de Rome.
Bulletin. 4e fascicule.

STOCKHOLM. Kungl. vitterhets historie och antikuitets akademiens.
Handlinge 34 Delen. 3 Folgden. Hafte 6.

GOTENBOURG. Goteborgs och Bohuslaus forminnesföremings.
Tidskrift 1923 v. 1924.

MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos. Tercero epoca. Ano XXVIII Julio a Septiembre. Octubre a Deciembre de 1924.

PALMA. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti. Febrer-Marc de 1925.

WIESBADEN. Verein fur Nassauische altertumskunde und geschichtsforschung.
Nassauische Annalen 46 Band 1. Heft.
Nassauische Heimatblather 25 jahrg nr 3/4.

NEW-HAVEN The Connecticut Academy of arts and sciences.
Transactions. Volume 27. April 1925.

NEW-YORK. The metropolitan museum of arts.
Bulletin. Volume XX. Number 4.

CAMBRIDGE. Peabody museum of american archaeology and ethnology. 58n Report.

RIO-DE-JANEIRO. Museu Nacional.
Boletim Vol. I. nº 5.

DAMAS. Académie arabe.
La Revue. 5e année nº 2.

CALCUTTA. Archaeological survey of India.
Memoirs nº 13.

MANDALAY. Epigraphia Birmanica.
Vol. I. part 1-2. — Vol. II. part 2.

3º CATALOGUES ET JOURNAUX.

ROME. Casa editrice « Optima ».
Edizione del 1925.

BOMA. Bestetti et Tumminelli.
Revues et livres d'art.

LEIPZIG. K. F. Koehler.
Antiquariats-Katalog. 17. Architektur. Archäologie.

ID. Karl W. Hiersemann.
Kunstgeschichte. Katalog 549.

FRANCFORT. Rütten & Loening.
Die skulpturen des Zeustempels zu Olympia.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU DIMANCHE 26 JUILLET 1925.

La séance s'ouvre à 2 heures dans les locaux du Palais des Académies à Bruxelles, sous la présidence de M. le baron P. Holvoet, président.

Sont présents : MM. Soil de Moriamé, vice-président, Donnet, secrétaire, Rolland, secrétaire adjoint.

MM. Paris, Visart de Bocarmé, Destrée, membres titulaires

MM. Poupeye, De Ridder, vicomte Terlinden, chanoine Lefèvre, baron Kervyn de Lettenhove, chevalier Lagasse de Locht, abbé Philippen, Michel, Bautier, Delen, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion :

MM. Dilis, trésorier, Cassier, Tahon, Stroobant, Dr Van Doorslaer, Kintsschots, Van Ortroy, Comhaire, membres titulaires.

Mgr. Lamy, MM. Coninckx, chevalier de Schaetzen, De Puydt, Van den Borren, membres correspondants regnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 7 juin 1925 est lu et approuvé sans observations.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Loriquet, conservateur de la Bibliothèque de Reims, qui remercie pour la promesse d'envoi des publications de l'Académie.

M. la chanoine Jansen O.P., président du Congrès d'archéologie de Brecht, demande que l'Académie se fasse représenter à cette réunion scientifique. M. Stroobant est désigné à cet effet.

L'Institut international d'anthropologie envoie le programme du congrès qui aura lieu à Strasbourg

M. le président donne lecture d'une lettre de l'imprimeur qui

réclame le payement urgent du montant de sa facture. Celle-ci se monte à fr. 10.772,85. Le trésorier lui a payé récemment fr. 2.500,— premier montant des cotisations ; il versera dans quelques jours un second montant de fr. 1.500 de même provenance. Il a transmis également à l'imprimeur les fr. 3.000, subside de la Fondation Universitaire. L'Académie à l'unamnité décide que pour payer le solde de frs. 3.772,85, dû à l'imprimeur, le trésorier sera autorisé à réaliser une partie des fonds appartenant au capital de l'Académie, d'un montant équivalent à la somme à payer.

Des félicitations sont adressées à M. le baron G. Holvoet, gouverneur de la province d'Anvers, qui vient d'être promu commandeur de l'ordre de la Couronne et à M. l'abbé Daniels, promu officier de l'ordre de Léopold.

M. le président souhaite ensuite la bienvenue à M. le chanoine Lefèvre qui pour la première fois assiste à une séance.

M. le vicomte Terlinden fait hommage à l'Académie d'un exemplaire du catalogue illustré de l'exposition qui récemment a été organisée à la Bibliothèque royale de Belgique et qui comportait les documents historiques se rapportant au règne de Philippe II. D'autres expositions du même genre suivront.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des publications parvenues à la Bibliothéque pendant les mois de juin et juillet et appelle l'attention sur le nombre considérable d'hommages d'auteurs.

M. le baron Kervyn de Lettenhove rappelle le legs fait au musée d'Anvers des tableaux de la baronne Baut de Rasmon. Parmi ceux-ci se trouve une œuvre attribuée à van Dyck et à Fyt qui a subi de nombreuses péripéties. Volée par un protégé ingrat, il fut retrouvé plus tard et après le décès de la testatrice donna lieu à un curieux procès au sujet de sa qualité contestée de portrait de famille. M. le baron Kervyn croit que l'enfant peint par l'artiste est une jeune fille appartenant à la famille della Faille.

M. Destrée, au sujet de la récente communication de M. le Dr Van Doorslaer, relative à la fabrication de tapisseries à Malines, n'est pas d'accord avec lui sur l'attribution à cet atelier de la tenture représentant la Vierge du Sablon. La comparant à d'autres pièces fabriquées à Bruxelles, il assure qu'elle aussi provient d'un atelier de cette ville.

M. le chanoine Lefèvre rappelle les origines de la bibliothèque de l'abbaye d'Averbode. Quoique qu'on trouve trace déjà de la possession de manuscrits au XIIIe siècle, ce n'est cependant qu'à partir du XVe siècle que l'on peut prouver l'existence d'une bibliothèque réelle. Dès lors les comptes permettent d'établir régulièrement les achats de livres, les frais de reliure, le coût des installations, etc. Atteinte à diverses reprises par des incendies et des pillages, la bibliothèque fut définitivement dispersée à la révolution française.

M. Destrée soumet encore une gravure représentant une riche pièce d'orfèvrerie anversoise du XVIe siècle, un coquillage, monté et encadré dans une armature d'argent. Elle est offerte en vente par les Soviets russes.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Baron P. HOLVOET.

BIBLIOTHÈQUE

Liste des publications reçues pendant les mois de Juin et Juillet 1925.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

EUG. LEFEVRE PONTALIS. Essai sur quelques particularités des églises romanes bénédictines

ID. Ecole nationale des chartes. Leçons d'ouverture des cours d'archéologie du moyen-âge.

ID. L'école du Périgord n'existe pas.

ID. L'école orthodoxe et l'archéologie moderniste.

ID. Les influences normandes au XIe et au XIIe siècles dans le Nord de la France.

ID. Le donjon quadrilobé d'Ambleny.

ID. Comment doit-on rédiger la monographie d'une église ?

ID. Le prétendu style de transition.

ID. A travers le Beauvoisis et le Valois.

ID. Soissons. Guide archéologique.

ID. Répertoire des architectes, maçons, sculpteurs, charpentiers et ouvriers français au XIe et au XIIe siècles.

EUG. LEFEVRE PONTALIS. L'architecture gothique dans la Champagne méridionale.

ID. Étude sur les ogives toriques à filet saillant.

ID. Les plans des églises romanes bénédictines.

ID. Le déambulatoire Champenois de Saint-Martin d'Étampes.

ID. Les fondations des façades de la cathédrale de Chartres.

ID. Les architectes et la construction de la cathédrale de Chartres.

ID. Les niches d'autel du XIIe siècle dans le Soissonais.

ID. Les clochers du XIIIe et du XVIe siècles dans le Beauvoisis et le Valois.

ID. Les origines des gables.

ID. A quelle époque faut-il rattacher l'église de Beaulieu ?

ID. Les dates de Saint-Julien de Brioude.

ID. Les fondations des façades de la cathédrale de Chartres.

ID. Les puits des saints Forts et les cryptes de la cathédrale de Chartres.

ID. Le caveau central de la crypte de Saint Denis.

ID. Etude sur la date de la crypte de Soissons.

ID. L'origine des tailloirs ronds et octogones au XIIe siècle.

ID. L'orgine des arcs-boutants.

ID. Deux monuments du musée de Vich.

ID. Etude sur les chapiteaux de l'église de Chivy.

ID. La question de Morienval.

ID. Le style de transition.

EUG. LEFEVRE PONTALIS. Les caractères distinctifs des écoles gothiques de la Champagne et de la Bourgogne.

ID. Les voûtes en berceau et d'arêtes sans doubleaux.

ID. Les clochers du Calvados.

ID. Les nefs sans fenêtres dans les églises romanes et gothiques.

ID. Etude archéologique sur l'église de la Madelene de Chateaudun.

ID. L'église de Fresnay-sur-Sarthe.

ID. L'église de Chaudardes.

ID. L'église Notre-Dame du Thor.

ID. L'abbaye du Moncel.

ID. L'église du Chars.

ID. L'église de La Celle Bruère.

ID. L'église abbatiale d'Evron.

ID. L'église de Villeneuve-sur-Yonne.

ID. Saint Hilaire de Poitiers. Etude archéologique.

ID. L'église abbatiale du Ronceray d'Angers.

ID. L'église de Cormeilles-en-Vexin.

ID. Saint Paul de Narbonne. Etude archéologique.

ID. L'église de Cerny-en-Laonnois.

ID. L'église de Creil.

ID. L'église de Jazéneuil.

ID. Les campagnes de construction de Notre Dame d'Etampes.

ID. L'église de Chatel-Montagne.

ID. Les façades successives de la cathédrale de Chartres.

ID. Les influences poitevines en Bretagne et l'église de Pont-Croix.

ID. La cathédrale de Coutances.

ID. L'église de Triel.

EUG LEFEVRE-PONTALIS.	L'église de Saint-Germain des Prés.
ID.	L'église de Taverny.
ID.	Histoire de la cathédrale de Noyon.
ID.	Notice historique sur l'église St-Gervais de Pontpoint.
ID.	Nouvelle étude sur les façades et les clochers de la cathédrale de Chartres.
EUG. LEFEVRE-PONTALIS et JARRY.	La cathédrale romane d'Orléans
ID.	La cathédrale romane d'Orléans, d'après les fouilles de 1890.
LE Mis DE BEAUCHESNE et LEFEVRE PONTALIS.	Le château de Lassay.
ID.	Le château de Lassay. Étude historique et archéologique.
DE FOSSA et LEFEVRE PONTALIS.	Le manoir du Tortoir.
GUSTAV INDREBO et OLUF KOLSRUD.	Laerde brev fraa og til P. A. Munch.
ROBERT FARRER.	Les éléphants, hippopotames et l'homme de l'Alsace quartenaire.
ALBERT HOUTART.	Les Espagnols nains continentaux.
FERNAND DONNET.	Compte-rendu analytique des publications. Décembre 1924 et Janvier 1925.
ID.	Rapport sur l'exercice 1924.
BARON HOLVOET.	Un curieux conflit au XIIIe siècle
Jos. CASIER.	Un collier de gilde aux armes d'abbés de Baudeloo.
E. J. SOIL DE MORIAMÉ.	Reglement des sœurs de l'hôpital Notre Dame à Tournai.
Dr VAN DOORSLAER.	La fabrication de tapisseries artistiques à Malines.
ID.	L'ancienne industrie du cuivre à Malines.
ADOLPHE HOCQUET.	Le maître de Flémalle. Quelques documents.

PAUL ROLLAND.	Notes de chronologie tournaisienne.
ID.	L'âge des églises romanes de Tournai.
ID.	Bibliothèque. Rapport annuel.
P. D. SAKELLAPIOU.	Ektesis peri tòn Kata to etos 1924 ypo tès arkaologikès étaireias pepragmenòn.
ERIC MACLAGAN.	Catalogue of Italian plaquettes.
ID.	Catalogue of the Schreiber collection. Enabels and glass.
A. F. KEDRICK.	Catalogue of Muham Madan textiles of the medieval periode.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES.	Société royale belge de géographie. Bulletin. 49e année, fascicule 1.
ID.	Académie royale de médecine de Belgique. Bulletin. Ve Série, tome V, n° 3, 4.
ID.	Académie royale de Belgique. Classe des Beaux-Arts. Bulletin tome VII, nos 4 & 5. Classe des lettres et des Sciences morales et politiques. Bulletin. 5e Série, tome XI, nos 4 & 5.
ID.	Société royale de numismatique. Revue belge de numismatique. 77e année. 1e & 2e livr.
ARLON.	Institut archéologique du Luxembourg, Bulletin trimestriel n° 1 & 3.
MALINES.	Mechlinia. Chronique mensuelle d'archéologie, histoire, etc. 4e année, n° 8, 9 & 10.
LIÈGE.	Institut archéologique liègeois. Chronique archéologique du pays de Liège. 16e année, n° 3.
TONGERLOO.	Analecta Praemonstratensia. Tomus I. Fasciculus 3.

GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. April 1925.

PARIS. Académie des Inscriptions et belles-lettres.
Comptes-rendus des séances 1925. Janvier-Février.

ID. Polybiblion. Revue biographique universelle.
Partie technique. CLXV^e vol. 5e & 6e livr.
Partie littéraire. CLXIII^e vol. 5e & 6e livr.

ID. L'amour de l'art.
5e année, n° 12-7e année, n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6.

ID. La Renaissance de l'art français et des industries de luxe.
8e année, n°s 1, 2, 4, 3, 7.

ID. Ministère de l'Instruction publique et des Beaux Arts.
Comité des travaux historiques et scientifiques.
Congrès des Sociétés Savantes 1921-1922 Bulletin.
Bulletin archéologique. Année 1923. 2e livraison.

ID. Bibliothèque d'art et d'archéologie de l'Université de Paris.
Repertoire d'art et d'archéologie 1923.

ID. Société française d'archéologie.
Bulletin monumental, 84e volume.

METZ. Gesellschaft fur Lothringische geschichte und altertumskunde Jahrbuch. Jahrgang XXVI-XXVII et XXVIII.
Tafeln, Karten en Tabellen.
Erganzungsheft V.

ID. Académie nationale. Mémoires, 4e serie. 3e et 4e année.

ID. Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine.
Annuaire. Tome XXIX et XXXII.

BAR-LE-DUC. Société d'histoire et d'archéologie,
Annuaire. Tome XXX et XXXI.

NANCY. Académie de Stanislas.
Mémoires. 6e série. Tomes XIX, XX et XXI.

CAEN.	Société des antiquaires de Normandie. Bulletin. Tome XXXV.
EVREUX.	Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. Recueil des travaux. VIIIe partie. Tome I.
MONTPELLIER.	Société archéologique. Mémoires. Deuxième série, tome IX. 1^r fascicule.
LIMOGES.	Société archéologique et historique du Limousin. Bulletin, tome LXXI.
SAINT-OMER.	Société des antiquaires de la Morinie Bulletin historique. 71e année, 267e livraison.
SAINTES.	Société des archives historiques. Revue de Saintonge et d'Aunis. XLIe vol. 5e et 6e livraisons.
VALENCE.	Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. Année 1925. 225e et 226e livraisons.
AMIENS.	Société des antiquaires de Picardie. Bulletin trimestriel. Année 1924. N°s 2,3,4.
TOULOUSE.	Société archéologique du Midi de la France. Bulletin Nouvelle série. N° 46.
AIX-EN-PROVENCE.	Académie des siences, agriculture, arts et belles-lettres. Séance publique 1924. Rapport sur le fonctionnement du musée Arbaud. 1923-1924.
MACON.	Académie de Macon. Annales 3e série, tome XXII.
LYON.	Bulletin historique du diocèse de Lyon. Nouvelle série, n° 3.
PERIGUEUX.	Société historique et archéologique du Périgord. Bulletin, tome I-II, 2e livraison.
LA HAYE.	Genealagisch heraldisch Genootschap « De Nederlandsche Leeuw ». Maandblad XLIIe jaarg. n° 6-7.

GRONINGUE. Tijdschrift voor geschiedenis.
40ste jaargang. Aflevering 3.

PALMA. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti. Abril de 1925.

CAMBRIDGE. Antiquarian Society.
Proceedings. Volume XXVI.

CRACOVIE. Wydawnictwo Polskiej Akademji Umiejetnosci.
Prace komisji historji sztuki. Tom II, zeszyt II, Tom III. zeszyt I, Tom I, zeszyt II & I.
Zabytki sztuki W. Polsce I.
Indeks. osob. miejscowsci i Rzeczy Tom I & II & IX.
Sprawozdania komisye do Badonia historji zztuki, W. Polsce. Tom IX zeszyt III & IV.
Waterjaly antropologiezno archeologiezne e ethnografiezne. Tom XIV.
Prace e niakerjaly antropolaziezno archeologiczne e ethnograficzne. Tom III.

GENÊVE. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. tome IV. livraisons 9 & 10.

COPENHAGEN. Kongelige Nordiske Oldskrift Selskab.
Aarboger for Nordisk. Oldkyndighed og historie 1923 III R. 13 B.

LEIPZIG. Sächsische Akademie der Wissenschaften.
Philologisch historische klasse.
Berichte über der Verhandlungen. 76 Band. Heft 1-2-3-4.
Abhandlungen der philologisch historischen klasse. XXXVIII Band. nº 1.

BERKELEY. University of California.
Publications in American Archaeology and ethnology.
Vol 17, nos 5 & 6. Vol. 21, nos 1, 2 & 3.

PHILADELPHIE. American philosophical Society.
Proceedings. Vol. LXIII, nos 2 & 3.

BOSTON. American Academy of Arts and Sciences.
Proceedings. Vol. LIX, nos 16 & 17.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.
Report of the United States National Museum. 1924
Bureau of American ethnology. 38th annual report

NEW-YORK. Metropolitan Museum of Art.
Bulletin. Vol. XX, nos 5 & 6.

MADRAS. South Indian epigraphy.
Annual report. Till 31st March 1924.

DAMAS. Académie arabe,
La Revue, 5e année, no 3.

GORÉE. Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale française.
Bulletin, tome VIII, no 1.

3e CATALOGUES ET JOURNAUX.

BOSTON. The Christian Science Monitor.
Vol. XVII, no 170.

PARIS. Letouzey et Ané.
Ouvrages en cours de publication.

LEIPZIG. K. F. Koehler, Antiquariats-Katalog. Neue folge 19.
Altertumskunde.

BERLIN. Otto Elsner. Catalogue.
Die Teufel des Avesta.

ESSLINGEN. Paul Néff.
Adressbuch der Kunst.

COLOGNE Creutzer.
Nachlafs M. J. Röntz. Dusseldorf. Der Rhein.

BIBLIOTHÉQUE

Liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois d'Août et Septembre 1925.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

CH. TERLINDEN.	Souvenirs d'un officier autrichien sur les campagnes de la révolution brabançonne et de la révolution française en Belgique.
—	La Belgique sous les Habsbourg d'Espagne. Règne de Philippe II. Exposition.
CH. VANDEN BORREN.	La musique pittoresque dans le manuscrit 222 de la Bibliothèque de Strasbourg.
MAURICEVAN HANDENARD.	La vallée de la Dendre en Hainaut.
JOSEPH DESTRÉE ET PIERRE BAUTIER.	Les heures dites Da Costa.
VON POST, VON WALTERSTORFF & LINDQUIST.	Bronsaldersmanteln.
F. A. SCHÆFFER.	Les poteries en terra sigillata romaines trouvées en Alsace.
CH. VANDEN BORREN.	Deux recueils peu connus d'Orlande de Lassus,
SIR HERBERT G. FORDHAM.	John Ogilby. His « Britannia » and this British itineraries of the XVIIIe century.

J. A. GORIS. Etude sur les colonies marchandes méridionales à Anvers, de 1488 à 1567.

DOM ROMBAUT VAN DOREN O. S. B. Etude sur l'influence musicale de l'abbaye de Saint-Gall (VIIIe au XIe siècle).

A. ERENS O. P. Tongerloo en 's Hertogenbosch. De dotatie der nieuwe bisdommen in Brabant 1559-1596.

G. PRIMS. Geschiedenis van het Antwerpsche Turfambacht (1447-1863).

P. F. LEFÈVRE O. P. L'abbaye Norbertine d'Averbode pendant l'époque moderne (1591-1797). T. I.

H. LAMY O. P. L'abbaye de Tongerloo depuis sa fondation jusqu'en 1263

R. HOORNAERT. Sainte Thérèse écrivain.

B VAN DER SCHELDEN. La Franc-Maçonnerie Belge sous le régime autrichien 1721-1794.

G. RIJCKMANS. Les formes nominales en babylonien.

VITT. FACCHINETTI O. F. M. San Francisco d'Assisi.

G. H. LAMOTT, S.T.O. History of the archdiocese of Cincinnati. 1821-1921.

J. CALBRECHT. De oorsprong der Sinte Peetersmannen.

E. VAN CAUWENBERG. Les pélerinages expiatoires et judiciaires dans le droit communal de la Belgique au moyen-âge.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES. Commission royale des monuments et des sites. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. LXIIIe année. 2e fascicule.

GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie. Verslagen en mededeelingen. Mei-Juni-Juli 1925.

LOUVAIN. Université catholique. Annuaire 1915-1916-1917-1918-1919. Receuils des travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie. 12 vol.

PARIS. Académie des inscriptions et belles-lettres.
Comptes-rendus des séances. 1925. Mars-Mai.

ID. Polybiblion.
Partie technique, tome CLXV, livr. 7 8-9.
Partie littéraire, tome CLXIV, livr. 1-2-3.

ID. La Renaissance de l'art français et des industries de luxe, 8e année, nº 8 & 9.

ID. L'amour de l'art.
6e année, nº 7 & 8.

ID. Société nationale des Antiquaires de France.
Bulletin. 3e & 4e trimestre 1924.
Mettensia VIII.

ORLEANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Bulletin. Tome XX. nº 223.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Nouvelle série. Juillet 1925, nº 3.

AVESNES. Pro Nervia. Revue historique et archéologique du pays des Nerviens.
Tome II, 2e livraison.

STRASBOURG. La vie en Alsace.
1925. Numéro 8

PERIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin. Tome LII, 3e livraison.

ROME. R. Accademia Nazionale dei Lincei. Atti.
Vol. XXI, fasc 10-11-12.

DUBLIN. Royal Society of antiquaries of Ireland.
Journal. Vol. LV. part. 1.

HEIDELBERG. Gesellschaft der freunde der Universtât und von historisch philosophische verein. Neue Heidelberger Jahrbücker 1925.

ROTTERDAM. Museum van oudheden.
Verslag 1924.

LA HAYE. Genealogisch heraldisch Genootschap « de Nederlandsche leeuw ». Maandblad. XLIIIe Jaargang nº 8 & 9.

PALMA. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti. Maig. Juny. Jultol de 1925.

STOCKHOLM. K Vitterhets historie och antikuitets Akademien.
Forvännen 1924.
Monografiserien n° 15.

MOSCOU. Acta Universitatis. Voronegiensis.
Tomus I.

DAMAS. Académie Arabe.
La Revue, 3e année nos 4-5-6-7.

DAKAR. Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale Française.
Bulletin. Tome VIII, n° 2.

NEW-YORK. The metropolitan museum.
Bulletin. Volume XX, number 7, 8, 9.

NEW-HAVEN. The Connecticut Academy of arts and sciences.
Transactions. Vol. XXVII.

CINCINNATI. Museum association.
44th Annual report.

PHILADELPHIE. American Philosophical Society.
Transactions. Vol. XXII, part. 5.

CALCUTTA. Archeological survey of India.
Memoirs n° 20 & 27.

JERUSALEM. Kirjath Sepher.
Quarterly bibliographical review II 2.

3e CATALOGUES ET JOURNAUX.

BRUXELLES. Folklore brabançon. Bulletin.

BOSTON. The christian Science Monitor.
Vol. XVII. N° 226.

LEIPZIG. Karl W. Hiersemann.
Katalog 555. Afrika.

BERLIN. Dietrich Reimer. (Ernst Vohsen.)
Kunst und Kulturses geschichte.

En Ligerie

Rapport
à l'Académie royale d'Archéologie de Belgique sur le Congrès archéologique de France tenu à Blois du 18 au 23 mai 1925.

MONSIEUR LE PRÈSIDENT,

MESSIEURS,

Le quatre-vingt-huitième Congrès de la Société française d'archéologie s'est tenu, à Blois, avec un succès que nous nous faisons le devoir et le grand plaisir de reconnaître, en en félicitant dès l'abord, ses organisateurs.

Leur préoccupation obligée et bien naturelle fut de déterminer par les caractères de l'école de l'Anjou, de l'architecture médiévale, si l'ancien Blésois peut être rattaché à l'art de cette région.

Mais l'histoire des premiers temps de la Renaissance sur les bords de la Loire, elle aussi, a forcément requis la très sérieuse attention du Congrès.

Tout au moins ces deux questions ont-elles été souvent soulevées lors des débats en séances et pendant la visite des monuments. Abordons tout d'abord la question angevine. Nous reprendrons celle de la Renaissance à la fin de ce rapport.

Logiquement les défenseurs les plus éloquents de l'école furent les

savants chercheurs de l'Anjou. C'est trop naturel, car toujours et bien à tort, les préoccupations régionales se font jour dans les raisonnements que l'on entend en pareille occurence. Ils se trouvèrent servis par la parole autorisée du docteur Frédéric Lesueur, le savant historien du château de Blois.

Les archéologues estiment avec raison ses beaux travaux d'une érudition si sure et si méthodique.

L'opinion adverse eut comme tenants le distingué vice-directeur de la Société française, M. Deshoulières, qui défend à ce sujet et avec acquit les idées de feu le regretté savant que fut Eugène Lefevre Pontalis, et M. Banchereau, conservateur du musée d'Orléans. Ces questions d'écoles sont extrèmement délicates à résoudre ; elles donnent lieu à des controverses souvent marquées au coin de l'esprit de clocher ; toujours elles se font par des appréciations sur lesquelles l'accord se produit difficilement.

Pour qu'il y ait une école d'architecture bien caractérisée, il faut qu'il y ait des matériaux spéciaux, que le pays soit isolé ou l'ait été, soit par sa situation, soit par des circonstances politiques, et que les caractères ethniques de la race y prédispose les artistes.

L'Auvergne. l'an dernier, nous avait montré pareilles données et semblable résultat de ces conditions d'élaboration.

Nous avons eu bien soin alors de vous marquer les caractères très spéciaux de cette architecture auvergnate médiévale dont les monuments ont comme matériaux principaux, des pierres de grès et de lave, comme exécutants des artistes nés dans un pays aux hommes brachycéphales isolés par leurs montagnes des contrées voisines. En Anjou, il n'en est plus de même.

Le pays produit une pierre tendre, friable, permettant des sculptures refouillées, mais ce matériau étant peu résistant, a obligé le constructeur à une structure développée, massive, pour éviter l'écrasement des murailles et le flambement des supports.

Cette pierre n'est pas particulière à la région et se retrouve dans les pays voisins. De plus l'Anjou n'est pas limité géographiquement. Bref les conditions matérielles semblent faire difficulté à admettre une personnalité suffisamment distincte à ses monuments tout remarquables soient ils, et à en faire une école distincte de celle de la France centrale.

D'autre part la Sologne avec ses marais et son limon argileux a amené ses habitants à fabriquer des briques, en Beauce c'est différent, avec ses carrières de craie durcie de saint André dans le Vendomois, de Bourré, dans le Blésois et de calcaire dur de Pontlevoy, dans le même arrondissement Voilà bien des matériaux différents et très faciles à travailler. Les soubassements sont faits en Pontlevoy, les murs en briques ou en pierres de craie, les chapitaux de même et voilà comment nous y avons observé des morceaux magnifiques de sculpture faits généralement en craie marneuse blanche ne prenant pas la patine et absolument fraiche, même alors qu'elle date de nombreux siècles.

Tendre ou demi dure, elle se laisse rayer par l'ongle et a, ce pendant, une résistance remarquable. Sa charge d'écrasement varie entre 50 et 120 kilogrammes tandis que le calcaire de Pontlevoy va jusqu'à 420 kilogs.

Celui çi donne des assises de quarante à cinquante centimètres de hauteur,tandis qu'avec la craie du Blésois tous les genres d'appareils sont possibles, puisque les bancs vont jusqu'à deux mètres cinquante d'épaisseur et parfois, à Bourré, jusqu'à trente ou quarante mètres de puissance.

De pareilles conditions de travail devaient amener les constructeurs à produire des monuments robustes, massifs. Ils sont du éviter les conceptions aux masses raréfiées des architectures de la Bourgogne et de l'Ile de France, car pareilles formes auraient amené des écrasements.

Instruit de ces faits, Viollet le Duc n'admettait pas l'existence d'une école de l'Anjou qu'il comprenait dans l'école de l'Ile de France, du Domaine royal.

Auguste Choisy rattachait Saint Martin de Tours comme Germigny-les-prés, à l'époque romane, à l'Auvergne ; mais à la période gothique, il faisait observer que l'Anjou avait adopté dès le milieu du XIIe siècle, le décor ogival en proscrivant l'arc boutant, en demeurant attaché aux procédés d'équilibre de la voute de l'époque romane et en subordonnant ses plans aux conditions de la butée directe des voutes. En essayant d'éluder l'emploi de l'arc boutant, il croyait qu'on y avait été conduit à une architecture

mixte ou il admettait l'influence demi byzantine, demi gothique dont le type est d'après lui, la cathédrale d'Angers.

C'était une opinion. Elle n'est plus admise de nos jours. Robert de Lasteyrie englobait tout le Blesois dans l'Ile de France, bien que de son temps Anthisme saint Paul voulait en faire une école spéciale. Il la rattachait aux architectures du Poitou, du Limousin et du Perigord et la qualifiait « école ligerienne ».

Avec le savant conservateur du musée du Trocadero, M. Camille Enlart, on apprécie méthodiquement la question.

Pour lui, il y a l'école du Poitou à laquelle appartient le Blésois à l'époque romane. Elle s'étend à la période ogivale et devient l'école du sud ouest. L'Anjou y est partie, mais ne la domine pas par une influence magistrale.

Les caractères de pareille école sont d'ailleurs assez difficiles à préciser et M. Deshoulieres a même conclu au congrès qu'elle n'en avait pas de spéciaux.

La prudence doit nous guider après que M. Brutails nous a mis en garde contre l'abus des notions scientifiques en archéologie et les dangers de la création d'écoles mixtes, — un des nôtres a même ajouté qu'en admettant l'existence de celles ci, il n'y plus d'archéologie possible ! — tant les influences, les échanges se sont croisés entre les différentes contrées non seulement de la France, mais de toute l'Europe.

Gardons nous donc de pareille solution en créant pour la Sologne et la Beauce, une école alors qu'elles sont si différentes entr'elles.

Il est juste, en terminant que nous fassions part des caractères que donne au Blésois, le distingué et érudit archéologue qu'est le docteur Fréderic Lesueur. Il discerne dans l'histoire de l'architecture blésoise deux périodes, l'une de formation, l'autre qui commence à la fin du XIIe siècle Il y existe un mode de remplissage des entrevous par des pierres posées sur plan vertical parallèles aux murs goutterots, qui est très particulier. C'est une pratique de métier du maçon peu répandue ailleurs Les voutes sont bombées et pourvues de huit nervures dont quatre liernes avec des tiercerons reliant les membrons, les doubleaux aux arcs ogifs.

Les murs sont épais, perçés de fenêtres étroites pour que la muraille conserve sa force et sa résistance.

Les églises ont le plus souvent une seule nef, comme Saint-Georges-des-Bois, Fontaine-en-Sologne, Noyers, Chateauvieux, Memetou-sur-Cher, Courmenin, Romorantin modifiée au XIIe siècle.

La belle église de Vendôme a trois nefs presque de même hauteur. Dans ces édifices, l'abside est souvent à chevet plat ou à *chorus* sans ambulacre.

Nous avons étudié presque tous ces édifices, mais avant tout une mention très spéciale est due à la délicieuse chapelle de Saint Lazare à Noyers.

Classée parmi les monuments historiques. intéressante au premier chef pour l'histoire de France, appartenant à un riche propriétaire héritier d'un grand nom, mais qui l'oublie en même temps que son devoir envers sa terre natale, cette chapelle tombe en ruines.

Faute d'un peu d'argent, les monuments historiques n'y peuvent rien,enserrés qu'ils sont par la compression des dépenses, conséquence fatale du resserrement du budget ; le propriétaire n'en ayant pas cure. cet important morceau d'Art se meurt.

Un de ces jours nous apprendrons sa chute et la France aura un témoin de sa gloire en moins. Abandonnée à la Révolution, la chapelle a servi de grange, d'étable et de nos jours, elle est abandonnée, bien que ce soit le plus charmant morceau d'architecture qu'on nous ait montré dans le Blésois.

Il est situé près de Saint Aignan ou sa voisine, l'église de ce joli bourg,n'a pas été négligée et est bien et dignement conservée. C'est un bel édifice du XIIe siècle à trois nefs couvertes en berceau avec cul de four sur le *chorus*.

Une coupole est à la croisée, portée sur trompes d'angles. Ce qui est plus intéressant, ce sont les marques des progrès successifs de la voutaison sur nervures, d'abord lourdes et ensuite de plus en plus légères, comme des essais et un affranchissement final, tout une filiation des formes de ce membre important de la technique constructive du moyen-âge.

L'ancienne abbatiale de Saint Lomer à Blois est plus intéressante encore. C'est une magnifique nef ou nous avons remarqué au

moins cinq campagnes différentes. Nous pensons que la majeure partie date de 1138, que les constructions ont du recevoir une toiture provisoire à hauteur du triforium et soumettons cette idée aux recherches des archéologues blésois qui sauront en faire sortir la vérité.

Lavardin nous a montré sa belle église du XIIe siècle, couverte en bois avec ses piliers ornés de magnifiques fresques romanes rivales et voisines de celles qui rendent si importantes pour l'histoire de l'Art, les vestiges qui ornent la chapelle de Saint Gilles à Montoire avec son plan tréflé et son ordonnance rappelant la chapelle de Galla Placidia à Ravenne, rivales enfin des peintures de la crypte de l'église de Saint Aygnan.

La belle nef de Selles sur Cher nous a montré ses curieuses sculptures des murailles extérieures de ses chapelles absidiales. L'église de Suevres, Saint Christophe, son beau pignon que je crois remonter jusqu'aux bas temps de l'époque romaine, soit le VIIe ou VIIIe siècle, dans sa partie inférieure. Les nombreuses trouvailles romaines des environs en seraient une preuve de plus s'il en fallait une.

Le plus vif intérêt des congressistes fut éveillé par la visite d'une admirable abbatiale dont on n'a guère parlé et qui est restée inconnue de la science historique, perdue qu'elle est loin des chemins fréquentés

Aiguevive a été abandonnée à la Révolution, n'a pas été transformée en usine, en logements ou pire encore, est restée loin des inspecteurs, des subsides et des restaurateurs. Ainsi la fête fut elle complète pour les visiteurs de ce bel édifice,qui nous a montré une disposition de petites sacristies entre les absidioles qui se retrouve à Ineuil dans le Cher, à Saint Désiré dans l'Allier et qui n'a pas échappé à l'attention éveillée et perspicace de M. Camille Enlart, membre de l'Institut de France.

Mais la visite plaçée le dernier jour du congrès à la Trinité de Vendôme fut vraiment le fleuron d'honneur de cette moisson monumentale. Un cri d'admiration nous échappa devant son clocher merveilleux, rival de celui de Chartres.

Il y a dans cette belle église de superbes stalles que notre savant ami M. Vitry, conservateur au Louvre, à attribué devant les congressistes à une main du Brabant ou des Flandres.

Peut-être y a-t-il-là une œuvre de plus à attribuer à ces centaines de nomades de l'art qui sont allés porter au loin le beau renom des ateliers de notre pays. La chose devrait être étudiée à fond, car ces stalles sont remarquables et devraient bien figurer dans notre musée des Echanges internationaux du Cinquantenaire.

Cela nous a rappelé que les monuments créés alors en Touraine et en Blésois furent l'attirance de nombreux artistes de notre pays. Certains travaillèrent à Amboise comme Pierre Mynart, Casin d'Utrecht, Corneille de Nesve ou Neve, sculpteurs, Jean de Ghistelle, tapissier, à Blois, comme Jean de Brucelles, brodeur, signalés par M. Louis de Grandmaison et aussi à Plessis lès Tours, comme ce Jean van den Berghe dit de Ruysbroeck, fils de l'immortel maître des œuvres de la flèche de saint Michel à l'hôtel de ville de Bruxelles. Il y œuvra pour les rois Louis XI et Charles VIII.

Nos souverains aussi pensèrent à imiter chez nous les splendeurs des châteaux ligeriens.

Charles V, après avoir vu Chambord songea à en faire une copie dans le parc de Bruxelles. On connait le compte de 1554 par lequel Jacques de Broeucq fut payé pour avoir fait plusieurs plans de châteaux hexagones et heptagones et « *la plattefourme de Chambourg appartenant à monsieur d'Arras* », Granvelle !

Une autre œuvre flamande fut montrée au congrès par M Fréderic Lesueur, par la projection d'un cliché diapositif du retable de Thenay en Loir et Cher. C'est une œuvre sculptée, mais dont les volets sont peints.

Malheureusement, l'horaire chargé du congrès nous a empêché d'aller voir cette production de nos artistes du passé.

C'est peu de choses que tout cela dans un pays qui a vu éclore les merveilles des châteaux de la Loire, mais cela ajoute encore à leur gloire en montrant que dès les années de leur construction, nos artistes eurent à en subir l'attirance et la séduction. Nous venons de citer les merveilles, des châteaux de la Loire. Gardons pour en parler l'ordre chronologique et mentionnons tout d'abord les ruines de la Macelle à Thésée, l'antique *Macella* de *Thassiaca*. C'est une salle ractangulaire orientée Est ouest avec dans le milieu de sa façade sud, une porte voutée en cintre. Tout l'appareil est du *pseudoisodomon* avec tous les trois pieds des lits de tuilaux

testæ tetradoron. Les murs ont un pied et demi d'épaisseur. Dans la partie haute et dans le sens de la longueur de la salle, en voit sur chaque face neuf ou dix fenêtres, tout comme à la Basilique de Trèves ou à l'église de saint Pierre de Vienne.

Tout cela exclut toute idée défensive. L'ouvrage n'a d'ailleurs jamais été achevé. Peut être n'a-t-il jamais été couvert. Les trous de boulins sont encore intacts et n'ont pas été bouchés. La visite de ce curieux monument fut l'intéressante occasion d'entendre les érudites appréciations de M. Etienne Michon, le savant conservateur des antiques au Louvre, délégué du Gouvernement français, qui l'attribua à la basse époque de la période romaine. Il est à espérer que M. de Marcillac donnera suite à son idée d'en relever les tracés et de l'étudier, ce qui n'aurait pas encore eu lieu, s'il faut en croire un bruit entendu au cours de la visite. Peut-être la pente douce qui descend vers la Loire en plein sud, lui réservera-t-elle une belle découverte et alors on pourra déterminer s'il s'agit d'une halle à la viande (*macellum*) de la vieille ville romaine *Thassiaca*.

Le congrès n'a pas abordé cette question en séance, faute de rapport non plus que celle des camps, buttes et enceintes de Loir et Cher, dont M. Florance a fait un relevé fort important (1919). Il démontre que la terre ligérienne fut fort peuplée à l'époque du bronze et du fer et encore davantage sous le règne de Rome. Le même savant fit au congrès une communication sur une pierre gravée et un cachet d'occuliste romain au sujet de laquelle M. Michon fit des réserves justifiées.

Sur la période des grandes invasions, le congrès n'a pas apporté de lumière nouvelle.

Il faut aller vers une ancienneté moins avancée pour trouver des demeures fortifiées en Blésois.

Cependant sont d'un âge très respectable, Chinon qui remonte à Thibaut le tricheur (954), Langeais bâti vers 990 par Foulques Nerra, comte d'Anjou, Lavardin qui remonte à Hugues de Lavardin, filleul d'Hugues Capet, Montrichard qui fut bâti au XIIe siècle, Menetou sur Cher qui a une enceinte et des portes du XIIIe siècle, enfin Vendôme qui a ses annales depuis le Xe siècle, avec Bouchard Ier le vieux de la Maison d'Anjou.

La centralisation du pouvoir royal a ruiné ces demeures en abaissant les féodaux, en les maintenant à l'ombre de la royauté.

Les ruines causées par la *guerre de cent ans* ont fait naître une bourgeoisie riche, enrichie par les trafics de guerre. Après, les fiefs deviennent accessibles à l'argent. Ils sont une propriété que l'on achète par engagére ou d'autre facon, un patrîmoine dont on dispose. Le relief a disparu à la fin du XVe siècle.

Ainsi tandis que la noblesse se ruine, obére ses finances. hypothèque ses biens, le marchand, l'argentier, s'enrichissent cependant que les descendants des constructeurs des donjons angevins sollicitent et acceptent des charges à la Cour, des pensions royales ou des apanages d'abbayes pour vivre.

La bourgeoisie admise aux charges de la Cour par Louis XI met la main sur les produits du travail, d'autre part, sur les corporations des métiers devenues, en fait, héréditaires, privilèges des bourgeois, dont les descendants étrangers au travail tirent profit des maîtrises en accaparant le patronat, en drainant les profits du labeur.

Ainsi les grandes fortunes s'érigent. Jacques Cœur à Bourges, les Briçonnet, les Beaune à Tours, les Bohier à Paris, les Pinçé à Angers, et que d'autres, les Berthelot, les Semblançais, les Robertet, les Sardini, les Lebreton, sur les rives ligeriennes.

Ce sont ces nouvelles couches sociales qui ont bâti à côté des demeures royales de Blois, d'Amboise et de Chambord, toutes ces merveilleuses villas-châteaux de la Loire.

Parfois ces familles enrichies par le travail sont italiennes, comme les Sardini, à Blois, les Salviati, à Talcy.

Plus tard les Guillaume Charron, à Ménars, les Henry Hurault, à Cheverny, continueront la tradition, tradition de grandeur qui rachéte par une splendeur magique tout cet art de parvenus. Tout naturellement cette floraison castrale ne reflète que par des souvenirs, les demeures fortifiées du moyen-âge, ces ancètres que les nouvelles classes riches veulent seulement imiter.

L'apparence restera féodale ; le plan rappellera la lice et l'avant lice ; la défense haute sera figurative comme à Talcy, à Azay le rideau ; les douves continueront à exister, à Ménars, à Cheverny, comme dans toutes ces demeures de plaisance fussent elles des

« folies », comme ce Chambord, rêve de poète, matérialisation en pierres d'une fantaisie écrite, réalisation gigantesque et ordonnée, la première en dâte, des grandes constructions royales comme le faisait observer avec raison M. Paul Vitry, préface magnifique au Louvre, aux Tuileries, à Fontainebleau, et plus tard à Versailles et à Compiègne.

C'est ainsi que le congrès a étudié les chateaux de Blois, de Chambord, de Talçy, du Moulins à Lassay et d'une date plus récente Ménars et Cheverny.

Une grande dame française a bien voulu parfaire ce programme en invitant le délégué du Gouvernement belge à compléter ce bouquet par la visite de Chenonceaux, d'Azay-le-rideau, d'Ussé, de Langeais et enfin du chateau royal de Chinon. Quelle veuille bien recevoir ici l'expression de toute notre reconnaissance.

Que pouvait apprendre de nouveau le congrès de Blois sur tous ces merveilleux chateaux ?

Que dire d'inédit sur ces demeures fastueuses sur lesquelles on a tout écrit ou pensé.

Bornons-nous donc à vanter les explications très érudites et méthodiques du directeur de la société française d'Archéologie M. Marcel Aubert, conservateur au Louvre. Ses auditeurs prisèrent fort sa critique autorisée. Une question voulait une critique sévère et méthodique. Avec le concours de M. Paul Vitry, elle fut traitée de façon à faire discerner par les plus prévenus la part respective des italiens amenés à la Cour de France par Charles VIII, Louis XII et Francois Ier et des sculpteurs et maçons français dans l'élaboration de ces œuvres si gracieuses, si remarquables aussi par la perfection des méthodes nouvelles employées de nos jours pour leur conservation. C'est à dessein que nous n'employons pas le mot *restauration*, car c'est uniquement de la *conservation* qu'entendent y faire les architectes des monuments historiques. Nous étions à Blois dans le domaine de M. Genouillot, architecte en chef des monuments historiques du Loir et Cher. Ses collègues MM. Brunet, Mayeux, Tillet, Trouvelot, présents au congrès ne lui ont pas marchandé leurs félicitations. Votre délégué s'y est joint, heureux de rendre hommage à cette façon intelligente de conserver pour l'avenir, ces beaux

monuments en ne les renouvelant pas trop et nos confrères français MM. Male, Lejeune, Barge, Frager, Glorieux et Chancel en firent de même.

Telle fut cette reunion savante qui nous a permis d'étudier ce délicieux pays du Blésois, d'y réver aux accents, revenus à la mémoire, de Rabelais et de Ronsard, enfants de la Ligerie qui en ont chanté l'intense poésie, mais surtout, la joie de vivre, la douceur de l'existence et la jouissance des bienfaits de la nature.

Et du tréfond de nos souvenirs, nous nous disions là bas qu'il vaut mieux réver de châteaux impossibles, fussent ils en Espagne, de rêves, voire même aux délices de Thelème, que de songer constamment et toujours aux tristes réalités de la vie d'aujourdhui !

PAUL SAINTENOY.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 4 OCTOBRE 1925.

La séance s'ouvre à 2 heures, à Anvers, dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts, sous la présidence de M. le baron P. Holvoet, président.

Sont présents : MM. Soil de Moriamé, vice-président ; Donnet, secrétaire ; Dilis, trésorier ; Rolland, secrétaire-adjoint.

MM. Van Ortroy, Visart de Bocarmé, Hasse, Stroobant, Dr Van Doorslaer, Saintenoy, Van Heurck, Kintsschots, membres.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 19 avril 1925, qui est adopté.

Pour les deux places vacantes de membre titulaire sont présentées six candidatures de membres correspondants regnicoles.

Pour remplacer éventuellement les deux correspondants qui seront élus, neuf candidatures sont proposées.

Sont ensuite élus en qualité de membres correspondants étrangers, MM. Réau, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, à Paris, colonel Dervieu, archéologue à Dijon, Hoynck van Papendrecht, conservateur du Musée d'antiquités de Rotterdam, van Kerkwyck, conservateur du Cabinet des Médailles à la Haye.

La séance est levée à 2 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
BARON HOLVOET.

SÉANCE DU DIMANCHE 4 OCTOBRE 1925.

La séance s'ouvre à 2 heures, à Anvers, dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts, sous la présidence de M. le baron P. Holvoet, président.

Sont présents : MM. Soil de Moriamé, vice-président ; Donnet, secrétaire ; Dilis, trésorier ; Rolland, secrétaire-adjoint.

MM. Van Ortroy, Visart de Bocarmé, Hasse, Stroobant, Dr Van Doorslaer, Saintenoy, Van Heurck, Kintsschots, membres titulaires.

MM. l'abbé Philippen, Bautier, Delen, Michel, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. Comhaire, de Behault de Dornon, membres titulaires.

MM. De Ridder, chevalier de Schaetzen, Van den Borren, chevalier Lagasse de Locht, membres correspondants regnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 26 juillet 1925, dont le secrétaire donne lecture, est approuvé.

Il est donné connaissance d'une lettre de l'Université hébraïque de Jérusalem, qui demande à échanger ses publications contre celles de l'Académie, et d'une demande de souscription pour l'entretien du cimetière français à Dinant.

Le bibliothécaire dépose la liste des livres parvenus à la bibliothèque depuis la dernière séance.

M. le président adresse les félicitations de l'Académie à M. Van den Borren, qui vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Hasse expose qu'au coin du rempart des Lombards et de la rue Nationale, à Anvers, lors du creusement des fondations d'une propriété privée, il a été trouvé à 7 mètres de profondeur, sur le sol naturel, un bloc de maçonnerie, sous lequel ont été exhumés des débris romains. Il est d'avis que ces vestiges appartiennent à la seconde enceinte du XIIIe siècle.

M. Saintenoy, se basant sur le mode de construction de ce mur et sur l'emploi de briques de petit module, émet des doutes sur l'époque de l'édification et sur la destination du mur retrouvé. Des études complémentaires lui paraissent désirables.

M. Michel résume la carrière artistique de Mathieu Van Brée et fait valoir l'influence réelle dont il a joui. Il énumère quelques unes de ses œuvres et s'occupe spécialement d'une toile appartenant au Musée de Versailles et qui représente l'entrée de Bonaparte, premier consul et de sa femme, à Anvers, en 1812. Pour l'exécution de cette œuvre, il crayonna de nombreux portraits. M Michel présente la photographie d'une série de ceux-ci et les identifie.

M. Delen soumet en même temps, en les expliquant, une collection de dessins du même maître, appartenant au musée Plantin.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Baron P. HOLVOET.

BIBLIOTHÉQUE

Liste des publications parvenues à l'Académie depuis les mois d'octobre et novembre 1925.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

DOM ROMBAUT VAN DOREN.	Étude sur l'influence musicale de l'abbaye de Saint-Gall.
MARIE DELCOURT.	Etude sur les traductions des tragiques grecs et latins en France depuis la Renaissance.
PAUL BONENFAUT.	La suppression de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas autrichiens.
PAUL ROLLAND.	Une étape de la vie communale de Tournai. La fédération des seigneuries.
M. D. HENKEL.	De houtsneden van Mansion's Ovide moralisé.
J. N. JACOBSEN.	Reizigers te Amsterdam vóór 1850.
N. BEETS.	De houtsneden in Korstermans' Bijbel van 1528.
J. W. ENSCHENDÈ.	De psalmen te Geneve in de zestiende eeuw.
PAUL BERGMANS.	Ville de Gand. Commission des monuments. Rapport 1923.
ID.	Notes bibliographiques.

NICOLA PUTORTI. Mosaici di Reggio Calabria.
ID. Di un pavimento in mosaico scoperto in reggio di Calabria.
H. DIERICKX. Stad Mechelen. Verslag over het stadsarchief.
ÉMILE H. VAN HEURCK. Saint-Hubert et son culte en Belgique.
NILS ALGARD. Johan Henrick Thomander.
GEORG LANDBERG. De nordiska Rikena under Brömsebroforbundet.
WALFRID ENBLOM. Privilegiestriderne vid frihetstidens Borjan 1719-1723.
GUSTAF IVERUS. Hertog Karl av Södermanland.

ÉCHANGES.

BRUXELLES. Académie royale de Belgique.
Classe des lettres et des sciences morales et politiques.
Mémoires. Collection in 8°. Tome XIX, fasc. 3 et 4.
Bulletin 5e série, tome XI, n° 6, 7-9
Classe des Beaux-Arts.
Mémoires. Collection in-8° tome II fasc. 3.
Bulletin, tome VII, nos 6-9.
ID. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin 5e serie, tome V nos 5, 6, 7.
ID. Analecta Bollandiana.
Tome XLIII, fasc. 4 et 4.
ID. Société royale belge de géographie.
XLIX, année fasc 2.
GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. Plechtige Vergadering Augustus 1925.
LIÈGE. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique, 16e année n° 4.
TONGERLOO. Analecta Praemonstratensia.
Tomus I, fasciculus 4.
ST-NICOLAS. Cercle archéologique du pays de Waes.
Annales, 37e volume.

PARIS. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin, 1r trimestre 1925.

ID. Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin philologique et historique Années 1922 et 1923.

ID. L'amour de l'art.
6e année, nos 9, 10.

ID. La renaissance de l'art français et des industries de luxe.
8e année, nos 10, 11.

ID. Société de Saint-Jean.
Notes d'art et d'archéologie, 29e année, n° 3.

ID. Polybiblion.
Partie technique, tome CLXV, 10e livr.
Partie littéraire, tome CLXIV, 4e livr.

ID. Académie des inscriptions et belles-lettres.
Comptes-rendus des séances de l'année 1925. Bulletin juin-août.

MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
Bulletin janvier-juillet 1925

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.

TOULOUSE. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
Mémoires, 12e série, tome II.

VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Bulletin. 227e livraison.

SAINTES. Société des archives historiques.
Revue de Saintonge et d'Aunis, XLIe vol. 7e livr.

AMIENS Société des antiquaires de Picardie.
Bulletin trimestriel, année 1925, n° 1.
Mémoires, tome XL.

BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
Mémoires, 9e série, 4e volume.

POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
Bulletin, 3e série, tome VI, 4e trim. 1924 et 1r trim. 1925.

ANGERS. Société nationale d'agriculture, sciences et arts.
Mémoires, 9e série, tome XXVII.

PÉRIGNEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin, tome LII, 4e livr.

COPENHAGUE. Société royale des antiquaires du Nord.
Mémoires. Nouvelle série 1920-1924.

STOCKHOLM. Kungl. Vitterhets historie och antiquitets Akademiniens.
Handlinger, XXVIII 2 et XXXIII 2.

ID. Sveriges offentliga Bibliotek.
Accessions Katalog 39.

ROME. Reale Accademia dei Lincei.
Atti, série sesta, vol. I, fasc. 1, 2, 3.

TURIN. Societa Piemontese de archeologia e belle arti.
Bollettino, Anno IX, nos 1-2.
Atti. Vol. X. fasc. 2.

MADRID. Revista de archivos. bibliotecas y museos.
Tercera epoqua ano XXVIII. Enero a marso de 1925, ano XXIX. Abril a Junio de 1925.

PALMA. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti, Agost de 1925.

GRONINGUE. Tijdschrift voor geschiedenis.
40e jaargang, aflevering 4.

AMSTERDAM. Koninklijk Oudheidkundig genootschap.
Jaarverslagen 1908, 1910, 1911, 1913, 1916, 1917, 1918, 1920, 1923.

LA HAYE. Genealogisch Heraldisch Genootschap « de Nederlandsche Leeuw ».
Maandblad XLIIe jaargang, nos 10, 11.

AARAU. Schweez Gesellschaft for Urgeschichte.
Sechozehnter jahresbericht 1924.

DUBLIN. Royal Irish Academy.
Proceedings. Vol. XXXVII, Sect. C. nos 1, 2, 3.

SUNDERLAND. The antiquarian Society.
A seventh century manuscript.

CAMBRIDGE. The Cambridge bulletin.
Nos 1, 11.

CRAVOVIE. Académie polonaise des sciences et des lettres.
Classe de philologie, classe d'histoire et de philosophie.
Bulletin international, années 1919, 1920, 1921, 1922.

NEW HAVEN. The Connecticut Academy of arts and sciences.
Transactions. Volume XXVI. Pages 407-469.

SAINT-LOUIS. Washington University.
Studies Humanistic series, vol. XII, number 2.

WASHINGTON Smithsonian Institution.
Publications 2769. 2777, 2778, 2979, 2780

BOSTON. American Academy of arts and sciences.
Proceedings, vol. 60, nº 1.

NEW-YORK The Metropolitan Museum of art.
Bulletin, volume XX, numbers 10 and 11.

CINCINNATI. Museum Association.
Report XL. 1924.

BONE. Académie d'Hippone.
Bulletin 1922-1924.

BATAVIA. Koninklijk Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.
Tijdschrift voor Indische taal, land- en volkenkunde. Deel LXIV, aff. 344.
Oudheidkundig verslag 1924, 1e, 2e, 3e, 4e kwart.
Publicaties van den oudheidkundigen dienst in Nederlandsch Indië. Deel I.

MODJOKERTO. Oudheidkundige Vereeniging « Majapahit ».

CALCUTTA. Archaeological survey of India.
Memoirs nos 15, 20, 27.

BURMA. Archaeological survey Burma.
Report till 31 march 1925.

3° PUBLICATIONS ET JOURNAUX..

FLORENCE.	Leo S. Olschki.
	Librairie ancienne. Bulletin AXL nº 81.
BERLIN.	W. Weber.
	Archäologie, 70 jahre.
HALLE A SAALE.	A. Riechmann & C°.
	Katalog über numismatische literatur.

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

de quelques publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois d'Août à Décembre 1925.

—

N° 121.

MESSIEURS,

Des circonstances fortuites m'avaient forcé de donner à mon dernier compte-rendu des proportions inusitées. Je ne croyais pas devoir récidiver. Mais voici qu'une grêve persistante a retardé pendant des mois l'impression de nos publications. Les matériaux se sont accumulés. Des raisons d'économie m'ont engagé en ces circonstances à réunir en un seul fascicule mes divers comptes-rendus. Ils portent donc sur une période d'une étendue inaccoutumée. Ceci vous expliquera leur ampleur et me vaudra, je l'espère, votre indulgence. J'espère ne plus désormais avoir à y faire appel.

* * *

Un gentilhomme lorrain, qui avait nom le chevalier Victor de Chandelot, après un court passage dans la gendarmerie du roi, entra en 1787, comme enseigne, dans le régiment wallon de Murray. Il était en garnison à Mons, quand éclata la révolution brabançonne. Un peu plus tard, il fit partie de l'armée autrichienne, qui lutta dans nos provinces contre les troupes de la République française

que commandait Dumouriez. Nommé sous-lieutenant, il fut fait prisonnier en 1794, avec toute la garnison du Quesnoy. Resté au service de l'Autriche, il fit dans la suite une brillante carrière et atteignit le grade de général-major. Il épousa à Namur en 1798 Mlle Marie Albertine de Stassart, fille du président du Conseil de Namur. Mis à la retraite, il profita des loisirs dont il jouissait, pour écrire l'histoire de sa vie. Celle-ci constitue un volumineux recueil en possession aujourd'hui d'un de ses arrière neveux. Notre confrère, M. le vicomte Ch. Terlinden, a eu la bonne fortune de pouvoir les consulter et il en a extrait une série de renseignements qu'il publie dans le Bulletin de la Commission royale d'histoire sous le titre de *Souvenirs d'un officier autrichien sur les campagnes de la Révolution brabançonne et de la Révolution française en Belgique.* Ecrits à la fin de la vie de l'auteur, purement de souvenir, après la perte des notes qu'il avait prises au jour le jour, ces mémoires n'en constituent pas moins une précieuse contribution pour l'histoire des événements si importants, qui se déroulèrent dans nos provinces à la fin du XVIIIe siècle. L'auteur fait peut-être un peu trop valoir le rôle qu'il joua pendant ces années troublées, son ton est peut-être un peu trop ronflant, les renseignements qu'il fournit présentent néanmoins un vif intérêt. Ses mémoires font connaître nombre de circonstances peu ou pas connues et contiennent des relations très vivantes, relatives aux divers événements qui se déroulèrent pendant cette période si agitée, qui englobe la Révolution brabançonne et la Révolution française, et aux personnages qui prirent part à la lutte militaire qui se déroula avec des résultats divers pendant cette époque troublée.

* * *

Dans les anciennes universités existaient des associations d'étudiants qui jouissaient de certains privilèges et de certaines faveurs. A Louvain semblables sociétés se retrouvent également, comme le prouve M. Van der Essen dans son étude sur *les Nations « estudantines» à l'ancienne Université de Louvain*, que publie la Commission royale d'histoire dans le numéro 3, du tome LXXXIX de ses bulletins. Celles-ci, fondées en 1435, au sein de la Faculté des

Arts, étaient au nombre de quatre : *Brabantia*, *Gallia*, *Flandria*, *Hollandia*.

Leur caractère était quelque peu artificiel et leur mission toute administrative. Elles étaient dirigées par un procureur et participaient à l'élection du doyen de la Faculté, ainsi qu'au choix de certains professeurs. Mais à côté de ces nations florissaient des groupements plus spéciaux, ne comprenant que des étudiants d'un seul pays ou d'une seule région, tels celui des Allemands qui fondèrent une bibliothèque spéciale, des Campinois qui ne comprenaient que des théologiens, des « nobles et doctes juristes Anversois » et d'autres encore. Un document que cite M. Van der Essen, fait connaître l'existence d'une *natio polonica*. En 1626, certains membres de cette dernière, dans une rixe, avaient tué l'archidiacre de Cambrai, Gilles Dama. Ce meurtre fut l'objet d'une poursuite dont les péripéties fournissent quelques renseignements sur les jeunes Polonais qui y furent impliqués.

* * *

Nous venons de parler de la nation Polonaise qui florissait parmi les étudiants de Louvain Au sujet de ces étudiants, nous pouvons fournir de plus amples renseignements, grâce à un travail de M Stanislaw Kot, intitulé *Polacy na studjach W. Lowanjum*, que publie le Bulletin international de l'Académie polonaise des sciences et des lettres, année 1921, page 8. C'est la réputation de Juste Lipse qui valut à Louvain la venue des premiers étudiants Polonais vers la fin du XVIe siècle. Quelques grands seigneurs y envoyèrent leurs fils sous la conduite du juriste Krystanowic. Ce mouvement prit cependant une ampleur bien plus grande quand Erycius Puteanus eut organisé en 1606 des cours de deux ans, destinés à donner aux jeunes gens de la noblesse des notions suffisantes de rhétorique, de politique, d'histoire et de philosophie morale, les initiant ainsi *ad splendorem*, *ad prudentiam*, *ad virtutem*. Le professeur logeait les élèves au château de Louvain dans son *contubernium nobilium*, tandis qu'il les produisait en public en des séances organisées dans son académie, la *Palaestra Bonae mentis*. Les élèves furent particulièrement nombreux pendant la période de 1616

à 1630 ; ils appartenaient surtout à la haute noblesse. Ceux qui faisaient partie de la petite noblesse fréquentaient de préférence les cours organisés par les Jésuites aux Universités allemandes. Impossible de citer les noms de tous les jeunes gens qui suivirent les cours universitaires à Louvain, bornons-nous à constater la présence parmi ceux qui appartenaient aux familles des Marches Ruthènes de l'Est, les Sobienski, les Lesniowolski, les Ostroski, les Potocki, les Radziwill. etc. ; de la région de Cracovie les Gembicki, les Teczynski, les Trzebicki, etc. de la région de Saudomer, les Ossolinski, les Opalinski venant de la Grande Pologne, les Kostka et d'autres encore habitant la Prusse polonaise. Parmi ces jeunes gens, il y en a bon nombre qui revenus dans leur patrie jouèrent plus tard un rôle important, tels Jacques Sobieski, Georges Ossolinski, Christophe Opalinski, Georges Lubomerski. D'autres, par exemple Stanislas Krzystanowic, Stanislas Kobierzycki, Lucas Opalinski, se signalèrent dans l'étude des questions politiques et économiques, tandis que André Piotrkowczyk, Alexandre Lahodowski, Antoine Michel Hacki devinrent des écrivains de talent.

D'autre part, Puteanus, à la suite des relations que son enseignement lui avait values en Pologne, se créa dans ce pays de chaudes amitiés. Son fils visita ces contrées lointaines et fit un séjour à la Cour des Sapelha. Sa fille Christine, sous le nom de Sœur « a S. Michaele » devint supérieure des Carmélites déchaussées à Cracovie. Elle y mourut en 1626.

* * *

Rares sont les saints qui ont été l'objet dans nos provinces d'un culte aussi ancien et aussi répandu que celui voué à Saint-Hubert. Peu de circonstances de son existence nous sont connues. Toutefois la faveur dont il fut l'objet démontre combien son intercession souvent fut efficace. Il était en effet invoqué contre la rage et en maintes circonstances les malades atteints de cette terrifiante maladie furent guéris ou grandement soulagés. Toutefois au cours des siècles la piété populaire donna naissance à de nombreuses pratiques de dévotion quelque fois peu admissibles et constitua une légende qui n'a avec l'histoire parfois que de lointaines assimilations.

C'est surtout ce côté folklorique du culte de Saint Hubert que M. Eug. Van Heurck s'est appliqué à détailler dans une brochure qu'il consacre à *Saint-Hubert et son culte en Belgique*. Dans ses riches collections il a recueilli pas mal d'objets qui se rapportent à ce culte. Leur reproduction ajoute encore à l'intérêt de la notice de M. Van Heurck.

* * *

Comme don de joyeuse entrée, notre nouveaux confrère M. Marcel De Puydt a bien voulu nous faire parvenir une importante et précieuse série de vingt-huit brochures. Toutes traitent de la préhistoire, toutes se rapportent à la province de Liège ou au Limbourg, Voici d'abord *la Notice sur le catalogue du Musée de Liége* et son *Premier supplément*. La première de ces publications n'était guère à signaler trop spécialement sous le rapport du nombre ni de la valeur des objets exposés. Mais *le premier supplément* l'a bientôt complété dans des proportions considérables. Dans l'entretemps en effet un événement heureux s'était produit. M. De Puydt avait eu un geste généreux : il avait fait don au musée de ses importantes collections préhistoriques. La valeur scientifique de ces acquisitions apparaîtra clairement à ceux qui voudront se donner la peine de parcourir dans les catalogues la description des objets exposés et spécialement de ceux qui proviennent de la collection de M. De Puydt.

D'autres brochures sont consacrées à l'histoire et à la description des fouilles faites dans les provinces de Liége ou du Limbourg.

C'est à Liége même le gisement découvert à la briqueterie sablonneuse de Sainte Walburge. De nombreux silex taillés, armes ou instruments, y furent trouvés et recueillis. A Rullen on mit au jour un atelier néolithique sur l'emplacement duquel furent rassemblés de nombreux débris de silex, d'autres pièces non encore achevées ou simplement ébauchées, enfin des instruments déja employés. Des gisements, des stations furent identifiés dans de nombreuses localités du Condroz. Des chercheurs, des collectionneurs se mirent à la recherche de toutes les reliques préhistoriques. Il y en eut d'impor-

tantes. Toutes sont décrites par M. De Puydt dans plusieurs de ses brochures.

Une autre série de publications est consacrée aux fonds de cabanes néolithiques. Elles furent fouillées à l'Epinette, à Tourinne, à Latinne, ailleurs encore, voire même à Liége, sous la place St-Lambert. En ces gisements ce ne furent pas seulement les silex taillés qui furent mis au jour, mais encore des débris de cuisine, de nombreux fragments de poterie plus ou moins ornée, des outils en os et en bois de cerf.

Enfin terminons cette énumération en signalant encore quelques brochures dans lesquelles sont étudiés plus spécialement certains objets préhistoriques se distinguant par leur rareté ou par d'autres qualités.

* * *

Ce n'est pas moins de 71 brochures dues à la plume érudite du regretté directeur de la Société française d'archéologie, M. Eugène Lefèvre Pontalis, que cette société par l'obligeante entremise de notre collègue M. Deshoulières, nous fait parvenir pour notre bibliothèque. Cette acquisition est précieuse ; ces œuvres au point de vue archéologique, au point de vue de l'architecture religieuse surtout, sont d'un indiscutable intérêt. Ce sont surtout à des monographies d'églises que la plupart de ces publications sont consacrées ; on y retrouve l'étude raisonnée et la description savante de nombre de monuments romans ou ogivaux, qui, au point de vue architectonique, méritent d'être étudiés en détail et proposés comme modèles ou éléments de comparaison.

Certains monuments sont décrits d'une façon plus complète ou plus minutieuse, telle la cathédrale de Chartres. De nombreuses brochures lui sont consacrées. M. Lefèvre Pontalis s'occupe tour à tour *des Façades successives au XIe et XIIe siècle, des clochers, des fondations des façades, les cryptes et le puits des Saints Forts*, enfin des *Architectes* qui ont présidé à la *construction* du temple. D'autres monographies sont conçues d'après un plan plus ample et atteignent également le domaine historique, telle est, entre autres, l'*histoire de la cathédrale de Noyon*. Certaines parties de

monuments ont également provoqué des études spéciales. Nous citerons dans cette catégorie *Les clochers du Calvados*, ou en une publication d'un travail plus développé, l'*histoire de l'architecture gothique dans le Champagne méridionale au XIIIe et au XVIe siècle.* Des guides ont aussi été édités pour l'usage des participants et des divers adhérents aux congrès de la Société française. On comprendra qu'il n'est pas possible dans le cadre de ce modeste compte-rendu d'analyser spécialement toutes ces publications. Qu'il me suffise de les signaler. Les membres pourront facilement les consulter à la bibliothèque ; il y trouveront profit et pourront y parfaire leurs connaissances en architecture religieuse.

* * *

Un généreux donateur a fait au Metropolitan Museum of Art, de New-York, un don précieux d'anciennes estampes, parmi lesquelles il y a lieu surtout de remarquer une charmante *Annonciation* du maitre F. V. B. Elle est reproduite dans le Bulletin de ce musée (volume XX, number 8) et décrite par William M. Ivins Jr. D'anciens auteurs avaient sans aucune apparence de vérité et sans la moindre preuve affirmé que ces initiales se rapportaient à un graveur nommé Franz Van Bocholt. Cette thèse a été victorieusement combattue par M. Lehrs, dans son étude sur *The master F. V. B.* Cet auteur se basant surtout sur l'indéniable parenté qui existe entre les gravures de cet artiste et les œuvres de Memling et de Roger Vander Weyden, les attribua à un artiste flamand, M. Ivins, dans sa note *A gift of prints*, adopte complètement cette manière de voir. Du reste dans son capital ouvrage consacré à l'histoire de la gravure, notre confrère M. Delen s'occupe longuement du maitre F. V. B. (page 130) et décrit ses œuvres. Il prouve l'inanité de l'identification avec un Franz Van Bocholt qui n'a jamais existé, et d'autre part, par l'étude des œuvres nombreuses de cet artiste, il est amené aussi à reconnaitre en elles le travail d'un graveur flamand, appartenant suivant toutes probabilités à l'école brugeoise. L'examen de la gravure que reproduit le bulletin du musée de New-York, permet de se rendre compte des motifs évidents qui plaident en faveur de cette thèse.

L'autorité de l'ouvrage de M. Delen est déjà acceptée au Nouveau Monde. C'est ainsi que le même M. Ivins, continuant dans la livraison subséquente du Bulletin de « the Metropolitan Museum of Art » de New-York (number 9), la description des plus précieuses estampes faisant partie du don que nous venons de signaler, décrit une descente de croix, œuvre du graveur I. A. M. de Zwolle. Pour identifier cet artiste et apprécier son œuvre, il a recours au travail de M. Delen, dont il reproduit textuellement les appréciations. La descente de croix dont une épreuve appartient maintenant au musée de New-York, est considérée comme la meilleure de ses productions.

* * *

Inlassablement notre confrère, M. Robert Forrer, fouille le sol de l'Alsace. Ses recherches sont fructueuses et commandent des conclusions de grand intérêt. Celles-ci se rapportent cette fois *aux éléphants, hippopotames et à l'homme de l'Alsace quaternaire.* Sur de nombreux points du territoire Alsacien, il a pu relever des traces positives de l'habitation ou du passage de Pachydermes. Ce sont des ossements, des dents, des défenses. Ce sont parfois aussi des puits à ossements, des gisements considérables. La vallée de la Sarre, et surtout celle du Rhin, étaient des sites particulièrement fréquentés à l'époque quaternaire par les pachydermes. Toutefois les squelettes entiers sont de la plus grande rareté. Il est évident et prouvé par de multiples exemples que tous ces ossements, malgré leur multiplicité, proviennent de bêtes débitées en quartiers ; ce sont des restes de produits de chasse ayant servi de nourriture à l'homme de cette époque, car comme le dit M. Forrer, où il y a le mammouth l'homme paléolithique n'est généralement pas très loin, souvent même tout près. Il faut admettre qu'à l'origine l'homme n'a pas osé attaquer ces géants. Peu à peu il s'est enhardi ; il a perfectionné la chasse au piège et à utilisé le feu pour se rendre maître des proies convoitées. L'animal capturé était dépécé sur place et ses parties transportées souvent à grande distance. C'est ainsi que les ossements se retrouvent à l'arrêt temporaire des chasseurs, au lieu du dépeçage, mais d'autre part en plus grand nombre à l'habitat fixe occupé par la famille ou la tribu. Ces deux genres

de dépôts ont été identifiés en maints endroits de l'Alsace. Divers objets trouvés parmi les ossements : armes, ustensiles, etc. permettent d'obtenir des renseignements sur les procédés de chasse et de cuisine à l'époque paléolithique et même sur les superstitions qui s'y rattachaient. D'autre part ces ossements permettent d'établir à l'époque paléolithique, trois divisions: l'âge de l'hippopotame, l'âge du mammouth et l'âge du renne, quoique il soit impossible d'exprimer ces périodes en millénaires. Il est à remarquer que les ossements humains ne se retrouvent pas dans ces dépôts. L'homme paléolithique n'avait pas la coutume d'enterrer ses morts parmi les déchets de ses repas. Dans les régions alsaciennes jusqu'ici on n'a pas encore découvert des crânes humains indubitablement quaternaires.

* * *

Les ruines de Thèbes sont connues depuis bon temps, mais les visiteurs qui les parcourent, les voyageurs qui les explorent ne leur consacrent en général qu'un examen rapide. Aucune documentation ne leur permet d'apprécier l'importance de ces ruines, ni d'en déchiffrer l'histoire. Celle-ci leur fait défaut. C'est pour remédier à cette situation que notre confrère M. Jean Capart, aidé par Mlle Marcelle Werbrouck, vient de publier un superbe in-4°, copieusement illustré, qui porte pour titre : *Thèbes. La gloire d'un grand passé.* Ce livre, dit-il, a pour but de souligner la signification des ruines que rencontre à chaque pas le voyageur dans Thèbes et de chercher à en dégager le sens profond. C'est dans ce but que sont longuement décrits et étudiés les monuments dont les ruines se retrouvent non seulement à Thèbes, mais dans les localités voisines: Karnack, Louxor, etc. Leurs extraordinaires sculptures sont mises bien en vue. Les scènes de tous genres dont la figuration couvre partout les murailles, sont étudiées avec sagacité et longuement interprétées. C'est toute l'existence de ces peuples anciens qui se reconstitue avec ses faits de guerre, la vie rurale, ses pratiques religieuses, ses habitudes intimes. Les ruines perdent leur sens mystérieux; peu à peu se découvre l'histoire de ceux qui ont élevé les monuments qu'elles rappellent.

* * *

Les fastes artistiques des temps préhistoriques viennent de s'enrichir d'une page nouvelle et non des moins intéressantes, par suite de la découverte faite par le Dr L. Capitan et M. D. Peyrony, de reliefs solutréens au Fourneau du diable, commune de Bourdeilles (Dordogne). Ce sont les premières œuvres d'art qui peuvent avec certitude être attribuées à cette époque. Sous les éboulements provenant de l'effondrement de la voûte d'un très vaste abri sous roche, ces chercheurs outre plusieurs dépôts constitués par l'homme primitif, renfermant des pointes de lance et d'autres ustensiles en pierre découvrirent sur deux blocs des reliefs représentant des bovidés, sculptés et gravés. L'artiste préhistorique utilisant les saillies naturelles de la pierre, a rendu ses modèles avec une adresse et une habileté qu'envieraient nombre de sculpteurs modernes. Ces œuvres de mérite variable, mais dont quelques unes sont absolument remarquables, constituent un bel exemple du passage de la méthode primitive de travail à la vraie sculpture et démontre pour la première fois que ce passage s'est fait vers la fin du solutréen pour prendre son plein épanouissement durant le magdalenéen. On trouvera les détails de cette découverte dans le compte-rendu des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres 1925, page 43.

* * *

On sait quelles richesses archéologiques renferment les parages longtemps délaissés de l'Afrique du Nord. D'étonnantes découvertes ont récemment été faites, mais elles ne comportent encore qu'un minime résultat, quand l'on songe à la quantité presqu'illimitée de vestiges anciens de tous genres qui partout saturent encore le sous-sol. Pour ne prendre qu'un point du territoire, je ne citerai comme document suggestif à ce sujet que le récent rapport dans lequel M. Erwan Marc expose *La grande pitié d'Hippone la Royale*. On assiste en ces parages à un phénomène économique dangereux ; des quartiers nouveaux, des établissements industriels, des exploitations commerciales envahissent des sites qui récèlent encore des trésors archéologiques. Sous ces terrains qui bientôt ne seront plus abordables, gisent encore le forum, les temples, les basiliques, les théâtres de la ville ancienne. Entre les deux collines, la ville dort à quelques mètres de profondeur. Dans quelques

secteurs peu importants, on a pu dégager nettement sept époques superposées, chacune marquée par des pavements ou des mosaïques remarquables. Il a suffi à quelques mètres plus loin de creuser quelque peu la terre pour mettre au jour un important établissement de bains avec ses salles encore voûtées et toutes ses installations spéciales. Dans la mer même contre la côte, récemment on a ramené deux précieuses statuettes de bronze, décélant ainsi la présence de vaisseaux coulés dont la visite pourrait probablement permettre de découvrir d'autres œuvres d'art du même genre. On ne peut donc que s'associer aux vœux émis par l'Académie d'Hippone. Il suffirait de l'octroi de subsides relativement modestes, pour lui permettre d'acheter les terrains propices aux fouilles et de l'aide bienveillante des autorités pour lui faciliter des recherches régulières et amener évidemment des découvertes du plus grand intérêt. (Bulletin de l'Académie d'Hippone, n° 35.)

* * *

Nous avons plusieurs fois déjà, et nous venons de le faire encore, attiré l'attention sur les trésors archéologiques appartenant à l'époque romaine, qu'on remet au jour et qu'on reconstitue dans de nombreuses localités de l'Afrique Septentrionale. Toutefois ces découvertes ne sont pas uniques et il est nécessaire d'en faire connaître d'autres qui se rapportent à des temps beaucoup plus lointains. Elles ont trait à la préhistoire. Sur ce point je trouve des données fort intéressantes dans le dernier receuil des notices et mémoires de la Société archéologique, historique et géographique du département de Constantine (55e volume). Il existe en divers endroits de cette province de singuliers gisements ; on les a appelés escargotières. Ce sont de gigantesques dépôts, de véritables montagnes de coquilles d'escargots ayant servi de nourriture aux peuplades primitives ayant habité ces regions. Des fouilles pratiquées dans ces amas ont fait découvrir de nombreux outils et des armes en silex. La technique de ces instruments les rapproche plus au moins de ceux de l'époque moustérienne ; on remarque surtout la persistance du pédoncule en usage dans le dernier stade du moustérien. Outre les silex on a encore mis au jour de nombreux

débris de coquilles d'œufs d'autruche, ornés de certaines points ou traits, des os polis en abondance, etc. On a de plus au milieu de ces amas de coquilles recueillis les ossements de plusieurs corps d'enfants et d'un corps d'adulte. La présence de ces restes humains en ces endroits s'explique difficilement. D'après les savants qui les ont spécialement étudiés, ils présentent le plus haut intérêt ; ils les séparent nettement du type de Neanderthal et proposent pour le moment, de leur donner le nom du type de Mechta el-Arbi, d'après le nom de la localité où ils ont été trouvés.

Ailleurs, à Abd-el-Adhun, a été étudiée une station néolithique, à l'abord d'un ancien puits. De nombreux *nuclei* recueillis en cet endroit prouvent que l'outillage était taillé sur place. Quant à celui-ci, il est représenté par des percuteurs, des grattoirs, des pointes, des lames, d'autres outils encore, d'un travail souvent remarquable. On a de plus trouvé un abondant outillage microlithique dont l'usage est énigmatique. Cette station appartient au néolithique inférieur, civilisation connaissant déjà la poterie, mais ignorant encore la technique de la pierre polie.

Dans d'autres localités ce sont des dépôts d'ossements constitués par un phénomène aquatique, puis de nombreuses haches moustériennes, dont plusieurs retouchées, trouvées en plein Sahara. Toutes ces découvertes prouvent qu'aussi bien pour l'époque préhistorique que pour l'époque romaine, les découvertes qui se font dans le nord de l'Afrique, présentent un intérêt capital pour l'histoire des peuples qui au cours des siècles habitèrent ces parages.

* * *

On sait qu'au début du christianisme, les ennemis de la religion nouvelle, avaient, dans le but de la discréditer, donné cours à des calomnies, affirmant que les chrétiens dans leurs réunions immolaient un homme ou un enfant, dont ils buvaient le sang et mangeaient la chair, et que cet horrible repas était suivi d'orgies incestueuses. M. Waltzing étudie longuement cette question du *Crime rituel reproché aux chrétiens du IIe siècle*. Son travail a trouvé place dans le Bulletin de la Classe des lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique. (5e série, tome XI,

n° 5, page 205). Les anciens documents prouvent à l'évidence que les auteurs responsables de cette calomnie sont les Juifs qui dès le début et au cours des premiers siècles se montrèrent les ennemis les plus acharnés des chrétiens. Les païens ajoutèrent foi à cette fable et l'accueillirent dans leurs écrits. Ils interprétaient dans ce sens certains textes des Evangiles qui avaient trait au banquet eucharistique, à la Communion au Corps et au Sang du Christ et basaient leur accusation d'inceste sur les appellations de « frères » et de «sœurs», que les chrétiens se donnaient mutuellement Toute la littérature du IIe siècle est saturée de cette calomnie, affirmée par les écrivains païens, combattue et réfutée par les apologistes ou les docteurs chrétiens. M. Waltzing énumère tous les textes qui ont rapport à ces controverses ; il les étudie, il démontre leur source et suit leur développement. Il en constitue une importante question de priorité littéraire. Tertullien fut en quelque sorte le dernier défenseur dans cette question de la religion chrétienne. Après lui, la calomnie disparaît peu à peu et vers le milieu du IIIe siècle, il n'en reste presque plus trace. On se demande comment des accusations aussi insensées et jamais prouvées purent trouver crédit pendant un siècle et demi. Il fallut pour les maintenir si longtemps malgré leur invraisemblance, toute la haine des Juifs et toute l'aveugle crédulité des païens.

* * *

Rien de plus évocateur des temps héroïques des croisades que les monuments qu'élevèrent les croisés dans les diverses régions de la Terre Sainte. Ils s'étaient partagé le pays ; ils y avaient créé des seigneuries, des principautés qui se maintinrent pendant un temps trop court. Et partout pour assurer leur sécurité pour rappeler les phases diverses de l'existence terrestre du Sauveur, ils élevèrent des forteresses, des églises. Celles-ci ne subsistent malheureusement plus guère qu'à l'état de ruines plus au moins bien conservées. Mais telles qu'elles se présentent encore, elles offrent toutefois un puissant intérêt historique ou archéologique. C'est à cet art des croisés en Syrie et en Palestine que s'est attaché M. Camille Enlart. Après avoir résumé rapidement l'histoire des croisades, il décrit

brièvement les monuments qui les rappelent. Ils datent en général du XIIe siècle et beaucoup dans leurs formes ou leur ornementation s'apparentent aux tendances artistiques qui règnaient dans diverses contrées occidentales dont les croisés étaient originaires. Une nombreuse illustration, judicieusement choisie, souligne et éclaire cette description et présente tout l'intérêt de l'inédit. On trouvera ce travail dans le fascicule n° 11 de la 8e année de la revue parisienne La Renaissance de l'art français et des industries de luxe.

* * *

Au XVIIe siècle les princes d'Orange et principalement, Frédéric Henri et Guillaume II, auraient vivement désiré se rendre maîtres d'une partie des provinces méridionales de notre pays. Quel était leur but en poursuivant la réalisation de ce projet ? La plupart des historiens hollandais n'hésitent pas à affirmer qu'ils n'avaient en vue que les intérêts de la république des provinces protestantes et que les acquisitions convoitées se seraient faites à son profit. M le prof. Dr P. Geyl ne partage pas cet avis. Dans une étude sur *de Oranjes en Antwerpen* (Tijdschrift voor geschiedenis, 40ste jaargang, aflevering 2, bl. 114) il défend une opinion complètement opposée et s'efforce de prouver que les princes n'étaient mûs que par des idées d'intérêt personnel. En réponse aux objections de ses adversaires, il développe les motifs sur lesquels sa conviction est basée. A certains moments les princes avaient été en négociation avec le margrave de Brandenbourg, pour l'achat de Clèves et Mark. Vers la même époque, il fut question de leur faire obtenir la Gueldre allemande. Mais c'était surtout Anvers qu'ils visaient, et le marquisat du Saint-Empire leur semblait particulièrement bien placé pour menacer la liberté républicaine des provinces septentrionales. En 1646, il fut question de conclure la paix entre l'Espagne et la France et c'eurent été les provinces belges qui auraient constitué la rançon de ce pacte. Les archives ont conservé des documents fort instructifs sous ce rapport, notamment la correspondance de Mazarin et de son ambassadeur près des Etats-Généraux, le marquis d'Estrades. Si les circonstances ne permirent pas à l'intervention française de devenir un fait accompli, les négociations qui se poursuivirent à cette occa-

sion démontrent la préoccupation constante de réserver au prince d'Orange, comme récompense de son intervention, une riche part du butin éventuel. D'Estrades affirme que le prince « juge que d'avoir Anvers et de confiner avec la France, sera le comble de sa joie parce qu'il pourra établir une grandeur solide pour sa maison et la laisser autant et peut-être plus considérable en pleine paix qu'elle l'est aujourd'hui durant la guerre ». Il ajoute que « le prince et madame sa femme infailliblement donneront là dedans et souhaiteront la chose avec passion ». Un article secret du projet de traité de paix stipulait que « le roi consent que le prince d'Orange ait Anvers et le marquisat du St-Empire en propriété tant pour lui que ses héritiers et ne consentira pas à la paix que cet article ne soit accordé. » M. Geyl est persuadé que ce projet avait été rédigé d'accord avec le prince d'Orange. Ses adversaires au contraire prétendent que ces propositions avaient été arrêtées à son insu. Si les historiens hollandais ne sont pas d'accord, leur polémique n'en est pas moins intéressante et fort instructive.

* * *

Les documents commerciaux du XVe siècle ne sont guère communs. C'est ce qui m'engage à en signaler un que je trouve dans les Bolletti de la Societat arqueological Luliana de Palma (1925, pages 274 et 298). Il ne manque pas d'intérêt. Il est rédigé par Georges Pont, appartenant à une famille d'importants marchands de Palma. C'est un livre de comptes dans lequel il a inscrit les dépenses faites au cours d'un voyage de Palma à Anvers en 1459.

Voici comment débute ce document :

En nom de Deu sia e dale vnub vga Maria e de tots los sants e santas de parades quito vula doner andresa he altres coses manat per mi Jordi Pont en lo viatga de Flandas que fin en los galeros de Vanacians perti de Malorques a XV de guy MCCCCL VIIII Le aribari en Anves a X I de Gost.

J. H. S.

Deu en pera aspayol.

Le voyageur paya pour sa nourriture au cours du voyage, depuis le 15 juin au 12 aout, 1 livre et 16 escalins (?) Pendant son séjour à Anvers depuis l'arrivée le 17 août jusqu'au 12 octobre, il dépensa

pour le même objet 16 escalins. Chaque fois qu'il se faisait raser il payait 2 deniers au barbier. Il se commanda une robe à Anvers. Mais le 8 octobre, il partit pour Bruges où il se livra à de nombreux achats d'objets de toilette; c'étaient un chapeau, un capuchon, des gants, des rubans,des paquets d'aiguilles, de l'étoffe pour se faire une tunique, une couverture, du drap de Flandres pour un manteau, une culotte, un sac en cuir. Puis au moment du départ il acheta des provisions et du massepain pour manger pendant le voyage. Le 14 mars 1460 au moment de quitter Bruges, il paya pour sa nourriture 4 livres. 1 escalin, 1 denier.

Il rentra à bon port à Palma, car le livre de comptes renseigne aussi des dépenses faites après son retour. On apprend ainsi qu'il avait un frère appelé Gaspar et que sa fille se maria en 1462; il lui paya comptant une jolie dot.

Il avait profité de son séjour en Flandre pour acheter des draps et de la laine. Il en chargea son bateau qui transporta ces marchandises a l'Ile Majorque.

* * *

Une thèse d'histoire économique intéressant spécialement Anvers a récemment été éditée. On y lit que dès le XIVe siècle, l'usage des assurances, quoiqu'encore sous une forme assez rudimentaire, était en usage au Portugal. Dès la fin du siècle suivant s'établit le système des assurances couvertes par des particuliers et garantissant une certaine proportion du risque.

D'autre part, nous apprend M. Paul Masson, dans une communication faite au congrés des sociétés savantes à Marseille, en 1922, et imprimée dans le Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques de Paris (1923 p. 219) quelle fut *l'origine des assurances maritimes, spécialement en France et à Marseille*, et que dès le début du XIVe siècle les assurances maritimes sont employées à Gênes, à Pise, à Florence. Des actes notariés, des extraits de livres de raison, des documents officiels apportent sur ce point des preuves indéniables. Au milieu du XIVe siècle, on trouve dans les minutes des notaires génois des séries ininterrompues de contrats d'assurances. Ce ne fut toutefois qu'un siècle plus tard qu'il est question des assurances dans la législation. Le règlement

publié en 1436 à été longtemps considéré comme le premier connu sur la matière.

Au commencement du XVe siècle, les assurances étaient d'usage courant dans la Méditerranée. L'auteur énumère entre autre des contrats passés par devant notaire à Marseille en 1438. Parmi ceux-ci il cite celui qui révèle que Jacques Ventau avait fait assurer une partie de vin chargée sur le navire la *Sainte Marie* que commandait le portugais Alva Fernandes et qui était destinée aux Flandres. L'Armada du roi de Portugal s'empara du navire dans le port de Ceuta. Le propriétaire reclama la valeur de la marchandise saisie, ce qui prouve que même les risques de guerre étaient assurés. Ces risques de guerre étaient même consentis en faveur des corsaires et des navires de guerre.

Ce ne fut que dans la première moitié du XVIe siècle que les usages de Marseille furent adoptés dans les ports de l'Océan, et notamment à Rouen. Il était d'usage qu'en guise de spéculation, les particuliers, les nobles s'intéressassent pour une partie plus au moins importante dans les risques d'assurances en garantissant pour une certaine somme, une fraction de la marchandise soumise à assurance.

* * *

Parmi les nombreuses publications que nous a fait parvenir la *Koninklijk Oudheidkundig Genootschap* de Rotterdam, je tiens à vous signaler la reproduction parfaite de deux précieux ouvrages, imprimés jadis en nos provinces. Le premier est l'Ovide moralisé de Colard Mansion, imprimé à Bruges en 1484, qui porte ce titre détaillé : *Cy commence guide de Salmonen son livre intitulé Methamorphose, coute nat. XV livres particulars moralisé par mais-Thomas Waleys docteur du théologie de lordre Sainct Dominique translaté & compilé par Colard Mansion, en la noble ville de Bruges*, et se termine par ces mots : *Faict et imprimé en la noble ville de Bruges en Flandres par Colart Mansion, citoyen de ville au mois de May lan de grace M. quatre cens. IIII. XX. et IIII.*

Le second, de moindre format, est aussi un peu moins ancien. Il s'agit de *De Bibel Tgehcele oude ende nieuwe Testament*, dont

l'origine est attestée par l'indication finale : *Ghedruct in die vermaerde coopstadt van Antwerpen in Brabant inden gulden Eenhoren bi mi Willem Vorsterman. Voleynde op sinte Simons en Judas avont den XXVII dach và October int iaer nae die ghebuerte Christi ons Salichmakers, M. CCCCC. ende XXVIII.*

A tous les points de vue : impression, papier, figures, la reproduction matérielle de ces ouvrages est parfaite et les bibliophiles devront rendre justice à la manière artistique, dont ces fac-similés ont été executés.

Des notices explicatives accompagnent les deux volumes, les décrivent, en font connaître les auteurs. Pour les planches, l'auteur étudie surtout et établit quels furent les modèles qui inspirèrent les artistes, qui exécutèrent les bois, illustrant ces recueils. C'est dans des manuscrits qu'ils ont puisé les documents nécessaires à leur travail. La comparaison de ces divers documents ne permet aucun doute sur la source où puisèrent les graveurs.

* * *

La même société archéologique hollandaise nous a fait parvenir en même temps une série de ses *Jaarverslagen*. En parcourant ceux-ci, j'ai eu mon attention attirée par plusieurs articles pleins d'intérêt pour l'histoire de la sculpture hollandaise dans le développement de laquelle l'influence flamande est indéniable C'est d'abord Jhr. Dr. J. Six, qui dans le rapport de 1910 consacre une étude illustrée à Henri De Keyzer. Celui-ci doué d'une maîtrise indiscutable, exécuta bon nombre d'œuvres qui existent encore : médailles, monumente funéraires, bustes, statues. Jhr. Six les décrit soigneusement et analyse leur valeur artistique.

Dans le rapport de 1911, M. A. W. Weisman, publie une étude consacrée au même De Keyzer et à son gendre Nicolas Stone. Ce sont surtout à des indications relatives à la naissance et à la vie du sculpteur qu'il s'attache. Celles-ci permettent de préciser l'influence flamande dont je parlais plus haut. En effet, De Keyzer se maria à Amsterdam en 1591 avec une anversoise Beyken van Weldere De plus il était lié d'amitié avec les anversois François et Corneille Floris. En 1595 il fut nommé sculpteur de la ville

d'Amsterdam et en même temps chargé de l'exécution des travaux communaux. Dans l'atelier de De Keyzer travaillait en 1594 un élève flamand Hendrik Jansen, qui se rendit plus tard en Angleterre avec Stone, également élève de De Keyzer et plus tard son gendre. Celui-ci retourna ensuite en Angleterre, où il obtint comme sculpteur de brillants succès. Il exécuta surtout un grand nombre de monuments funéraires. Un fils de De Keyzer, appelé Willem, fut également sculpteur. Il fut élève à Londres de son beau-frère Stone; Revenu en 1640 en Hollande, il perdit bientôt toute orginalité, se laissant entrainer par l'influence d'Artus Quellin, qu'il se borna à imiter.

* * *

Le cours de la Dendre depuis Alost jusqu'à Termonde est connu, son influence économique est importante pour ces parages. Mais ce qui était moins connu, ce sont les méandres capricieux que forment ces eaux et les paysages pittoresques que la rivière arrose depuis sa source jusqu'à la frontière de Flandre M Maurice Van Haudenard s'est imposé la tâche de faire valoir toutes les particularités distinctives de *la vallée de la Dendre en Hainaut*. Et il le fait une manière succincte et vivante. Deux rivelets se réunissent à Ath et forment la Dendre proprement dite. Après avoir arrosé Leuze et Chièvres, elle traverse Ath pour gagner Lessines et aboutir après Deux-Acres à la frontière de Flandre. Pendant ce parcours capricieux elle rencontre encore maintes localités pittoresques et intéressantes. M. Van Haudenard les fait connaître, résume leur histoire et décrit leurs monuments. On trouve dans cet exposé maints détails et maints renseignements, qui accusent clairement l'intérêt que présente cette partie du pays.

* * *

L'histoire de l'art, malgré les études nombreuses qui lui ont été consacrées, devait encore au point de vue national, nous réserver des surprises déconcertantes On se rappellera que lors de l'exposition des primitifs français, un mouvement s'était créé tendant à attribuer à l'école française presque toutes les œuvres anciennes

dont on ignorait les auteurs. Depuis lors des appréciations plus raisonnables ont vu le jour ; une sélection s'est produite, et on s'est efforcé, sans parti-pris, d'attribuer à chaque école ce qui,après une étude approfondie, paraissait en toute justice lui appartenir. Voici que brusquement dans les mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse (12e série, tome II, page 209,) M. le baron Desazars de Montgaillard, se basant sur les notes d'archives qu'a délaissées M. Henri Parenty, qui autrefois fut président de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, de Lille, reprend l'ancienne thèse de l'exposition de 1904 et l'accentue d'une façon singulière en étayant sur des arguments qui ont au moins le mérite d'être inédits, ses observations concernant l'architecture, la sculpture, mais surtout la peinture. Celle-ci principalement est en cause. C'est à Karl Van Mander surtout qu'il s'en prend : c'est lui l'auteur de tout le mal, le créateur des légendes artistiques qui depuis son époque ont faussé le jugement de tant de générations. On avait cru que les artistes originaires de nos provinces avaient, au XIVe siècle, travaillé en France. Erreur profonde. Ce sont les grands artistes français qui « se sont associés dans leurs travaux des sous-ordres, élevés en France à leur école, français par le talent, mais dont les noms sont flamands ». Jean Corté (?) peintre du château de Vaudreuil, Jean de Bruges, peintre du duc de Berry et maints autres, étaient originaires de nos provinces. Du moins on le croyait. « Mais ces gens là (sic) sont-ils même Flamands? Il y a en France bien des lieux appelés « Corté ». On retrouve la manière française en Broerderlain (sic) et en ses successeurs Pierre de Baumetz, Roger Van den Veyden (sic) et même chez les frères Van Eycke. Eux aussi procèdent de l'école française et n'ont rien inventé, pas même la peinture à l'huile, comme on le dit vulgairement. » Au lieu de reproduire des fables depuis longtemps réfutées, l'auteur aurait mieux fait de tâcher d'apprendre au moins à écrire correctement les noms des « gens » qu'il attaque. Tous ces primitifs, ajoute-il, appartiennent aux régions françaises du Nord, limitées par nos frontières actuelles. On le voit, le procédé est facile : on escompte avec une prescience étonnante les événements qui devaient se produire plusieurs siècles plus tard et tout simplement on revêt de la nationalisation française des artistes

appartenant à des provinces qui étaient nôtres et qui ne devaient nous être enlevées que sous Louis XIV. Les comtes de Flandre, les ducs de Bourgogne n'ont pas existé. Seules les frontières actuelles peuvent entrer en ligne de compte. Jean d'Huy, Jean de Namur et Jean de Liegue, sculpteurs, sont évidemment Français, tout aussi bien que Nicolas Sluter, seigneur d'Hodeland à Licques et son neveu Nicolas de Wierve ou de Wirssigne. C'est avec peine que, sous ce travestissement, on reconnaîtrait Claus Sluter et Claus Van de Werve, les immortels sculpteurs néerlandais de la Chartreuse de Dijon. Mais il y a encore plus fort que cela. Je cite textuellement : « Un Jean de Ecke (fief à Aire sur la Lys) chargé par Mahaut de peindre les fresques de la Chartreuse de Val-Saint-Esprit à Gosnay, précède la génération de Van Eycke jusqu'aux peintres de l'Agneau mystique à Gand : Jean et Hubert Van Eycke, ce dernier, dit-on, chanoine de la collégiale St-Pierre à Lille. » Plus loin : « Roger de la Pature ou Wierre devient Van der Veiden à la Cour du Pays-Bas Melchior Broederlain est un seigneur de Val de Surgues. Ses armes parlantes, un pain et un mouton, traduisent son surnom de « Pain mouton ». Les Pain furent barons du Disacre et les Mouton, barons du Val, furent grands veneurs et possèdent la Meulemotte ou moute en Doudeauville.

Pour terminer, citons encore un fait historique qui eut pour nos provinces des conséquences considérables, mais que jusqu'ici nous avions été habitués à considérer sous un tout autre point de vue. Laissons la parole à l'auteur de la notice que nous analysons : Vers la fin du quinzième siècle, l'Allemagne frappa d'un coup mortel la cour de Bourgogne, qui représentait la renaissance française à son époque la plus brillante. Les désastres de Granson et Morat (1476), ruinent alors l'art occidental au profit de l'Italie. Et telles étaient l'ignorance et la barbarie des hordes qui pillèrent et dispersèrent les trésors d'art de la France, que Michelet lui-même, si favorable à l'Allemagne, ne peut s'empêcher de reconnaître leur stupidité malfaisante. Des compagnons de la corporation d'Artois, officiers du duc de Bourgogne, les uns s'enfuirent vers les Flandres, tel le valet de chambre peintre Hans Memling (1425-1495), dont le surnom se confère au site de Saint-Momelin à St-Omer et à la famille Memelin à Boulogne ; d'autres se refugièrent en Italie et contribuent à

l'éducation des peintres italiens, sans en excepter Michel Ange et Raphaël. »

Certes l'empereur et l'Empire eurent une part considérable dans la lutte qu'eut à soutenir le duc de Bourgogne, mais jusqu'ici nous avions appris qu'à la sinistre bataille de Morat où il perdit la vie, ce fut contre les Lorrains et surtout les Suisses qu'il eut à se défendre. Quant aux trésors d'art que la France perdit dans cette sanglante bataille, il serait assez difficile de justifier leur présence dans les bagages de Charles le Téméraire, qui se borna à favoriser et à protéger les artistes de ses Etats et qui n'eut pas d'ennemis plus acharnés pendant sa vie que les Français et leur roi Louis XI.

Il sera inutile d'insister sur l'identification du peintre Hans Memling. Il y a des bornes à la fantaisie. Il est vrai que dans la notice que nous analysons, Michel Ange et Raphaël ne sont pas mieux traités. Le grand sculpteur Sluter partage leur sort et voit son prénom de Claus. diminutif néerlandais de Nicolas, mué en Claude, tandis que Roger de la Pasture est sacré membre de la famille del Prato et que Van der Weyden, se qualifiait orgueilleusement de « *gallicus* ».

Nous devons arrêter ce trop long compte-rendu ; à ceux qui désireraient prendre plus complètement connaissance du travail de M. le baron Desazars de Montgailhard, nous ne pouvons qu'en renseigner ici le titre : *les primitifs français et leur influence sur l'art flamand et sur l'art italien de la Renaissance*. Et s'ils veulent sur cette question artistique d'un intérêt si intense, entendre une note juste, trouver des renseignements judicieux et consulter une documentation sérieusement établie, je ne puis que leur conseiller de parcourir le premier volume récemment paru de « l'Histoire de la peinture », qui est l'œuvre de MM. Dimier & Réaux. Tout en rendant à l'art français primitif l'éloge qui lui est dû, ils avouent toutefois que « ce qu'il n'a pas dû aux Italiens, il l'a dû aux Flamands ».

* * *

Cette question des primitifs est si attachante, que je ne veux pas l'abandonner sans en dire encore un mot ou plutôt sans communiquer les renseignements que je relève dans un article que dans

« l'Amour de l'Art » de Paris (6e année n° 10), M. Edmond Epardaud consacre à *la peinture murale en Anjou*. Il rend compte en détail des importantes découvertes que M. le chanoine Urseau, conservateur des antiquités de Maine-et-Loire, a faites dans les monuments civils et religieux du département dans lequel il exerce ses fonctions. Le texte est semé d'illustrations qui permettent de se rendre mieux encore compte de la valeur des œuvres d'art récemment mises au jour. Cachées sous d'épaisses couches de badigeon, elles avaient longtemps été ignorées des historiens d'art ; d'autres méconnues, ont été remises en valeur. Toutes témoignent de la part de leurs auteurs de qualités artistiques de premier ordre. Elles prouvent l'existence en Anjou, aux XVe et XVIe siècles, d'une école d'art dont la technique et le style peuvent soutenir la comparaison avec ceux des autres foyers artistiques français. M. le chanoine Urseau démontre qu'à côté de l'école tourangelle qui, avec Jean Fouquet et les Clouet, absorba aux XVe et XVIe siècles, le meilleur du génie de la France, l'école angévine dut une particulière impulsion à l'action personnelle du roi René de Lorraine. Il avait rapporté d'Italie des manières de faire raffinées et subtiles qu'il sut incorporer au goût natif et à la solide raison du vieil esprit français. Quelques noms d'artistes sont parvenus jusqu'à nous, de ceux qu'il avait accueillis en ses châteaux de la Loire et qui avaient pris le titre corporatif de « peintres du roi de Sicile », quelques étrangers, des flamands comme Barthelemy Le Clerc et Coppin Delft, un Suisse comme Gilbert Vendellaut, aussi des Italiens venus à sa suite, mais surtout des Français, comme Jehan Chapuis, Colin Descourtiels, Pierre Garnier et Pierre de Villant. C'est sans doute parmi ces artistes qu'il faudra rechercher les auteurs des nombreuses fresques qui furent exécutées dans les églises de l'Anjou et dont quelques unes sont heureusement recouvrées aujourd'hui. Parmi celles-ci il faut citer les peintures murales de l'église St Aubin à Ponts-de-Cé ; elles portent la date de 1543 et représentent le martyre de St-Blaise, puis un portement de croix, un St-Jean-Baptiste, accompagné des portraits des donateurs. Quelques parties de ces compositions religieuses, telle, par exemple, le symbole de l'humanité souffrante aidant le Christ à porter sa croix, s'apparentent évidemment au thème développé dans certaine complainte du roi René. La voûte de

la chapelle de Pimpeau et les murailles étaient entièrement recouvertes de peintures ; les premières seules ont échappé au badigeon ; elles représentent des scènes de la vie de la Vierge et une série d'anges adorateurs. Le chanoine Urseau croit pouvoir affirmer, en se basant sur des considérations techniques, que le peintre de Pimpeau était flamand. D'autres peintures de la même école existent encore dans l'église de Trèves Cunaud, dans l'ancien couvent de la Baumelle, dans la chapelle de la Sorinière, dans l'église de Pontigné, ailleurs encore. Des photographies permettent d'en étudier les détails « L'étude de ces œuvres remarquables prouve, comme conclut M. Epardaud, qu'au XVIe siècle et antérieurement il y avait repartis sur le sol de la vieille France des milliers de peintres qui œuvraient ardemment les murs des églises, des chapelles et des châteaux ». Les découvertes faites en Anjou, symbolisent la continuité d'un art national, mais d'un art qui acceptait toutes les contributions, tous les apports et savait se les assimiler.

* * *

C'est l'attrayante histoire des *épagneuls nains continentaux* que M. Albert Houtart a entreprise dans une récente plaquette illustrée et abondamment documentée. On connaît cette gracieuse race de petits chiens, qui jouit chez les amateurs d'une si grande vogue. M. Houtart établit leur « standart » et recherche leur origine. Il assure que la race s'est formée au XVIIe siècle en France et dans les Pays-Bas, par la sélection d'un épagneul plus ancien, moins raffiné, connu surtout par les toiles de Vecelli dit le Titien. Le type d'épagneul nain, tel qu'il existait aux Pays-Bas, est surtout connu par des œuvres artistiques. Le plus ancien portrait de ce chien, suivant M. Houtart, se trouve au Musée de Bruxelles, dans *la Légende de Ste-Anne*, de Van Coninxloo Au musée d'Anvers, un tableau peint par Memling à la fin du XVe siècle, montre un petit épagneul dormant aux pieds de Chrétien de Hondt. A partir de cette époque les exemples se multiplient ; on les relève dans les manuscrits, dans les œuvres peintes ou sculptées. L'infante Isabelle possédait plusieurs petits épagneuls. Rubens, deux fois dans les toiles consacrées au triomphe de Marie de Médicis, en reproduit la physionomie

fidèle. Les artistes français, à leur tour en maintes occasions, placèrent ces petits chiens dans leurs compositions picturales.

L'intéressante étude de M. Houtart avait attiré l'attention d'un de nos confrères qui, caché sous le pseudonyme collectif de « les Sept », publie de très spirituelles chroniques dans un quotidien bruxellois, il rend justice à ce travail, mais analysant les nombreux tableaux dans lesquels on en trouve la représentation, il atteste que le doute n'est pas possible, que l'origine de la race naine des épagneuls n'est pas à chercher en France ou en Espagne, mais que c'est parfaitement dans nos provinces qu'elle jouit d'une vogue considérable depuis la fin du XVe siècle, qu'au XVIe siècle elle était déjà très répandue, qu'au siècle suivant son caractère très caractéristique s'affina, et que ce n'est qu'après ces transformations qu'elle passa en France où elle fut accueillie avec une faveur marquée. Depuis lors ces petits chiens devinrent l'orgueil des élégantes et des précieuses, et les plus grands artistes tinrent à reproduire leur physionomie caractéristique dans leurs œuvres sculptées ou peintes.

* * *

On a parlé de la grande pitié des églises de France. Cette expression n'est pas un vain mot et trouve même sa justification outre mer. Je n'en veux pour preuve que la description que, sous le titre de *the Cloisters*, M. Joseph Breck donne dans le « Bulletin of the Metropolitan Museum of Art » de New-York, des trésors archéologiques que l'or americain a arrachés aux églises de France, pour les reconstituer dans un coin du Nouveau Monde. Et il ne s'agit pas ici des peintures, des sculptures ou des autres trésors artistiques qui peuplent les musées américains, mais bien des fragments architectoniques, des débris de monuments religieux, même des monuments entiers qui, acquis à poids d'or, ont été patiemment démolis et réédifiés plus ou moins heureusement au-delà des mers. Il s'agit de la collection qu'un archéologue américain, M. George Grey Barnard, avait réunie et dont, grâce à M. John D. Rockefeller, le Metropolitan Museum de New-York vient de devenir propriétaire. « The Cloisters » sont des bâtiments factices, renfermant de vastes salles et qui sont formés de débris souvent très importants et

toujours d'une valeur artistique indéniable, juxtaposés parfois d'une manière bizarre, pour former des ensembles passablement hétéroclites. Ce sont des cloîtres entiers, des colonnades, des galeries, qui se rejoignent et se superposent. Au rez-de-chaussée se déroulent des arcatures romanes avec leurs colonnes couronnées de chapitaux historiés, plus haut des séries de colonettes accouplées, sveltes et élégantes, soutenant des arcs en tiers-point, datant du XIIIe siècle Des fragments de motifs sculptés, des bas-reliefs, sont enchassés dans les murailles. Au centre des salles, des colonnes isolées de provenances diverses se dressent, servant de supports à des statues médiévales de grande valeur. D'autres œuvres du même genre s'abritent de-ci de-là sous les arcades. Des clôtures ajourées défendent l'accès de ces salles, au milieu desquelles sont reconstitués des tombeaux antiques sur lesquels reposent encore les gisants arrachés aux pieuses retraites où les avaient abrités la piété de familles, dont les blasons s'étalent sur les parois latérales. Des monuments, que les archéologues avaient depuis longtemps étudiés et admirés, tels le cloître de St-Michel de Cuxa, l'église de St-Guillaume le Désert, une fontaine des environs d'Avignon, le cloître de Trie, un autel provenant des Pyrénées, des statues admirables ayant appartenu à la chapelle du collège de Rieux à Toulouse et à de nombreux autres monuments religieux, ont été rassemblés en cette vaste nécropole de chefs d'œuvres. S'il faut admirer le goût de celui qui les a choisis et réunis, on ne peut qu'être saisi d'un sentiment d'intense mélancolie en considérant le sort de ces trésors archéologiques arrachés au sol qu'ils illustraient, pour se trouver transplantés et accumulés sur une terre étrangère.

* * *

Tous ceux qui ont visité la splendide cathédrale d'Amiens, ont certainement souvenir des scènes sculptées qui historient dans le déambulatoire, la clôture du chœur. En de nombreux compartiments, encadrés de riches ornementations architectoniques de style ogival flamboyant, d'innombrables personnages artistiquement groupés, représentant d'une part les principaux épisodes de la vie de St-Jean-Baptiste, et d'autre part des scènes de l'histoire de

St-Firmin. Ces sculptures datent de la fin du XVe et du début du XVIe siècle. Elles sont étroitement apparentées à ces retables sculptés qui furent exécutés en grand nombre à cette époque dans les ateliers de Bruxelles et d'Anvers. Elles ont été récemment nettoyées et discrètement restaurées On ne considérait pas leur valeur, au point de vue de l'exécution, comme exceptionnelle. Il fallait cependant ne pas perdre de vue qu'elles avaient été polychroméés et, que dans pareil cas, les artistes bien souvent ne donnaient pas à leur travail un fini aussi achevé que celui qu'ils réservaient à des œuvres ne devant pas être peintes. Quoiqu'il en soit, voici qu'un photographe de talent s'est avisé d'isoler les têtes des principaux personnages et de les photographier en grand module. Le résultat de cette opération a produit une véritable révélation, dont on peut aujourd'hui retrouver l'écho dans la belle revue de « La Renaissance de l'art français et des industries de luxe » 8e année, n° 3, page 129), dans une étude que M. Maximilien Gauthier consacre au *naturalisme expressionniste aux clôtures du chœur de la Cathédrale d'Amiens*. Et de fait, tous ces visages témoignent d'expressions diverses rendues avec une vérité et une finesse extraordinaires. Ce sont des portraits frappant de verité, dont les moindres détails d'exécution traduisent avec une perfection rare les sentiments si multiples qui agitent ces personnages représentés. D'autre part les costumes, les coiffures sont représentés avec une fidélité impeccable. En étudiant les grandes reproductions photographiques qui illustrent abondamment l'étude de M. Gauthier, on ne peut que se rallier à sa conclusion, quand jugeant les clôtures du chœur d'Amiens, il affirme qu'elles sont de la vie captée et toujours frémissante, un moment du film de l'histoire. Ce ne sont pas, peut-être, ajoute-t-il, de purs chefs-d'œuvre, Leur valeur indéniable et permanente est celle d'un « document humain ». Par là. elles se relient à tous les âges.

* * *

Le château de Copenhague, conserve dans le trésor royal deux insignes précieux, l'épée de Christian III et la couronne de Christian IV. Nous en trouvons la reproduction et la description dans les Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord (nou-

velle série, 1920-1924). Le travail qui s'en occupe a pour auteur M. Bering Lüsberg. Ce sont des chefs-d'œuvres d'orfévrerie d'une richesse peu commune et d'une valeur artistique et historique considérable. Le premier surtout nous intéresse. Le pommeau et sa garde ainsi que le fourreau, sont surchargés d'une ornementation dans laquelle au milieu d'une profusion de motifs décoratifs, se détachent des figurines et d'autres motifs délicatement ciselés, enrichis de perles et de pierres précieuses. Parmi ces motifs se distinguent des sujets évidemment inspirés par l'art flamand de la renaissance. Ce sont ces « grotesques » qui furent alors si répandus et que chez nous Vredeman de Vries, entr'autres, contribua à propager. La similitude est patente. Elle s'explique du reste, quand on sait que l'auteur de cette belle œuvre est un artiste flamand, Jan Siebe, orfèvre du roi Christian III. Les comptes de l'Intendance attestent en effet qu'en Décembre 1551, il lui fut payé 16 doubles ducats « pour dorer l'épée du royaume ». On connait d'autres œuvres de cet artiste, notamment la grande horloge astronomique, qu'il fabriqua avec Steffen Breuner et qui fut envoyée vers 1556, au grand-duc de Moscou, la chaîne d'argent avec papegay, offerte par le roi en 1542, à une compagnie danoise de tir, une petite montre, que le roi Fréderic II donna en 1584, à son fils Christian, etc.

A rapprocher de cette œuvre, une autre pièce qui, quoique plus ancienne, présente cependant un vif intérêt, tant par sa riche ornementation ogivale que par les motifs ciselés qui l'illustrent. C'est une corne à boire, pourvue d'un couvercle, et reposant sur deux supports adhérents en forme de tourelles. Au sujet de l'origine et de l'emploi de cette corne qui est connue sous le nom de corne d'Oldenbourg, d'après le nom de ses propriétaires, il règne une légende fort confuse et sans le moindre fondement de vérité. Elle fut créée en 1599, par le conseiller aulique Anton Hering, dans l'*Oldenburgisches Chronicon* et depuis lors admise sans conteste et répétée à l'envi par tous les auteurs. La nymphe des montagnes appartenant à la gent surnaturelle et maudite des hommes velus, veut forcer le comte qu'elle a rencontré en chasse, à vider la coupe, ce qui aurait pour lui et pour sa race les conséquences les plus funestes. Il échappa heureusement à cette embuscade et s'enfuit. Ce

sont les incidents de cette fable qui seraient prétendûment représentés dans les motifs qui ornent la coupe. Pure invention que rien ne justifie. Les inscriptions dédicatoires aux rois mages, les blasons de l'Empire, de Brabant et de Flandre qui l'ornent, prouvent qu'elle fut exécutée au XVIe siècle, pour Christian I, afin d'obtenir la protection des rois mages à Cologne lors de la mission qu'il entreprit pour tâcher d'amener la paix entre l'empereur et le duc de Bourgogne, Charles-le Téméraire. On suppose qu'elle pourrait avoir été exécutée par Daniel Aretaens, sculpteur de talent qui travailla beaucoup pour Christian I. Quoiqu'il en soit, elle offre un grand intérêt et mérite d'être étudiée avec une attention particulière.

* * *

Un étudiant de Caen, Julien Le Senecal, désirant entrer à l'École des chartes, se préparait dans ce but à obtenir le diplôme d'études supérieures, quand soudain éclata la funeste guerre de 1914. Il n'hésita pas un instant, il partit pour le front. Au printemps de 1915, lors des terribles journées de Neuville-Saint-Vast, il tombait victime de son courage. Il délaissait un travail considérable qu'il préparait en vue de réussir l'épreuve à laquelle il devait se soumettre. Il avait pris pour sujet : *Les occupations des mois dans l'iconographie du Moyen-âge*. Emile Male avait développé ce sujet pour le XIIIe siècle Le Senecal décida de faire des recherches identiques pour les XIVe et XVe siècles. C'est ce travail presque achevé, mais déjà d'une ampleur considérable, qu'un ami de l'héroïque défunt, M. André Rostaud, publie dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie (tome XXXV, page 1).

Après avoir fourni des renseignements résumés au sujet de l'origine de l'illustration du calendrier qui remonte à la plus haute antiquité, après avoir succinctement rappelé les développements de ce thème à l'époque romane et au début de la période ogivale, l'auteur entreprend l'étude approfondie des représentations artistiques de ce même sujet au cours des siècles suivants. Sa documentation est considérable. Il a procédé à des recherches approfondies en France, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, et dans maints autres pays. Pour la Belgique il a surtout étudié les œuvres des artistes flamands qui se trouvent à l'étranger ; les trésors de nos musées, de nos

bibliothèques lui semblent moins connus. Il ignore les chefs-d'œuvres que récèlent les collections des Etats-Unis. Il est vrai que son travail n'était pas achevé et qu'il l'aurait probablement completé de manière à combler ces lacunes. Tour à tour il énumère les sculptures, les vitraux, les manuscrits surtout. Dans ces diverses catégories, il existe de nombreuses et remarquables œuvres consacrées au symbolisme du mois et à la représentation des travaux qui spécialement s'exécutaient au cours de chacun d'eux Toutes ces représentations l'auteur les décrit, les étudie, les compare et les classe La somme de travail qu'il a exécutée est considérable et son étude devra désormais être consultée par tous ceux qui désirent se documenter sur ces œuvres qui, au point de vue des mœurs, des occupations, des travaux, de la vie intime de ces époques lointaines, fournissent tant et de si précieux renseignements. Ce thème, toujours le même, se développe au cours des siècles, influencé par les idées religieuses, par les progrès de la civilisations. L'art permet d'en fixer les aspects multiples et successifs

* * *

Dans nos anciens monuments, en examinant attentivement les matériaux employés pour leur construction, on trouve souvent, tracés dans la pierre, des signes qu'on supposait être des signatures d'ouvriers et que l'on appelait des marques de tâcherons. Il résulte des patientes recherches que M. A. Blanchet a exécutées dans les diverses églises de Reims, des constatations dont l'intérêt s'impose. Son travail qui porte pour titre : *Signes lapidaires et épures du XIIIe siècle à la cathédrale de Reims*, a récemment été publié dans le Bulletin monumental, organe de la Société française d'archéologie (84e volume, page 99). Il constata que chaque fois qu'un morceau de pierre moulurée possède un axe de symétrie, qu'il est marqué d'un signe. Lorsque plusieurs axes ont un même profil, chaque axe possède un signe particulier. On retrouve ce système de repérage dans tous les coins de la cathédrale de Reims. C'étaient donc les signes que les ouvriers employaient pour indiquer la place que les pierres devaient occuper dans la construction. La marque que chacune d'elles portait, devait coïncider, ou mieux, s'appliquer à la pierre déjà placée et portant le même signe. Autre

constatation déduite de l'examen des portails de la façade. Les statues qui l'ornent portent également un signe distinctif, correspondant à celui de forme identique gravé sur le socle ou le pied-droit où elle devait se placer. Des dérogations à cette règle permettent de se rendre compte que certaines de ces statues, par suite de circonstances accidentelles, n'occupent plus la place qui leur était primitivement destinée et que, sous ce rapport, une rectification justifiée pourrait facilement être opérée. Bien plus, divers épures tracées sur les murailles et portant indication des signes de placement, ont été retrouvées à proximité des travaux à exécuter. Un grand nombre de ces signes ont été copiés et reproduits dans son travail par M. Blanchet. Il résulte à l'évidence de ses nombreuses recherches que ces marques écrites sur les pierres et les épures ne sont pas des signatures d'ouvriers, mais bien des signes conventionnels destinés à guider les ouvriers tailleurs de pierre, bordeurs et poseurs.

* * *

Récemment, pour commémorer le rattachement des territoires rhénans à l'Empire Allemand, il y a mille ans, il a été organisé à Cologne une exposition d'art ancien. Il en a très peu été question chez nous et cependant elle valait la peine d'être signalée, car elle fut absolument remarquable. Des trésors artistiques imcomparables y furent réunis. C'est dans le n° 9 de la 8e année de la revue : « La renaissance de l'art français et des industries de luxe » que nous en trouvons un fort intéressant compte-rendu illustré dû à la plume de M. Arsène Alexandre. La section d'orfévrerie religieuse était évidemment la plus intéressante On y retrouvait les superbes châsses de St-Suitbert, datant de l'année 1264 et appartenant à l'église de Kaisersnuth ; celle des rois mages, que possède la cathédrale de Cologne ; celle, moins ancienne, qui fut exécutée au début du XIVe siècle, qui renferme les reliques des Macchabées et est conservée dans l'église St-André à Cologne. Puis venaient quantités de pièces d'orfévrerie religieuse : calices, ostensoirs, &c. Les sculptures n'étaient pas moins intéressantes. Le musée de Cologne exposait une remarquable statue de Vierge. De Mayence était également venue une Vierge du XIIIe siècle. Parmi les manuscrits l'attention

fut surtout attirée par ceux qui appartenaient encore à la période carlovingienne et par des évangélaires, aux riches reliures, qui furent exécutés au Xe siècle. Beaucoup de ces chefs-d'œuvres étaient connus, cependant ils furent revus avec plaisir par les amateurs d'art qui purent les étudier à loisir en même temps que d'autres pièces qui n'avaient jusqu'ici pas encore figuré dans d'autres expositions, mais qui méritaient toutefois par leur valeur artistique de figurer à côté des premières. Les pays rhénans peuvent justement s'enorgueillir des richesses artistiques religieuses que possèdent encore leurs églises, leurs couvents et leurs musées.

* * *

Une nouvelle série de catalogues nous parvient, envoyé par le Victoria and Albert Museum de Londres Bien illustrées, sommairement, mais sûrement renseignées, ces publications sont d'une documentation précieuse. Je me bornerai à citer le *Catalogue of Muhaimmadan textiles of the mediaval period*, rédigé par M. A. F. Kendrick.

Cette section du musée est d'une grande richesse. Ce sont des exemplaires de tapisseries de soies, d'étoffes, d'un caractère sévère mais de grand effet décoratif. Leur ornementation est souvent d'inspiration orientale, leur dessin malgré sa forme capricieuse et compliquée, est d'une sureté d'exécution parfaite. Des inscriptions parfois les identifient ou en spécifient l'usage. Elles datent souvent de nombreux siècles, mais témoignent notamment d'une inspiration artistique d'une grande pureté. Ce sont d'incomparables modèles qui méritent d'être étudiés et de servir de source d'inspiration.

* * *

Je m'arrête, Messieurs, espérant que l'année qui vient, me permettra de reprendre mon travail en sa forme habituelle, et que je pourrai avec une régularité que, malgré moi, j'ai dû enfreindre, vous rendre compte des ouvrages qui si nombreux continuent à enrichir nos collections bibliographiques.

FERNAND DONNET.

31 Décembre 1925.

Note sur des Vestiges de la seconde enceinte d'Anvers.

—

D'après Torfs, aucune enceinte de murs n'a été construite en Belgique depuis le 5e siècle jusqu'au 10e siècle. Les plus anciennes fortifications en maçonnerie, datant de cette période, sont celles de Liège et de Thuin; celle-ci date de 971.

Les murailles primitives de Namur datent de 996 et si nous comparons les tours du bourg d'Anvers à celles du château des comtes de Louvain, construites en 976 et celle du château de Gand, qui dâtent de la même époque, nous devons reconnaître aux vestiges qui nous en restent que la construction en est la même.

Le second agrandissement d'Anvers dâterait de 1201 à 1216, aurait donc duré 15 ans et ce fut la commune qui le fit à l'aide de ses ressources précaires ; les limites de cet agrandissement se retrouvent en suivant le canal St. Jean, le rempart des Tailleurs de pierre, le rempart des Lombards, la rue du Berceau, le rempart Ste Cathérine où les fossés nouveaux se réunissaient aux anciens.

Les terrains que cet agrandissement rendit disponibles depuis le quai van Dyck actuel au Pont de la Vigne furent cédés en 1220 par le Duc Henri au chapitre de Notre-Dame pour la partie entre le Marché au Lait (1)

Nous savons donc que les remparts passaient par le rempart des Tailleurs de Pierre et le rempart du Lombard, mais nous n'avions pas une seule donnée sur sa construction et sur ses caractéristiques.

(1) Torfs. Agrandissements et fortifications d'Anvers. Bruxelles 1871.

Or, au cours de travaux et de déblais exécutés pour les nouvelles fondations des magasins Vaxelaire, au coin du rempart des Tailleurs de Pierre et de la rue Nationale on a mis à nu un bloc de maçonnerie allant jusque 7 m. de profondeur et ayant 80 centim. d'épaisseur et se continuant en oblique dans la rue Nationale.

La base de le mur qui nous semble avoir fait partie de l'enceinte du 13e siècle était dans du sable quaternaire non remanié. Près de la base fut trouvé un crâne de jeune cerf et une balle de fronde romaine en terre cuite rouge clair.

Le mur était construit en briques de 22 cm. sur 10 cm. et 4 cm. d'épaisseur, unis avec du mortier sans cendrées, l'ensemble était très solide.

Etant donné qu'aucun canal ne passait à cet endroit, ni gros collecteur d'égoût, ni aucun bâtiment important ni fut construit, nous avons tout lieu supposer que ces substruction se rapportent aux murs d'enceinte du 13e siècle.

Il nous a paru intéressant de noter ces vestiges d'un âge si intéressant dans l'histoire de nos villes et de marquer l'endroit exact de sa situation ; le temps peut-être nous donnera des données complètes pour l'histoire de la construction de nos anciens remparts.

GEORGES HASSE.

Comptes rendus analytiques.

L'Université de Louvain vient de nous faire parvenir un lot très important des dernières publications de son « Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'Histoire et de Philologie ».

Dans le groupe historique, le travail qui se présente le premier, si l'on envisage les sujets du point de vue chronologique, est celui du P. JOZ. CALBRECHT: « *De oorsprong der Sinte Peetersmannen; hunne voorrechten, hunne inrichting en de evolutie dezer instelling tot bij den aanvang der XVIe eeuw* ». (Louvain, 1922). L'auteur divise très clairement sa dissertation en cinq chapitres : 1° Les solutions antérieures du problème ; 2° Les hommes de Saint-Pierre, sainteurs ; 3° Les H. de S.-P., maisniers ; 4° Les privilèges : la justice ; 5° Autres privilèges. Qu'il nous permette de lui demander s'il n'eût pas été plus logique de comprendre tous les privilèges dans un seul chapitre, quitte à y faire des subdivisions. Par contre, nous eussions voulu voir ajouter un chapitre final comportant une conclusion. La fin paraît brusquée ou, plutôt, il n'y a pas de fin. On a l'impression d'une coupure faite dans un mémoire de plus grande envergure qui devait comprendre, comme terme de l'évolution, la décadence des H. de S.-P.. A vrai dire, cette décadence eût été le point le moins intéressant de la discussion. Mais ce qui valait au moins la peine d'être essayé c'est le résumé précis d'une situation exposée en détail, au point de vue statique et évolutif, à travers 150 pages. Il ne faut pas oublier que pareil résumé est souvent le seul résidu que peut s'assimiler le lecteur non spécialiste.

A ces détails près, et j'ai hâte d'en arriver là, le travail du P. Cal-

brecht est remarquable. Reprenant à l'aide de matériaux nouveaux un problème que beaucoup d'historiens, et non des moindres, avaient gâché, l'auteur, comme véritablement éclairé par le mémoire de L. VERRIEST sur *Les Sainteurs*, prouve que les H. de S.-P. ne sont ni des bénéficiaires de privilèges dus à des exploits militaires, ni des gardes des chanoines de Louvain, ni — comme tels — des gens vivant sur le fonds de Saint-Pierre (*mansuarii*), ni encore moins des serfs de la collégiale. Ce n'est pas parce qu'ils prestent un cens capital annuel et qu'ils se nomment — eux-mêmes et avec orgueil — *servi* ou *ancillae*, que leur caput juridique est entâché de servitude, car c'est précisément pour conserver leur liberté personnelle, innée ou acquise, qu'ils entrent — ou qu'on les fait entrer — dans la *familia* de S. Pierre de Louvain jouissant de l'immunité politique. Ce sont des *oblati*, des sainteurs ou mieux encore — nous avons dit dit pourquoi dans une étude assez similaire sur les Hommes de Sainte Marie de Tournai — des hommes-de-saint. L'auteur forme pour eux le néologisme néerlandais de *vrijgewijden*. A Louvain on ne saisit plus sur le vif la transmission de leur qualité par les femmes seules ; mais si les hommes coopèrent à la survivance de cette classe juridique, les femmes ne sont cependant pas écartées.

Le H de S.-P. ne sont pas que des sainteurs ; ils sont encore des maisniers du duc de Brabant, c'est-à-dire des gens appartenant à sa *libera familia*, à sa clientèle. Comme tels ils lui sont liés par foi et hommage et doivent l'aider dans toutes ses entreprises — militaires à l'origine. Signalons ici un rapprochement que nous avons fait ailleurs entre ces H de S.-P. constituant la maisnie des ducs de Brabant et les Hommes de Sainte-Marie de Tournai formant la « chambre » des rois de France. Le double caractère de ces hommes-de-saint découle de la fonction de haut avoué que le prince territorial exerçait sur les immunités ecclésiastiques auxquelles ils ressortissaient

Quant aux privilèges, le plus important est celui de justice. Les H. de S.-P. se jugent entre eux. A l'origine ils ont tout naturellement à leur usage le tribunal immunitaire de Louvain ; à l'époque communale ils acquièrent le monopole de l'échevinage urbain qui leur suffit jusqu'au jour (fin XIVe s.) où l'élément démocratique s'assied au banc scabinal. Alors, les H. de S.-P. qui gagnent de

plus en plus l'esprit de caste et se prévalent de noblesse, se constituent un tribunal spécial.

Des annexes intéressantes terminent cet ouvrage solidement charpenté.

Ajoutons que dans un autre volume de la même collection universitaire, qui vient seulement de nous être envoyé, mais sur lequel nous n'aurons malheureusement pas le plaisir de revenir en détail car il date déjà de 1914, notre éminent confrère Mgr HUGUES LAMY, traitant de « *L'abbaye de Tongerloo depuis sa fondation jusqu'en 1263* » (Louvain), a consacré quelques pages attachantes aux *sainteurs* qu'il retrouve aussi dans son abbaye dès 1133 avec des caractères qui les différencient nettement des serfs et des tenanciers ordinaires

* * *

Un travail dont le sujet est à peu près contemporain de celui du P. Calbrecht, mais dont l'intérêt se présente comme plus général est celui de l'abbé E. VAN CAUWENBERGH, bibliothécaire de l'Université de Louvain, sur : *Les pèlerinages expiatoires et judiciaires dans le droit communal de la Belgique au moyen-âge*, (Louvain, 1922). Ce travail comprend, comme en annexe (c. VII), un article sur : Les condamnations à des pèlerinages prononcées par le tribunal du recteur de l'Université de Louvain au XVe siècle. L'auteur a vaincu brillamment les multiples difficultés qui se dressaient devant lui : connaissances historiques conjuguées aux connaissances juridiques ; synthèse à entreprendre sans monographies préalables ; exposé clair et précis de situations compliquées exprimées jadis en un langage spécial.

Son plan est très logique. Il donne d'abord, sous forme d'introduction, un aperçu sur la législation et la jurisprudence canoniques en matière de pèlerinages expiatoires, ainsi que sur l'introduction des pèlerinages dans le droit communal. Il ressort de cet aperçu que la pratique des pèlerinages expiatoires qui avait été introduite, dès le haut moyen-âge, dans la jurisprudence ecclésiastique, prit, aux XIIIe-XIVe s., une vigueur sans pareille au tribunal inquisitorial de Toulouse, d'où elle se répandit sur toute la France et dans les Pays-Bas. La pénalité du pèlerinage provenait d'un ostracisme

auquel on avait enlevé peu à peu son caractère vague — et par là souvent néfaste à l'amendement du condamné ou même à la sûreté publique — en lui donnant un but déterminé. Au XIIIe s. les communes ayant éprouvé les mêmes besoins, adoptèrent un système qu'elles voyaient fonctionner et qui donnait pleine satisfaction.

Le chap. I traitant du caractère général des pèlerinages expiatoires et judiciaires, continue, en quelque sorte, l'introduction. Les pèlerinages en question sont comme la résultante de trois facteurs : le facteur privé (*wehrgelt*), le facteur public (*fredus*) et le facteur religieux *(forme de la peine)*. Le souci de la paix publique n'apparaît cependant qu'après les deux autres facteurs. Les premiers pèlerinages étrangers à la jurisprudence ecclésiastique sont, en effet, sortis d'un simple accord privé où l'une des parties en cause se déclarait satisfaite si l'autre prenait le bourdon de pèlerin. Ce n'est que lorsque l'habitude fut acquise de porter plainte devant le justicier que le pèlerinage expiatoire revêtit un caractère judiciaire public.

Les chap. II à VI entrent dans le détail des délits, de la procédure générale, de la procédure particulière aux communes, des lieux de pèlerinage et de l'exécution des jugements. Aperçus neufs et combien variés sur chacun de ces objets. On saura gré à l'auteur d'avoir su, au bon endroit, interrompre en quelque sorte l'exposé de ses découvertes, vraiment originales, pour rappeler des notions souvent méconnues sur la composition du tribunal de la commune et sur les deux sortes de procédure.

Des pièces justificatives choisies complètent ce travail que l'on peut considérer comme une contribution très importante à l'histoire du droit pénal

A un point de vue encore plus général — qu'il ne convenait pas à l'auteur de toucher — revenons ici sur la place à réserver à ces voyages dans l'histoire de l'art, place qu'a déjà signalée notre confrère P. Saintenoy dans son rapport sur l'Architecture romane d'Auvergne.

Un nouvel argument se présente à nous. Nous lisons, au sujet de la pratique des pèlerinages expiatoires et judiciaires, que « de ces pays (Aquitaine, puis toute la France) elle passa dans nos provinces. En effet, c'est à Tournai, ville de droit français, que se rencontrent les premières condamnations aux pèlerinages péniten-

tiaires prononcées par le tribunal séculier ». Tournai ne fut-il pas, aux XIIIe-XIVe s., le trait d'union entre l'art français et l'art de nos régions ?

* * *

On a signalé plus haut le travail de Mgr. H. Lamy sur l'abbaye de Tongerloo au moyen âge. L'Université de Louvain, et cela se comprend aisément eu égard au nombre considérable des religieux qui suivent ses cours, favorise l'éclosion de monographies d'abbayes au même degré que les recherches — d'ailleurs souvent connexes — relatives à l'histoire du droit. Continuant de loin, pour ainsi dire, l'étude précitée, le chanoine A. ERENS. O. P. a fait paraître un volume sur *Tongerloo en 's Hertogenbosch. De dotatie der nieuwe bisdommen in Brabant. 1559-1596.* (Tongerloo, 1925). Il s'agit là d'un point tout à fait spécial, dont l'importance extra-monastique et même politique, méritait d'être détaillée. Ce qui, du reste, à été très bien fait.

Parallèlement aux deux études susmentionnées et se rapprochant d'elles par des points de contact, que seule l'époque envisagée empêchait de multiplier, un mémoire de notre nouveau confrère le chanoine PLACIDE LEFÈVRE O. P. concernant l'*Abbaye Norbertine d'Averbode pendant l'époque moderne* (*1591-1797*). (Louvain, 1924) mérite d'être cité. Ce mémoire, qui constitue le tome Ier d'une série à compléter, comprend l'exposé de l'histoire générale, de l'organisation intérieure et de l'activité religieuse du monastère. Vu la façon à la fois élégante et scientifique dont le sujet est traité, nous verrons paraître avec plaisir les tomes II et III, qui seront respectivement consacrés à l'étude du domaine et des finances et à la description archéologique de l'église abbatiale et des édifices conventuels, tomes pour lesquels l'auteur s'est vu honoré du bénéfice de la Fondation Pirenne.

Puisque nous sommes chez les religieux, parlons de fondateurs d'ordres.

Les membres de la famille Hoornaert ont une prédilection marquée — et remarquable — pour la littérature espagnole. Feu le chanoine Hoornaert a naguère traduit les œuvres de saint Jean de la Croix. Aujourd'hui son neveu, RODOLPHE HOORNAERT, con-

sacre un ouvrage assez volumineux à *Sainte Thérèse, écrivain* (Desclée, etc. 1922). Etudiant avant et après les facultés de la sainte — qui relèvent de la psychologie — son milieu et ses œuvres, il fait, à ces deux occasions, de l'histoire. L'exposé du milieu mérite surtout une note. L'auteur traite judicieusement la question dans toute son étendue : horizons politiques, milieu social, atmosphère intellectuelle, moment littéraire. Celui que ne tenterait pas l'histoire, cependant bien prenante, de la grande mystique d'Avila, trouvera au moins dans cette introduction une vision complète de la civilisation espagnole au XVIe siècle. Il prendra plaisir à la véritable jonglerie de faits généraux mis en regards des faits personnels avec un sens des contradictions digne de Victor Hugo ; il connaîtra ces couvents galants qui méritaient réellement d'être réformés ; il sentira le frisson de l'Inquisition courir sur les plus dévôts ; il verra le P. Gratien mourir bien saintement en récitant des vers grecs ; il apprendra... mais que n'apprendra-t-il pas dans ce bel ouvrage écrit en une langue imagée et harmonieuse ?

L'hagiographie se double ici de littérature ; ailleurs elle s'accompagne d'esthétique. A cet égard la production du P. VITTORINO FACCHINETTI, O. P. M. sur *San Francesco d'Assisi : nella storia, nella legenda, nell'arte*, quoique parue cinq ans trop tôt (Milano, 1921) ne contribuera pas peu à la glorification de saint François, dont on fêtera prochainement le septième centenaire. En bon italien, le P. Facchinetti est un excellent diplomate ; pour se faire lire de nous — évidemment moins dans un but personnel que pour exalter le *poverello* — il nous livre paradoxalement l'appât d'un volume luxueusement édité et non moins richement illustré.

* * *

Je voudrais disposer de plus de place pour analyser deux travaux d'histoire économique relatifs à Anvers. Le premier est dû à J. A. GORIS et a pour titre *Étude sur les colonies marchandes méridionales (portugaises, espagnoles, italiennes) à Anvers de 1488 à 1567* (Louvain 1925). L'auteur a rassemblé dans un volume de 700 pages, une documentation formidable sur la période la plus éblouissante de la splendeur anversoise. Tout ce qui touche de près

ou de loin au commerce — et il y a souvent des aperçus qu'on ne soupçonnerait guère — est détaillé avec tableaux et documents à l'appui. Des listes onomastiques finales rendent la compulsation facile pour tous genres de recherches, notamment pour les recherches archéologiques et généalogiques. Le second travail est signé FL. PRIMS. Il s'intitule *Geschiedenis van het antwerpsche turfdragersambacht, 1447-1863.* (Anvers 1923) Quoique sa portée — chronologie mise à part — soit de beaucoup moins vaste que celle du travail précédent, il n'en constitue pas moins un apport excellent à l'histoire corporative. Peut être un peu trop d'extraits intercalés dans le texte ? C'est affaire d'appréciation subjective.

* * *

Dans *La Franc-Maçonnerie belge sous le Régime autrichien (1721-1744)* le P. B. VAN DER SCHELDEN fait une étude historique et critique, d'une scrupuleuse objectivité, de cette société secrète. On remarquera surtout sa délicatesse de doigté en lisant les chapitres IX à XIII de la troisième partie, traitant la question de l'attitude de l'Eglise vis-à-vis de la Franc-Maçonnerie et, spécialement, des catholiques et prêtres, maçons.

Les tableaux documentaires des loges, figurant à l'appendice, seront d'une grande utilité.

* * *

De ces quelques critiques découle l'impression que l'activité universitaire louvaniste, en fait d'études historiques, est très éclectique, mais qu'elle se dépense surtout dans le domaine de l'histoire du droit, de l'histoire monastique et de l'histoire économique.

PAUL ROLLAND.

TABLE DES MATIERES

PAGES.

Procès-verbaux.
Séance des membies titulaires du 1 février 1925 81
Séance du 1 février 1925 82
Compte-rendu par M. Paul Rolland 88
Procès-verbaux.
Séance des membres titulaires du 19 avril 1925 90
Séance du 19 avril 1925 91
Dr Louis Carton, par M. F. D. 95
Bibliothèque.
Liste des publications reçues pendant les mois de février et de mars 1925 98
Compte-rendu analytique de quelques publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de février à mai 1925, par M. Fernand Donnet 105
Compte rendu par M. Jos. Casier 127
Bibliothèque.
Liste des publications reçues depuis le 9 avril jusqu'au 7 juin 1925 . 134
Procès-verbaux.
Séance du dimanche 26 juillet 1925 139
Bibliothèque.
Liste des publications reçues pendant les mois de juin et juillet 1925 142
Liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois d'août et septembre 1925 151
En Ligerie, par M. Paul Saintenoy 155
Procès-verbaux.
Séance des membres titulaires du 4 octobre 1925 166
Séance du dimanche 4 octobre 1925 167
Bibliothèque.
Liste des publications parvenues à l'Académie depuis les mois d'Octobre et Novembre 1925 169
Compte rendu analytique de quelques publications à la Bibliothèque pendant les mois d'août à décembre 1925 175
Note sur des Vestiges de la seconde enceinte d'Anvers, par M. Georges Hasse 207
Comptes-rendus analytiques, par M. Paul Rolland 209

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 45, à Anvers.

Pour les personnes étrangères à l'Académie le prix de l'abonnement annuel est de **40 frs.** pour les **Annales**, de **20 frs.** pour les **Bulletins** ou de **50 frs.** pour les deux publications.

Réduction de 20 % aux libraires. Port en sus